Développement rural Environnement et Enjeux territoriaux

Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien

SOUS LA DIRECTION DE

Pierre BONTE
Mohamed ELLOUMI
Henri GUILLAUME
Mohamed MAHDI

cérès EDITIONS

Développement rural, Environnement et Enjeux territoriaux

Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien

ISBN 978-9973-19-737-5
© Cérès Éditions, 2009
6, rue Alain Savary - 1002 Tunis
BP 56 Tunis-Belvédère
www.ceres-editions.com

Sous la direction de

Pierre BONTE
Mohamed ELLOUMI
Henri GUILLAUME
Mohamed MAHDI

Développement rural, Environnement et Enjeux territoriaux

Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien

cérès EDITIONS

Liste des auteurs

Khalil ALLALI, agro-économiste, Département d'économie rurale, Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc.

Ahmed BENDELLA, politologue, Centre marocain des sciences sociales (CM2S), Université Hassan II – Aïn Chok, Casablanca, Maroc.

Pierre BONTE, anthropologue, Laboratoire d'anthropologie sociale, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris, France.

Hassen BOUBAKRI, géographe, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sousse, Tunisie.

Anne-Marie BRISEBARRE, anthropologue, Laboratoire d'anthropologie sociale, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris, France.

Zoubir CHATTOU, socio-anthropologue, Département d'ingénierie du développement, Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc.

Boubaker DHEHIBI, agro-économiste, Laboratoire d'économie rurale, Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT), Tunis, Tunisie.

Karima DJILLALI, ingénieur agronome, Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc

Mohamed ELLOUMI, agro-économiste, Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT), Tunis

Mondher FÉTOUI, agro-économiste, Laboratoire d'économie et sociétés rurales, Institut des régions arides (IRA), Médenine, Tunisie.

Henri GUILLAUME, socio-anthropologue, Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED) UMR 151 IRD-Université de Provence, Institut de recherche pour le développement (IRD), Rabat, Maroc.

Abdelhamid HÉNIA, historien, Laboratoire Diraset – Etudes maghrébines, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Tunisie.

Houcine JEDER, économiste, Laboratoire d'économie et sociétés rurales, Institut des régions arides (IRA), Médenine, Tunisie.

Kaouthar KADHKADHI, agro-économiste, doctorante/Institut national de l'agriculture de Tunis, Tunisie.

Abdelghani LAAOUISSI, zootechnicien, doctorant/Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc.

Mohamed MAHDI, socio-anthropologue, Département des stages, Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc.

Wafa MBAREK, géographe, Doctorante/Université de Tunis, Tunisie.

Mohamed MOUNSIF, pastoraliste, Département d'écologie végétale, Ecole nationale d'agriculture (ENA), Meknès, Maroc.

Habiba NOURI, géographe, Institut de recherche pour le développement (IRD), Tunis, Tunisie.

Nihaya OUNALLI, agro-économiste, Laboratoire d'économie et sociétés rurales, Institut des régions arides (IRA), Médenine, Tunisie.

Sébastien PALLUAULT, géographe, doctorant/Laboratoire GECKO, Université de Paris X-Nanterre et Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 IRD-Université de Provence, France.

Bruno ROMAGNY, économiste des ressources renouvelables, Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED) UMR 151 IRD-Université de Provence, Institut de recherche pour le développement (IRD), Marseille, France.

Hassan RACHIK, anthropologue, Département des sciences politiques, Faculté des sciences économiques, juridiques et sociales, Université Hassan II, Casablanca, Maroc.

Mongi SGHAIER, agro-économiste, Laboratoire d'économie et sociétés rurales, Institut des régions arides (IRA), Médenine, Tunisie.

Mohamed TAMIM, géographe, Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU), Rabat, Maroc.

Mohamed TOZY, Sociologue-politiste, Département de sociologie et Centre marocain des sciences sociales (CM2S), Université de Provence et Université Hassan II, Casablanca, Maroc.

Introduction générale

Pierre BONTE
Mohamed ELLOUMI
Henri GUILLAUME
Mohamed MAHDI

Les zones arides du Maghreb, à l'image de nombreuses régions du sud-méditerranéen, sont confrontées à des difficultés et risques sociaux, économiques, climatiques et environnementaux qui constituent des enjeux d'actualité et pèsent sur le devenir de leurs populations. Des chercheurs maghrébins et français s'attachent à répondre dans cet ouvrage à quelques-unes des interrogations qui sous-tendent ce constat et à produire des connaissances utiles pour orienter les actions de développement dans ces régions, alors même que s'accentue la sensibilisation des pouvoirs publics sur l'ampleur des défis à relever en matière de gestion des écosystèmes, de sécurité alimentaire ou de développement économique solidaire.

L'ouvrage rend compte des recherches conduites dans le cadre d'un projet intitulé « **Mutation des sociétés agropastorales et usages des ressources naturelles : recompositions socio-territoriales et stratégies de développement rural en zones arides du Maghreb (recherches comparées sur l'Oriental marocain et le Sud-Est tunisien)** ». Ce travail a été mené en coopération entre des chercheurs appartenant à des institutions françaises, marocaines et tunisiennes et a été coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès et l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT). Il a été mis en place dans le cadre du programme de Coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS) engagé et financé par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes.

Les travaux de recherche restitués dans cet ouvrage ont porté sur les zones de l'Oriental Marocain et du Sud-Est tunisien. Ces deux régions présentent des similitudes du point de vue de leurs conditions naturelles,

de leur situation frontalière (l'une avec l'Algérie, l'autre avec la Libye) et de leur genre de vie encore fortement marqué par l'agro-pastoralisme mais aussi par l'émigration, ainsi que par le fait qu'elles bénéficient de projets de développement d'envergure initiés par l'État. Les deux régions présentent également des différences du point de vue des dynamiques agraires, des politiques foncières, de l'aménagement territorial ou encore de l'évolution des rapports sociaux. L'identification et l'analyse des convergences et divergences ouvrent d'intéressantes perspectives comparatives et permettent de mettre en exergue l'importance du contexte local, de l'histoire agraire et des politiques publiques dans la détermination des mutations à l'œuvre et des situations régionales actuelles.

L'ouvrage est fondé sur une démarche pluridisciplinaire. Des sociologues, anthropologues, économistes, politologues, géographes, historiens et pastoralistes-zootechniciens y croisent leurs approches respectives et leurs matériaux autour d'une même préoccupation : « la contribution à la recherche de modes de gestion conciliant durablement la viabilité des ressources naturelles et le développement des sociétés rurales, dans les zones arides et semi-arides du Maghreb ». La pluridisciplinarité permet de prendre en compte, d'une part, la complexité des sociétés locales, la diversité de leurs contextes environnementaux, socio-culturels, économiques et institutionnels, et d'autre part l'inscription de leurs populations et de leurs espaces dans des ensembles socio-économiques et géopolitiques de plus en plus larges et englobants.

Conjointement à des éclairages apportés par exemple en matière de gestion des ressources et des territoires ou encore de dynamiques sociales et de gouvernance, l'un des principaux éléments de diagnostic que dégage ce travail original est que face aux grandes contraintes écologiques et économiques qui pèsent sur de telles régions, les réponses générales qu'apportent le plus souvent les programmes de développement sont inappropriées. Une approche régionale doit donc s'attacher à concevoir et aménager ces programmes en fonction des évolutions et des particularités locales qui contribuent d'ailleurs à l'émergence d'identités régionales, nouveaux enjeux à l'heure de la globalisation.

Afin de rendre compte de ces différents volets, l'ouvrage est organisé en quatre parties qui développent les axes de recherche suivants :

- Dynamiques agro-pastorales, usages des ressources naturelles et ruralité.
- Evolution des politiques de développement et changements institutionnels.
- Emergence de nouveaux acteurs
- Identités régionales et innovation rurale

Les trois premiers axes sont introduits par des synthèses qui en fournissent des clefs de lecture. Le quatrième est plutôt une contribution transversale et synthétique qui porte sur les identités régionales et l'innovation rurale dans une perspective de développement. Chaque texte vient

nourrir la problématique générale et celle de l'axe dans lequel il s'inscrit, en approfondissant un aspect particulier des dynamiques de la société, des espaces ou des institutions.

Les auteurs remercient tous ceux qui les ont aidés à mener à bien le projet, qui a associé travaux de recherche et actions de formation, et à finaliser cet ouvrage qui s'attache à le valoriser. Il y a tout d'abord la Coopération française dans le cadre du programme CORUS qui a rendu possible une telle initiative, en favorisant notamment une collaboration triangulaire entre des chercheurs marocains, tunisiens et français. Le projet a été aussi soutenu par les responsables de la recherche scientifique des deux pays maghrébins et notamment par les deux institutions porteuses du projet : l'ENA de Meknès et l'INRAT (appuyé par l'IRA de Médenine). L'IRD, et en particulier sa Représentation à Tunis, a également joué un rôle important pour la bonne mise en œuvre des opérations administratives et financières. Enfin, les différents acteurs locaux, par leur disponibilité et leur accueil dans les deux régions, ont grandement favorisé le travail de terrain. Nous formulons le vœu que cet ouvrage puisse contribuer au développement de leurs territoires respectifs.

Axe 1

Dynamiques agro-pastorales, usages des ressources naturelles et ruralité

Variations, convergences et défis communs

Henri GUILLAUME

Les sociétés pastorales et agro-pastorales du Sud-Est tunisien et de l'Oriental marocain connaissent de profondes mutations engagées de longue date et dont de grandes lignes sont dégagées dans les analyses présentées dans ce chapitre. Elles portent sur l'évolution des systèmes de production, des modes d'occupation de l'espace et d'usage des ressources naturelles, tout un ensemble de transformations qui contribue à recomposer aujourd'hui les caractéristiques de la ruralité.

Il est important de souligner que les populations partagent dans ces deux régions des environnements naturels contraignants relativement comparables qui pèsent sur leurs modes de vie et leurs transformations : un climat semi-aride à aride, une faiblesse et une irrégularité intra et inter-annuelle des précipitations, des ressources globales en eau relativement limitées, de grands écarts de températures et des sols souvent peu profonds et sensibles à l'érosion éolienne. Deux autres facteurs communs doivent être également soulignés car ils conditionnent, même si c'est de manière variable, les changements sociaux et économiques : les deux régions sont des espaces frontaliers et elles sont constituées de zones continentales et de zones littorales.

Cet essai de brève synthèse (qui porte essentiellement pour le Maroc sur la vaste aire couverte par le Projet de développement pastoral et de l'élevage dans l'Oriental / PDPEO) ne saurait bien sûr restituer la palette de toutes les variations intra-régionales. Il s'attachera à identifier les éléments majeurs de différenciation dans les trajectoires d'évolution des deux régions, puis à mettre en évidence, au-delà de ces variations, des convergences qui conduiront à poser le devenir de ces systèmes ruraux dans le contexte d'espaces régionaux et économiques de plus en plus englobants.

Agriculture, élevage et politiques publiques de développement

Le poids respectif des activités agricoles et pastorales constitue une différence majeure entre les deux régions.

Le Sud-Est tunisien est marqué par l'affaiblissement du pastoralisme et de l'élevage extensif au bénéfice de l'agro-pastoralisme et de l'expansion de l'agriculture (H. Guillaume). Cette évolution résulte d'un long processus amorcé dès les XVIII[e]-XIX[e] siècles (A. Henia). Nettement moindre dans la zone méridionale du gouvernorat de Tataouine où se maintient la vocation pastorale traditionnelle, la progression de l'arboriculture en sec (olivier principalement) s'est accélérée ailleurs, encouragée à l'époque coloniale puis après l'Indépendance par les politiques publiques mises en œuvre. Ce mouvement s'accompagne d'un processus avancé de sédentarisation des populations, de privatisation des terres collectives (soutenu par une politique d' « apurement foncier » basée sur des lois et décrets successifs) voyant le développement d'un marché foncier, et d'aménagement territorial.

Dans l'Oriental marocain, la très ancienne tradition d'élevage nomade régresse également. On assiste à une amplification de la sédentarisation des populations, à une intensification des pratiques pastorales et à un processus d'accaparement privatif des terres pastorales les plus favorables pour les cultures céréalières en sec, voire pour des plantations arboricoles avec un objectif d'affirmation de la propriété foncière. Mais l'élevage, principalement ovin, et les parcours pour la plupart de statut collectif restent néanmoins la clé de voûte de l'usage des espaces et de l'économie régionale. Ces parcours occupent près de 3 millions d'hectares dans l'aire couverte par le PDPEO et l'ensemble du cheptel s'y élève à environ 1 million de têtes.

Une autre différence fondamentale entre le Sud-Est tunisien et l'Oriental marocain réside sans doute dans le développement de pôles urbains et touristiques et leurs effets à l'échelle régionale. Dans la première région, l'expansion du tourisme date des années 1980 et se concentre sur la zone littorale autour des pôles de l'île de Djerba et plus récemment de Zarzis. Les activités touristiques et celles qui leur sont adjacentes (bâtiment, transport, artisanat, commerce, etc.) ont un impact sur les zones intérieures en terme de migrations de travail mais aussi de diffusion de nouvelles valeurs et aspirations notamment auprès des jeunes générations. Ce développement touristique balnéaire a accentué néanmoins des disparités économiques et sociales entre l'intérieur de la région et la zone littorale (qui pourraient s'estomper avec les projets en cours de diversification de l'offre touristique vers l'intérieur) et a provoqué une forte concurrence inter-sectorielle pour l'allocation des ressources en eau (tourisme-eau domestique-eau pour l'agriculture).

L'Oriental marocain est longtemps resté plus isolé et moins concerné par des politiques publiques de développement régional, cet enclavement ayant été accentué par la fermeture de la frontière avec l'Algérie depuis 1994. L'ouverture de la région s'accélère aujourd'hui avec de grands projets de développement et d'aménagement mis en œuvre par les pouvoirs

publics, comme la construction de l'autoroute reliant Fès à Oujda ou la création de la station touristique de Saïdia sur le littoral. Comme dans le Sud-Est tunisien, l'un des enjeux sera sans doute l'intégration des zones intérieures à la dynamique économique impulsée principalement à partir de l'espace littoral.

Un ensemble de convergences sur l'évolution des systèmes de production, la pression sur les ressources naturelles et les stratégies productives familiales

Face aux contraintes du milieu naturel, de l'aridité et des phases de sécheresse qui constituent ici un élément structurel, les sociétés ont développé au cours des siècles des stratégies d'adaptation basées sur des systèmes pastoraux et agro-pastoraux privilégiant la mobilité, la flexibilité d'utilisation des territoires, la diversification des productions et la mobilisation diffuse dans l'espace et le temps des ressources naturelles.

Ces systèmes connaissent un ensemble de mutations, parfois amorcées de très longue date mais avec une rupture liée à la politique coloniale et confirmée ensuite, qui conduisent sous des formes et à des degrés divers selon les régions à des mutations des systèmes de production, d'exploitation des ressources et des conditions de reproduction des exploitations familiales rurales. Quelques évolutions majeures en cours peuvent être mises en exergue :

Un processus de sédentarisation

Quasiment aboutie dans la Jeffara tunisienne, à l'œuvre plus au sud dans le gouvernorat de Tataouine, la fixation des populations résulte dans l'Oriental marocain d'un processus ancien mais qui a pris de l'ampleur au cours des trois dernières décennies sous l'effet des sécheresses récurrentes, de la fragilisation de nombreuses exploitations ainsi que de l'aspiration des populations à de nouveaux besoins et services associés au milieu urbain. Mais dans l'Oriental particulièrement, la sédentarisation, qui prend plusieurs formes (fixation sur le parcours, habitat en dur dans des centres urbains ou bien tentes et abris à leur périphérie), n'exclut pas comme on le verra la mobilité des troupeaux. L'émergence de systèmes bipolaires, « un pied en steppe, un pied en ville », peut laisser augurer du devenir des systèmes d'élevage à moyen terme.

Une artificialisation du milieu et une intensification des pratiques agro-pastorales

Dans le Sud-Est tunisien, plusieurs facteurs (croissance démographique, politiques publiques, stratégie de sécurisation du foncier, mécanisation,...) sous-tendent l'expansion parfois spectaculaire dans certaines zones de l'emprise agricole via essentiellement l'arboriculture en sec, les cultures céréalières sur parcours et, de manière plus restreinte et localisée, le déve-

loppement de l'irrigué. De nouveaux modes de conduite des troupeaux et l'intensification de l'élevage, que l'on constate aussi dans le Sud-Est tunisien, constituent le changement majeur dans l'Oriental marocain (M. Mounsif et A. Laaouissi). Plusieurs éléments y contribuent : la pression démographique, l'affaiblissement des modes de gestion traditionnels, l'avancée de la sédentarisation, la dégradation des ressources naturelles par la mise en culture des sites les plus favorables. Cette évolution conduit à une différenciation accentuée des systèmes d'alimentation des troupeaux où l'on constate que, si l'apport des parcours reste important dans l'alimentation, la réduction de la transhumance et le recours à la supplémentation et l'engraissement s'amplifient. Ces changements s'accompagnent de modifications dans les races ovines élevées selon des critères de performances zootechniques, économiques mais aussi d'ordre culturel (A. Brisebarre). C'est ainsi que si la race Beni Guil (tirant son nom d'une tribu du Sud de l'Oriental), ancrée dans l'histoire locale et les pratiques collectives (rites sacrificiels), est appréciée pour sa robustesse et les caractéristiques de sa viande, la race Oulad Jellal (du nom d'une tribu algérienne frontalière) prend de l'importance car c'est une bonne reproductrice, propice à l'engraissement et donc intéressante économiquement. Il est utile de souligner que l'évolution du poids et de la distribution de ces races épouse les mutations des systèmes d'élevage (pastoralisme sur parcours, agro-pastoralisme et supplémentation) et les différenciations des éleveurs en terme de capacités financières.

Un processus de différenciation socioéconomique accrue entre exploitations rurales

Ce processus se développe dans un contexte d'intégration de plus en plus forte des populations dans l'économie marchande et les modes de vie contemporains. Dans le Sud-Est tunisien, on assiste dans la zone de la Jeffara à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'exploitants agricoles aisés ayant le plus souvent au départ une activité non agricole dans les centres urbains et disposant de ressources financières conséquentes, ce qui leur permet de créer des périmètres irrigués à haute technicité et tournés vers le marché. Dans les zones plus méridionales, de grands éleveurs gèrent leurs exploitations en pouvant combiner transhumance sur les parcours, supplémentation alimentaire, emploi de bergers salariés, transport motorisé (bétail, eau, aliment), avec une articulation de leur production aux marchés commerciaux.

Dans l'Oriental, les transformations du système d'élevage pastoral sont également porteuses de grandes différenciations socioéconomiques. Si les rapports marchands sont consubstantiels au commerce caravanier à chameau qui a longtemps marqué la région, la monétarisation de l'économie pastorale constitue par contre une rupture qui touche la conduite des activités mais affecte aussi la nature des relations sociales entre les éleveurs (H. Rachik). Les capacités de recours à la supplémentation alimentaire, au transport motorisé du bétail, des aliments et de l'eau d'abreuvement

constituent ici également des facteurs décisifs, conduisant même à l'expansion de l'élevage des bovins inadapté aux anciennes pratiques pastorales. L'affaiblissement de l'organisation communautaire sur la base des douars a pour corollaire l'émergence de grands éleveurs dont un levier essentiel est la propriété de camions autour de laquelle s'organise de nouveaux rapports sociaux et économiques entre exploitants.

Cette accentuation des disparités économiques entraîne dans les deux régions une fragilisation et une précarisation d'une partie des exploitations rurales, processus porteur d'exode rural et de tensions sociales.

Une diversification des stratégies productives familiales

Les populations rurales présentent dans ces régions une complexité de l'économie familiale. Elles ont dû s'adapter de longue date aux contraintes du milieu, aux aléas de la production agropastorale et aux changements de leur environnement économique et politique. Pour ce faire, elles ont diversifié leurs sources de revenus en complément des activités agricoles et pastorales en fonction des opportunités économiques du moment et des contextes politiques nationaux et internationaux. Tant dans le Sud-Est tunisien que dans l'Oriental marocain, cette diversification obligée repose sur deux pivots : la pluri-activité et la migration, toutes deux étant conditionnées par les situations respectives de frontière avec la Libye et l'Algérie et les fluctuations des relations inter-étatiques (H. Boubakri et H. Nouri ; M. Tamim). La pluri-activité se nourrit du secteur informel et de la contrebande ; la migration qui est structurelle depuis longtemps est à la fois interne et internationale. Les périodes de fermeture qu'ont connu ou que connaissent les frontières, comme actuellement la frontière algéro-marocaine, favorisent la contrebande et l'émigration en particulier vers l'Europe (l'Espagne est aujourd'hui la principale destination des pasteurs de l'Oriental). Cette émigration influence fortement les capacités familiales d'investissement financier pour la production agropastorale et induit des changements dans les statuts et les catégories socioprofessionnelles des populations locales (positions des jeunes, des femmes, etc.). Les deux régions combinent ainsi des formes de marginalité qui tendent à se réduire aujourd'hui, et une inscription séculaire dans des espaces multiples, éloignés et réticulaires.

Une pression grandissante sur les ressources naturelles

La croissance démographique, la sédentarisation et l'urbanisation, l'emprise agricole, le recul de la mobilité pastorale entraînent une pression quantitative et qualitative sur les ressources naturelles (sols, couvert végétal, eau). Dans le Sud-Est tunisien, certaines zones voient une atomisation des terres de parcours, une avancée de l'arboriculture y compris sur des espaces peu propices, une tendance à la mobilisation accrue de l'eau pour l'irrigué ; d'autres zones qui restent à dominante plus pastorale ne sont pas épargnées par ces tendances mais subissent principalement une dégradation des pâturages de steppes. En dépit des programmes de lutte et d'aménagement,

les risques de désertification sont prégnants. Dans l'Oriental marocain, la réduction de la superficie des parcours et la baisse de la production fourragère suite au surpâturage menacent les systèmes pastoraux. Face à ces enjeux de durabilité environnementale et de viabilité des exploitations rurales, deux recherches en modélisation bio-économique et environnementale menées en Tunisie et au Maroc sont ici présentées (K. Allali et K. Djillali ; M. Sghaier et *al.*). Ces études expérimentales, qui restent à consolider et qui doivent certainement être couplées à d'autres approches et instruments d'analyse et de gestion des situations, fournissent des éléments de diagnostic sur la charge des parcours et visent à constituer des outils d'aide à la décision et à la planification.

Au-delà de leurs différences et spécificités régionales, il semble que le Sud-Est tunisien et l'Oriental marocain soient confrontés à plusieurs défis communs que l'on peut résumer en quatre volets :

- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la viabilité économique des exploitations rurales qui dépend bien sûr des modes d'activités agricoles et pastorales (maintien de formes de diversification et de flexibilité des pratiques, limitation du morcellement des patrimoines fonciers, qualité des produits de terroir, etc.) mais aussi du développement d'autres sources locales de revenus et d'emplois dans le cadre de politiques multisectorielles ;
- l'équilibre territorial entre les zones littorales et intérieures ;
- la conception et la mise en place de nouveaux modes de gouvernance permettant, d'une part, l'adaptation à l'affaiblissement des rapports sociaux et des modes de gestion traditionnels et favorisant, d'autre part, l'association des populations rurales à la définition et la mise en œuvre des actions publiques en matière d'usages des ressources et de développement agro-pastoral (les expériences des programmes PRODESUD en Tunisie et PDPEO au Maroc sont à ce titre des références).

A travers ces défis, le Sud-Est tunisien et l'Oriental marocain illustrent certainement les interrogations qui se posent sur le devenir de nombreuses régions rurales du Sud de la Méditerranée, moins armées que d'autres en terme de compétitivité économique (cultures à haute productivité et valeur ajoutée, exportations, etc.) mais où la production agropastorale est néanmoins créatrice de richesses, de sécurité alimentaire, de cohésion territoriale et de services environnementaux à promouvoir.

Mutations agro-pastorales, ruralité et développement dans le Sud-Est tunisien

Henri GUILLAUME

Introduction

Le Sud-Est tunisien est depuis l'Antiquité le théâtre de mouvements de populations et de dynamiques complexes d'occupation spatiale marquées par des phases de flux et de reflux de communautés entre les différents types de milieux physiques composant l'espace régional. Cet article, en s'appuyant sur une mise en perspective historique, a pour objet d'analyser les principales mutations des modes d'occupation de l'espace et d'usage des ressources naturelles. L'identification des processus d'anthropisation et d'artificialisation du milieu, des trajectoires d'évolution des systèmes de production conduira à s'interroger sur les composantes actuelles de la ruralité, la viabilité des dynamiques agraires et les conditions d'un développement régional dans le contexte des enjeux environnementaux, économiques et socio-territoriaux auxquels est confronté le Sud-Est tunisien[1].

1. Un environnement naturel contraignant, des milieux différenciés

Le Sud-Est de la Tunisie, qui recouvre les gouvernorats de Médenine (bordé par la Méditerranée) et Tataouine, est situé dans les étages aride

1. Cet article, qui s'attache à produire des éléments de synthèse, s'appuie notamment sur les données et analyses issues de deux importants programmes conduits dans le Sud-Est tunisien :
– « La désertification dans la Jeffara tunisienne : pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales » (2000-2004, partenariat entre l'Institut des Régions Arides/Tunisie et l'Institut de Recherche pour le Développement-UMR 151/France, avec la collaboration des Centres Régionaux de Développement Agricole de Gabès et Medenine et le soutien financier du Comité Scientifique français de la Désertification).
– « Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est »/ PRODESUD (2003-2010, Fonds International de Développement Agricole / FIDA - Ministère tunisien de l'Agriculture ; travaux de recherche préparatoires 2001-2002).

inférieur et saharien et est soumis à la double influence du climat subtropical sec et chaud du Sahara, d'une part, et du climat méditerranéen tempéré et relativement humide venant du Golfe de Gabès, d'autre part. Ces centres d'influence totalement différents sont à l'origine de variations inter-annuelles importantes des paramètres météorologiques.

Globalement, la zone se caractérise par une période estivale stable et calme et une période hivernale irrégulière, dont les conséquences sont susceptibles de ramener sur la région des sécheresses ou des évènements pluvieux et orageux. Ce régime climatique est caractérisé par :

- la faiblesse et l'irrégularité des précipitations (avec un gradient pluviométrique nord-sud allant en moyenne de 200 mm à 100 mm), avec des périodes de sécheresse récurrentes qui constituent une donnée structurelle de l'écosystème régional ;
- de grands écarts des températures ;
- des vents fréquents, souvent chargés de sable et particulièrement chauds en été lorsqu'ils soufflent du Sahara ;
- une humidité relative constante et moyennement faible ;
- une grande évapotranspiration variant de 750 à plus de 1200 mm/an.

Le faible degré de recouvrement de la végétation, l'exposition de la zone aux vents et la nature des sols (qui sont souvent de faible profondeur, peu structurés et avec une très faible capacité de rétention) sensibles à l'érosion éolienne, constituent autant de facteurs qui affectent négativement un bilan hydrique déficitaire.

Dans ce contexte climatique, les ressources en eau sont relativement limitées, en majorité non renouvelables (nappes profondes) et soumises, comme l'analysent Romagny et Palluault dans cet ouvrage, à une exploitation accrue et des concurrences intersectorielles grandissantes.

L'ensemble de ces contraintes du milieu physique a bien sûr conditionné fortement tout au long de l'histoire les modes de vie développés par les populations locales. Mais un autre facteur influe également de façon décisive sur les modalités d'occupation de l'espace, d'usage des ressources naturelles et sur les systèmes de production. Il s'agit des quatre grandes unités géomorphologiques, caractérisées par des nuances sur les plans pluviométrique et hydro-géomorphologique, qui structurent le Sud-Est tunisien :

- Les plaines, constituées par la Jeffara dans la partie nord-est et par El Ouara dans la partie sud est. Correspondant à la zone la plus basse (altitude inférieure à 200 mètres) et constituées par une zone de remplissage quaternaire, elles sont de grandes zones de parcours excepté, aujourd'hui, la partie littorale de la Jeffara soumise au développement agricole.
- Le bassin intérieur de El Atouf, autre zone de parcours. Cette formation, légèrement plus élevée (entre 200 et 300 mètres d'altitude), comprend une plaine à relief plat monotone parsemée de dépressions endoréiques et une série de plateaux légèrement inclinés vers l'est. Elle comporte les épandages qui s'étendent à partir des piémonts est

de la chaîne des Matmata et de ceux du sud du Jebel Abiodh. Les parcours d'El Atouf sont moins riches que ceux d'El Ouara.

- La chaîne montagneuse des Matmata dont l'altitude culmine à environ 600 mètres et qui est constituée par une série de petits bassins versants le long d'une succession de cuestas crétacées et jurassiques. Elle se prolonge vers l'est, à la latitude de Tataouine, par le Jebel Abiodh et par la chaîne d'Errhech. Ces montagnes ont été de longue date des lieux d'habitat défensif, d'agriculture et ce sont aujourd'hui les zones où l'on rencontre encore les plus fortes densités de peuplement.
- Le Dahar constitué par une série de glacis et de plateaux qui forment la zone des revers du système des cuestas de Matmata. Ces revers ont une pente vers le sud et vers l'ouest, découpée par de nombreux oueds ; le bas plateau occidental est un reg qui se fond dans les massifs dunaires de l'erg oriental. Le Dahar reste la zone de parcours la plus étendue et bénéficie des apports du réseau hydrographique entaillé dans la surface des revers.

2. Du nomadisme à l'agro-pastoralisme extensif

2.1 Nomadisme et trafic caravanier

Comme déjà évoqué, l'histoire du Sud-Est tunisien est caractérisée par des processus complexes d'occupation et d'usage du milieu naturel (Guillaume et Nouri, 2006). La zone de montagne, en particulier, révèle l'ancienneté des techniques de terrasses et de contrôle des eaux de ruissellement (*jessour*) qui remontent au-delà de la présence romaine au cours de laquelle la valorisation des eaux pluviales a connu un essor considérable (Ben Ouezdou et Trousset, 2004).

Marqué par les conquêtes arabo-musulmanes (qui s'ouvrent vers 650 en empruntant la voie naturelle de passage constituée par la plaine de la Jeffara et connaissent leur apogée au XI^e^ siècle), puis par des mouvements migratoires aux XV^e^-XVI^e^ siècles (qui induiront la constitution de la confédération des Ouerghemma), le Sud-Est a été durant des siècles un espace voué au nomadisme assorti de foyers à dominante sédentaire et agricole.

Selon l'analyse proposée par A. Hénia dans cet ouvrage, ce nomadisme, qui s'inscrivait dans la dimension saharienne, avait pour objectif premier non pas le pastoralisme mais le commerce caravanier. Les sociétés nomades développaient l'élevage camelin et des capacités guerrières pour assurer leur prééminence sur les échanges entre le Sud et le Nord du Sahara. Ces populations entretenaient des relations avec des communautés d'agriculteurs sédentaires, d'origine berbère, implantées en zone de montagne autour des ksour (greniers collectifs) ou dans les quelques oasis de la région ; ces relations de complémentarité économique (produits de l'élevage, olives, huile, dattes, etc.) s'accompagnaient de liens sociopolitiques de

domination, de clientèle et de protection (*çuhba*). Ces pôles montagnards existent toujours (Guermassa, Chenini, Douiret, Gattoufa, Toujène, Béni Khédache, etc.), tout en ayant connu des recompositions de leur peuplement et des systèmes de production régionaux dans lesquels ils s'inscrivent désormais.

L'exploitation de l'espace régional s'articulait ainsi entre les parcours des plaines (Jeffara, El Ouara, El Atouf) et du Dahar pour la production pastorale et les vallées et dépressions de la chaîne des Matmata et du Jebel Abiodh pour une petite agriculture de montagne.

Le déclin du commerce transsaharien engagé au tournant des XV^e^-XVI^e^ siècles, puis l'affermissement du pouvoir étatique induisent des changements importants pour les tribus nomades qui privilégient progressivement l'élevage ovin et caprin, réorientent leur maîtrise de réseaux commerciaux vers le Centre et le Nord de la Tunisie (échanges des céréales, huile, dattes, produits d'élevage et textiles), restreignant d'une manière générale l'amplitude de leurs axes de déplacement, tant pour les transhumances pastorales que pour le trafic caravanier.

C'est là l'amorce d'un long processus de passage à un mode de vie dominant caractérisé de manière globale par un système de production agro-pastorale associé à des formes de semi-nomadisme. Ce processus va connaître, à partir du XIX^e^ siècle, une accélération avec des mouvements de sédentarisation et d'intensification des modes d'usage du milieu liés à l'intervention coloniale française puis à la politique de l'Etat national.

2.2 L'expansion d'un système de production agro-pastoral

C'est dans le contexte, décrit par A. Hénia, d'affermissement de l'État territorial dans le Sud-Est, cause pour les populations nomades de la perte au cours des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles du contrôle des réseaux d'échanges des subsistances entre les zones de production du Sud, du Centre et du Nord du pays, que l'agro-pastoralisme extensif devient la clé de voûte du mode de vie de la plupart des populations régionales.

Axé sur l'élevage (ovin, caprin, camelin) et la pratique d'une céréaliculture pluviale épisodique, cet agro-pastoralisme était fondé sur :

- une exploitation extensive de la steppe et de ses ressources, étroitement dépendante des variations spatio-temporelles de la pluviosité ;
- un recours limité aux ressources en eau du sous-sol exploitées principalement via l'utilisation des sources et le creusement de puits de surface ;
- une mobilité des hommes et des troupeaux, qui pouvait couvrir chez certaines populations de très vastes superficies (comme chez les Touazine, Ouled Abdel Hamid, Ouled Slim) ;
- une appropriation collective, dans l'indivision, des espaces de parcours et de labours (terres de statut arch, ichtiraqiya), à la différence des terres melk objet de cultures plus intensives ;
- des modes de gestion communautaire au niveau des tribus, de leurs

fractions et dans le cadre d'alliances et de solidarités inter-tribales, ce qui n'excluait pas bien entendu compétitions et conflits pour l'accès aux ressources naturelles.

Le système agro-pastoral comportait des cycles annuels de déplacements, d'activités et d'inscriptions territoriales pour lesquels l'occurrence des pluies et leur localisation étaient bien sûr déterminantes pour la conduite des activités et les stratégies de transhumance. De manière générale, le rythme de vie des agro-pasteurs comportait huit à neuf mois de déplacements, de l'automne à la fin du printemps, et environ trois mois de vie plus sédentaire durant l'été. Ce cycle annuel, qui se déroulait selon un mouvement pendulaire entre l'occupation de la steppe et l'installation momentanée dans des îlots de vie sédentaire, s'organisait dans le Sud-Est autour de trois pôles ou secteurs fonctionnels :

– *Les terrains de parcours (Jeffara, El Ouara, El Atouf, Dahar)*

Ces espaces steppiques, dénommés *maraa*, étaient la propriété collective de la tribu mais les fractions avaient l'habitude d'amener respectivement leurs troupeaux dans des zones préférentielles ; ces formes d'inscription spatiale privilégiée restaient néanmoins très souples et flexibles au sein de la tribu afin de répondre aux aléas de la pluviométrie et à la distribution des ressources végétales. Cette souplesse pouvait également intervenir au niveau des relations inter-tribales, au sein bien entendu de la confédération des Ouerghemma dominante dans la région, mais aussi en cas de crise climatique aiguë entre ces derniers et les Béni Zid de Gabès ou les Noaïl de Tripolitaine, populations avec lesquelles les concurrences territoriales et les conflits guerriers étaient pourtant anciens et fréquents.

– *Les terres de labour*

C'est à l'automne, quand surviennent les pluies, que les communautés quittent leurs zones d'implantation estivale pour se rendre sur les terres de labour, dénommées *ardh mazraa*, et y semer l'orge et secondairement le blé. Le labour est réalisé avec un araire en bois habituellement tiré par un chameau. Ces terres sont appropriées collectivement au niveau de la tribu mais chaque fraction a l'habitude d'exploiter une zone particulière. La reproduction au fil des années de cette inscription spatiale préférentielle est sans doute favorisée par la force de rattachement que représentent les points d'eau constitués par les citernes (*majel*) construites pour recueillir les eaux pluviales. La répartition des lanières de terre à cultiver s'opère sous l'autorité du chef de fraction qui préside à la délimitation de parcelles, puis à leur tirage au sort (Louis, 1979). Ce système n'exclut pas des compétitions et des courses à la terre au moment des premières pluies. La localisation des terres de labour était généralement située dans un rayon plus proche des espaces de fixation estivale que ne l'étaient les terrains de parcours, les fractions tendant à s'éloigner davantage pour rechercher et diversifier les lieux de pâturages. Une fois les semailles et les labours effectués, les champs étaient visités de temps en temps par quelques hommes afin de s'enquérir

de l'état des cultures, éventuellement de semer à nouveau en cas de premières pluies insuffisantes et enfin de décider du début des moissons, qui intervient généralement au mois de mai. Entre temps, les fractions s'adonnaient à la conduite des troupeaux en se déplaçant sur les terrains de parcours.

– Les espaces de sédentarité

Les oasis et palmeraies dans la plaine (en proportion réduite dans le Sud-Est comparativement aux régions du Jérid et du Nefzaoua) et surtout les terroirs montagnards constituaient pour les agro-pasteurs des points d'attache dans le mouvement pendulaire de leur semi-nomadisme. Comme déjà évoqué, ces terroirs étaient exploités par des petites communautés, d'origine principalement berbère, qui y avaient développé l'arboriculture, en particulier les oliviers et les figuiers, accompagnée de quelques cultures céréalières et maraîchères. Cette aridoculture était fondée sur la valorisation des eaux de ruissellement selon les techniques d'aménagement en jessour encore aujourd'hui très pratiquées et particulièrement bien adaptées au relief et aux conditions climatiques peu propices pour l'agriculture. C'est aussi dans ces îlots d'espaces agraires que l'on rencontrait des pratiques d'appropriation privative de la terre (statut *melk*) traditionnellement basées sur la vivification (*ihya*) au travers de plantations. Après les phases de dispersion et de nomadisation sur les terrains de labour et de parcours, les diverses tribus agro-pastorales et leurs fractions venaient ainsi se fixer durant les mois d'été dans ou autour de ces espaces de sédentarité. Elles y entreposaient dans les ksour la plupart de leurs récoltes de céréales et les réserves de fourrage, elles opéraient des échanges et profitaient des sources d'eau, de la fraîcheur des jardins et des produits agricoles. Les troupeaux les plus importants, confiés à des membres des fractions ou à des bergers, se rapprochaient alors des points d'eau des plaines et du Dahar, les chameaux pouvant également se déplacer vers les dépressions salées de steppe halophyte (*sebkha*).

Dans ce contexte, certaines populations agro-pastorales semi-nomades ont progressivement développé en zone de montagne leurs propres cultures de *jessour*, adoptant pour les périodes de sédentarité l'habitat troglodyte caractéristique des communautés sédentaires. Il en est ainsi des Houaya qui occupent la montagne du Jebel Demmer (région de Béni Khédache), surplombant la plaine de la Jeffara, et mènent une activité pastorale importante en disposant d'une aire de mouvance de grande amplitude sur le Dahar et de droits d'usage sur des zones de piémont exploitées notamment comme terres de labour. Il en est de même pour les Ghomrassen des Matmata ou encore les Ouled Chehida et les Ouled Debbab du Jebel Abiodh.

Le recours à une forme de mobilité extrarégionale est également à noter. Comme dans d'autres régions de la Tunisie méridionale et centrale, aride et semi-aride, les populations du Sud-Est pratiquaient une transhumance de bien plus grande amplitude : l'*achaba* qui les conduisait sur de grandes zones de céréaliculture du Centre et du Nord tunisien mais aussi,

pour certaines tribus, en Tripolitaine (pâturages, acquisition de céréales). Compte tenu des grandes distances à parcourir et des hostilités intertribales, il semble néanmoins que le recours à ces transhumances intervenait surtout lors de sécheresse aiguë ou persistante, constituant ainsi une forme de régulation épisodique face à des situations de crise climatique.

Le tableau ci-dessous restitue les principaux cycles d'activités et de mobilité agro-pastorales. Il s'agit là d'un schéma d'organisation dans lequel des variations pouvaient s'inscrire selon les populations et en fonction des différenciations des milieux occupés, des poids respectifs des activités agricoles et pastorales au fur et à mesure du passage à l'agro-pastoralisme, ou encore de la puissance des tribus et de leur position dans le dispositif régional des activités de production et d'échanges.

Schéma des cycles traditionnels d'activités et de mobilité agro-pastorales

Périodes	Types d'activités dominantes	Lieux de résidence	Types d'habitat
juillet ⇒ septembre	rapprochement des troupeaux autour des points d'eau cueillette des figues petit maraîchage (*jessour*, lits d'oueds, oasis) entretien des *jessour* travail de la laine récolte des dattes (fin août-début octobre)	voisinage des ksour et *jessour*, des oasis	tentes, huttes et gourbis (plaine, montagne) troglodytes (montagne)
octobre ⇒ début novembre	récolte des olives départ en transhumance pour les labours et semailles	voisinage des ksour et *jessour* aires de céréaliculture pluviale et parcours	huttes, gourbis, troglodytes tentes
novembre ⇒ fin avril	pastoralisme (et éventuellement semailles plus tardives selon les pluies) tonte des moutons récolte de l'alfa et des plantes fourragères	aires de parcours	tentes
mai ⇒ début juin	moissons	aires de céréaliculture pluviale et parcours	tentes
mi-juin	ensilage des récoltes dans les ksour et les *retba*	mouvement de retour vers les pôles d'habitat estival	tentes, huttes, gourbis, troglodytes

Enfin, il est à souligner que la caractérisation de ces dynamiques territoriales et productives corrobore la remise en question développée par Albergoni et Pouillon (1976) de la double équation et corrélation : « berbère = agriculteur sédentaire = montagnard » ; « arabe = pasteur nomade = habitant des plaines ». Il s'avère en effet que ces dynamiques

induisent des processus bien plus complexes que cette seule structuration dichotomique qui a conditionné nombre d'études ainsi que des politiques à l'époque coloniale. Le statut de la montagne est au cœur de cette remise en question. Souvent présentée comme inhospitalière, lieu de refuge, espace difficile pour des agricultures refoulées, la montagne peut être au contraire considérée comme un lieu attractif, un pôle de peuplement et de colonisation agricole. La montagne a vu l'implantation de populations agro-pastorales semi-nomades qui, outre le bénéfice d'atouts environnementaux, ont pu également y développer des rapports de domination à l'encontre de communautés d'agriculteurs sédentaires (jbaliya). Montagne et espaces de plateaux steppiques voisins constituaient ainsi les supports d'un complexe régional associant, à des degrés divers, activités agricoles et pastorales (Guillaume et Nouri, 2006).

A l'identique de nombreux systèmes agro-pastoraux en zones steppiques du Maghreb, la mobilité spatiale, la flexibilité d'utilisation dans l'espace et le temps des ressources naturelles et de milieux complémentaires permettaient aux agro-pasteurs du Sud-Est de s'adapter aux contraintes du milieu aride et de faire face, bien qu'avec précarité, aux aléas climatiques.

3. Transformation de l'espace rural et trajectoires d'évolution des systèmes de production

3.1 L'artificialisation du milieu et l'intensification des pratiques agro-pastorales

Les dynamiques d'occupation et d'usage du milieu connaissent une véritable rupture avec l'intervention coloniale française à la fin du XIX[e] siècle. Visant à assurer un étroit contrôle des populations et des espaces, la politique coloniale se traduit par la rigidification des aires de transhumance, des réformes pour la privatisation des terres collectives, la promotion de l'arboriculture pluviale (en particulier l'oléiculture), le développement d'infrastructures (hydraulique, pistes, etc.) et l'aménagement territorial (création de petits pôles de peuplement et développement d'agglomérations comme Tataouine, Ben Gardane, Zarzis, Médenine).

Cet ensemble d'actions a pour conséquence l'enclenchement d'un processus de déstructuration du mode de vie semi-nomade et une intensification dans les usages de l'espace et des ressources naturelles. Deux évolutions majeures se dégagent :

- la descente progressive des populations montagnardes sur les piémonts et dans les plaines,
- l'expansion de la culture de l'olivier traditionnellement localisée dans les *jessour* des vallées montagneuses, cette colonisation agraire s'opérant à travers le droit de vivification, le système contractuel du complant (*mgharsa*) et des achats.

Le mouvement engagé de déstabilisation des systèmes agro-pastoraux

et d'affaiblissement des formes d'organisation sociale traditionnelles génère un processus de précarisation économique d'une frange de la paysannerie. C'est dès cette époque que le recours à la migration, dont on verra qu'elle est devenue structurelle dans le Sud-Est, entre comme composante des stratégies productives familiales.

Les mutations en cours connaissent un nouveau seuil à partir des années 1960-1970 sous l'effet de la croissance démographique et des politiques de l'État tunisien. La période qui s'ouvre voit l'aboutissement de la sédentarisation, l'expansion de l'aménagement territorial (avec une dynamique soutenue en zone littorale sous l'impulsion de pôles touristiques) et l'essor de l'emprise agricole. Cette dernière est favorisée par l'accélération de la privatisation des terres collectives (« apurement foncier » sur la base de lois et décret successifs), la mécanisation ainsi que par des aides publiques à l'oléiculture en sec et une active politique d'aménagements de conservation des eaux et des sols. De nouveaux besoins et critères de vie émergent chez les populations, soutenant par là même les transformations en cours.

Trois grandes évolutions caractérisent l'intensification des pratiques agro-pastorales : l'expansion de l'arboriculture, le développement de l'irrigué, de nouveaux modes de conduite des troupeaux.

– L'expansion de l'arboriculture en sec

Elle concerne surtout l'olivier et dans une moindre mesure l'amandier et d'autres arbres fruitiers. Dans le gouvernorat de Médenine, selon les recensements du Centre Régional de Développement Agricole, la progression du nombre d'oliviers entre 1989 et 2004 est de 14% (4 millions au total) et celle des amandiers de 15% (pour atteindre plus de 2 millions de pieds). Si les hommes ont d'abord exploité les lieux les plus appropriés sur le haut des piémonts et de leurs oueds, en reproduisant le système montagnard des *jessour*, ils colonisent aujourd'hui des zones steppiques éloignées des contreforts montagneux et à risque pour l'agriculture en sec (pluviométrie faible et irrégulière, absence d'impluvium naturel et de limons, sensibilité à l'érosion éolienne). C'est en particulier le cas dans la plaine centrale de la Jeffara et plus récemment sur le Dahar au sud du Jebel Demmer où s'ouvrent de nouveaux fronts de colonisation agricole. Des études conduites dans une vaste zone de la Jeffara (dans le gouvernorat de Médenine) ont montré qu'entre 1972 et 1998 la superficie des steppes pures y a régressé de 39% environ, celle des cultures pures augmentant de 270% (Hanafi et *al.*, 2004, Hanafi et Ouled Belgacem, 2006). Il en résulte l'accentuation d'une double évolution : une réduction et une atomisation croissantes des zones de steppe pour le pâturage des troupeaux, une progression de l'arboriculture dans des zones particulièrement exposées aux contraintes du milieu physique et aux aléas climatiques.

Plus au sud, dans le gouvernorat de Tataouine, les parcours restent la principale formation naturelle de la région, lui conservant sa vocation pastorale traditionnelle. Mais l'on y assiste néanmoins à l'amplification du

même processus d'expansion de l'oléiculture en sec au dépens des parcours. Il en est ainsi notamment dans les piémonts est de la chaîne des Matmata, dans les hautes vallées des oueds du revers ouest du Dahar ou encore dans les zones de Bir Lamar et de Smar où l'on se situe à la limite sud de ce type de plantation.

L'inadéquation entre spéculation arboricole et milieu physique explique des performances faibles en terme de production. Dans le gouvernorat de Médenine, la production est de 18,5 kg d'olives par pied en moyenne, 24 kg si l'on ne retient que les arbres en phase de production, soit 75% environ du total. Des variations interannuelles très fortes (entre 42 kg/pied en 1991 et 3,8 kg/pied en 2002) sont enregistrées ainsi que des situations zonales topo-climatiques très contrastées permettant parfois d'obtenir des rendements importants (sur les aménagements en *jessour* notamment). Dans le gouvernorat de Tataouine, la production moyenne d'un pied d'olivier est limitée à 4 kg et à 8 kg si l'on ne retient que les oliviers en phase de production, estimés à 49% du nombre total (ODS, 2003). La période de sécheresse des années 1999-2002 a montré la vulnérabilité des arbres dans nombre de zones (a fortiori des amandiers dont 60% ont dépéri dans la plaine centrale de la Jeffara) et combien des apports en eau étaient impératifs pour tenter de sauver les plantations, ce qui était hors de portée financière pour la très grande majorité des agriculteurs qui voient là leur dépendance s'accroître à l'égard de systèmes marchands d'accès à l'eau (Romagny et *al.*, 2003).

L'expansion de l'oléiculture selon le processus en cours peut donc paraître hypothétique dans la mesure où cette spéculation est caractérisée dans une telle région à forte aridité « par de faibles rendements, une qualité déficiente et une rentabilité limitée » (ODS, 2003). Comme on l'a également évoqué, elle induit une fragilisation des activités pastorales (de manière plus marquée dans le gouvernorat de Médenine) ainsi que des risques accrus de désertification (régression de la couverture végétale, ensablement, etc.) amplifiés par l'usage croissant de la charrue polydisques, associé à celui du tracteur, dont on connaît les conséquences écologiques néfastes sur la steppe à une pluviométrie inférieure à 300 mm.

La poursuite de mises en culture dans de telles conditions ne peut sans doute se comprendre, conjointement aux effets des politiques publiques d'aide à la plantation, sans la prise en compte de trois éléments constitutifs des logiques paysannes de mise en valeur du sol (Guillaume et *al.*, 2006) :

- l'objectif d'affirmation de la propriété foncière ;
- l'intégration des aléas climatiques et du temps long dans la constitution du capital arboricole, à la différence de seuls critères de productivité et de rentabilité économique à court terme ;
- la dimension socioculturelle que revêt l'olivier qui est bien plus qu'une seule spéculation agricole et marque d'appropriation foncière ; cet arbre est un symbole d'ancrage à la terre natale et une valeur patrimoniale que l'on veut léguer, constituant ainsi un véritable « lien inter-générationnel ».

Dans le gouvernorat de Tataouine, l'extension de la culture de l'orge vers les terres de parcours (maximale en années à bonne pluviométrie) pose également de graves problèmes de préservation des ressources pastorales et de l'environnement. Constituant essentiel des systèmes agro-pastoraux, dont elle est un instrument de régulation fondamental, elle participe néanmoins à la destruction de la végétation naturelle sur des superficies importantes qui ne seront que très occasionnellement cultivées (PRODESUD, 2002).

– Le développement de l'agriculture irriguée

Il s'agit là d'une nouvelle étape dans l'intensification des modes d'exploitation du milieu et donc de la pression exercée par les hommes sur les ressources en sol et en eau. Comme le soulignent Romagny et Palluault dans cet ouvrage, « face aux incertitudes liées aux eaux superficielles, l'accès aux ressources souterraines permet aux agriculteurs de mutualiser les risques agricoles, d'intensifier les productions et de diversifier les systèmes de productions. Le renforcement des politiques de développement rural, l'inflexion des politiques hydrauliques et la meilleure accessibilité technique et financière des modes de captage et d'irrigation ont favorisé un essor de l'irrigation depuis les années 1990 ». Les surfaces agricoles en irrigué couvrent en 2005 environ 5 500 ha dans le gouvernorat de Tataouine et 2 000 ha dans celui de Médenine, ce qui reste très modeste mais la progression est sensible puisque le total de l'irrigué ne dépassait pas 2 000 ha au début des années 1990. Les périmètres peuvent combiner des plantations arboricoles (olivier, palmier-dattier, grenadier, pêcher,...), souvent en bordure de parcelle, et des cultures maraîchères d'hiver et d'été. Les cultures fourragères (orge en vert, luzerne) sont limitées, traduisant un niveau d'intégration élevage-agriculture irriguée qui reste faible, en particulier dans le contexte d'une région comme le gouvernorat de Tataouine à forte vocation pastorale.

L'agriculture irriguée est conduite dans le cadre de périmètres publics autour de forages profonds ou de périmètres privés sur puits de surface essentiellement mais aussi désormais au moyen de forages profonds dont la multiplication depuis quelques années constitue le véritable socle de la dynamique actuelle dans ce secteur agricole.

Le développement de ces périmètres irrigués privés pose un double problème d'ordre environnemental et socioéconomique. Bien que l'agriculture demeure le second secteur d'utilisation des nappes profondes avec moins d'un quart des ressources mobilisées, loin derrière l'alimentation en eau potable et la consommation domestique, sa part ne cesse d'augmenter accentuant ainsi un processus de surexploitation de certains aquifères profonds et de nappes phréatiques (nappes de Jorf, Zeuss-Koutine, grès de Trias dans le gouvernorat de Médenine ; nappe de l'oasis d'El Ferch dans le gouvernorat de Tataouine). L'arrêt des subventions accordées aux aménagements hydrauliques ou la délimitation de périmètres de protection de nappes déjà surexploitées donnent lieu à des pratiques de contournement et de creusage de puits non déclarés, signe de la forte pression sociale pour

l'accès à l'eau à des fins agricoles (Palluault, 2006). Sur le plan socioéconomique, il s'avère que la mise en place de périmètres irrigués performants est bien souvent hors de portée des exploitants agricoles traditionnels du Sud-Est car les conditions d'autorisation de forage et les moyens techniques nécessaires demandent des capacités financières sans commune mesure avec les revenus de la majorité des acteurs ruraux de la région. Cette situation profite à certaines catégories d'acteurs disposant de revenus extérieurs importants et manifeste l'émergence de nouvelles inégalités socioéconomiques au sein du milieu rural. Le développement de l'irrigué est donc au cœur d'enjeux cruciaux et multiples, d'ordre écologique, social, économique et l'avenir du secteur est étroitement lié aux décisions des autorités publiques en terme d'accès aux nappes profondes et de soutien financier aux producteurs agricoles.

– *De nouveaux modes de conduite des troupeaux*

Comme dans de nombreuses zones steppiques du Maghreb (Bourbouze, 2006 ; Abaab et Genin, 2004), les systèmes d'élevage dans le Sud-Est tunisien sont en particulier confrontés à l'avancée des mises en culture sur l'espace pastoral, à la progression de la privatisation du foncier et à l'affaiblissement des pratiques communautaires, mais aussi à la désaffection des jeunes générations pour les activités pastorales (de même d'ailleurs que pour l'agriculture). Ces changements peuvent de surcroît se dérouler dans un contexte d'accroissement marqué des effectifs du cheptel.

Face à ces changements et contraintes, qui s'exercent dans un environnement naturel limitant, deux éléments de stratégies des éleveurs seront mis en exergue ici : la gestion de la mobilité sur un espace pastoral en fragilisation, le recours à l'alimentation complémentaire.

– *La gestion de la mobilité sur un espace pastoral en fragilisation*

On assiste, d'une manière générale, à une réduction des anciens territoires pastoraux via l'emprise d'une agriculture qui morcelle l'espace, réduit les couloirs de transhumance et ampute les parcours des terrains les plus productifs. Cette évolution présente néanmoins des différences, des seuils d'avancement variables entre les gouvernorats de Médenine et de Tataouine.

Dans celui de Médenine, les anciens terrains de parcours de la plaine de la Jeffara ont laissé la place à une mosaïque de secteurs de steppes à la végétation très dégradée et de secteurs de cultures en expansion. Cette transformation donne lieu à une diminution de la biodiversité et une homogénéisation sur le plan floristique avec des espèces de faible valeur pastorale et dont le recouvrement ne permet pas toujours de protéger le sol contre les processus de la désertification (Hanafi et Ouled Belgacem, 2006). Face à ce recul de la complémentarité traditionnelle entre les différentes composantes du milieu et du rôle de la végétation pour le maintien d'un relatif équilibre naturel, les interventions de l'État (aménagements de conservation des eaux et des sols, ...) se sont multipliées pour stabiliser ce

processus de déséquilibre écologique général. L'élevage est aujourd'hui une activité le plus souvent secondaire au sein des exploitations de la Jeffara, même si elle est toujours largement pratiquée, et les troupeaux sont habituellement maintenus grâce aux steppes résiduelles avoisinantes des exploitations. Seule une minorité de grands éleveurs base encore son activité sur l'utilisation des parcours collectifs d'El Ouara, de la Jeffara orientale ou du Dahar. Globalement, l'activité pastorale est génératrice d'un risque accru de surpâturage.

Dans le gouvernorat de Tataouine, l'élevage extensif assorti de pratiques de mobilité conserve un rôle économique majeur et d'immenses espaces de parcours de statut collectif se maintiennent. L'adaptation, via la mobilité, aux variations spatio-temporelles de la pluviométrie et de l'état des ressources pastorales est facilitée pour certaines catégories d'éleveurs par le recours aux camionnettes pour le transport du petit bétail et des aliments complémentaires, et aux citernes tractées pour l'alimentation en eau. Bien que les chiffres varient selon les sources, une augmentation sensible du cheptel (surtout des petits ruminants) est effective au cours des dernières décennies et intervient dans un contexte, d'une part, de diminution des superficies des meilleurs parcours et, d'autre part, d'affaiblissement des modes de gestion communautaire et concertée (mise en défens, etc.). Ces changements se sont conjugués pour créer ici aussi une dynamique d'augmentation de la charge animale et de dégradation des ressources pastorales (Nasr et *al.*, 2000 ; PRODESUD, 2002).

– Le recours à l'alimentation complémentaire

Il s'agit là d'un autre grand changement que l'on rencontre dans l'ensemble du Sud-Est. Jusque vers les années 1960, le seul moyen d'adaptation face aux besoins alimentaires des troupeaux en période de sécheresse était la transhumance vers des espaces plus favorisés, pratique s'accompagnant d'un taux de mortalité élevé des animaux et de la nécessité de plusieurs années de recapitalisation pour reconstituer le cheptel.

Dans la région de la Jeffara, l'activité pastorale s'appuie aujourd'hui sur l'utilisation de ressources fourragères locales « produites » (résidus de l'agriculture, luzerne sur périmètres irrigués, cueillette de l'alfa/*gueddim-stipa tenacissima*), le recours à ces ressources variant selon les types d'exploitation agro-pastorales (place de l'élevage et composition du cheptel ; capacité de mobilité et d'usage des pâturages et en particulier des grandes zones de parcours ; moyens humains et financiers). Mais l'activité pastorale s'ouvre aussi de plus en plus à l'achat d'aliments achetés à l'extérieur de l'exploitation (foin et concentré), pouvant aller dans certains cas vers des élevages presque de type hors sol. Cette pratique répond au besoin d'adaptation aux aléas pluviométriques et aux périodes de sécheresse (comme durant les années 2000-2003 où l'achat d'aliments pour la survie des troupeaux s'est imposé dans tous les systèmes de production) ; d'une façon générale, la distribution d'aliments achetés est ressentie bien plus comme une contrainte que comme un choix. Le recours aux aliments concentrés

peut aussi s'inscrire, pour certaines exploitations, dans un processus d'intensification de l'élevage lié à une demande croissante en agneaux de boucherie dans la région (Cialdella, 2003).

Dans la région de Tataouine, la complémentation est un « système d'assurance et d'amélioration de la productivité » auquel les éleveurs sont de plus en plus habitués. Les troupeaux (ovins, caprins, camelins confondus) sont en année de sécheresse très fortement complémentés (65%) et le taux reste élevé en année moyenne (48%) ou bonne (18%), PRODESUD, 2002.

D'une manière générale, on assiste à un recours croissant à la complémentation (qui bénéficie de prix subventionnés par l'État en période climatique critique) qui pourrait devenir un facteur d'intensification et de régulation des activités d'élevage mais qui soulève, dans les conditions actuelles, un certain nombre d'interrogations liées à la régularité d'approvisionnement en fourrages et aliments du bétail, à la compétitivité de la production par rapport à d'autres régions d'élevage du pays, à la différenciation marquée des capacités financières entre certains types d'exploitation, à la limite des apports potentiels de l'irrigué dans une région soumise à de fortes contraintes hydriques et à d'importantes concurrences intersectorielles pour la mobilisation et l'exploitation des ressources en eau (Genin et *al.*, 2006 a).

Ces trois grandes évolutions, caractéristiques des dynamiques agraires en cours, induisent en particulier un processus de fragmentation de l'espace rural, de reconfiguration des systèmes agro-pastoraux et une pression accrue sur les ressources naturelles tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (tendance à la concentration des activités agro-pastorales sur des espaces fermés, etc.). Si la région de Tataouine et des grandes zones de parcours reste le champ de pratiques pastorales extensives, le Sud-Est dans son ensemble est néanmoins soumis au passage, identifié pour la Jeffara, « de stratégies d'adaptation aux risques naturels fondés sur une flexibilité d'utilisation des espaces, une diversification des spéculations et une mobilisation diffuse dans l'espace et dans le temps des ressources naturelles, à des stratégies d'évitement des risques naturels par l'artificialisation et l'intensification d'exploitation des milieux, marquées par une appropriation et un usage individuel des terres, et d'intégration aux dynamiques socio-économiques nationales » (Genin et *al.*, 2006 a). Si ces options, largement promues par les pouvoirs publics, ont eu des résultats manifestes en terme de développement rural, elles n'en génèrent pas moins des risques et défis qui seront abordés plus loin.

3.2 Pluriactivité et migrations

Les ménages ruraux présentent une complexité quant aux sources de revenus et au fonctionnement de l'économie familiale. Les populations du Sud-Est ont de longue date diversifié leurs sources de revenus en complément des activités agricoles, ceci en fonction des opportunités du moment

et des contextes politiques nationaux et internationaux. Dans la région de la Jeffara, 60 à 75% des ménages ruraux ont recours à plusieurs sources de revenus dans des secteurs diversifiés : petits ateliers, bâtiment, activités tertiaires (commerce, transports, tourisme), administration ; seuls 17% des chefs de ménage déclarent que les activités agro-pastorales constituent leur principale source de revenus (Picouet et Sghaier, 2006). Dans la région de Tataouine, un tiers de la population rurale vit essentiellement de revenus extra agricoles et 50% des exploitants agricoles déclarent avoir une autre activité (PRODESUD, 2002).

Dans ce contexte, la mobilité transfrontalière avec la Libye joue un rôle majeur, engendrant une intense dynamique économique (caractérisée par des activités informelles et de contrebande) et sociale (réseaux familiaux et de commerçants) ; cette économie transfrontalière informelle est grosse génératrice de richesse et d'emplois et a contribué à atténuer la marginalisation économique et politique qu'a connue le Sud-Est durant longtemps (cf. l'analyse de Boubakri et Mbarek dans cet ouvrage).

La polyactivité pour la formation des revenus est aussi profondément marquée par l'émigration, certaines collectivités, en zone de montagne particulièrement (Béni Kheddache, Ghomrassen, Chenini, Douiret, Guermessa), ayant de fortes et anciennes traditions migratoires (Nasr, 2004). Les pratiques migratoires présentent ainsi une longue trajectoire historique et font partie de l'identité régionale en entrant dans les stratégies d'adaptation aux contraintes environnementales et économiques. Elles prennent la double forme d'une émigration interne et vers l'étranger (France, Algérie, Libye, etc.). La migration permet l'injection d'importantes ressources financières, l'amélioration des conditions de vie des populations et contribue au maintien de leur ancrage territorial. Mais les perturbations qu'elle engendre sur le plan social (retard de l'âge du mariage, femmes chefs de ménage) et la diffusion d'un nouveau modèle migratoire (départ des jeunes couples avec leurs enfants, mariage du migrant dans la zone de destination) touchent la dynamique démographique de la région. Des signes de vieillissement de la population active et des situations de déficit migratoire interne et externe affectent l'ensemble du Sud-Est, les zones enregistrant les plus lourds déficits externes étant dans leur grande majorité des foyers traditionnels de départ vers l'étranger (cf. l'analyse de Boubakri et Nouri dans cet ouvrage). Ce processus touche également la composition des exploitations agricoles et fragilise les ressorts de l'agriculture familiale avec en particulier une élévation de l'âge moyen des chefs d'exploitation, l'extension des exploitations composées d'un seul noyau familial (recul de la famille élargie) et l'individualisation grandissante dans les stratégies productives et de constitution des patrimoines fonciers.

La configuration du monde rural déborde donc largement la sphère agricole et sa reproduction passe, peut-être encore plus qu'avant, par diverses formes d'activités et de mobilité ; à l'instar de nombreuses zones rurales défavorisées à travers le monde (Abaab et Guillaume, 2004), ces caractéristiques montrent l'ouverture du Sud-Est sur l'environnement extérieur

national et international, son inscription dans des espaces multiples et réticulaires. Mais l'on verra que si la production agro-pastorale est devenue pour nombre de familles rurales une activité parmi d'autres ou secondaire en terme de revenus, elle n'en joue pas moins un rôle encore crucial dans ce contexte de forte pluriactivité.

3.3 Les différenciations des systèmes de production

Il est bien sûr très difficile d'analyser brièvement les systèmes de production agro-pastoraux contemporains dans le Sud-Est, tant leurs structures et leurs fonctionnements sont complexes et diversifiés. Des éléments de typologie et d'identification des trajectoires d'évolution seront présentés pour la Jeffara, où l'emprise de l'agriculture est plus prononcée, et pour la région de Tataouine où l'élevage reste l'activité dominante. Sur cette base, quelques tendances lourdes seront dégagées au niveau régional.

Comme cela a été présenté, les sociétés rurales pratiquaient traditionnellement, en complément de l'élevage extensif, la culture itinérante de céréales en s'adaptant aux conditions et aléas climatiques via des formes de mobilité et de flexibilité et des structures agraires en *openfield*. Ce modèle s'accompagnait en zone de montagne et d'oasis de foyers à dominante sédentaire et agricole. Les grandes lignes d'évolution des systèmes de production sont schématisées dans la figure ci-dessous.

Dans la Jeffara, comme on le constate, les processus de sédentarisation, d'essor de l'arboriculture, de privatisation des terres et d'insertion à de nouveaux réseaux économiques, ont conduit à trois grands types de système :

- système agro-pastoral diversifié (dans lequel une catégorie d'agro-éleveurs en croissance productive est caractérisée par des chefs d'exploitation relativement jeunes),
- système agricole à complément d'élevage articulé au marché (marqué par le développement de l'irrigué avec pour certaines exploitations une plus grande intégration agriculture-élevage),
- système résiduel à dominante pastorale.

Dans les régions plus méridionales du gouvernorat de Tataouine, les trajectoires d'évolution des systèmes de production sont comparables (progression de l'agriculture et de l'irrigué, articulation au marché, précarisation d'exploitations, ...) mais avec une différence essentielle constituée par le maintien de l'élevage extensif comme moteur économique de la région ; ceci combiné bien sûr aux revenus non agricoles tirés de l'émigration. C'est ainsi qu'existe, au contraire de la Jeffara, un système dynamique à dominante pastorale caractérisé par deux types d'exploitations (PRODESUD, 2002) :

- les grands éleveurs (grands troupeaux avec 2 à 3 bergers salariés, forte base agricole, système très motorisé),
- les bergers/éleveurs (association de leur cheptel à des troupeaux pris en pension *khlata*, forte motorisation).

Figure 1 :
Dynamiques des systèmes de production dans le Sud-Est tunisien

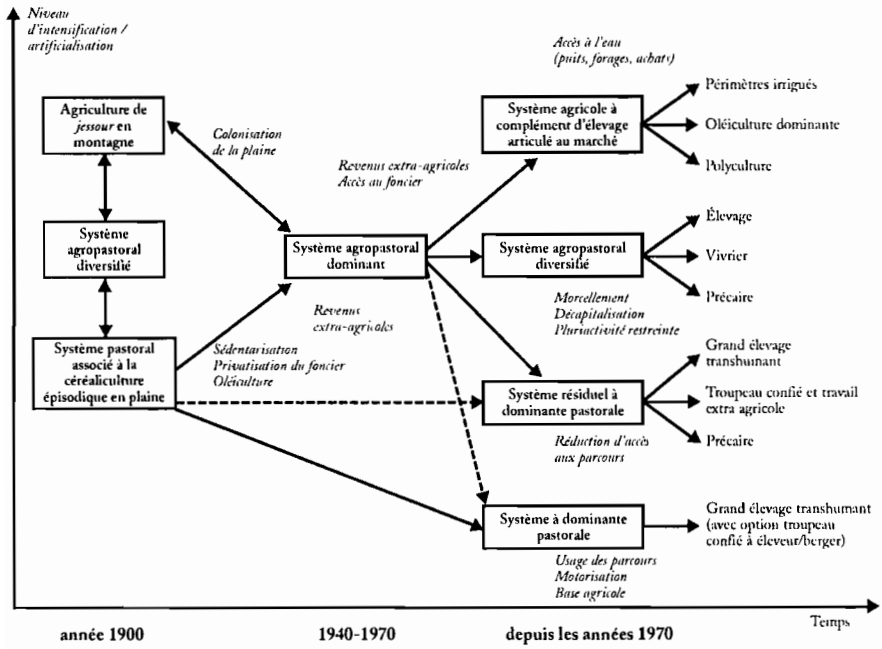

Schéma adapté de L. Rahmoune, 1995 et Genin et *al.*, 2006 a.

Au-delà des différenciations de ces systèmes, qui tiennent aux faciès écologiques locaux, aux spécificités historiques des communautés et à divers facteurs socioéconomiques (accès à l'eau, proximité de centres urbains, opportunités économiques et migrations, etc.), il est possible de dégager quelques lignes de force qui caractérisent l'évolution en cours des dynamiques des systèmes de production et d'usage du milieu dans le Sud-Est :

- de nouvelles conformations des systèmes agro-pastoraux marquées par des transformations dans les modalités d'articulation entre activités pastorales et agricoles et dans des reconfigurations de l'espace rural : processus de privatisation et de marchandisation du foncier, progression de l'arboriculture, fragmentation de l'espace et tendance à une discontinuité accentuée des patrimoines fonciers utilisés par les exploitations ;
- une artificialisation des milieux et une pression quantitative et qualitative accrue sur les ressources naturelles (eau, sols, ressources pastorales) ;
- une tendance à la spécialisation des exploitations, sans doute plus marquée dans la région de la Jeffara (oléiculture, irrigué, formes d'intensification de l'activité d'élevage, ...) ;
- un renforcement de la dualité entre une économie agricole d'autosubsistance et à dimension patrimoniale et une économie tournée

vers la production marchande, ce phénomène s'accompagnant d'un processus de forte différenciation économique entre les types d'exploitation : exploitants (parmi lesquels de nouveaux acteurs non issus du milieu rural) disposant d'importants revenus extérieurs et investissant dans l'irrigué à haute technicité, grands éleveurs bien adaptés aux débouchés commerciaux, précarisation qui toucherait 15 à 20% des exploitations, etc. ;

- le poids déterminant des activités extra-agricoles et des pratiques migratoires dans les stratégies productives familiales et les capacités de reproduction d'une grande majorité des exploitations rurales.

L'agriculture et l'élevage (dans leurs diverses composantes et combinaisons agro-pastorales) sont ainsi aujourd'hui, dans le Sud-Est, en pleine transition et occupent, dans ce contexte, un statut ambigu. En effet, ces activités sont, pour une large frange des exploitations, insuffisantes pour assurer leur maintien, apparaissant comme un secteur secondaire en terme de ressources familiales ; l'économie régionale peut être caractérisée par l'association entre revenus extérieurs et arboriculture dans la Jeffara, élevage extensif dans les zones plus méridionales du gouvernorat de Tataouine. Mais ces activités continuent néanmoins à jouer un rôle fondamental dans les conditions d'existence et le mode de vie des populations du Sud-Est. Car l'agriculture et l'élevage représentent un domaine essentiel sous une double dimension économique et socioculturelle. D'un point de vue économique, ils constituent un recours en terme de subsistance, de production de richesse et de gestion des risques dans un milieu naturel contraignant et un environnement économique incertain. D'un point de vue socioculturel, la culture de l'olivier (principalement pour les exploitations contemporaines de la Jeffara) et l'élevage (surtout dans les zones méridionales) continuent à représenter pour les familles rurales un fort référent culturel et patrimonial qui anime leur objectif de maintien de l'ancrage territorial.

Les mutations et les caractéristiques actuelles de la production agricole et pastorale et des dynamiques agro-territoriales qui leur sont associées amènent à s'interroger, d'une part, sur la viabilité des processus en cours et, d'autre part, sur des éléments de stratégie pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre d'un espace rural de plus en plus plurifonctionnel et d'un développement régional multisectoriel (Genin et *al.*, 2006 b).

4. Devenir de l'agro-pastoralisme et développement régional

Le Sud-Est bénéficie depuis les années 1980 de politiques publiques de développement soutenues en matière d'aménagement et de désenclavement de certaines zones (réseau routier, ouvrages de conservation des eaux et des sols, ...), de mobilisation des ressources en eau (nappes souterraines, ...), d'accès des populations à un ensemble d'infrastructures et services (électrification, desserte en eau potable, scolarisation, santé, ...). Mais ces trans-

formations s'accompagnent aussi de l'émergence ou l'accentuation de risques dont divers éléments ont été révélés dans l'analyse des grandes trajectoires d'évolution des systèmes agro-pastoraux et de la ruralité.

4.1 Une série d'enjeux

Dans un contexte où les stratégies traditionnelles paysannes d'adaptation aux contraintes du milieu s'érodent, le Sud-Est est aujourd'hui confronté à des enjeux de diverse nature portant sur :

– l'état de l'environnement :
La pression sur les ressources naturelles et les milieux continue à s'aggraver, avec une population et des besoins qui augmentent, avec l'arrivée de nouveaux acteurs (irrigué, tourisme, ...) et des concurrences intra et intersectorielles croissantes (allocation de l'eau pour l'urbain /tourisme et l'agriculture, arboriculture et élevage, ...).

– le devenir de l'agriculture familiale à travers ses diverses combinaisons agro-pastorales :
Nombre d'exploitations connaissent des évolutions, tant dans leur composition que dans les usages du milieu, qui pèsent sur leur viabilité : morcellement des terres, discontinuité des patrimoines fonciers, désaffection des jeunes générations, expansion de l'arboriculture pluviale dans des milieux écologiquement inadaptés, régression de grands parcours et intensification de l'élevage, spécialisations productives, etc. Or l'agriculture familiale, tout en étant une activité bien souvent secondaire en terme de revenus, constitue, d'une part, un recours important en terme de subsistance et de gestion des risques et, d'autre part, un puissant référent culturel et un levier décisif pour le maintien des populations dans leur cadre de vie.

– le développement socioéconomique :
Deux registres peuvent être mis en exergue : le premier concerne le risque de dualisme et de différenciations accrues au sein même du monde agricole avec la précarisation d'une frange d'exploitations et l'émergence de nouveaux acteurs à même d'investir pour l'accès à l'eau, les technologies d'irrigation ou l'acquisition de terres. Ce phénomène rejoint une tendance générale, actuellement observée au sein de l'espace rural tunisien, d'émergence de nouvelles formes de dualisme agraire entre exploitations (Elloumi, 2007). Le second registre est beaucoup plus global et porte sur la difficulté, compte tenu des contraintes de la région, à promouvoir le marché de l'emploi, sachant que l'impact des activités informelles et de l'émigration dépend largement de la conjoncture internationale et de ses variations.

– l'équilibre territorial :
Le développement régional s'est traduit au cours des dernières décennies par l'accentuation des disparités (en matière d'infrastructures, de niveau de

vie) entre l'intérieur de la région et les zones littorales qui ont notamment bénéficié de la création d'importants pôles touristiques (Djerba, Zarzis) ; certaines actions engagées par les pouvoirs publics tendent actuellement à enrayer ce processus.

4.2 Quelques orientations en matière de viabilité écologique et socioéconomique

Compte tenu de la complexité des enjeux et des actions à concevoir et à mettre en œuvre, il est clair que le propos se limite ici à identifier quelques orientations à même de favoriser un développement régional conciliant préservation environnementale, essor économique et équité socio-territoriale. Les orientations, avancées ci-dessous, s'appuient notamment sur l'appréhension du devenir de l'agro-pastoralisme dans le cadre global et intégré des conditions du développement régional ainsi que sur les modalités de conception et de réalisation des projets de développement :

– Le maintien de capacités de flexibilité et de diversité dans les systèmes agro-pastoraux

Face à l'expansion arboricole dans des zones à risque, à la diminution et la dégradation des parcours collectifs les plus productifs, à l'atomisation des espaces ou encore au processus de spécialisation des exploitations, les notions de diversité et de flexibilité semblent centrales pour assurer la gestion des risques en milieu contraignant et la viabilité des systèmes agro-pastoraux. A cet effet, quelques points-clefs de stratégies d'action peuvent être avancés :

- Enrayer le développement de l'arboriculture en sec en dehors de ses limites écologiques et soutenir, dans les zones appropriées, la recherche d'une qualité des produits (principalement pour l'oléiculture) ainsi que l'amélioration des techniques de valorisation des eaux pluviales (en zones de montagne et de piémont).
- Soutenir l'élevage extensif qui représente un pivot majeur de l'économie régionale et remplit, d'une part, une fonction déterminante pour exploiter durablement le milieu naturel et, d'autre part, un rôle central dans la reproduction de nombreuses exploitations de par ses propriétés de pouvoir-tampon en particulier lors des périodes récurrentes de sécheresse. Ce soutien passe par des actions touchant plusieurs domaines : préserver les capacités de mobilité en enrayant notamment des privatisations de parcours et en favorisant l'adaptation des modes traditionnels de gestion collective de ces espaces ; organiser le recours à la complémentation qui induit certainement des difficultés pour certaines exploitations mais constitue aujourd'hui avec la décapitalisation un levier décisif dans la stratégie d'adaptation au risque climatique (PRODESUD, 2002 ; Bourbouze, 2006) ; encourager l'amélioration génétique et renforcer la couverture sanitaire ; améliorer les techniques et les conditions de mise en

œuvre des aménagements pastoraux (mises en défens, plantations) ; etc.

- Limiter les attentes que l'on peut attribuer au secteur de l'irrigué (pour par exemple la supplémentation de l'élevage et sa régulation en mauvaise année) compte tenu de la pression sur des ressources conventionnelles en eau limitées et des investissements financiers nécessaires (techniques d'irrigation à économie d'eau, possibilités de réutilisation des eaux usées traitées, etc.) qui posent également la question du risque de marginalisation accrue des acteurs les plus vulnérables et de développement d'une agriculture à deux vitesses.

– La consolidation de la pluriactivité et l'impulsion de stratégies d'innovation rurale

Comme on l'a vu, le secteur agricole n'est plus la principale activité économique et son développement ne peut être assuré que dans le cadre de la pluriactivité. Les adolescents et jeunes adultes, hommes et femmes, expriment une préoccupation majeure pour l'emploi et des activités génératrices de revenus. Dans une situation où l'attractivité de l'émigration à l'étranger est très forte chez les jeunes hommes, alors même que les politiques migratoires des pays d'accueil se durcissent, la création de nouveaux emplois dans la région (industrie, secteur tertiaire, ...) et la formation professionnelle constituent un défi majeur et complexe pour les pouvoirs publics. Dans le cadre des initiatives et efforts déployés, les stratégies qualifiées d' « innovation rurale » engagées au cours des récentes années peuvent constituer un véritable levier de développement. Ces stratégies s'appuient notamment sur la « production des identités régionales » (cf. l'article de P. Bonte dans cet ouvrage), l'identification de « bassins de vie » potentiellement porteurs de dynamiques sociales et économiques cohérentes et elles privilégient une multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural (Campagne, 2000 ; Bassède, 2001 ; Sghaier et *al.*, 2006).

Plusieurs axes d'action sont proposables, qui font d'ailleurs l'objet de projets en cours dont certains seront évoqués :

- La promotion de nouvelles fonctionnalités du monde paysan liées à la préservation des paysages, de la biodiversité, aux préoccupations agro-environnementales et s'appuyant pour partie sur des savoir-faire traditionnels (terroirs en *jessour*, lutte contre l'érosion, ...).
- La valorisation de produits locaux qui passe par la formation, une meilleure organisation de la production et de la commercialisation, la labellisation de « produits de terroir ». Cette production concerne l'agriculture et les ressources végétales (huile d'olive, figue, miel, plantes aromatiques et médicinales, ...), l'élevage (viande d'agneau et de chevreau), l'artisanat (tissage, vannerie, peausserie, ...).
- La restauration et la valorisation de certains éléments du patrimoine bâti et architectural ancien (ksour, habitat, huileries et mosquées troglodytes, etc.)

Ces actions, sous-tendues par un processus de construction patrimoniale,

devraient bien entendu trouver un champ de réalisation propice avec l'essor touristique que connaît actuellement le Sud-Est et plus précisément la promotion de formes alternatives de tourisme (« culturel et écologique ») par rapport au tourisme balnéaire, hégémonique sur le littoral depuis une trentaine d'années. Une telle évolution qui appelle aussi au développement d'un tourisme intérieur, présente un intérêt majeur tant pour la maîtrise du développement touristique que pour la préservation de l'environnement, la création d'emplois, l'équilibre territorial et la cohésion sociale des populations rurales. Le projet Innovation rurale en zones difficiles/IRZOD, actuellement mis en œuvre dans la région de Béni Kheddache, répond précisément à ces objectifs d'actions intégrées autour de l'innovation rurale et des communautés locales (Sghaïer et *al.*, 2006).

Mais qu'il s'agisse d'actions pour la gestion des ressources naturelles, la production agro-pastorale ou pour l'impulsion de nouvelles activités rémunératrices, le choix des acteurs sociaux, leur implication et leur responsabilisation sont capitales pour la réussite des projets.

– La promotion de nouveaux modes de gouvernance

Les politiques de développement rural ont connu en Tunisie des évolutions importantes parmi lesquelles la reconnaissance des communautés de base comme étant des partenaires dans le cadre d'un dispositif et d'une dynamique de développement participatif. Ce processus complexe d'évolution, actuellement à l'œuvre, implique la remise en cause fondamentale d'un fonctionnement descendant, un rôle nouveau de l'État (accompagnement, régulation, ...) dans un cadre plus décentralisé et une responsabilisation du secteur privé et associatif.

Dans ce cadre, il paraît particulièrement déterminant de définir des territoires pertinents pour l'action et d'impliquer, dès l'initiation d'un projet, les populations locales dans un processus de co-construction, de prise de décision partagée et de mode de gestion concertée.

A ce titre, la mise en œuvre du programme PRODESUD, examinée dans cet ouvrage par E. Elloumi dans le cadre d'une analyse globale et d'un diagnostic des changements institutionnels, est particulièrement intéressante. Couvrant la quasi-totalité du gouvernorat de Tataouine et s'échelonnant de 2003 à 2010, ce projet d'envergure porte sur le développement agricole et pastoral, la diversification de l'économie régionale et la promotion de l'initiative locale. Une de ses composantes majeures est la définition d'unités socio-territoriales, conçues comme échelle pertinente pour l'action et le portage de modes de gestion participative.

En conclusion, on peut souligner, d'une part, la fonction déterminante sur les plans écologique, social et économique que peuvent assurer les systèmes agro-pastoraux dans le Sud-Est et, d'autre part, la nécessité d'envisager leurs évolutions et leur gouvernance dans le cadre de politiques de développement intégrées, multisectorielles, territorialisées et participatives.

Références bibliographiques

Abaab A. et Genin D., 2004. « Elevage et politiques de développement agropastoral au Maghreb : quels enseignements pour la définition de nouvelles problématiques de recherche-développement », *in* Picouët M. et *al.* (éd.), *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, Paris, IRD (Coll. Latitudes, 23), pp. 341-358.

Abaab A. et Guillaume H., 2004. « Entre local et global : pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources naturelles et les politiques de développement rural, *in* Picouët M. et *al.* (éd.), *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, Paris, IRD (Coll. Latitudes, 23), pp. 261-290.

Albergoni G. et Pouillon F., 1976. « Le fait berbère et sa lecture coloniale : l'extrême Sud tunisien », *in* Morniot H. (éd.), *Le mal de voir, Cahiers Jussieu* n°2 - Université de Paris VII, Paris, Union Générale d'Edition (coll. 10/18), pp. 349-396.

Bassède J., 2001. « Vingt ans de développement rural dans l'Hérault. De la prise en charge du développement immédiat par le local à la prospective d'un développement durable intégré », *in Milieu rural, agriculture familiale. Itinéraires méditerranéens* (Hommages à P. Campagne), Montpellier, CIHEAM-IAM/RAFAC, pp. 435-446.

Ben Ouezdou H. et Trousset P., 2004. « Aménagements hydrauliques dans le Sud-Est tunisien », *in Contrôle et distribution de l'eau dans le Maghreb antique et médiéval*, Collection de l'École Française de Rome, 19 p.

Bourbouze A., 2006. « Systèmes d'élevage et production animale dans les steppes du nord de l'Afrique : une relecture de la société pastorale au Maghreb », *in Sécheresse*, vol. 17, n°12, pp. 31-39.

Campagne P., 2000. Texte de conclusion, *in Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*, Paris, Karthala-CIHEAM, pp. 607-616.

Cialdella N., 2003. « Diversité des modes de conduite des troupeaux de petits ruminants et place de l'élevage dans le fonctionnement et la reproduction des systèmes exploitation-famille », *in Rapport scientifique de l'équipe Ressources pastorales et dynamiques des usages agropastoraux*, programme « La désertification dans la Jeffara tunisienne : pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales », IRA-IRD, pp. 30-55.

Elloumi M., 2007. « Agriculture et développement rural en Tunisie. Les nouvelles formes d'organisation de l'agriculture familiale », *in* Akesbi N. et *al.* (éd.), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Hommage à Paul Pascon,* Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, pp. 359-376.

Genin D., Hanafi A. et Cialdella N., 2006. « L'agriculture dans la Jeffara : entre permanences et bouleversements, quelle place dans les systèmes de production ? », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 179-195.

Genin D., Guillaume H., Romagny B, Sghaier M., 2006 b. « Du devenir de l'agropastoralisme à un développement multisectoriel régional : quelles perspectives », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 267-280.

Guillaume H. et Nouri H., 2006. « Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 79-96.

Guillaume H., Genin D. et Nouri H., 2006. « Entre jessours, oliveraies et steppes : des dynamiques agro-territoriales en question », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 217-233.

Hanafi A., Genin D. et Ouled Belgacem A., 2004. « Steppes et systèmes de production agropastorale dans la Jeffara tunisienne : quelles relations dynamiques ? », 12th Reunion of the FAO-CIHEAM sub-network on Mediterranean Pastures and Fodder Crops, Jerba, Tunisie, 28-31/10/2002, *in Options Méditerranéennes* n°62, pp. 223-226.

Hanafi A.et Ouled Belgacem A., 2006. « Les formations végétales et l'impact de l'emprise agricole sur leur dynamique », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 57-67.

Louis A., 1979. *Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud tunisien*, Aix-en-Provence, Edisud, 334 p.

Nasr N., 2004. « Agriculture et émigration dans les stratégies productives des jbalia du Sud-Est tunisien », *in* Picouët M. et *al.* (éd.), *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, Paris, IRD (Coll. Latitudes, 23), pp. 248-257.

Nasr N., Ben Salem M., Lalaoui Y., Benissad J., Medouni Y., 2000. « Mutation des systèmes d'élevage et de gestion des parcours collectifs en zones arides : El Ouara de Tataouine (Tunisie) », *in* Sécheresse, vol. 11, n° 2, pp. 93-100.

Office de Développement du Sud, 2003. *Etude de la branche oléicole dans le Sud tunisien. Diagnostic et perspectives de développement.* Ministère du Développement et de la Coopération internationale, AGORA 2000, projet de coopération tuniso-italienne, Tunisie, 67 p. + annexes.

Palluault S., 2003. *Le développement des périmètres irrigués privés en Jeffara : une alternative face à la rareté de l'eau ?* Mémoire de DEA Géographie et pratique du développement, Université Paris X-INAPG, 150 p.

Palluault S., 2006. « Les modalités d'inscription des politiques publiques de l'eau en milieu aride : Enjeux, Pratiques, Régulations. Le cas du Sud-Est tunisien », *in* Actes de la III[ème] Conférence internationale sur les ressources en eaux dans le Bassin méditerranéen, 1-3 novembre, Tripoli-Liban, version Cd, 14 p.

Picouët M. et Sghaier M., 2006. « Dynamiques socio-démographiques et pluriactivité », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et*

développement. La Jeffara tunisienne, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 165-178.

Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est/PRODESUD, Rapport de pré-évaluation, 2002. Fonds International de Développement Agricole/FIDA - Ministère tunisien de l'Agriculture.

Rahmoune L., 1995. *Dynamique des systèmes agraires du Sud-Est tunisien : cas de la presqu'île de Jorf.* Mémoire de DEA Géographie et pratique du développement, Université Paris X-INAPG, 96 p.

Romagny B., Guillaume H. et Sghaier M., 2003. « Accès et usages de l'eau dans la Jeffara tunisienne : quelques réflexions sur le devenir des populations rurales », *in* Actes du colloque Gestion du risque en eau en pays semi-aride, ADENIT-SHF-ENIT-INAT, Tunis, 20-22 mai, pp. 235-242.

Sghaier M., Abaab A. et Campagne P., 2006. « L'expérimentation de nouvelles approches de développement local et de gestion participative des ressources naturelles », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 303-313.

Mutations des systèmes alimentaires des ovins dans les hauts plateaux de l'Oriental marocain

Mohamed MOUNSIF
Abdelghani LAAOUISSI

Introduction

Les hauts plateaux du Maroc Oriental sont caractérisés par des vastes parcours naturels (5 millions d'hectares dont 3,7 millions dans la zone du PDPEO[1] II avec un effectif d'ovins/caprins de plus d'un million de têtes appartenant à environ 8 440 éleveurs (PDPEO, 2002). Le système pastoral dans la zone a toujours été caractérisé par un mode d'élevage extensif où la contribution des parcours dans l'alimentation du cheptel est très importante et varie selon les systèmes d'élevage et l'année climatique. Cependant, les systèmes d'élevage ovin pratiqués dans la zone ont subi certains changements suite à plusieurs facteurs notamment :

- la pression démographique ;
- l'abondance des modes de gestion traditionnels (utilisation exclusive des parcours) ;
- la baisse du nomadisme et de la transhumance et l'augmentation du taux de sédentarisation ;
- la dégradation des ressources naturelles par la mise en culture des sites favorables ;
- l'intensification ;
- l'individualité dans la gestion des ressources.

Cette situation est l'origine d'un déséquilibre de plus en plus accentué dans l'exploitation des parcours entraînant de nouveaux comportements et attitudes chez les éleveurs qui minent ces ressources et mettent en péril la pérennité de l'activité d'élevage, principale source de revenus de la majorité des éleveurs de la zone et en particulier les couches les plus pauvres (PDPEO, 2002).

1. PDEPO : Projet de Développement des Parcours et de l'Élevage dans l'Oriental.

Aujourd'hui, nous assistons à une sédentarisation et l'exploitation individuelle des parcours avec les différents impacts socioéconomiques et écologiques. L'alimentation qui était basée sur les unités fourragères prélevées sur de grands espaces de parcours comprend à partir des années 70 une part de suppléments plus ou moins importante selon les zones et l'année (Hammoudi et Mharchi, 1997).

Bien que la végétation soit pâturable en toute saison, les éleveurs organisent leurs déplacements en séjournant dans les *chebkha* (parcours à base d'alfa), de préférence l'hiver, et les *remt* (parcours à base d'armoise) au printemps, avec quelques navettes entre alfa et armoise en cas de besoin.

Les nappes alfatières ne sont pas très riches, 50 UF/ha/an (Elghazi, 2003), mais elles constituent un abri pour les animaux et des campements par mauvais temps. En plus de son aptitude à résister au surpâturage, l'alfa constitue une réserve précieuse utilisée durant les années sèches aussi bien en hiver qu'en été.

Les steppes à armoise dont la production est plus importante et plus diversifiée exercent une forte attraction sur les troupeaux qui y effectuent des séjours prolongés depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

La productivité des parcours steppiques reste faible et irrégulière à cause de leur état de dégradation et des fluctuations climatiques (Elaïch et El Khamkhami, 1988). Cette situation préoccupante des parcours s'est reflétée sur la productivité ovine qui ne dépasse guère 22 kg de poids vif par brebis et par an (Achbani, 1997).

Selon Yahyaoui (1999), l'analyse des calendriers alimentaires a permis de constater que le parcours malgré sa mauvaise qualité, demeure la ressource principale. Concernant les aliments concentrés, le mélange orge/son demeure le plus couramment utilisé. Ce mélange est utilisé pendant une période importante de l'année et surtout pendant les périodes critiques (automne, hiver).

La pratique de la supplémentation a engendré d'énormes charges pour la plupart des éleveurs surtout en cas d'années sèches où la supplémentation s'impose pour une longue durée impliquant parfois la vente précoce d'une partie du troupeau pour permettre la survie des autres.

La rationalisation de l'alimentation des ovins est actuellement une tâche importante pour l'éleveur car elle conditionne la rentabilité et la réussite de son élevage. En effet, l'alimentation intervient directement sur le prix de revient et l'importance des productions.

Le but de ce travail est de décrire et analyser les systèmes alimentaires des ovins au niveau de la zone du PDPEO II.

1. Matériels et méthodes

L'objectif principal de ce travail est de décrire et d'analyser les systèmes alimentaires des ovins adoptés par les éleveurs de la zone du PDPEO II

en vue de dégager les principales mutations apparues dans la conduite alimentaire du bétail au niveau des hauts plateaux de l'Oriental. Le cadre pratique de l'étude s'est réalisé à travers des enquêtes auprès des coopératives pastorales opérant dans la zone d'action du projet. Ainsi nous avons conçu pour ce travail une fiche d'enquête de façon à nous permettre de collecter le maximum d'informations qui répondent à l'objectif de l'étude.

La présente étude s'intéresse à 11 communes rurales réparties sur trois provinces du Maroc oriental.

Tableau 1 : Communes rurales de la zone d'action du PDPEO II

Provinces	Communes rurales
Figuig	Beni Guil
	Tendrara
	Maâtarka
	Abou Lakhal
Jerada	Ouled Sidi Abdelhakem
	Tiouli
	Mérija
	Ouled Ghziel
	Aïn Beni Mathar
Taourirt	El Ateuf
	Ouled M'Hamed

L'investigation sur le terrain a été effectuée sur un échantillon de coopératives pastorales dans la zone du projet PDPEO II (Carte de la zone établie par le Centre régional de la recherche agronomique d'Oujda). Ce choix est motivé par la disponibilité des données récentes par coopérative et aussi pour être en harmonie avec l'approche adoptée par le projet PDPEO II en matière de mise en place de Plan de Développement des Coopératives (PDC). L'investigation a aussi pour objet de compléter et surtout d'actualiser les informations mises en évidence au niveau de la bibliographie. L'échantillon de coopératives a été déterminé à travers une étude détaillée de documents récents comportant les listes exhaustives des adhérents aux coopératives et les effectifs qu'elles exploitent dans les zones Nord et Sud de la région d'étude.

Le nombre d'enquêtes à effectuer fut préalablement fixé à 100, réparties dans les différentes coopératives selon le nombre d'adhérents et les effectifs exploités.

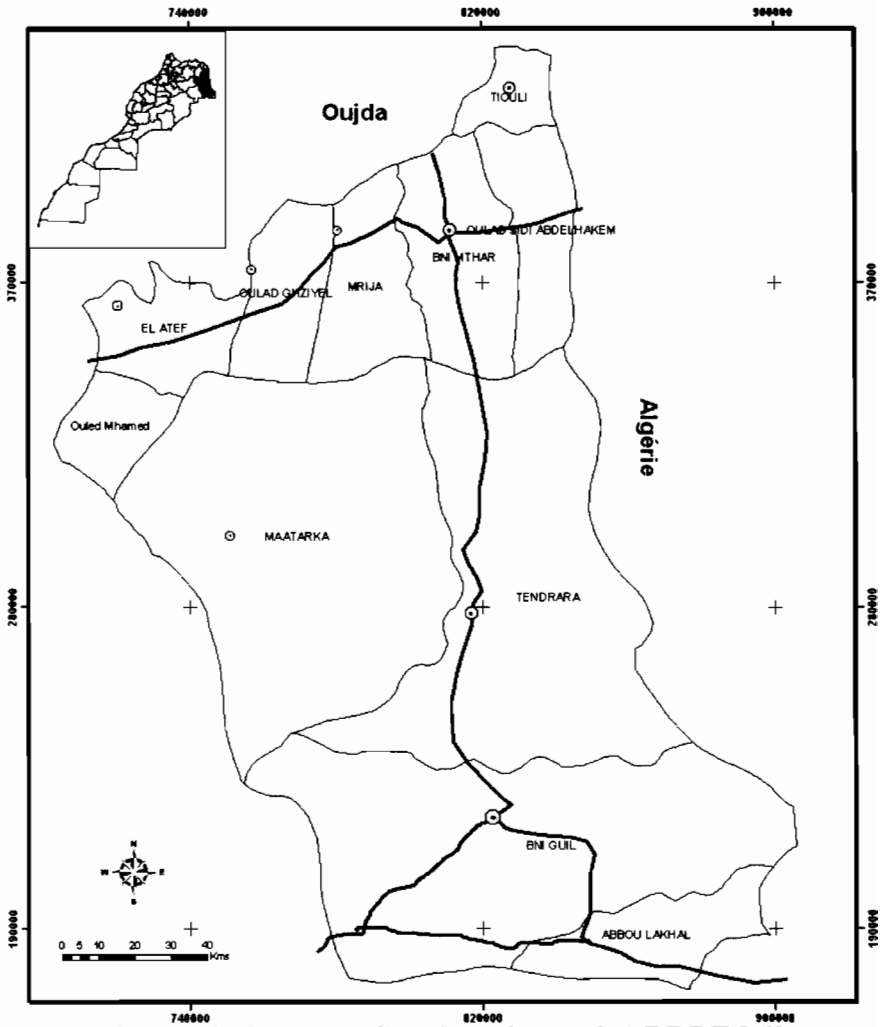

Carte de la zone d'action du projet PDPEO II

La base de données consultée est constituée de la liste des coopératives pastorales établie dans le cadre d'un travail effectué par le projet PDPEO II. Les variables qui concernent notre investigation sont essentiellement le nombre d'adhérents et les effectifs exploités. Les coopératives sont localisées dans deux zones qui diffèrent par la nature des systèmes d'élevage adoptés (pastoral dominant dans la zone Sud et agropastoral au Nord) et par les conditions climatiques (la zone Nord est plus arrosée que la zone Sud). Ainsi, la stratification est faite selon la situation géographique de la zone et le système d'élevage.

Tableau 2 : Adhérents et effectifs ovins des coopératives pastorales de la zone d'étude

	Nombre de coopératives	Adhérents	Poids	Effectif	Poids
Zone Sud	11	1 873	36,30%	124 488	38,24%
Zone Nord	31	3 287	63,70%	201 028	61,76%
Zone d'étude	42	5 160	100,00%	325 516	100,00%

La prise en considération du poids des coopératives dans chaque zone en matière de nombre d'adhérents et d'effectifs exploités dans les deux zones (tableau 2) nous a amenés à réserver 37 enquêtes aux coopératives du Sud et 63 pour la zone Nord.

La méthode d'échantillonnage adoptée après l'identification des groupes de coopératives (selon le nombre d'adhérents) par région de la zone d'étude est l'échantillonnage stratifié. Elle repose sur la formule suivante :

$$n_i = n * (N_i / N)$$

n_i : Nombre d'enquêtes par groupe de coopératives
n : Nombre d'enquêtes par région d'étude
Ni : Effectif du troupeau ovin par groupe de coopératives
N : Effectif du troupeau ovin dans la région d'étude

Le même raisonnement est utilisé pour définir le nombre d'enquêtes par coopérative tout en s'intéressant toujours à la taille de la coopérative en matière d'effectif ovin.

1.1. Echantillonnage au niveau des coopératives de la zone Sud

Les coopératives ont été réparties en deux groupes au niveau de chaque zone. Dans la zone Sud, le groupe 1 rassemble les coopératives ayant un nombre d'adhérents allant de 7 à 150 et le groupe 2 concerne les coopératives ayant plus de 150 adhérents (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des coopératives de la zone Sud selon le nombre d'adhérents

	Coopératives	Adhérents	Effectif
Groupe 1	Attadamoun	29	1 460
	Elezdihar	138	8 883
	Elfath	107	4 099
	Elwafa	142	6 265
	Ouled Ibrahim	138	5 021
Groupe 2	Abdellah Chechaouni	300	21 915
	Abou Lkhal	152	7 823
	Beni Ghmrassen	266	28 954
	Ennahda	241	17 665
	Faress	180	14 085
	Ouled Mouloud	180	8 318
		1 873	124 488

Les effectifs détenus par les groupes 1 et 2, dans la zone Sud sont respectivement de 20,67% et 79,33%. La prise en considération de la taille des effectifs dans chaque coopérative permet de répartir les enquêtes au sein de chaque groupe des coopératives comme le montre le tableau suivant.

Tableau 4 : Répartition des enquêtes dans les coopératives de la zone Sud

	Coopératives	Nombre d'enquêtes	Total
Groupe 1	Attadamoun	1	12
	Elezdihar	4	
	Elfath	2	
	Elwafa	3	
	Ouled Ibrahim	2	
Groupe 2	Abdellah Chechaouni	6	27
	Abou Lkhal	2	
	Beni Ghmrassen	8	
	Ennahda	5	
	Faress	4	
	Ouled Mouloud	2	

1.2. Echantillonnage au niveau des coopératives de la région Nord

Pour la région Nord, les coopératives ont été aussi distinguées en deux groupes selon le nombre d'adhérents par coopérative. Le groupe 1 rassemble les coopératives ayant 7 à 50 adhérents, et le groupe 2 comprend les coopératives ayant plus de 50 adhérents (tableau 5).

Tableau 5 : Adhérents et effectifs ovins des coopératives pastorales de la zone Nord

	Coopératives	Adhérents	Effectif
Groupe 1	Hanae	7	800
	Maftah El Kheir	7	150
	Al Almia	20	845
	Amal	13	2 880
	Bab Riyan	8	1 130
	Dayfia	9	920
	El Karam Oued Himer	13	2 140
	El Mataf	42	4 965
	Ibrahimia	9	3 100
	Kadsia	13	765
	Lamaamria	9	830

	Coopératives	Adhérents	Effectif
	Nasma	16	895
	Ouarsfania	8	810
	Saadia	16	1 000
	Tanmia	28	1 236
	Zayria	12	1 010
Groupe 2	Chanafia	221	10 300
	El Aaz	390	34 401
	El Amal	130	6 240
	El Hamiania	67	2 745
	El Jamal	91	4 902
	El Kadria	169	7 078
	El Massira	195	7 050
	El Moustakbel	243	15 872
	El Ouahda	374	35 410
	El Wifaq	146	4 331
	Ennasr	275	18 855
	Rahma	210	20 721
	Saada	100	4 952
	Salah	379	2 055
	Taybia	67	2 640

De la même manière que pour la zone Sud, la considération des effectifs détenus dans chaque groupe de coopératives qui sont respectivement de 11,68% et 88,32% pour les groupes 1 et 2, permet de répartir les enquêtes entre groupes de coopératives comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 6 : Répartition des enquêtes dans les coopératives de la zone Nord

	Coopératives	Nombre d'enquêtes	Total
Groupe 1	Amal	1	7
	Bab riyan	1	
	El Karam Oued Himer	1	
	El Mataf	2	
	Ibrahimia	1	
	Tanmia	1	
	Chanafia	3	
	El Aaz	11	
	El Amal	2	
	El Hamiania	1	

	Coopératives	Nombre d'enquêtes	Total
Groupe 1	El Jamal	2	56
	El Kadria	2	
	El Massira	2	
	El Moustakbel	5	
	El Ouahda	11	
	El Wifaq	1	
	Ennasr	6	
	Rahma	6	
	Saada	2	
	Salah	1	
	Taybia	1	

La collecte des données a été réalisée par trois passages sur le terrain, le premier passage au mois de mars, le deuxième au mois d'avril et le troisième au mois de mai de l'année 2006.

1.3. Analyses des données

Les données collectées sont dépouillées à l'aide de MS Excel et MS Access. La distinction des groupes d'exploitations homogènes ainsi que la révélation des différentes relations entre variables a été réalisée à l'aide du logiciel STAT-ITCF.

2. Résultats et discussion

2.1. Etude de la typologie

L'analyse en composantes principales (à travers le logiciel STAT-ITCF) de l'ensemble des élevages et sur la base des variables indiquées dans le tableau 7 a révélé l'existence de 4 systèmes homogènes dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau 8.

Tableau 7 : Variables supplémentaires prises en considération dans la typologie des systèmes alimentaires

Variables	Description des variables
DPR	Distance parcourue durant le *tarhal*
DCH	Durée d'exploitation des chaumes
DDO	Durée de déprimage de l'orge
SAB	Surface Agricole Utile Bour par élevage
SAI	Surface Agricole Utile Irriguée par élevage
CAP	Effectif caprin par élevage
BRB	Effectif brebis de race Beni Guil par élevage
BRO	Effectif brebis de race Ouled Jellal par élevage
BRA	Effectif de brebis autres que la race Beni Guil ou Ouled Jellal par élevage

Tableau 8 : Caractéristiques des systèmes relevés

	Système I	Système II	Système III	Système IV
Effectif brebis (têtes)	128	402	156	95
% Race Beni Guil	51	48	75	64
% Race Ouled Jellal	36	27	10	19
Effectif caprin (têtes)	12	54	40	20
Effectif bovin (têtes)	11 (pour seulement 22% des éleveurs)	7	3	0
Communes rurales	Aïn Beni Mathar, Maâtarka...	Beni Guil, Maâtarka...	Beni Guil, Mérija...	Beni Guil, Ouled Sidi Abdelhakem...
Représentativité (% élevages de la zone)	16%	31%	37%	16%
Durée de supplémentation	< 4 mois (78% des élevages pratiquent une durée de 3 à 4 mois)	> 4 mois (83% des élevages)	> 4 mois	4 à 5 mois pour 80% des élevages
Quantité d'orge (g)	499	618	564	565
Quantité de son (g)	330	0	182	390
Quantité de PSB (g)	0	0	139	166
Exploitation des chaumes	66,67% des élevages	56% des élevages	38% des élevages	40%
SAU Bour	15,44 ha	35 ha	22 ha	21 ha
SAU Irriguée	4,8 ha	–	–	–
Déplacement	50%	83%	55%	0%
Distance parcourue	19 km	57 km	60 km	0
Distance des points d'eau	7,67 km	15 km	12,4 km	5 km
Parcours Alfa et/ou Armoise	0%	16%	19%	30%
Engraissement des agneaux	78%	83%	68%	73%
Age des agneaux mis à l'engraissement	5-6 mois	5-6 mois (60% des élevages)	5-6 mois (57% des élevages)	3-6 mois (50% des élevages)
Durée d'engraissement	3 à 4 mois	3 à 6 mois	3 à 4 mois (77% des élevages)	5 à 6 mois (50% des élevages)

2.2. Caractéristiques des élevages

2.2.1. Système I

Les éleveurs de ce système exploitent en moyenne un effectif de l'ordre de 128 brebis, avec la dominance de la race Beni Guil (51% des élevages) suivie par la race Ouled Jellal (36% des élevages). Les troupeaux ovins sont associés aux caprins (12 chèvres en moyenne par troupeau). Seulement 22% des élevages comportent des bovins avec un effectif moyen de l'ordre de 11 vaches.

Ce système regroupe, en majorité, certains éleveurs des communes rurales de Aïn Beni Mathar et de Maâtarka. La SAU Bour moyenne exploitée par élevage est de l'ordre de 15,44 ha dont 1 ha est, en moyenne, laissé en jachère.

Le périmètre irrigué n'existe que dans la commune de Aïn Beni Mathar. La SAU irriguée moyenne par élevage est de 4,8 ha.

La moitié des éleveurs de ce système est sédentaire. Quant à l'autre moitié, elle déplace les troupeaux sur une distance qui ne dépasse pas en moyenne 19 km. La distance qui sépare les élevages des points d'eau est, en moyenne, de 7,67 km. Notons que, malheureusement, les parcours exploités ne contiennent plus ni armoise, ni alfa.

2.2.2. Système II

Les éleveurs de ce système exploitent un effectif moyen de l'ordre de 402 brebis. La proportion d'éleveurs qui exploitent la race Beni Guil représente 48% et 27% disposent de la race Ouled Jellal. Les caprins sont bien représentés dans ces élevages avec un effectif moyen de 54 chèvres par troupeau. La présence du bovin est en moyenne de 7 vaches par élevage. Ce système regroupe, en majorité, certains éleveurs des communes rurales de Beni Guil et de Maâtarka.

La SAU Bour moyenne exploitée par élevage est de l'ordre de 35 ha dont 3 ha sont, en moyenne, laissés en jachère.

La majorité de ces éleveurs (83%) sont des *rahhal* (transhumants) et se déplacent sur une distance moyenne de l'ordre de 57 km. La distance qui sépare ces élevages des points d'eau est en moyenne de 15 km. Dans ce système, seulement 16% des élevages, dont la majeure partie est cantonnée dans les communes de Mérija et Beni Guil, exploitent des parcours à base d'armoise et/ou d'alfa.

2.2.3. Système III

Les éleveurs de ce système exploitent en moyenne un effectif de l'ordre de 156 brebis. La race Beni Guil (exploitée par les éleveurs de Beni Guil en plus des éleveurs des autres communes) est de loin dominante (75%) suivie par la race Ouled Jellal (10%). Les troupeaux ovins sont associés à un élevage de caprins d'un effectif moyen de l'ordre de 40 chèvres par troupeau. L'élevage bovin n'est pas très important au niveau de ces élevages et l'effectif moyen exploité est de l'ordre de 3 vaches par cheptel.

Ce système regroupe, en majorité, certains éleveurs des communes rurales de Beni Guil et de Mérija. La SAU Bour moyenne exploitée par élevage est de l'ordre de 22 ha dont 4 ha, en moyenne, sont laissés en jachère alors que l'irrigué est quasiment absent. La proportion des *rahhal* est de 55%. Ils se déplacent sur une distance moyenne de l'ordre de 60 km. La distance qui sépare les élevages des points d'eau est, en moyenne, de 12 km. Les éleveurs de Mérija, Maâtarka et Beni Guil qui se déplacent sur une grande distance pour atteindre les vestiges de parcours à base d'armoise et/ou d'alfa, représentent 19%.

2.2.4. Système IV

La majorité des éleveurs de ce groupe appartient aux communes rurales de Beni Guil et d'Ouled Sidi Abdelhakem. Ces éleveurs exploitent en moyenne un effectif de l'ordre de 95 brebis. La race Beni Guil (exploitée par les éleveurs de Beni Guil, Abou Lakhal, Mérija...) est de loin domi-

nante (64%) suivie par la race Ouled Jellal (19%). Les troupeaux ovins sont associés à un élevage caprin d'un effectif moyen de l'ordre de 20 chèvres par troupeau. L'élevage bovin est presque absent chez cette catégorie d'éleveurs.

La SAU Bour moyenne exploitée par éleveur est de l'ordre de 21 ha dont 5 ha en moyenne sont laissés en jachère. L'irrigué est presque absent chez les éleveurs de ce système. La quasi-totalité des élevages est sédentaire et la distance qui les sépare des points d'eau est, en moyenne, de 5 km.

2.3. Composition et structure de l'Unité Zootechnique (UZ)

Au moment du déroulement des enquêtes, l'UZ s'écrit sous la forme donnée dans le tableau suivant selon le système et la race exploitée.

Tableau 9 : Composition et structure de l'UZ par système et par race exploitée

Système	Race exploitée	UZ
Système I	Beni Guil	1 Brebis + 0,03 Béliers + 0,67 Agneaux + 0 Antenais + 0,05 Antenaise
	Ouled Jellal	1 Brebis + 0,04 Béliers + 0,89 Agneaux + 0 Antenais + 0,04 Antenaise
Système II	Beni Guil	1 Brebis + 0,03 Béliers + 0,64 Agneaux + 0,003 Antenais + 0,141 Antenaise
	Ouled Jellal	1 Brebis + 0,03 Béliers + 0,71 Agneaux + 0,002 Antenais + 0,17 Antenaise
Système III	Beni Guil	1 Brebis + 0,03 Béliers + 0,68 Agneaux + 0,003 Antenais + 0,090 Antenaise
	Ouled Jellal	1 Brebis + 0,04 Béliers + 0,97 Agneaux + 0 Antenais + 0 Antenaise
Système IV	Beni Guil	1 Brebis + 0,03 Béliers + 0,55 Agneaux + 0 Antenais + 0,059 Antenaise
	Ouled Jellal	1 Brebis + 0,04 Béliers + 0,50 Agneaux + 0 Antenais + 0 Antenaise

L'absence des antenais et des antenaises de la structure de l'UZ peut s'expliquer par le moment de déroulement des enquêtes qui a eu lieu après la fête de l'Aïd El Adha. L'adhésion à l'ANOC[1] et la stratégie des éleveurs en matière de commercialisation des produits peuvent être aussi des raisons de variation de la composition de l'UZ selon les systèmes.

2.4. Supplémentation et calendrier alimentaire

2.4.1. Système I

Les éleveurs de ce système se distinguent par une supplémentation à base d'orge et de son de blé. Les quantités quotidiennes distribuées pendant la période de supplémentation sont en moyenne de 499 g et 330 g respectivement pour l'orge et le son. La durée d'utilisation de ces aliments s'étale, en année normale, de septembre à janvier, mais elle ne dépasse jamais 4 mois (tableau 10).

Les périodes de supplémentation varient selon les éleveurs. C'est ainsi que, pour une année normale, 44,44% des éleveurs optent pour la supplémentation pendant 4 mois, 33,33% pendant 3 mois et seulement 22,22% pendant une durée de 2 mois.

1. Association nationale ovine et caprine.

Tableau 10 : Périodes de supplémentation adoptées par les élevage du 1er système

Période de distribution	% d'éleveurs
Septembre - Octobre	11,11%
Septembre - Novembre	22,22%
Septembre - Décembre	22,22%
Octobre - Novembre	11,11%
Octobre - Décembre	11,11%
Octobre - Janvier	22,22%
	100,00%

Le calendrier alimentaire des éleveurs de Aïn Beni Mathar, est étoffé par d'autres ressources alimentaires permises par les possibilités d'irrigation dans ce périmètre. Il s'agit du déprimage de l'orge et du pâturage de la luzerne. L'opération de déprimage d'orge peut s'étaler de novembre à février, alors que le pâturage de la luzerne est réalisé entre les mois de septembre et novembre.

L'exploitation des chaumes s'effectue entre juillet et août par 66,67% des éleveurs. L'exploitation de diverses ressources alimentaires par les éleveurs agropastoraux permet de combler l'insuffisance de l'apport du parcours pendant les périodes difficiles d'autant plus que ces éleveurs ne se déplacent pas beaucoup pour profiter de la complémentarité entre les sites pastoraux.

Figure 1 : Calendrier alimentaire adopté par les élevages du 1er système

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A
Parcours(1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaumes(2)											■	■
Déprimage d'orge(3)			■	■	■	■						
Luzerne sur pieds(4)	■	■	■									
Orge	■	■	■	■								
Son	■	■	■	■								

(1) Parcours ne contenant ni armoise, ni alfa
(2) Exploités par 67% des élevages
(3) Exploité par 44% des élevages (dépend de la pluviométrie ou de la présence de l'irrigué)
(4) Exploitée sur pieds et liée à la présence du périmètre irrigué à ABM

2.4.2. Système II

La supplémentation du troupeau est essentiellement à base d'orge. La quantité quotidienne distribuée par tête est de 618 g. En année normale, la durée de supplémentation s'étale de septembre à mars et peut même débuter à partir du mois de juillet pour certains élevages de Tendrara. Les résultats ont montré que cette durée dépasse 4 mois pour 83% des

élevages de ce système. Le déprimage de l'orge est limité à 22% des élevages (quelques éleveurs de Aïn Beni Mathar, Mérija et Ouled Sidi Abdelhakem) alors que l'exploitation des chaumes ne concerne que 56% des élevages. Le déprimage de l'orge s'effectue entre novembre et janvier pour les éleveurs de Aïn Beni Mathar et Mérija. En revanche, pour les éleveurs d'Ouled Sidi Abdelhakem le déprimage couvre la période décembre-février. L'exploitation des chaumes s'effectue entre juin et août avec une durée qui ne dépasse pas deux mois (50% des élevages exploitent les chaumes entre juin et juillet et l'autre moitié entre juillet et août).

Certains éleveurs de Tendrara ajoutent à la ration du cheptel ovin de la luzerne déshydratée ou du son pulpe à raison de 250 g pour chaque aliment.

Figure 2 : Calendrier alimentaire adopté par les élevages du 2ème système

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A
Parcours(1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaumes(2)										■	■	■
Déprimage d'orge(3)			■	■	■	■						
Orge	■	■	■	■	■	■	■					

(1) Seulement 16% des éleveurs accèdent à des parcours contenant l'armoise ou l'alfa
(2) Exploités par 56% des élevages
(3) Exploité par 22% des élevages

2.4.3. Système III

Dans ce système, la supplémentation du troupeau est en général à base d'orge, de son de blé et de pulpe sèche de betterave. Les quantités journalières distribuées sont 564 g, 182 g et 139 g respectivement pour l'orge, le son de blé et la pulpe sèche de betterave. La durée de supplémentation dépasse, en année normale, 4 mois. Elle commence au mois d'octobre pour les éleveurs de Beni Guil et s'achève entre les mois de janvier et février. Pour les éleveurs des autres communes, cette durée commence en général vers le mois de septembre et parfois même le mois de juillet ou août (pour certains éleveurs de Mérija) et se termine vers le mois de février (Fig.3).

L'exploitation des chaumes s'effectue, entre les mois de juin et juillet par 38% des éleveurs essentiellement de la commune rurale de Mérija. La durée d'exploitation de cette ressource alimentaire est prolongée pour le cas des éleveurs de Mérija qui se caractérisent en outre par la distribution de plus grandes quantités de suppléments par rapport aux éleveurs des autres communes. Cette situation, reflète l'apport médiocre des parcours exploités par ces élevages et la faible ampleur de leurs déplacements.

Figure 3 : Calendrier alimentaire adopté par les élevages du 3ème système

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A
Parcours(1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaumes(2)										■	■	■
Orge	■	■	■	■	■	■						
Son	■	■	■	■	■	■						
PSB	■	■	■	■	■	■						

(1) 19% des éleveurs accèdent à des parcours contenant l'armoise ou l'alfa
(2) Exploités par 38% des élevages

2.4.4 - Système IV

La distinction principale entre ces deux derniers systèmes réside au niveau de la quantité de son de blé incorporée dans la ration de supplémentation et qui représente le double de la quantité apportée dans le 3ème système.

Les éleveurs de ce système se distinguent par une supplémentation à base d'orge, de son de blé et de pulpe sèche de betterave. Les quantités quotidiennes distribuées pendant la période de supplémentation sont en moyenne de 565 g, 390 g et 166 g respectivement pour l'orge, le son et la pulpe sèche de betterave. La durée d'utilisation de ces aliments s'étale généralement, en année normale, d'octobre à janvier et elle peut même commencer au mois de septembre pour se terminer en février. En outre, nous signalons que 80% des éleveurs de cette classe supplémentent pour une durée de 4 et 5 mois.

Les élevages de ce système sont sédentaires, et compensent le manque de l'apport du parcours lors de la période de soudure par une quantité importante de pulpe sèche de betterave (390 g contre 182 g pour les éleveurs du système III dont une grande partie sont des *rahhal*). La proportion des troupeaux qui exploitent les parcours à base d'armoise et/ou d'alfa est de 30%.

L'exploitation des chaumes s'effectue entre juin et septembre et se limite à 40% des éleveurs, principalement ceux d'Ouled Sidi Abdelhakem et Mérija.

Figure 4 : Calendrier alimentaire adopté par les élevages du 4ème système

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A
Parcours(1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaumes(2)										■	■	■
Orge	■	■	■	■	■	■						
Son(3)	■	■	■	■	■	■						
PSB	■	■	■	■	■	■						

(1) 30% des éleveurs accèdent à des parcours contenant l'armoise ou l'alfa
(2) Exploités par 40% des élevages
(3) La quantité de son est le double de celle distribuée par les éleveurs du 3ème système

Conclusion

La zone du PDPEO II se caractérise par des systèmes alimentaires où les parcours, malgré leur état de dégradation, contribuent, pour une part très importante, à l'alimentation des troupeaux. Aussi, leur exploitation s'étale sur toute l'année avec une intensité variable selon la saison. L'état de dégradation peut être constaté à partir du taux des éleveurs qui accèdent à des sites à base d'alfa et/ou d'armoise : ce taux n'est que de 16%, 19% et 30% respectivement pour les éleveurs des 2ème, 3ème et 4ème systèmes. La sédentarisation des éleveurs représente un facteur important de dégradation des ressources naturelles : 50% des éleveurs du 1er système qui se déplacent ne dépassent pas un rayon de 19 km, alors que la totalité des éleveurs du 4ème système sont sédentaires. Pour les deux autres systèmes, l'ampleur du déplacement ne dépasse pas 60 km avec un taux de 83% et 55% respectivement pour les 2ème et 3ème systèmes. Concernant l'importance de l'apport du parcours dans la couverture des besoins des brebis, il varie de 53% (systèmes III et IV) à environ 70% pour les 2 autres systèmes.

La race Beni Guil reste la race dominante suivie de la race Ouled Jellal. Les effectifs ovins exploités par élevage sont de 128, 402, 156 et 95 brebis respectivement pour les 1er, 2ème, 3ème et 4ème systèmes. Ce troupeau est associé à un cheptel caprin de 12, 54, 40 et 20 chèvres pour les 1er, 2ème, 3ème et 4ème systèmes respectivement.

Les principaux aliments concentrés utilisés pour l'alimentation du cheptel ovin sont l'orge, le son et la pulpe sèche de betterave avec différentes combinaisons d'aliments, de durées et de quantités. D'autres ressources alimentaires peuvent s'ajouter aux rations des animaux tels que les chaumes, le déprimage de l'orge et le pâturage de la luzerne dans le cas de la commune de Beni Mathar.

Les éleveurs du 1er système optent pour une ration de supplémentation constituée de 499 g d'orge et 330 g de son avec une durée qui ne dépasse pas 4 mois. Le déprimage de l'orge et le pâturage de la luzerne représentent un atout de ce système qui limite la contribution des concentrés à 24% dans la couverture des besoins des brebis, conduisant ainsi à la réduction du coût de production. L'exploitation des chaumes est fréquente dans ce système (66,67%), ce qui permet de compenser toute chute de l'apport du parcours entre les mois de juillet et août.

Les élevages du 2ème système se caractérisent par une ration de supplémentation à base de d'orge avec une quantité moyenne de 618 g sur une durée qui dépasse généralement 4 mois (83%). L'exploitation des chaumes pour l'alimentation du cheptel n'est possible que pour 56% des élevages. L'ampleur de déplacement de ces éleveurs permet de profiter de la complémentarité entre sites pastoraux. Ceci, combiné à l'utilisation d'un matériel de production déjà amorti pour un effectif très important (économie d'échelle), permet de réduire au maximum les charges de production. Les charges alimentaires qui dépassent un petit peu celles obtenues dans le cas du 1er système peuvent se justifier par une durée de supplémentation plus importante.

Le système alimentaire adopté par les élevages du 3ème système se base sur l'utilisation des trois aliments concentrés avec des quantités de 564 g, 182 g et 139 g respectivement pour l'orge, le son de blé et la pulpe sèche de betterave. La durée de supplémentation, qui dépasse généralement quatre mois, associée à une faible utilisation des chaumes (38%), donne une idée sur l'apport médiocre des parcours visités surtout en périodes de dormance de la végétation. En effet, la part de l'apport des parcours dans la couverture des besoins énergétiques ne dépasse pas 53%, ce qui donne un coût d'alimentation très élevé par rapport aux deux premiers systèmes.

Les éleveurs du 4ème système optent, eux aussi, pour l'utilisation des trois aliments concentrés pour la supplémentation de leurs brebis quand l'apport du parcours fait défaut. La principale distinction entre les systèmes 3 et 4 est l'utilisation d'une quantité plus élevée de son au niveau du système 4 (390 g contre 182 g dans le cas des élevages du 3ème système). Les quantités des deux autres ressources alimentaires sont 565 g et 166 g respectivement pour l'orge et la pulpe sèche de betterave. Cette différence de stratégies de supplémentation est liée à la sédentarisation des élevages du 4ème système. Cette situation rend ce 4ème système alimentaire plus précaire quand l'apport du parcours devient de rare à nul durant la période de soudure. L'exploitation des chaumes est limitée à 40% des élevages. Dans ces circonstances, la couverture des besoins énergétiques par le parcours est limitée à 53% et le coût de production est le plus élevé. Les charges alimentaires occupent 64% du coût de production.

La comparaison entre les 4ème et 3ème systèmes, montre que l'apport des parcours est équivalent dans les 2 systèmes, mais la quantité de son utilisée dans le système 4 est le double de celle utilisée dans le système 3. Toutefois, la supplémentation dans le système 4 est limitée entre 4 et 5 mois (80%).

La sédentarisation des élevages du 4ème système se traduit sur le coût d'abreuvement qui reste le plus faible par rapport aux trois premiers systèmes.

Références bibliographiques

PDPEO, Juillet 2002. *Rapport d'achèvement du Projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental*, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Direction provinciale de l'agriculture de Figuig.

Achbani, M. 1997. *Etude comparée de la productivité des races ovines Béni Guil et Ouled Djellal dans la province de Figuig*. Mémoire de 3ème cycle en Agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Elaïch, A. et El Khamkhami, 1988. *Performance de croissance des ovins sous trois différents niveaux de charges animales*. 18èmes Journées de l'ANPA. Rabat, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II.

El Aïch A., 1995. *Alimentation du cheptel dans l'Oriental*. Rapport des

travaux de recherche, Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage des Ovins (PDPEO), 47 p.

Elghazi Y., 2003. *Caractérisation des élevages des petits ruminants dans la commune rurale d'Aïn Sfa (Province d'Oujda-Angad).* Mémoire de 3ème cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Hammoudi A. et Mharchi, M., 1997. *Données générales sur le berceau de la race ovine Beni Guil et ses relations avec l'amélioration de cette race.* Atelier de travail sur l'amélioration de la race Beni Guil. PDPEO-ANOC. CRRA. Juin 2007, Oujda.

Yahyaoui M., 1999. *Caractérisation des systèmes d'élevage ovin du Maroc Oriental et comparaison des performances des races ovines Béni Guil et Ouled Djellal (cas des communes rurales de Aïn Béni Mathar et Ouled Sidi Abdelhakem).* Mémoire de 3ème cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Races ovines, systèmes d'élevage et représentations des éleveurs

Anne-Marie BRISEBARRE

Introduction

Cette contribution[1] cherche à rendre compte d'un certain nombre de questionnements élaborés à partir des travaux menés dans la région de l'Oriental par des chercheurs et étudiants, certains participant à ce programme de recherche, mais aussi à partir des observations de terrain conduites dans d'autres régions marocaines, en particulier dans la province de Boulemane-Missour où subsistent des pasteurs élevant des troupeaux ovins de race Beni Guil, et dans des sociétés pastorales vivant dans d'autres aires culturelles (Brisebarre, 1978 et 2007).

Par rapport aux thématiques initialement définies dans le programme CORUS, cette réflexion s'inscrit dans l'axe 1, intitulé « Dynamiques agraires et usages des ressources naturelles », dans la mesure où, sur l'Oriental, les animaux, en particulier les ovins, dont le nombre était estimé en 2002 à environ 1 million, élevés par 8000 éleveurs, sont à la fois l'**outil** grâce auquel les pasteurs utilisent et transforment les ressources naturelles de la région, mais aussi le **produit** du ou des systèmes d'élevage dont on sait qu'ils sont actuellement l'objet de profondes **mutations** (Rachik, 2000).

Mais elle participe aussi de l'axe 4 « Identités régionales et innovation rurale », car les races ovines sont le résultat des **pratiques techniques** et des **savoir-faire** des éleveurs. Elles sont le support de leur **identité professionnelle et régionale** car elles appartiennent au patrimoine local défini comme un **patrimoine agriculturel** participant de l'**agribiodiversité** (Audiot et Rosset, 2005).

1. Les mots-clé définissant cette réflexion sont : races ovines, systèmes d'élevage, savoir-faire pastoraux, identité professionnelle et régionale, diversité culturelle et biologique, développement local, valorisation des produits, mais aussi mutations - des systèmes d'élevage, des savoir-faire pastoraux, des races ovines -, premier terme de l'intitulé de notre programme de recherche CORUS, indiquant l'angle sous lequel l'analyse doit être envisagée.

Quant à l'innovation rurale, elle s'exprime au travers de la **valorisation** des produits de l'élevage : chaque année, au moment de l'Aïd al-kebir où les béliers des races locales sont particulièrement recherchés (Boulanouar et Paquay, 2006 : 338), mais aussi dans le cadre du développement récent des boucheries urbaines, de la nouvelle demande en viande rouge et de la mise en place d'une **certification de qualité** et d'une **traçabilité** jusqu'alors impossible à garantir. Une mutation qui pourrait déboucher à l'avenir sur une labellisation au niveau national ou même international. Ainsi, sur l'Oriental, le système d'élevage extensif est proche des conditions de certification du « bio » européen (Maatougui et *al.*, 2006 : 101).

1. L'échelle de l'analyse : la région ou le terroir ?

S'agissant de l'échelle de l'analyse, peut-on se situer au niveau de la région, l'Oriental, ou doit-on distinguer des niveaux inférieurs correspondant à divers « terroirs » en fonction de conditions géographiques, zootechniques, socioéconomiques et culturelles particulières ?

De prime abord il est nécessaire de définir cette notion de terroir. On l'envisagera ici comme l'environnement naturel utilisé par un groupe social ou une communauté locale, mais aussi comme une portion de territoire appropriée et aménagée par un groupe qui en tire ses moyens d'existence (Bérard et *al.*, 2005 : 22-23). Pour sa part, le géographe J.-P. Desfontaines donne cette définition du terroir : « une portion de l'espace rural dans laquelle des hommes cherchent à résoudre leur problème de mise en valeur du territoire et à élaborer une production particulière à partir des ressources renouvelables ». Il montre bien le lien qui existe entre un territoire, son paysage, les races animales ou les variétés végétales locales et les produits qui en sont issus. Le terroir apparaît alors comme « l'échelle à laquelle peuvent s'établir des relations entre une approche horizontale du développement (en termes de relations entre acteurs locaux et territoire) et une approche verticale (en termes de filières) » (cité par L. Bérard et *al.*, 2005 : 43).

La plupart des études produites dans le cadre des mémoires de 3e cycle de l'ENA de Meknès qui seront utilisés ici ont été menées sur des portions de l'Oriental, parfois seulement sur une ou deux communes (Caïdi, 1995 ; Achbani, 1997 ; Rahmani, 1998 ; Moustati, 2005).

Mon expérience française des spécificités des terroirs d'élevage m'amène à accorder, dans le cadre de ce programme de recherche, une attention particulière aux populations et races ovines et à la terminologie employée pour les désigner.

Le premier terme à expliciter est *beldi*, terme englobant désignant une race animale, une variété végétale ou un produit agricole. Il semble, au moins en partie, correspondre à ce que les éleveurs français désignent comme « local », et s'agissant d'une race animale « du pays » – la « race de pays », celle qui est revendiquée comme étant « la nôtre », celle dans

laquelle on se reconnaît et on exprime ses compétences d'éleveur[2] – (Brisebarre, 1983).

Selon B. Boulanouar[3], chef de la division scientifique de l'INRA et spécialiste de l'élevage ovin, le terme *beldi* aurait trois sens :

- un sens géographique que l'on peut traduire par « de pays » ou « de terroir » et qui désigne l'origine d'un animal ou d'un produit ;
- un sens zootechnique qui correspond à l'animal « non croisé » par rapport aux métis : il serait employé en particulier pour le choix du meilleur mouton pour le sacrifice de l'Aïd al-adha ;
- un sens agronomique qui désigne un produit « fermier » par rapport aux produits industriels : on dit des œufs *beldi*, de la volaille *beldi*, c'est-à-dire élevés ou produits à la ferme et vendus directement par l'agriculteur. Cependant dans ce cas *beldi* n'est pas obligatoirement en rapport avec un terroir.

Une autre interprétation m'a été donnée à Marrakech par le coordinateur du projet « Transhumance et biodiversité »[4], attribuant dans le Haut-Atlas l'appellation *beldi* – soulignant le caractère domestique, la grande proximité avec l'homme – à la brebis Demane élevée dans les maisons par les femmes, par rapport à la brebis *tirahaline*, la transhumante, élevée en troupeaux.

2. L'Oriental

La région marocaine de l'Oriental s'est de longue date spécialisée dans l'élevage ovin extensif, la mobilité spatiale des groupes humains, à la recherche d'herbe pour leurs troupeaux, y étant une nécessité (Rachik, 2000). Les parcours, pour la plupart propriété collective, y occupent près de 58% de la superficie soit environ 5 millions d'hectares. Mais ils sont de plus en plus dégradés par le surpâturage, les mises en culture et les sécheresses successives (El Koudrim et *al.*, 2006). Cette situation a peu à peu obligé une partie des éleveurs à se sédentariser : certains ont installé leur famille dans un habitat en dur, continuant cependant à faire tourner le troupeau et une tente sous la responsabilité d'une partie des hommes, tandis que d'autres ont totalement cessé leur activité pastorale. Comme nous l'avions déjà constaté dans une étude précédente sur l'évolution du système d'élevage dans la province voisine de Boulemane-Missour (Mahdi, 2002), certains nomades sédentarisés ont alors développé des ateliers d'engraissement en milieu urbain.

2. Les bergers des Cévennes méridionales désignent leur race ovine comme la raïole, terme qu'ils emploient aussi pour se désigner, les raïols voulant dire les montagnards. L'appellation raïole sous-entend de surcroît le caractère transhumant de ces moutons, mobilité qui au Maroc se traduit par rahali (en arabe, rahala = nomade). De même dans l'Oriental, comme dans de nombreuses régions pastorales, nous verrons que les grandes races ovines portent le nom des tribus qui les ont sélectionnées.

3. Entretien à l'INRA de Rabat le 18 mai 2007.

4. Entretien à l'occasion du colloque international sur les Agdals, Marrakech, mai 2007.

Les moutons élevés dans l'Oriental représentent plus de 17% du cheptel ovin national. Publié en 2002, le rapport du PDPEO (Projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental) classe les éleveurs ovins de cette région en trois catégories : les petits éleveurs (65% possédant 19% du cheptel et constituant des *unités de production de subsistance*), les moyens éleveurs (21% possédant 16% du cheptel dans des *unités de production paysanne* gérées par le groupe familial) et les grands éleveurs (14% possédant 65% du cheptel et propriétaires d'*unités de production de spéculation*).

Parmi ces éleveurs, M. Yahyaoui (1999 : 8-9) distingue les naisseurs et les engraisseurs : les petits et les moyens éleveurs sont pour la plupart des naisseurs, tandis que les grands éleveurs font de l'engraissement sur parcours (*zriba*, enclos) ou en ville (atelier).

3. Les races ovines

La race ovine Beni Guil tire son nom de la tribu des Beni Guil située entre Figuig et Aïn Beni Mathar (Boujenane, 1999 : 29). C'est la race autochtone, le « mouton de pays » (*beldi*), tandis que l'autre race composant les troupeaux de l'Oriental, Ouled Jellal, est originaire de l'Algérie frontalière. Aujourd'hui cette race « étrangère » est adoptée par un nombre de plus en plus grand d'éleveurs.

La race Beni Guil – aussi appelée *daghma* au Maroc et *hamra* en Algérie – est réputée pour sa rusticité. Elle est caractérisée par la finesse de ses pattes qui sont de couleur brun feu à marron clair, de même que sa tête, tandis que sa toison est blanche ; le mâle porte des cornes de type mérinos. Elle est particulièrement bien adaptée aux parcours des steppes de l'Oriental, région reconnue comme le « berceau de la race » dans le Plan moutonnier mis au point par la Direction de l'Elevage du ministère de l'Agriculture en 1980. La délimitation des berceaux des grandes races marocaines a été fixée par un arrêté du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire du 9 novembre 1984 dans le but de concentrer les efforts d'amélioration génétique dans leurs aires géographiques (Boujenane, 1999).

L'ANOC[5] reconnaît la Beni Guil comme « une des meilleures races à viande du Maroc » (*L'Eleveur*, n°7), la saveur de sa chair étant due en particulier à l'armoise que ces troupeaux broutent sur les vastes parcours steppiques.

On distingue trois variétés de Beni Guil (PDPEO, 2002 : 50) : *harcha*, « prototype de la race Beni Guil », dont le nom vient de la grande variabilité de sa toison, est la plus grande et la plus lourde, avec une toison dont la finesse de la laine est variable ; *tounsit* désigne un animal à la toison plus homogène mais de moindre qualité et *zoulay*, une brebis plus petite et à la laine plus grossière, cette dernière étant métis et correspondant au croisement de la *tounsit* avec des populations ovines de l'Atlas.

5. Association nationale ovine et caprine.

Un certain nombre de questions se posent : les trois variétés de Beni Guil correspondent-elles à des régions à écologie particulière (type de parcours et climat) ou à des systèmes d'élevage différents ? Cette sélection « empirique » ou « paysanne » est-elle le fruit de savoirs développés par des groupes humains particuliers (tribus ou confédérations de tribus) ? Par exemple, quelle variété est élevée par les habitants de la commune rurale de Beni Guil, berceau de la race ? Dans ce cas y a-t-il une sorte d'identification entre éleveurs et animaux participant du rôle de « prestige social » attaché à cette race et évoqué dans le rapport PDPEO ?

La race algérienne Ouled Jellal est de couleur blanche (poil et laine), haute sur pattes, longiligne et de grand format, avec des oreilles longues et pendantes. Le bélier est cornu. L'Ouled Jellal est connue pour ses capacités de marcheuse : elle est bien adaptée au système d'élevage nomade et transhumant, elle est d'ailleurs appelée « la transhumante » en Algérie[6]. Elle vit sur des parcours proches écologiquement et géographiquement de l'Oriental marocain (région qui fut autrefois désignée comme « le petit Oranais »).

En Algérie, on distingue trois variétés d'Ouled Jellal : *chellalia*, variété de petite taille et à la carcasse plus légère qui a donné la race *taadmit*, produit du croisement avec le Mérinos d'Arles ; *hodnia*, mouton recherché pour sa grande taille et sa carcasse lourde ; *djellalia*, dont la conformation – mouton longiligne et haut sur pattes – est bien adaptée au grand nomadisme. C'est cette variété que l'on trouve dans l'Oriental marocain.

Des relations historiques existent entre les deux grandes races ovines qui forment les troupeaux de l'Oriental : l'autochtone Beni Guil et l'étrangère Ouled Jellal. La frontière entre Maroc et Algérie est une barrière qui coupe artificiellement deux régions de steppes pastorales. Les moutons Ouled Jellal ont donc été introduits dans une région qui avait déjà un cheptel ovin bien adapté au climat et au(x) système(s) d'élevage. Ces flux d'animaux sont anciens et se produisaient autrefois dans les deux sens. Actuellement ces ovins passent la frontière en contrebande[7], en particulier à l'occasion de l'Aïd al-adha, le cheptel autochtone étant insuffisant pour fournir la totalité des moutons nécessaires au sacrifice familial.

D'après I. Boujenane, l'Ouled Jellal a été surtout adoptée par les éleveurs de l'Oriental depuis les années 1960. Selon le PDPEO (1995), 200 000 ovins algériens entrent ainsi clandestinement au Maroc chaque année, un chiffre que certains éleveurs trouvent largement sous-estimé, avançant le nombre annuel de 500 000 ovins.

M. Yahyaoui (1999) affirme que des éleveurs attribuent ces mouvements de troupeaux « aux meilleures performances de la race Ouled Jellal et aux bénéfices qui découlent de sa commercialisation », tandis que d'autres

6. En Algérie, les troupeaux Ouled Jellal transhument l'été vers le nord. Si les conditions sont mauvaises, il arrive que ces troupeaux transhument l'hiver vers le sud (Yahyaoui, 1999 : 5).

7. Dans l'Oriental, l'Ouled Jellal est appelée localement al bida (Achbani, 1997 : 2. N'y a-t-il pas une idée d'innovation mais aussi d'interdit, lié à la clandestinité, dans cette appellation ?) ou albida (Rahmani, 1998 : 4. Ce terme peut-il renvoyer à la couleur blanche du mouton, par rapport à la couleur brune de la race autochtone ?).

invoquent « l'introduction frauduleuse et moins coûteuse de cette race » du fait de la dévaluation du dinar algérien.

On remarquera que l'ANOC encadrant l'amélioration des troupeaux n'a jusqu'à présent pris en compte dans cette région que la race Beni Guil, ignorant l'amélioration et la valorisation des Ouled Jellal. Selon B. Boulanouar de l'INRA, il y a eu jusqu'il y a peu de temps une sorte de « blocage politique » par rapport à la race Ouled Jellal du fait de l'illégalité de son entrée au Maroc. Elle a été exclue des plans d'amélioration ovine alors qu'elle était adoptée par un grand nombre d'éleveurs qui l'élèvent soit avec la Beni Guil, soit en troupeaux composés seulement d'Ouled Jellal. Une stratégie d'élevage qui, selon eux, leur permet de mieux valoriser leur élevage. C'est pourquoi des spécialistes comme B. Boulanouar ont fait pression pour que la race Ouled Jellal soit prise en compte dans les aides accordées aux éleveurs. Ils ont demandé qu'une enquête soit faite sur la conduite de ces troupeaux.

La station de l'INRA d'Oujda a fait pendant l'été 2007 une enquête dans l'Oriental sur ces deux races et les conditions de leur élevage, enquête dont les résultats ne nous sont pas encore connus. Cependant, à partir des travaux réalisés en 2002, on dispose d'une typologie des systèmes d'élevage pratiqués par les différentes tribus de l'Oriental (Bechchari et *al.*, 2002 : 16-18).

4. Typologies des systèmes d'élevage ovin de l'Oriental

Cette typologie prend en compte la représentativité de la race Ouled Jellal dans le troupeau, la taille des troupeaux, le niveau de supplémentation, la localisation par rapport à la frontière algéro-marocaine :

1. Ouled Sidi Abdelhakem (limite Algérie) : assez grands troupeaux, l'Ouled Jellal représentant la moitié des effectifs ;
2. Beni Mathar, Merija, Ouled Ghziel : troupeaux de taille moyenne, la Beni Guil étant dominante ;
3. El Ateuf, Ouled M'hamed : troupeaux de petite taille, la Beni Guil étant dominante ;
4. Tendrara, Maâtarka (limite Algérie) : troupeaux de grande taille comportant 25% d'Ouled Jellal ;
5. Beni Guil Sud (limite Algérie) : troupeaux de taille moyenne, la Beni Guil étant dominante.

Cette 5e catégorie montre que la proximité de l'Algérie n'est pas un critère déterminant pour la détention de brebis Ouled Jellal, mais que la taille des troupeaux influe certainement sur le choix par les éleveurs d'élever les deux races.

Cette typologie peut être revue en fonction de la seule importance de la race Ouled Jellal dans les troupeaux. On passe ainsi de cinq catégories à deux:

a. Beni Mathar, Merija, Ouled Ghziel, El Ateuf, Ouled M'hamed, Beni Guil :

- le nombre des béliers Ouled Jellal dans le troupeau est faible ;
- du côté des brebis mères, l'effectif moyen des Ouled Jellal par troupeau est faible (12 têtes pour 41 brebis Beni Guil).

b. Ouled Sidi Abdelhakem, Tendrara, Maâtarka :

- le nombre moyen de brebis de la race Ouled Jellal est assez élevé car les éleveurs portent une attention particulière à cette race algérienne ;
- la supplémentation est pratiquée couramment, ainsi que l'engraissement mais à un degré moindre.

A partir d'études sur des secteurs de l'Oriental, il est possible d'affiner ces données, en particulier d'avoir des précisions sur les représentations que ces éleveurs ont de ces deux races élevées dans l'Oriental.

5. Les choix des éleveurs : l'exemple de deux communes rurales de l'Oriental, Aïn Béni Mathar et Ouled Sidi Abdelhakem

Etudiant en 1999 deux communes rurales de l'Oriental, Aïn Béni Mathar et Ouled Sidi Abdelhakem, M. Yahyaoui a émis l'hypothèse que l'introduction de la race Ouled Jellal dans cette zone a fortement contribué à induire des changements dans les systèmes d'élevage (p. 45). Il remarque que les populations ovines exploitées présentent un fort métissage.

Les éleveurs de ces communes distinguent 4 catégories parmi leurs ovins : la race Beni Guil (BG), la race Ouled Jellal (OJ), les croisées[8] appelées localement *reimbi* (brebis OJ x bélier BG) et *safra* c'est-à-dire « jaune » (brebis BG x bélier OJ, aussi appelée *lasfar* ou *bargui*). S'y ajoutent quelques ovins d'autres races (*darâa* ou *hamma*).

- A Aïn Béni Mathar (ABM), les troupeaux sont composés de 64% de Beni Guil, 19% d'Ouled Jellal, 14% de croisées, 3% d'autres races.

Chez les grands éleveurs (en majorité des sélectionneurs encadrés par l'ANOC), 72% des brebis sont des Beni Guil. Chez les petits éleveurs, la race Beni Guil représente 55% de l'effectif total des brebis, suivie de l'Ouled Jellal (21%), puis des croisées (21%). Les éleveurs moyens ont en moyenne 67% de Beni Guil.

- A Ouled Sidi Abdelhakem (OSA), les troupeaux sont composés de 39% de Beni Guil et de 43% d'Ouled Jellal.

Chez les grands éleveurs, la brebis Ouled Jellal domine (63%).

Dans ces deux communes, certains éleveurs se sont spécialisés dans une race : ainsi, 26% des éleveurs d'Aïn Béni Mathar ont un troupeau entièrement composé de moutons de la race Beni Guil.

8. De nouveau, un certain nombre d'interrogations nécessiteraient des éclaircissements : les produits du métissage présentent-ils des caractéristiques particulières (meilleure résistance aux aléas climatiques ? animaux mieux adaptés au marché - meilleure conformation bouchère ? - et au développement des ateliers d'engraissement après sédentarisation ?) ? Quelles stratégies développent les éleveurs : cherchent-ils à conserver des reproducteurs de race pure (BG ou OJ), ou laissent-ils leurs troupeaux s'abâtardir ? Cette reconnaissance des géniteurs se fait-elle *a priori* ou *a posteriori* ?

31,5% font un élevage mixte Beni Guil et Ouled Jellal (41% à ABM et 59% à OSA). Le reste des éleveurs (20%) associe des brebis *reimbi* (brebis OJ x bélier BG) aux deux races ou à d'autres races (31,5%).

En ce qui concerne la conduite de la reproduction, la majorité des éleveurs de ces communes ne se fixe pas d'objectifs stricts concernant le calendrier. Dans les troupeaux des petits éleveurs de Aïn Béni Mathar, on trouve uniquement des béliers Beni Guil ; dans les troupeaux des autres groupes, il y a des béliers des deux races et on utilise même comme reproducteurs des béliers croisés.

Les mâles sont en permanence avec les femelles (dans les troupeaux, on garde aussi de nombreux antenais non castrés). La lutte a donc lieu d'avril jusqu'en décembre, les agnelages s'étalant de septembre à juin.

Il y a trois grandes périodes d'agnelage. Les périodes préférées sont l'automne (de septembre à novembre, les agneaux sont appelés *békri*) et le début de l'hiver (les agneaux sont appelés *chétui*). Ce sont des naissances précoces, car la majorité des brebis sont en chaleur au mois d'août (période désignée par le terme *laansra*) et agnellent en hiver (entre 60 et 75% selon les types d'éleveurs et les races élevées). L'agneau né au printemps (de mars à mai) est appelé *rabii*. On constate quelques rares naissances à la fin du printemps (*hmami*) et en été (*saïfi*).

Les agnelages de la race Ouled Jellal sont légèrement plus précoces que ceux de la race Beni Guil. D'autre part, cette précocité a été surtout constatée chez les grands éleveurs (en fonction de la meilleure alimentation des reproducteurs lors de la lutte) par rapport aux moyens et aux petits éleveurs.

Les brebis Beni Guil sont moins prolifiques que les Ouled Jellal qui, en période favorable, peuvent donner de 20 à 30% de naissances gémellaires selon les éleveurs. Mais augmenter la prolificité des brebis Beni Guil n'est pas forcément une solution, car nombre de ces brebis ont déjà des difficultés à élever un agneau[9].

Le taux de consanguinité est important : il n'y a pas d'achats de reproducteurs à l'extérieur, ce qui implique que les béliers couvrent leurs filles, tandis que les brebis mères sont couvertes par leurs fils. D'autant que les brebis, surtout celles de race Beni Guil, sont réformées tard. Les gros éleveurs, dont les troupeaux sont inscrits à l'ANOC, peuvent cependant bénéficier de reproducteurs subventionnés, ce qui permet de diminuer le taux de consanguinité.

Lors de son étude, M. Yahyaoui (1999 : 95-96) a établi un classement des performances des brebis Beni Guil et Ouled Jellal en fonction de divers facteurs :

a. Adaptation aux conditions du milieu : 1. Beni Guil ; 2. Croisée ; 3. Ouled Jellal

9. Dans une région des Alpes du Sud françaises, le Queyras, dans les années 1980, les éleveurs de brebis commune des Alpes faisaient ce que les techniciens désignaient comme de la « sélection à rebours », choisissant pour le renouvellement du troupeau des brebis nées d'un agnelage unique en espérant qu'elles ne donneraient pas naissance à des jumeaux. Ils préféraient un bel agneau car dans leurs conditions d'élevage la survie des jumeaux n'étaient pas assurée (Brisebarre, 2007 : 131).

b. Résistance aux maladies : 1. Beni Guil ; 2. Croisée ; 3. Ouled Jellal.
c. Survie sans supplémentation : 1. Beni Guil ; 2. Croisée ; 3. Ouled Jellal.
d. Taille : 1. Ouled Jellal ; 2. Croisée ; 3. Beni Guil.
e. Croissance : 1. Ouled Jellal ; 2. Croisée ; 3. Beni Guil.

Interrogés sur leurs préférences, certains éleveurs ont évoqué les performances des races en se référant aux critères de productivité (facteurs d et e). Dans ce cas, qui concerne surtout les grands éleveurs, c'est la race Ouled Jellal qui est considérée comme la meilleure. D'autres – surtout les petits et moyens éleveurs dont le souci majeur est l'alimentation de leurs ovins – se sont référés aux conditions de vie dans un milieu difficile et au coût de la supplémentation : ils ont classé en premier la Beni Guil en raison de sa rusticité (facteurs a, b et c).

Donc l'Ouled Jellal est bien adaptée aux systèmes d'élevage intensif à agro-pastoral, alors que la Beni Guil réussit mieux dans les conditions d'élevage extensif – nomade ou transhumant – sur les parcours de l'Oriental.

Cependant, « selon ces éleveurs, il y a une différence entre la brebis Ouled Jellal originaire d'Algérie et celle née et élevée au Maroc du point de vue de l'adaptation aux conditions du milieu, de la résistance aux maladies et de la qualité de la viande. La Ouled Jellal née et élevée au Maroc s'acclimate de plus en plus aux conditions de la steppe orientale. De même, le goût de suint remarqué dans la viande d'Ouled Jellal originaire d'Algérie aurait disparu chez celle élevée au Maroc. Il paraît que le régime alimentaire basé essentiellement sur des aliments industriels était à l'origine de ce goût.»

L'ovin croisé, « animal intermédiaire » entre les deux races, est très apprécié des éleveurs car il est plus rustique que l'Ouled Jellal et plus productif que la Beni Guil. « Mais il est aussi apprécié à cause de la couleur jaunâtre de sa toison qui permet aux éleveurs d'échapper aux problèmes de transaction que pose la race Ouled Jellal toute blanche. A ce point, lorsqu'un éleveur achète des ovins ou veut les vendre, il doit les déclarer auprès des douanes. Actuellement on a appris que cette autorisation connue sous le nom de *tajrida* n'est plus obligatoire. » (p. 96).

6. Les choix des éleveurs : l'exemple de la région de Bouarfa (communes rurales de Tendrara, Maâtarka et Beni Guil)

En 1997, M. Achbani a mené une étude comparée des productivités des races ovines Beni Guil et Ouled Jellal dans la province de Figuig, enquêtant dans 37 élevages de race pure Beni Guil et 33 élevages de race pure Ouled Jellal. Si on se reporte à la typologie des éleveurs (partie 4), ces trois communes rurales sont proches de la frontière algérienne. Les parcours y contribuent pour 64% à l'alimentation des Beni Guil et 60% à celle des Ouled Jellal. Les aliments concentrés complètent cette alimentation respectivement pour 33,8% et 39,4%.

Dans cette région de Figuig, l'élevage ovin est la principale source de revenus (plus de 400 000 têtes). On y élève traditionnellement la race Beni Guil, mais on constate une entrée massive depuis quelques dizaines d'années d'ovins Ouled Jellal sur les marchés pour : approvisionner les souks en animaux prêts à abattre, notamment pour l'Aïd al-adha ; alimenter les ateliers d'engraissements en ville ; et remplacer les Beni Guil pour l'élevage. Environ 30% d'Ouled Jellal purs y sont élevés, voire 75% chez les fractions de tribus frontalières (Ouled Ahmed, Ouled Farès, Laâmor...). Le cheptel ovin de la région est fortement marqué par les croisements (El Hadi, 1996).

Les éleveurs qui élèvent des Beni Guil pensent que cette introduction des Ouled Jellal met leur activité en péril car le coût de production des Beni Guil est plus élevé : cherté des aliments, dégradation des parcours...; déséquilibre des systèmes de subvention des aliments de chaque côté de la frontière ; dévaluation du dinar algérien et facilités de paiement offertes à leurs clients par les intermédiaires algériens ; préférence des chevillards marocains pour la race Ouled Jellal à cause de son meilleur rendement en viande (Hammoudi, 1997).

Mais si d'autres éleveurs choisissent d'élever des Ouled Jellal c'est, comme on l'a déjà vu grâce à l'étude de M. Yahyaoui, qu'ils y trouvent des avantages. M. Achbani (1997 : 65) avait ainsi rapporté les mêmes appréciations recueillies auprès des éleveurs de la région de Figuig : les brebis Ouled Jellal sont plus performantes et productives que les Beni Guil ; toutefois la brebis Ouled Jellal survit difficilement en absence de supplémentation et est moins bien adaptée aux conditions du milieu, surtout lors des mauvaises années.

7. Choix des éleveurs, des bouchers et des consommateurs de la commune rurale Aïn Beni Mathar et de la ville d'Oujda

Une autre étude sur le choix des éleveurs envisage aussi les préférences des bouchers et des consommateurs de la commune rurale Aïn Beni Mathar et de la ville d'Oujda. D'après ses enquêtes préliminaires auprès des éleveurs, I. Rahmani avait constaté que les éleveurs préféraient la race Beni Guil à la race Ouled Jellal, et que la viande des bêtes de la race Beni Guil était plus appréciée que celle issue de moutons de la race Ouled Jellal dans les modes locaux de consommation. Il évoque notamment « un lien social très fort entre les éleveurs et la race Beni Guil qui se manifeste dans la façon par laquelle l'éleveur traite et parle de ses caractéristiques et ses vertus de noblesse. L'ancrage de la race Beni Guil dans l'histoire locale et dans les comportements collectifs des éleveurs peut justifier cette attitude à son égard. » (1998 : 5).

Cette étude cherche à répondre à un certain nombre d'interrogations :

- Pourquoi la race Ouled Jellal est-elle plus commercialisée que la race locale Beni Guil ?

- Pourquoi la race Beni Guil est-elle plus appréciée dans les habitudes alimentaires locales que la race Ouled Jellal ?
- Quel est le devenir de la race Beni Guil dans un marché de plus en plus occupé par la race algérienne Ouled Jellal ?

L'auteur a choisi d'enquêter à Aïn Beni Mathar car c'est le berceau de la race Beni Guil dans l'Oriental. Il y a sélectionné un échantillon de 35 éleveurs. Il a aussi interrogé l'ensemble des commerçants en bétail (19), ainsi que 10 bouchers ruraux à Aïn Beni Mathar et 8 bouchers citadins à Oujda. De même, son enquête a inclus 20 consommateurs à Aïn Beni Mathar et 20 à Oujda.

79,5% des éleveurs de l'échantillon ont des ovins Beni Guil et 20,5% des Ouled Jellal. Ces données, corrélées avec le type d'éleveur, montrent qu'il y a 34,5% d'Ouled Jellal chez les très grands éleveurs (ceux qui ont plus de 200 brebis mères), 28% chez les grands éleveurs (ceux qui ont entre 100 et 200 brebis), 12,5% chez les moyens éleveurs (ceux qui ont entre 40 et 100 brebis) et 5% chez les petits éleveurs (possédant moins de 40 brebis).

Les éleveurs qui ne font que de l'élevage et ceux qui sont en même temps bouchers achètent surtout des Beni Guil : les Beni Guil représentent respectivement 95% et 85% de leurs achats de bêtes. Ce qu'il explique par la meilleure adaptation de la Beni Guil aux rudes conditions de la région, mais aussi par la préférence des consommateurs d'Aïn Beni Mathar pour la viande de Beni Guil.

Chez les éleveurs maquignons, les achats d'Ouled Jellal représentant environ 40% car l'Ouled Jellal est moins chère et plus lourde que la Beni Guil. Cette commercialisation dégage donc de plus fortes marges bénéficiaires pour les maquignons. Mais ces maquignons en revendent une partie en dehors de l'Oriental, en particulier aux bouchers citadins des grandes villes.

I. Rahmani (1998 : 57-58) nous livre aussi une intéressante analyse des préférences des éleveurs enquêtés pour les fêtes : pour le sacrifice de l'Aïd al-adha, le sacrifice de naissance (*aqiqa*), celui fait à l'occasion d'un mariage ou pour une *sadaqa* (aumône), tous les éleveurs enquêtés disent préférer un ovin de la race Beni Guil. La race Ouled Jellal n'est choisie que pas 2,5% des éleveurs quand il s'agit de recevoir des hôtes.

Les raisons données à cette préférence pour la consommation de la viande de Beni Guil sont sa qualité, sa fermeté (*triya*) et sa tendreté (*habra*). Mais sa caractéristique de race locale (*baldia*) est aussi évoquée : « c'est une race *baldia* et pour nous c'est honteux de sacrifier une autre race que la race locale ». Enfin, une autre raison invoquée est la relation entre les éleveurs et leurs moutons Beni Guil, ces ovins étant une race « noble » : « je ne peux pas vivre sans la race Beni Guil, a dit un éleveur, je me suis habitué avec, c'est elle qui est source de notre vie et nourrit notre famille ».

Concernant le comportement d'achat des bouchers, I. Rahmani (1998 : 72) montre que les bouchers urbains (Oujda) de l'échantillon achètent surtout des bêtes Ouled Jellal (70% des achats pour les grands bouchers chevillards qui achètent et abattent eux-mêmes les animaux, 85% pour les

bouchers qui achètent des carcasses chez les chevillards) en raison du prix et du poids des Ouled Jellal. Mais ces bouchers citadins achètent aussi des Beni Guil pour leurs clients amateurs de cette viande. Beaucoup pratiquent la découpe européenne. Dans ce cas, le prix de vente au kilo des morceaux de viande est libre et la marge bénéficiaire plus élevée. Par contre, les bouchers ruraux achètent surtout de la Beni Guil car leurs clients préfèrent cette viande locale : 90% pour les bouchers éleveurs et 65% pour les autres. Ces bouchers pratiquent la découpe traditionnelle, le prix au kilo étant fixé par la municipalité.

Enfin, s'agissant des jugements des consommateurs sur la qualité de la viande ovine des deux races Beni Guil et Ouled Jellal, la moitié des consommateurs de Aïn Beni Mathar ont une préférence pour la viande ovine qu'ils considèrent comme un plat qui fait honneur lorsqu'il y a des invités. De plus, tous les consommateurs ruraux enquêtés disent connaître les deux races ovines, alors que seuls deux consommateurs sur vingt enquêtés dans la ville d'Oujda les connaissent. Sur les vingt-deux consommateurs (vingt ruraux et deux urbains) qui disent connaître les deux races, tous ont une bonne appréciation de la viande des Beni Guil et seulement 30% ont la même appréciation de celle de l'Ouled Jellal : « la viande de la race marocaine est *habra* (tendre), alors que la viande de la race Ouled Jellal est *mchahma*, elle contient beaucoup de graisse » (Rahmani, 1998 : 82-86).

8. « L'Ouled Jellal est bonne à élever, la Beni Guil est bonne à manger »

Cette explication d'un zootechnicien résume bien la situation des deux races élevées dans la région de l'Oriental : la race Ouled Jellal est plus performante et productive que la Beni Guil. Mais elle résiste mal en l'absence de supplémentation. C'est une race adaptée à un système d'élevage agro-pastoral. Elle est moins rustique que la Beni Guil, elle craint le froid. Mais dans de meilleures conditions c'est une bonne reproductrice. Elle est plus précoce et ses agneaux s'engraissent facilement. De plus, son prix est plus bas que celui de la Beni Guil du fait du taux de change « au noir » pratiqué à la frontière.

Par contre, la Beni Guil est mieux adaptée aux conditions climatiques (alternances de froid et de chaleur) de l'Oriental, elle a une bonne survie en absence de supplémentation, elle se déplace mieux sur les parcours. Son agneau est autonome dès la naissance. Enfin sa viande est moins grasse.

La totalité des éleveurs qui pratiquent l'élevage de l'Ouled Jellal cherchent à profiter des opportunités économiques. Les mutations des systèmes d'élevage font qu'on utilise moins les parcours, qu'on supplémente de plus en plus avec des aliments cultivés dans les périmètres irrigués ou avec des aliments concentrés. Le système est donc devenu moins extensif et plus agro-pastoral, ce qui favorise l'Ouled Jellal.

I. Rahmani (1998 : 106) conclut qu'il est possible d'envisager la coexistence des deux races dans l'Oriental : l'une (Ouled Jellal) serait

élevée dans les zones plus agricoles et par les grands éleveurs qui peuvent acheter des aliments concentrés, l'autre (Beni Guil) exploiterait les parcours et continuerait à être élevée par les petits et moyens éleveurs.

Il attire cependant l'attention sur les menaces qui pèsent sur la race Beni Guil qui, du fait de la bonne qualité de sa viande, reste une « race d'avenir » dont l'ANOC et la Direction provinciale de l'Agriculture doivent protéger le potentiel génétique.

A la fin de son étude, I. Rahmani suggère de créer des groupements de producteurs en vue de la commercialisation de leurs produits, ce qui pourrait déboucher sur des coopératives de commercialisation. Quant au problème posé par l'introduction clandestine de la race Ouled Jellal, ce qui amène le cheptel de la région à être fortement croisé, il estime qu'il faut accepter que l'Ouled Jellal prenne sa place dans la région et, pour cela, qu'il faut étudier ses performances (p. 114).

Il donne quelques pistes pour répondre aux « questions non résolues » par lesquelles M. Achbani concluait son étude (1997 : 125-127) :

1. Quel doit être l'avenir de la race Beni Guil confrontée à des croisements hasardeux ?
2. Peut-on assister dans l'avenir à l'apparition de nouvelles variétés issues de différents croisements ?
3. Quelle stratégie faut-il adopter vis-à-vis de la race Ouled Jellal qui s'est montrée plus performante que la Beni Guil et qui risque de s'y substituer à long terme ?
4. Dans le cas de l'adoption de l'Ouled Jellal, quel programme faut-il mettre en place pour sauvegarder la Beni Guil ?
5. Dans le cas contraire, quelles seraient les alternatives pour limiter l'entrée massive d'ovins Ouled Jellal dans la zone ?

Conclusion

Pour conclure, les diverses études menées sur les systèmes d'élevage et les races ovines dans l'Oriental apportent des données montrant la part importante, dans les représentations que les pasteurs ont des races qu'ils élèvent, des critères esthétiques à côté des critères zootechniques et économiques. Ces critères physionomiques (couleur, présence de cornes...), auxquels les familles sont particulièrement attentives quand il s'agit de se procurer le mouton du sacrifice de l'Aïd al-adha, participent à l'identité locale. D'où le choix préférentiel de la race Beni Guil pour les rituels du calendrier musulman, les fêtes de famille et tous les évènements socialement importants.

Cet intérêt culturel pour le maintien des races animales dans les pays du Sud s'ajoute à l'intérêt génétique souligné dans un rapport de la FAO consacré à l'état des ressources génétiques du monde animal[10] et présenté

10. Ce rapport estime que la préservation de la biodiversité de l'élevage passe par les pays en développement qui abritent 70% des races de bétail recensées dans le monde, alors que 90% du bétail des pays industrialisés est issu seulement de six races (Le Monde, 4 septembre 2007).

au début du mois de septembre 2007 lors de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques à Interlaken (Suisse). A ce propos, un article du quotidien français *Le Monde* (4 septembre 2007) titrait « Les animaux d'élevage des pays du Sud sont menacés par des races occidentales » car « au cours des quatre ou cinq dernières décennies, les flux génétiques – à travers des animaux vivants, leur semence ou des embryons – ont accéléré, entre pays du Nord mais aussi du Nord vers le Sud, propulsés à la fois par la globalisation et la commercialisation des races d'élevage »[11]. Le directeur de l'ILRI, co-auteur du rapport de la FAO, a proposé plusieurs mesures de sauvegarde de la biodiversité comme la création de banques de gènes. Mais il a aussi préconisé une politique d'incitation à la préservation des troupeaux de races autochtones et aux échanges de ces animaux car « la présence d'une race dans plusieurs pays limite les risques de disparition ». Les échanges de troupeaux Beni Guil et Ouled Jellal entre le Maroc et l'Algérie, même clandestins, peuvent donc participer au maintien de ses deux races ovines particulièrement bien adaptées à l'élevage nomade ou transhumant et constituant un patrimoine génétique précieux.

Références bibliographiques

Achbani M., 1997. *Etude comparative des productivités des races ovines Beni Guil et Ouled Jellal dans la province de Figuig*. Mémoire de 3e cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Audiot A. et Rosset O., 2005. « A propos de la conservation des races animales domestiques », *in* Bérard L. et *al.*, *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD-IDDRI/IFB-INRA, pp. 107-115.

Bechchari A., Acherkouk M., El Koudrim M. et Maatoughi A., 2006. « Caractérisation, atouts et contraintes de l'élevage ovin au Maroc oriental », *in* Boulanouar B. et Paquay R. (éd.), *L'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, Rabat, INRA, pp. 77-90.

Bérard L. et *al.*, 2005. *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD-IDDRI/IFB-INRA.

Boujenane I., Aït Bihi N. et Boukallouche A., 1995. « Amélioration génétique des ovins au Maroc », *in Options méditerranéennes*, CIHEAM. www.iav.ac.ma/agro/dpa/bouj_anparg.PDF

Boujenane I., 1999. *Les ressources génétiques ovines au Maroc*, Rabat, Actes Editions.

Boukhliq R., juin 2002. Cours en ligne sur la reproduction ovine, Partie 1. Elevage ovin au Maroc, Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Département de reproduction animale.

Boulanouar B. et Paquay R. (éd.), 2006. *L'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, Rabat, INRA.

11. D'après un document de l'Institut international de recherche de l'élevage (ILRI), organisation non gouvernementale basée au Kenya, et cité par Le Monde.

Brisebarre A.-M., 1978. *Bergers des Cévennes. Histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes*, Paris, Berger-Levrault (rééd. Espace-Sud, 1996).

Brisebarre A.-M., 2002. « L'Ayd al-kabir : un élément structurant de la production et de la commercialisation des ressources pastorales », *in* Mahdi M. (éd.), *Mutations sociales et Réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer, pp. 111-124.

Brisebarre A.-M., 1983. « Animaux de pays et races standardisées : discours et pratiques des éleveurs et des techniciens. Des élevages traditionnels face au système économique moderne dans le Sud-Est de la France », *in* Actes du colloque « Les Cultures populaires », Paris, Institut d'Ethnologie, (Coll. Archives et documents, micro-éditions).

Brisebarre A.-M., 2007. *Bergers et Transhumances*, Romagnat, Editions de Borée.

Caïdi A., 1995. *Etude comparative des systèmes d'élevage nomade, semi nomade et sédentaire sur les nappes alfatières. Cas de la commune de Bouichaouene, Province de Figuig.* Mémoire de 3e cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

El Hadi M., 1996, *Enquête statistique.* DPA de Figuig.

El Koudrim M., Maatoughi A., Bechchari A., Acherkouk M., Mahyou M. et Rhami M., 2006. « Etat, gestion et contraintes des parcours du Maroc oriental », *in* Boulanouar B. et Paquay R. (éd.), *L'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, Rabat, INRA, pp. 103-116.

Hammoudi M. et *al.*, 1997. *Description et analyse du secteur de commercialisation de la viande rouge dans l'Oriental.* DPA de Figuig.

La sélection ovine (Dossier), 1998. *L'Eleveur, Bulletin professionnel de l'Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC)*, n°7, mai 1998.

Les espèces d'Ovicaprinae d'Algérie.
www.greedal.com/biodiversite/fichiers_biodiv/Articles%specifiques/ressources_animales/document/Ovins_algerie.htlm

Maatougui A., Achekouk M. et Bouayad A., 2006. « Caractérisation économique de l'élevage ovin dans les hauts plateaux de l'Oriental », *in* Boulanouar B. et Paquay R. (éd.), *L'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, Rabat, INRA, pp. 91-102.

Mahdi M., 1998. « Maroc. Se sacrifier pour sacrifier : prescription sociale et impératifs religieux », *in* Brisebarre A.-M. (dir.), *La fête du mouton. Un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, Paris, CNRS éditions, pp. 283-315.

Mahdi M. (éd.), 2002. *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.

Moustati K., 2005. *Caractérisation des systèmes d'élevages pastoraux dans la région de l'Oriental (cas des communes rurales de Beni Ather, Tendrara et Beni Guil).* Mémoire de 3e cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

PDPEO, 1995. *Rapport d'évaluation à mi-parcours du Projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental*, Ministère de

l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Direction provinciale de l'Agriculture de Figuig, Royaume du Maroc.

PDPEO, Juillet 2002. *Rapport d'achèvement du Projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental*, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Direction provinciale de l'Agriculture de Figuig, Royaume du Maroc.

Plan Moutonnier, 1980. Ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur agricole, Rabat.

Rachik H., 2000. *Comment rester nomade*, Casablanca, Afrique-Orient.

Rahmani I., 1998. *Description du système de commercialisation ovine dans l'Oriental (Cas de la commune rurale Aïn Beni Mathar)*. Mémoire de 3e cycle en agronomie, option Vulgarisation agricole, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Van Kote G., 2007. « Les animaux d'élevage des pays du Sud sont menacés par des races occidentales », *Le Monde*, 4 septembre 2007.

Yahyaoui M., 1999. *Caractérisation des systèmes d'élevage ovin du Maroc Oriental et comparaison des performances des races ovines Béni Guil et Ouled Djellal (cas des communes rurales de Béni Mathar et Ouled Sidi Abdelhakem)*. Mémoire de 3e cycle en agronomie, option Productions animales, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Les nomades et l'argent

Hassan RACHIK

Introduction

De riches nomades me révélaient qu'ils ne savaient pas compter l'argent qu'ils confiaient aux commerçants de l'oasis de Figuig venus s'installer à Tendrara. Cette pratique était la règle, au moins, jusqu'aux années 1950. L'argent ne circulait pas dans les steppes, il n'était pas nécessaire pour une économie pastorale reposant presque totalement sur les ressources naturelles. Depuis les années 1970, le rapport à l'argent a considérablement changé. Nous allons brièvement examiner ces changements et leurs effets sur les relations sociales. Les processus sociaux dont il est ici question ont été décrits sous un autre angle dans un live consacré aux changements sociaux chez les Beni Guil, Maroc Oriental (Rachik, 2000). Les données réunies entre 1989 et 1991 ont été actualisées par une courte visite en 2002 et une série d'entretiens conduits en 2006, sous notre direction, par Mohamed Kadiri et Saïd Sbaï, à Tendrara et ses environs.

- 1 -

Les nomades avaient deux modes principaux pour se procurer l'argent. De nombreuses razzias ont été rapportées par les autorités militaires françaises. En mai 1896, sept cavaliers Beni Guil attaquèrent, loin de leur territoire, une caravane d'une tribu algérienne composée de trois cavaliers et huit fantassins. Ils s'emparèrent de l'argent provenant de la vente des moutons et 44 chameaux chargés de grains, d'épices et d'étoffes[1]. Par ailleurs, plusieurs faits indiquent l'importance du commerce caravanier chez les Beni Guil. Leurs caravanes faisaient le lien entre Figuig, le Tafilalet et

1. Lettre du Gouverneur Général d'Algérie au Ministre de la Guerre au sujet d'une « agression sur notre territoire des indigènes des Beni Guil contre des indigènes des Hmyane », Alger, 24 mai 1896, Archives de Vincennes ; Rapport du Général Lyautey, Aïn Sefra, 16 juillet 1904, Archives de Vincennes, Paris, 3H20.

le Touat (actuellement en Algérie). Les marchandises étaient variées : soie, lin, burnous, couvertures en laine etc. Des contrats conclus avec des commerçants de Figuig montrent aussi que des nomades Beni Guil participaient au commerce caravanier. En 1903, une caravane des Beni Guil qui retournait dans le pays avec 250 chameaux chargés d'orge achetée au marché de Maghnia en Algérie, fut razziée près d'Oujda[2]. Les troupes militaires mobiles françaises contrôlaient le commerce caravanier. *Au cours de la reconnaissance venue de Berguent [décembre 1904], deux petites caravanes, l'une de 11 chameaux, l'autre de 13 chameaux, ont été reconnues appartenir, l'une à des oulad Hajji (Beni Guil) revenant de la Gara de Debdou et portant des grains [...] sur le point de fuir dans l'ouest, l'autre des Oulad Mbarek venant de Figuig et rapportant un approvisionnement de dattes à leurs fractions qui s'étaient enfuies au mois de novembre du côté de Debdou pour se rapprocher du prétendant* [Bouhmara][3]. En 1904, des députations représentant des tribus Beni Guil ont rencontré le Commandant Supérieur de Colomb, afin d'obtenir des garanties pour la sécurité de leurs caravanes[4].

Les Beni Guil étaient dépendants du commerce lointain. La sanction la plus insupportable pour leur économie était l'interdiction des marchés par l'autorité française. La fermeture des marchés rendait leur situation très précaire. L'accord de janvier 1904 avec les autorités françaises était essentiellement motivé par l'accès aux marchés algériens. Jusqu'aux années 1930, aucune agglomération n'existait chez les Beni Guil. Bouarfa qui comptait 8 770 habitants en 1960, est né après la découverte (1919) et l'exploitation (1925) d'un gisement de manganèse. Tendrara, qui comprenait 1 600 habitants en 1970, n'était qu'un point d'eau (*'agla*). Seul le commerce caravanier leur permettait d'échanger leurs produits contre les marchandises et denrées nécessaires. Les marchés les plus proches étaient ceux de Figuig et Debdou et à partir des années 1900 ceux de Aïn Beni Mathar et de Beni Ounif. Ce dernier connaissait, à partir de 1904, une activité commerciale considérable grâce aux fréquentations régulières des Beni Guil et autres tribus nomades voisines. Pendant le mois de mars 1905, chaque jour des caravanes des Beni Guil arrivaient sur le marché amenant pour la vente des moutons et des chameaux et rentrant dans leurs campements avec des chargements de blé, d'orge, de semoule, de sucre, de café, de thé etc. Cette situation n'était pas exceptionnelle. Une année plus tard, il est rapporté que *les indigènes de l'Ouest continuaient à fréquenter régulièrement Beni Ounif. Les Beni Guil surtout, dont les campements sont en ce moment situés aux environs du centre, viennent très nombreux vendre des moutons, du beurre, du poil de chèvre, etc. et acheter tout ce qui leur est nécessaire*[5].

Pendant l'été de 1906, les Beni Guil ayant appris la baisse de prix des céréales dans le Tell algérien y envoyèrent de nombreuses caravanes. Pendant les

2. L'Afrique Française, 1903, n°12, p. 380.
3. Lettre du Général Lyautey, Commandant de la Division d'Oran, 18 janvier 1905, Archives de Vincennes, 1H1053.
4. L'Afrique Française, 1904, n°4, p. 119.
5. L'Afrique Française, 1904, n°5, p. 151 ; 1905 n°5, p. 221 et n°3, p. 117.

mois de juillet et août, le seul poste de Forthassa délivra des permis pour un total de 1 500 chameaux. » (Lt Bauger, 1907).

Dès les années 1940, les moyens de transport modernes, les chemins de fer et notamment le camion, ont réduit le chameau à une fonction pastorale. Des témoignages de l'époque soulignaient ce changement. Blachier nota en 1949 que les *chemins de fer et les poids lourds automobiles ont relégué le chameau transporteur au second plan. La caravane de chameaux ne tardera plus à n'être qu'un souvenir* (Blachier, 1949). Gallié constata aussi en 1953 que les *caravanes de chameaux escortés d'hommes armés cherchant les produits nécessaires ont été supplantées par les camions* (Gallié, 1953). Les nouveaux marchés de Bouarfa et de Tendrara ont rendu inutile le commerce caravanier. Le nomade peut désormais vendre ses produits et s'approvisionner sans effectuer de grands déplacements. Le camion est là pour tout transporter. Croissance urbaine, marchés, réseau routier et transport motorisé ont profondément changé l'environnement des nomades

- 2 -

Jusqu'aux années 1970, on peut dire que l'argent qui provenait de la vente du bétail servait à la satisfaction des besoins domestiques (nourriture essentiellement, ustensiles, vêtements...). L'idée d'investir de l'argent dans le cheptel était, vu les conditions de l'économie nomade, impensable. Tant que l'argent était en marge de la production pastorale, son usage n'avait pas d'effets sur les structures sociales. Ceci nous amène à examiner comment l'argent est devenu central dans le processus productif - et pas seulement à son terme, la vente du bétail -, et comment ce changement a affecté les relations sociales entre nomades.

Quel que soit l'effort quotidien fourni pour l'entretien du cheptel, il paraît qu'un nomade ne concevait pas de lien direct entre la production pastorale et le travail humain ; pour lui le troupeau croissait naturellement. L'alimentation du cheptel provenait quasi exclusivement des parcours. S'il y a une innovation lancinante pour eux, c'est la complémentation (*l'alf*) : *avant, le cheptel broutait avec sa gueule, aujourd'hui on dépense pour le nourrir (kanet zwayel takoul b foumḥa, lyoum nseyyrou).* Pour signifier que l'alimentation du bétail provenait exclusivement des parcours, nos interlocuteurs mettaient l'accent sur la même idée : littéralement *la brebis pâturait avec sa gueule, nous élevions le bétail en comptant sur sa gueule, le bétail vivait grâce à sa gueule*, etc. *(chat sarha b-foumḥa, nkesbou zwayel 'la foumḥa, t'ich laksiba b-foumḥa).* La complémentation est très récente comme l'atteste les datations locales : *'am chmandar* (l'année des pulpes séchées de betterave = 1978) et *'am coudissa* (l'année de *coudissa*, du nom d'un aliment composé introduit en 1989). Le recours à la complémentation s'est rapidement propagé après la sécheresse de 1970. Les nomades ont commencé par complémenter une partie du troupeau, les brebis suitées ou blessées. Ce n'est qu'à partir des

années 1980 que s'est généralisée la « véritable complémentation » (*l'alf tamm*), c'est-à-dire celle qui concerne l'ensemble du troupeau et durant l'année. Par ailleurs, le nomade a été contraint d'acheter au marché de nouveaux produits devenus indispensables pour l'entretien du troupeau et de sa famille (mangeoires, enclos, fûts, citernes, ...). Avant 1970, l'argent n'intervenait guère dans la croissance et la survie du troupeau. Le nomadisme fondé sur la recherche perpétuelle de « l'herbe de Dieu » est devenu en une décennie un lointain souvenir. *Avant, on ne complémentait pas, et c'était bien, les brebis broutaient les plantes de Dieu ; depuis qu'elles « mangent avec l'argent » elles ont commencé « à se manger l'une l'autre » (bekri, mat'ellefch, kant dima m'aḥa rbah, lmakla dyal Llaḥ, melli bdat takoul b leflous bdat takoul ba'diyaṯha).* Pour exprimer le fait que le nomade est contraint de vendre une brebis pour en nourrir une autre, on dit « la brebis mange sa soeur » *(Châtt takoul khetḥa)*[6]. Cette expression traduit un processus auquel le nomade n'était guère habitué. Seules les dépenses domestiques justifiaient le recours à l'argent et, par conséquent, la vente du cheptel. Le nomade ne dépend plus du marché uniquement pour l'entretien de sa famille mais aussi pour l'entretien de son troupeau. *Avant le troupeau faisait vivre le nomade, maintenant c'est le nomade qui fait vivre le troupeau (bekri kanet chiaḥ tejri 'lina, daba hna lli ka njerriw 'liḥa).*

Les nomades sont conscients des conséquences des innovations pastorales. Naguère, ils allaient au marché vendre une partie du troupeau et acheter les produits de base. Tout était bénéfice ou presque. Actuellement et à mesure que les dépenses de l'élevage s'accroissent, ils adoptent de nouvelles pratiques dictées par le marché. Ils savent que la qualité de leur race tend à diminuer avec la complémentation et que la viande perd la saveur d'antan attribuée aux plantes aromatiques. Mais ils savent aussi que le prix dépend davantage du poids de l'animal que du goût de sa viande. Toute pratique pastorale qui contribue à l'augmentation du poids du mouton serait la bienvenue. L'une des pratiques qui s'est récemment répandue consiste à « choyer l'agneau » *(khennet lakhrouf)*, c'est-à-dire à ne pas traire les brebis ayant mis bas un mâle. Le lait de la mère revient exclusivement à l'agneau. Avant, « au temps de l'abondance », on trayait toutes les brebis sans distinction. Actuellement, la traite sélective est valorisée parce que rentable. L'agneau est choyé car, contrairement à l'agnelle gardée pour augmenter la taille du troupeau, il est destiné au marché. Cette pratique s'est développée avec la complémentation. Les nomades parlent souvent de commerce *(tijara)*, de vente *(lbi')*, de prix *(tamane)* pour la justifier : *Avant on trayait toutes les brebis, maintenant on choie l'agneau. Avant on ne prêtait pas attention à l'agneau. Aujourd'hui, il est devenu un commerce. Il faut le choyer quatre mois avant de le vendre (bekri kounna nhelbou koulchi. Daba*

6. On trouve des expressions similaires dans d'autres sociétés : les nomades du sud de l'Algérie résument leur situation tragique par cette formule : « l'orge mange le troupeau » (Bisson et Callot, 1986 : 372). D'autres nomades (Lokai Uzbek) expriment autrement la même idée : « The food of stock is on the ground, if stock feed from human hands they will never be sated » (Khazanov, 1983).

nkhentou lakhrouf. Kane idour l'am ga' ma teddiḫa fiḫ. Lyoum lakhrouf wella tijara. Khass ikhentou rba' chḫour ou yeddiḫ lsouq).

Plusieurs nomades adoptent l'élevage des bovins qui n'était pas adapté à l'ancienne vie nomade. Les bovins marchent lentement, exigent beaucoup d'eau et des pâturages appropriés (ils ne sont pas conduits dans des parcours salés, par exemple). Grâce aux nouveaux atouts dont peut disposer le nomade, ces contraintes sont actuellement surmontables. L'adoption des bovins révèle clairement les changements profonds de la société nomade. Grâce au transport motorisé, la lenteur des bovins, leur exigence en eau, la distance séparant les pâturages appropriés aux ovins et bovins ne constituent plus des obstacles invincibles. Le camion assure le transport des vaches et de l'eau et permet ainsi un gardiennage séparé des deux espèces. Certains nomades assument un gardiennage complexe qui exige souvent la division du foyer en plusieurs tentes et d'incessants va-et-vient entre des parcours souvent distants. Cela en vaut la peine, le prix du veau est de plus en plus attrayant.

En plus de l'alimentation, la préoccupation quotidienne du nomade consiste dans l'abreuvement du cheptel. La rareté de l'eau rend difficile cette tâche. Les parcours sont très vastes et la distance qui sépare les points d'eau des lieux de pâturage est souvent considérable. Traditionnellement le nomade déplaçait le troupeau vers les points d'eau *(ncherbouḫoum 'la rejliḫoum).* Le mouton des Beni Guil est réputé pour son adaptation aux conditions rudes des steppes. Bon marcheur, il mange peu, supporte la soif, la chaleur et le froid. Malgré ces qualités, le nomade est de plus en plus contraint d'en prendre soin. Les nomades perdent progressivement l'habitude de conduire le troupeau vers les points d'eau. Celui-ci est de plus en plus abreuvé par de l'eau transportée. Pour ce faire, il faut disposer d'un véhicule (camion ou charrette), deux réservoirs en fer, l'un, dit *citerna* (citerne) sert à transporter l'eau et l'autre, dit *khezna,* à la conserver.

Le transport motorisé favorise de nouvelles formes de relations sociales. Comparons avec le douar traditionnel pour apprécier les changements récents. Le douar est composé de *khyam* (sing. *khayma*), mot qui désigne à la fois l'habitation principale du nomade et l'unité domestique, le foyer. Il constitue la communauté pastorale de base, les foyers qui le composent ont l'habitude de se déplacer et de camper ensemble. Il y a deux types de douars. Le premier est fondé sur le contrat. Il groupe des chefs de foyer qui ont un intérêt commun à réunir leurs chameaux afin de former un troupeau assez grand pour être confié à un seul gardien. Un petit troupeau était insuffisant pour couvrir le salaire de ce dernier. Plus le troupeau est grand, plus les contributions individuelles aux frais du gardiennage diminuent. Le recrutement d'un gardien commun constitue, dans ce cas, la motivation principale, immédiate et explicite du groupement des foyers. Le second type de douar est constitué par un grand nomade qui a tout intérêt, vu la taille de ses troupeaux, à éviter toute association. Il recrute ses propres bergers et son propre gardien de chameaux. Il accueille en plus des nomades indigents qui vivotent grâce à sa charité (*mniha,* brebis laitières) et se

déplacent grâce à ses chameaux. Etre démuni chez les nomades, c'est ne pas disposer des moyens pour se déplacer. On estime que trois à cinq chameaux sont nécessaires pour transporter la tente et le mobilier d'un foyer. La notion de douar réfère donc à des structures sociales opposées, l'un fondé sur la coopération pastorale, l'autre sur l'autonomie du Grand et la dépendance des infortunés. Mais le point commun, du point de vue de notre problématique, est que toutes ces relations sociales, qu'elles soient basées sur le contrat ou sur la charité, sur l'échange de service ou sur la rémunération, ignoraient l'argent.

Actuellement, de Grands nomades *(Labâre)* forment, autour du camion, des unités pastorales avec d'autres chefs de foyer. Compte tenu des déplacements devenus de moins en moins fréquents, c'est moins la mobilité de la tente et du troupeau que le transport quotidien de l'eau qui rend nécessaire les services d'un propriétaire de camion. Le propriétaire du camion occupe une position centrale, tous les membres du campement en dépendent. Mais le statut de ces derniers et la nature des relations qui les lient au Grand ont changé. Il ne s'agit plus de pauvres nomades et les relations sociales sont fondées moins sur la charité que sur le service rémunéré. Les compagnons du Grand sont tous des propriétaires moyens (120 à 300 ovins et caprins). Rien n'est plus gratuit. Voici les prix approximatifs pratiqués au début des années 1990 : 350 à 400 Dh pour un déplacement d'une cinquantaine de kilomètres. En outre il faut compter plusieurs « voyages » (transport de la tente, du troupeau - une cinquantaine de têtes par « voyage »). Les nomades modestes, qui se déplacent individuellement, se contentent de transporter par camion la tente et les accessoires. Le troupeau est confié au berger qui le conduit, souvent pendant quelques jours, au parcours choisi. Le coût de la mobilité ne cesse d'augmenter, ce qui explique aussi la diminution de la fréquence des déplacements. Quand le Grand possédait une cinquantaine de chameaux, il pouvait se permettre, en se référant à la charité, d'avoir des clients à qui prêter au besoin deux ou trois chameaux. Le maintien de ce type de relations, caractéristique de l'ancien douar, n'est ni possible ni rentable après l'adoption du transport motorisé. Contrairement au chameau, le camion coûte cher au Grand.

Cependant, c'est le transport d'eau, presque quotidien, qui constitue la fonction pastorale principale du camion. Au début des années 1990, pour une distance d'une quarantaine de kilomètres, le transport d'une citerne d'eau coûtait 150 à 200 Dh. En hiver, pour un troupeau d'une centaine de brebis une citerne suffit pendant trois ou quatre jours. En été par contre, le transport d'eau doit s'effectuer quotidiennement.

Il faut savoir qu'une seule génération de nomades a vécu toutes ces mutations sociales. Ils doivent payer de plus en plus pour des choses qui étaient naguère « gratuites », c'est-à-dire qui n'exigeaient d'eux que leurs efforts et ceux de leurs animaux. Il faut cependant noter que sur le plan sociologique, l'argent circule aussi entre parents et proches, il n'est plus limité au marché. Le grand nomade ne peut plus faire de la charité, il est contraint, dans les meilleurs des cas, à se faire rembourser. On parle de

contrepartie *(mouqabil)* et de paiement *(khlas)*. Mais il ne peut pas non plus agir comme s'il était dans un marché. Ce sont souvent des parents et des voisins auxquels il a affaire. Ainsi le prix fixe est (encore) exclu. Parfois, le Grand ne demande que le prix du fioul *(ikhelleç lmazoute)* Même si l'argent intervient dans les relations sociales, celles-ci sont encore personnelles et non pas, ou pas encore, anonymes. Les compagnons du Grand *(rfaga)* doivent payer et trouvent cela moralement juste car le propriétaire du camion engage des dépenses. Même en recevant de l'argent, le Grand continue à faire du bien.

- 3 -

Passons à un autre type de relations sociales plus formalisées que les précédentes. Le contrat -non écrit- passé avec le berger *(sareh)* demeure à l'image de l'économie pastorale traditionnelle. Jusqu'à présent, il ne stipulait aucune rémunération en argent. Selon le contrat *(chart)*, le berger a droit annuellement à un nombre d'agneaux (à peine sevrés) déterminé d'avance. En 1990, le nombre variait entre 12 et 16 agneaux. Une fois par an, il a droit à des vêtements (*keswa : djellaba et burnous...*, des bottes en hiver et des sandales en été). Comme les bergers sont en règle générale mariés et vivent séparément dans leurs petites tentes, le contrat prévoit également ce qui est communément appelé *'awla* ou *la'wine*, c'est-à-dire la quantité de nourriture mensuelle due au berger. Celle-ci consiste généralement en farine, sucre et thé. De plus, il peut avoir droit à une quantité de laine *(jejja)* pour remplacer les parties usées *(flij)* de sa tente, à une *mniha*, c'est-à-dire une dizaine de brebis qu'il trait pour sa propre consommation. Lorsque le berger est célibataire, ce qui était fort rare, il est nourri par son employeur. Un berger marié est préféré au célibataire. L'idéal pour les propriétaires étant un *pater familias* (Berque, 1936 : 33). La présence d'un célibataire, dit-on, est suspecte, car le risque qu'il approche les femmes et les filles du propriétaire est plus grand. Le fait que le berger possède son propre troupeau est également considéré comme un avantage pour l'employeur, car il sera motivé pour chercher la nourriture de l'ensemble du troupeau.

Tableau : Rémunérations conventionnelles du berger

	1990/92	2006
agneaux (parfois un tiers de chevreaux)	12 à 16	15-20
vêtements	*djellaba* et burnous, bottes (hiver), sandales (été)	*djellaba* et *burnous* (ou deux *djellabas*), deux paires de chaussures
sucre	2 à 5 pains de sucre (4 à 10 kg)	10/12 kg
thé	500 g (*qabsa atay*)	5/6 paquets thé
farine	50 kg (10 *qourdiyya zra'*)	50 kg
mniha	10 à 20 brebis laitières	très rare
laine	12 *jajja* (toisons)	non mentionné

La condition du berger était fort insupportable, du point de vue des intéressés eux-mêmes ainsi que leurs employeurs (*sareh bekri yetmermed...*). Citons un seul exemple : les nomades ne connaissaient pas d'enclos (*zriba*), aussi le berger était-il obligé de dormir au milieu du troupeau. Il devait ainsi endurer le froid et la pluie. La nuit, il attachait par une sorte de laisse (*lmers*) sa main à une brebis déterminée -celle qui entraînait le troupeau- qui le réveillait chaque fois qu'elle tentait de s'éloigner. Se présenter chez un employeur avec un *lmers* à la main, était pour le berger une manière de manifester sa volonté et sa disposition d'être un homme de peine.

Comme le berger devient de plus en plus rare, les conditions du métier sont continuellement révisées et améliorées. Le troupeau du berger qui ne devait pas dépasser 40 têtes, peut aller actuellement jusqu'à 80. L'enjeu est très clair. Il faut savoir que le troupeau du berger est pris en charge par l'employeur, la règle dans le passé voulait que si son propre troupeau dépassait 40 têtes, le berger devait se retirer pour s'en occuper. Les notions de peine et de repos changent aussi. Pour se reposer la nuit, le berger exige une *zriba* (enclos sous forme de clôture grillagée). Il faut noter que l'adoption de l'enclos est récente. Seuls quelques grands nomades en disposaient avant 1970. La raison principale était la protection du troupeau contre le loup. Mais il a d'autres fonctions secondaires : certains l'utilisent pour faciliter la complémentation, ou pour séparer les antenais de leurs mères.

Plusieurs pratiques dures ont presque disparues. Suite à la complémentation, la conduite du troupeau la nuit n'est guère pratiquée. De plus, grâce au camion, le berger ne conduit guère le troupeau aux points d'eau.

Ces changements au niveau du contrat et des conditions du travail du berger sont des changements d'équilibre et non de structure. En dépit des augmentations des rémunérations et de l'amélioration relative des conditions du travail, plusieurs nomades interrogés en 2006 prédisent la disparition des bergers. Ceux-ci sont devenus tellement rares que le contrat commence à être conclu entre pères et fils. Le contrat est le même. Un père interrogé déclare donner respectivement à ses deux fils 11 agneaux et 5 chevreaux, une *djellaba*, un *burnous* (*selham*) et deux paires de chaussures par an, et chaque mois, 50 kg de farine, 5 kg de sucre et 5 petits paquets de thé. Devant l'impossibilité de trouver des bergers (partis selon lui en Espagne) et le refus des fils à garder sans contre partie le troupeau, il a été contraint de faire appel à un *moukari* qu'il a rapidement congédié, trouvant son salaire très élevé (750 Dh par mois)

- 4 -

L'éventail des métiers était non seulement réduit comme c'est le cas actuellement, mais quasi nul. Un démuni avait le choix entre devenir berger, s'il avait les qualités requises, ou vivre de la charité des gens aisés. Même si le contexte de l'emploi est encore limité et peu diversifié, il permet aux gens de voir dans le contrat avec le berger un résidu du passé, le seul qui

ignore encore l'argent. Depuis les années 1980 se diffuse un nouveau contrat de gardiennage qui bouleverse les relations sociales traditionnelles. Le nom donné au « berger moderne », *moukari*, évoque l'idée de location, de louage de service déterminé dans le temps. Il faut noter que souvent le changement d'une institution se fait tout en gardant son ancienne appelation. Cependant, il semblerait que lorsque le changement et le contraste entre le nouveau et l'ancien sont trop évidents, les gens recourent à un nouveau vocabulaire pour désigner le nouveau phénomène. On oppose donc le *sareh* (berger traditionnel, *sareh laqdim be l'âme u l'awla*) au *moukari* (berger moderne). La nouveauté consiste dans la nature de la rémunération et la durée du contrat. Le *moukari* reçoit un salaire mensuel en argent. Celui-ci varie en 2006 entre 700 et 1000 Dh. Il faut ajouter que le *moukari* est nourri par l'employeur et qu'il revient nettement plus cher que le berger traditionnel.

Dans les années 1930, Berque remarquait déjà que l'ouvrier agricole et le journalier apparaissaient comme une dégradation du type *khammès* (métayer) et que le type du berger salarié apparaissait lui aussi comme une dégradation du type archaïque (Berque, 1938 : 126). Dans son étude des contrats pastoraux, Berque avait attiré l'attention sur l'ambivalence et l'ambiguïté du rapport entre le berger et son maître. Au Maroc, comme en Algérie, il existe un prêt accordé au berger qui est intentionnellement irrécouvrable (dit *salaf* au Maroc et *çarmia* en Algérie). Comme le berger est insolvable, il est contraint de rester avec son maître (Berque, 1936 : 10). Et comme il est lié à son maître, il serait réducteur de ne parler que des aspects contractuels de la relation. Dans certaines régions au Maroc, on parle de *çohba*. Le berger est *çaheb* de son maître. Ce mot qui signifie dans d'autres contextes « compagnon » ou « ami » doit être entendu ici comme une sorte d'euphémisme cachant l'idée de « client ». Berque parle de lien juridique statutaire entre personnes qui trouve son origine dans un contrat. Le statut et le contrat ne sont donc pas des notions antithétiques, puisque le contrat peut mener au statut (Berque, *ibid.*).

Le changement sociologique le plus significatif dans le nouveau contrat *moukari* consiste dans la disparition des aspects statutaires dans la relation berger/maître. Les relations entre le berger et l'employeur changent de nature. Le contrat traditionnel était au minium annuel. Avec le nouveau contrat, le moukari est plus libre en ce sens que si une opportunité meilleure se présente, il peut facilement rompre le contrat. Cela fait également le bonheur des employeurs qui ont besoin des services d'un berger pour une période déterminée de l'année. Seuls les grands nomades préfèrent encore le berger traditionnel qu'ils trouvent plus sûr. Le *moukari* peut s'en aller à n'importe quel moment, ce qui est un grand souci pour le propriétaire d'un grand troupeau *yeg'oud chḫar ulla jouje we rawweh (il travaille un mois ou deux puis il s'en va)*. Les attitudes varient donc à l'égard du *moukari*. Certains le trouvent pratique et d'autres incompatibles avec le gardiennage du troupeau qui nécessite un entretien et des relations affectives continues. Par ailleurs, le *moukari* passe pour ne pas avoir la *baraka* (bénédiction), ce

qui est plus l'apanage des métiers traditionnels (du pain fait maison, des denrées traditionnelles, des maisons traditionnelles, des femmes traditionnelles etc.). Argent et sacré ne vont pas de pair.

L'argent simplifie les relations sociales. Il permet de ne plus attendre la croissance du troupeau pour en récolter les bénéfices. Il réduit le temps. On peut même être journalier, ce qui est absurde dans une économie pastorale traditionnelle. Le jour ne pouvait être une unité de travail. Même la durée d'un mois était inconcevable. Comment payer en nature un berger qui travaille durant un mois ? Donnons un exemple qui montre les difficultés du paiement en nature et les solutions que l'argent apporte pour les dépasser. Le contrat passé avec un gardien commun des chameaux (*boumhawech*) était complexe dans la mesure où la rémunération se faisait, d'un commun accord entre les membres du douar, au prorata des chameaux qui lui étaient confiés. Le principe, dégagé des clauses de plusieurs contrats, consistait à déterminer les unités de rémunération (souvent une agnelle et une chevrette) et le nombre de chameaux gardés correspondant. Par exemple, pour un chameau, il fallait donner une chevrette, pour 5 un agneau et pour dix deux agneaux. Le calcul devient compliqué lorsque les gens ont 3, 7 ou 8 chameaux par exemple. Le principe est qu'un agneau équivaut à 2 chevreaux. Une personne qui a 2 ou 3 chameaux donne un chevreau, celui qui en a 7 ou 8 donne un agneau et un chevreau. Les contractants peuvent aussi, pour plus d'équité, fixer d'un commun accord un complément en argent. C'est le recours à l'argent qui finalement résolvait le problème. On peut également payer pour un chameau la moitié d'un agneau. On estime alors le prix du moment d'un agneau, et l'éleveur donne en argent l'équivalent de la moitié du prix estimé. Toutes ces négociations, qui exigeaient des experts locaux, ont disparu avec la disparition des chameaux.

Conclusion

On voit que même dans les contrats traditionnels, le recours à l'argent n'était pas exclu. La rencontre des communautés nomades traditionnelles avec l'agent est très ancienne, le marché a été indispensable à leur survie. Cependant la nature de l'échange était simple. Excepté la vente, le reste du processus productif restait, jusqu'aux années 1970, à l'abri de la circulation de l'argent. Depuis, le nomade vend ses bêtes non plus seulement pour entretenir sa famille mais aussi et surtout pour entretenir son troupeau : transport d'eau, complémentation, déplacements, accessoires (citernes, enclos, fûts, mangeoires...). Les attitudes changent : le calcul passe avant la coopération et la charité, le berger salarié célibataire est préféré au berger traditionnel père de famille. L'argent facilite les relations anonymes et éphémères et contribue à la dislocation des relations communautaires basées sur une coopération permanente. Le nombre de services quotidiennement rendus par un propriétaire de camion excède les relations traditionnelles restreintes basées sur le clientélisme, l'échange de services, le

don et le contre don. Les relations sont devenues tellement nombreuses, tellement complexes, tellement ponctuelles (non répétitives) que le recours à l'argent, même au fond des steppes, reste l'ultime solution. Comparé aux contrats agricoles similaires (*khammasat*, *khobza* etc.), qui ont disparu depuis déjà quelques décennies le contrat du berger a longtemps survécu. Sa lente agonie s'explique probablement par le fait que le métier de berger, qui est très dévalorisé (« *sareh* » est une insulte) était l'ultime refuge des marginaux. Depuis quelques années, trouver des jeunes ruraux qui acceptent ce genre de métier devient de plus en plus une mission quasi impossible. Ce n'est pas seulement l'argent qui avance, ce sont aussi des statuts marginaux qui reculent.

Références bibliographiques

Berque J., 1936. « Contribution à l'étude des contrats nord-africains (les pactes pastoraux Beni Meskine), *in* Berque J., *Opera minora I, Anthropologie juridique du Maghreb*, présentation et notes de Alain Mahé, Paris, Editions Bouchène, 2001, p. 33.

Berque J., 1936. « Aspects du contrat pastoral à Sidi-Aissa », *in* Berque J., *op. cit.*, p. 10.

Berque J., 1938. « Etudes d'histoire rurale maghrébine », *in* Berque J., *op. cit.*, p. 126.

Bisson J. et Callot Y., 1986. « Des monts des Ksour au Grand Erg occidental. Adaptation ou disparition de la vie nomade » ? *in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée. Désert et montagne au Maghreb. Hommage à Jean Dresch*, 1987, n°41-42, pp. 357-377.

Blachier M., 1949. *Evolution des tribus nomades du Maroc Oriental*, Paris, Centre des hautes études d'administration musulmane (CHEAM), p. 10.

Gallié G., 1953. Introduction à l'étude de la vie économique et sociale des Hauts Plateaux du Maroc oriental, Paris.

Khazanov A. M., 1983. *Nomads and the Outside World*, transl. by Crookenden J., Cambridge : Cambridge University Press, p. 37.

L'Afrique Française, 1903, n°12.

L'Afrique Française, 1904, n°4 et n°5.

Lt. Bauger, 1907. « La confédération des Beni Guil », *in Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, tome XXVII, p. 38.

Rachik H., 2000. *Comment rester nomade*, Casablanca, Afrique Orient.

Processus de sédentarisation des nomades dans la Jeffara (Sud-Est tunisien)

Abdelhamid HÉNIA

Introduction

Faut-il admettre, comme essayent de le montrer certaines études géographiques, que la sédentarisation des nomades dans la Jeffara tunisienne est un pur produit de la colonisation ?[1] L'objectif de cette contribution est de montrer à la faveur de quelles circonstances historiques les nomades d'autrefois dans la région du Sud-Est tunisien ont dû se sédentariser. Comment ont-ils dû établir un nouveau rapport au sol et avec leur environnement d'une manière générale ? Comment ces communautés tribales de la Jeffara anciennement nomades se sont transformées en agro-pasteurs pratiquement sédentarisés ? Comment les formes d'appropriation de la terre ont-elles évolué au cours de ce processus de sédentarisation ?

Pour tenter de répondre à toutes ces questions, un avertissement est nécessaire. La documentation archivistique dont on dispose sur cette région est tardive : elle remonte pour l'essentiel à la période coloniale[2]. Pour la période précédente, celle du champ d'investigation propre à la thématique de ce rapport, nos informations sont lacunaires et, au mieux, indirectes. Nous disposons d'abord des rapports des officiers français des affaires indigènes établis entre 1878 et 1888. Ils sont conservés au *Archives diplomatiques du ministère français des Affaires étrangères*, il s'agit notamment des fameuses *Notices de tribus*[3]. On y trouve une multitude de renseignements de tous genres sur les populations du Sud-Est, notamment sur les activités économiques et la composition des groupes etc. Pour les sources locales,

1. Voir à titre d'exemples : Louis, 1979 : 22 ; Sethom et Kassab, 1981 : 105-152 ; Buisson et Callot, 1986.
2. *Archives Nationales de Tunisie* (désormais *Arch. Nat.*). Voir notamment la série E qui porte sur la période allant de 1881 à 1955. On y trouve, entre autres, les cartons 59 (avec 34 dossiers) et 60 (18 dossiers) qui portent sur le territoire militaire et sur le caïdat de Gabès.
3. Une copie microfilmée de ces archives est déposée à l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National (ISHMN), de l'Université de La Manouba.

elles se résument à quelques bribes glanées dans des registres fiscaux qui intéressent des groupes nomades (ou anciennement nomades) de la Tunisie au cours de la période moderne (période dite aussi ottomane, soit du XVI[e] au XIX[e] siècles). Ces registres – faut-il le rappeler – sont produits par l'Administration centrale beylicale du Bardo pour servir principalement les affaires du pouvoir étatique. Ceci explique le caractère fiscal dominant de cette documentation. Austère et peu bavarde, cette dernière ne donne des informations sur la vie locale des groupes qu'exceptionnellement et dans la mesure où elles intéressent directement le centre politique. A partir des années 1830, les registres fiscaux laissent la place à une autre source documentaire, les correspondances des caïds de l'A'râdh dont le chef-lieu est Gabès. Dans ces documents, on trouve, certes, une multitude de renseignements assez variés. Cependant, ils focalisent sur Gabès et ses environs immédiats soumis de longue date au pouvoir central ; ils n'informent sur les communautés tribales lointaines que très accessoirement et quand cela concerne directement les intérêts du beylik. C'est dire que les informations collectées sur la région de notre étude sont pour l'essentiel indirectes. Fondées sur de telles données, nos conclusions ne peuvent être, d'une manière générale, que globales et parfois peu nuancées.

1. Être nomade dans le Sud-Est tunisien

Le nomadisme a fait couler beaucoup d'encre et suscité surtout un débat animé[4]. Nous ne nous étendons pas sur la perception essentialiste du nomadisme et des nomades. Selon cette perception, ces derniers seraient « nomades de nature », nomades par eux-mêmes. Elle réifie le nomadisme. Cependant, nous ne pouvons pas faire l'économie de l'interrogation sur les liens du nomade avec le pastoralisme d'une part et le commerce (caravanier plus particulièrement) d'autre part.

Dans un article fameux, l'anthropologue Giani Albergoni conteste l'idée de lier nomadisme/bédouinisme au commerce caravanier ; en revanche, le bédouin/nomade serait selon lui toujours un éleveur, un pasteur[5]. Ramener la nomadisme saharien à un simple exercice pastoral, où le nomade serait l'éternel transhumant à la recherche du pâturage pour ses troupeaux, serait abusif. Même si les réalités de nos jours ou du passé récent (colonial et post-colonial en l'occurrence) semblent réduire le nomadisme à l'activité pastorale[6], il n'en reste pas moins que ceci ne représente que le résultat d'une longue évolution[7].

4. A titre d'exemple, on peut citer les références suivantes : Planhol, 1968 ; Albergoni et Vignet-Zunz, 1977 ; Valensi, 1977 ; Berque, 1978 ; Bonte, 1979 ; Lefébure, 1979 ; Buisson et Callot, 1986 ; Louis, 1979 ; Albergoni, 1990, 1991 ; El-Bahi, 2005.

5. Albergoni, 1990, 1991.

6. A titre d'exemple, citons : Sethom et Kassab, 1981, et l'article de Buisson et Callot, 1986 : 358 (même si cette étude porte sur l'Erg occidental).

7. A. Louis nous informe qu'il a fait son enquête auprès de vieilles personnes dans le Sud-Est de la Tunisie (région de Tataouine et de Remada) ; il estime que les données qu'il rapporte sur le nomadisme remonte à la fin du XIX[e] siècle (1979 : 10).

L'objectif premier du nomadisme dans le domaine saharien est principalement le commerce caravanier. Ce dernier n'existe qu'accessoirement entre nomades à l'intérieur du domaine saharien, il existe surtout entre zones de productions différentes : notamment le sud et le nord du Sahara. Les nomades, tirant le plus clair de leur revenu de l'activité commerciale caravanière, sont des cavaliers guerriers et des éleveurs chameliers. L'activité guerrière, tout comme l'élevage camelin chez eux, est étroitement lié à la prééminence de l'activité commerciale transsaharienne. En effet l'élevage des dromadaires est fondamental pour assurer le transport caravanier que ce soit pour leur propre compte, quand ils font eux-mêmes du commerce de transit, ou pour le compte de riches marchands citadins. L'activité guerrière est, elle aussi, fondamentale. Elle sert d'abord à protéger les caravanes qui parcourent le Sahara. Il s'agit aussi bien de leurs propres caravanes que de celles des autres commerçants en contrepartie du paiement d'un droit de passage appelé *mizrâg* ou *zattâta* (cette dernière appellation est spécifiquement marocaine)[8]. L'activité guerrière sert également à protéger les *açhâb* (littéralement « amis ») parmi les sédentaires montagnards du Sud-Est. La *çuhba* à l'époque est un véritable contrat (*hujja*) de « clientèle » (ou de « patronage »[9]) entre cavaliers nomades (*fâris*) se qualifiant d'« Arabes » et sédentaires montagnards (*jbâlî*) qualifiés par les premiers de « Berbères »[10]. Au terme de ce contrat, les premiers se chargent de protéger les seconds contre leurs ennemis, en contrepartie les seconds donnent aux premiers chaque année une sorte de tribut dit *'ullaga*[11]. Voici comment au cours des années 1960, un très vieux nomade, interviewé par André Louis, exprimait la différence entre « Arabes » et « Berbères » :

> « Nous les Arabes nous nous déplaçons toujours ; en nomadisation nous partons avec le cheval et le chameau. Le cavalier est toujours à cheval et nos femmes sont emmenées dans un palanquin porté par le chameau. Nous participons à des expéditions pour reprendre les chameaux, ou pour en prendre à une tribu ennemie, nous sommes des cavaliers et des guerriers. Les moins habiles d'entre nous conduisent les chameaux, mais c'est nous qui les protégeons.
>
> Les Berbères ne sont pas des cavaliers, ils ne connaissent ni le fusil, ni le cheval. Ils vivent dans leur montagne. Ils ne vont pas en nomadisation. Ils cultivent les oliviers, les figuiers et travaillent dans leurs jardins, ils ont besoin de nous pour les protéger.

8. Sur ces pratiques tribales, lire Geertz, 2003 : 75-78.
9. Ce que désigne E. Gellner par « patronage » est très proche des réalités que nous exposons ici, voir Gellner, 1991.
10. Sur les rapports entre « Arabes » et « Berbères » dans la région de Jeffara, lire Albergoni et Pouillon, 1976.
11. Dans son ouvrage *Nomades d'hier et d'aujourd'hui...*, A. Louis nous rapporte la traduction d'une *hujja* qui remonterait selon lui au XVIII[e] siècle : « Un tel et un tel se sont rencontrés et se sont mis d'accord sur le fait que Ali ed-Douiri devienne le *sahab* de Mohamed Ben Amor ed-Dabbâbi et ils ont convenu des conditions suivantes :
– le Debbabi protègera le Douiri contre son ennemi et ne laissera personne lui faire du tort,
– le Douiri donnera chaque année à son *sahab* la *'ullâga* » (Louis, 1979 : p. 32).

Ils coupent leurs cheveux, portent le bernous et mangent le couscous, dit un proverbe.

Ce ne sont pas des guerriers comme nous. Ils ne font pas d'expéditions et ne participent pas aux razzias »[12].

Les structures sociales que laissent apparaître les documents sur les tribus nomades du Sud-Est tunisien reflètent parfaitement la primauté des activités guerrières. Ce sont des sociétés fortement hiérarchisées : on trouve d'une part les *'ajwâd* (cavaliers nobles ou seigneurs guerriers) au sommet[13], et d'autre part le *mahâzîz* (pluriel de *hazâzî*, c'est-à-dire le berger commis à l'entretien des chameaux)[14] au bas de l'échelle sociale.

Cette bipartition fonctionnelle cache en fait une autre fondée sur le principe ethnique (sous forme d'ordres). Cette structure sociale est encore perceptible chez les communautés tribales dans le Sud tunisien, jusqu'à la colonisation[15]. La réalité des nomades dans le Sud-Est commence à connaître des mutations de plus en plus rapides à partir des grands changements survenus dans le monde à partir de la fin du XV[e] siècle principalement. De portée planétaire, ces changements conduisent l'Ifriqiya (la Tunisie actuelle), avec la région de la Jeffara, vers une nouvelle phase de leur histoire, qualifiée conventionnellement de « moderne »[16].

Les mutations qu'a connues spécifiquement la région de la Jeffara ont touché à la fois le genre de vie et la configuration générale des groupes anciennement nomades. Il faut dire que le phénomène s'est déclenché suite aux grandes découvertes survenues vers la fin du XV[e] et les débuts du XVI[e] siècles qui ont bouleversé la circulation internationale du commerce. Cependant, ces mutations ont connu leur véritable poussée avec l'affermissement du pouvoir étatique plus particulièrement quand les Turcs se sont imposés à Tunis à partir de 1574. Les changements dans la circulation

12. A. Louis, 1979 : 30.

13. *Arch. Nat.*, registres nos 1 et 3 ; sur les *'ajwâd* plus particulièrement voir Chérif, 1984 : 58 ; 'Arnûnî, 1992. Le mot *ajwâd* est remplacé dans certains groupes du sud par celui de *fâris* (cavalier), voir Bûlîfa, 1993 : 24 *sq.*

14. *Arch. Nat.*, voir notamment le registre n°20, p. 83 où le mot *hazâzi* est présenté également comme l'équivalent de *'azîb* qui signifie lui aussi le berger de chameaux (ou *râ'î al-'ibil*). D'ailleurs les deux expressions sont employées indistinctement dans ce document.

15. Bûlîfa, 1993 : 24 *sq.* Voici comment A. Louis décrit la structure sociale chez les nomades de l'extrême Sud tunisien ; il note l'existence de « deux catégories sociales assez marquées. Il y a d'abord ceux qu'on a appelés les "Arabes à cheval" : les cavaliers aux exploits souvent magnifiés par la légende (...). Ces preux, lors du partage du butin auront droit à "deux brides" ou "une bride et demie", selon qu'ils sont réputés capables de conduire une monture et d'avoir un chamelier à leur service. Moins considérés, les "nomades à pied", conducteurs de chameaux, coursiers (...), ou bien simplement traceurs à la recherche d'une bête disparue. Les uns et les autres participent à la vie du campement, mais si les premiers sont toujours prêts à enfourcher leur cheval pour une action guerrière, les seconds s'occupent plus prosaïquement et plus régulièrement du troupeau et des cultures occasionnelles », Louis, 1979 : 13-14.

16. Nous entendons par l'expression "moderne", les nouvelles réalités survenues après le tournant du XVI[e] siècle, coupant, parfois d'une manière insidieuse, avec celles de la période précédente ; la "modernité" serait donc une mise à distance par rapport à des pratiques pré modernes. Par conséquent, nous nous inscrivons en faux contre l'idée européocentrique d'une "modernité" ayant un chemin unique pour l'atteindre, inventée de toutes pièces par l'historiographie nationale ou nationaliste européenne du XIX[e] siècle qui a considéré que seule l'Europe est à même de générer une modernité. Nous suivons ici Bourdieu, Christin et Will, 2000.

internationale du commerce et l'affermissement progressif du pouvoir étatique sont les deux phénomènes majeurs qui ont introduit la Tunisie dans les temps modernes. La sédentarisation des tribus nomades dans la Jeffara, tout comme dans le reste de la Tunisie, est justement un pur produit de la modernité.

1ère mutation : échanges des subsistances et passage au semi-nomadisme

La décadence du commerce caravanier transsaharien, survenu vers la fin du XVe et au début du XVIe siècle, a engendré la fin progressive du nomadisme saharien. En effet, avec le changement de la circulation internationale du grand commerce et le déplacement du centre de gravité de cette circulation de la Méditerranée vers l'Atlantique, suite aux grandes découvertes de la fin du XVe siècle, les tribus nomades du Sahara au sud de l'Ifriqiya hafside (en gros la Tunisie actuelle) ont vécu des changements bouleversants. Suite à l'arrêt des flux caravaniers vers la Jeffara, certaines tribus nomades, comme les Awlâd Sûla, les Awlâd Billîl, les Awlâd Sa'îd, les Awlâd Ya'qûb et d'autres encore se sont rétractées progressivement vers le Nord (dans le Haut Tell en particulier), là où il y a les terres fertiles des vallées de la Medjerda et de l'Oued Milyân, pour se sédentariser et se transformer progressivement en agriculteurs céréaliers. Il n'est pas étonnant, par conséquent, que ces tribus se voient octroyer à l'époque des concessions foncières (probablement sous forme de terre morte, « *mawât* »), pour lesquelles elles devaient payer des taxes foncières mentionnées dans les documents fiscaux[17].

La mutation a dû prendre au moins deux siècles (les XVIe et XVIIe). Le cas de la confédération tribale céréalière des Awlâd Mawlâhum de la basse vallée de la Medjerda (les Awlâd Hasan, les Awlâd Billîl, les Awlâd Sûla et les Awlâd Nasr) en est une illustration éclatante[18]. Ces tribus ne sont pas les seules dans ce cas ; et toutes les tribus du Sud n'ont pas fait de même.

D'autres tribus nomades ont préféré des régions, certes moins fertiles, mais présentant l'avantage d'être des zones de passage, steppiques et semi-arides, en l'occurrence les Basses et Hautes Steppes de la Tunisie centrale (pour le cas des Jlâss, Hammâma, Mâjir et Frashîsh) et la Jeffara[19] (pour celui de la confédération tribale des Ouerghimma)[20]. Ces régions présentent des conditions climatiques, à quelques différences près, équivalentes[21].

17. Hénia, 1999 : 154-155.
18. *Arch. Nat.*, registres n° 1, 3. À propos des Awlâd Mawlâhum, lire le mémoire de A. 'Arnûnî, 1992. Nous avons eu l'occasion d'analyser cette mutation dans certains de nos travaux : voir en particulier notre ouvrage, Hénia, 1999 : 154-155.
19. La Jeffara reste toujours une zone de passage obligé pour toutes les caravanes de pèlerinage vers les Terres saintes.
20. Pour plus de détails sur ces différentes tribus, lire *Nomenclature et répartition des tribus de la Tunisie*, Chalon-sur-Saône, 1900 ; pour une mise au point sur la question lire Martel, 1965 ; Guillaume et Nouri, 2006.
21. Despois, 1961 ; Sethom et Kassab, 1981 : 105 *sq*, 149 *sq*.

Désormais, elles vont avoir des destinées communes et partager à peu près le même genre de vie.

Installées dans ces milieux, les tribus anciennement nomades ont conservé une certaine mobilité ; elles sont maintenant qualifiées de semi-nomades. Pourquoi ces tribus continuent-elles à se déplacer si le commerce caravanier transsaharien a périclité ? Certes, elles se déplacent sans aucun doute pour la transhumance, puisque ces nomades vont progressivement privilégier l'élevage ovin principalement et l'élevage caprin accessoirement aux dépens d'un élevage camelin qui va en déclinant[22] ; mais la transhumance n'est pas la raison essentielle de la semi mobilité des tribus. D'ailleurs, cette transhumance reste exceptionnelle : seulement en cas de longue et forte sècheresse. Le déplacement du groupe, toujours partiel, s'effectue désormais à l'intérieur d'un domaine plutôt restreint[23]. Car là aussi, on retrouve la primauté de l'activité commerçante. Cependant, il s'agit d'un commerce intérieur d'un autre genre qui n'a rien à voir avec le commerce caravanier transsaharien d'antan. Par ces nouvelles activités (élevage ovin et caprin d'une part, et commerce intérieur d'autre part), ces tribus arrivent à s'adapter aux nouvelles données internationales changeantes tout en maintenant jusqu'au début du XIX[e] siècle au moins une certaine prééminence sur la scène politique et économique locale. Ceci apparaît mieux à l'examen du rôle de ces tribus dans la maîtrise des réseaux d'échange des produits de subsistance. Ces produits sont principalement les céréales (blé et orge), l'huile et les dattes, et accessoirement les produits d'artisanat en l'occurrence textile. A la différence des tribus semi-nomades du Centre, celles du Sud articulent toute la production agricole et artisanale de la Jeffara avec tout le reste du pays. En assurant le réseau d'échange des produits de subsistance, les tribus semi-nomades du Sud ont contribué largement avec celles du Centre, à côté du pouvoir étatique, à la construction du territoire de la Tunisie actuelle.

On a abusivement considéré les régions de l'intérieur de la Tunisie (en l'occurrence les régions des Steppes et du Sud-Est) comme étant des « enclaves fermées »[24]. Certes, nous sommes en présence, dans ces régions, d'une économie fondée sur l'autosubsistance. Cependant, elle n'est pas une économie autarcique. Dans ces régions, on produit pour subsister sans nul doute ; seulement pour subsister il faut produire pour consommer et aussi pour échanger d'autres produits à consommer. L'échange dont il est question ici donne lieu à un véritable commerce mettant en jeu évidemment la

22. Louis, 1979 : 62. Voici ce que recensent les officiers français de renseignement pour la tribu des Touazine vers 1890 : 300 chevaux, 1500 ânes, 1500 bœufs, 20 000 moutons, 8000 chèvres, 2500 chameaux, in *Archives diplomatiques du ministère français des Affaires étrangères*, G16 - Dossier 119 : notice de la tribu des Touazine, établie en 1890, 15 feuillets, voir *f.* 12 recto.

23. Louis, 1979 : 13 ; Buisson et Callot précisent pour le cas des tribus de l'Erg occidental : « leurs transhumances ne dépassent guère la centaine de kilomètres, parfois à peine quelques dizaines » (1986 : 357). Guillaume et Nouri ont tenté de cartographier les « aires de mouvances » et les « axes de mobilité » des semi-nomades agro-pasteurs dans le Sud-Est tunisien (2006 : 89 *sq.*, et carte H : 104).

24. Des études récentes sur l'Afrique au sud du Sahara (Amselle, 1996) et sur le Maroc (Michel, 1997) notamment nous poussent à revoir toutes les idées reçues sur la nature du système économique dans le monde rural et paysan.

monnaie, mais très souvent il est un simple troc, ou tout au plus une rétribution de services[25]. Deux facteurs essentiels ont imposé les réseaux qui entretiennent ce type d'échange : la division interrégionale des produits de première nécessité (doublée parfois d'une division intercommunautaire) et la fragilité (ou précarité) de l'économie des subsistances.

Division interrégionale

Les produits de première nécessité (le blé, l'huile et les dattes) suivent dans leur répartition un axe nord-sud, impliquant trois zones écologiquement différentes : la plaine tellienne au nord pour les céréales, le Sahel au centre pour l'huile et les oasis subsahariennes et sahariennes pour les dattes. Cette division impose une interdépendance régionale nécessitant l'existence de réseaux d'échange mettant en relation ces différentes régions. Les groupes dits semi-nomades de la Jeffara assurent (avec ceux des Hautes Steppes) l'articulation entre ces différents centres de production[26].

Pour la région du Sud-Est plus particulièrement, on décèle une autre division interne mettant en jeu des différences géographiques et écologiques. On trouve :

- la plaine, domaine des tribus dites « arabes » anciennement nomades comme par exemple les Mhabeul, les Akkara, les Ghbintin, les Touazine, les Maztoura, les Ababsa, et les différents groupes de la confédération Ouerghimma (les Ouderna, les Khzour, les Zorgane, les Ouled Chehida, les Ouled Abdelhamid, les Dghaghra, les Ouled Debbab, les Ouadid et les Mgalba).
- les montagnes de Dahar, domaine des communautés villageoises montagnardes (*jbâliya*), qualifiées par les nomades de « berbères » ; ce sont, entre autres les Ghomrasin, les Douirat, les Chenenni de Tataouine, les Guermassa, les Bénikhdach, les Matmata, etc. ; ils sont des sédentaires arboriculteurs, qui, grâce à l'aménagement de leurs montagnes en terrasses (*jusûr*) et en impluviums pour capter l'eau des précipitations, arrivent à tirer de leur activité agricole un profit substantiel[27].
- les oasis situées surtout à la lisière de la Jeffara, c'est-à-dire plus au nord dans l'Aradh et le Nefzaoua.

25. Michel, 1997 : 3.

26. Voici le témoignage d'un ancien nomade que rapporte A. Louis : « Nos aïeux ramenaient aussi de Ghadamès ou de Ghat des esclaves. Ils les troquaient à l'étape : à Douiret contre des tissages fins, à Tozeur ou à Gabès contre des dattes, qu'ils échangeraient à leur tour contre du grain. Mais ce troc des esclaves a cessé il y a bien longtemps » (1979 : 237).

27. On comprend pourquoi ces montagnes sont attractives pour les populations locales. Pourtant l'historiographie coloniale, suivie par certains historiens tunisiens, tend à montrer que les montagnards qui les occupent sont les anciens « Berbères », vivant autrefois dans les plaines, obligés par les envahisseurs arabes à se réfugier dans la montagne ; lecture dichotomique, opposant « Arabes » et « Berbères » et faisant abstraction du rôle attractif des élévations dans un milieu aride. L'aménagement de ces montagnes en terrasses pour une activité agricole sédentaire remonte à l'époque antique, c'est-à-dire bien avant l'arrivée des Arabes (lire Ben Ouezdou et Ben Kéhia, 2006 : 70, 76-78) ; pour une mise au point sur la question, notamment pour « une contre-lecture de différenciations identitaires et d'oppositions spatiales » lire Guillaume et Nouri, 2006 : 84-85, 88.

• Enfin, le littoral avec l'île de Jerba où l'on trouve surtout une production agricole et artisanale relativement importante[28].

Fragilité de l'économie des subsistances

La fragilité de l'économie des subsistances est un phénomène général pour toute la Tunisie à l'époque moderne, comme d'ailleurs pour le reste du Maghreb[29], voire le monde méditerranéen en général, en raison des aléas du climat qui mettent à dure épreuve les populations pendant les années de sécheresse ; elle est cependant encore plus ressentie dans les zones arides et semi-arides, en l'occurrence la Jeffara et les Hautes Steppes[30]. Elle y a imposé aux groupements humains un échange régulier des produits de subsistances de base pour reconstituer les réserves alimentaires (*'ûla*) nécessaires à la survie des groupes. Dans sa description de la foire de Bousdira (au nord-ouest de la Tunisie), vers les années soixante du XVIII[e] siècle, le chroniqueur Mohamed Seghîr Ben Youssef montre que le principal souci du tailleur de Béja qui se déplace pour exercer son métier sur les lieux du marché, est de constituer une réserve alimentaire suffisante pour sa famille (*'iyâlihi*)[31].

Les institutions communautaires de stockage des réserves alimentaires comme la *ritba* (chantier d'ensilotage), les *mat'mûr* (silos creusés) et les *ksâr* (greniers collectifs fortifiés)[32] constituent un phénomène présent dans toutes les régions du Sud-Est tunisien[33].

Les inventaires après décès[34] donnent un état détaillé des réserves alimentaires stockées ; ce qui permet de reconstituer les réseaux d'échange des subsistances dans un territoire déterminé[35]. De même en examinant les produits constituant la *'ûla* du tailleur de Béja au XVIII[e] siècle, on aperçoit du même coup la nature du réseau des relations économiques dans lequel

28. Najjar, 2006.
29. Khiari, 1995 : 386 ; Michel, 1997.
30. Le problème des subsistances se pose avec acuité plus dans les régions de l'intérieur que dans les centres urbains de la frange littorale. Ces derniers, grâce à leurs structures d'échange - notamment les marchés quotidiens et hebdomadaires réguliers - permettent aux familles de reconstituer d'une manière régulière leurs réserves alimentaires. Il faut dire aussi que l'approvisionnement des villes est un problème traditionnellement pris en charge par les autorités politiques (ou du moins fortement structuré et organisé par elles, surtout aux moments de pénurie). Malgré ces structures et la forte présence de l'État, les villes ne sont pas toujours à l'abri des crises de subsistances durant la période moderne. Les historiens en ont recensées un grand nombre. Le panégyriste Hammûda Bin 'Abdal'azîz qui a écrit sa chronique (*al-Târikh al-bâshi*, ms de la B.N. de Tunis, n°351) vers les années soixante-dix du XVIII[e] siècle, a montré comment les citadins ont toujours vécu dans la hantise de la pénurie des produits alimentaires.
31. Ben Youssef, 1978 : 20-21.
32. Despois, 1953.
33. Dans son ouvrage sur le Sud tunisien, A. Louis nous donne une description détaillée d'un état ancien de ces institutions communautaires (1979 : 95-97).
34. Phénomène plutôt citadin, les inventaires après décès représentent une source de qualité pour l'objet que nous traitons ici ; *cf.* Establet et Pascual, 1995 : 428.
35. Dans le monde citadin, la *'ûla* (réserve alimentaire familiale de l'année) occupe toujours un espace, plus ou moins important, dans la maison d'habitation traditionnelle : c'est la chambre des réserves (*bayt al-'ûla* ou *bayt al-khazîn*).

la famille du tailleur se trouve impliquée et également le réseau des relations économiques faisant activer la foire annuelle de Bousdira à la même époque[36].

Pour saisir toute la portée des échanges que mobilise l'économie des subsistances, il faut éviter de les examiner dans le cadre d'une logique économique stricte[37]. Nous avons affaire plutôt à des échanges enchâssés dans le social (comme les liens de parenté et d'alliance), le politique (comme les relations de clientèle ou de patronage) et le religieux (comme les *ziyâra* ou pèlerinages maraboutiques). Liens de parenté, alliances, relations de clientèle et de patronage... génèrent des phénomènes d'échange et de redistribution qui se manifestent surtout à l'occasion des mariages, des *ziyâra* (pèlerinage), ou autres.

Plus particulièrement dans la Jeffara, ces échanges sont parfois fortement structurés. La *çuhba* ou contrat de « clientèle » organise l'échange entre cavaliers (*fâris*) « Arabes » de la plaine et sédentaires montagnards (*jbâli*) « Berbères ». Ces derniers donnent aux premiers chaque année en guise de *'ullaga* (littéralement : couffin) des produits d'artisanat fabriqués localement ou rapportés d'ailleurs (comme par exemple : des chéchia, babouches, « houlis » fabriqués par les tisseuses berbères), des olives, de l'huile, des dattes et des figues séchées. Outre la protection, les « Arabes » apportent aux « Berbères » des toisons d'agneau et des filés de laine pour le tissage des « houlis » et du beurre fondu[38].

Dans toutes ces formes d'échange, les rapports de domination ne sont jamais absents : le capital social est intimement lié au capital économique. Principaux acteurs de ces échanges, les semi-nomades dans la Jeffara, tout comme ceux des Hautes Steppes, arrivent à faire preuve d'une inscription territoriale très forte. Celle-ci déborde largement la région du Sud-Est pour les premiers et la région du Centre pour les seconds. L'essentiel des échanges des produits de première nécessité se tiennent dans deux grandes foires annuelles : la première est à Bousdira, sur la Medjerda à l'ouest de Béja[39], elle se tient en été au moment de la moisson ; la seconde au sud-

36. A ce propos M. S. Ben Youssef écrit dans son *Mechra El-Melki*. (1978 : 20-21) ce qui suit : « Les tailleurs de Béja, par exemple, y allaient pour y travailler de leur métier. Ils s'y rendaient à pied, avec leur aiguille plantée dans leur coiffure, leur toise et leurs ciseaux dans les mains, et en arrivant s'installaient sous une tente avec leurs ouvriers. Ils pouvaient s'occuper nuit et jour, tant il y avait de travail pour eux. Au bout de quelques jours, ils avaient ramassé assez d'argent pour envoyer à leurs femmes de quoi acheter un cafis de blé, qui vaut en général 8 piastres ou 10 piastres au maximum quand le blé est cher. Ils envoyaient également de la graisse de bœuf qu'ils achetaient au rabais chez les bouchers de Bou-Sedira. Quelques jours après, ils envoyaient encore de l'argent avec lequel les femmes achetaient de la viande de bœuf qu'elles conservaient dans du sel ; cette viande vaut 1 piastre le kontar et celle de génisse est un peu plus chère. Elles achetaient aussi un métar d'huile qui vaut 3/4 de piastre et 2 caroubes. Avec cela elles avaient tout ce qu'il leur fallait comme provisions. Lorsque le convoi du Djerid arrivait à Bou-Sedira, les gens y accouraient de très loin ; les tailleurs achetaient à ce moment tous les sefsari et tous les vêtements dont ils pouvaient avoir besoin, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Lorsque ces tailleurs avaient acheté tout ce qu'il leur fallait en fait de provisions ou de vêtements, ils pouvaient encore mettre de côté pour eux une vingtaine de piastres environ, et rentraient dans leur famille, où ils vivaient dans une aisance et un bien-être assurés. »

37. Sur ce plan, la leçon est donnée par des économistes comme Karl Polanyi, voir North, 1997.

38. Louis, 1979 : 33 ; Lissir, 1998 : 62-66.

39. Nous avons une description détaillée de cette foire rapportée par M. S. Ben Youssef dans la chronique qu'il rédigea au cours des années 1760, voir *Mechra*, 1978 : 20-21.

ouest, à Tozeur[40], elle se tient en plein hiver à l'occasion de la récolte des dattes. Bousdira et Tozeur représentent ici des « zones de contact »[41] entre régions économiquement différenciées.

En contrôlant de près les échanges dans ces foires, les tribus assurent un rôle fondamental dans l'équilibre de l'économie des subsistances dans les différentes zones de l'intérieur du pays, zones plutôt réfractaires et peu soumises au contrôle du pouvoir central, du moins jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle[42]. Elles prennent en charge les échanges entre les grands centres de production : le Nord, producteur des céréales, le Sahel, producteur de l'huile, les régions oasiennes du Sud pour les dattes et les produits textiles de qualité.

A ce propos, André Louis nous rapporte, dans son ouvrage sur *Les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud tunisien*, le témoignage saisissant et circonstancié d'un ancien nomade du Sud-Est qui a dû participer à ces « caravanes d'antan ». Il donne une idée des produits échangés, des circuits empruntés, des étapes franchies, voire de certains épisodes de la vie quotidienne des caravaniers. Nous proposons d'en rapporter, à titre d'illustration, quelques extraits assez instructifs, nous semble-t-il :

> (...) « On n'organisait une caravane que lorsque le besoin s'en faisait sentir, pour aller acheter des vivres ou troquer des objets contre de la marchandise et du grain. Ainsi des caravanes descendaient jusque Ghadamès, jusque Ghat et parfois jusque Mourzouk [au Fezzan] : on échangeait du beurre fondu contre des peaux en filali, des bottes brodées au fil de soie à Ghadamès, que chaussaient nos femmes pour le mariage, des babouches brodées (...), des plumes d'autruche, des petites boules (fûl ghdâmes) que l'on entourait d'argent, et dont on faisait des colliers, de la « moëlle » d'autruche à usage d'onguent. De tous ces objets nous n'avions pas nécessairement besoin pour notre usage, mais l'on espérait pouvoir les troquer dans la « Friguia de la dispersion » contre des vivres.
>
> Quant aux caravanes qui remontaient dans le Nord de la Tunisie, les caravanes du Tell, elles se formaient le plus souvent après le dépiquage des céréales. On décidait alors de partir « acheter du grain, nkeyyelû ». On choisissait pour cela une région réputée avoir du grain à vendre ou à troquer : Béja, le Fahs, la plaine du Kef... On partait avec les provisions ramenées auparavant de Ghadamès ; on y ajoutait des peaux de gazelle.
>
> (...) Seuls les hommes valides partaient en caravanes, et nous n'emportions pas de tente pour y dormir (...).
>
> On partait à 20 ou 30 bêtes, parfois plus. Celui qui connaissait la route et ses embûches prenait la tête de la file. On faisait des étapes de

40. Mentionnée au début du XVI[e] siècle par Wazzân al-Fâsî, 1982, t.2 : 142. Fillippi nous informe qu'un marché se tient vers 1829 à Tozeur tous les jours lors de la présence de la *mahalla*, voir Monchicourt, 1929.
41. L'expression est de K. Chater, 1980.
42. Chérif, 1983 et 1995.

point d'eau en point d'eau : vingt à trente kilomètres : Foumm Tataouine, Ksar Médenine, Mareth, Gabès, El Hazem (La Skhira), Graiba, Bir Ali Ben Khalifa, Bir Amor Bou Hajela, Kairouan, Bir ez-Zlass (Chebika), Sbikha, Fahs, Bir Mcherga et j'en oublie.

(...) Au bivouac, si l'on avait dû s'arrêter dans un pays peu sûr, ce que nos pères appelaient « un pays de la peur », on choisissait des gardiens, qui, à tour de rôle prenaient le relais, réveillés par celui qui, en poste, sentait venir le sommeil. Auparavant on s'était resserrés formant cercle autour des chameaux entravés au genou, et de leurs charges. Inutile de dire que nous ne dormions pas de la nuit.

(...) Apercevait-on sur la piste une harde de gazelles, on faisait arrêter la caravane, et les plus habiles conduisaient leurs chameaux vers les gazelles, de manière à s'approcher à une portée de fusil... Et l'on se régalait ensuite des produits de cette chasse.

On marchait ainsi dix, douze jours.

Arrivés au lieu prévu, une déception parfois nous attendait : nous ne trouvions pas assez de grain pour remplir nos sacs de charge. Il fallait alors se faire indiquer un autre marché, on s'y rendait, cherchant à échanger les marchandises apportées, et nous remplissions nos sacs de grain.

Avait-on à faire à Tunis ? On y partait à quelques-uns, confiant chameaux et provisions à la garde du plus grand nombre, dans un terrain de la banlieue. Au départ, nos femmes nous avaient parlé du mariage d'une telle ou de telle autre. Belle occasion de se rendre à la grande ville pour en rapporter la corbeille de toilette, 'allâga, de la future mariée, une corbeille de Tunis qui susciterait l'envie de toutes celles qui la verraient.

Si les achats faits étaient d'importance et dépassaient les forces du petit groupe venu à la ville, on dépêchait un des caravaniers au lieu du campement, pour aller chercher un chameau et son conducteur et pouvoir charger tout ce que l'on avait troqué ou acheté dans les souks. Le retour se faisait à étapes pressées, malgré la charge des bêtes (...). »[43]

Dans ces réseaux d'échange, les semi-nomades de la Jeffara fournissent de plus en plus (sans doute pas autant que les semi-nomades des Steppes) les produits d'élevage, notamment la laine[44]. Celle-ci est très demandée et alimente un commerce à la fois local et international[45]. Dans les villes du littoral et les oasis du Sud-Ouest, on trouve un secteur textile artisanal très prospère. La forte demande de la laine à l'époque moderne est liée à un certain nombre de facteurs : d'abord la demande internationale, celle de

43. Extrait du témoignage d'un ancien caravanier dans la Jeffara, cité par A. Louis, 1979 : 119-124.

44. Il y a aussi le cuir qui fait l'objet d'un monopole beylical depuis le XVII[e] siècle au moins. Il alimente un commerce international très prospère. En témoigne la puissance qu'acquiert l'institution de la ferme du cuir connue sous l'appellation de « Dâr al-Jild » à Tunis.

45. Le beylik de Tunis s'approvisionne en laine surtout à l'occasion du passage de la *mahalla* (colonne militaire beylicale) d'hiver par le grand souk de Tozeur. La tribu des H'mâmma (tribu makhzenienne de la Haute Steppe) se charge du transport de la laine jusqu'à Tunis.

l'Europe occidentale en particulier, sans doute en rapport avec le développement de l'industrie textile ; il y a également la forte demande locale, en rapport avec la multiplication du nombre de villes qui connaissent un développement particulier à l'époque moderne.

On comprend alors pourquoi ces tribus anciennement nomades se résignent à une mobilité partielle et se transforment ainsi progressivement de nomades éleveurs de dromadaires, presque exclusivement, en semi-nomades éleveurs surtout de moutons et de chèvres. Ne disparaissant pas totalement, l'élevage camelin devient de plus en plus secondaire.

Ce passage du dromadaire au mouton est de nature à provoquer chez les anciens nomades un nouveau rapport à la terre[46]. Désormais, chaque groupe territorialise un espace vital. Ce phénomène n'est guère spécifique à la région de la Jeffara ; toutes les tribus anciennement nomades, avions-nous précisé, ont fait de même, qu'elles soient dans les Steppes au centre, ou dans le Tell au nord. Est-ce à dire que ces groupes sont passés à l'appropriation effective de la terre ? Pas encore.

Une enquête fiscale[47], datée de 1726-1727, a été faite par le pouvoir beylical auprès d'une vingtaine de tribus[48]. Celle qui a concerné les Jlâss, une tribu de semi-nomades dans la Haute Steppe, montre que la terre, contrairement aux tribus du Tell, ne représente aucune valeur fiscale[49]. Elle n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des richesses matérielles imposables. Seul le troupeau ovin est comptabilisé ; sans doute parce qu'il constitue, du moins au niveau des représentations locales, la principale source de richesse. Est-ce aussi pour la même raison qu'il fait l'objet d'une appropriation familiale, voire individuelle[50] ? Cependant, la terre ne fait pas moins l'objet d'une appropriation collective. C'est en la maintenant collective que cette terre permet l'entretien de la principale source de richesse des groupes, à savoir le troupeau. Elle sert principalement comme terrains de parcours. Des conflits sanglants sont parfois déclenchés pour sa défense.

2ème mutation : La maîtrise des réseaux d'échange des subsistances par le pouvoir central

Les Hafsides (début XIIIe - fin XVIe siècles) qui précédent les Turcs, n'ont jamais fait d'un espace conventionnel bien déterminé le fondement d'un

46. M. El-Bahi, 2005 a consacré tout un ouvrage pour analyser cette mutation connue par les anciens nomades des Steppes en Tunisie.

47. *Arch. Nat.*, série historique, registre n°620. L'opération vise à recenser, systématiquement et à l'échelle de chaque groupe, les hommes pubères et valides, les épouses et les richesses privées (individuelles ou familiales), notamment les terres de céréaliculture, les oliviers et les troupeaux (ovin et bovin). Sur ce document lire, entre autres, Chérif, 1981 et 1982 ; Hénia, 1982.

48. L'enquête n'a concerné que certaines tribus du Nord et du Centre. Aucune tribu du Sud n'est concernée par l'opération. La guerre civile qui s'est déclenchée en Tunisie vers 1728, est sans doute la cause de l'arrêt brusque de l'enquête. Il est fort probable que celle-ci soit pour beaucoup dans le mécontentement des tribus qui ont provoqué la guerre. D'ailleurs, en examinant la liste des groupes recensés, on ne trouve que des tribus réputées pour leur soumission au pouvoir central. La plus grande partie des tribus des Steppes et toutes celles du Sud y ont échappé.

49. Hénia, 1982 : 178-179.

50. Hénia, 1982 : 178-179.

contrôle politique unique et exclusif. Ils comptent sur l'alliance avec les tribus guerrières pour contrôler les routes commerciales et prélever des impôts qui pèsent d'une manière globale et forfaitaire sur des communautés paysannes fortement autonomes.

A l'époque hafside, le rapport des forces entre le pouvoir central et les tribus nomades n'est pas toujours en faveur du premier. Il est diminué au niveau des moyens, contrairement au pouvoir turc qui dispose des moyens très sophistiqués pour l'époque : il détient l'arme à feu, il a une structure administrative et une armée bien entraînée. La particularité de ce pouvoir est qu'il est centralisateur et tend à territorialiser toutes les communautés tribales et villageoises de l'intérieur. Les villes et tout le littoral sont acquis à ce pouvoir dès le départ.

A l'époque ottomane, l'équilibre des forces entre le pouvoir turc d'un côté et les tribus nomades et semi-nomades de l'autre est en faveur de l'État. Ce dernier a accéléré le processus de décomposition de la structure tribale qui s'est engagé, pratiquement à partir du XVII[e] siècle. En 1881, les Français trouvent en Tunisie une structure tribale largement entamée et les tribus nomades ou semi-nomades presque totalement sédentarisées. C'est que les fondements mêmes du nomadisme en tant que genre de vie et son rapport à l'espace économique ont presque totalement disparu. La colonisation n'a fait que donner le dernier coup à cette structure tribale. Ceci est valable pour la Tunisie mais le scénario n'est pas exportable d'office.

En organisant et monopolisant les échanges entre les principaux centres de production, les tribus semi-nomades en Tunisie territorialisent, d'une manière informelle, les régions de l'intérieur qui, en principe, échappent, jusqu'à vers la fin du XVIII[e] siècle, à l'emprise totale du pouvoir étatique. Dans les foires annuelles et les souks hebdomadaires, des forces extérieures arbitrantes sont appelées à jouer un rôle vital pour assurer aux différentes configurations sociales un accès équilibré aux subsistances. C'est que l'échange économique, même dans sa forme la plus simple, suppose un arbitrage préalable entre conventions alternatives[51]. Fortement structurées et contrôlées par les tribus semi-nomades, les foires annuelles ne se déroulent, pour des raisons de sécurité[52], qu'à l'occasion du passage de la *mahalla* (colonne militaire beylicale) qui parcourt le pays deux fois l'an pour la collecte de l'impôt et le rétablissement de la domination beylicale : pour la foire de Bousdira, c'est la *mahalla* d'été, pendant la saison des moissons ; pour celle de Tozeur, la *mahalla* d'hiver à l'occasion de la récolte des dattes. Le rôle de l'État est donc indispensable pour la réalisation des échanges dans le cadre de ces grandes foires, sans doute pour empêcher ou arbitrer les conflits[53] qui pourraient surgir entre individus issus de groupes ethniques appartenant à des *çoffs* différents[54]. Les tribus semi-nomades en

51. Lepetit, 1989 : 1320.

52. Sur l'insécurité qui peut perturber la bonne tenue de la foire voir Benet, 1975 : 195-216.

53. Au Maroc, le rôle d'arbitre dans les marchés est assuré plutôt par les marabouts, au point de dire que tout marché est associé à un marabout, lire Benet, 1975.

54. Le discours officiel - on l'entrevoit à travers les chroniques de l'époque - s'ingénie à trouver les termes pour justifier le rôle très discret qui doit être celui de l'État dans une situation de gouvernance :

Tunisie, cherchant en principe à être autonomes vis-à-vis du pouvoir central, dépendent paradoxalement des forces militaires de ce même pouvoir pour tenir leur marché, organiser leur économie des subsistances, faire fructifier leur commerce et se constituer, par la même occasion, des réserves alimentaires vitales.

Les foires annuelles sont remplacées progressivement à partir du début du XIX[e] siècle par une multitude de souks hebdomadaires. Depuis, la région du Sud-Est dispose de plusieurs souks répartis dans les localités suivantes : Jâra de Gabès, Menzel de Gabès, Ksar El Hamma, Dbedba d'El Hamma, Ksar Medenine, Oum Tamer, Ouled Ali à Akkara, Mouensa à Akkara, Tataouine, Douiret, Béni Barka, Ghomrassen, Bir Lahmar, Kherbet Krachwa, Ksar Ouled Sultane etc.[55]. Le marché est toujours une construction politique et sociale. Le pouvoir beylical au XIX[e] siècle a doté de souks presque toutes les agglomérations qui arrivent à s'individualiser à l'époque[56].

L'approvisionnement en produits de première nécessité devient aisé à longueur d'année, sans attendre les occasions annuelles marquées par le passage de la *mahalla*. Ceci s'explique par le fait que la présence de l'État dans les régions de l'intérieur du pays, en l'occurrence dans la Jeffara, n'est plus un phénomène occasionnel, comme c'est le cas au temps des foires annuelles[57]. L'affermissement de l'État territorial est pour beaucoup dans l'explication de ces transformations. Son implantation permanente dans ces régions permet de multiplier les moments d'échange. Désormais les réseaux d'échange des subsistances sont totalement organisés par les structures étatiques et soumis à leur contrôle exclusif. Le prélèvement des taxes du marché[58] n'est pas la seule raison ; contrôler la circulation des groupes et des produits commercialisables constitue pour un pouvoir centralisateur et surtout monopolisateur, une raison des plus importantes[59]. Ainsi, les tribus

faciliter l'activité commerciale, agent catalyseur etc. Le chroniqueur M. S. Ben Youssef montre bien - non sans vouloir magnifier la mission bienfaitrice de la *mahalla* - comment le pouvoir cherche à jouer un rôle primordial dans la bonne tenue de la foire annuelle de Bousdira. On voit par ailleurs comment le beylik de Tunis, sous le règne de Hussein Ben 'Alî (1705-1735), cherche à devenir indispensable en créant les conditions de la pression sociale dans le milieu des tribus surtout guerrières et peu soumises à son autorité.

55. *Arch. Nat.*, série E, carton 64, dossier 2, document 36 : une correspondance du caïd d'al-'A'râdh datée du 20 muharram 1304 de l'hégire (= 20 octobre 1886), document cité par Y. Najjar dans un rapport établi pour le projet Corus Jeff-Or.

56. A propos des souks dans les régions intérieures du pays, lire Ben Tahar, 1988 et 1990.

57. La présence du beylik de Tunis s'intensifie plus particulièrement vers la fin du XVIII[e] siècle, quand Hamouda Pacha (1782-1814) organise en 1793 une grande action militaire dans le Sud-Est pour libérer Jerba prise par les Turcs d'une part, et rétablir le pouvoir de la dynastie des Karamanli à Tripoli d'autre part. A cette occasion, le beylik a mieux précisé les frontières avec les voisins et surtout fait cesser la pression des tribus tripolitaines, comme les Si'ân et les Nwâyil, sur les groupes du Sud-Est. Dans toutes ces actions militaires, les sources nous informent que Hamouda Pacha a bénéficié du soutien des tribus guerrières de la région (lire Chérif, 1995). L'affermissement du pouvoir étatique sur la région du Sud-Est s'est affirmé davantage quand l'Empire Ottoman a imposé son administration directe sur Tripoli en 1835. A partir de cette date, les Turcs de Tripoli constituent une source de pression sur la stabilité du régime beylical à Tunis (Arnoulet, 1988 : 151 *sq*).

58. Justement un impôt nouveau est institué par le beylik sur les produits vendus dans les marchés du pays à partir de 1830 ; il est appelé impôt des *mahçûlât*. Sur ce dernier lire Ben Tahar, 1990 : 42-49.

59. Dans une correspondance du *khalifa* de l'A'râdh au premier Ministre Khair-eddine, datée de l'année

semi-nomades d'une manière générale se trouvent privées d'un monopole qui faisait jusque-là leur richesse, voire leur puissance politique, du moins dans les régions de l'intérieur, leur territoire par excellence. Dans ces régions, l'ordre des tribus semi-nomades laisse progressivement la place à celui de l'État.

Le processus de territorialisation engagé par le pouvoir central dans cette région (en association avec les notabilités locales, elles-mêmes générées par le processus de la formation étatique)[60], particulièrement au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle et tout au long du XIX[e], a soustrait aux tribus anciennement nomades et guerrières le contrôle des réseaux d'échange d'une part et plus tard vers la fin du XIX[e] siècle celui des communautés locales montagnardes d'autres part[61].

Désormais, à partir du début du XIX[e] siècle, les semi-nomades ont de moins en moins de raisons valables de se déplacer car ils sont privés de l'une de leurs fonctions importantes, celle de la protection des sédentaires, surtout montagnards, qui est relayée par une autre – celle du commerce caravanier. Ainsi, même si le nomadisme perdure ici et là, il n'est au fond qu'un simple nomadisme pastoral[62], une forme d'adaptation aux nouvelles conditions d'existence. Les nomades se sédentarisent de plus en plus. La sédentarisation devient un projet de société pour eux, un idéal vers lequel tendent désormais toutes ces communautés autrefois nomades, voire semi-nomades[63]. Elle implique un rapport au sol différent et d'abord, des lieux de prédilection pour la sédentarisation : dans le Sud-Est, la sédentarisation se fait progressivement surtout autour des greniers collectifs[64], là où les nomades ont l'habitude d'entreposer leurs réserves alimentaires ; les terres des piedmonts et les vallées sont mises en valeur ; des barrages de retenue de la terre et des eaux sont mis en place pour permettre une culture moins aléatoire[65]. Ainsi, des villages naissent ça et là dans le Sud-Est[66].

Un mouvement de défrichement et de vivification des terres mortes – qui jusque-là n'attiraient personne[67] – est mis en place progressivement.

1875, on peut lire ce qui suit : « Toutes les routes sont sécurisées et on peut les prendre à n'importe quel moment, même solitaire. Chose inhabituelle par le passé, les H'mâmma côtoient les Béni Zid dans les souks de la région ; ils s'échangent les produits, s'invitent mutuellement dans leurs tentes (...) ; il va de même pour les Wirghimma et les Nuwâyil » (ʿArnûnî, 2001).

60. Il faut dire que ces tribus ont contribué fortement à leur propre étatisation par le pouvoir central. Voir à ce propos Hénia, 2003, 2006.

61. On assiste à la fin des contrats de *ṣuḥba* avec le Protectorat, cf. Louis, 1979 : 35.

62. A. Louis a bien mis le doigt sur cette question (1979 : 9).

63. L'idée est développée par M. Rouissi, 1977, pour l'ensemble des nomades au Maghreb. Pour cette région plus particulièrement, H. Guillaume et H. Nouri précisent ce qui suit : « Il faut souligner également que, dans la montagne, les agro-pasteurs semi-nomades avaient développé les cultures de *jessour* et adopté l'habitat troglodyte qui caractérisent les communautés sédentaires du massif montagneux s'étendant de Matmata jusqu'à Tataouine » (2006 : 91). Pour la période coloniale et post-coloniale voir Guillaume, Genin et Nouri, 2006 : 217 *sq.*

64. Les Touazine, autrefois grands nomades, s'installent « aux environs du gasseur Médenine où beaucoup d'entre eux possèdent des jardins », voir *Archives diplomatiques du ministère français des Affaires étrangères*, G16 - Dossier 119 : notice de la tribu des Touazine, établie en 1890, 15 feuillets, voir *f.* 3 verso.

65. Guillaume et Nouri, 2006 : 85.

66. Louis, 1979 : 17-18.

67. La vivification des terres est un phénomène ancien dans cette région. Cependant, seules les terres susceptibles d'être aménagées en terrasses et autour des oasis suscitent l'intérêt des vivificateurs.

Ecoutons la description que nous en fait un vieux nomade du Sud-Est, rapportée par André Louis :

> « Autrefois, dans la Djeffara, chaque tribu choisissait un endroit précis en vue d'y semer du grain. On coupait les broussailles qui le couvraient et on se mettait à labourer. On appelait ce travail : tegli'a al-fâs, ce que l'on défriche à coups de pioche. Cette terre devenait la propriété des membres d'une même "tribu", après un an de labour. Bien que cette coutume ait aujourd'hui disparu, l'appropriation qui s'était faite alors demeure dans la pensée des gens : la Garat Khechem el Kelb pour les Ouled Soltane, la Garat El Jaouachia pour les Ahmidia et les Zorgane, etc... Toutes ces terres ont été débroussaillées à la pioche et ainsi, chaque tribu a-t-elle pu, dans la mémoire des Anciens, dresser comme une carte des endroits qu'elle a défrichés. Un conflit éclatait lorsqu'une tribu venait labourer sur la terre défrichée par une autre ».[68]

On remarque le même mouvement de défrichement vers le milieu du XIX[e] siècle chez les tribus semi-nomades des Hautes Steppes, notamment chez les Jlâss, autour de Kairouan. Une ruée sur la terre est telle qu'elle a suscité une multitude de conflits dont on trouve écho dans les documents relatifs aux tribunaux du *shar'* de l'époque. André Louis a constaté pour le Sud-Est la même compétition pour les terres labourables[69]. On se met aussi comme ailleurs à établir des actes d'appropriation par vivification de longue date[70]. Les acteurs inventent, ici et là, des expressions spécifiques pour justifier leur droit d'appropriation sur les terre défrichées : *qlî'at al-fâs*, pour le Sud-Est, *jaddâriya* (littéralement enraciné) pour le Nord et le Centre. Les expressions visent à rendre compte de l'ancienneté de l'action de vivification : or, selon le droit islamique, qui vivifie une terre pour une longue période se l'approprie. Dès le départ, le mouvement de vivification a donné lieu à une appropriation privée familiale de la terre. L'officialisation d'une telle appropriation se trouve consolidée par la législation foncière mise en place depuis la fin du XIX[e] siècle[71].

La demande internationale des céréales (cycle du blé au XVIII[e] siècle) et de l'huile (cycle de l'huile au XIX[e] siècle)[72] a poussé progressivement les anciens nomades à porter un intérêt de plus en plus accru pour l'appropriation de la terre en vue de sa mise en valeur. Si ce phénomène est observé chez tous ces groupes, il ne reste pas moins qu'il y a un décalage chronologique entre ceux des Steppes et ceux de la Jeffara.

Ainsi, d'éleveurs ovins principalement, les semi-nomades de la région du Sud-Est se transforment progressivement en agro-pasteurs de plus en plus sédentaires. Dans l'activité agricole de ces populations, l'olivier prend

68. Louis, 1979 : 22.
69. Louis, 1979 : 89 ; voir également Prost, 1954 : 36 ; Guillaume et Nouri, 2006 : 89.
70. Louis, 1979 : 87.
71. Guillaume et Nouri, 2006 : 86.
72. A propos des cycles de blé et de l'huile, voir Valensi, 1977 : 329-344.

de plus en plus une place de choix, à partir du XIX[e] siècle[73]. Le phénomène s'intensifie à mesure que nous avançons dans le temps. Ainsi, on passe du dromadaire au mouton, puis enfin, de plus en plus à l'olivier[74]. Le vecteur principal d'une telle dynamique est constitué, d'une part, des changements survenus dans les circuits du commerce international et dans la division internationale du travail, et, d'autre part, des changements dus à l'affermissement du pouvoir étatique jusqu'au fin fond du territoire tunisien.

Conclusion

Notre enquête a donc porté sur l'examen du processus d'adaptation des nomades de la Jeffara aux changements survenus tant à l'échelle planétaire que locale. L'origine de la sédentarisation des nomades au Sud-Est de la Tunisie est pratiquement la même que pour les nomades du Centre. Ce qui m'autorise à risquer les conclusions suivantes (évidemment sous forme d'hypothèses proposées à la discussion).

1 - Attribuer la crise du nomadisme en Tunisie (ou même ailleurs) à la colonisation ne mène pas très loin dans l'analyse. Le cas de la Tunisie montre comment la colonisation n'est qu'un maillon de toute une chaîne, un moment parmi d'autres, et ce n'est pas le phénomène colonial en soi qui serait à l'origine des mutations qui ont affecté les sociétés nomades.

2 - L'hypothèse, que ce travail tente de démontrer, consiste à montrer comment le genre de vie nomade des communautés tribales de Sud-Est tunisien se transforme chaque fois que les réseaux d'échange, qui fondent leur existence, se trouvent détournés au profit de forces sociopolitiques rivales.

3 - Une telle hypothèse suppose une relation étroite entre le nomadisme et l'existence de réseaux d'échange impliquant des espaces sociétaux différents. L'activité pastorale des nomades serait secondaire par rapport à l'activité commerciale. Si l'on constate actuellement que le pastoralisme est la seule activité chez certains nomades sans qu'elle s'articule avec un réseau d'échange, ceci ne constitue en fait qu'un reliquat en voie de disparition[75].

Ainsi le nomadisme pastoral dont font état les géographes et les sociologues au cours des périodes récentes, est consécutif au passage de la tribu des chameliers commerçants caravaniers à la tribu agro-pastorale composée principalement d'éleveurs d'ovins et de caprins qui sont en même temps de plus en plus des possesseurs de terres arables. La dernière étape serait leur transformation en arboriculteurs plantant les terres en oliviers[76].

73. C'est au XIX[e] siècle que les 'Akkâra ont créé leur première oliveraie appelée à l'époque « Dakhlat 'Akkâra », voir Dhouib, 1958 : 313 ; Chérif, 1995.
74. Sur cette dynamique, on peut lire les travaux de Attia, 1977, Lahmar, 1994 et de El-Bahi, 2005.
75. Au moment où A. Louis fait son enquête dans le Sud, sans doute au cours des années 1960 et 1970, les nomades qu'il rencontre sont rares et il les qualifie de « témoins d'un mode de vie, assez répandu dans le sud de la Tunisie, il y a quelque quarante ans » 1979 : 9.
76. Une telle dynamique est confirmée par les études menées récemment sur la Jeffara, voir notamment Guillaume, Genin et Nouri, 2006.

Références bibliographiques

'Arnûnî A. al-, *al-Majmû'a al-qabaliyya li-'Awlâd Mawlâhum min sanati 1676 'ilâ sanati 1881, mina-l-quwwa 'ilâ al-tafakkuk*, 1992. Mémoire de Certificat d'Aptitude à la Recherche (CAR) soutenu à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, ronéotypé, 118 p.

'Arnûnî A. al-, *Wat'an al-A'râdh bi-l-janûb al-sharqî li-l-bilâd a-tûnisiyya fî-l-'açr al-hadîth : dirâsatin fî l-'alâqât bayna al-jamâ 'ât al-mahalliya wa-l-markaz al-husaynî (min sanat 1705 ilâ 1881)*, 2001. Thèse de doctorat soutenue à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, ronéotypée.

Albergoni G. et Pouillon F., 1976. « Le fait berbère et sa lecture coloniale : l'extrême Sud tunisien », *in Le mal de voir* ; ethnologie et orientalisme : politique et épistémologie, critique et autocritique...), *Cahiers Jussieu* n°2 - Université de Paris VII, contribution aux colloques : « Orientalisme, africanisme, américanisme », 9-11 mai 1974, et « Ethnologie et politique au Maghreb », 5 juin 1975, Paris, Union Générale d'Editions, (Coll. 10/18), pp. 349-396.

Albergoni G. et Vignet-Zunz J., 1977. « L'évolution du nomadisme pastoral en Libye », *in Les Problèmes agraires au Maghreb*, Paris, CRESM/CNRS.

Albergoni G., 1990. « Les Bédouins et les échanges : la piste introuvable », *in Les cahiers des sciences humaines*, n°26 (1-2), pp. 195-215.

Albergoni G., 1991. « Les sociétés nomades, une place résiduelle », *in* Lacoste C. et Y. (éd.), *L'Etat du Maghreb*, Paris, La Découverte, pp. 159-162.

Amselle J.-L., 1996. « Réseaux marchands et entreprises en Afrique de l'Ouest. Etat des travaux dans l'aire sahélienne : objets et méthodes », *in Cahiers de recherche*, n°5, pp. 17-24.

Attia H., 1977. *Les Hautes Steppes tunisiennes. De la société pastorale à la société paysanne*. Thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université de Paris VII, 2 vol., 722 pages ronéotypées.

Arnoulet F., 1988. « Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881 », *in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°47, pp. 143-152.

Benet F., 1975. « Les marchés explosifs dans les montagnes berbères », *in* Polanyi K., Arensberg C. et Pearson H. (ed.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris, Larousse, pp. 195-216, (traduction de la version originale *Trade and Market in the Early Empires. Economies in History and Theory*, Glencoe, Free Press, 1957).

Ben Ouezdou H. et Ben Kéhia H., 2006. « Un long passé de valorisation des ressources en eau : cas du bassin versant de l'oued Hallouf », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 69-78.

Ben Tahar J., 1988. « *'Adhwâ' 'alâ al-'aswâq al-rîfiyya bi-l-bilâd al-tûnisiyya khilâl al-qarn al-tâsa' 'ashar* », *in Les Cahiers de Tunisie*, n°145-148, pp. 66-100.

Ben Tahar J., 1990. « Notes sur les sources relatives à l'histoire des souks ruraux de la Tunisie au XIX[e] siècle », *in IBLA*, t. 53, n°135, pp. 39-57.

Ben Youssef M.-S., 1978. *Mechra El-Melki* ou *Chronique tunisienne (1705-1771)*, (ou *Târîkh al-Mashra' al- Mulkî fî Saltanati 'Awlâd 'Alî at-Turkî*), trad. par Serrs V. et Lasram M., Tunis, Éd. Bouslama, (2e éd.).

Berque J., 1978. *L'intérieur du Maghreb, XVe-XIXe siècles,* Paris, Gallimard.

Bonte P., 1979. « Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens », *in Production pastorale et société*, éd. par le groupe Ecologie et Sciences humaines, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Maison des sciences de l'homme, pp. 171-200.

Bourdieu P., Christin O. et Will P.-E., 2000. « Sur la science de l'État », *in Actes de la recherche en sciences sociales*, n°133, juin, pp. 3-12.

Buisson J. et Callot Y., 1986. « Des monts des Ksour au grand Erg occidental. Adaptation ou disparition de la vie nomade ? », *in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°41-42, pp. 357-377.

Bûlîfa M., 1993. *Ba'dhu maz'âhir min-al-h'ayât al-jamâ'awiyya fî mint'aqat al-jabal al'Abyadh (Tat'âwîn) min-al-qarn XVI ilâ 1914.* Mémoire de Certificat d'Aptitude à la Recherche (CAR) soutenu à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Chater K., 1980. « Relations villes/campagnes dans la Tunisie du XIXe siècle. Le cas du Sahel et des basses steppes », *in* Rassam A. et Zghal A. (éd.), *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis, Cérès Productions, pp. 68-84.

Chater K., 1985. « En marge d'une lecture du chroniqueur Sghir Bin Youssef : la situation économique et sociale de la Régence de Tunis au XVIIIe siècle », *in Revue d'Histoire Maghrébine*, n°31-32, pp. 161-176.

Chérif M.-H., 1981. « Tribus tunisiennes des débuts du XVIIIe siècle : caractéristiques culturelles et sociales », *in* Actes du colloque « Structures et cultures précapitalistes », Université de Paris 8-Vincennes, 13-16 décembre 1976, Paris, Anthropos, pp. 291-310.

Chérif M.-H., 1982. « Document relatif à des tribus tunisiennes des débuts du XVIIIe siècle : enseignements démographiques et économiques », *in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°33, 1° fasc., pp. 67-95.

Chérif M.-H., 1983. « Pouvoir beylical et contrôle de l'espace dans la Tunisie du XVIIIe et des débuts du XIXe siècle », *in Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, t. XXII, pp. 49-61.

Chérif M.-H., 1984. *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn Bin 'Alîb (1705-1740)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, tome 1.

Chérif M.-H., 1995. « *Mujtama' aqçâ al-janûb al-tûnisî wa 'alâqatuhu bi-l-baylîk fî-l-qarn al-thâmin 'ashar min khilâl wathâ'iq al-Arshîf al-Wat'anî* », *in Shibhu jazîrat Jarjîs 'abra al-târîkh*, Jam'iyat al-muhâfidha 'alâ al-turâth bi-shibhi jazîrat Jirjîs, pp. 35-43.

Despois J., 1953. « Les greniers fortifiés de l'Afrique du Nord », *in Les Cahiers de Tunisie*, n°1, pp. 38-60.

Despois J., 1961. *La Tunisie*, Paris, Librairie A. Colin.

Dhouib A., 1958. « La région de Zarzis. L'occupation du sol avant 1881 », *in Les Cahiers de Tunisie*, n°23-24, pp. 171-178.

El-Bahi M., 2005. *Al-Qabîla fî Tûnis fî-l-'ahd al-hadîth (XVI-XVII), min badâwat al-jamal 'ilâ badâwat al-kharûf wa-l-hawz. Al-Sabâsib al-wust'â mithâlan*, Sfax, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax.

Establet C. et Pascual J.-P., 1995. « Famille et démographie à Damas autour de 1700 : quelques données nouvelles », *in* Panzac D. (dir.), *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*, Actes du sixième congrès international, Aix-en-Provence, 1-4 juillet 1992, Paris, Peeters, (Turcica ; 8), pp. 427-445.

Geertz C., 2003. *Le souk de Sefrou. Sur l'économie du Bazar*, trad. et prés. de D. Cefaï, Paris, Editions Bouchène.

Gellner E., 1991. « Patronage », *in* Bonte P. et Izard M. (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, pp. 563-564.

Genin D. et *al.* (éd.), 2006. *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA.

Guillaume H. et Nouri H., 2006. « Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 79-96.

Guillaume H., Genin D. et Nouri H., 2006. « Entre *jessour*, oliveraies et steppes : des dynamiques agro-territoriales en question », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 217-233.

Hénia A., 1999. *Propriété et stratégies sociales à Tunis à l'époque moderne (XVI^e^-XIX^e^ siècles)*, Tunis, Publications de la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Hénia A., 1980. *Le Jérid : ses rapports avec le beylik de Tunis (1676-1840)*, Tunis, Publications de l'Ecole normale supérieure de Tunis.

Hénia A., 1982. « La propriété et la famille chez certaines tribus tunisiennes du début du XVIII^e^ siècle » (en arabe), *in Les Cahiers de Tunisie*, T. XXX, n°121-122, pp. 171-185.

Hénia A., 2003. « L'exercice du pouvoir dans et sur les communautés locales en Tunisie aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles », *in Mélanges de l'Ecole française de Rome (MEFRM)*, t. 115, n°1, pp. 581-595.

Hénia A., 2006. « Introduction », *in* Hénia, A. (dir.), *Être notable au Maghreb : dynamique des configurations notabiliaires*, Paris, IRMC, Maisonneuve & Larose, pp. 11-37.

Khiari F., 1995. « Vivre et mourir à Alger : les structures du quotidien, XVI^e^-XVII^e^ siècles », *in* Panzac D. (dir.), *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*, Actes du sixième congrès international, Aix-en-Provence, 1-4 juillet 1992, Paris, Peeters, (Turcica ; 8), pp. 383-394.

Lahmar M., 1994. *Du mouton à l'olivier. Essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*, Tunis, Cérès Productions.

Lefébure C., 1979. « Accès aux ressources collectives et structure sociale : l'estivage chez les Ayt Atta (Maroc) », *in Production pastorale et*

société (ouvrage collectif), Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Maison des Sciences de l'Homme.

Lepetit B., 1989. « Tentons l'expérience », *in Annales ESC*, n°6, nov-déc., pp. 1317-1323.

Lissir F., 1998. *Les tribus de l'extrême sud tunisien sous administration militaire française : cas de la confédération Ourghemma (1881-1939)*, Zaghouan, Publications de la Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'Information, (en arabe).

Louis A., 1979. *Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud tunisien*, Aix-en-Provence, Edisud.

Maho J., 1980. « Les aspects non économiques des foires et marchés », *in Études rurales*, n°78-79-80, avril-déc., pp. 65-68.

Martel A., 1965. *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, 2 vol., Paris, PUF.

Michel N., 1997. *Une économie de subsistance. Le Maroc précolonial*, 2 vol., Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale.

Monchicourt C., 1929. *Documents historiques sur la Tunisie*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

Monchicourt C., 1939. *Etudes kairouanaises : Kairouan et les Chabbïa (1450-1592)*, Tunis, Impr. Aloccio.

Najjar Y., 2006. *Les marchés de l'île de Djerba à l'époque moderne : des espaces de contact et d'échange multifonctionnels* (en arabe). Mémoire de Master d'histoire moderne soutenu à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis (Laboratoire DIRASET–études maghrébines).

North D.C., 1997. « Le défi de Karl Polanyi. Le marché et les autres systèmes d'allocation des ressources », *in La revue du M.A.U.S.S.* n°10, 2e semestre, pp. 51-64, (paru sous le titre original « Markets and Other Allocation Systems in History : the Challenge of Karl Polanyi », *in Journal of European Economic History*, Winter 1977, vol. 6, n°3, pp. 703-716).

Planhol X. de, 1968. *Les Fondements géographiques de l'histoire de l'islam*, Paris, Flammarion.

Prost G., 1954. « Utilisation de la terre et production du sol dans le Sud tunisien : Matmata et Ouderna », *in Les Cahiers de Tunisie*, t.2, n°8, 1er trimestre, pp. 28-66.

Rouissi M., 1977. *Population et société au Maghreb*, Tunis, Cérès Productions.

Sethom H. et Kassab A., 1981. *Les régions géographiques de la Tunisie*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis.

Valensi L., 1977. *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18e-19e siècles*, Paris/La Haye, Mouton.

Wazzân al-Fâsî al-Hasan b. Md, alias Léon l'Africain, 1982. *Waṣf 'Ifrîqiyâ*, (*Description de l'Afrique*), trad. par Hajjî M. et 'Akhdhar M., 2 tomes, Rabat, al-Sarika al-Maghribiyya li-l-Nâsirîn al-Muttah'idîn.

Migrations, transformations sociales et recompositions des territoires dans la Jeffara (Sud-Est de la Tunisie)

Hassen BOUBAKRI
Habiba NOURI

Introduction

Territoire de mobilités multiples à des échelles emboîtées et dans des directions variées, le Sud-Est de la Tunisie, et particulièrement son espace central, la Jeffara, sont le théâtre de dynamiques socioéconomiques et territoriales profondes. Les acteurs et les facteurs de ces changements, mais aussi les manifestations de ces derniers, ne sont pas d'ordre uniquement macro économique, macro social ou macro spatial, mais sont à identifier et à lire dans les stratégies, les pratiques et les actions des groupes et des communautés, aux échelles inférieures des sociétés et des espaces. Après une analyse rapide et globale de l'évolution des mouvements migratoires qui ont touché la région depuis quatre décennies, nous focalisons le regard sur des groupes et des communautés, très localisés dans l'espace et profondément touchés et impliqués dans les migrations aussi bien internes qu'externes.

Trois groupes témoins font l'objet de cette analyse : les Houaya (fixés autour de Béni Khédache), les Ghoumrassen et les Maztoura, dont l'emprise territoriale s'étend du Jbel, au piedmont, jusqu'à la plaine ; c'est-à-dire de Ksar Hadadda à l'ouest aux zones steppiques de parcours pré désertiques, désormais couvertes par l'oléiculture extensive.

Dans un premier cas, il s'agit de dresser une comparaison entre deux groupes, les Houaya de Béni Khédache et les Ghoumrassen-Hadadda de Bir Lahmar au niveau de l'histoire migratoire, des destinations, des trajectoires migratoires, de l'évolution des pratiques migratoires et des profils de migrants en fonction des générations, des degrés d'implication des membres des familles dans la migration. Dans un deuxième cas, il s'agit d'identifier les formes de mobilité et de dispersion des membres d'un autre

groupe, les Maztoura, dont le siège se situe à El Argoub, au sud-ouest de Bir Lahmar.

Le suivi de l'évolution des pratiques migratoires de ces groupes, l'analyse des changements qui ont affecté leurs sociétés d'origine, ou qui ont touché les lieux et les espaces qu'ils traversent, permettent de comprendre les articulations et les interactions entre mobilité, relations sociales et pratiques territoriales.

L'évolution des formes de mobilité et leur portée, ainsi que celles du monde rural s'inscrivent en réalité dans un cadre plus global des transformations sociodémographiques, économiques et territoriales qui traversent la région depuis le milieu du XX^{e} siècle en particulier (Boubakri, 2006). L'accélération de la transition démographique, l'essoufflement de la croissance de la population, le glissement des centres de gravité du peuplement et la littoralisation du système urbain dans la région sont autant de manifestations de ces changements. Le tourisme surtout international, l'émigration à l'étranger et l'économie informelle et frontalière contribuent fortement à la formation des revenus des populations locales et aux dynamiques des espaces et des territoires.

La mise en valeur des parcours de la plaine est l'une des manifestations les plus tangibles des transformations et des mutations qui touchent le monde rural et les systèmes de cultures dans la Jeffara.

1. Mutations de systèmes agraires

Zone répulsive, aride voire même désertique, telle est l'une des idées reçues sur la région du Sud-Est. Celle-ci est confondue dans l'esprit du public avec une zone « saharienne ».

Si un ensemble d'indicateurs d'ordres physiques (topo géomorphologiques, climatiques, biogéographiques...) et environnementaux, tendent à asseoir cette représentation, il n'en demeure pas moins que la région du Sud-Est connaît depuis quelques décennies un ensemble de changements et de mutations liés à des interventions publiques et privées (pouvoirs publics, acteurs locaux et populations) qui lui permettent d'atténuer, voire même d'effacer, localement du moins, l'impact d'un environnement naturel difficile et hostile. L'avancée d'un front arboricole et l'extension de la mise en valeur des terres de parcours vers les profondeurs de la Jeffara sont la manifestation la plus tangible des ces mutations. Des mutations qui risquent toutefois de déstabiliser l'équilibre fragile des écosystèmes et d'affaiblir la durabilité des formes de mise en valeur de la steppe (Guillaume et Sghaier, 2006).

D'un autre côté, la région voit se développer depuis deux décennies au moins une agriculture irriguée qui arrive à se dégager partiellement de ces contraintes. Ces cultures irriguées de plein champ et sous serres permettent désormais à la région de contribuer de manière significative à la production nationale de maraîchages, de légumineuses et de fruits, ou du moins de tout importer des autres régions agricoles du pays.

L'étendue des parcours et l'alimentation complémentaire, souvent importée du Tell, contribuent à la diffusion des différentes formes d'élevage (ovins, caprins et dromadaires), alors que l'élevage bovin bénéficie surtout, pour une partie de son alimentation, des fourrages produits dans les périmètres irrigués.

1.1. Une région à vocation d'abord pastorale

Ces transformations des paysages et des systèmes de culture n'effacent pas pour autant l'identité naturelle de la région.

82,5% de la surface agricole utile (ou SAU) de la région du Sud-Est (gouvernorats de Tataouine, Médenine et Gabès) sont des terres de parcours, alors que les terres cultivables ne couvrent que 17,3% de la SAU.

Zone de parcours, le Sud-Est occupe une place privilégiée dans l'élevage extensif surtout ovin et caprin. La taille moyenne du cheptel dans la région est de l'ordre de 1,3 million de têtes durant les dernières années, même si la part de la région dans le troupeau national ne dépasse pas 10% (ODS, 2006).

Ce type d'élevage fait partie des traditions pastorales de la région, en particulier sur ses marges montagneuses et désertiques.

Mais l'élevage familial fait désormais aussi partie du paysage rural de la plaine et même des villes (petites et moyennes) de la région. Il assure un complément de ressources et de revenus aux ménages et aux femmes en particulier. Si les femmes sont au foyer, ce n'est pas uniquement pour entretenir la maison et les familles, mais aussi pour s'occuper d'un petit élevage de quelques chèvres et/ou brebis qui, non seulement procurent le lait quotidien dont ont besoin les ménages, mais surtout, garantissent un complément de revenus appréciable aux ménages, et particulièrement aux femmes, par la vente des agneaux et des chevreaux. C'est ce qui permet à ces dernières d'acquérir une légère autonomie matérielle et une plus grande contribution au budget des ménages.

Cette évolution, conjuguée à d'autres formes de transformations socioculturelles (taux de scolarité élevé des femmes comme des hommes, acquisition de diplômes, baisse de la fécondité, travail féminin, nucléarisation des cellules familiales...), contribuent à faire émerger de nouveaux rôles et un nouveau statut des femmes.

La pratique de l'élevage dans les familles ne cesse de se généraliser à la campagne comme en ville, chez les paysans comme chez les autres catégories socioprofessionnelles : fonctionnaires, enseignants, cadres moyens, ouvriers, petits commerçants, artisans... L'amélioration du niveau de vie des ménages et la multiplication de leurs besoins d'un côté, et, de l'autre, l'augmentation du coût de la vie, amènent les ménages à rechercher des compléments de revenus et d'autres activités (cf. l'analyse de H. Guillaume dans cet ouvrage).

1.2. Le « retour » du dromadaire et le développement de l'élevage bovin laitier

Animal du désert par excellence, le dromadaire ne cesse de prendre de l'importance comme spéculation destinée à la production de la viande en particulier. Cet élevage bénéficie également du soutien et des incitations des pouvoirs publics. L'Institut des régions arides (IRA) conduit des recherches de pointe sur la protection et la promotion du dromadaire, pour l'élevage, surtout, pour sa viande et pour le lait de chamelle. La viande cameline est désormais bien intégrée dans les circuits marchands : elle occupe une bonne place sur les rayons des grandes surfaces et des hypermarchés des grandes villes en particulier (Tunis, Sousse, Sfax, Gabès et Djerba).

La région compte 45 400 têtes. Plus de la moitié (55%) du troupeau est concentrée dans le gouvernorat de Tataouine, alors que Médenine en compte 42%. Les zones désertique et montagneuse comptent 64% du troupeau.

L'élevage bovin du Sud-Est (environ 10 000 têtes) est peu développé si on le compare aux 766 000 têtes recensées en 2006 dans le pays, soit 1,3% (ODS, 2006).

N'étant pas dans une région de bovins, cet élevage n'a cessé de prendre de l'importance dans les différentes zones et en particulier dans et autour des grandes villes du Sud-Est.

Contrairement aux ovins et aux caprins, les bovins se retrouvent à 86% sur la zone littorale où se concentrent la majorité des citadins, consommateurs de lait. Avec les trois quarts du troupeau bovin et la moitié de la production laitière du Sud-Est, l'agglomération de Gabès et sa ceinture agricole fixe le principal bassin laitier de la région.

Les villes de Tataouine, de Médenine, de Zarzis et celles de l'île de Djerba fixent autour d'elles des unités d'élevage bovin allant de quelques centaines à un millier de têtes selon les cas.

1.3. La révolution « arboricole » a fait de la région un pôle arboricole et oléicole de premier plan

En terme de superficie cultivée, l'arboriculture occupe la première place dans le Sud-Est (316 040 ha), soit 80% des terres mises en culture dans la région. Sa part dans la surface arboricole nationale est de l'ordre de 15%.

Le Jbel (montagne) de Matmata et de Demmer, et plus tard la Jeffara (et en particulier la zone de Zarzis) se distinguent par leurs traditions de culture de l'olivier, un arbre séculaire. Les vallées profondément encaissées du Jbel renferment d'abondants vestiges et traces de cette culture qui remontent à l'époque préromaine et romaine (huileries, terrasses, digues...).

Les *dakhla*[1] de Zarzis et de Boughrara sont réputées pour leur savoir-faire traditionnel en matière de techniques de culture de l'olivier en sec et

1. *Dakhla* : de l'arabe « entrée », terme désignant les deux presqu'îles de Boughrara et de Zarzis, au sud de Djerba.

surtout de commercialisation de la récolte des olives, comme de l'huile d'olive.

Toutefois, depuis pratiquement quatre décennies (années 70), la région est devenue le théâtre d'une « révolution arboricole » inédite (cf. l'analyse de H. Guillaume dans cet ouvrage).

Le front pionnier de l'olivier n'a cessé d'avancer au dépend des zones de parcours situées dans la plaine de la Jeffara et sur ses marges désertiques à l'est et au sud, et sur le piémont à l'ouest (zones de Ben Gardane, de Sidi Makhlouf, de Bir Lahmar et de Béni Khédache) et les zones situées au sud de Médenine et au nord et à l'est de Tataouine). C'est ce qui explique cet extraordinaire développement des surfaces oléicoles.

Par conséquent, la vocation culturale principale de la région est, après le pastoralisme, arboricole. Avec 270 000 ha de surface, l'oléiculture en sec est la première spéculation arboricole dans la région, ce qui représente les trois quarts de la surface arboricole du Sud-Est. L'importance et l'extension de l'olivier permettent, parfois, à la région d'occuper une place de choix dans la production oléicole nationale. Durant quelques années pluvieuses, comme les années agricoles 2003-2004 et 2004-2005, la production régionale de l'huile d'olive a été de l'ordre de 40 000 tonnes, ce qui représentait le quart ou le cinquième de la production nationale de ces mêmes années. Il faut toutefois rappeler que la région est soumises aux aléas du climat aride, avec une succession d'années sèches ou très peu pluvieuses, ce qui peut affecter non seulement la productivité des arbres mais aussi menacer leur survie même.

1.4. L'irrigué et les spéculation fruitières traduisent l'intégration des logiques de marché par les agriculteurs de la région

Même si, visiblement, l'irrigué se diffuse rapidement dans toute la région, son extension reste ponctuelle, en comparaison avec son extension dans le Centre et le Nord de la Tunisie, et surtout en comparaison avec l'étendue géographique de l'arboriculture en sec, et de l'oléiculture en particulier, dans le Sud-Est même.

1.4.1. Les surfaces irriguées

Le Sud-Est compte presque 22 000 ha de périmètres irrigués, ce qui représente 5 à 7% de la surface irriguée à l'échelle nationale.

Traditionnellement, les surfaces irriguées sont situées dans les oasis littorales de Gabès, de l'intérieur (El Hamma), ou dans des zones très localisées, comme à Djerba, à Kirchaou (zone de Smar), à El Ferch (près de Ghoumrassen) et El Achouch (zone de Remada). Ces zones irriguées traditionnelles ont énormément souffert de l'épuisement des nappes phréatiques et de la mauvaise qualité de l'eau.

L'irrigation a connu un nouvel essor depuis le milieu des années 80 avec la mise en œuvre de la 2ème génération des PDRI (Programme de développement rural intégré) : familles productives, création de ressources,

forages et équipement de périmètres irrigués par les pouvoirs publics, soutien et incitations étatiques aux périmètres privés...). Les études et les prospectives effectuées par les services spécialisés (études pédologiques, ressources en eau, CES...) ont contribué à un meilleur diagnostic des potentialités agricoles locales et régionales. Ces modes d'intervention des pouvoirs publics ont permis l'émergence d'une agriculture irriguée à haute valeur commerciale dans des zones qui se sont révélées être à haut potentiel pour l'irrigué, surtout par la qualité de leurs sols ou par leurs ressources en eau, comme dans la zone de Tataouine.

Un peu moins de la moitié des périmètres irrigués est située dans la zone littorale (10 500 ha).

La quasi-totalité de ces surfaces littorales irriguées est située dans les oasis du Grand Gabès (Gabès Médina, Gabès Sud, Gabès Ouest, Ghannouch et Métouia : 62,8%) et dans celui de Mareth (32,8%).

1.4.2. Les nouvelles cultures spéculatives

La vocation « fruitière » du Sud-Est était, à première vue, très limitée : culture du grenadier dans les oasis littorales de Gabès et du pommier à Djerba. Le figuier, tout comme l'olivier, était de tout temps un arbre traditionnel, en particulier dans le Jbel. Sa culture est par conséquent plus ancienne et plus diffuse.

Les figues (fraîches et surtout sèches) sont de plus en plus recherchées et réintégrées dans l'alimentation aussi bien urbaine que rurale. Les industriels de la confiture et les fabricants des spiritueux contribuent à l'augmentation de la demande sur cette denrée.

Le Sud-Est compte 45 000 ha d'arboriculture fruitière. 52,1% de cette surface sont situés dans le gouvernorat de Gabès et en particulier dans ses oasis littorales : Ouedhref, Métouia, Chenini, Gabès, Mareth, Kettana.

L'arboriculture fruitière occupe 86,3% de la superficie irriguée dans le gouvernorat de Tataouine, 71,2% à Médenine et 63,7% à Gabès. En terme de surface, la vocation première de l'irrigué dans les gouvernorats de Tataouine et Médenine est arboricole, alors qu'à Gabès, la vocation de l'irrigué est plus riche et variée : arboriculture, maraîchage-fourrage et palmier-dattier (de qualité médiocre ou moyenne) (ODS, 2006).

La rénovation dans ce domaine tient surtout de la plantation à grande échelle, et en dehors de leurs terroirs traditionnels, de certaines spéculations comme l'amandier, le pêcher ou l'abricotier.

En terme de superficie, les principales spéculations sont le grenadier, l'amandier, le pommier, le pêcher, l'abricotier et la vigne (raisins de table). Elles ont permis d'insérer la région dans l'agriculture de marché. Les agriculteurs ont ainsi intégré les logiques de marché (à l'intérieur comme à l'extérieur) : calendrier agricole, agriculture biologique, techniques de culture et d'entretien, circuits de commercialisation...

Deux expériences pilotes de développement et de promotion de certaines spéculations fruitières illustrent bien les mutations des systèmes de cultures dans la région.

La production de grenades dans les oasis autour de Gabès (Kettana, Zerkine, Mareth, El Hamma, Chenini, Oudhref) a augmenté de 16 000 à 23 000 tonnes entre les années 2000 et 2005 ; alors que l'exportation n'a pas dépassé les 1000 tonnes/an. Pour promouvoir l'exportation du grenadier, les autorités agricoles de la zone de Gabès ont mis en place un programme intégré destiné à améliorer les techniques de sa culture, son rendement, à allonger le calendrier de maturation du fruit en privilégiant les cultures précoces et tardives. L'introduction de la culture biologique du grenadier, l'adoption des normes européennes et la mise en place de systèmes de qualité ainsi que des appellations contrôlées sont autant d'indicateurs de l'intégration des logiques de marché et de la rente par les agriculteurs et les systèmes de cultures dans la région. S'il est peut-être trop tôt pour tirer les leçons de ce type d'actions, elles traduisent néanmoins la rencontre entre, d'un côté, la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la productivité de ce type de spéculations et de répondre à la demande des marchés, et, de l'autre, un début de pénétration de ces logiques et de ces règles dans les milieux paysans de cette zone.

Plus au sud, à la lisière du désert, dans la zone de Tataouine, la pêche précoce et la pomme de terre traduisent, dans ce cas également, la réponse des paysans et des agriculteurs locaux (avec le soutien des pouvoirs publics) aux exigences du marché et aux contraintes de la productivité.

Dans les périmètres irrigués des zones de Bir Lahmar, Smar, Bir Amir et Bir Thlathine, des agriculteurs sont parvenus à contribuer à l'offre de quelques fruits précoces sur les marchés des grandes villes littorales (Tunis, Sfax, Sousse, Gabès et Djerba). En effet, durant le printemps 2006 par exemple, les agriculteurs de la région ont mis sur le marché des tonnes de pêches et d'abricots, deux à trois semaines avant les autres régions agricoles du Centre et du Nord du pays. La demande a ainsi dépassé l'offre, quand les camions des grossistes du marché de gros de Tunis sont rentrés vides (source : témoignages recueillis auprès des responsables et des agriculteurs locaux).

Dans le domaine de la production des pommes de terres, les sols de certaines zones au sud de la ville de Tataouine renferment des potentialités importantes pour ce type de culture. La culture d'une variante tardive, appelée *Sponta*, dans la zone d'El Ferch (entre Tataouine et Ghoumrassen) avait fait de cette zone, durant une campagne, l'une des destinations des grossistes et intermédiaires en provenance du Centre et du Nord du pays (source : *idem*).

Toutefois, la timidité et la faible durabilité de ces expériences montrent bien les limites d'une pleine participation de la Jeffara et de ses marges à la production de ce type de spéculations.

Les transformations qui ont touché le monde rural et les systèmes de cultures ne suffisent pas à expliquer, à elles seules, les changements socio-économiques et géographiques profonds dans la région : urbanisation, monétarisation et marchandisation des rapports de production, évolution des statuts et des rapports sociaux.

Les migrations (internes et externes) font partie des facteurs de ces changements dans la mesure où elles ont contribué, et contribuent encore, à ouvrir les communautés et les groupes locaux sur l'extérieur. Par ailleurs, les migrations ont toujours constitué la solution pour atténuer le déficit et la faiblesse des revenus et des ressources locales. Les ressources extérieures générées par la migration contribuent à leur tour à conforter les budgets des ménages et à diversifier l'économie locale et régionale.

2. Recompositions et renouvellement des systèmes migratoires

Les pratiques de la mobilité sont à la base même des anciens modes de vie des populations de la Jeffara. Si le semi nomadisme était la forme principale d'exploitation du milieu naturel par les groupes tribaux de la plaine, du piémont et du Dahar, les sédentaires de Djerba et du Jbel vont toujours plus loin pour travailler et assurer la survie de leurs groupes et de leurs familles : à l'intérieur de la Tunisie au début, à l'étranger ensuite.

2.1. Le Jbel et la Jeffara, une terre de migrations séculaires

L'émigration est une pratique ancienne dans ces zones du Sud de la Tunisie.

En premier lieu, nous pouvons signaler la pratique de la *htaya*, une migration saisonnière collective pour la recherche de pâturages et de ressources alimentaires d'appoint, comme les céréales, les dattes ou l'huile d'olive. Le déficit alimentaire qui touchait aussi bien les hommes que le bétail durant les années sèches contraignait les agro-pasteurs de la région à migrer avec familles et bétail vers les zones céréalières et oléicoles du Centre et du Nord.

En second lieu, a émergé la pratique d'une émigration temporaire d'hommes seuls vers les autres régions de la Tunisie. Il s'agissait surtout d'une émigration intérieure vers les régions septentrionales du pays et principalement vers Tunis. Les archives permettent de remonter les traces de ces migrations jusqu'au début du XX[e] siècle. Elles sont signalées chez les Ghomrassen et chez d'autres groupes vers 1901 déjà :

> *Rapport de tournée du lieutenant Gombeaud, du bureau de Médenine : [...] A cette époque, les hommes s'en allaient seuls, travailler pendant les mois d'hiver soit à Djerba, soit à Gabes et à El Hamma, où ils trouvaient à s'employer comme travailleurs agricoles. Les familles ne partaient que rarement, sauf en cas de disette, rejoindre le chef de famille. Cet exode saisonnier n'a fait qu'augmenter depuis cette époque, et actuellement, la moitié au moins des Djouama et Djebah passent l'hiver hors de leur pays. Ils ont été imités en cela par les Kérachfa et Ouled Atya de Mehadoua. Les premiers vont travailler à Métameur ou dans la Djeffara voisine de Médenine, tandis que les autres vont dans l'Aradh, vers Mareth et Zarat. Certains Lemalma ont été en 1936, travaillé pendant l'été jusque dans le Nord de la*

Régence, en particulier à Hammamet et à Medjez-El-Bab. Enfin, les Mékarza viennent travailler l'hiver à Tunis où ils exercent de préférence les professions de portefaix au marché ou dans les gares, de manœuvres dans les garages ou de gargotiers dans la ville arabe, les Zmamra, apparentés à de nombreux Ghoumrassen, viennent aider ceux-ci dans le commerce des beignets qu'ils sont à peu près seuls à exercer en Tunisie et même en Algérie [...] (Rapports mensuels des postes de Médenine, Tataouine, Zarzis, Matmata, 1895-1900).

Des indications précises sur ce phénomène sont apportées par le capitaine Maquart en 1937 :

[...] Cette étude ne serait pas complète si nous ne signalions pas, en terminant, une tendance nouvelle et qui s'accentue un peu plus d'année en année sur la montagne. Il s'agit de l'émigration temporaire ou saisonnière des hommes seuls ou des familles dans certaines régions de la régence [...] (Maquart, 1937).

La période coloniale est marquée par l'intensification des départs de Jraba (Djerbiens) vers l'Algérie, en particulier vers les villes et les villages de l'Est algérien où des générations djerbiennes se sont relayées dans la gestion de petits commerces d'épicerie. Ils furent suivis plus tard par les hommes de Ghomrassen qui ont, à leur tour, dominé le commerce de la fabrication et de la vente des beignets et de la pâtisserie au miel de sucre.

Tunis a été depuis le début du XX[e] siècle la capitale de l'immigration des groupes du Sud. Le dépouillement des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (INS, 1966) montre bien le poids des populations du Sud dans l'immigration à Tunis.

Tableau 1 : Répartition proportionnelle des immigrants dans la population tunisoise entre 1966 et 1975

	Années	
Régions d'origine	**1966**	**1975**
Nord-Est	18,3	18,8
Haut-Tell	35,2	40,8
Sahel	18,9	17,0
Centre	8,7	8,4
Sud	18,9	15,0
dont régions de Médenine et Tataouine	9,7	5,5

Source : INS, Tunis

La contribution des émigrés du Sud tunisien dans l'immigration à Tunis était de 19% en 1966, le gouvernorat de Médenine en fournissait la moitié (9,7%). A cette date, le déficit de ce gouvernorat (qui couvrait à

l'époque les gouvernorats actuels de Médenine et de Tataouine) s'élevait à 25 315 migrants.

Les départs s'étaient largement tassés durant la deuxième moitié des années 60 en raison du *rush* des départs en France en particulier.

Dix ans plus tard (1975), la contribution des populations de tout le Sud à l'immigration à Tunis avait légèrement reculé (15%), alors que celle du gouvernorat de Médenine n'était plus que la moitié (5,5) de ce qu'elle était dix ans plus tôt.

Tableau 2 : Evolution des soldes migratoires internes dans le Sud-Est

	1966	1975	1984	1994	2004
Gabès *	– 15 896	– 800	200	– 2 200	– 2 126
Médenine **	– 25 315	2 600	1 500	2 800	2 696
Tataouine	0	0	– 100	– 1 071	– 2 455
Sud Est	– 41 211	1 800	1 600	– 1 000	– 1 885

Source : INS, Tunis

* Le gouvernorat de Gabès couvrait jusqu'en 1981 les deux gouvernorats actuels de Gabès et de Kébili

** Le gouvernorat de Médenine couvrait jusqu'en 1981 les gouvernorats actuels de Médenine et de Tataouine.

En effet, l'attraction de Tunis s'était beaucoup atténuée durant les décennies suivantes ce qui avait permis de stabiliser, voire de diminuer, les départs. Les effets cumulés et de plus en plus substantiels de l'industrialisation (pôle chimique de Gabès et unités industrielles à Médenine), du tourisme (pôle touristique de Djerba-Zarzis), de la décentralisation et de la déconcentration des services publics (administration, santé, éducation...) et, enfin, des transferts des revenus de l'émigration à l'étranger, ont renforcé l'attractivité de la région et ont permis de renverser les flux et d'atténuer les départs.

2.2. Le Jbel et la Jeffara sont toujours une terre de départs massifs

Après une décennie d'excédent migratoire pour Gabès (1975-1984) puis pour Tataouine (1984-1994), l'essoufflement des dynamiques sectorielles et territoriales des années 70 et 80 a replongé les deux gouvernorats dans une situation de déficit migratoire qui n'a cessé, depuis, de se creuser, surtout à Tataouine.

2.2.1. Le creusement des soldes migratoires

Encore au début de ce millénaire, (INS, 2004) la région a vu partir 73 746 personnes contre 61 578 arrivées, soit un déficit migratoire global (interne et externe) de 12 168 personnes des deux sexes en cinq ans (1999-2004). La région demeure donc répulsive malgré les changements sociétaux et les dynamiques spatiales qui la traversent depuis des décennies.

Le tableau est toutefois plus nuancé si l'on sépare la migration interne de la migration externe, et si l'on isole les femmes des hommes.

En effet, si le Sud-Est est déficitaire dans ses échanges migratoires avec les autres régions de la Tunisie (-2 126 migrants), l'ampleur de ce déficit est encore plus profonde dans ses échanges avec l'étranger (-10 042), ce qui représente cinq fois le déficit du solde migratoire interne, et 4/5 du déficit migratoire total. **Par conséquent, l'ampleur du déficit migratoire global de la région est due en premier lieu à l'émigration à l'étranger.**

Tableau 3 : Le solde migratoire total du Sud-Est

	Hommes	Femmes	Les 2 sexes
Migration interne	– 1 082	– 1 044	– 2 126
Migration externe	– 9 896	– 203	– 10 042
Total migrations	– 10 978	– 1 247	– 12 168

Source : INS, 2004

L'implication des deux sexes dans les mouvements migratoires est inégale en fonction de la nature et de la destination de ces flux. Si la participation des femmes à la migration interne est numériquement proche de celle des hommes (32 257 arrivées et 33 339 départs du côté des hommes, contre 27 253 arrivées et 28 297 départs du côté des femmes), elle est minime dans la migration à l'étranger (1 163 retours et 11 059 départs du côté des hommes, contre 905 retours et 1 108 départs du côté des femmes). La migration à l'étranger, du moins selon les résultats du recensement, reste par conséquent une « affaire » d'hommes, malgré l'accroissement de la part de la migration familiale dans le mouvement[2].

A l'intérieur de la région, chacune des zones principales, délimitées ici en fonction de la division administrative (en gouvernorats), a son propre profil migratoire interne et externe.

2.2.2. La migration interne : des déficits relativement modérés

Tableau 4 : Soldes internes selon le sexe et les gouvernorats

Soldes de la migration interne			
Gouvernorats	**Hommes**	**Femmes**	**Les 2 sexes**
Tataouine	– 1 494	– 961	– 2 455
Medenine	2 131	565	2 696
Gabès	– 1 719	– 648	– 2 367
Sud-Est	– 1 082	– 1 044	– 2 126

Source : INS, 2004

2. L'on peut se poser la question du degré de fiabilité de ces résultats du recensement de 2004 dans la mesure où les statistiques du bureau de Tunis de l'ANAEM, l'Agence Nationale (française) pour l'Accueil des Etrangers et pour les Migrations, font état de milliers de femmes (conjointes et filles de migrants résidents en France) qui ont quitté la région et ont rejoint leurs maris ou leurs pères en France.

Carte 1. Division administrative du Sud-Est tunisien

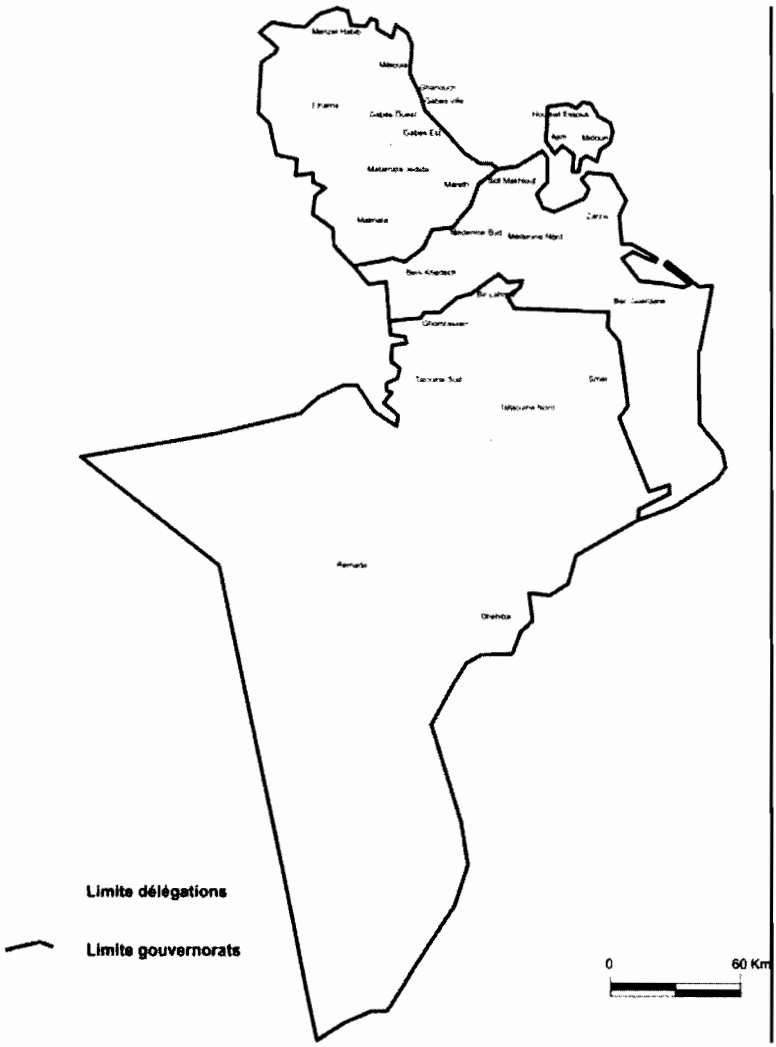

Si les deux gouvernorats de Tataouine et de Gabès accusent des déficits migratoires internes proches l'un de l'autre (respectivement - 2 455 et - 2 367), on peut toutefois considérer que le déficit de Tataouine est inquiétant, surtout si l'on compare les tailles démographiques respectives des deux gouvernorats (143 524 hab. pour ce dernier contre 342 630 hab. pour Gabès).

Le gouvernorat de Médenine enregistre, de son côté, un excédent de + 2 696 migrants, ce qui permet d'atténuer l'ampleur, qui reste malgré tout modérée, du déficit de l'ensemble de la région du Sud-Est (- 2 126). Le tableau est encore radicalement différent dans le cas de la migration à l'étranger.

2.2.3. La migration à l'étranger : une véritable hémorragie

Toutes les zones de la région sont déficitaires, voire gravement déficitaires.

Si Médenine est excédentaire sur le plan de la migration interne, son déficit dans la migration à l'étranger (- 5 357) est le double de celui des villes de Tataouine et de Gabès réunies et représente la moitié du déficit migratoire externe de l'ensemble de la région. Les effectifs qui ont quitté les gouvernorats de Gabès et de Tataouine réunis (5 639 émigrés) sont inférieurs à ceux de Médenine (6 471 émigrés).

Comme il a été relevé plus haut dans ce texte, la contribution des femmes dans ces mouvements à l'étranger demeure marginale (cf. note 2).

Tableau 5 : Soldes migratoires externes selon le sexe et les gouvernorats

Soldes de la migration externe			
Gouvernorats	Hommes	Femmes	Les 2 sexes
Tataouine	– 961	– 89	– 2 392
Medenine	– 5 288	– 69	– 5 357
Gabès	– 2 243	– 50	– 2 293
Sud-Est	– 8 492	– 208	– 10 042

Source : INS, 2004

Premier foyer migratoire à l'étranger depuis des décennies, la zone de Médenine-Djerba-Zarzis reste toujours en tête dans les flux de départs : 5 568 personnes (9/10 sont des hommes) étaient déclarés partis à l'étranger en cinq ans (1999-2004), ce qui représente 86% de l'ensemble des départs à l'étranger. La zone (délégation) de Zarzis, à elle seule, a contribué pour la moitié des départs du gouvernorat, et a enregistré le plus lourd déficit de toute la région (- 2 749 migrants), soit, aussi, la moitié du déficit de son gouvernorat.

C'est un changement majeur dans la configuration et l'orientation des flux migratoires enregistrés dans la région depuis plusieurs décennies. Nous pouvons même dire que la région a repris le modèle migratoire des années 60 et 70 quand la Tunisie enregistrait des flux de départs massifs vers la France en particulier.

2.3. Des dynamiques migratoires différenciées

Malgré son importance à l'échelle nationale, le pôle industriel (et surtout chimique) de Gabès n'a pas permis à ce gouvernorat d'exercer l'attractivité qu'il aurait dû avoir grâce à cet appareil industriel. Excepté l'éphémère excédent migratoire enregistré en 1984, ce gouvernorat est resté déficitaire depuis 40 ans au moins. Même sa part majoritaire dans l'industrie régionale (57% des entreprises et 62,3% des emplois, en 2004) ne lui permet pas d'exercer une attraction décisive sur les autres zones de la région. Seule une

partie de la métropole régionale, chef-lieu de gouvernorat, tire son épingle du jeu : la délégation de Gabès Sud a enregistré l'excédent migratoire interne le plus élevé de toutes les délégations du Sud-Est (+ 4 027 migrants).

Si le gouvernorat de Médenine fixe le tiers de l'emploi industriel régional, la part du gouvernorat de Tataouine ne dépasse pas 7,7%. La seule branche où ce gouvernorat se distingue légèrement est celle des matériaux de construction (20,4% des emplois de cette branche). C'est ce qui explique, parmi d'autres facteurs, le creusement continu du déficit migratoire interne et externe de cette zone.

La région de Médenine est, dans tout le Sud tunisien, celle qui a su garder un excédent migratoire renforcé et continu depuis au moins trois décennies. Trois facteurs décisifs expliquent l'attractivité toujours renouvelée de ce gouvernorat :

- La dynamique et le renforcement du pôle touristique de Djerba-Zarzis. En effet, ce pôle fixait 152 unités hôtelières et 49 662 lits, soit respectivement 19% et 22% de l'infrastructure nationale. La région Djerba-Zarzis a occupé en 2004 la première place dans le pays en matière de taux d'occupation, avec 56,4%, contre 55,6% pour Yasmine Hammamet et 55% pour la région Sousse-Kairouan.
- La dynamique de l'économie transfrontalière depuis l'ouverture des frontières entre la Tunisie et la Libye en 1987 (Boubakri, 2006, et article Boubakri et M'Barek dans cet ouvage).
- Les effets des transferts migratoires, Médenine, Djerba et Zarzis étant les plus grands foyers de départ migratoires à l'étranger.
- Et la dynamique de certaines branches d'activités génératrices de revenus et d'emplois (fonction et services publics, commerce et services divers, agriculture irriguée, élevage, bâtiment...).

2.4. La carte des soldes migratoires à l'échelle locale

Une lecture fine de ces échanges migratoires à des niveaux géographiques inférieurs (ici, la délégation) permet d'identifier des situations et des « comportements » très différents et parfois contradictoires selon les délégations (Cartes 1 et 2).

Seules 5 délégations sur 26 ont un excédent migratoire global, grâce justement à leur excédent interne : Gabès Sud, Midoun, Houmt Souk, Bir Lahmar et Matmata Jdida.

Zarzis est dans une situation paradoxale : si elle réalise un excédent interne de 910 migrants, grâce notamment aux dynamiques engendrées par ses activités touristiques et aux retombées des transferts des migrants sur l'économie locale, elle enregistre en même temps le plus lourd déficit externe de la région (- 2 876 migrants : 3 085 départs contre 209 arrivées), une véritable hémorragie. C'est ce qui explique aussi le lourd déficit global enregistré par Zarzis, malgré son excédent interne.

L'ensemble du Sud-Est, comme toutes ses délégations, est déficitaire avec l'étranger.

Les délégations qui accusent le plus lourd déficit interne (Matmata, Béni Khédache, El Hamma, Gabès Médina, Tataouine, Médenine, Ghoumrassen) sont celles qui enregistrent les plus lourds déficits globaux. Comme pour Zarzis, mais plus légèrement, les départs à l'étranger à partir de ces délégations ont aggravé les déficits. Il s'agit donc bien de foyers traditionnels d'émigration tant interne qu'externe qui renouvellent leurs traditions migratoires et les prolongent.

Les délégations qui enregistrent les plus lourds déficits externes sont, dans leur grande majorité des foyers traditionnels de départ à l'étranger. Il s'agit aussi dans ce cas du prolongement des traditions migratoires collectives entretenues par les réseaux et les chaînes migratoires organisés par les familles, les groupes et les communautés dans ces foyers.

Les chapitres suivants sont consacrés à une lecture comparative des pratiques de trois groupes très localisés dans l'espace et très impliqués dans la migration et la mobilité, et du fonctionnement des réseaux qu'ils contrôlent ou qu'ils animent, ce qui permet de comprendre les logiques et l'ampleur de ces formes de mobilité.

Cartes 2 et 3 : Soldes des migration internes et externes

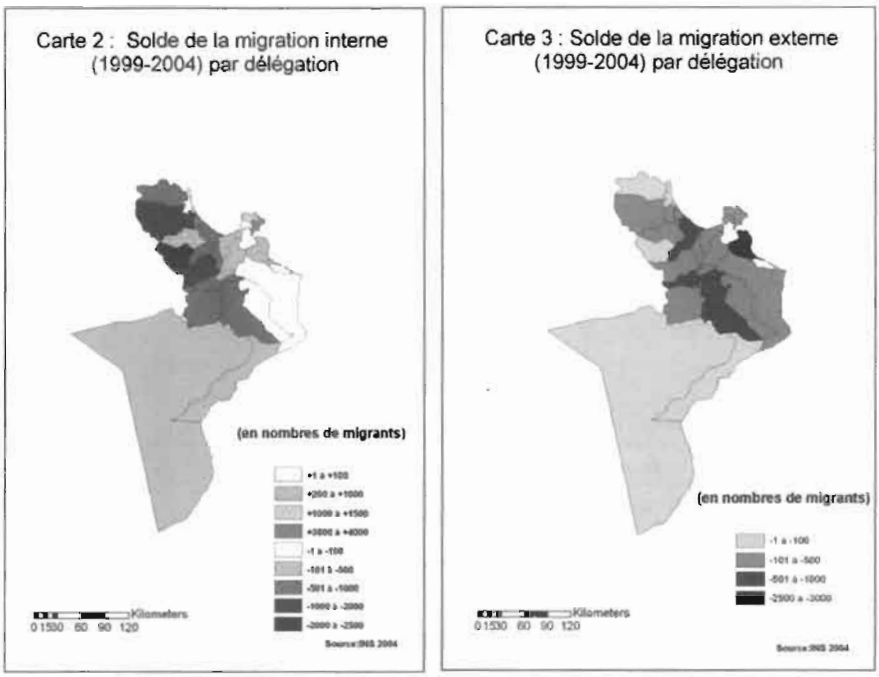

3. Traditions et systèmes migratoires à Béni Khédache et à Bir Lahmar : une lecture comparative

L'enquête conduite auprès de trois générations de migrants à Béni Khédache et à Bir Lahmar[3] a permis de mettre l'accent sur les changements, d'une génération à l'autre, dans les destinations, dans les trajectoires migratoires et dans les profils socioprofessionnels des migrants.

3.1. Ancienneté et permanence de l'émigration du Sud

L'enquête auprès des chefs de ménages interrogés à Béni Khédache (Nouri, 2004) révèle que 66% de leurs parents étaient impliqués au début dans la *htaya*. Plus tard, les destinations ont évolué comme ont évolué les activités exercées dans l'immigration.

Tableau 6 : La migration de la première génération (parents des chefs de ménages)

	Migrants (en %) de	
Destinations	Béni Khédache	Bir Lahmar
Algérie	16,6	33,33
France	16,6	25
Tunis+autres	66,6	41,67
Total	100	100

Source : notre enquête

Tableau 7 : Secteurs d'activités des migrants

	Migrants (en %) de	
Activité exercée	Béni Khédache	Bir Lahmar
Commerce	33,3	0
Agriculture	50,0	0
Enseignement	16,6	0
Usine	0	16,6
Restauration	0	83,3
Total	100	100

Source : notre enquête

Si les deux tiers des migrants de Béni Khédache partent vers Tunis en particulier, plus de la moitié (58%) des migrants de Bir Lahmar partent à

3. 56 migrants ont fait l'objet de cette enquête réalisée entre 2004 et 2006 dans deux secteurs qui présentent des destinations migratoires variées, en s'appuyant sur un tissu d'alliance et de relations tribales. Cette enquête avait comme objectif de déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et agricoles des migrants. Une attention particulière a été portée sur l'histoire migratoire du chef de ménage ainsi que de ses frères, ses sœurs et ses enfants.

l'étranger (France et Algérie). Les premiers sont surtout employés dans le commerce et l'agriculture des régions de destination en Tunisie (83%), alors que chez les seconds, la catégorie des commerçants domine les activités (83,3%), et les 16,6% restants sont ouvriers d'usine.

La deuxième génération (les chefs de ménage) de la zone de Béni Khédache ont étendu la portée de leur migration. Une partie a choisi la Libye comme destination privilégiée dès le milieu des années 70, alors que le reste a rejoint les Ghoumrassen et les originaires de Bir Lahmar dans leur migration vers l'Algérie ou vers la France. Dans ce cas, les relations de clientélisme et la logique des chaînes migratoires ont pleinement joué. Souvent employés dans l'entretien des exploitations des Ghoumrassen émigrés en France, beaucoup de Houaya ont rejoint leurs anciens employeurs émigrés en France ou en Algérie.

Il s'agit d'une migration déjà ancienne. Pratiquement 9 migrants sur 10 des deux groupes étaient partis avant les années 80.

Tableau 8 : Destination de la migration des chefs de ménage

	Migrants (en %) originaires de	
Destination	**Béni Khédache**	**Bir Lahmar**
Paris	25,0	34,48
Lyon	00	48,28
Sous total France	**25,0**	**82,76**
Tunis	12,5	3,45
Autres régions de Tunisie	18,7	00
Sous total Tunisie	**31,2**	**3,45**
Algérie	6,2	10,34
Hollande	0	3,45
Libye	37,5	0
Total	**100**	**100**

Source : notre enquête

3.2. La migration dans la fratrie

Le taux de migration des frères et des sœurs des chefs de ménage est très élevé : plus d'un chef de ménage sur deux a au moins une sœur ou un frère émigré.

Les destinations migratoires de cette génération de Béni Khédache se diversifient partiellement. Si Tunis perd de son importance (7,1% des migrants), et si Gabès arrive à en capter 10,7%, c'est la France (21,4%) et surtout Médenine qui sont devenues les destinations principales. Plus de la moitié des migrants (54%) s'installèrent dans la grande ville la plus proche, Médenine, siège du gouvernorat, carrefour routier et centre administratif et tertiaire de dimension régionale.

En réalité, Médenine a été la destination principale des Houaya depuis le milieu des années 70, quand les flux migratoires à partir du Sud-Est vers Tunis se sont atténués pour « revenir » dans la région.

Chez la même génération de Bir Lahmar, la France demeure la destination dominante (80%) de la fratrie des chefs de ménage, à l'image des générations précédentes.

Tableau 9 : Destination de la migration dans la fratrie des chefs de ménages

	Migrants (en %) originaires de	
Destination	**Béni Khédache**	**Bir Lahmar**
France	21,4	80,0
Bizerte	3,6	0
Gabès	10,7	0
Ghoumrassen	3,6	0
Médenine	54,0	0
Tunis	7,1	20,0
Total	**100**	**100**

Source : notre enquête

3.3. La migration dans la troisième génération

Les tensions dans les relations tuniso-libyennes durant la première moitié des années 80, conjuguées au durcissement des conditions d'entrée et de séjour dans les pays européens d'immigration (comme la France) ont eu pour effet la réduction des départs à l'étranger au sein de cette génération des Houaya, voire la disparition de la France et de l'Europe comme destinations migratoires ; une évolution compensée par l'importance croissante de la migration interne.

Tableau 10 : Destination des enfants des chefs de ménage (en %)

Destination	Béni Khédache	Bir Lahmar
Médenine	43,7	0
Tunis	28,1	12,2
Etranger (France)	0	82,9
Etranger (Europe)	0	4,9
Libye	9,3	0
Monastir	6,2	0
Sfax	6,2	0
Bir Lahmar	3,1	0
Tozeur	3,1	0
Total	**100**	**100**

Source : notre enquête

Chez les groupes de Bir Lahmar, le tableau est plus stable, voire immobile. Les enfants, comme avant eux, les parents et les grands-parents, continuent à migrer en France dans plus de 80% des cas.

La plupart des migrants de Béni Khédache s'installent, avec leurs familles, dans les lieux d'immigration, sauf ceux qui travaillent à Tunis. Médenine est depuis les années 60 un lieu de migration familiale définitive des Houaya.

C'est un bon exemple des mouvements de descente vers la plaine des populations montagneuses et du piedmont qu'ont connus les zones de Médenine et de Tataouine depuis le début, et surtout le milieu du XX[e] siècle. Ces migrations se sont soldées par un basculement du centre de gravité du peuplement de la région du Jbel vers la Jeffara.

L'importance croissante prise par la migration des Houaya vers Médenine avait fini par donner naissance à un grand quartier du même nom de ce groupe, situé à la périphérie ouest de Médenine, sur la route de Béni Khédache. L'extension continue de ce quartier vers l'ouest, et le renforcement et la multiplication de ses fonctions en ont fait, petit à petit, une ville dans la ville, qui bat au rythme de la vie et des activités des groupes sociaux originaires de Béni Khédache.

Une autre partie des migrants de Béni Khédache, surtout ceux qui migrent à Gabès et à Djerba, comme à Tunis, pratiquent une migration temporaire ponctuée de retours, en été ou durant les grandes fêtes religieuses, dans les familles restées dans les villages ou au Jbel.

3.4. Les trajectoires migratoires ont beaucoup évolué

Quand Tunis était la « capitale » de la migration interne des populations du Sud, elle jouait en même temps le rôle de « relais migratoire » vers l'étranger, en particulier vers la France (Simon, 1979 ; Boubakri, 1985). 50% des migrants de Bir Lahmar comme de Béni Khédache travaillaient d'abord à Tunis avant de partir à l'étranger.

Le tableau a beaucoup changé depuis. La grande majorité des migrants de la troisième génération de Bir Lahmar en particulier, ne passe plus par Tunis pour partir à l'étranger. Tunis, ne représente plus qu'une destination secondaire pour les migrants de Béni Khédache.

3.5. La tertiarisation des activités des migrants

Les migrants de Bir Lahmar sur lesquels avait porté l'enquête sont une branche (ou fraction) des Ghoumrassen, un groupe originaire de la ville de Ghoumrassen et de ses environs. La tradition migratoire des Ghoumrassen est doublée d'une tradition commerçante vieille d'au moins un siècle. Les premiers *ftayria* (fabricants-marchands de beignets) originaires de Ghoumrassen sont signalés à Tunis dès la fin de la première guerre mondiale dans les rapports de l'administration beylicale portant sur les corporations professionnelles de la capitale. La liste des membres de la

corporation des *ftayria* était dressée au même titre que celle des bijoutiers, ou des *chaouchine* (fabricants de chéchias)...

Comme les Djerbiens, les Ghoumrassen exploitaient un réseau de *houanet* (pluriel de *hanout* : petit local de commerce) dans pratiquement toutes les villes et tous les villages du Nord et du Centre de la Tunisie. Comme les Djerbiens, ou en les suivant peut-être, les Ghoumrassen ont étendu, dans les années de l'entre-deux guerres, leurs réseaux de *houanet* vers l'Algérie et en particulier dans les grandes villes de l'Est et de l'Algérois. Dès les années 70, et encore plus durant les années 80, les grandes villes françaises sont devenues les lieux d'implantation de dizaines d'anciens *ftayria* de Tunisie et d'Algérie ou de leurs descendants, reconvertis en pâtissiers-restaurateurs pour répondre aux besoins des communautés maghrébines en produits et en alimentation ethniques, ainsi qu'aux besoins d'une clientèle française à la recherche de l'exotisme (Simon, 1979, Boubakri, 1985).

Au milieu des années 90 déjà, les Ghoumrassen étaient à la tête d'un vaste réseau d'établissements commerciaux de toutes tailles (gros, demi-gros et détail) et dans beaucoup de spécialités (restauration, pâtisserie, boulangerie, produits orientaux, confection usagée -ou fripe-, bazars...), éparpillés dans un grand nombre des grandes villes françaises, et exploités par des associations souvent claniques (fratries, alliances matrimoniales...). Les bénéfices et les revenus tirés de l'activité commerçante étaient réinvestis, soit en France pour le renforcement des patrimoines familiaux ou communautaires, soit en Tunisie dans la création d'activités ou d'entreprises (parfois de grande taille, avec une importante dimension régionale) (Boubakri, 1999, 2002).

Les deux groupes analysés ici s'insèrent dans ce modèle migratoire collectif. 46% des migrants de Bir Lahmar en France sont commerçants restaurateurs. Les migrants de la zone de Béni Khédache ont moins développé, dans le passé, des traditions commerçantes dans la migration : 50% des chefs de ménage étaient des ouvriers, alors que le quart (25%) parmi eux exerçaient dans le commerce et la restauration, plutôt comme ouvriers ou employés. Toutefois, la troisième génération est en train de suivre les Ghoumrassen dans l'exercice des activités commerçantes dans l'émigration. Contrairement à leurs aînés, 70% des enfants des chefs de ménage interrogés à Béni Khédache exercent dans le commerce et la restauration, mais comme salariés pour la majorité d'entre eux. Ils ont entièrement déserté les métiers liés au bâtiment, contrairement à ceux de Bir Lahmar où cette branche occupe encore 22% des enfants de migrants. Si les transports et l'agriculture emploient 30% des migrants de la troisième génération de Béni Khédache, le quart de la même génération à Bir Lahmar est encore en formation (élèves ou étudiants) ou exerce dans les professions libérales.

Tableau 11 : Répartition des migrants par branche d'activité

	Migrants de Béni Khédache (en %)		Migrants de Bir Lahmar (en %)	
Branches d'activités	Chefs de ménage	Enfants	Chefs de ménage	Enfants
Bâtiment	56,2	0,0	34,5	22,0
Restauration	6,2	26,7	24,1	46,3
Commerce	18,7	43,3	3,5	4,9
Agriculture	12,5	10,0	0,0	0,0
Transport	6,2	20,0	0,0	0,0
Elèves ou étudiants	0,0	0,0	27,6	19,5
Femme au foyer	0,0	0,0	6,9	2,4
Professions libérales	0,0	0,0	3,4	4,9
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : enquête de terrain

3.6. Solidarité collective et mobilisation migratoire

L'organisation sociale des populations du Sud en tribus ou *arch* (fractions de tribu ou clan) d'un côté, et l'ancienneté de la tradition et des pratiques migratoires de l'autre, facilitent l'organisation des départs des membres des groupes et leur insertion dans les milieux migratoires de l'extérieur (à l'intérieur de la Tunisie ou à l'étranger) ; 9 migrants sur 10 partent dans ce cadre.

Les réseaux migratoires, souvent communautaires et familiaux, sont une « institution » sociale dont le rôle est d'organiser et de favoriser les flux d'émigration sur la base de normes et de valeurs partagées par les membres du groupe.

Tableau 12 : Cadre des départs de la fratrie des chefs de ménage interrogés

Réseau de solidarité	Béni Khédache	Bir Lahmar
Familles proches	31,2	83,3
Relations dans la région	56,2	16,7
Contrat (coopération)	12,5	0,0
Total	**100,0**	**100,0**
Connaissances sur le lieu d'arrivée		
Regroupement familial		65,8
Parents proches		21,9
Seul		12,2
Total		**100,0**

Source : notre enquête

Les informations orientant les choix des destinations proviennent pour la plupart de la famille, du village, ou de la région. Dans le cas de la migration des frères des chefs de ménage, le départ est justifié par la présence d'un membre proche de la famille à l'étranger (frères ou oncles dans 83% des cas à Béni Khédache). A Bir Lahmar, 88% des nouveaux migrants partent dans le cadre du regroupement familial ou de la parenté. Rares en effet, sont ceux qui prennent le risque d'ouvrir une nouvelle voie.

Nous avions largement analysé dans un article précédent (Boubakri, 2006) l'organisation sociale et familiale qui se développe autour du regroupement familial comme dispositif permettant la mobilisation des stratégies migratoires des familles et des différentes générations (grands-parents, conjoints émigrés en France, belles-mères, jeunes épouses, enfants...). Par ailleurs, le regroupement familial déclenche, aussi bien dans le lieu d'origine que dans le lieu d'immigration, des changements profonds dans les relations intergénérationnelles, entre les sexes et, surtout, dans le statut et les rôles des femmes.

L'organisation et le soutien communautaires permettent d'atténuer les coûts de la migration, de faciliter l'insertion professionnelle et d'assurer une forme de sécurité individuelle aux migrants. Les migrants ne rompent les liens ni avec la communauté, ni avec la famille ni avec le lieu d'origine, même quand ils prolongent leur séjour à l'étranger. Un contrat moral non dit, mais largement admis et intégré par tous les acteurs, lie en effet le migrant à sa communauté d'origine et lui permet de continuer, même à distance, à participer à la vie de la famille et de la communauté.

A la différence des Houaya de Béni Khédache et des Ghoumrassen de Bir Lahmar, le rayon de mobilité des Maztoura, le troisième groupe que nous analysons dans le chapitre suivant, est plus circonscrit dans l'espace tout en couvrant une multitude de lieux et de territoires dispersés dans la région.

4. La mobilité et la dispersion comme ressources collectives : le cas de Maztoura

Les Maztoura sont un bon exemple des transformations socioéconomiques et des changements intervenus dans les pratiques territoriales développées par les groupes des pasteurs et des semi-nomades de la Jeffara. Si, au départ, les parents et les grands-parents étaient souvent peu instruits ou analphabètes, les jeunes générations ont pu bénéficier, grâce à la généralisation de la scolarisation conduite par les pouvoirs publics dès les années 60, d'une promotion sociale indiscutable qui se traduit par l'insertion dans les activités modernes, et d'une évolution des statuts et des rôles au sein des familles comme plus largement au sein des groupes.

4.1. A l'origine de Maztoura

Les mythes fondateurs du groupe rattachent les Maztoura à la grande tribu des Touazine, dont le terroir s'étendait du piémont du Jbel Demmer

à l'ouest jusqu'à la région de Ben Gardane à l'est. Les Maztoura sont cependant considérés comme un groupe marginal des Touazine.

Les Touazine étaient une puissante tribu guerrière, souvent en conflit avec les Nouayel, une autre tribu guerrière libyenne fixée de l'autre côté de la frontière. Les cavaliers Touazine ont su dominer et mettre la Jeffara sous leur contrôle, et même chasser d'autres groupes, comme les Khzour, vers les marges de la plaine.

Les Maztoura étaient réputés pour être dans le passé, mais ils le sont encore de nos jours, un groupe de pasteurs transhumants dans la Jeffara, se déplaçant au gré des parcours saisonniers et de la disponibilité des ressources en eau (puits, citernes...) entre El Itha[4], le Dahar (revers occidental du Jbel Demmer) et le Sned (piémont), situé sur le flanc oriental de la chaîne de Jbel Demmer, à l'est de Ghoumrassen.

Le fief de Maztoura se situait sur le flanc du Jbel, appelé aujourd'hui encore Sned Maztoura, ou El Argoub (le flanc), chef-lieu actuel du secteur (unité administrative de base) du même nom.

Une bonne partie des terres de parcours situés entre Sned Maztoura et la petite ville actuelle de Bir Lahmar était sous le contrôle de quelques clans des Touazine, dont les Kbayria. Ces derniers étaient donc les voisins de l'autre clan Touazine, les Maztoura, mais aussi de deux autres groupes *jbalia*, les Ababsa et les Hadadda, une fraction de la grande tribu des Ghoumrassen, qui habitaient le Jbel, autour du village actuel de Ksar Hadadda (au nord de Ghoumrassen).

La croissance démographique des Kbayria et des Maztoura a engendré une pression sur les ressources (eau, parcours), déjà limitées au départ, et sur les terres.

Dès le milieu du XIX[e] siècle, les Kbayria étaient partis se regrouper sur des terres de parcours collectifs autour de Ben Gardane, que les autorités coloniales avaient érigé, au début du XX[e] siècle, au rang de marché hebdomadaire et de centre local de services doté d'une école, d'un bureau de poste, d'un poste de gendarmerie, etc.

Pour mieux les contrôler, les autorités coloniales avaient encouragé les pasteurs et les nomades des groupes tribaux Touazine à se fixer à Ben Gardane et à creuser des forages et des puits pour irriguer les *souani* (vergers) des alentours.

La première moitié du XX[e] siècle est marquée par la descente des *jbalia* (habitants du Jbel) vers la plaine. Ce mouvement s'est accéléré au milieu du XX[e] siècle, par le dépeuplement des vallées et des villages de montagne et l'exode vers les villes et les centres de la Jeffara (Tataouine, Bir Lahmar, Médenine, Ben Gardane, Zarzis, Djerba, Mareth, Matmata Jdida (nouvelle), etc.). Les chefs-lieux des gouvernorats de la plaine, mais aussi les chefs-lieux de délégations, et parfois même les chefs-lieux des secteurs

4. Communément appelée « steppe », il s'agit des terres ensablées qui servaient, et servent toujours en partie, de parcours sur la vaste zone pré désertique et désertique qui s'étend de l'arrière pays du littoral (de Ben Gardane jusqu'à Djerba) au nord jusqu'à la zone de Tataouine au sud.

ruraux, sont devenus les centres de regroupement et de fixation des populations nomades de la plaine et des populations sédentaires du Jbel.

La diffusion des équipements et des services publics de base (l'école, le lycée, le dispensaire, l'hôpital, la poste, la route, l'administration publique), mais aussi l'épicerie... sont autant de raisons qui ont amené les populations à se sédentariser et à se regrouper.

4.2. Dispersion et emprise sur l'espace

Les raisons (croissance démographique et faiblesse des ressources) qui avaient amené les Kbayria à migrer à Ben Gardane, ont aussi amené, plus tard, les sous-clans des Maztoura à chercher plus loin les parcours, l'eau et les terres, et à se disperser sur plusieurs sites répartis sur un vaste territoire en forme de triangle, entre Sned Maztoura à l'ouest, Djerba au nord et Ben Gardane à l'est.

En effet, l'un des traits fondamentaux de ce groupe tribal est sa division en plusieurs sous-groupes ou clans familiaux dispersés sur plusieurs sites ou terroirs. Nous pouvons ainsi distinguer (carte 3) :

1. Les Dhahça : zone de Bir Lahmar et zone de Amra (Délégation de Boughrara, Gouvernorat de Medenine).
2. Les Mrazga : zone de Saadane (Délégation de Boughrara).
3. Les Ouled Sidi Hcenn : zone de Jlel (Délégation de Ben Gardane).
4. Les Khchaîra : Henchir El Haouachi (Nord-Est de Tataouine).
5. Les Ouled Frej : Essnam (Sud-Ouest de Médenine).
6. Les Skarfa : ce clan est à son tour subdivisé en plusieurs sous-clans, répartis entre plusieurs lieux-dits ou zones : secteurs d'El Argoub (Délégation de Bir Lahmar), de Ettab'ï (Secteur d'El Amria, Délégation de Boughrara) ; de Maghraouia (Dahkla de Boughrara). Ils se sont fixés aussi dans l'île de Djerba et dans la ville de Médenine.

Nous retrouvons également les Skarfa sur les zones de parcours à l'est de Tataouine et de Bir Lahmar (zones de El Hmila, El Ati, El Ouelja, El Maazoul...). Certains ménages *sekrafi* (singulier de *skarfa*) se sont même implantés dans la région de Bizerte (Jarzouna et Mateur).

Les Skarfa sont le clan le plus dispersé sur un vaste territoire, le plus important en nombre de ménages et celui qui dispose d'un patrimoine foncier et économique très riche et désormais varié (troupeaux, grands domaines arboricoles acquis après une étape de co-plantation des terres et des parcours situés à l'est de la Route Nationale (RN) 19, jadis sous contrôle des quelques groupes appartenant aux Hadadda et aux Ghoumrassen (autour de Ghoumrassen, de Ksar Hadadda et de Bir Lahmar).

Dans leur évolution, les Maztoura sont passés par trois étapes :

L'étape de la transhumance et du pastoralisme

Au départ, les Maztoura étaient cantonnés dans leurs vallées du Sned. Petit à petit, ils ont investi les parcours de la plaine : durant l'hiver et le

printemps, ils descendaient avec leurs troupeaux vers les parcours de la plaine, et ils remontaient au début de l'été vers leurs propriétés (*jessour*) dans les vallées du Jbel pour profiter de la récolte des figues, de l'eau des citernes, pour faire paître leurs troupeaux sur le piémont, ou encore pour célébrer les mariages... Ils étaient donc des pasteurs éleveurs et gardiens de troupeaux d'ovins et de dromadaires qui transhumaient entre El Itha à l'est et le Jbel à l'ouest.

Carte 4. Territoires et lieux de la mobilité des Maztoura

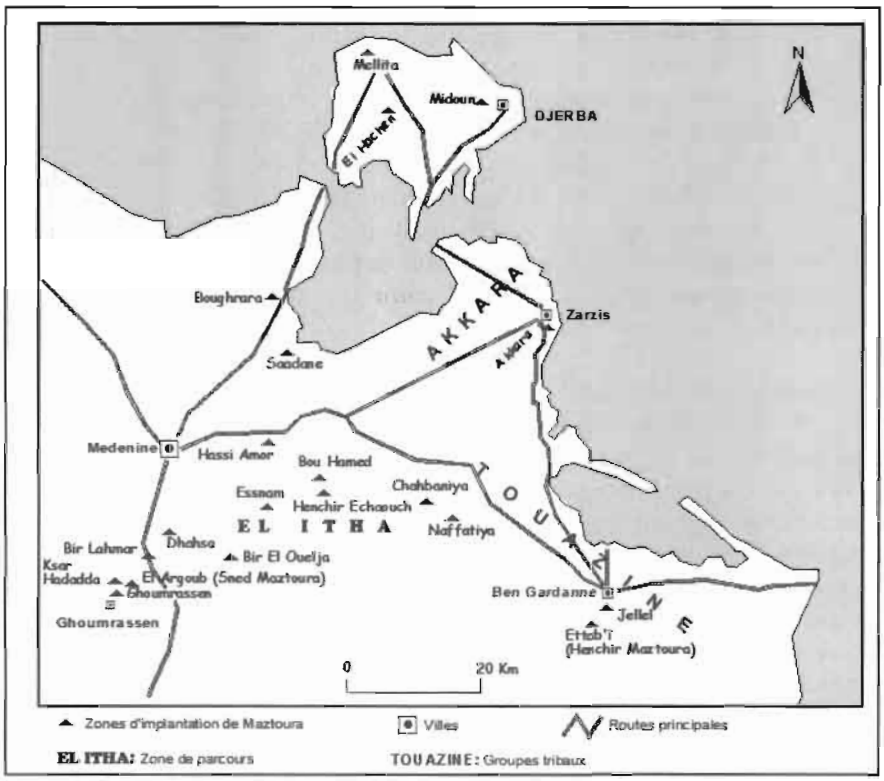

L'étape de l'association et des rapports de clientélisme avec les sédentaires

La descente vers la plaine, le regroupement des populations et la micro-urbanisation ont amené les groupes des anciens *jbalia* (Ghoumrassen et Ababsa), qui se sont sédentarisés et regroupés autour de Bir Lahmar en particulier, à confier à des membres du groupe Maztoura une partie des travaux agricoles qu'ils assuraient quand ils étaient encore dans le Jbel.

Pasteurs et éleveurs, les Maztoura prenaient ainsi sous leur garde du bétail (dromadaires au début, puis surtout des ovins) appartenant à leurs voisins Ghoumrassen et Ababsa, qui, à leur tour, permettaient aux pasteurs Maztoura d'exploiter les parcours de la plaine sous leur contrôle. A leur retour au Jbel durant l'été, les pasteurs étaient engagés par les *jbalia*,

propriétaires des *jessour* (exploitations des fonds de vallée) pour l'entretien des oliviers, et de la petite hydraulique et des *ketra* (terme local désignant les digues de rétention des eaux de pluies, aussi appelées *tabia* dans d'autres régions de Tunisie). Les membres des familles qui ne suivaient pas les pasteurs dans leur transhumance (personnes âgées, épouses et enfants), restaient à El Argoub (chef-lieu du secteur) et étaient parfois engagés par les Ghoumrassen pour assurer la récolte des olives (contre la moitié du fruit).

Nous retrouvons le même type de rapports à Djerba où un clan Maztoura (les Skarfa) s'est implanté sur plusieurs sites djerbiens (Mellita, Midoun, El Hachen, Bazim) en réponse au départ, aux besoins des autochtones djerbiens (qui avaient émigré à Tunis en particulier) dans les « métiers de la terre » : creusement des citernes, désherbage manuel du chiendent dans les exploitations (appelé *kabour*), construction des *tabia*, etc.

Les mêmes rapports d'association et de clientélisme ont été établis avec des Akkara (tribu fixée dans la *dakhla* de Zarzis) et des Djerbiens (*dakhla* de Boughrara) pour la plantation et l'entretien des oliveraies.

Plus tard, dans les années 80 et 90, de jeunes Maztoura étaient recrutés dans les établissements commerciaux exploités par des Ghoumrassen (fabrication et commerce de beignets, commerce de fruits secs, pâtisseries, restaurants...) en Tunisie et en Algérie.

L'étape de la colonisation de la plaine

Les relations de clientélisme avec leurs voisins Ghoumrassen et la connaissance qu'ils ont acquise de la plaine, ont amené ces familles Maztoura à investir les parcours collectifs en plantant des parcelles en oliviers et en signant des contrats de complant (*mougharça*) avec les propriétaires Ghoumrassen. Arrivées à maturation et devenues productives, les plantations sont partagées à égalité (avec les terres qui les portent) entre les deux partenaires.

Voyant le résultat, les Ghoumrassen, propriétaires des parcours ont entamé un mouvement massif de plantation des parcelles. Le front arboricole n'a pas cessé depuis d'avancer vers l'est en direction de Neffatia et de Kirchaou.

Petit à petit, ces pasteurs, devenus aussi arboriculteurs, ont commencé à construire de petits noyaux d'habitat sur leurs nouvelles exploitations, à creuser des puits et des citernes et à installer des abreuvoirs et des abris pour les troupeaux, etc. Une sédentarisation timide mais soutenue voyait le jour.

Il faut rappeler que cette dynamique a été accompagnée et facilitée par les actions et les initiatives des pouvoirs publics sur deux registres :

- La privatisation foncière des terres collectives et des parcours, par leur division entre les ayants droits et leur enregistrement à la propriété foncière.
- La mise en place d'un dispositif, géré par les CRDA, de primes, de subventions et de crédits pour les travaux de mise en valeur des terres de parcours et leur plantation.

La récupération de leurs quotes-parts du système de *mougharça* a fait des ex-pasteurs Maztoura des propriétaires terriens et des exploitants agricoles dans la plaine. Ce changement de statut est à l'origine de la naissance de petits centres ruraux dans les zones de sédentarisation et de fixation des nouveaux propriétaires et exploitants agricoles membres des Maztoura. A la périphérie méridionale des *dakhla* de Boughrara et de Zarzis, par exemple, des *dochras* (groupements élémentaires d'habitat) sont nés, tels El Amria (secteur de Saadane près de Ben Gardane), Tab'ï, Essanam, Oued Ettaam (zones de Hassi Amor), Neffatia et Chehbaniya (délégation de Ben Gardane).

4.3. Scolarisation et promotion sociale et professionnelle

Mais les Maztoura ne sont pas restés cantonnés dans les parcours, dans les champs et dans le pastoralisme. Les transformations des statuts ne se sont pas limitées à l'accès à la propriété agricole mais ont surtout touché les jeunes générations (plutôt masculines au départ) qui ont bénéficié de la scolarisation généralisée.

Dès les années 60 et 70, de jeunes Maztoura accédaient à l'école primaire, puis au lycée, obtenaient le baccalauréat... alors que leurs parents (souvent analphabètes à l'époque) gardaient les troupeaux à longueur d'année sur les parcours, à des dizaines de kilomètres des centres urbains et des villages de la région où étaient scolarisés leurs enfants.

Les Maztoura comptaient très peu de personnes instruites jusqu'à l'indépendance du pays. Dans les années 60 et 70, les diplômés Maztoura se comptaient encore sur les doigts de la main. Mais dès les années 80, de nouvelles catégories socioprofessionnelles ont émergé au sein de ce groupe (instituteurs, professeurs de lycée, fonctionnaires, infirmiers, médecins, mais aussi des ouvriers, des artisans, etc.), signe d'une ascension sociale et professionnelle incontestable dont ont profité les membres et les jeunes générations nées après l'indépendance.

Le mouvement de scolarisation généralisée des années 60 et 70, et la diffusion de l'école jusqu'aux zones les plus reculées de la région, ont profité non seulement aux enfants des citadins, des villageois et des sédentaires, mais aussi aux enfants des nomades et des pasteurs, malgré l'éloignement, l'enclavement et la précarité des conditions matérielles des populations concernées à l'époque. Ce sont en fait les grands-parents et les autres personnes âgées parentes (oncles, tantes) qui accompagnaient les jeunes élèves dans leur scolarité, en louant des *ghorfas* (pièces uniques sans aucun élément de confort : ni électricité, ni eau, ni sanitaires, ni cuisines) dans les villages et les centres élémentaires où existaient les écoles primaires et les collèges, alors que les pères des élèves, leurs mères et souvent leurs sœurs, transhumaient entre le Jbel et les parcours d'El Itha.

Le volontarisme étatique d'un côté, mais aussi celui des familles concernées de l'autre, ont permis de contourner les contraintes de départ et d'assurer la promotion sociale et professionnelle des jeunes générations, ce qui leur a permis d'échapper au destin des parents.

La seule anomalie dans ce processus de changement social est la faiblesse de la présence, voire parfois l'absence, des filles dans les écoles et les collèges, dans les années 60, 70 et même 80. Elles ont été en réalité sacrifiées : ce sont elles qui suivaient le troupeau en compagnie de leurs parents, alors que le garçons étaient scolarisés. Il a fallu que les premières générations des garçons terminent leurs études, fondent des familles et accèdent à l'emploi dans les services publics ou dans d'autres secteurs d'activités (services, commerce, industrie, bâtiment...), pour qu'ils se décident à s'installer, avec leurs familles, dans la ville ou le village le plus proche, pour garantir la scolarisation de leurs enfants, filles comme garçons.

4.4. Changement des statuts, insertion dans l'économie locale et migration

Progressivement, les transformations survenues au niveau des activités et de l'économie locale et régionale, ainsi que les changements sociaux qui ont touché les populations, ont eu pour effet la diversification et la multiplication des statuts et des catégories socioprofessionnelles au sein des populations locales. Les Maztoura ne sont pas restés à l'écart de ces changements.

En effet, beaucoup d'hommes, et une minorité de femmes, appartenant à ce groupe ont rejoint les groupes voisins (Ghoumrassen, Ababsa...) et sont désormais présents dans les activités salariées et indépendantes (fonction publique, commerce, transport, salariat industriel, émigration interne et extérieure), ce qui a permis de diversifier les activités, de dégager des ressources complémentaires au profit des ménages et d'améliorer les conditions de vie et de confort non seulement des ménages mais surtout des personnes âgées sans ressources, à partir du moment où elles ne pouvaient plus suivre les troupeaux et travailler la terre.

Les retombées de l'implantation à Bir Lahmar, dans les années 80 et 90, de quelques unités industrielles dans la branche des matériaux de construction (trois briqueteries, une usine de carrelage), avec une capacité de quelques centaines d'emplois permanents (Boubakri, 2002), ne se sont pas faites attendre : recrutés dans ces usines, des dizaines de chefs de ménage Maztoura ont, pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail, quitté leurs demeures à El Argoub ou sur les parcours pour s'installer, avec leur familles, à Bir Lahmar ou dans les villages proches de la route principale qui longe les usines.

Les jeunes épouses et les jeunes filles cherchent de plus en plus à se fixer en milieu urbain ou villageois, pour échapper au rythme et au mode de la vie rurale dans El Itha ou dans la montagne, où les services et les équipements collectifs sont rares ou inexistants. C'est en même temps une occasion d'élargir leur espace d'autonomie et de conforter leur émancipation vis-à-vis de la famille élargie, de la belle famille et vis-à-vis des personnes âgées qui préfèrent garder leur logement à El Argoub ou sur les parcours.

Conclusion

Les regards croisés que nous avons portés dans cette contribution sur des groupes et des espaces locaux bien déterminés dans la Jeffara ont permis de mesurer et d'identifier quelques facettes des mutations qui sont à l'œuvre dans la région et qui touchent aussi bien l'économie, les sociétés que les espaces.

Nous sommes toutefois loin de couvrir d'autres aspects déterminants de ces changements qui devraient faire l'objet des chantiers futurs de la recherche, tels que l'impact du tourisme sur les identités sociales et sur les espaces, ou encore la profondeur et les manifestations du changement social dans les villes comme dans le monde rural, sans oublier les effets de la globalisation rampante sur les rapports sociaux et sur les rapports entre l'État et ses sujets dans la région.

Références bibliographiques

Boubakri H., 2006. « L'autre face de la Jeffara (Sud-Est tunisien) : mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales », *in* Genin D. et *al.* (éd), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne,* Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 197-213.

Boubakri H., 2002. « Les effets des réseaux transnationaux sur l'économie locale et régionale à Tataouine (Sud-Est tunisien) », *in* Césari J. (dir.), *La Méditerranée des réseaux : marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Paris/Aix-en-Provence, Maisonneuve et Larose/Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, pp. 181-202.

Boubakri H., 1999. « Les entrepreneurs migrants d'Europe : dispositifs communautaires et économie ethnique. Le cas des entrepreneurs tunisiens de France », *in Cultures et Conflits* (Les anonymes de la mondialisation), n°33-34, pp. 69-88.

Boubakri H., 1985. « Modes de gestion et réinvestissements chez les commerçants tunisiens à Paris », *in Revue Européenne des Migrations Internationales*, Septembre 1985, vol.1, n°1, pp. 49-66.

Boubakri H., 1985. *Le petit commerce immigré du Sud tunisien à Paris : espace, fonctionnement social et impact sur les régions natales.* Thèse de Doctorat de géographie. Université Louis Pasteur de Strasbourg, 300 p.

Guillaume H. et Nouri H., 2006. « Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 79-96.

Guillaume H., Genin D. et Nouri H., 2006. « Entre jessours, oliveraies et steppes : des dynamiques agro-territoriales en question », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 217-233.

Guillaume H. et Sghaier M., 2006. « Désertification ? Développement ? Eclairage et orientation », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre déserti-*

fication et développement. La Jeffara tunisienne, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 315-323.

Institut National de la Statistique (INS), 1966, 1975, 1984, 1994, 2004. *Résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat.* Tunis.

Maquart, 1937. « Étude sur la tribu des Haouaïas (territoire de Médenine) », *in Revue tunisienne n°29*, pp. 286-287.

Nouri H., 2004. *Dynamiques spatiales et stratégies familiales chez des communautés rurales de la Jeffara tunisienne (zones de Demmer, Ksar Jedid, El Bhayra/Gouvernorat de Médenine).* Mémoire de DEA, Université Paris X-Nanterre, IRD, IRA. 186 p.

Office du Développement du Sud (ODS), 2006. *Les gouvernorats (du Sud) en chiffres,* Médenine.

Rapports mensuels des postes de Médenine, Tataouine, Zarzis, Matmata, 1895-1900. Division d'occupation de la Tunisie, Service des Renseignements, Archives du Ministère des affaires étrangères, nouvelle série Tunisie, 1982-1917.

Simon G., 1979. *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international.* Thèse de doctorat d'Etat en géographie. Université de Poitiers, G. Simon Editions, 426 p.

Modélisation bioéconomique et gestion des terres de parcours

Utilisation d'un modèle de contrôle optimal de la charge animale sur parcours : cas du Moyen Atlas et de l'Oriental marocain

Khalil ALLALI
Karima DJILLALI

Introduction

Au Maroc, la superficie totale des parcours est estimée à 65 millions d'hectares dont 57,3 millions sont des parcours hors forêts et 7,7 millions des parcours forestiers, y compris les nappes alfatières (Direction de l'Elevage (DE), 1993). Bien que ces espaces pastoraux assurent de multiples fonctions économiques, sociales et environnementales, ils sont soumis à plusieurs contraintes qui menacent leur stabilité écologique et leur durabilité. La plus importante de ces contraintes est la dégradation croissante du potentiel de production et de la qualité fourragère à cause du problème de surpâturage.

Le constat établi en 1993 par la Direction de l'Elevage montre que 12,5% du total des parcours est soumis à une forte dégradation et 80,5% à une dégradation moyenne. L'évolution des apports fourragers, entre 1970 et 1995, reste marquée par une tendance à la baisse de l'ordre de 2% par an, soit une réduction de la moitié de la contribution des parcours dans le système alimentaire des animaux. Celle-ci représentait 60% en 1970, alors qu'en 1995, elle se situait autour de 30%.

Les causes du problème de surpâturage proviennent du fait que sur les terrains de parcours marocains, principalement des collectifs, l'utilisation des ressources fourragères demeure commune à tous les éleveurs de la collectivité (les ayants droit), sans qu'aucune restriction de limitation de jouissance soit imposée. Il s'agit donc des espaces dont l'accès est libre aux ressources fourragères, en raison de l'absence de restrictions sur les effectifs des troupeaux exploités par chacun des éleveurs, et de l'utilisation jointe du

fait de la jouissance des droits d'exploitation par chacun des ayants droit. Il s'ensuit que l'exploitation des ressources fourragères reste dominée par une interaction permanente entre les intérêts privés des éleveurs et les intérêts collectifs (Driouchi, 1985). Les premiers sont liés à l'appropriation individuelle des animaux et les seconds sont rattachés à l'usage joint des ressources fourragères. La conséquence directe de cet état de fait est que chaque éleveur jouit d'une certaine autonomie de gestion de son cheptel et le problème de la pluralité des centres de décision et de l'incompatibilité des projets individuels se pose fréquemment.

En l'absence d'une institution de planification et de contrôle extérieur et d'une coordination entre les différents éleveurs, c'est l'action individualiste qui prime dans le choix des stratégies d'exploitation et de conduite des troupeaux. D'ailleurs, la coordination entre les différents éleveurs n'est pas spontanément possible, puisque l'exploitation individuelle paraît générer, dans le court terme, des gains supérieurs à ceux d'une action collective. Dans ces conditions, chaque éleveur, incertain des comportements des autres, aurait tendance à accroître son cheptel, tant que le bénéfice individuel par tête additionnelle demeure supérieur au coût marginal (Hardin, 1977). En effet, une partie du coût total, essentiellement les coûts fixes liés au domaine des pâturages communs, est supportée par la collectivité toute entière. Ceci conduit le plus souvent à une exploitation abusive, suite à l'accroissement non contrôlé des effectifs et au prolongement excessif des durées de pacage, le résultat en est inévitablement des situations de surpâturage (El Aïch, 1995).

Le présent article a pour objectif principal de montrer l'utilité d'une planification de la gestion des ressources fourragères, compte tenu de la structure foncière actuelle des espaces pastoraux marocains et des multiples problèmes de dégradation auxquels ils sont soumis. Dans cet article, la modélisation bioéconomique et son intérêt dans la planification de la gestion des ressources pastorales sont démontrés. Un modèle bioéconomique de contrôle optimal de la charge animale sur parcours est construit. Les résultats empiriques, obtenus à partir d'une application au niveau des zones pastorales du Moyen Atlas et de l'Oriental marocain, sont analysés et interprétés. L'article se termine par une discussion sur l'intérêt multiple du modèle proposé et sur ses implications potentielles en matière de gestion rationnelle des pâturages naturels.

1. Modélisation bioéconomique et gestion des parcours naturels

Depuis les années soixante, plusieurs modèles ont été développés pour la gestion rationnelle des pâturages naturels. Certes, la littérature spécifique à ce domaine est relativement abondante, mais elle reste dominée, jusqu'à présent, par les travaux de l'école américaine. Selon la nature de l'approche et l'outil d'analyse mobilisés, deux générations de modèles peuvent être distinguées.

La première génération de modèles est basée principalement sur une approche statique et l'outil d'analyse utilisé est le concept de la productivité marginale (en valeur) de l'input optimal (la charge animale). Dans cette catégorie, peuvent être cités les travaux de Hildreth et Riewe (1963), Stevens et Godfrey (1972), Workman (1986), Hart (1988), Hart et *al.*, (1988), Torell et Hart (1988). La caractéristique principale de ces modèles est qu'ils ont été construits dans une perspective de planification à court terme (Bartlett et *al.*, 1974 ; Hunter et *al.*, 1976 ; Toft et O'Hanlon, 1979 ; Rodriguez et Roath, 1978 ; Workman, 1986 ; Torell et Hart, 1988) et par conséquent, la critique majeure était la non prise en compte du facteur temps. Pour remédier à cette lacune et dans le but de représenter la réalité des systèmes de gestion, on a assisté progressivement au développement d'une nouvelle approche dynamique et intégrée de gestion des ressources naturelles renouvelables (Clark, 1976 ; Fischer, 1981 ; Mangel, 1985). Son application dans le domaine de la gestion des parcours a donné naissance à une deuxième nouvelle génération de modèles bioéconomiques, intégrant aussi bien les données biologiques que les considérations économiques liées aux comportements des usagers en relation avec les marchés des inputs et outputs. Cette nouvelle génération de modèles dynamiques a nécessité par ailleurs la mobilisation d'outils d'analyse sophistiqués (la programmation dynamique et le principe de maximum).

A partir des années quatre-vingt, les modèles bioéconomiques sont devenus progressivement les cadres d'analyse les plus utilisés (Pope et McBryde, 1984 ; Karp et Pope, 1984 ; Rodriguez et Taylor, 1988 ; Huffaker et *al.*, 1978 ; Torell et *al.*, 1991 ; Standiford et Howitt, 1992). D'une part, compte tenu de leur caractère dynamique, ils permettent une planification à long terme de la gestion des ressources fourragères. D'autre part, ils offrent une vision intégrée de la gestion des parcours, en rendant possible l'analyse et l'évaluation des effets de toute intervention extérieure sur les ressources fourragères et sur l'activité de l'élevage pastoral. Récemment, on a assisté au développement des modèles bioéconomiques avec l'incorporation des effets environnementaux liés au surpâturage, notamment la dégradation des sols (Huffaker et Wilen, 1991 ; Hu et *al.*, 1995 ; Hu et *al.*, 1997).Toutefois, ces types de modèles nécessitent une base de données importantes et des outils de résolution complexes.

2. Présentation du modèle utilisé

L'hypothèse de base du modèle est que la planification de la gestion des parcours, en tenant compte de l'ensemble des facteurs écologique, économique et social en interaction, serait d'un apport important pour atténuer l'intensité du surpâturage et améliorer les conditions d'exploitation. Deux principaux objectifs sont visés et consistent en :

- la détermination de la charge animale optimale qui répond aussi bien

aux objectifs économiques des éleveurs qu'aux considérations environnementales de préservation des ressources fourragères ;
- l'ajustement et l'adaptation des décisions prises en matière d'utilisation des ressources fourragères en fonction des changements survenus dans les principales composantes du système d'exploitation (écologique, zootechnique, économique).

2.1. La fonction objectif

On considère l'existence d'une unité de planification qui doit tenir compte à la fois de l'intérêt économique des éleveurs, au travers des profits que procure la vente des animaux sur le marché, et des considérations de préservation des ressources fourragères contre toute action de surpâturage.

On note N(t) la charge animale sur parcours à la date t, exprimée en têtes/ha, et R(F(t)) la productivité animale (kg/tête) qui dépend simplement du disponible fourrager F(t). Les recettes totales à l'hectare, notées RT et exprimées en Dh/ha, que procurera la vente des viandes produites[1] sur le marché au prix P_o , sont données par :

$$RT(t) = P_o.R(F(t)).N(t) \qquad (1)$$

Quant au coût total de production (CT), on considère qu'il se compose des charges variables liées au maintien des animaux sur parcours (gardiennage), aux soins vétérinaires, à l'abreuvement des animaux et à la complémentation, si elle a eu lieu. Son expression s'écrit :

$$CT(t) = \sum_{i=1}^{4} c_i.N(t) \qquad (2)$$

où c_1 le coût unitaire du maintien des animaux sur parcours (coût de gardiennage), exprimé en Dirhams par tête à l'instant t (Dh/tête/t) ; c_2 le coût unitaire des soins vétérinaires, exprimé en (Dh/tête/t) ; c_3 le coût unitaire de l'abreuvement des animaux, exprimé en (Dh/tête/t) et c_4 le coût unitaire de la complémentation (utilisation de l'orge), exprimé en (Dh/tête/t).

On en déduit la fonction objectif, correspondant au maximum de profits nets réalisés, durant une période d'exploitation [0,T] et actualisés au taux r :

$$\underset{\{N(t)\}}{\text{Maximiser}} \int_0^T \{[P_o.R(F(t)) - CT(t)].N(t)\}.e^{-rt}.dt \qquad (3)$$

1. Compte tenu de son importance, en termes d'effectifs et de production, seul l'élevage des ovins a été retenu comme principale activité et seule la production de la viande a été considérée comme principale production.

Compte tenu de cette spécification, la fonction objectif est supposée linéaire par rapport à la charge animale N(t), puisque les recettes et le coût total sont tous considérés linéaires par rapport à la charge animale.

2.2. Les contraintes

L'objectif économique de maximisation du profit est assujetti à plusieurs contraintes liées principalement aux disponibilités fourragères et aux conditions d'utilisation du parcours, notamment leur valorisation par les animaux.

Equation de la dynamique du disponible fourrager

En vue d'éviter le problème de surpâturage, la première contrainte du modèle impose que l'exploitation du parcours doit tenir compte de la dynamique du disponible fourrager. Cette contrainte est représentée dans le modèle par l'équation d'état auquel est associée la variable d'état, F(t). En notant G(F(t)) le taux net de la croissance naturelle du disponible fourrager à la date t, mesuré en kgMS/ha/t, et h(F(t)) le taux de consommation fourragère par animal à la date t, exprimé en kgMS/tête/t, la dynamique du disponible fourrager s'écrit :

$$F(t) = \frac{dF}{dt} = G(F(t)) - h(F(t)).N(t) \qquad (4)$$

Cette équation permet de tenir compte, dans la recherche des solutions optimales, des disponibilités fourragères (flux de la ressource) et leur utilisation par les animaux.

Equation de la consommation fourragère et de la productivité animale

La deuxième contrainte permet de tenir compte de l'utilisation réelle du disponible fourrager et sa valorisation par les animaux. L'expression reliant la productivité animale, R(F(t)), au taux de consommation fourragère, (h(t)), et à l'indice de l'efficacité alimentaire de l'animal,(m), exprimé en kg de viande produite par kg de matière sèche consommé, est donnée par Noy-Meir (1978)[2] :

$$R(F(t)) = m.h(F(t)) \qquad (5)$$

En réalité, l'indice de l'efficacité alimentaire (m) *(the forage conversion parameter)* n'est constant que pour une période du cycle de l'exploitation et après, il décroît de façon exponentielle en fonction de la valeur nutritive du disponible fourrager (Huffaker et Wilen, 1991). Toutefois, à cause de l'indisponibilité des données sur cet aspect, un indice moyen d'efficacité alimentaire, calculé sur toute la période d'exploitation, est utilisé.

2. La productivité animale est supposée une fonction monotone et linéaire par rapport au taux de consommation fourragère.

Niveaux admissibles de la charge animale

La détermination de la charge animale optimale doit tenir compte aussi bien de l'état initial que du niveau final du disponible fourrager qu'on désire conserver pour une exploitation future. En notant N_0 la charge minimale et N_{max} la charge maximale, les niveaux admissibles (U), précisant les valeurs que peut prendre la charge animale optimale compte tenu des aptitudes du couvert végétal, sont donnés par la relation suivante :

$$N_0 = 0 \leq N(t) \leq N_{max} \qquad (6)$$
$$N(t) \in U$$

2.3. Formulation du problème et sa résolution analytique

Sous sa forme mathématique, le problème de la détermination de la charge animale optimale et du niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager peut être formulé de la façon suivante :

$$\text{Maximiser}_{\{N(t)\}} \int_0^T \{[P_o.R(F(t)) - CT(t)].N(t)\}.e^{-rt}.dt \qquad (7)$$

Sous contraintes :

$$F(t) = \frac{dF}{dt} = G(F(t)) - h(F(t)).N(t) \qquad (8)$$

$$R(F(t)) = m.h(F(t)) \qquad (9)$$

$$N_0 = 0 \leq N(t) \leq N_{max} \qquad (10)$$

$$N(t) \geq 0 \text{ et } F(t) \geq 0 \qquad (11)$$

$$F(0) = F_0 \text{ (donné) et } F(T) = F_T \text{ (fixé)} \qquad (12)$$

Le problème posé (équations 7 à 12) est un problème de contrôle optimal dont la résolution peut se faire à l'aide du principe de maximum de Pontryagin. L'hamiltonien associé au problème, noté H(.) et exprimé en valeur présente, s'écrit :

$$H[F(t), N(t), t, \grave{I}(t)] = \{[P0.R(F(t)) - CT(t)].N(t)\} + \grave{I}(t).[G(F) - h(F(t)).N(t)] \qquad (13)$$

avec $\mu(t)$[3] la variable adjointe associée à l'équation d'état du disponible fourrager, et donnée par :

3. La variable adjointe est exprimée en valeur actualisée. Elle a la dimension d'un prix et s'interprète comme étant la valeur imputée à chaque unité fourragère non encore utilisée par les animaux (prix implicite). Autrement dit, elle correspond au coût d'opportunité de l'utilisation actuelle du parcours par l'accroissement marginal de l'effectif des animaux, exprimée en Dh/Kg consommé.

$$\frac{d\mu}{dt} = -\frac{\partial H(.)}{\partial F} \qquad (14)$$

Si N(t) est un contrôle optimal (la charge animale optimale) et F(t) est sa solution correspondante (l'état d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager), alors la condition suivante doit être vérifiée, pour tout t appartenant à l'intervalle [0,T] :

$$H[F(t), N(t), t, \grave{I}(t)] = \underset{N \in U}{\text{Max}}\, H[F(t), N, t, \grave{I}(t)] \qquad (15)$$

Cette équation stipule qu'à chaque instant t, la valeur du contrôle optimal N(t) doit maximiser la valeur de l'hamiltonien pour toutes les valeurs admissibles vérifiant la condition $N(t) \in U$. Or, du fait de la linéarité de l'hamiltonien par rapport à la variable de contrôle, on a :

$$H[F(t),N(t),t,\grave{I}(t)] = \delta(t).N(t) + \grave{I}(t).G(F(t)) \qquad (16)$$

où $\delta(t)$ la fonction de commutation (*switching function*) définie par :

$$\delta(t) = \{[P_0.R(F(t) - CT(t)].e^{-rt}\} - \grave{I}(t).h(F(t)) \qquad (17)$$

La solution optimale est une combinaison de contrôle « bang-bang » ($N = N_0$ ou $N = N_{max}$) et de contrôle singulier. En notant N^* et F^* respectivement le contrôle singulier et sa solution correspondante, la solution complète du problème s'écrit :

$$N(t) = \begin{cases} N_0 & \text{si } \delta < 0 \ (F < F^*) \\ N^* & \text{si } \delta = 0 \ (F = F^*) \\ N_{max} & \text{si } \delta > 0 \ (F > F^*) \end{cases} \qquad (18)$$

La charge animale optimale : le contrôle singulier

La condition nécessaire de maximisation de l'hamiltonien qui permet la détermination de la charge animale optimale (N^*) est obtenue à partir de :

$$\delta = [P_0.R(F^*) - CT].e^{-rt} - \grave{I}.h(F^*) = 0 \qquad (19)$$

ce qui implique que[4] :

$$\grave{I} = \frac{\{[P_0.R(F^*) - CT].e^{-rt}\}.m}{R(F^*)} \qquad (20)$$

et à partir de l'équation adjointe et de l'équation d'état, on a aussi :

$$\grave{I} = -\frac{\partial H(.)}{\partial F^*} = -\{e^{-rt}[P_0.R'(F^*).N^*] + \grave{I}[G'(F^*) - R'(F^*).\frac{N^*}{m}]\} \qquad (21)$$

4. En remplaçant dans l'expression de δ, h(F(t)) par R(F(t))/m.

$$N^* = \frac{m.G(F^*)}{R(F^*)} \qquad (22)$$

L'équation (20) montre que pour maximiser la valeur présente du profit, l'unité de gestion devrait égaliser le coût d'opportunité lié à l'accroissement marginal de la charge animale sur parcours à la valeur présente du gain marginal correspondant. Par ailleurs, l'équation (21) indique que la valeur présente marginale du disponible fourrager décroît en fonction de la somme du niveau de la contribution directe des ressources fourragères dans la réalisation des profits immédiats $[P_0.R'(F^*).N^*]$ et de la valeur des quantités de fourrages conservées pour un usage futur $m[G'(F^*)-R'(F^*).N^*/m]$ (cas de la mise en défens du parcours). Quant à l'équation (22), elle correspond à l'état d'équilibre du disponible fourrager ($dF/dt = 0$).

En différenciant l'équation (20) par rapport au temps et en l'égalisant à l'équation adjointe (21), la charge animale optimale N^* (contrôle singulier), qui permet de maintenir le disponible fourrager au niveau F^*, peut être dérivée à partir de :

$$N^* = -\frac{m.[P_0.R(F^*) - CT][G'(F^*) - r]}{CT.R'(F^*)} \qquad (23)$$

L'expression obtenue (équation 23) montre que la charge animale optimale ne dépend pas seulement des paramètres liés au disponible fourrager et aux besoins alimentaires des animaux, mais aussi des considérations économiques, principalement le prix des inputs, le prix des outputs et le taux d'actualisation. Il serait donc nécessaire de tenir compte de ces paramètres économiques dans toute stratégie d'exploitation et de gestion des parcours, puisqu'en définitive c'est le marché qui permet de valoriser les ressources fourragères produites sur parcours. D'autant plus que, la non prise en compte de ces paramètres dans la gestion des parcours se traduirait non seulement par un manque à gagner au niveau de la productivité végétale et animale, mais aussi par des pertes substantielles au niveau des marchés aussi bien de la viande que des aliments de bétail.

Etat d'équilibre du disponible fourrager : solution singulière

Le disponible fourrager (F^*) correspondant à l'état d'équilibre bioéconomique du parcours peut être déterminé en égalisant les équations (22) et (23) :

$$N^* = -\frac{m.[P_0.R(F^*) - CT][G'(F^*) - r]}{CT.R'(F^*)} \qquad (24)$$

$$N^* = \frac{G(F^*)}{h(F^*)} = \frac{m.G(F^*)}{R(F^*)} \qquad (25)$$

D'où son expression implicite s'écrit :

$$r = G'(F^*) + \frac{CT.R'(F^*)}{R(F^*)[P_0.R(F^*)-CT]}.G(F^*) \qquad (26)$$

où r est le taux d'actualisation, G'(F*) la productivité marginale du disponible fourrager et CT.R'(F*).G(F*)/R(F*).[P_o.R(F*)-CT] (de signe positif) la relation de dépendance entre la consommation fourragère par animal, le disponible fourrager et l'efficience du pâturage. Ce dernier terme, par analogie à la théorie du capital, représente l'effet marginal du disponible fourrager[5].

3. Application du modèle et résultats empiriques

3.1. Base de données

Pour appliquer et valider le modèle construit, deux grandes zones pastorales sont retenues : la zone de l'Oriental et la zone du Moyen Atlas. Compte tenu de l'étendue et de la diversité écologique de ces deux zones pastorales et en prenant en considération la disponibilité des données de base, les stations pastorales d'Aïn Beni Mathar et de Timahdit, sont choisies comme sites représentatifs respectivement des deux zones considérées.

Les données techniques utilisées pour l'application du modèle construit sont celles produites par Maatougui (1992) pour le cas d'Aïn Beni Mathar et de Amara (1994) pour le cas de Timahdit. Ce choix se justifie par deux raisons essentielles. D'une part, les données produites par ces travaux couvrent une période relativement longue de l'année (8 et 7 mois) et d'autre part, les résultats obtenus sont représentatifs des conditions normales des deux zones pastorales. Toutefois, le fait de ne pas disposer d'une base de données pour la même année aux niveaux des deux zones, constitue une lacune pour mener une analyse comparative. A ceci vient s'ajouter le problème inhérent à la fiabilité des données liées aux techniques de mesure utilisées, ce qui serait de nature à affecter les résultats de l'application du modèle.

Pour les données économiques, elles concernent principalement les coûts de production de la viande sur parcours, les recettes totales dégagées et le taux d'actualisation pratiqué. Ces données proviennent soit des statistiques officielles (les prix et les taux d'intérêt) soit estimées sur la base de nos propres enquêtes (coûts de production, recettes, profit).

3.2. Formes fonctionnelles et procédures d'estimation

La fonction de croissance fourragère

Pour estimer la fonction de croissance fourragère, notée G(F), les données brutes sur les quantités fourragères mensuelles sont d'abord transformées en logarithme pour stabiliser la variance (Gillen et McNew, 1987). Ensuite, plusieurs modèles de régression sont testés pour dégager le meilleur ajustement des quantités fourragères en fonction du temps. Le modèle de régression retenu[6] est une équation polynomiale de degré 3 :

5. Pour plus de détails, voir Clark et Conrad, 1987 et Junqueira Lopes, 1985.
6. La signification individuelle des paramètres (Test Student), la signification globale du modèle (Test Fischer-Snedecor) et le coefficient de détermination sont les bases du choix du modèle retenu.

$$\ln(F) = b_0 + b_1T + b_2T^2 + b_3T^3 \quad (27)$$

Où ln(F) le logarithme naturel du disponible fourrager, exprimé en kgMS/ha, T le temps, représenté par les mois, et b_0, b_1, b_2 et b_3 les coefficients de régression. Les résultats obtenus ont permis de générer des valeurs estimées du disponible fourrager en utilisant la relation suivante :

$$\hat{F} = \exp(b_0 + b_1T + b_2T^2 + b_3T^3 \quad (28)$$

En utilisant la dérivée première par rapport au temps de la fonction du disponible fourrager (équation 28), la croissance fourragère représentant la variation du disponible fourrager au cours du temps, notée G(T), est déduite :

$$G(T) = (b_1 + 2b_2T + 3b_3T^2).\exp(b_0 + b_1T + b_2T^2 + b_3T^3 \quad (29)$$

Dans l'étape finale, les valeurs générées à partir des estimations des équations 28 et 29 ont permis d'établir la relation entre la croissance fourragère et le disponible fourrager. La forme fonctionnelle utilisée est une fonction quadratique :

$$G(F) = a.F - b.F^2 \quad (30)$$

Compte tenu de cette spécification, la fonction de croissance fourragère est supposée strictement concave pour tout $F \geq 0$, avec $G(F = 0) = G(F = F_{cc}) = 0$ (F_{cc} correspond à la capacité maximale du couvert végétal, supposée supérieure strictement à zéro). Il s'ensuit qu'en l'absence d'une exploitation du parcours, le disponible fourrager devrait tendre vers un équilibre stable. L'intérêt pratique de cette spécification a été démontré par plusieurs travaux (Noy-Meir, 1978 ; Caughley, 1976, 1981 ; Caughley et Lawton, 1981 ; Huffaker et *al.*, 1989).

La fonction de consommation fourragère

Pour la fonction de consommation fourragère, elle est supposée dépendre des quantités fourragères disponibles sur parcours et des caractéristiques intrinsèques des animaux. L'équation de Michaelis-Menten s'est avérée la plus appropriée pour représenter cette relation. C'est une forme non linéaire qui présente une asymptote horizontale exprimant, dans le cas de la consommation fourragère, la limite que l'animal ne peut pas dépasser (niveau de satiété). Son expression est donnée par :

$$h(F) = \frac{C_{max}.F}{K + F} \quad (31)$$

où C_{max} est le niveau maximum de la consommation fourragère par animal (niveau de saturation) et K est la constante de Michaelis. Ce dernier paramètre peut être interprété comme étant le niveau du disponible fourrager où la consommation représente la moitié du niveau de satiété.

3.3. Résultats empiriques : estimations empiriques des équations du modèle

La première partie des résultats concerne l'estimation économétrique de la dynamique du disponible fourrager, la fonction de croissance fourragère et la consommation fourragère au niveau des deux zones pastorales : Aïn Beni Mathar et Timahdit (tableau 1).

Le meilleur ajustement de la dynamique du disponible fourrager est obtenu, pour les deux zones pastorales, par la forme cubique. Les coefficients estimés sont tous significatifs au seuil de probabilité de 5% et les coefficients de détermination sont satisfaisants pour les deux modèles.

Pour l'estimation de la fonction de croissance fourragère, il y a lieu de souligner que seules les valeurs positives des taux de croissance fourragère sont considérées. Les résultats obtenus montrent que les paramètres estimés pour le cas d'Aïn Beni Mathar sont tous significatifs au seuil de probabilité de 5% et le coefficient de détermination est aussi bon. Par contre, pour le modèle de Timahdit, le deuxième coefficient n'est pas significatif, ce qui pourrait être dû au fait que la période d'observation ne couvre pas le cycle complet de la période de végétation.

Tableau 1. Résultats des estimations empiriques des équations du modèle

Zones pastorales	Equations de la dynamique du disponible fourrager	R^2
Aïn Beni Mathar	$\ln(F) = 6{,}613 - 0{,}976.T + 0{,}269.T^2 - 0{,}018.T^3$ (0,292) (0,264) (0,066) (0,005)	0,95
Timahdit	$\ln(F) = 6{,}586 - 0{,}321.T + 0{,}100.T^2 - 0{,}007.T^3$ (0,120) (0,128) (0,034) (0,002)	0,71
	Modèles de croissance fourragère	
Aïn Beni Mathar	$G(F) = 0{,}385.F - 0{,}0005.F^2$ (0,123) (0,0002)	0,84
Timahdit	$G(F) = 0{,}324.F - 0{,}0003.F^2$ (0,161) (0,0002)	0,71
	Modèles de consommation fourragère	
Aïn Beni Mathar	$C(F) = 48{,}37.F / 208{,}45 + F$ (2,77) (41,39)	0,93
Timahdit	$C(F) = 39{,}78.F / 508{,}90 + F$ (13,35) (391,79)	0,52

T : temps en mois ; F : disponible fourrager en kgMS/ha ; G(F) : taux de croissance fourragère en fonction du disponible fourrager ; C(F) : taux de consommation fourragère par animal en kgMS/mois. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux erreurs standard.

La méthode utilisée pour l'estimation de la fonction de consommation fourragère est la programmation quadratique séquentielle. Les chiffres

entre parenthèses correspondent aux erreurs standards asymptotiques ; ils indiquent que les paramètres estimés sont tous significatifs pour le modèle d'Aïn Beni Mathar, alors que la constante de Michaelis ne l'est pas pour le modèle de Timahdit. Les résultats obtenus au niveau d'Aïn Beni Mathar montre que le niveau maximum de la consommation fourragère par animal (niveau de satiété) est de l'ordre de 48 kgMS par animal par mois, soit une consommation fourragère journalière maximale d'environ 1,6 kgMS par animal. Le niveau du disponible fourrager, où la consommation fourragère mensuelle par animal représente la moitié du niveau de satiété, est d'environ 208 kgMS/ha. Ces niveaux apparaissent élevés par rapport aux niveaux moyens de consommation des animaux sur parcours, ce qui laisse supposer des surestimations des quantités ingérées lors des mesures.

Calcul des solutions optimales du modèle

Connaissant les formes explicites de la fonction de croissance fourragère et la fonction de consommation fourragère, G(F) et h(F), et en utilisant les autres paramètres du modèle, la charge animale optimale (N*) et le niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager (F*) sont obtenus par la résolution des équations suivantes :

$$F^{*2} - \frac{[(a-r)(p.m.C_{max} - \sum_{i=1}^{4} C_i) + b.K. \sum_{i=1}^{4} C_i]}{2.b.[p.m.C_{max} - \sum_{i=1}^{4} C_i]} .F^* + \frac{r.K. \sum_{i=1}^{4} C_i}{2.b.[p.m.C_{max} - \sum_{i=1}^{4} C_i]} = 0 \quad (32)$$

$$N^* = \frac{G(F^*)}{h(F^*)} = \frac{(a - b.F^*)(K + F^*)}{C_{max}} \quad (33)$$

Les données du tableau 2 présentent les valeurs des différents paramètres utilisés dans le calcul de la charge animale optimale et l'état d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager respectivement pour les deux zones pastorales Timahdit et Aïn Beni Mathar.

Tableau 2. Valeurs des paramètres utilisés dans le calcul de la charge animale optimale et le niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager[7]

Coefficients et intitulés	Unités	Timahdit	Aïn Beni Mathar
a : taux de croissance fourragère	$Mois^{-1}$	0,324	0,385
b : paramètre de croissance	$(kgMS/ha)^{-1}mois^{-1}$	0,0003	0,0005
C_{max} : taux maximum de consommation	kgMS/tête/mois	39,78	48,37
m : paramètre d'efficacité alimentaire	kg viande/kgMS	0,035	0,035
K : paramètre d'efficience du parcours	kgMS/ha	508,90	208,45
CT : coût total moyen de production	Dh/tête/mois	30	24
p : prix moyen de vente de la viande	Dh/kg	25	25
r : taux d'actualisation (mensuel)	–	0,01	0,01

7. Le coût total mensuel de production correspond à la moyenne annuelle divisée par 12. Le prix de la viande est le prix moyen de gros enregistré durant l'année considérée. Le taux d'intérêt mensuel retenu est calculé sur la base d'un taux annuel de 12%.

Le tableau 3 présente la charge animale optimale, l'état d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager et le profit unitaire dégagé de l'activité d'élevage sur parcours, aux niveaux des zones pastorales d'Aïn Beni Mathar et de Timahdit respectivement pour les campagnes agricoles 1991-1992 et 1993-1994.

Tableau 3. Solutions optimales du modèle bioéconomique

Zones pastorales	Charge animale optimale (animal/ha)	Niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager (kgMS/ha)	Profit maximum (Dh/ha)
Aïn Beni Mathar	0,8	340	140
Timahdit	2,8	420	270

Les solutions optimales obtenues apparaissent intéressantes et prometteuses, tout en sachant que le degré de précision obtenu peut être affecté par la brièveté de la période d'observation et par la qualité des données utilisées. Au niveau d'Aïn Beni Mathar, le niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager est estimé, pour l'année 1991-1992, à environ 340 kgMS à l'hectare. Pour maintenir ce niveau d'équilibre, il faut appliquer une charge animale optimale de l'ordre de 0,8 animal par ha. Sous ces conditions optimales d'exploitation, la valeur actualisée du profit annuel est d'environ 140 Dh/ha. En comparant la charge optimale à celles préconisées par les études techniques menées sur le même site, il se dégage qu'elle est légèrement supérieure au niveau jugé modéré par Maatougui (1992), soit 0,66 animal/ha. Et par rapport à l'écosystème steppique, elle se situe entre les niveaux jugés faible et moyen établis par Alaoui (1994), soit 0,7 et 1 animal/ha, et approximativement égale au niveau considéré fort par Merzak (1991), soit 0,83 animal/ha.

Quant à la zone pastorale de Timahdit, le niveau d'équilibre bioéconomique du disponible fourrager calculé, pour l'année 1993-1994, est d'environ 420 kgMS/ha. La charge animale optimale qu'il faut appliquer pour maintenir le disponible fourrager en état d'équilibre est de l'ordre de 2,8 animal/ha. Ce qui permet de dégager une valeur actualisée du profit annuel d'environ 270 Dh/ha. La charge animale optimale calculée se situe entre les niveaux faible et modéré rapportés par la majorité des études techniques menées sur le même site, soit respectivement 2,77 et 4,17 animal/ha (Chryaa, 1982 ; Aït M'hand, 1987 ; Hsaien, 1990).

3.4. Résultats empiriques : utilisation pratique du modèle

Si les solutions du modèle ont permis de déterminer les conditions optimales d'exploitation du parcours, elles peuvent aussi servir pour explorer les situations de surpâturage. En admettant que les solutions optimales du modèle soient fiables, les situations de surpâturage peuvent être révélées

sur la base de la comparaison[8] entre le disponible fourrager réel et son niveau d'équilibre bioéconomique (Fig.1).

Les résultats obtenus montrent que les parcours de la zone pastorale d'Aïn Beni Mathar sont plus soumis à des situations de surpâturage que la zone pastorale de Timahdit. En effet, au niveau d'Aïn Beni Mathar, le disponible fourrager réel ne dépasse celui d'équilibre que durant trois mois sur les huit mois considérés. Ce qui montre l'ampleur du risque de dégradation que peut entraîner une exploitation excessive des ressources fourragères. Par contre, au niveau de Timahdit, les disponibilités fourragères sont si importantes qu'elles dépassent leurs niveaux d'équilibre durant toute la période considérée. Ceci implique que des situations de sous-exploitation peuvent s'ériger si la charge animale appliquée n'est pas suffisante.

Figure 1. Comparaison entre le disponible fourrager réel et son niveau d'équilibre bioéconomique, exprimé en pourcentage

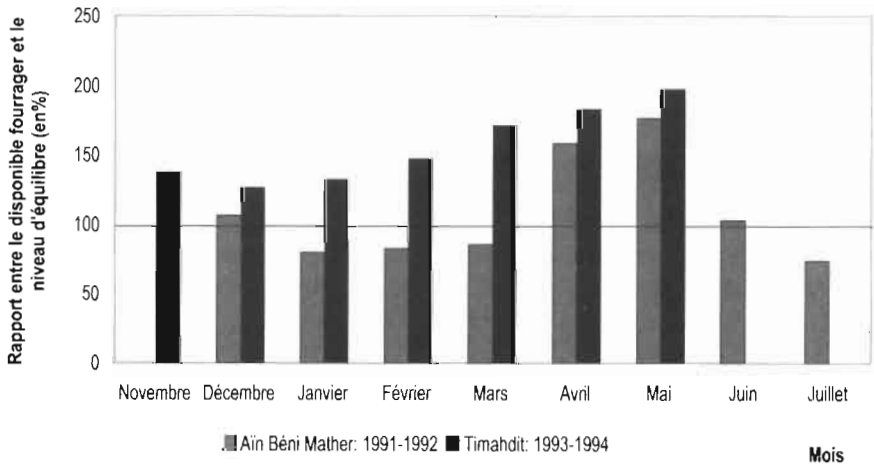

A présent, il serait opportun de s'interroger sur l'utilisation pratique du modèle et son apport en matière de gestion et d'exploitation des parcours. C'est-à-dire comment l'unité de gestion doit utiliser les outputs du modèle pour améliorer les conditions d'exploitation du parcours et éviter les situations de surpâturage. En pratique, les solutions optimales du modèle, principalement la charge animale optimale et le disponible fourrager d'équilibre, peuvent être mobilisés comme l'illustre la figure 2.

8. La comparaison est réalisée sur la base du rapport du disponible fourrager réel sur son niveau d'équilibre bioéconomique, exprimé en pourcentage. Un rapport de 100% indique que les deux disponibles fourragers sont égaux et un rapport supérieur à 100% indique que le disponible fourrager réel est supérieur à celui d'équilibre.

Figure 2. Exemple d'utilisation des solutions optimales du modèle bioéconomique pour la planification de la gestion du parcours

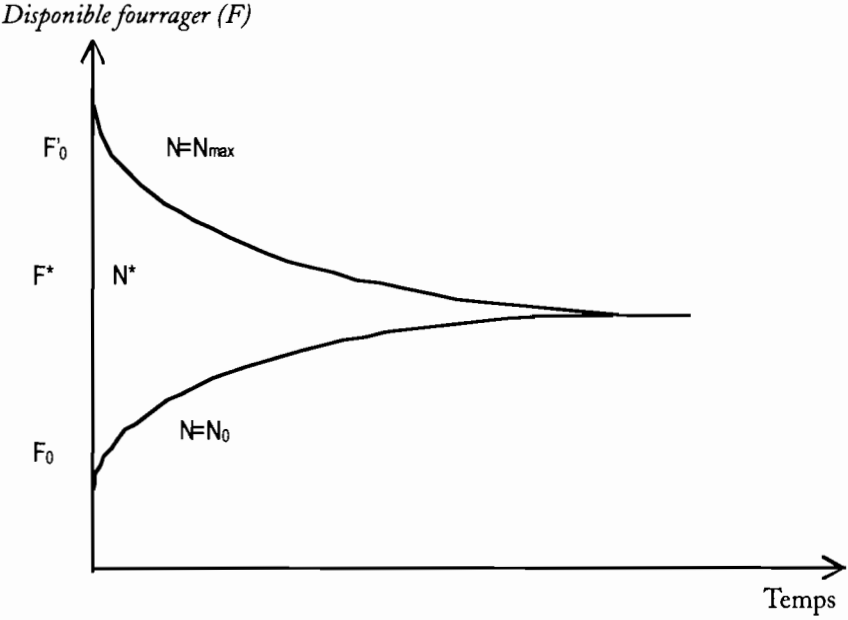

Si au début de la saison de pâturage[9], les conditions climatiques et/ou la charge animale de l'année précédente ont fait que le niveau du disponible fourrager sur parcours (F) est inférieur au niveau d'équilibre calculé (F^*), la décision optimale serait l'imposition d'une charge animale minimale (N^0). Cette décision va permettre au disponible fourrager d'atteindre le plus rapidement possible le niveau d'équilibre (F^*) et par conséquent, éviter des situations de surpâturage. Par rapport aux résultats obtenus, cette situation correspond aux mois de janvier, février et juillet au niveau de la zone pastorale d'Aïn Beni Mathar. Dans ce cas, pour éviter le surpâturage, la mise en défens pourrait constituer l'outil d'intervention le plus approprié à condition qu'il soit discuté et accepté par la population des usagers. De même, l'encouragement du destockage des animaux et la pratique des transhumances vers les parcours les plus fournis en fourrages peuvent constituer des alternatives intéressantes.

Cependant, quand le disponible fourrager (F) au début de la saison est supérieur au niveau d'équilibre (F^*), c'est-à-dire que les ressources fourragères sont très fournies, la décision optimale serait d'appliquer une charge animale supérieure (N_{max})[10] à la charge optimale. Ceci va permettre au

9. Le scénario du début de la saison de pâturage est choisi pour une question de clarté de l'exposé, sachant que le même raisonnement reste valable pour tout moment de la saison de pâturage. Dès qu'il y a un changement dans l'un des paramètres du modèle, un nouvel état d'équilibre sera calculé.
10. Le niveau maximal de la charge animale à appliquer constitue une question empirique à laquelle les études techniques peuvent contribuer à trouver une réponse précise.

disponible fourrager de retrouver rapidement son niveau d'équilibre. Cette situation correspond à toute la saison de pâturage au niveau de Timahdit et aux mois de décembre, avril et mai au niveau d'Aïn Beni Mathar.

Enfin, quand le disponible fourrager réel est égal au niveau d'équilibre bioéconomique, la décision optimale serait d'autoriser une charge animale équivalente à la charge animale optimale. Ce dernier cas de figure peut être illustré par la situation du disponible fourrager enregistrée à Aïn Beni Mathar durant les mois de mars et juin.

Conclusion

Les problèmes environnementaux associés à l'exploitation des ressources naturelles occupent de plus en plus une place de choix dans les préoccupations des décideurs politiques. Le débat autour de cette problématique se situe principalement au niveau des choix politiques et réglementaires permettant une exploitation rationnelle des ressources et un développement durable. Pour contribuer, dans la mesure du possible, à ce débat, nous avons retenu le problème de la gestion des terres de parcours. Le choix des terres de parcours se justifie non seulement par leurs multiples intérêts économique, environnemental et socioculturel, mais aussi par l'ampleur de la problématique que pose leur dégradation quantitative et qualitative.

Certes, les problèmes de dégradation des parcours sont des conséquences directes des comportements individuels des usagers, mais ils sont liés aussi aux aspects biophysique, politique, économique, social et institutionnel. Comment considérer l'ensemble de ces dimensions dans une analyse globale et intégrée était la première question qui nous était posée sur le plan méthodologique. Autrement dit, il a fallu trouver les moyens d'intégrer l'ensemble des composantes du système pastoral, en tant que ressource naturelle renouvelable, à l'analyse économique. La modélisation bioéconomique nous a paru l'approche méthodologique la mieux indiquée pour répondre à cette question.

L'étape de la construction du modèle bioéconomique a soulevé par ailleurs une deuxième question liée au choix de l'échelle de travail. En effet, du fait que le comportement de chaque usager est influencé par le système de relations sociales qu'il entreprend, par l'environnement politique et économique qu'il subit et par l'état des ressources qu'il exploite, il a fallu donc dépasser le niveau individuel pour atteindre le niveau mésoéconomique, c'est-à-dire, un niveau supérieur à l'analyse microéconomique mais inférieur à l'analyse macroéconomique, le niveau régional représente alors l'échelle de travail retenue.

Pour tester la pertinence de l'approche méthodologique adoptée, nous avons construit un modèle dynamique d'optimisation basé sur la méthode du contrôle optimal. Il s'agit d'un cadre d'analyse qui associe l'emploi d'un modèle d'optimisation économique à des modèles biologiques de comportement de la ressource et de sa valorisation par les usagers. Le point fort de

notre approche méthodologique est de dimension triple. C'est une approche dynamique et normative, orientation souhaitable pour une économie des ressources d'environnement, qui permet non seulement de saisir les évolutions passées, mais aussi de contrôler les systèmes d'exploitation en les orientant dans le sens du bien être social. Elle a l'avantage d'utiliser la technique du contrôle optimal (principe de maximum), qui fournit un cadre d'analyse très fructueux non seulement aux problèmes de gestion des ressources naturelles, mais aussi à toute planification qui veut s'orienter vers une approche dynamique. C'est une approche adaptative qui est bâtie sur des situations générales et non particulières ; c'est-à-dire qu'elle n'est pas liée à des terrains particuliers, mais son application peut concerner des cas fort différents.

Toutefois, un travail considérable reste à faire du point de vue méthodologique, en vue d'enrichir le modèle proposé, et se situe à trois niveaux. D'abord, l'application du modèle repose sur l'existence d'une base de données importantes et précises nécessitant d'importants moyens pour la collecte et la quantification. En l'état actuel, la solution à ce problème réside dans la mise en place des systèmes d'information géographiques (SIG) et la généralisation des dispositifs de collecte des données. Sans ces outils et en l'absence de bases de données, la simplification des réalités complexes demeure la seule voie pour les travaux de modélisation. Ensuite, la spécification des composantes du modèle, nécessaire à une meilleure représentation de la réalité, exige une meilleure intégration de l'ensemble des composantes du système, qui est souvent entravée par l'indisponibilité de données. Les diverses productions de l'activité d'élevage ne sont pas toutes prises en considération. De même, les prix sont considérés comme des paramètres exogènes, ce qui affecte fondamentalement le caractère dynamique du modèle. La solution à cette limite nécessite d'entreprendre des travaux économétriques sur les fonctions de demande permettant alors de déterminer de façon endogène les prix du marché et de mieux cerner leur relation avec les prix anticipés. Enfin, l'ensemble des composantes des modèles développés est considéré évoluer de façon déterministe (modèles déterministes), au moment où l'évolution de certaines composantes est en réalité aléatoire. L'ouverture sur les modèles stochastiques constitue la réponse au troisième point, puisqu'ils ont trouvé de nombreuses applications dans le domaine de la gestion des ressources. Cette version de modèles est mieux adaptée aux situations des systèmes dynamiques évoluant dans des conditions d'incertitudes, telles les ressources pastorales.

En matière de résultats, l'application du modèle bioéconomique à deux zones pastorales (le Moyen Atlas et l'Oriental marocain) a démontré l'apport bénéfique d'une gestion planifiée des ressources fourragères. A travers l'intégration progressive des principales composantes du système d'exploitation dans le processus de planification, nous avons pu déterminer les conditions optimales de l'utilisation des ressources fourragères (charge animale optimale, niveau d'équilibre du disponible fourrager).

Par ailleurs, l'ensemble des résultats produits dans le cadre de notre travail met en exergue la nécessité de la mise en place d'une stratégie de

développement durable des zones de parcours, rénovatrice en matière d'exploitation et de conservation des ressources pastorales. C'est dire que les politiques futures devraient créer un environnement économique favorable à la conservation et promouvoir une gestion intégrée et planifiée des ressources pastorales. Ceci justifie la poursuite de notre travail dans le but d'apporter des éléments de réponse aux questions encore posées et de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques de développement durable.

Références bibliographiques

Aït M'hand T., 1987. *Comportement alimentaire des ovins sous différents niveaux de charge*. Mémoire de fin d'études, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 95 p.

Alaoui A., 1994. *Evaluation rétrospective des actions du projet du Moyen Atlas central sur le périmètre de Timahdit*. Mémoire de 3ème cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 103 p.

Amara N., 1994. *Effet de la supplémentation en fin de gestation et en lactation sur la production laitière des brebis soumises à deux périodes d'agnelage (automne, printemps) et sur la croissance de leurs agneaux*. Mémoire de 3ème cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 79 p.

Barlett E.T., Evans G.R. and Bement R.E., 1974. "A Serial Optimization Model for Ranch Management" *in Journal of Range Management*, n°27, pp. 233-239.

Caughley G., 1976. *Wildlife Management and the Dynamics of Ungulate Populations Applied Biology*, vol. 1, London, Ed. T.H. Coaker, Academic Press, 234 p.

Caughley G. and Lawton J.H., 1981. "Plant-Herbivore Systems", *in* May R.M. ed. *Theoretical Ecology* (2nd ed.), Sunderland MA, Sinauer, pp. 132-166

Chryaa A., 1982. *Etude des effets de la charge et de la saison sur les préférences alimentaires des ovins à la station pastorale de Timahdit*. Mémoire de fin d'études, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 110 p.

Clark W.C., 1976. *Mathematical Bioeconomics. The Optimal Management of Renewable Resources*, New York, Edition Willey & Sons, 352 p.

Clark W.C. and Conrad J.M., 1987. *Natural Resource Economics*, Cambridge, Cambridge University Press, 227 p.

Direction de l'Elevage (DE), 1993. *Stratégie de développement des terres de parcours au Maroc. Phase I : Situation actuelle des terres de parcours au Maroc*, vol. 1 et 2, Rabat, Maroc.

Driouchi A., 1985. *The Common Property Rangeland : Case Study of Aïn Leuh (Middle-Atlas, Morocco)*, working paper, 26 p.

El Aïch A., 1995. *Alimentation du cheptel dans l'Oriental*. Rapport des travaux de recherche, Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage des Ovins (PDPEO), 47 p.

Fischer A.C., 1981. *Resource and Environmental Economics*, Cambridge, Cambridge University Press, 304 p.

Gillen R.L. and McNew R.W., 1987. "Seasonal Growth Rates of Tallgrass Prairie after Clipping", *in Journal of Range Management*, vol. 40 (4), pp. 342-345.

Hardin G., 1977. "The Tragedy of the Commons", *in* Hardin G. and Baden J. (eds.), *Managing the Commons*, San Francisco, W. H. Freeman, pp. 16-30 (originally published *in Science* vol. 162, pp. 1243-1248).

Hart R.H., 1988. "Economic Analysis of Stocking Rates and Grazing Systems". Proceedings "The Range Beef Cow Symposium X", Cheyenne WY, University of Wyoming, Coop. Extens. Serv., 18 p.

Hart R.H., Samuel, M.J., Test P.S. and Smith M.A., 1988. "Cattle, Vegetation, and Economic Responses to Grazing Systems and Grazing Pressure" *in Journal of Range Management*, vol. 41, pp. 282-286.

Hart R.H., Waggoner J.W., Dunn T.G., Kaltenbach C.C. and Adams L.D., 1988. "Optimal Stocking Rate for Cow-Calf Enterprises on Native Range and Complementary Improved Pasture" *in Journal of Range management*, vol. 41, pp. 434-441.

Hildreth R.J. and Riewe M.E., 1963. "Grazing Production Curves II : Determining the Economic Optimum Stocking Rate" *in Agronomic Journal*, vol. 55, pp. 370-372.

Hsaein A., 1990. *Les ressources pastorales dans un faciès à alfa : valeur alimentaire et valorisation par la supplémentation*. Mémoire de 3ème cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 148 p.

Hu D., Ready R. and Pagoulatos A., 1995. "An Economic Analysis of Wind Erosion Control in the Inner Mongolia Plateau, China" *in Environment and Resource Economics*, n°6, pp. 321-340.

Hu D., Ready R. and Pagoulatos A., 1997. "Dynamic Optimal Management of Wind Erosive Rangelands" *in American Journal of Agricultural Economics*, n°79, pp. 327-340.

Huffaker R.G. and Wilen J.E., 1991. "Animal Stocking Under Conditions of Decling Forage Nutrients" *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 73, n°4, pp. 1214-1223.

Huffaker R.G., Wilen J.E. and Gadner B.D., 1989. "Multiple Use Benefits on Public Rangelands : An Incentive-Based Fee System" *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 71, n°3, pp. 670-678.

Huffaker R.G., Wilen J.E. and Gadner B.D., 1978. *A Bio-Economic Analysis of the Wild Horse Grazing Controversy on Public Rangelands*. Workpaper, University of Tennessee, Departement of Agricultural Economics, 26 p.

Hunter D.H., Barlett E.T. and Jameson T., 1976. "Optimum Forage Allocation through Chance-Constraint Programming" *in Ecological Modeling*, vol. 2, pp. 91-99.

Junqueira Lopes R., 1985. *Economie des ressources naturelles renouvelables*, Paris, Economica, 145 p.

Karpe L. and Pope A., 1984. "Range Management Under Uncertainty" *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 66, pp. 437-446.

Maatougui A., 1992. *Effets de la charge animale sur la production et l'utilisation par les ovins d'un faciès à armoise.* Mémoire de fin d'études, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 62 p.

Mangel M., 1985. *Decision and Control in Uncertain Resource Systems.* New York, Academic Press, 255 p.

Merzak S., 1991. *Contribution à la définition d'une utilisation appropriée des pâturages à armoise* (Artemisia Herba Herba) *par les ovins dans l'Oriental.* Mémoire de 3ème cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, 89 p.

Noy-Meir I., 1978. "Rotational Grazing in a Continuously Growing Pasture : A Simple Model" *in Agricultural Systems*, n°1, pp. 87-112.

Pontryaguine L., Boltianski V., Gamkrelidze R. et Michtchenko E., 1974. *Théorie mathématique des processus optimaux,* Moscou, Editions Mir, traduction française, 317 p.

Pope C.A. and McBryde L.G., 1984. "Optimal Stocking of Rangeland for Livestock Production Within a Dynamic Framework" *in West Journal of Agricultural Economics*, vol. 9, pp. 160-169.

Rodriguez A. and Roy Roath L., 1978. "A Dynamic Programming Application for Short-term Grazing Management Decisions" *in Journal of Range Management*, vol. 40, n°4, pp. 294-299.

Rodriguez A. and Taylor R.G., 1988. "Stochastic Modeling of Short-Term Cattle Operations" *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 70, pp. 121-132.

Standiford R.B. and Howitt R.E., 1992. "Solving Empirical Bioeconomic Models : A Rangelands Management Application" *in American Journal of Agricultural Economics*, n°74, pp. 421-433.

Stevens J.B. and Godfrey E.B., 1972. "Use Rates, Resource Flows, and Efficiency of Public Investment in Range Improvements", *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 54, pp. 611-621.

Toft H.I. and O'Hanlon P.W., 1979. "A Dynamic Programming Model for On-farm Decision Making a Drought" *in Revue Market Agricultural Economics*, vol. 47, pp. 5-16.

Torell L.A. and Hart R.H., 1988. "Economic Consideration for Efficient Stocking Rates on Rangeland", *in* White R.S. and Short R.E. (eds.), *Achieving Efficient Use of Rangeland Resources*, Proceedings of rangeland use Symposium, Montana University, pp. 71-76.

Torell L.A., Kenneth S. and Godfrey B., 1991. "Long-run versus Short-run Planning Horizons and the Rangeland Stocking Rate Decision" *in American Journal of Agricultural Economics*, vol. 4, pp. 795-807.

Workman J.P., 1986. *Range Economics*, New York, Macmillan Co., 217 p.

Outils d'aide à la planification et à la gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides : le cas de la Jeffara tunisienne

Mongi SGHAIER
Mondher FÉTOUI
Nihaya OUNALLI
Houcine JEDER

Introduction

Au cours des quatre dernières décennies, les zones arides et semi-arides dans les pays du Maghreb ont connu des évolutions remarquées et rapides des systèmes agraires, des systèmes de production et des modes d'exploitation et de gestion des ressources naturelles. Ces évolutions se traduisent par une exploitation accrue des ressources, un développement des cultures irriguées et une extension rapide de l'arboriculture aux dépens des espaces pastoraux. Dans ce contexte, la complémentarité spatiale des systèmes agraires a disparu pour faire place à des systèmes de production interconnectés dont la dynamique s'exprime par une compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Ces changements ont conduit d'une part à des transformations profondes dans les modes d'accès au ressources naturelles, à leur gestion et à leur exploitation, et d'autre part, au développement de nouvelles stratégies sociales et familiales telles que les stratégies migratoires et les stratégies d'accès au collectif et à son partage. Ces dernières devront permettre l'adaptation à la rareté accrue des ressources, à la précarité de l'environnement et aux changements majeurs au niveau des contextes édapho-climatique, socioéconomique, institutionnel et politique.

Face à la complexité de la situation, le besoin de concevoir des outils d'analyse et d'aide à la décision et à la planification se fait de plus au plus sentir par les communautés scientifiques et les acteurs de développement.

Le présent chapitre synthétise les résultats des recherches élaborées dans le contexte du bassin versant d'Oued Oum Zessar de la Jeffara tunisienne

(Sud-Est de la Tunisie). L'approche de la recherche a eu recours à trois outils de la modélisation bioéconomique et environnementale. Le premier outil de la modélisation bioéconomique est de nature statique, il consiste en une programmation multiobjective et de compromis. Le deuxième outil est de nature dynamique et se base sur la théorie de contrôle optimal. Le troisième outil est une modélisation environnementale et spatiale basée sur le modèle de système d'information de l'environnement à l'échelle locale (SIEL).

1. Problématique

Situées dans un environnement écologique contraignant, les régions arides et semi-arides se caractérisent par des mutations sociales et économiques qui, conjuguées aux modes d'accès aux ressources naturelles, ont conduit à la surexploitation de ces ressources. En effet, l'installation au cours des deux dernières décennies d'importants ouvrages de conservation des eaux et du sol ainsi que les conflits d'intérêts entre usagers vis-à-vis des ressources naturelles ont amené à une réaffectation et à une mauvaise allocation de ces ressources. Ceci dit, la gestion des ressources naturelles est soumise à de nouveaux défis dont en particulier : 1) l'extension de la mise en culture des espaces pastoraux suite aux politiques d'utilisation des terres et aux programmes de développement qui se traduisent par la surexploitation et la forte pression sur les ressources naturelles (parcours, eau et sol) ; 2) l'intervention massive de l'État en terme de développement (investissement, mesures incitatives) qui s'est traduite par des impacts lourds sur l'allocation des ressources ; 3) la nécessité de concilier d'une part, les besoins de processus de développement économique et social imposé par le principe d'équité, et d'autre part, la préservation des ressources naturelles (Sghaier et *al.*, 2002). Face à ces défis, la volonté de mettre en œuvre des processus de développement durable en zones arides se fait de plus en plus sentir. Elle nécessite la mise au point d'outils d'aide à la planification et à la décision.

2. Matériel et méthodes

2.1. La zone d'étude

Le bassin versant d'Oued Oum Zessar, qui fait partie de l'observatoire de la Jeffara, est localisé au sud-est de la Tunisie (Fig.1). Il couvre une superficie de 33 600 ha. Administrativement, il s'étend sur 10 *imadat*[1] appartenant à 3 délégations du gouvernorat de Médenine qui sont respectivement de l'amont en aval : Béni Khédache (3 *imadat*), Médenine Nord

1. L'*imadat* est la plus petite subdivision administrative en Tunisie.

(3 *imadat*) et Sidi Makhlouf (4 *imadat*). Par sa position géographique, le climat de la zone d'étude est de type méditerranéen, aride à hiver tempéré. De ce fait, le bassin versant d'Oued Oum Zessar appartient à une zone peu pluvieuse recevant moins de 200 mm/an avec environ 30 jours de pluie. D'après le dernier recensement national de 2004, la population de la zone est estimée à 24 188 habitants, répartie en 4 728 foyers (Sghaier et *al.*, 2003).

Les ressources en eau, relativement limitées et en majorité non renouvelables, se présentent sous deux formes :

- les eaux superficielles de pluie et de ruissellement qui sont captées d'une part par des ouvrages traditionnels à des fins agricoles (cultures en *jessour*) et d'autre part, par des aménagements modernes de conservation des eaux et des sols (CES). Ces derniers servent parfois à la recharge des nappes ;
- les eaux souterraines localisées au niveau des nappes phréatiques et profondes (Ouessar et *al.*, 2004).

La végétation de la région présente généralement une physionomie de steppe, sauf dans les vallées et dépressions où des nanophanérophytes (zizi-plus lotus, lycium arabicum) forment des îlots clairsemés. Les oueds et cours d'eau abritent une végétation assez riche composée d'espèces d'origines géographiques différentes. A ce paysage, s'ajoutent des garrigues et des formations de dégradation forestière sur les jebels de Béni Khédache (Hanafi et Ouled Belgacem, 2006).

Figure 1. Localisation du bassin versant d'Oued Oum Zessar

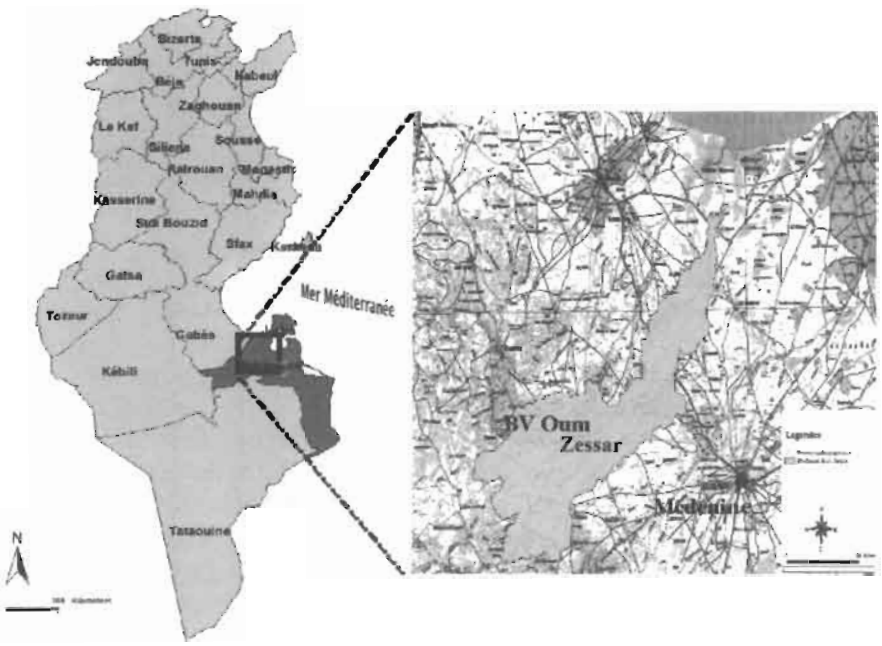

2.2. Méthodes de collecte de données : un dispositif d'observation multidisciplinaire

2.2.1. Approche d'observation socioéconomique

Cette approche est basée sur les dispositifs d'observation socioéconomique qui ont été mis en place à l'occasion de la mise en œuvre des actions de recherche au sein des divers projets et programmes de recherche tels que le projet INCO-DC (WAHIA) (2000-2002) : « Water Harvesting Impact Assessment in dry Mediterranean zones » ; le programme Jeffara (2001-2004) : « La désertification dans la Jeffara tunisienne, pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales » ; et le programme ROSELT/OSS (2003-2010) : « Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme ». Les données utilisées par les modélisations proviennent, d'une part, de la valorisation des acquis de ces différents programmes de recherche et, d'autre part, des investigations complémentaires entreprises dans le cadre du programme JEFF-OR. Différents résultats d'enquêtes emboîtées sur le terrain ont été utilisés, ayant trait aux aspects sociodémographiques, agroéconomiques et environnementaux. Ces enquêtes sont de trois niveaux : un premier niveau d'enquêtes à l'échelle des unités administratives (UA) (réalisées en 2005) caractérisant le territoire du bassin versant ; un deuxième niveau d'enquêtes auprès des chefs des unités d'exploitation (UE) (réalisées en 2003 et 2005 respectivement auprès de 300 et 240 ménages), caractérisant les exploitations et le suivi de leurs stratégies ; enfin, le troisième et dernier niveau d'enquêtes, réalisé en 2006, a concerné les pratiques d'exploitations et les prélèvements des ressources naturelles auprès d'échantillons ciblés de parcelles, de champs et de troupeaux appartenant à la population touchée par l'enquête UE (30 enquêtes).

2.2.2. Données et approche d'observation biophysique

L'observation biophysique a fait recours à l'outil de la télédétection combinant les observations au sol, l'utilisation des photos aériennes et le traitement des images satellites et les techniques du système d'information géographique (SIG).

2.3. Des modèles bioéconomiques et environnementaux

2.3.1. Modèle de contrôle optimal : aide à la décision pour une allocation optimale des ressources en terres

Il s'agit à travers ce modèle bioéconomique de contribuer à mettre au point une approche de gestion basée sur le contrôle et la planification de l'allocation des ressources naturelles en zones arides notamment les terres agricoles. La méthodologie est basée sur l'élaboration d'un modèle de contrôle optimal de la mise en cultures et de l'usage des espaces pastoraux (Allali, 2000). Ce modèle permet de déterminer un ensemble de solutions optimales pour une allocation efficiente des superficies des parcours, à

partir de laquelle on juge l'optimalité de la mise en culture de parcours à l'échelle du bassin versant, objet d'étude.

Formulation générale du modèle de contrôle optimal

a- Fonction objective

L'objectif peut être représenté par le maximum des avantages qui peuvent être générés de l'utilisation optimale de l'espace par les deux activités, durant un horizon de planification donné (Allali, 2000). Ainsi, la fonction objectif du modèle est représentée par une fonction d'utilité sociale (bien être social), associée à l'activité de la production agricole et à celle de l'exploitation des parcours. Sous sa forme implicite, la fonction d'utilité sociale sera spécifiée comme étant une fonction dérivée du profit agrégé des deux activités, en l'occurrence le profit de l'agriculture et le profit de l'élevage pastoral. En notant U (.) : la fonction d'utilité sociale, π (.) : la fonction du profit agrégée de deux activités, X (t) : le niveau d'utilisation des inputs en agriculture, STP (t) : la superficie totale des parcours, SMC (t) : la superficie des parcours mis en culture et le taux d'actualisation (taux d'escompte social), l'objectif retenu est défini par le maximum d'une fonctionnelle J, exprimant la valeur actualisée de l'utilité sociale de la collectivité toute entière, pour un horizon temporel de planification [0, T] et s'écrit :

$$Max\ J[X, SMC, STP] = \int_{i=0}^{T} U[\pi(X(t), SMC(t), STP(t))].e^{-rt}dt \quad (3.1)$$

$$[X(t), SMC(t)]$$

Avec $SMC(t) = SMCP(t)$

SMC (t) : la superficie de parcours mise en culture pluviale.

On note le profit total tiré des cultures :

$$\pi_{agr} = [STAU - STP]\,[P_a\,Y(.) - P_x\,X] \quad (3.2)$$

π_{agr} : Profit total tiré des cultures.

STAU : Superficie totale agricole utile.

Y(.) : Production agricole agrégée.

P_a : Vecteur des prix unitaires des productions agricoles (l'indice de prix agrégé à partir de la formule de Laspeyres).

P_x : Vecteur des prix unitaires des inputs agricoles.

De même, si on note PUP, le profit unitaire dégagé de l'exploitation des parcours, le profit total de l'activité sera donné par :

$$\pi_{prc} = PUP.STP \quad (3.3)$$

D'où les profits agrégés des deux activités :

$$\pi[X,SMC,STP] = \pi_{prc} + \pi_{agr} = PUP.STP + [STAU - STP] * [P_aY(.) - P_xX] \quad (3.4)$$

Le profit agrégé va donc dépendre des paramètres liés aux marchés (prix des produits agricoles, prix des facteurs de production, etc.).

b- Contraintes du modèle

L'objectif du maximum de profit agrégé est assujetti à deux contraintes majeures. La première contrainte est liée à l'offre limitée en espace utilisable par les deux activités (3.5), quant à la deuxième, elle prend en compte l'objectif de conservation des zones de parcours, en considération de leur évolution au cours du temps. C'est l'équation de la dynamique de la superficie totale des parcours (équation d'état (3.6)) (Allali, 2000) :

$$SAUT = STA + STP = SAUT_{max} = cte \qquad (3.5)$$

$$\frac{\partial(STP)}{\partial t} = STP\,(t) = -\,SMC\,(t) \qquad (3.6)$$

A ces deux contraintes viennent s'ajouter d'autres liées à la condition de non négativité et à la connaissance d'état initial de la superficie du parcours.

$$X(t), SMC(t) \text{ et } STP \geq 0 \qquad (3.7)$$

$$STP(o) = STP_0 \qquad (3.8)$$

c- Spécification de la fonction de production et méthode d'estimation

Choix de la forme fonctionnelle

Le modèle de fonction de production retenu est alors une forme quadratique incomplète où seules les interactions entre inputs ayant un fondement agronomique et un effet sur la production ont été maintenues (Allali, 2000).

$$Y(.) = \alpha_0 + \alpha_1 X(t) + \alpha_2 SMC(t) + \alpha_3[STP(0) - STP(t)] + \alpha_4 IP + \alpha_5 SC + \frac{1}{2}\alpha_{11}[X(t)]^2 + \frac{1}{2}\alpha_{22}[SMC(t)^2 + \alpha_{12}[X(t) * SMC(t)] \qquad (4.1)$$

Où *Y (t)* : niveau de la fonction de production agricole (indice de production agrégé à partir de formule de Laspeyres).

X (t) : niveau de mécanisation agricole.

[STP (0) - STP (t)] : cumul des superficies de parcours mises en culture.

[X(t) * SMC(t)] : interaction entre le niveau de mécanisation et la superficie courante de parcours mise en culture.

IP : indice de pression sur les parcours pastoraux : variable « Dummy » qui explique le détriment des parcours suite aux travaux de CES.

IP = 1, si réduction de la superficie de parcours due aux travaux de CES.

IP = 0, s'il y a sauvegarde de parcours.

SC : indice de sécheresse : variable « Dummy » indique le niveau de pluviométrie de la zone d'étude.

SC = 1, si l'année t est sèche.

SC = 0, si l'année t est pluvieuse.

Restrictions sur les coefficients

Pour que la forme fonctionnelle choisie obéisse aux propriétés théoriques d'une fonction de production et aux considérations pratiques liées à l'activité agricole, des restrictions ont été opposées sur les coefficients (Allali, 2000) :

$$\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2 \text{ et } \alpha_3 \geq 0 \quad (4.2)$$

$$\alpha_4, \alpha_5 \text{ et } \alpha_{12} \leq 0 \quad (4.3)$$

$$\alpha_{11} \leq 0, \alpha_{11} \cdot \alpha_{22} - \alpha_{12}, \alpha_{12} \geq 0, \alpha_{22} \leq 0 \quad (4.4)$$

2.3.2. La programmation multiobjective : vers la recherche de compromis entre la préservation et l'exploitation des ressources naturelles

C'est un modèle bioéconomique qui vise la conception d'un schéma d'allocation optimale des ressources en eau et en sol dans les systèmes de production du bassin versant d'Oued Oum Zessar moyennant la programmation multiobjective de compromis. L'hypothèse sous-jacente de cette recherche est que l'allocation des ressources en eau n'est pas optimale dans le bassin versant.

Ce modèle de programmation multiobjective a été développé moyennant la méthode NISE « Non Inferior Set Estimation » orienté vers une optimisation de l'allocation des ressources en eau et en sol. Cette modélisation multiobjective et de compromis a pour but d'offrir aux décideurs un ensemble de solutions optimales de compromis qui concilient deux objectifs conflictuels qui sont : la maximisation de la marge brute qui est un objectif économique, et la minimisation du coût de dégradation du sol qui est un intérêt environnemental (Ounalli, 2005).

Afin d'appréhender la problématique de cette recherche, une analyse socioéconomique des différents systèmes de production a eu lieu. Pour ce faire, des enquêtes socioéconomiques ont été menées auprès de 240 exploitants et des entretiens avec les principaux acteurs de la région ont été conduits.

Dans une deuxième étape, il a été procédé par la méthode d'évaluation contingente (Bréchet, 2004 ; Lambert, 1997 ; Faucheux et Noël, 1995) pour estimer les coûts de dégradation du sol. Cette application est basée sur une enquête spécifique qui consiste à estimer la disposition à payer de chacun des exploitants pour conserver un hectare de leur patrimoine agricole. Cette enquête a été conduite auprès de 240 exploitants agricoles en 2005.

Dans une troisième étape, les méthodes de programmation multiobjective (méthode NISE), de programmation de compromis et de programmation d'optimisation simultanée des fonctions objectifs ont été appliquées afin d'optimiser l'allocation des ressources en eau et en sol vis-à-vis des différents systèmes de production décrits (Romero et Rehman, 1989).

Il s'agit d'une application de la programmation multiobjective, qui s'effectue moyennant le logiciel LINDO (Linear, Interactive, and Discrete Optimizer) (LINDO, 2001). Elle consiste à optimiser plusieurs objectifs

simultanément sujets à un ensemble de contraintes technicoéconomiques (Sghaier, 1995).

Formulation mathématique du modèle

La formulation mathématique du modèle est décrite comme suit :

$$\text{MaxMB} = \sum (\text{MB})_{ij} X_{ij}$$

$$\text{Min} \sum \text{CD}_{ij} X_{ij}$$

Sachant que les contraintes du modèle sont :

$$\sum a_{ij} x_{ij} \leq b_k$$

$$\sum a_{ij} x_{ij} \geq b_k$$

MB : Marge Brute par hectare à l'échelle du bassin versant (en dinars).

MB_{ij} : Marge Brute par hectare du système de production j dans le compartiment i (en dinars).

CD_{ij} : Le Coût de la Dégradation du sol du système de production j dans le compartiment i (en dinars).

X_{ij} : Superficie occupée par le système de production j dans le compartiment i (en hectare).

a_{ij} : Correspond aux besoins d'1 hectare de système de production j en ressource k.

b_k : Quantité disponible en ressource k.

Les contraintes du modèle sont liées aux ressources limitantes des processus de production notamment les ressources en eaux superficielles et profondes, les ressources en sol, le travail agricole et les contraintes budgétaires. Elles sont formulées mathématiquement comme suit :

Contraintes liées aux surfaces cultivées

La somme des superficies occupées par les systèmes de production dans le compartiment i (amont, piedmont et aval du bassin versant) doit être au minimum égale à la superficie cultivée actuellement. Cette contrainte traduit le choix qui dit que les superficies plantées et aménagées (*jessour, tabias*, etc.) conservent leur occupation actuelle au minimum.

$\sum x_{ij} \geq$ Superficie cultivée du compartiment i.

x_{ij} : Superficie du système de production j qui fait partie du compartiment i.

Contrainte liée aux surfaces potentielles

$$\sum_{j=1}^{n} x_{ij} \leq \text{Surface cultivable dans le compartiment i.}$$

Contrainte liée aux surfaces irrigables

$\sum x_{ij} \leq$ Surface irrigable dans le compartiment i.

Contrainte liée aux surfaces irriguées

$\sum x_{ij} \geq$ Superficie irriguée occupée par l'ensemble des systèmes de production j.

Contrainte liée aux ressources en eau de surface

$\sum BE_{ij} X_{ij} \leq$ Ressources disponibles en eau de surface

BE_{ij} : Besoins en eau par hectare du système de production j par compartiment i.

Contrainte liée aux ressources en eau souterraine

$\sum BEs_{ij} X_{ij} \leq$ Ressources disponibles en eau souterraine

BEs_{ij} : Besoin en eau par hectare du système de production j et par compartiment i.

Contrainte liée à la main-d'œuvre

$\sum BMO_{ij} X_{ij} \leq$ Disponible en UTH dans le compartiment i.

BMO_{ij} : Besoin en main-d'œuvre par hectare de système de production j et par compartiment i.

Contrainte budgétaire des exploitants

$\sum C_{ij} X_{ij} \leq$ Capacité de financement de l'exploitant.

C_{ij} : Charges de production du système j du compartiment i.

2.3.3. Modélisation SIEL[2] sur les interactions « ressources-usages »

Basée sur une approche multidisciplinaire, cette modélisation tente d'établir un bilan de la situation environnementale à travers des indices de pression anthropique et de risque de vulnérabilité du milieu (Fetoui et *al.*, 2006), mais aussi des pronostics sur l'évolution de cette situation à travers les simulations.

La démarche méthodologique consiste à intégrer les données biophysiques et les données socioéconomiques à travers une approche spatiale intégrée dans l'objectif de faciliter la compréhension de l'état des ressources naturelles dans le bassin versant en question et de contribuer à aider les décideurs à lutter efficacement contre la désertification. La période de

2. Le Système d'Information sur l'Environnement à l'échelle Locale (SIEL) est un modèle d'utilisation de l'espace. Il est élaboré dans le cadre du programme ROSELT/OSS (2000-2006).

modélisation choisie est celle de 2001-2005 car elle traduit une séquence comprenant des années sèches et humides et pour des raisons de disponibilité de données.

La principale réponse méthodologique de ce modèle environnemental développé consiste à reconstruire artificiellement le territoire du bassin versant de telle manière qu'il soit découpé en unités spatiales de référence (USR) sur lesquelles il est possible de rapporter, sur une échelle pluriannuelle, les ressources naturelles dont le niveau de production dépend du fonctionnement des systèmes écologiques en place, et les pratiques d'exploitation de ces ressources, différentes selon le fonctionnement et les stratégies des sociétés qui vivent dans cet environnement. Ces USR sont tout simplement issues du croisement entre deux plans d'information construits séparément au préalable, le plan sur les conditions du milieu et celui sur les conditions des activités humaines. Le premier plan, ou plan des ressources naturelles, distingue des secteurs homogènes d'un point de vue biophysique (les unités paysagères UP). Le deuxième plan, ou plan d'expression des usages, délimite les secteurs homogènes d'un point de vue spatial sur lesquels une ou plusieurs pratiques d'exploitation de ressources sont appliquées. Ces secteurs s'appellent les unités de pratiques combinées (UPC), ils sont construits à partir des modèles de distribution spatiale des pratiques d'exploitation. La distribution spatiale des pratiques combinées se fait sur la base d'une construction antérieure des territoires d'exploitation (TE). Ces derniers sont formés par une mosaïque des polygones des territoires potentiels d'exploitation construits en utilisant l'algorithme de Thiessen. Sur les USR, sont rapportés les disponibilités et les prélèvements des ressources pour chaque usage et peuvent alors être calculés les bilans ou indices mettant en relation les ressources et les usages (Loireau, 1998). Grâce aux modèles successivement mis en œuvre dans le SIEL, les paramètres d'entrée du système peuvent être modifiés selon des scénarios d'évolution prédéfinis ; des cartes prospectives peuvent être alors produites et utilisées comme base de discussion auprès des acteurs de développement.

L'élaboration d'une carte des UP est le résultat de l'interaction de trois catégories de facteurs : physiques, biologiques et humains. La construction des UP a nécessité l'élaboration préalable des cartes thématiques par série de facteurs, puis leur intersection. Ces travaux ont réclamé la maîtrise des méthodes cartographiques classiques.

Les données issues des enquêtes socioéconomiques emboîtées et de la télédétection et le SIG vont servir à l'alimentation du kit minimum du modèle SIEL (Fig.2).

Figure 2. Dispositif d'observation multidisciplinaire : un système d'enquêtes emboîtées en relation avec le SIG et le SIEL (Fétoui *et al.*, 2006)

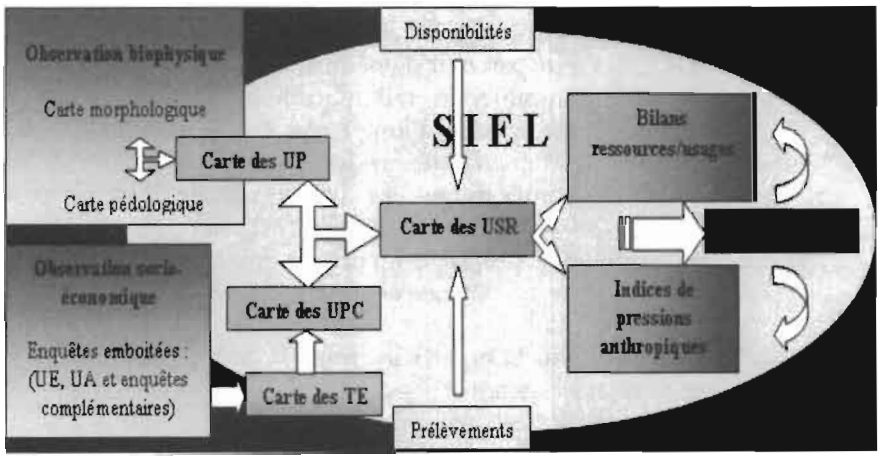

3. Résultats et discussions

3.1. Résultats du modèle de contrôle optimal

3.1.1. Interprétation du modèle estimé

Les résultats de l'estimation économétrique du modèle de la production agricole (agriculture pluviale) à l'échelle du BV s'écrivent comme suit :

$$Y(.) = 4094.11\ X(t) + 5716.28\ SMC(t) + 19.9\ [STP(0)] - 1589.32\ IP - 52.39\ SC$$
$$(952.52)\ (2256.95)\ (7.35)\ (518.09)\ (20.98)$$
$$R^2 = 90$$
$$- (1/2)\ 4816.23\ X^2(t) - (1/2)\ 9491.76\ SMC^2(t) - 6761.25\ [X(t)*SMC(t)]$$
$$(1890.69)\ (4032.63)ns\ (2350.19)$$

La valeur (.) : t de Student.
(Ns) : non significatif.

A partir de ces résultats, il se dégage que la quasi totalité des inputs considérés ont des effets significatifs sur les niveaux de production réalisés et peuvent être interprétés comme suit :

- l'utilisation de la mécanisation agricole (X) et la mise en culture courante (SMC) des zones de parcours pastorales (SMC) ont un effet significativement positif sur le niveau de la production agricole agrégée;
- le cumul de superficies mises en cultures des zones de parcours pastorales (STP0 - STPT) entraîne une amélioration significativement positive en valeur économique sur le niveau de la production agrégée mais son optimalité sociale et environnementale n'est pas garantie ;

- l'indice de pression et l'interaction entre l'utilisation de la mécanisation et la mise en culture courante affectent négativement la production agricole agrégée. Ceci peut être interprété comme étant les conséquences directes des problèmes environnementaux liés à la fragilité écologique et la pauvreté des ressources en sol des zones de parcours. Ainsi, la perte de parcours d'une manière intensive au profit de la mise en culture entraînerait vraisemblablement une dégradation progressive de l'espace agricole à long terme et accentuerait les problèmes de désertification en zones arides ;
- les sécheresses fréquentes durant ces années (sauf deux années pluvieuses : 1996 et 2003) ont des effets négatifs sur la production agrégée, ce qui explique la propriété théorique que la relation entre la sécheresse et l'agriculture pluviale est inversement proportionnelle.

3.1.2. Détermination de la superficie optimale des parcours

La situation de référence retenue pour le calcul de la superficie optimale des parcours est la période des réalisations des travaux de CES (1990-2004) au niveau du BV. Ce choix se justifie par la présence des données temporelles nécessaires à l'application du modèle d'optimisation dynamique. En utilisant le principe de maximum Pontriaguine et la stratégie de maximisation de profit de producteur (b), la formule des superficies optimales, d'après la formule (a) (Allali, 2000), est égale à :

$$STP^*(t) = STP_0 + \frac{[\alpha_1 X^* + \alpha_4 IP^* + \alpha_5 SC^* + \frac{1}{2}\alpha_{11} X^{*2} - (\frac{P_x}{P_a} X^*) - \frac{PUP}{P_a}]}{r(\alpha_2 + \alpha_{12} X^*) + 2\alpha_3} + \frac{[r(\alpha_2 + \alpha_{12} X^{*2}) + 2\alpha_3][SAUT - STP_0]}{r(\alpha_2 + \alpha_{12} X^*) + 2\alpha_3} \quad (a)$$

$$Avec : X^*(t) = \frac{1}{\alpha_{11}} [\frac{P_x}{P_a} - \alpha_1 + \alpha_{12} SMC(t)] \quad (b)$$

D'après la formule (a) et (b), on peut calculer les superficies optimales et réelles des parcours ainsi que leurs écarts pour la période 1990-2004 au niveau du bassin versant (tableau 1).

Tableau 1. Ecarts des superficies optimales et réelles des parcours (en ha), période 1990-2004

Années	Superficie optimale des parcours	Superficie réelle des parcours	Ecart des superficies
1990-1991	23 753	204 636	3 289
1997-1998	21 478	176 741	3 804
2003-2004	19 933	154 722	4 461
Moyenne	21 718	17 863	3 855

Ces résultats sont dérivés d'une situation hypothétique d'allocation optimale de l'espace entre deux activités de production, agricole et pastorale, et peuvent ainsi constituer une référence de base pour juger l'efficience dans l'utilisation actuelle des terres de parcours à l'échelle du bassin versant en question. En comparant les valeurs optimales à la situation réelle, il apparaît que la superficie réelle des parcours est inférieure au niveau optimal sur tout l'horizon temporel considéré. Ceci montre que le détriment des superficies des parcours au profit des cultures, suite aux travaux de CES, ne répond pas à un objectif collectivement et socialement optimal, mais révèle en effet une allocation inefficiente d'une partie des terres de parcours. C'est-à-dire que non seulement la mise en culture des parcours en céréales et arboricultures derrière les ouvrages de CES chaque année est socialement non optimale, mais une partie constitue un prélèvement direct sur le capital pastoral du bassin versant. Celle-ci est évaluée sur la base de l'écart enregistré entre la superficie réelle et le niveau optimal des parcours. Elle est en moyenne de 3 855 hectares pour les 15 années (1990-2004), ce qui représente 19% des terres de parcours au profit de l'agriculture. L'évolution de ces superficies montre une tendance à la hausse en fonction des années (Fig.3).

Figure 3. Evolution de l'écart entre les superficies optimales et les superficies réelles des parcours durant la période 1990-2004 dans le bassin versant d'Oued Oum Zessar

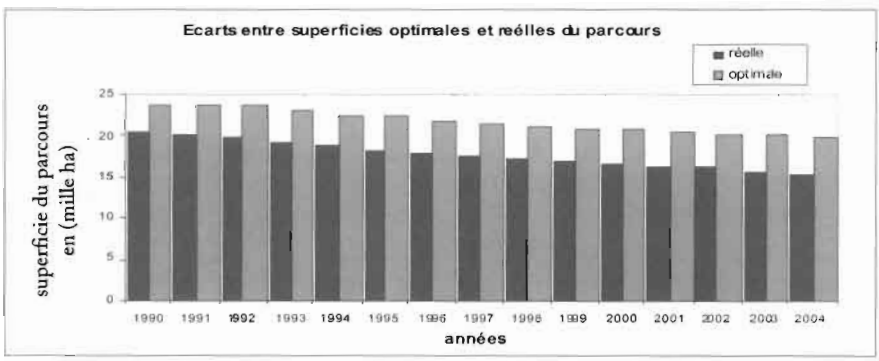

Cette différence peut être expliquée par deux raisons essentielles : la première réside dans le processus de privatisation des terres, vecteur essentiel d'expansion des superficies cultivées, qui dans la plupart des zones semble irréversible et répond aux aspirations actuelles des populations rurales. Le second élément correspond à l'absence d'alternatives économiques crédibles offertes en termes d'activités et d'emplois, qui offrent de réelles incitations au ralentissement, voire à l'arrêt de la mise en culture (l'oléiculture principalement) sur les terres pastorales à faible potentialités agricoles.

Ainsi, le défrichement des parcours de façon irrationnelle sur des terres peu aptes à la mise en culture est considéré comme l'une des principales

causes de la désertification et de la dégradation de ressources naturelles. En effet, la mise en culture non contrôlée dérivée des anticipations climatiques en début de campagne agricole par les agriculteurs, augmente l'effet de risque sur le rendement agricole et sur la rentabilité des systèmes agricoles en question.

Malgré les limites que rencontre toute tentative de modélisation économique, cette application est basée sur une série temporelle courte (15 années). De même, l'échelle d'application est un bassin versant caractérisé par l'intensification des ouvrages de CES, par une prédominance de l'agriculture pluviale et par une mise en culture moyennant le défrichement des terres des parcours avec des valeurs de superficies des cultures irriguées très faibles. Une extrapolation de l'application de modèle de contrôle optimal à l'échelle régionale permettrait de produire des orientations pour les décideurs afin qu'ils puissent mieux contrôler la mise en culture des parcours.

3.2. Résultats du modèle de programmation multiobjective

L'application des différentes méthodes d'optimisation des fonctions objectifs a conduit à des solutions efficientes et optimales qui sont illustrées par la courbe de *trade-off* [AB] (Fig.4). Les deux fonctions objectifs sont, la maximisation de la marge brute et la minimisation du coût de dégradation du sol. L'optimisation séparée des deux fonctions objectifs a conduit à un ensemble de solutions efficientes les plus proches de la solution idéale. Celle-ci est déterminée dans une première étape par la matrice de *pay-off* (tableau 2).

Tableau 2. Matrice de *pay-off*

		Max MB	Min Deg.sol
Fonctions objectifs	MB (DT/an)	3 073 187	1 580 447
	Deg.sol (DT/an)	566 122	380 099

MB : Marge Brute ; Deg.sol : coût de Dégradation du Sol

Ces résultats montrent que la maximisation de la marge brute est atteinte à 3 073 187 DT/an, mais avec un coût de dégradation correspondant élevé également (566 122 DT/an). Lorsque la dégradation des sols est minimisée (380 099 DT/an), le niveau de la marge brute chute sensiblement et atteint seulement 1 580 447 DT/an soit presque la moitié (51,4%).

La résolution avancée du modèle a abouti comme le montre le tableau 3 à une solution efficiente (point C ; Fig.4) qui appartient à l'ensemble des solutions de départ de la courbe de *trade off*, c'est la solution la plus proche du point idéal. Celle-ci est définie par une marge brute de 2 674 559 DT, et par un coût de dégradation du sol de 513 731 DT.

L'optimisation simultanée des deux fonctions objectifs révèle qu'en allant de la situation de référence (point B), il est possible de doubler la

marge brute (marge brute additionnelle de 1,493 MDT) tout en gardant les coûts de dégradation du sol à un niveau acceptable (coût additionnel de 0,186 MDT).

Figure 4. Courbe de *trade off*

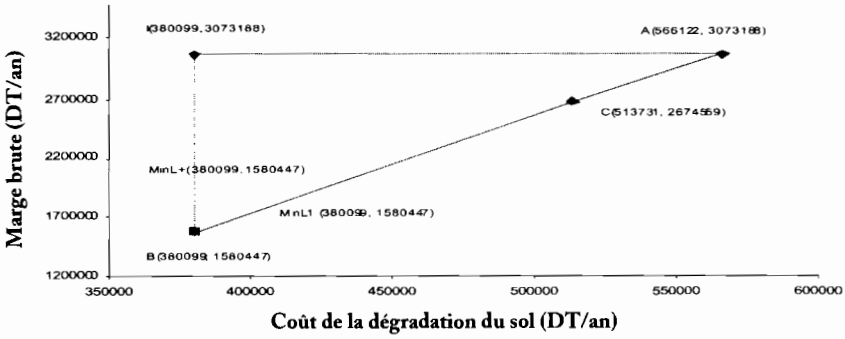

Les résultats mentionnés dans le tableau 3 montrent que l'occupation du sol correspondant à la solution optimale passe de 11 673 ha à 22 302 ha avec un avantage comparatif des systèmes de production basés sur les *jessour* en amont (X_{11}) et au piedmont (X_{21}) qui connaissent un accroissement de leurs superficies respectives de 3 120 ha à 5 397 ha et de 728 ha à 9 080 ha. L'application des différentes méthodes de programmation multiobjective et de compromis au cas étudié a révélé qu'il est possible d'établir des schémas allocatifs des ressources en eau et en sol qui optimisent l'allocation de ces ressources vis-à-vis des divers systèmes de production existant et qui peuvent concilier les objectifs conflictuels. Quant aux schémas allocatifs des ressources en eau de surface, cette solution a permis l'exploitation d'un volume additionnel de 5,5 Mm^3/an.

Tableau 3. Occupations des systèmes de production (ha) correspondant à la solution optimale et à la situation de référence

Système de production	Solution de référence	Solution optimale
Jessour amont (X_{11})	3 120	5 397
Jessour piedmont (X_{21})	728	9 080
Banquette piedmont (X_{22})	3 120	3 120
Agriculture pluviale plaine (X_{31})	4 664	4 664
Périmètres irrigués plaine (X_{31})	41	41
Total	11 673	22 302

L'application des méthodes de programmation multiobjective et de compromis a révélé qu'il est possible d'obtenir des solutions optimales de compromis entre les objectifs économiques et environnementaux.

Ce type de modélisation pourrait être mis à profit pour considérer d'autres contraintes comme par exemple celles liées aux changements climatiques et aux risques de la réallocation des ressources en eau suite à la nouvelle répartition spatiale de l'ensemble des systèmes de production. Il est à noter que l'application de la méthode de l'évaluation contingente n'est qu'une tentative parmi celles appliquées en Tunisie pour l'évaluation des coûts de dégradation du sol. Ceci prouve que les résultats peuvent prendre d'autres significations si on a procédé à d'autres méthodes, comme par exemple à la méthode de la différence des productivités.

3.3. Résultats du modèle SIEL

3.3.1. Calcul des indices de pression sur l'environnement

Les résultats du modèle SIEL présentés concernent l'estimation de l'indice de prélèvement absolu (IPA) pour un usage[3] (ROSELT/OSS, 2005). Il est le rapport des prélèvements et des disponibilités. Cet indice synthétique est pris comme indice de risque à la désertification car il mesure une pression sur l'environnement par rapport à la ressource. Il est absolu dans le sens où sa mesure est calculée de façon isolée et où il est comparable d'une zone à une autre.

Trois IPA ont été calculés : indices de prélèvement forestier, agricole et pastoral. A partir de ces indices, le modèle peut calculer un indice intégré ou indice de pression multi usage (Fig.5). Ce dernier a été déterminé en appliquant la moyenne arithmétique sur les trois indices de prélèvement.

La figure 5 présente l'état actuel du milieu (situation de référence) et montre les étendues des zones ayant des risques de différents niveaux de désertification. Généralement, plus les besoins de la population sont satisfaits, plus le risque de désertification est atténué. Cette situation de référence montre que les zones présentant un maximum de risque couvrent 13% de la superficie totale du bassin versant. Elles sont localisées en grande partie en aval du bassin versant, là où la population est nombreuse et les espaces sont réduits, en plus de la dominance de la pratique pastorale et de l'arrachage du bois. Ces résultats peuvent être très utiles en terme d'aide à la décision. En effet, la situation actuelle du milieu invite les décideurs et les planificateurs à intervenir en priorité dans ces zones.

3. Le prélèvement agricole représente l'équivalent de la biomasse totale en matière sèche des types d'affectation parcellaire qui sont remis en culture durant la période de modélisation. Le prélèvement pastoral représente l'équivalent de la consommation fourragère du bétail. En fait, il est le produit de la population animale par une constante de consommation fourragère et un rayon d'accès pastoral. Ce dernier représente la plus grande distance ou le plus grand éloignement de l'exploitation des ressources pastorales par les éleveurs de chaque village de la région. Enfin, le prélèvement forestier est calculé de la même façon que le prélèvement pastoral, mais dans ce cas avec une constante de consommation du bois et un rayon d'accès bois. Ce dernier représente la plus grande distance ou le plus grand éloignement de l'exploitation du bois par les exploitants par rapport à leur résidence.

Figure 5. Indices de pression environnementale dans le bassin versant d'Oued Oum Zessar (situation de référence)

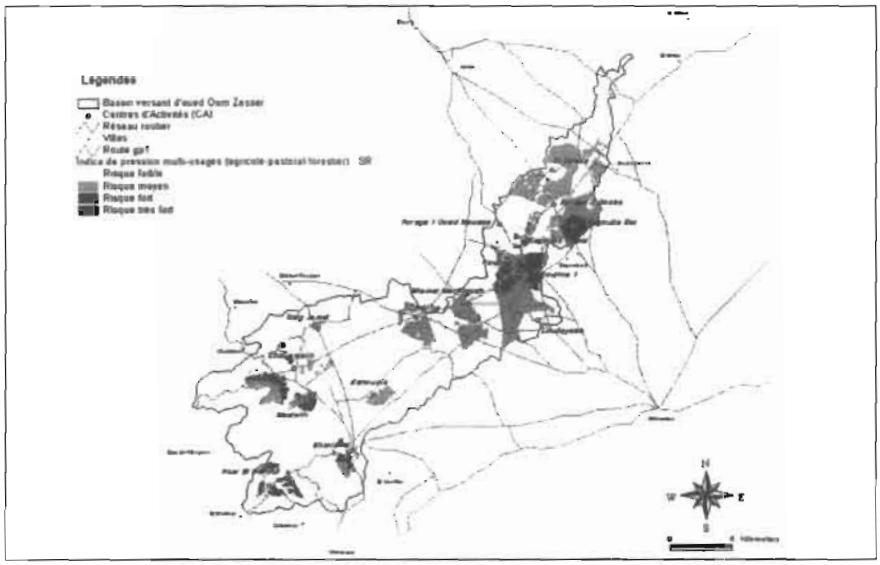

3.3.2. Scénarios prospectifs de l'état de l'environnement

Trois scénarios ont été envisagés pour cette modélisation.

Scénario 1 : il tente de simuler la situation dans 10 ans si :

- le taux d'accroissement de la population humaine reste identique à celui de la période 1994-2004 ;
- la population animale double.

Dans ce cas, les résultats de la simulation du modèle (Fig.6), révèlent une accentuation du risque de désertification sur toutes les zones qui ont

Figure 6. Indices de pression (scénario 1)

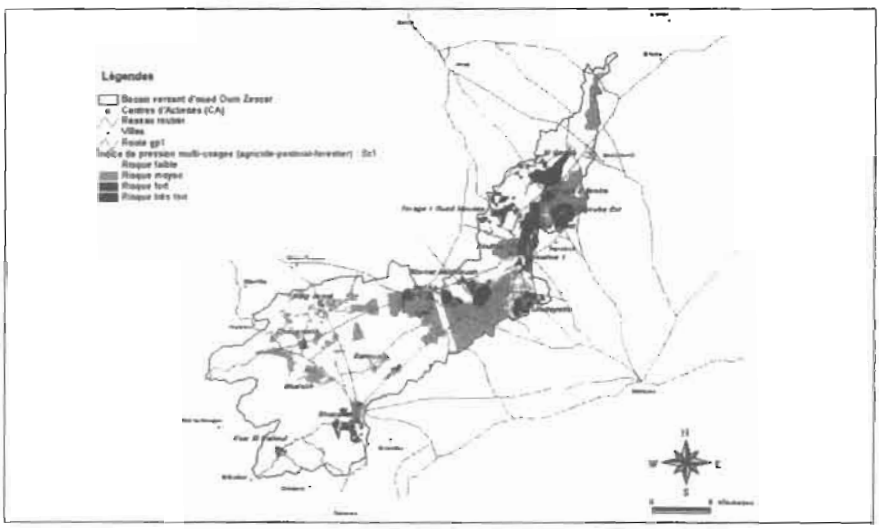

été moyennement touchées par ce fléau. Ceci invite à alerter les acteurs institutionnels et la population quant aux impacts de l'accroissement de la pression sur l'environnement naturel.

Scénario 2 : ce deuxième scénario est positif et prévoit d'intervenir pour réduire l'exploitation de bois par la population de 30% (en considérant les deux conditions avancées dans le scénario 1). Les résultats montrent que les zones caractérisées par des indices de pression maximum sont sensiblement réduites (Fig.7).

Figure 7. Indices de pression (scénario 2)

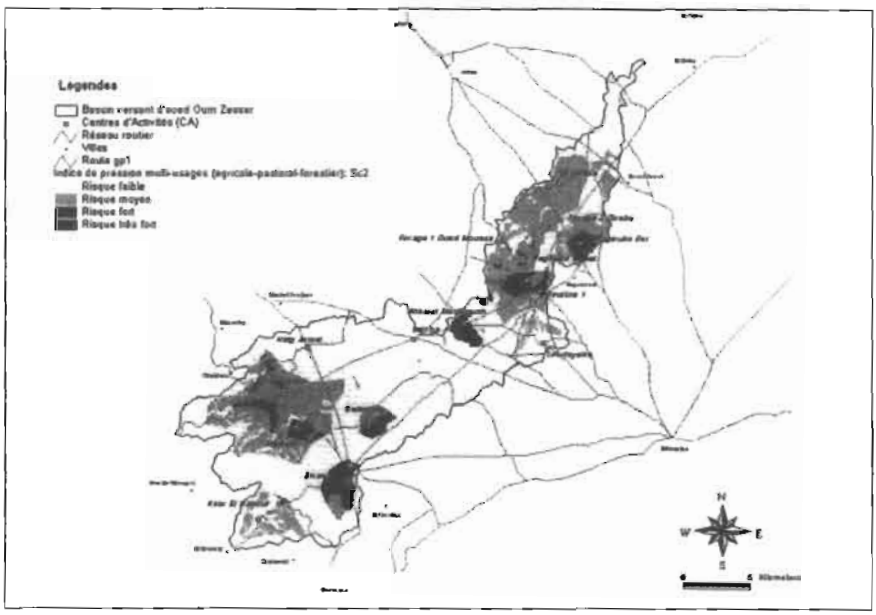

Pour conclure, le modèle SIEL constitue une approche spatiale qui tient compte du fonctionnement des systèmes biophysiques et des systèmes socioéconomiques. Il constitue une contribution permettant d'intégrer la complexité des interactions dynamiques entre ressources et usages à l'échelle locale. Il permet également d'établir des prospectives simulant des scénarios d'évolution définis par les scientifiques chargés de la surveillance environnementale et/ou par les gestionnaires des ressources naturelles. En effet, la simulation à travers les scénarios a révélé une haute vulnérabilité de l'écosystème naturel aux actions d'anthropisation. Les produits réalisés, essentiellement rendus sous forme de cartes, peuvent être mis à disposition des acteurs de développement afin de mieux cibler leurs actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles.

Conclusion

Cette action de recherche permet de structurer les problèmes de gestion des ressources naturelles en zones arides tunisiennes à travers l'analyse des impacts des politiques d'utilisation des ressources et de l'action humaine sur la durabilité des systèmes agropastoraux. Elle contribue à la mise au point de méthodes et approches de gestion des ressources naturelles basées sur le contrôle de l'allocation et des modes d'usage de ces ressources sous diverses contraintes socioéconomiques et environnementales et fournit un panel d'outils d'analyse, de modélisation et de simulations permettant une meilleure compréhension des problèmes de gestion des ressources naturelles et assurant une meilleure qualité de décision et de planification. Ces méthodes et approches peuvent envisager des tendances générales d'évolution et contribuer à orienter les interventions en terme d'aménagements et de développement dans les zones arides. Ces outils permettent également de développer les capacités d'appréhension du fonctionnement socioéconomique et environnemental en zones arides. Ils permettent de générer des bases de données et des plateformes utiles pour l'éducation et la communication entre les différents acteurs (interactions entre chercheurs, modélisateurs, décideurs, planificateurs, acteurs locaux, etc.).

Enfin, ces modèles spatiaux et d'optimisation dans les domaines de ressources naturelles et de l'environnement sont des outils informatiques parmi d'autres. Ils doivent être calibrés (pertinence des données d'entrée) et validés à travers les interactions entre acteurs locaux, planificateurs, décideurs, chercheurs, modèles et terrain. Ceci peut se faire dans un cadre de projets de développement, notamment les plans d'action locaux et nationaux de lutte contre la désertification.

Références bibliographiques

Allali K., 2000. *Contribution au développement durable des zones de parcours au Maroc. Modèles de contrôle optimal de la mise en culture et du surpâturage.* Thèse d'État de sciences agronomiques, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, Belgique.

Allali K., 2002. « Modèle de contrôle optimal de l'utilisation des terres agricoles : cas de l'agriculture et des zones de parcours », article présenté à la 3ème Conférence internationale en recherche opérationnelle, 4-6 juin 2002, Marrakech, Maroc.

Boufelgha M. et Chniter M., 2004. *Conservation des eaux et sols dans le gouvernorat de Médenine.* Rapport technique, CRDA de Médenine, Tunisie.

Bréchet T., 2004. *Méthodes d'évaluation des actifs naturels.* www.core.Ucl.ac.be:16080/chlhoist/Fentre

Chaise-Auclair M., 1996. « Les stratégies foncières dans la région de

Menzel Habib », *in* Programme DYPEN « Dynamiques des populations et environnement », IRA, IRD, Tunis, *Travaux de recherche* n°11, 52 p.

Faucheux S. et Noël F., 1995. *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, A. Colin, 470 p.

Fétoui M., 1999. *Evaluation d'impact des aménagements de conservation des eaux et du sol : cas du bassin versant d'Oued Oum Zessar.* Mémoire de fin d'études, Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef, Tunisie, 109 p.

Fétoui M., 2003. *Ressources naturelles, usages et stratégies des acteurs ruraux dans un micro bassin versant de la région de Zeuss-Koutine (Jeffara tunisienne) : vers un essai de modélisation multi-agents autour de la gestion des ressources en eau.* Mémoire de mastère de lutte contre la désertification et de gestion des ressources, INAT/IRA, Tunis/Médenine, 152 p. + annexes.

Fétoui M., Sghaier M., Loireau M., Bennour L., Ouessar M., Ouled Belgacem A., Tbib A. et Tamallah H., 2006. « Modélisation SIEL sur les interactions "ressources-usages" dans l'Observatoire de Menzel Habib (Tunisie) pour une gestion durable des ressources naturelles en zones arides », *in* Actes du Colloque international « Interactions nature-société : analyses et modèles », La Baule, 3-6 mai 2006, UMR 6554 Laboratoire Littoral Environnement, Télédétection, Géomatique du CNRS.

Guillaume H., Romagny B., Fetoui M., Nouri H., Palluault S. et Hajji A. 2003. *Sociétés, dynamiques d'occupation du milieu et compétitions sur les ressources naturelles dans la Jeffara tunisienne.* Rapport scientifique du thème 2 du programme Jeffara, IRA, IRD, Tunis, 248 p.

Hanafi A. et Ouled Belgacem A., 2006. « Les formations végétales et l'impact de l'emprise agricole sur leur dynamique », *in* Genin D. et *al.*, (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 57-67.

IRA-IRD-CNT, 2000. *Observatoires des relations populations-environnement en milieu rural tunisien : pour une gestion durable des ressources naturelles.* Rapport scientifique du programme DYPEN II, IRA, IRD, CNT, Tunis, tome 2.

Lambert J., 1997. *Evaluation monétaire des impacts des transports sur l'environnement. Analyse critique des méthodes et des applications.* www.inrets.r/ur/Ite/Publications/Publications-pdf/Lambert-publi/Toronto-97.pdf.

Loireau M., 1998. *Espaces-Ressources-Usages : spatialisation des interactions dynamiques entre les systèmes sociaux et les systèmes écologiques au Sahel nigérien.* Thèse de Doctorat en géographie rurale, Université Paul Valéry Montpellier III, 411 p.

Noy-Meir I., 1976. "Rotational Grazing in Continuously Growing Pasture : A Simple Model" *in Agricultural Systems*, n°1, pp. 87-112.

Ounalli N., 2005. *Contribution à l'optimisation de l'allocation des ressources en eaux et en sol dans les systèmes de production du sud-est de la Tunisie (cas du bassin versant d'oued Oum Zessar).* Mémoire de Mastère de lutte contre la désertification et de gestion des ressources, Tunis/Médenine, INAT/IRA, 117 p. + annexes.

Romero C. et Rehman T., 1989. *Multiple Criteria Analysis for Agricultural Decisions*, Amsterdam, The Netherlands, Elsevier.

ROSELT/OSS, DS3, 2004. *Concepts, méthodes et mise en œuvre pour l'évaluation des risques de désertification : Système d'Information sur l'Environnement à l'échelle locale (SIEL) du programme ROSELT/OSS.* Collection ROSELT/OSS, Document scientifique n°3, Montpellier, France.

ROSELT/OSS, 2004. *Guide de l'utilisateur de l'outil ROSELT-SIEL*, vol. 4. Collection ROSELT/OSS, Montpellier, France.

ROSELT/OSS, 2005. *Guide ROSELT/OSS pour l'évaluation et le suivi des pratiques d'exploitation des ressources naturelles.* Collection ROSELT/OSS, Contribution technique n°2, Montpellier, France, 80 p.

Sghaier M., Fétoui M. et Tbib A., 2007. « Contribution à l'analyse des évolutions des systèmes "population-exploitation des ressources naturelles" dans l'Observatoire de Menzel Habib (Sud-Est tunisien) » *in Sciences et changements planétaires/Sécheresse*, vol. 18, n°4, pp. 321-327.

Sghaier M. et Fétoui. M., 2006. « Le statut foncier des terres : un facteur déterminant des évolutions socio-environnementales », *in* Genin D. et *al.*, (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 137-146.

Sghaier M., Picouet M., Gammoudi T., Fetoui M. et Issaoui M., 2003. *Structures démographiques, activités socio-économiques des ménages et évolution foncières.* Rapport scientifique du thème 3 du programme Jeffara, IRD/IRA, Tunis/Médenine, 86 p.

Sghaier M., Mahdhi N., De Graaff J. and Ouessar M., 2002. "Economic Evaluation of Water Harvesting at Catchment's Scale : An Application of the FORCES MOD Model", *in* De Graaff J. et Ouessar M. (eds.), *Water Harvesting in Mediterranean Zones : an impact Assessment and Economic Evaluation*, TRMP paper n°40, Wageningen University, The Netherlands, pp. 101-113.

Sghaier M., 1995. *Tarification et allocation optimale de l'eau d'irrigation dans les systèmes de production de la région oasienne de Nefzaoua.* Thèse de Doctorat (Ph.D) en Sciences Biologiques Appliquées, section Agronomie, Université de Gembloux, Belgique.

Ouessar M., Sghaier M., Mahdhi N., Abdelli F., De Graaff J. and Gabriels D., 2004. "Integrated Approach for Impact Assessment of Water Harvesting Techniques in Dry Aareas : the Case of Wadi Oum Zessar Watershed (Tunisia)", *in* Environmental Monitoring and Assessment, vol. 99, Numbers 1-3, pp. 127-140.

Axe 2

Évolution des politiques de développement et changements institutionnels

Développement rural, participation et nouvelle gouvernance

Mohamed ELLOUMI

Introduction

Les mutations qu'ont connues l'Oriental marocain et le Sud-Est tunisien sont non seulement le fruit des dynamiques propres de ces territoires sur une longue période, mais elles sont aussi le résultat des stratégies des acteurs locaux dans le cadre de contraintes et/ou d'opportunités produites par les conditions naturelles en articulation avec les politiques publiques mises en œuvre sur ces territoires.

C'est en définitive la résultante de toutes ces dynamiques qui va orienter les mutations à l'œuvre et permettre de comprendre les différences observables dans la situation actuelle sur les deux terrains. En effet, malgré des similitudes dans leurs situations historiques de zones périphériques et à dominante pastorale, les deux zones ont connu des évolutions assez divergentes, comme ont pu le mettre en relief les contributions de l'axe précédent, notamment en termes d'occupation du sol et d'usage des ressources.

Mais au-delà de ces divergences, on assiste, depuis le milieu des années 1990, à la fois à l'intensification des interventions des pouvoirs publics et à leur convergence. En effet, les actions de développement qui sont intervenues dans le cadre des politiques post-ajustement structurel ont mis en avant la décentralisation de la gestion des territoires et la participation des acteurs locaux au processus de développement et elles se sont traduites par des changements institutionnels et par l'émergence de nouvelles formes de gouvernance (Romagny et Hajji, 2006, Herzenni, 2007).

De fait, ces politiques se sont accompagnées, dans les deux zones, d'un processus qui a mis en avant le rôle des organisations de base dans la gestion des actions de développement et des ressources naturelles. Ce changement institutionnel, s'il prend en apparence des formes assez similaires, s'est déroulé dans des contextes relativement différents du point de vue de l'histoire de chaque région et de son rapport avec le reste du pays, voire avec le

reste du monde qui devraient se traduire par l'émergence de formes de gouvernance relativement différenciées.

1 - L'évolution des politiques de développement

L'analyse de l'évolution des actions et projets de développement dans les deux zones permet d'illustrer l'évolution des politiques de développement poursuivies par les deux pays, et notamment les choix quant à la place des espaces ruraux et des zones de parcours, et quant à l'orientation du développement et des rapports entre l'espace rural et les agglomérations urbaines.

Or, si les premières décennies de développement ont été caractérisées par la divergence des approches et des choix en terme d'action de développement et ont donc conduit à des évolutions contrastées, on constate en revanche depuis plus d'une décennie une convergence des approches de développement, du moins de celles qui bénéficient de l'appui des institutions internationales actives dans le domaine du développement agricole et rural. Cette convergence témoigne, à notre avis, d'un manque de connaissance et de prise en compte des dynamiques à l'œuvre au sein des ces régions et laisse entrevoir le peu de succès qu'auront ces projets à long terme en ce qui concerne l'autonomie des communautés.

- L'évolution sur une longue période des politiques de développement

Tant en Tunisie qu'au Maroc, les politiques de développement rural sont assez anciennes et ont produit des effets importants en termes d'infrastructures et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Toutefois, du fait de leurs situations propres et du contexte de chacun des deux pays, des différences sont à relever quant à la nature et au contenu des orientations de développement.

En effet, les politiques agricoles et de développement rural dépendent dans les deux pays de la place de l'agriculture dans la stratégie de développement retenue et des rapports entre les milieux rural et urbain.

Ainsi, si le Maroc a choisi dès les premières années de son indépendance un modèle de développement où l'agriculture a joué un rôle important à travers l'exportation (Akesbi et Guerraoui, 1991 ; Akesbi et *al.*, 2008), la Tunisie a, assez rapidement, -après une courte expérience de « coopérativisation forcée » durant laquelle le développement devait être tiré par l'agriculture-, choisi un modèle basé sur l'insertion dans la division internationale du travail par les bas salaires et dans lequel l'agriculture jouait principalement un rôle de fournisseur de produits agricoles à bas prix et, accessoirement, pour l'exportation.

En partant de ces choix de stratégies de développement, les pouvoirs publics de chaque pays avaient mis en place un modèle de développement agricole et rural en cohérence avec leurs orientations respectives. Ainsi, dans sa politique de développement agricole, le Maroc avait mis l'accent

sur une partie restreinte de l'espace rural, à savoir les périmètres irrigués, et sur un nombre réduit de spéculations, principalement celles ayant un potentiel d'exportation (agrumes, cultures maraîchères, ...) ou pouvant se substituer à des produits importés (comme la betterave à sucre). Dans ce modèle, le développement rural devait découler plus de la modernisation de l'agriculture que d'une action spécifique dans ce domaine. Mais les résultats en terme d'indicateurs de développement humain en milieu rural ont révélé l'échec de cette politique et poussé les pouvoirs publics à porter une plus grande attention à l'espace rural. Une politique accordant d'avantage de place à des actions de développement rural a ainsi été mise en œuvre dès le début des années 1990 (stratégie de développement rural de 1993, Firdawci et Lomri, 2000) et a abouti à l'aube des années 2000 à l'élaboration de la stratégie 2020 de développement rural. Cette stratégie va alors institutionnaliser l'approche participative comme forme d'intervention en milieu rural en accordant un rôle important aux associations et aux organisations professionnelles dont le champ d'intervention va s'élargir aux actions de développement et à la gestion des équipements socio-collectifs.

En Tunisie, c'est la découverte des effets pervers de la politique d'insertion dans la division internationale du travail par les bas salaires (exode rural, déséquilibre régional, etc.) qui a conduit à la mise en place d'une politique de correction, qui, dès le début des années 1980, prendra progressivement la forme d'une politique de développement de l'espace rural. Cette politique s'est appuyée sur un ensemble de projets et d'offices régionaux ayant pour mission de promouvoir une politique de développement rural portant notamment sur les infrastructures et la diversification des sources de revenus. Avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel et la redéfinition des modes d'intervention des pouvoirs publics, la politique de développement a été progressivement repensée en accordant une place de plus en plus importante aux organisations professionnelles de base et à celles qui représentent les communautés locales pour la gestion des ressources naturelles et comme relais des projets pour la gestion de leurs actions de développement rural (Abaab et *al.*, 2000, Elloumi, 2007).

Les deux régions, objets d'étude de cet ouvrage, n'échappent pas aux retombées de ces politiques, même si leurs situations sont spécifiques à plus d'un titre dans les contextes nationaux. En effet, leur situation géographique respective les situe à la périphérie par rapport au centre du pouvoir. Cette situation s'est traduite dans les deux cas par une faible attention du pouvoir central et par l'absence de projets de développement tout au long des premières décennies des indépendances. Cette situation périphérique a été atténuée toutefois dans le cas du Sud-Est de la Tunisie par l'importance de l'île de Djerba dans la politique de développement du tourisme. L'expansion du pôle touristique de Djerba, auquel il faut adjoindre la zone touristique de Zarzis, a eu une incidence particulière sur l'organisation territoriale du Sud-Est. En effet, le pôle de Djerba a été intégré à l'espace national (construction de l'aéroport, amélioration de l'infrastructure routière et du réseau d'adduction d'eau potable) au détriment du reste du territoire

du Sud-Est, qui après avoir d'abord souffert du drainage de ses ressources hydrauliques (Palluault et Romagny, dans cet ouvrage) s'est trouvé ensuite réduit à un simple espace de passage quand a commencé à se développer le tourisme saharien dans le Nefzaoua.

La situation frontalière va aussi jouer de manière différente dans les dynamiques territoriales des deux zones. Ainsi, alors que dans le cas du Sud-Est tunisien, les flux transfrontaliers avec la Libye ont pu être un élément de premier plan dans la dynamique socio-territoriale depuis la réouverture des frontières, la fermeture de la frontière avec l'Algérie va priver l'Oriental marocain d'un tel facteur de dynamisme, même si les échanges informels sont restés importants.

Une autre différence notable à signaler concerne la politique foncière qui a été pour beaucoup dans les transformations de la société rurale et de l'occupation de l'espace. Si au Maroc le statut des terres collectives a été préservé, malgré les atteintes à la propriété commune et les tentatives d'appropriation individuelle ou au profit de certains groupes (Bouderbala, 2007), en Tunisie, les différents textes portant sur l'encadrement de la privatisation des terres collectives ont conduit à une restriction de l'espace des parcours collectifs et à une avancée de la privatisation (Elloumi et *al.*, 2001). Ces deux orientations politiques ont eu des incidences claires sur l'occupation de l'espace et sur les orientations productives dans les deux zones.

Dans le Sud-Est tunisien, si traditionnellement l'arboriculture était cantonnée aux terres *melk* en zone de montagne derrière les *jessour*, la politique de privatisation va encourager son extension dans les zones de plaine aux dépens des terres de parcours. Cette dynamique va d'ailleurs être renforcée par les stratégies des Projets de développement agricole (PDAI) et par les différentes phases du Projet de développement rural intégré (PDRI) qui ont encouragé le développement de l'arboriculture en sec et en irrigué. Ce processus échappe actuellement à toute politique d'occupation du sol et devient un élément perturbateur qui aggrave les phénomènes de désertification en favorisant toutes les formes d'érosion. Le développement de l'arboriculture devient un outil d'appropriation privative des terres collectives et aboutit à la restriction des terres de parcours à l'exception des parcours du Dahar qui reste le domaine quasi exclusif du pastoralisme (Guillaume, dans cet ouvrage).

Au Maroc, la privatisation des terres collectives n'a pas été retenue comme option de politique foncière, et la gestion collective ayant été mieux préservée, cela n'a pas encouragé l'appropriation privative et son cortège de plantations arboricoles (Bouderbala, 2007). Ainsi, l'Oriental, un peu à l'image du reste du Maroc, n'a pas connu cet engouement pour l'olivier, en partie pour des raisons agro-écologiques, mais surtout parce que les différentes politiques de développement ont choisi de favoriser l'élevage et le pastoralisme.

- La convergence actuelle des approches de développement rural

L'évolution des choix des pouvoirs publics des deux pays et l'action

uniformisatrice des organisations internationales en charge du développement agricole et rural (notamment le FIDA et la Banque Mondiale) ont conduit à l'adoption quasi parallèle de projets de développement qui présentent de nombreux points de similitude. En effet, depuis la fin des années 1980, mais surtout depuis le milieu des années 1990, une nouvelle approche du développement rural a pris de l'essor et est devenue dominante sur la scène internationale et chez l'ensemble des bailleurs de fonds et des agences d'assistance technique (GTZ, AFD, FAO, ...). Adossées aux politiques d'ajustement structurel et de désengagement des États, ces nouvelles stratégies ont pu mettre en œuvre des projets dont les modes d'intervention sont basés sur le renforcement de la participation des communautés locales à travers des formes d'organisation modernes plus ou moins en rapport avec les structures anciennes de représentation de ces communautés (Abaab et Guillaume, 2004).

Au Maroc, il s'agit en premier lieu du PDPEO dans sa première phase (1996-2002) qui a véhiculé l'idée d'une greffe d'institutions modernes (les coopératives pastorales ethno-lignagères) sur des institutions traditionnelles, à savoir les unités socio spatiales ethniques que constituent les tribus ou les fractions de tribus. Cette approche est partie du constat de la vigueur des identités tribales dans la région de l'Oriental et a cherché à mobiliser les pasteurs sur la base de cette identification, pour les associer à la gestion des parcours collectifs sur lesquels ils ont un droit reconnu, à la fois par les pouvoirs publics et par les autres tribus ou fractions de tribus. De nombreux travaux de recherches et d'études ont par ailleurs confirmé l'importance des configurations tribales dans les sociétés rurales de l'Oriental, donnant ainsi une légitimité scientifique à une telle approche, même si certains insistent sur la complexité de cette configuration et sur les risques d'une approche simplificatrice de la réalité (Rachik, 2000, Tozy, 2002, Bouderbala, 2007).

Les résultats de la première phase du projet ont été jugés positifs tant en termes de niveau de vie des agro-pasteurs que de gestion des parcours et des ressources naturelles, avec un rôle important accordé aux coopératives pastorales. C'est sur cette base qu'une seconde phase (2003-2009) a été mise en place et a renforcé une telle approche.

En Tunisie, c'est le Projet de développement des parcours et de promotion des initiatives locales (PRODESUD) qui a le mieux donné corps à l'idée d'intervenir au niveau d'unités socio-territoriales homogènes se rapportant à des fractions de tribu, voire à une tribu entière comme dans le cas des Mrazigues dans le Dahar de Douz.

Mais l'évolution de l'approche s'est dessinée bien avant la mise en œuvre des PRODESUD qui a profité à la fois de l'expérience des projets de développement rural et agricole mis en œuvre en Tunisie, mais aussi de celle des bailleurs de fonds dans les pays du Maghreb et notamment au Maroc (plusieurs experts qui étaient impliqués dans la formulation du projet PDPEO dans l'Oriental ou dans l'évaluation de la première phase ont participé à la formulation du projet dans le Sud-Est tunisien). Cette

formulation a aussi bénéficié des résultats des projets financés par la Banque Mondiale sur la gestion des ressources naturelles, qui eux-mêmes avaient mis à profit l'expérience d'autres projets et notamment ceux conduits par l'ODESYPANO[1] dans le Nord-Ouest du pays.

Ces projets, au-delà de leur convergence dans les modes d'intervention, présentent des différences qui relèvent du contexte dans lequel ils opèrent. Ainsi, si le PDPEO est principalement axé sur le pastoralisme avec le renforcement de la filière ovine par une politique de contractualisation entre les acteurs de la filière, le PRODESUD, par contre, a une approche plus diversifiée, même si la place du pastoralisme et des parcours reste importante. Sa démarche, basée sur l'encouragement des initiatives locales, mise sur une diversification de l'économie des territoires à travers la promotion d'activités autres que les activités pastorales, à savoir des activités agricoles (en irrigué et en sec) ou des activités non agricoles, notamment le tourisme et l'artisanat.

Dans cette mesure, chacun des projets se situe dans la continuité de l'évolution en cours tant dans l'économie régionale que dans la dynamique d'ensemble de l'économie du pays. Dans cette partie de l'ouvrage, les contributions de Mohamed Elloumi et *al.*, de Zoubir Chattou, ou encore de Sébastien Palluault et de Bruno Romagny mettent en lumière l'évolution des politiques de développement rural et leurs implications sur le cadre institutionnel.

Pour ces derniers auteurs, dans le cas du Sud-Est de la Tunisie, la politique de l'eau permet de situer à la fois la place de la région dans la politique de développement national, et par là-même les orientations retenues pour cette région comme stratégie de développement.

Ainsi, tant que la priorité était le développement du tourisme balnéaire et l'alimentation des villes en eau potable, la politique de mobilisation des ressources en eau était orientée vers la satisfaction des besoins qui découlent de cette politique. Toutefois les faibles effets d'entraînement du développement du tourisme dans l'île de Djerba sur le reste de la région, et aussi la crise de l'émigration ont conduit les pouvoirs publics à revoir leur stratégie de développement et à réorienter à la fois l'allocation des ressources et leurs règles d'accès au niveau du secteur agricole. Ainsi, une politique plus libérale d'accès à la ressource, et notamment aux nappes profondes, a été mise en œuvre accompagnée, elle aussi, de changements institutionnels.

Mais le plus important semble être l'infléchissement de la politique d'irrigation qui est passé d'une gestion centralisée basée sur l'aménagement de périmètres publics irrigués, à une gestion décentralisée et participative et au recours de plus en plus fréquent à des investisseurs privés pour la mobilisation et la valorisation des ressources de nappes profondes. Cette forme de privatisation de l'accès à la ressource remet en cause le rôle joué jusqu'ici par l'irrigation dans l'atténuation des inégalités sociales dans le milieu rural.

1. Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest.

Dans les deux zones, ces changements de mode de régulation de l'accès aux ressources naturelles et l'émergence de nouveaux acteurs ont induit des changements dans le cadre institutionnel.

2 - Les changements institutionnels

Dans les deux pays, l'évolution des politiques de développement et le renforcement du processus de déconcentration/décentralisation se sont traduits par une recomposition du paysage institutionnel et l'émergence de nouveaux acteurs dans la gestion du développement et des ressources naturelles.

Cette évolution s'est accompagnée d'une mutation du cadre de régulation de l'accès aux ressources, avec le passage d'un mode de régulation traditionnel dans le cadre tribal à une régulation moderne donnant un rôle de plus en plus important aux organisations professionnelles de base et aux organisations non gouvernementales.

Dans le Sud-Est tunisien, il s'agit de la poursuite du processus d'encouragement à l'émergence des Groupements de développement agricole (GDA) qui devaient prendre en charge la gestion des ressources naturelles et soutenir les initiatives locales de développement. Ces groupements devaient ainsi devenir progressivement le partenaire et le vis-à-vis principal des acteurs de développement exogènes à la zone en question. Ce développement s'est accompagné d'une inscription territoriale avec des tentatives de valorisation des produits locaux dans l'objectif de construire une offre touristique originale basée sur les spécificités territoriales. Cette inscription devait avoir lieu dans ce qu'il est convenu d'appeler les Unités socio-territoriales (UST) supposées faire coïncider les actions de développement avec l'organisation socio-territoriale de la zone objet du projet de développement.

Initié par le Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) qui bénéficiait d'un prêt de la Banque Mondiale, l'approche par les UST s'est progressivement généralisée à tous les projets de développement agricole et rural et de gestion des ressources naturelles. Cette approche s'est appuyée sur l'organisation de la population dans le cadre de comités de développement qui avaient été constitués de manière informelle jusqu'en 1999, date de la parution des textes concernant les Groupements de développement agricole (GDA). Dans le cas du Sud-Est, la constitution des UST s'est par ailleurs appuyée sur la permanence supposée de l'organisation tribale de la population locale avec ses modes de régulation et les normes propres aux tribus de la région.

Cette mise en place de nouvelles organisations de base et leur implication dans le développement peut être considérée comme un changement institutionnel puisque les règles d'accès et de gestion des ressources ont changé afin de prendre en considération le rôle des GDA. La communauté s'est ainsi dotée d'une nouvelle forme d'organisation qui devrait lui

permettre une expression plus autonome notamment en l'absence de commune rurale dans le pays.

Toutefois, la dualité des formes d'organisation, avec d'une part les GDA en charge du développement et surtout de la gestion des ressources naturelles, et d'autre part les Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) qui ont pour prérogative les actions à caractère commercial, a posé des contraintes de coordination et privé les GDA de la possibilité d'avoir des ressources propres et d'accéder à une plus grande autonomie par rapport aux autorités politiques de la région. En effet le dernier texte d'avril 2004, qui règle le fonctionnement des GDA leur interdit d'avoir des actions à caractère commercial.

Dans l'Oriental marocain, à l'image de la dynamique observable dans l'ensemble du Maroc, les formes d'organisations sont plus diversifiées. Ainsi, à côté des coopératives pastorales ethno-lignagères qui avaient été créées dans le cadre du projet PDPEO, d'autres formes d'organisation ont été mises en place à l'initiative des acteurs locaux et suite aux possibilités offertes par les pouvoirs politiques, il s'est agi principalement d'associations ou d'ONG qui ont pris une part active au développement, voire à la mise en place de l'infrastructure et des équipements socio-collectifs. Cette multitude d'acteurs locaux intervenant dans le processus de développement et dans la gestion des affaires de la communauté, a renforcé l'autonomie des communautés et consolidé le processus de décentralisation déjà partiellement en place grâce aux communes rurales.

Les coopératives pastorales ethno-lignagères qui sont les héritières des *jmaa'a* constituent un mode d'organisation basé, ici aussi, sur la survivance du mode de régulation tribal dans l'Oriental et sur sa capacité supposée d'assurer une gestion durable des ressources.

L'autre forme d'organisation est constituée par les associations. Celles-ci semblent jouer, depuis le milieu des années 1990, un rôle de plus en plus important comme acteur du développement local et comme mobilisateur des énergies et des solidarités comme le met en évidence la contribution de Zoubir Chattou. Dans ce cadre, il est intéressant d'observer les rapports entre les anciennes formes de mobilisation (les *jmaa'a*), les coopératives ethno-lignagères et les associations, ainsi que les jeux politiques et d'alliance entre les différents acteurs et les enjeux politiques qu'elles recouvrent (cf. dans l'axe 3, la contribution de Mohamed Tozy).

En définitive, il semble pertinent, pour les deux régions, d'analyser les résultats des choix arrêtés en terme de mise en place d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la gestion des ressources et pour la mise en place des actions de développement. En effet cette approche permet de mieux comprendre non seulement la pertinence de ce choix, mais aussi de mesurer l'évolution des sociétés pastorales et d'apprécier le bien-fondé des analyses qui continuent à vouloir considérer comme vivace, et donc opérationnelle pour le développement, l'organisation tribale de ces sociétés.

En effet dans les deux zones il a été difficile de « faire du neuf avec du vieux » pour reprendre une expression lapidaire de Mohamed Mahdi (article

dans cet ouvrage). Les nouvelles formes d'organisation de la population ou des pasteurs dans le cadre de coopératives ou de groupements de développement sur la base d'un découpage ethno-lignager ne semblent pas correspondre à une réalité figée. Ceci, d'une part, du fait que le découpage se trouve souvent en décalage avec la réalité du terrain et a du mal à enfermer les tribus ou les fractions de tribus dans un espace qui, au départ, était le cadre d'arrangements en permanence renégociés pour s'adapter à la fois aux contextes politiques et aux aléas climatiques et économiques ; et d'autre part, du fait que la réalité tribale ne semble plus constituer le seul mode d'identification des acteurs, même si c'est à des degrés différents dans le Sud-Est de la Tunisie et dans l'Oriental marocain.

Un autre aspect est la difficulté de la continuité dans le processus d'évolution car le passage des modes de régulation anciens (*miaad*, *jmaa'a*, etc.) à des modes de régulation plus modernes peut générer plus de problèmes et de coûts que de gains. Cela pose en définitive la possibilité de l'émergence d'une forme de gouvernance plus inclusive et plus démocratique dans les espaces pastoraux sur une base tribale (Elloumi et *al.*, 2001).

La coexistence entre les modes de régulation anciens et modernes est abordée aussi à travers les formes de résolution des conflits. Ahmed Bendella analyse l'évolution du cadre des références juridiques et la coexistence entre la référence à la tradition et les normes modernes, car c'est aussi au niveau des modes de régulation des conflits que peut se refléter l'évolution du cadre institutionnel. Ainsi l'introduction de nouvelles règles juridiques va se recombiner avec les normes déjà en place ; de même, l'émergence de nouvelles organisations va être non seulement source de conflit, voire objet même de conflit, mais aussi espace, voire acteur de règlement de conflits entre les usagers devenus adhérents ou entre ces derniers et les non adhérents ou les adhérents à d'autres organisations.

- Vers de nouvelles formes de gouvernance ?

L'ensemble de ces mutations dans le paysage institutionnel qui fait suite à la décentralisation et à l'adoption d'une approche de développement participatif et partenarial donnant un rôle important aux organisations professionnelles de base, devrait conduire à terme à la mise en place de nouvelles formes de gouvernance dans les deux régions.

Ainsi dans l'Oriental, les instances de gouvernance constituées par les conseils de communes rurales se trouvent concurrencées par les nouvelles organisations et surtout par les associations dont les actions sont parfois en compétition avec celles des communes et peuvent même s'avérer plus efficaces.

Dans le Sud-Est tunisien, l'absence de communes en milieu rural est palliée par les nouvelles formes de participation qui offrent des lieux de concertation et des espaces d'expression des besoins et des attentes. Leurs actions viennent renforcer le rôle que jouent les conseils de gestion et leur donner une dimension plus large qui peut dépasser le cadre de la gestion des terres collectives et des parcours et embrasser des aspects de développement

réservés jusque là à l'administration et aux pouvoirs politiques. Toutefois l'absence de capacité de mise en œuvre d'actions de développement et de ressources propres limite les possibilités d'une réelle participation des acteurs issus de la société civile dans la prise de décision[2].

On s'achemine ainsi vers la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance au niveau local. En effet, au-delà des capacités des organisations en place et de leur articulation avec les formes d'organisation traditionnelles, les projets en question, appuyés par des politiques de développement de plus en plus décentralisées et participatives, contribuent à l'émergence d'organisations professionnelles et d'associations de la société civile locale qui prennent de plus en plus part à la gestion des affaires quotidiennes des communautés locales. Il est par ailleurs légitime dans ces conditions de poser la question de l'effet rétroactif de ces modifications du mode de gouvernance locale sur la nature même des États dans les deux pays et sur leur rapport avec les sociétés rurales et les collectivités locales.

En effet, le passage d'une configuration sociale tribale à des organisations modernes, dont le fonctionnement rompt avec le mode d'allégeance tribal et de régulation des rapports entre le pouvoir central et les communautés locales, se traduit par l'introduction d'une dose de démocratie participative et une plus grande transparence dans la gestion des affaires de la communauté.

Toutefois l'absence de rupture entre le cadre traditionnel et le nouveau cadre de régulation pour des raisons de minimisation des coûts de ce changement, et afin de profiter de l'inertie dans le changement, pose le problème de la pertinence du nouveau cadre mis en place. Ainsi, comme le souligne Mohamed Mahdi dans sa contribution, la greffe des institutions modernes sur les institutions traditionnelles ne semble pas prendre mais, en tout cas, elle met en lumière les limites de ce choix en matière d'instauration d'une forme de gouvernance plus inclusive et plus démocratique.

Cette partie de l'ouvrage aborde l'ensemble de ces questions sous différents angles et met en perspective l'évolution des politiques agricoles et de développement rural, dans leurs différentes déclinaisons, dans les régions objets de nos recherches. Les contributions replacent les changements institutionnels et les questions de gouvernance dans le cadre de ces évolutions des politiques par le biais des questions sur les associations, sur les groupements de développement, sur la gestion des ressources en eau ou encore sur les coopératives pastorales et les modes de résolution des conflits. Chacune de ces contributions apportent ainsi des éléments factuels sur les mutations en cours et contribuent à rendre intelligible la réorganisation socio-territoriale à l'œuvre dans ces régions et, au-delà, dans les deux pays.

2. Un exemple de réelle participation et de mise en place d'un cadre novateur de gouvernance est donné par le projet IRZOD dans la Délégation de Béni Khédache (Sghaier, Abaab et Campagne, 2006).

Références bibliographiques

Abaab A., Elloumi M. et Mezghanni C., 2000. « Tunisie », *in* RAFAC, *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*, Paris, Karthala-CIHEAM, 793 p.

Abaab A. et Guillaume H., 2004. « Entre local et global : pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources naturelles et les politiques de développement rural », *in* Picouët M. et *al.* (éd.), *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, Paris, IRD (Coll. Latitudes, 23), pp. 261-290.

Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., 2008. *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, Rabat, (Economie-Critique), 189 p.

Akesbi N. et Guerraoui D., 1991. *Enjeux agricoles*, Rabat, Editions Le fennec, 152 p.

Bouderbala N., 2007. « Terres collectives et territoires de tribus », *in* Akesbi N. et *al.* (éd.), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Hommage à Paul Pascon,* Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, pp. 327-342.

Elloumi M. et *al.*, 2001. « Options de gestion des parcours et stratégies individuelles et communautaires des agro-pasteurs du Centre et du Sud tunisiens », communication au séminaire *Policy and institutional options for the management of rangeland in the dry areas*, Hammamet, 6-11 mai 2001.

Elloumi M., 2007. « Agriculture et développement rural en Tunisie. Les nouvelles formes d'organisation de l'agriculture familiale », *in* Akesbi N. et *al.* (éd.), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Hommage à Paul Pascon,* Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, pp. 359-376.

Firdawci L. et Lomri A., 2000. « Maroc », *in* RAFAC, *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*, Paris, KARTHALA-CIHEAM, 793 p.

Herzenni A., 2007. « Quelles priorités à court terme pour le développement rural », *in* Akesbi N. et *al.* (éd.), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Hommage à Paul Pascon,* Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, pp. 213-224.

Rachik H., 2000, *Comment rester nomade*, Casablanca, Afrique-Orient.

Romagny B. et Hajji A., 2006. « Principales orientations et évolution des politiques de développement rural de 1960 à nos jours », *in* Genin D. et *al.*, (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 115-136.

Sghaïer M., Abaab A. et Campagne P., 2006. « L'expérimentation de nouvelles approches de développement local et de gestion des ressources naturelles », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 303-313.

Tozy M., 2002. « Des tribus aux coopératives ethno lignagères », *in* Mahdi M. (éd.), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer, pp. 17-38.

Changement institutionnel et développement durable : vers une nouvelle gouvernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles

Mohamed ELLOUMI
Mongi SGHAIER
Boubaker DHEHIBI
Kaouthar KADHKADHI

Introduction

L'adoption de la politique d'ajustement structurel et la libéralisation de l'économie ont induit un changement profond dans les modes d'intervention de l'État et le renforcement de la contribution des organisations de base dans la gestion des ressources naturelles et les actions de développement. Cette politique de promotion des organisations professionnelles et rurales a pour objectif principal de résoudre les problèmes de divergence et de conflit entre les différents acteurs agissant sur les ressources naturelles afin d'aboutir à un développement communautaire durable. Des réformes institutionnelles et réglementaires importantes ont été effectuées pour donner plus d'autonomie à ces organisations afin d'assurer une bonne gouvernance locale.

En effet, ce processus d'émergence des organisations de base accompagne celui de déconcentration et de décentralisation qui est à l'œuvre depuis la fin des années 1980. Leur introduction répond au changement du mode d'intervention de l'État dans un objectif global de développement durable qui concilie croissance économique, gestion durable des ressources naturelles et équité dans l'accès aux ressources et dans le partage des fruits de la croissance. Dans cette perspective, les groupements de base ont pour objectifs l'organisation de la population pour la mise en œuvre des approches participatives lors de la réalisation des projets de développement et de gestion des ressources naturelles.

L'adoption de l'approche participative et de partenariat avec les communautés locales permet à celles-ci d'être mieux impliquées dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement. Cette implication devrait aboutir à une appropriation de ces actions et à un début d'autonomisation des communautés. Il s'agit en définitive d'un processus de changement des modes de gouvernance locale et de gestion des ressources naturelles.

La région du Sud-Est, qui a connu un retard au niveau des réalisations des politiques de développement rural, est le siège depuis le milieu des années 1990 d'une politique active de développement rural et de gestion des ressources naturelles. Cette dynamique s'est accompagnée d'un changement en profondeur du cadre institutionnel qui régit la gestion des ressources naturelles et la gouvernance locale. L'approche adoptée est basée sur la participation des communautés locales pour la réalisation des projets de développement, l'appui à l'émergence d'organisations de base et la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire d'accès aux ressources naturelles et de leur gestion. Quelques années après l'adoption de cette nouvelle approche il nous semble important d'en faire une première évaluation afin de comprendre si le changement institutionnel a été capable d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de créer les conditions pour une meilleure gouvernance locale.

Cette contribution présente une application des outils de la nouvelle économie institutionnelle (NEI), afin de mieux comprendre les processus à l'œuvre au niveau de ces organisations de base et de mettre en évidence les arrangements institutionnels qu'elles élaborent pour mieux réguler l'accès aux ressources et pour en assurer la durabilité. Il s'agit par ailleurs d'interroger le concept d'autonomisation des communautés locales afin d'évaluer d'une part, leur capacité, à travers les organisations qui les représentent, à se transformer en un partenaire et un acteur actif dans la gouvernance locale et, afin d'évaluer d'autre part, dans quelle mesure celle-ci est susceptible d'assurer la durabilité des ressources naturelles.

Le texte comporte trois parties : la première rappelle l'évolution de la politique et des stratégies de développement rural et de gestion des ressources naturelles en Tunisie en insistant sur le changement de l'environnement institutionnel du monde rural, notamment dans le Sud-Est. La seconde partie a trait au cadre théorique et méthodologique qui a été mobilisé pour l'analyse de l'ampleur de ces changements et de leur impact sur le développement local, elle comporte aussi une présentation de la zone d'étude. La troisième partie rend compte des résultats obtenus à travers des exemples pris dans le Sud-Est tunisien d'abord, puis à travers un essai de synthèse et de généralisation.

1. Du développement administré à la participation des communautés locales

L'expérience tunisienne est riche en actions de développement rural. Cette expérience a non seulement produit des résultats quantitatifs (amélioration de l'infrastructure, désenclavement de l'espace rural et des populations, amélioration des conditions de vie et de production des populations, etc.), mais elle a aussi été variée dans ses modes d'intervention sur le terrain.

Les approches adoptées par les différents acteurs ont par ailleurs connu de profondes mutations depuis les premières expériences de développement entreprises dans le cadre des programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté durant les premières années de l'indépendance, jusqu'aux projets de développement intégré qui constitueront la prochaine génération de projets de développement destinée à englober des espaces en milieux rural et urbain.

Mais l'évolution la plus importante est sans doute la reconnaissance des communautés de base comme partenaires dans le cadre d'un processus de développement participatif, voire comme les seules partenaires légitimes pour proposer des actions de développement et les mettre en œuvre.

Il s'agit en effet d'une rupture fondamentale dans la manière de concevoir le développement et la gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre d'une telle approche nécessite non seulement des changements dans les rapports entre les différents acteurs de développement, voire l'instauration d'une nouvelle forme de gouvernance qui devrait aboutir à une plus grande autonomie des communautés locales dans le cadre d'un État décentralisé, mais elle suppose aussi la reconnaissance des populations et de leurs représentants, au minimum comme partenaires, voire même comme les meilleurs interlocuteurs pour la gestion des ressources naturelles et des actions et projets de développement qui concernent la communauté.

1.1. Rappel de l'évolution des approches de développement rural[1]

Le développement rural est passé en Tunisie par plusieurs phases, qui sont dans l'ensemble assez proches de celles que l'on rencontre un peu partout ailleurs. Ainsi durant les premières années de l'indépendance, nous avons assisté à une politique de poursuite des actions mises en place sous l'occupation française, mais avec des objectifs différents. Cela consistait en des actions de redistribution, de lutte contre l'exclusion, mais c'était aussi les débuts de l'aménagement de l'espace rural, notamment par la création des premiers périmètres irrigués.

Par la suite, et notamment après le traumatisme créé par la politique de « coopérativisation forcée », cette politique redistributive a connu un essor assez important dans son volet de lutte contre la pauvreté, avec le développement des chantiers de lutte contre le chômage qui ont pris alors

1. Pour plus de détails sur les politiques agricoles et de développement rural, voir Abaab, Elloumi et Mezghanni, 2000 et Elloumi, 2006.

une place importante dans la création d'emplois et comme source de revenus pour les ruraux exclus du système coopératif.

Durant les années 1970, la politique de développement choisie laissait peu de place au développement rural. Tout au plus, à partir de 1973, un programme de développement régional et d'animation rurale (connu sous le nom de PDR) a vu le jour. Ce programme né dans une conjoncture de retour au libéralisme et d'affectation des investissements en priorité vers les zones et les secteurs les plus rentables, avait pour objectif principal de corriger les distorsions induites par ce modèle de développement. Cette politique de développement rural ne va pas réussir à réduire les déséquilibres, ni à enrayer l'exode rural qui prendra des proportions alarmantes. Celui-ci était favorisé, d'une part, par les conditions internes de l'espace rural (effet de répulsion) dues en grande partie à une politique de prix défavorable au secteur agricole, et d'autre part, par le développement de l'industrie, et donc de l'emploi en milieu urbain et de l'amélioration des conditions de vie dans les villes (effet attractif).

L'aggravation des déséquilibres entre les régions et entre les secteurs, ainsi que le retard de développement de l'agriculture, avec le risque que cela représentait de remise en cause des acquis du développement, voire du modèle de développement dans son ensemble, vont conduire les pouvoirs publics à accorder plus d'importance à l'agriculture et à se doter, pour la première fois, d'une politique de développement rural. En effet, riche de l'expérience des PDR et de l'accumulation des connaissances sur le milieu rural, l'administration semblait être en mesure d'élaborer une stratégie de développement rural plus cohérente et plus complète. Celle-ci devait prendre en compte à la fois la complexité du développement, la relation entre le développement du milieu rural et celui de l'armature urbaine, et surtout relativiser la place de l'agriculture dans le développement des espaces ruraux.

C'est ainsi que le programme de développement rural intégré a été mis en place à partir du milieu des années 1980. La première génération de projet a introduit la notion d'intégration au niveau des actions, tant au niveau de la zone du projet entre actions productives et infrastructures, qu'au niveau de l'exploitation agricole entre les différentes spéculations introduites. Pour cette génération de PDRI, la seconde innovation a concerné la participation des bénéficiaires à l'élaboration des projets, à leur financement et à leur exécution.

Toutefois cette participation est restée relativement limitée et ce n'est qu'avec la seconde génération de projets du PDRI (1994-2004) que le concept de participation a réellement été mis en application. Dans les faits, les projets de développement rural ont connu dans leur ensemble une amélioration lente mais significative de leur contenu et des approches mises en œuvre. Ainsi progressivement, l'approche participative a été adoptée dans les différentes phases des projets allant du diagnostic à la réalisation des actions de développement.

La généralisation de cette approche à l'ensemble des projets de développement a conduit les pouvoirs publics à mettre en place un cadre juri-

dique plus favorable à la participation et au partenariat. Cela s'est traduit par la promulgation de textes de loi encadrant la création d'organisations de base dans différents secteurs et surtout favorisant la mise en place d'un processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration.

1.2. Changement institutionnel et densification du tissu organisationnel

La mise en place de la politique d'ajustement structurel suppose, parallèlement au désengagement de l'État, l'émergence de nouvelles institutions locales qui ont pour objectif de représenter la population locale dans la gestion des actions de développement ou dans celle des ressources naturelles.

L'élément le plus important qui découle de cette approche concerne la densification du paysage institutionnel à différentes échelles. Il faut rappeler qu'en Tunisie le milieu rural ne possédait aucune institution représentative élue, l'administration est représentée à l'échelle locale par le *Omda* qui a hérité des prérogatives du Cheikh, mais qui est nommé par le ministre de l'Intérieur. Dans la logique de l'ajustement structurel les institutions représentatives se sont multipliées en prenant différentes formes et jouant de multiples rôles.

Au niveau local, sont apparues différentes formes associatives formelles et informelles qui avaient pour tâche la gestion des ressources naturelles telles que l'eau d'irrigation ou l'eau potable (AIC), les travaux de conservation des eaux et du sol (ACES), les ressources forestières (AFIC), ou encore les actions de développement entreprises par les offices de développement dans le cadre d'une approche participative et de partenariat avec la population (Comités de développement dans les zones d'intervention de l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest). La multiplication de ces formes informelles a conduit à la création des groupements de développement agricole et de pêche GDAP en avril 1999.

A une échelle plus grande (au niveau de la délégation), ce sont les coopératives de services agricoles (CSA) qui constituent la forme d'organisation et la courroie de transmission entre les agriculteurs et les administrations chargées du développement.

Enfin, au niveau national on trouve, outre le syndicat des exploitants agricoles (UTAP) qui est une structure assez ancienne, des organisations interprofessionnelles qui sont organisées en filières et qui servent de cadre de régulation des relations entre les différents opérateurs. On trouve ainsi les groupements suivants : le GILAIT pour le lait, le GIVR, pour la viande rouge, le GID pour les dattes, le GIAF pour les agrumes et les fruits, etc.

Parallèlement, chaque région s'est dotée d'un conseil régional de développement au niveau du gouvernorat, de conseils locaux de développement au niveau de la délégation et de conseils ruraux au niveau des secteurs. Ces différents conseils ont un rôle consultatif et sont composés des élus locaux et des représentants de la société civile.

Cet aspect de mutation de l'espace, de l'économie et de la société rurale tunisienne est très important. Même si ce n'est que le début d'un processus, il semble que sa signification soit primordiale pour l'avenir de l'agriculture et des territoires ruraux. Ainsi, les campagnes tunisiennes, qui étaient jusque-là peu encadrées, se retrouvent en très peu de temps investies par de nombreuses institutions de différentes natures ayant des objectifs multiples et des missions complexes. Cette situation traduit, de notre point de vue, l'évolution la plus profonde qui vient compléter et finaliser l'intégration de pans entiers du monde rural dans l'économie nationale.

En effet, pour la première fois, le monde rural est encadré par un réseau à maillage très dense d'institutions qui sont à la fois des formes de représentation et des outils de développement. Ces institutions sont en mesure de jouer un rôle de médiation entre les communautés locales et le pouvoir au niveau local, mais aussi central. Cela modifie donc le rapport des communautés locales au pouvoir central, même si, de par leur constitution ces institutions reproduisent dans une certaine mesure les modes anciens de médiation. L'ensemble de ces mutations s'est traduit par de nouveaux rapports entre les régions et le pouvoir central. En effet, l'objectif même de la décentralisation était de donner plus de pouvoir aux régions avec l'adoption d'un processus de planification de bas en haut, même si celui-ci reste encadré par un projet global qui reflète les choix arrêtés au niveau national.

La région du Sud-Est n'est pas restée en dehors de ces mutations (Romagny et Hajji, 2006). Elle a été même depuis quelques années le théâtre d'expérimentations avec plusieurs projets de gestion des ressources naturelles ou de développement agricole et rural basés sur l'organisation de la population et sur le changement du mode de régulation d'accès aux ressources naturelles.

2. Cadre théorique, méthodologie et études de cas

2.1. L'analyse du changement institutionnel : l'apport de la nouvelle économie institutionnelle

Parler de densification du tissu organisationnel nous autorise-t-il à parler de changement institutionnel ? Dans l'affirmative, comment ce changement peut-il être porteur d'une nouvelle forme de gouvernance locale et de gestion des ressources naturelles ? Telles sont les questions qui sous-tendent cette recherche.

Il s'agit en effet de savoir si nous sommes réellement en présence d'un nouveau cadre institutionnel pour régir le développement rural et la gestion des ressources naturelles et si les changements que l'on observe sont annonciateurs d'un nouveau mode de gouvernance au niveau local et d'une autonomisation des communautés locales.

En effet selon la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI), l'émer-

gence de nouvelles organisations, les changements du cadre juridique et des règles qui régissent les rapports entres les différents acteurs du développement sont au cœur du changement institutionnel (North, 1990, Ménard, 2003).

Il nous semble que l'évolution de l'approche de développement rural et local que nous venons de décrire traduit bien un changement profond des rapports entre les différents acteurs du développement et notamment entre la population et les représentants des pouvoirs publics. En effet, au-delà de la constitution ou de l'encouragement à l'émergence de nouvelles organisations de base et à leur implication dans la réalisation des projets de développement et dans la gestion des ressources naturelles, il s'agit de l'instauration d'un nouveau cadre de régulation des rapports entre les acteurs ainsi que de nouvelles règles d'accès aux ressources et de leur mobilisation.

Ce processus est renforcé, comme nous venons de le voir, par un double mouvement de décentralisation et de déconcentration de l'administration. Ce mouvement se traduit alors par un rapprochement de l'administration des communautés locales et permet à travers la décentralisation, une plus grande implication de celle-ci ou du moins de ses représentants dans la gestion des affaires.

Tout ceci semble nous autoriser à conclure à un changement institutionnel, selon le point de vue de D. North (North, 1990), changement sinon acquis du moins en cours de réalisation. Ce changement est porté par les organisations formelles et informelles qui participent à la gestion des affaires de la communauté et de ses rapports avec le reste de l'économie.

Analyser le changement institutionnel suppose aborder les aspects suivants :

- le rapport entre organisations et institutions et le rôle des premières dans le développement et dans l'évolution du cadre institutionnel. Il s'agit d'analyser le lien entre les organisations mises en place par la nouvelle politique de développement rural et de gestion des ressources naturelles, et de comprendre dans quelle mesure ces organisations sont capables de traduire le changement dans le cadre institutionnel en changement dans les modes de régulation des rapports entre les acteurs du développement ;
- l'efficience des institutions et des organisations qui sont sensées les mettre en œuvre et donc leur impact en terme de développement voire de durabilité. Selon North, l'efficience des institutions renvoie à leur capacité de réguler le jeu des acteurs pour le développement économique (Borner et *al.*, 2004) ;
- les coûts de transaction et leur effet en terme de changement d'environnement institutionnel. Le coût de transaction tel que défini par Coase (Coase, 1960, cité par McKean et Ostrom, 1995), introduit une nouvelle dimension dans les échanges en y incluant le coût de l'accès au marché et à l'information. Cette idée a été reprise par la NEI pour mettre en relief l'apport des organisations dans le changement institutionnel, et donc dans le processus d'adaptation à un

nouveau contexte, ou au contraire la difficulté de s'adapter à de nouvelles règles de gestion ;

- et enfin et tout particulièrement, le rapport des institutions nouvelles et des organisations qui les portent dans une perspective dynamique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire et de la communauté concernée. Il s'agit d'effectuer l'analyse en terme de « dépendance de sentier » (*path dependency*) afin de comprendre le rapport entre les formes de régulation traditionnelles, quand elles existent, et les institutions ou les organisations modernes porteuses du changement institutionnel (Dockès, 2002). Cela nous semble particulièrement pertinent dans le cas de la gestion des ressources naturelles collectives et la capacité des organisations de base à assurer une gestion durable des ces ressources (Ostrom, 1990).

Tous ces aspects devraient nous permettre de mieux comprendre si le changement institutionnel ainsi observé est porteur d'une plus grande efficience économique à travers le choix des actions du développement et s'il contribue à une gestion durable des ressources naturelles.

2.2. Les hypothèses de recherche

Les travaux de recherche et les études portant sur les projets de développement et sur les différentes approches mises en œuvre laissent entendre que l'approche participative basée sur une organisation de la population permet une meilleure efficacité des actions de développement et assure une plus grande durabilité des ressources naturelles[2]. Cela est expliqué par le fait que la participation de la population conduit à retenir les actions qui sont à la fois efficaces sur le plan technique et qui répondent aux attentes de la communauté. Toutefois ces études font l'impasse sur la nécessité d'asseoir l'approche participative sur un changement dans les rapports entre les tenants du savoir technique et la population, et sur le fait que, sans un cadre rénové de gouvernance locale, l'adoption de l'approche participative reste sans effet sur la durabilité des ressources. C'est donc sur la base de l'analyse des expériences de développement rural et de gestion des ressources naturelles mises en œuvre en Tunisie, et en tenant compte des spécificités de la région du Sud-Est, que nous pouvons formuler les hypothèses de recherche suivantes :

- la première hypothèse sous-entend que le changement institutionnel peut être à l'origine d'une dynamique de développement rural en structurant les rapports entre les responsables du développement et la population, afin de mieux faire correspondre l'offre de développement des premiers avec les attentes des seconds ;
- la seconde hypothèse renvoie à l'importance de la continuité historique dans le changement institutionnel *path dependancy*. Ceci impli-

2. Pour une analyse critique de l'approche participative voir Lavigne-Delville, Sellamna et Mathieu (éd.), 2000.

que que les nouvelles institutions sont d'autant plus efficaces qu'elles prennent en compte l'histoire institutionnelle de la société en question et qu'elles ne présentent pas de rupture par rapport aux périodes précédentes ;

- la troisième hypothèse suggère que le changement institutionnel et l'émergence d'organisations qui en sont les vecteurs, devraient se traduire par un changement dans les modes de gouvernance locale et un début d'autonomisation des communautés locales concernées.

Globalement, la vérification de ces trois hypothèses devrait pouvoir indiquer dans quelle mesure le changement du cadre institutionnel est capable d'assurer une meilleure adéquation entre la nécessité de mobilisation des ressources naturelles et une gestion durable de celles-ci.

2.3. Les études de cas : les terrains et la méthode

Pour la vérification de ces hypothèses nous avons fait le choix d'analyser deux projets de développement et de gestion des ressources naturelles ayant adopté l'approche participative et situés tous les deux dans la région du Sud-Est de la Tunisie. Dans les deux cas, nous avons d'abord conduit des recherches à partir de la documentation produite par les responsables du projet, et réalisé ensuite des entretiens avec les différents acteurs concernés (les cadres du projet, les membres des communautés bénéficiaires, les représentants de ces communautés et les autres intervenants dans le développement des zones en question).

L'objectif de ces entretiens est de comprendre non seulement le cadre institutionnel dans lequel évoluent ces projets, mais surtout l'impact de l'adoption de l'approche participative et de l'organisation de la population que cela exige, sur le cadre de régulation, donc sur les institutions, et ce, en termes de développement et de gestion des ressources naturelles.

Comme nous avons pu le voir précédemment, les expériences de développement participatif sont nombreuses et variées en Tunisie, elles font intervenir différents acteurs et ont des objectifs diversifiés, même si elles s'accordent toutes pour donner une place plus importante aux populations dans la réalisation des projets de développement. Par ailleurs, les stratégies nationales de mobilisation et de protection des ressources naturelles insistent également de plus en plus sur l'adoption d'une approche participative pour la réalisation de leurs objectifs.

Dans cette dynamique générale de changement, la région du Sud-Est de la Tunisie offre un cas d'étude particulier où les traditions tribales sont encore prégnantes et où certaines ressources sont encore collectives, malgré le processus de déstructuration et de modernisation entrepris par l'État moderne depuis l'indépendance. Ce terrain présente en outre l'intérêt d'une région où les ressources naturelles sont fragiles mais néanmoins importantes dans l'économie régionale qui reste à dominante pastorale et agricole. Ces ressources ont, contrairement au reste du pays, un statut

collectif, ce qui n'est pas sans générer des conflits entre les usagers et entre les usages. Enfin la région se caractérise par la forte présence de projets de développement qui cherchent à promouvoir une approche du développement participatif et qui contribuent à l'organisation des communautés locales.

Ainsi nous avons choisi de prendre comme cas d'étude les organisations de base créées dans le cadre du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) dans le gouvernorat de Médenine et le projet de promotion de l'initiative locale dans le Sud-Est (PRODESUD) dans le gouvernorat de Tataouine.

2.3.1. L'expérience du PGRN : approche participative pour une gestion durable des ressources naturelles

Le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) constitue la première phase d'un programme à long terme, destiné à améliorer la gestion des ressources naturelles (GRN) et la productivité agricole. Les objectifs du projet sont multiples. Il s'agit en premier lieu d'améliorer la gestion des ressources naturelles en conciliant mobilisation et conservation ; en second lieu d'améliorer les conditions de vie des populations concernées ; et enfin en dernier lieu de consolider la décentralisation et la déconcentration de l'administration, par l'institutionnalisation de l'approche participative.

Le projet, après avoir fait le constat de la dégradation des ressources naturelles - recul de la forêt, perte des espaces de parcours - et des limites atteintes par la politique de mobilisation, dresse le bilan des actions de conservation des eaux et du sol, de lutte contre la désertification et pointe du doigt les différents facteurs qui expliquent la faible efficacité des actions entreprises malgré les efforts indéniables et notamment les investissements consentis.

Partant de ce constat le document préparatoire du projet (FAO, 1995) propose une nouvelle démarche qui s'appuie sur les trois piliers suivants :

- une meilleure information des décideurs : il s'agit de rendre compte, au niveau de la prise de décision, des motivations et de la situation des principaux intéressés par la gestion des ressources naturelles, à savoir les « communautés villageoises » ;
- une « approche participative pour une gestion durable des ressources naturelles » ;
- des « itinéraires techniques appropriables par les agriculteurs ».

Le projet est intervenu dans trois régions représentant trois systèmes agraires caractérisés par une grande diversité climatique, édaphique et topographique ainsi que par des comportements divers des sociétés locales en matière d'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit des régions de Jendouba, Kasserine et Médenine.

Le projet a introduit la notion d'unité socio-territoriale (UST) pour élaborer des plans de développement participatif (PDP), établir et mettre en œuvre des contrats-programmes annuels (CPA).

2.3.2. L'expérience du projet PRODESUD : organisation ethnolignagère et gestion durable des parcours collectifs

Projet de grande envergure pour le Sud-Est tunisien, ce projet se propose de mettre en œuvre des actions de développement agro-pastoral dans le gouvernorat de Tataouine et dans le Dahar de Douz (gouvernorat de Kébili).

Ce projet s'inscrit tant dans la continuité des options arrêtées par les pouvoirs publics pour une implication plus importante du secteur privé et associatif dans la gestion du développement, qu'en parallèle du redéploiement des modes d'intervention des pouvoirs publics dans une perspective de développement durable.

Dans ce cadre, le projet vise à mettre en place des moyens et des instruments susceptibles de promouvoir une gestion participative et durable des parcours et des ressources en eau, une meilleure intégration de l'élevage et de l'agriculture et une valorisation des produits et atouts de la région (FIDA, Mission de formulation, janvier 2002).

Les objectifs attendus de ce programme sont multiples et s'articulent autour d'une restructuration du monde rural et de l'appareil étatique et administratif en charge du développement, de l'amélioration du potentiel des parcours et d'une meilleure intégration de l'élevage et de l'agriculture.

Au moment d'écrire ces lignes (fin 2007), le projet était à sa quatrième année d'exécution et il était encore tôt pour porter un jugement définitif. Son principal apport est d'avoir associé la recherche dès le stade de formulation du projet, pour l'identification des UST et les modalités de mise en œuvre de la participation. Cette association s'est poursuivie avec le démarrage du projet en collaboration avec l'équipe de recherche dans la formation des équipes d'animation du projet et dans l'élaboration et la validation du guide de mise en place de l'approche participative.

L'autre innovation de ce projet est d'avoir basé son intervention sur l'identification des UST sur une base ethnolignagère. Ce choix qui rompt avec les approches proposées par les projets de développement pose le problème de l'identification sur une telle base des communautés et de leur territoire.

2.3.3. Quelques éléments de méthode

Afin de mesurer l'impact du changement institutionnel sur la gestion des ressources naturelles et sur la gouvernance locale, nous avons procédé à des enquêtes de terrain au niveau des zones d'intervention des projets, et à l'analyse des données produites par les équipes des projets elles-mêmes, ainsi que des travaux qui ont été réalisés pour la préparation du projet d'investissement et qui ont mobilisé de nombreux experts. Les enquêtes ont été réalisées auprès des différents acteurs de la gestion des ressources naturelles : agriculteurs, éleveurs, ainsi qu'auprès des responsables des organisations de base créées dans la cadre de la mise en œuvre des projets. Ces enquêtes cherchent à saisir la position des différents acteurs tant dans le paysage institutionnel que dans leur rapport aux ressources naturelles et aux actions mises en œuvre dans le cadre des projets de développement.

L'ensemble de ces enquêtes, qui avaient pour objectif de mieux suivre le passage d'un cadre institutionnel à un autre, a porté sur les différentes formes d'organisation dans les deux projets, et sur la capacité de ces nouvelles formes de régulation à assurer une meilleure gestion des ressources naturelles ou du moins de leur prise en charge par les ayants droit ainsi qu'un début de coordination entre les différents acteurs.

3. Eléments d'analyse : les projets de développement comme vecteur du changement institutionnel

Les enquêtes de terrain ont permis d'abord de mettre en lumière les principaux changements dans le cadre institutionnel qui ont été induits par l'action des ces projets, et par la suite de mieux analyser l'impact de ces changements sur la performance des projets, sur l'efficacité de leurs actions de développement et enfin sur la durabilité des ressources naturelles dans l'aire d'intervention du projet. Nous allons dans une première étape présenter ces résultats pour chaque projet, pour en tirer des conclusions plus larges dans une seconde étape.

3.1. Le Projet de gestion des ressources naturelles

Le gouvernorat de Médenine fait partie de la région économique du Sud-Est qui comprend outre ce gouvernorat celui de Tataouine et celui de Gabès. Le gouvernorat de Médenine couvre une superficie de 8 588 km², soit 5% de la superficie du pays et abrite une population de 440 000 habitants. L'économie régionale est dominée par le secteur agricole, avec toutefois un développement assez rapide de l'industrie touristique avec les deux pôles de Djerba et de Zarzis.

La région a bénéficié entre 1999 et 2005, des actions du Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par le Commissariat au développement agricole (CRDA) de Médenine.

3.1.1. La mise en œuvre de l'approche participative et les mutations du cadre institutionnel

Afin de mettre en œuvre l'approche participative, le projet a eu recours à un nouveau découpage du territoire d'intervention pour constituer des zones homogènes sur le plan agro-écologique et social. Il s'agissait de constituer ce qui est communément appelé Unités socio-territoriales (UST).

Sur la base de ces UST, le projet a procédé à l'élaboration de Plans de développement participatifs (PDP) qui permettaient de répondre aux besoins et aux attentes de la population locale. Pour cela, des comités de développement (CD) ont été créés (un par UST). Ces comités sont des structures informelles dont les membres cooptés sont supposés représenter

la population du territoire en question. Le projet vise à travers cela la promotion d'un nouvel acteur du développement qui serait un intermédiaire entre ses animateurs et la population.

C'est donc à travers cette nouvelle institution que vont être identifiés les besoins de la communauté concernée et les contraintes et les solutions hiérarchisées. Ce travail devrait alors aboutir à un plan de développement pour le territoire porté par la population entière. La mise en œuvre de ce plan et son exécution donne lieu à des contrats annuel entre le projet et la population représentée par le CD.

3.1.2. Impact de l'approche du PGRN sur le comportement de la population locale envers les ressources naturelles

Les entretiens avec les différents acteurs montrent que la création du comité de développement a changé le type de relation entre les différents partenaires au cours du projet.

Dans la phase avant projet, l'approche de conservation des eaux et du sol (CES) adoptée par le CRDA était centralisée ; le diagnostic et la réalisation des actions de développement dans les zones d'intervention sont sous la responsabilité du CRDA et de ses arrondissements ; la population locale cible ne contribue ni au choix ni à la réalisation et l'entretien des actions de CES.

Durant la phase du projet, l'application de l'approche participative du PGRN a permis de créer un début de synergie entre les différents acteurs de développement. Les aménagements étant discutés et exécutés avec la participation de la population, une attention plus importante a été accordée à leur entretien. En effet les résultats de nos enquêtes montrent qu'une proportion assez importante de la population présente a été associée aux choix des aménagements[3].

Cette participation semble par ailleurs se répercuter sur la durabilité des aménagements. En effet la participation de la population non seulement aux choix des aménagements, mais aussi à leur exécution et, dans une certaine mesure, à leur financement, s'est traduite par une meilleure prise de conscience de l'importance de ces travaux et de leur impact positif sur la production. D'où une tendance nette, qui s'exprime à travers les enquêtes, à une plus grande attention de la population à ces aménagements et à leur entretien[4].

3.1.3. Les arrangements institutionnels réalisés par les comités de développement

Les comités de développement sur lesquels ont porté les enquêtes ont été créés en 2000 sur incitation des cadres du projet dans le but de représenter

3. Le fait qu'une forte proportion de chefs de ménage se trouve à l'extérieur n'a pas rendu possible la participation de tous à ces choix. Malgré cela, la participation a atteint des taux de 40 et 30% dans les deux UST prises en considération.

4. Les résultats des enquêtes montrent une participation aux travaux par la fourniture de journées de travail ou de matériel, entre 33 et 72%, et une amélioration du nombre de bénéficiaires qui entretient ces aménagement de l'ordre de 100% dans les deux UST, objets de nos enquêtes.

la population locale devant l'administration. Ils constituent une structure informelle. Le PGRN constitue le seul appui externe à ces comités. Ils devaient, d'une part, permettre une transmission plus rapide de l'information et des nouvelles règles de l'approche participative à la population et, d'autre part, assurer le rôle de médiateur et défendre les intérêts de la population devant l'administration, en contribuant à la définition des PDP et à celle des contrats programmes annuels.

Lors des enquêtes, il s'est avéré que l'élection des membres des comités de développement n'a pas donné lieu à une participation majoritaire des chefs de ménage enquêtés. Cette situation a entraîné un manque de légitimité. On peut ajouter par ailleurs que dans cette phase de constitution des comités de développement, les femmes n'ont pas pris part aux élections.

On a aussi constaté, selon les enquêtes, que les membres des CD sont relativement âgés (la moyenne d'âge est de 66 ans dans les CD concernés). Ils sont en majorité des agriculteurs et ne possèdent pas d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. L'âge avancé et l'analphabétisme des membres peuvent constituer une contrainte pour la mise en œuvre de la démarche de l'approche participative, même si une session de formation a été organisée pour eux en collaboration avec l'Institut de recherche des régions arides de Médenine.

Malgré leurs faiblesses, les comités ont contribué, durant la durée de vie du projet, à sa mise en œuvre, notamment dans le choix des bénéficiaires et le suivi des actions d'aménagement. Ils ont créé un début de synergie entre les différents acteurs du développement et de la gouvernance locale. Toutefois, ils n'ont pas été en mesure de s'émanciper de l'influence des acteurs dominants sur la scène locale que sont les responsables administratifs et les responsables politiques ; ils ont été cantonnés dans un rôle de médiateur entre la population et le projet. De plus la création du CD n'a pas été à l'origine de changements au niveau des droits d'usage et de gestion des ressources naturelles collectives (eaux et parcours).

Il semble que le principal handicap de ces comités est leur statut informel qui ne leur permet pas d'avoir un champ d'action en dehors du projet. Ainsi avec la fin du projet les comités de développement se sont trouvés dans une situation de blocage. Ces comités avaient été en effet impulsés par le projet pour faciliter l'intervention de ce dernier dans le milieu rural. Avec la fin du projet ces comités n'ont pas été en mesure de relancer leurs activités pour justifier leur maintien, voire leur transformation en une structure formelle, telle que les GDA.

Les causes de cet échec renvoient à l'approche même adoptée par le PGRN qui n'a pas mis en œuvre une stratégie d'accompagnement de ces comités qui leur aurait permis de transformer les CD en organisations formelles capables de s'insérer dans leur environnement institutionnel. Or, la réussite de la gestion durable des ressources est étroitement liée à l'amélioration et au renforcement des capacités de ces comités. De plus, les membres du CD n'ont ni les compétences ni les moyens nécessaires pour assurer la viabilité de son fonctionnement.

Malgré cela, il semble que l'intervention du PGRN a réussi à responsabiliser davantage la population locale en l'engageant non seulement dans la conception et la mise en œuvre des activités de développement de leurs zones mais aussi dans l'entretien des aménagements réalisés. La population locale est devenue plus consciente de ses capacités d'action. Quant à l'administration, elle s'est adaptée aux nouvelles règles de planification et de gestion participative qui consistent à améliorer et consolider les rapports administration-population.

3.2. Le PRODESUD dans la région de Tataouine

Le gouvernorat du Tataouine se situe dans le Sud-Est de la Tunisie. Il s'étend sur une superficie d'environ 38 889 km^2 qui représente 43,2% de la superficie du Sud et 25% de la superficie totale de la Tunisie. La population était estimée, d'après le dernier recensement en 1994, à 135 703 habitants, elle est passée à 143 524 habitants en 2004 (INS, 2005 et ODS, 2004). Cette région se caractérise par une économie peu diversifiée basée principalement sur l'élevage qui constitue le secteur le plus important pour la région. Le secteur touristique et l'émigration représentent aussi des sources de revenu importantes pour la population.

La région de Tataouine bénéficie des actions du projet PRODESUD depuis fin 2003. Il s'agit d'un projet de développement agricole et pastoral. Le projet vise le développement des parcours et de l'agriculture dans pratiquement l'ensemble du gouvernorat. Il vise, au-delà d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, la diversification de l'économie locale par le biais des activités génératrices de revenus et par la promotion de l'initiative locale à travers l'organisation de la population et la constitution de groupements de développement agricole.

3.2.1. L'approche mise en œuvre par le PRODESUD

De manière assez proche de celle du PGRN, les animateurs du projet ont procédé au découpage du territoire en UST comme base de leur intervention. Ainsi il a été procédé à l'identification de 24 Unités Socio Territoriales (UST) sur une base ethnique : chaque UST correspond à une fraction de tribu.

Par la suite, et sur la base de ce découpage, le projet est intervenu dans la constitution d'un Groupement de développement agricole (GDA) pour chaque UST. Cette organisation de base est alors devenue l'interlocuteur privilégié du projet et l'intermédiaire incontournable entre ce dernier et la communauté.

Cette approche a favorisé l'élaboration, comme dans le cas précédent, des plans de développement communautaire (PDC) et leur mise en œuvre annuelle. Cette étape de la planification participative a permis d'identifier, avec la population, les obstacles au développement de leur territoire et les solutions possibles.

3.2.2. Etude de cas de l'Unité socio-territoriale d'Ouled Chhida

Afin de mieux comprendre l'effet de l'intervention du projet et de la constitution des GDA sur la régulation des rapports de la population avec son environnement institutionnel, nous avons choisi d'analyser de plus près l'UST d'Ouled Chhida. Celle-ci est composée de trois *imadat*[5] ou secteurs administratifs, et couvre une superficie de 133 824 ha pour 14 000 habitants. L'activité principale de la population d'Ouled Chhida, qui est à 100% rurale, est l'élevage (ovin, caprin, camelin). Les parcours collectifs d'El Ouara et de Dahar constituent la ressource d'alimentation la plus importante pour le bétail dont la conduite reste encore extensive. Les parcours occupent une superficie de 130 000 ha, exploités par environ 1015 éleveurs. Le système traditionnel de gestion du parcours collectif est basé sur l'accès libre pour les membres de la communauté, avec une tradition d'accueil pour le bétail d'autres communautés sur la base d'une certaine réciprocité.

Ainsi la principale action du projet dans ce territoire est l'aménagement des parcours collectifs. Cette opération comprend d'une part, la création de points d'eau et d'ombrières (abris ombragés pour les animaux), et d'autre part, l'aménagement ou la création de pistes d'accès. Ces actions qui sont considérées dans leur grande majorité comme des équipements structurants n'ont pas donné lieu au début du projet à des négociations avec la population ou leurs représentants. Par contre, la mise en repos d'une partie du parcours afin d'en améliorer la production et de la préserver contre la dégradation devait nécessairement faire l'objet d'un consensus de la part des usagers et des ayants droit.

La seconde forme d'intervention est la création par le projet d'un mécanisme de formation et de financement pour encourager les jeunes et les femmes rurales à créer des microprojets. Elle a impliqué divers partenaires tels que les banques de crédit (Banque Tunisienne de Solidarité) et les centres de formation professionnelle de la région. Les partenaires locaux du projet sont l'Union des agriculteurs, le chef du secteur (*Omda*), etc. Les bénéficiaires (femmes et jeunes) doivent suivre une session de formation dans les centres de formation. Après l'obtention du diplôme, les bénéficiaires déposent des demandes de création de microprojets (artisanat, agriculture, principalement) au niveau du GDA qui joue le rôle de facilitateur pour l'obtention du crédit.

Enfin dans le but de développer le tourisme dans le territoire et de diversifier l'économie locale, le projet a promu la réhabilitation de quatre *ksour*[6] qui se situent au niveau de circuits touristiques, et d'un souk constitué de 22 échoppes pour la vente des produits de l'artisanat. Le projet a financé aussi la formation des jeunes dans le domaine touristique (artisanat, guides

5. La plus petite unité territoriale administrative avec à sa tête le *Omda* désigné par le ministère de l'Intérieur.

6. Pluriel de *ksar*, il s'agit d'un ensemble d'habitats traditionnels appartenant à un groupe ethnique, situé le plus souvent sur une crête et qui sert de silo pour la conservation des produits agricoles et/ou de refuge pendant les périodes troubles.

touristiques). Ces actions de développement du tourisme devraient permettre la création de nouvelles opportunités d'emploi et générer ainsi des revenus complémentaires dans une économie à dominante agro-pastorale. Il s'agit de diminuer la pression sur les ressources naturelles notamment les parcours. Dans le même sens, le projet a programmé la réhabilitation d'anciennes oasis (Chenini, Ogla, etc.) dans le but de développer les cultures irriguées et d'améliorer la situation des agriculteurs dans la zone.

L'organisation de la population : l'action la plus importante du projet a été la constitution du GDA d'Ouled Chhida. Pour cela, les animateurs du projet ont demandé aux membres de la communauté des Ouled Chhida de former un comité provisoire qui les représente. Mais, la structure segmentaire de cette fraction de tribu a constitué un problème pour arrêter une liste. En effet la fraction des Ouled Chhida est composée de deux sous-fractions : Ouled Saad et Ouled Soltane. La sous-fraction des Ouled Saad est constituée par 7 grandes familles et celle des Ouled Soltane par 5 grandes familles.

Pour dépasser cette contrainte, la population locale a décidé de choisir un représentant de chaque grande famille. Ainsi, le comité provisoire (informel) a été constitué par 12 membres. Par la suite, cette structure informelle provisoire devait être transformée en une structure formelle à la suite d'une assemblée générale. Avec la nouvelle structure, la population a été obligée de se limiter à six membres représentant les deux sous-fractions.

En ce qui concerne les membres du GDA d'Ouled Chhida, ils sont caractérisés par un niveau d'instruction élevé. Ils occupent des fonctions publiques relativement importantes, ce qui leur permet d'avoir une expérience dans le domaine administratif et de la gestion. Ils ont suivi une formation, dans le cadre du projet, dans le but d'améliorer et de renforcer leur capacité dans la gestion du territoire.

Le rôle des GDA, selon les textes qui les régissent, est plus étendu que celui des associations d'intérêts collectifs et des groupements d'intérêts collectifs qu'ils remplacent et qui ont pour seule responsabilité la gestion de l'eau d'irrigation ou des réseaux d'adduction d'eau potable. Selon la loi, le rôle principal du GDA est de gérer les ressources de leur territoire et de valoriser les produits locaux. C'est un acteur de développement qui représente la population et défend ses intérêts.

Lors de la mise en œuvre du projet, le GDA a joué un rôle multiple. Il a permis l'identification des bénéficiaires, la négociation avec l'administration concernant l'ajustement des actions des plans d'aménagement du territoire et le suivi des actions du projet.

Dès la création du GDA d'Ouled Chhida, les responsables ont cherché à renforcer sa position dans son environnement institutionnel. Ils ont développé des relations de coopération avec les organisations et les institutions dans l'environnement immédiat et plus ou moins lointain.

Ainsi, afin d'améliorer leurs relations avec la population et d'asseoir leur légitimité, les membres du conseil d'administration du GDA ont créé un comité constitué de 30 membres afin d'avoir une meilleure circulation de l'information. Ces conseillers sont des personnes âgées qui ont une

influence et un pouvoir relativement important et direct sur la population locale. Un autre comité, créé par le GDA, est constitué par les cadres et les fonctionnaires dans le but de profiter de leur soutien et de leurs conseils et de valoriser leur expérience dans le développement de leur territoire. Avec ces arrangements, le GDA a pu gagner progressivement la confiance de la population locale comme le montre le nombre assez élevé d'adhésions (200 adhérents au bout de la première année).

Toutefois les actions entreprises par cette organisation vont mettre à jour les conflits d'intérêt entre les différents acteurs. C'est autour de la gestion des parcours que cela a été le plus visible. L'intervention du GDA dans la gestion des parcours collectifs illustre les difficultés de concilier les intérêts des différents acteurs, elle offre aussi un exemple assez illustratif du changement du mode de régulation d'accès aux ressources naturelles et de l'impact du changement institutionnel sur cette gestion.

Avant la création du GDA d'Ouled Chhida, les parcours collectifs étaient gérés par les tribus représentées par les conseils de gestion. En effet, le pâturage est ouvert à tous les éleveurs durant toute l'année. Pendant la période estivale les pasteurs transitent vers les parcours de Dahar pour bénéficier d'une plus grande disponibilité de ressources pastorales. L'accès aux parcours collectifs est gratuit. Il n'y a pas de règles d'accès ou de mécanismes qui délimitent l'effectif du cheptel et la durée d'exploitation. La mise en repos des parcours ne constitue pas une règle de gestion dans le territoire, même si elle constitue une tradition ancestrale, elle a été abandonnée à cause de la sécheresse et du manque de sensibilisation de la population vis-à-vis des conséquences négatives de la surexploitation sur l'état des parcours collectifs.

Le conseil de gestion constitue l'organisation locale formelle qui a la responsabilité de gérer les parcours. Cette organisation a été crée dès les premières années de la colonisation afin de remplacer le *myad* qui était l'organe traditionnel de gestion des conflits et des ressources collectives de la tribu. A l'indépendance, les conseils de gestion ont été généralisés à toutes les terres collectives afin d'en faciliter la gestion ; ils ont été par la suite mis à contribution lors du processus de privatisation. Le conseil de gestion a pour rôle la gestion des terres collectives, la réalisation des travaux d'aménagement des parcours, le suivi des activités agricoles sur les terres collectives, et la représentation de la communauté devant les tribunaux en cas de litige sur la délimitation des terres. Dans le territoire d'Ouled Chhida, il existe deux conseils de gestion qui représentent les deux grandes sous-fractions Ouled Soltane et Ouled Saad. Ces conseils de gestion jouent un rôle important pour la résolution des problèmes et des conflits entre les deux sous-fractions et avec les fractions et tribus avoisinantes. Toutefois, l'existence de ce type d'institution n'a pas été en mesure d'assurer une gestion durable des parcours collectifs qui sont en situation de dégradation en raison de la surexploitation et des années de sécheresses[7].

7. L'affaiblissement des liens tribaux et de la capacité des conseils de gestion à réguler l'accès aux ressources face à la diversification des activités des ayants droit et à la divergence de leurs intérêts, aux-

L'efficacité de cette institution n'est perceptible qu'au niveau de la gestion des conflits entre les différentes fractions sur le territoire ainsi que de son rôle principal dans le processus de privatisation.

La création du GDA par le PRODESUD a provoqué un conflit institutionnel avec les conseils de gestion qui souhaitaient garder leur pouvoir et leur autonomie totale dans la gestion du parcours et la prise de décision. Le rôle du GDA, selon les textes législatifs (l'article 4 de la loi n°2004-24 du 15 mars 2004), est de protéger et de gérer les ressources naturelles sur le territoire de la collectivité. La loi a en effet permis le transfert de certaines prérogatives et responsabilités des conseils de gestion aux GDA.

Pour gérer ce conflit institutionnel, le GDA a intégré un membre de chaque conseil de gestion (Ouled Soltane et Ouled Saad) comme membre du conseil d'administration du GDA. Cet arrangement a permis de donner aux conseils de gestion, d'une part, le temps nécessaire pour s'adapter et se familiariser aux nouvelles règles de gestion du territoire et pour ne pas se sentir exclus du processus mis en place, et au GDA, d'autre part, une certaine légitimité pour la gestion des parcours.

Par la suite, le GDA a essayé d'introduire de nouvelles règles de gestion des parcours. Il s'agissait de procéder à la mise en repos d'une partie de parcours. Cette opération a provoqué un conflit avec les éleveurs. Ce conflit peut être expliqué par le manque de sensibilisation des éleveurs et des bergers concernant les objectifs réels de la mise en repos et par le refus des éleveurs d'adopter des nouvelles règles de gestion de leur territoire en préférant l'ancien système. Mais les sanctions prévues par le GDA en cas de non respect des nouvelles règles de gestion du parcours les ont obligé à les accepter.

Lors de nos enquêtes, les éleveurs ont déclaré qu'ils sont en conflit avec les membres du GDA à propos du choix de la zone de mise en repos, de sa superficie et de la durée de mise en repos. A ce niveau, l'équipe de projet n'est pas intervenue et n'a pas mis en place un système de gestion de conflit alors que la situation s'aggravait. La relation entre les membres du GDA et les éleveurs est devenue de type *top-down*. La contribution des éleveurs à la prise de décision était considérée comme sans importance pour les membres du GDA. Cela explique la réduction du nombre d'adhérents durant la période 2004-2006, il est passé de 200 à 80. Le GDA a commencé à perdre la confiance de ses adhérents ; une majorité de la population semblant peu satisfaite des actions du projet et du fonctionnement du GDA.

Pour contrebalancer cette perte de légitimité au niveau local, le GDA a cherché à consolider sa position au niveau régional, avec l'appui du projet PRODESUD. Au niveau régional, le GDA a commencé par mettre en place un réseau de relations et de liens avec les différentes organisations et

quels s'ajoutent les interventions des pouvoirs publics, expliquent pour une large part la situation de dégradation dans laquelle se trouve une grande partie des parcours collectifs de la région. On peut trouver une illustration de ce « drame des collectifs » dans la thèse avancée par Hardin (Hardin, 1968), notamment du fait de l'absence d'aménagement collectif et de stratégie coordonnée.

institutions présentes. Ainsi, le GDA coopère avec plusieurs organisations pour renforcer sa position à l'échelle régionale, notamment avec le Commissariat régional au développement agricole, l'Office de l'élevage et des pâturages et l'Institut de recherche des régions arides

Le GDA a consolidé et renforcé ses relations avec les organisations et les institutions dans son environnement par l'établissement de conventions. Ces conventions offrent au GDA l'opportunité de bénéficier d'une coopération à moyen et long termes, ce qui lui donne une visibilité en dehors du cadre étroit de l'UST et lui assure une viabilité à plus long terme. Toutefois cette activité ne lui procure pas une entière autonomie dans la prise de décision par rapport au projet et aux structures administratives et politiques au niveau régional.

L'analyse du fonctionnement du GDA d'Ouled Chhida dont la création a été impulsée par le projet PRODESUD, comme d'autres GDA dans la région d'intervention du projet, nous permet d'illustrer les changements dans les modes de gouvernance d'une communauté locale et de régulation de l'accès à des ressources collectives. Ce changement, que l'on a pu assimiler à un changement institutionnel dans le sens où il est accompagné de la mise en place de nouvelles règles de coordination de l'action de développement et de l'accès aux ressources naturelles et à leur gestion, ne semble pas avoir résolu le problème d'une gestion durable des ressources communes, et notamment les ressources pastorales des parcours collectifs. Il n'a pas non plus conduit, du moins dans l'immédiat à une autonomisation de la communauté et à une réelle gouvernance locale maîtrisée par la communauté, même s'il nous semble qu'il y ait un début de processus d'autonomisation (El Harizi, 2003).

3.3. Discussion : changement institutionnel, autonomisation des communautés locales et développement durable ?

L'adoption de l'approche participative et la création d'organisations de base pour jouer le rôle de médiateur entre les projets de développement et les populations locales, se sont traduites de notre point de vue par un changement institutionnel important pour le développement des zones concernées et pour la gestion des ressources naturelles.

Ainsi est-on passé d'une situation de développement « par le haut » à un développement « par le bas », dans lequel les communautés locales disposent de représentants pour exprimer leurs attentes et infléchir les actions des projets. C'est le cas en particulier du projet PRODESUD dont les responsables ont adopté dès le départ une approche participative qui accorde une place importante aux représentants des communautés locales afin qu'ils soient impliqués dans le processus de prise de décision concernant les actions à mettre en place.

Par ailleurs cette démarche a été facilitée par le changement observable dans le cadre juridique avec la promulgation de textes concernant les GDA et leur participation au processus de développement.

Le GDA, en s'instituant acteur de régulation des rapports de la communauté avec les autorités locales et les bailleurs de fonds devient ainsi un facteur de changement institutionnel actif. On peut donc affirmer que nous sommes en présence d'un changement institutionnel induit par l'interaction entre les organisations et les institutions (D. North, 1990).

L'analyse du fonctionnement de ces organisations et des arrangements institutionnels instaurés a pu démontré l'importance du *path dependency* dans l'efficacité de ces institutions et dans l'acceptation de leur actions. Il s'agit bien de la continuité ou de la filiation des institutions mises en place avec le cadre historique de régulation des rapports entre les différents acteurs et surtout celui qui concernent la gestion des ressources naturelles (Biba, 2003).

Nous avons vu aussi comment dans le cadre de la gestion des terres collectives, le contournement des conseils de gestion n'a pas permis aux structures modernes de trouver des arrangements institutionnels fonctionnels, d'où le recours à l'intégration de certains membres de ces conseils dans la nouvelle structure.

De même dans le cas du PGRN, le bon fonctionnement des CD n'a été possible que dans la mesure où les autres organisations de base et les pouvoirs administratifs et politiques locaux ont accepté de leur accorder une place dans la paysage institutionnel.

L'analyse a permis en outre, de poser le problème de l'autonomisation des communautés en question et de leur capacité à se positionner en tant que partenaires et surtout à prendre l'initiative du développement de leur territoire.

En effet, la comparaison entre les deux situations étudiées a montré que la formalisation des GDA n'a pas été en mesure de doter les communautés concernées de structures représentatives capables de générer des arrangements institutionnels stables ni de réguler l'accès aux ressources de manière assez consensuelle. La communauté reste ainsi dépendante, dans son articulation avec l'extérieur, de structures exogènes, même si dans le principe de constitution des GDA, ceux-ci devaient pouvoir représenter la communauté et parler en son nom.

Conclusion

Les changements dans l'environnement institutionnel des communautés locales que nous venons de décrire s'inscrivent dans le cadre d'une politique de décentralisation et de promotion de l'initiative locale. Cette politique s'insère dans une politique de redéploiement des modes d'action de l'État qui cherche à renforcer les modes de gouvernance locale pour améliorer l'efficacité de ses interventions, notamment celles qui relèvent du développement rural et de la gestion des ressources naturelles. L'État cherche ainsi à répondre au changement du contexte international et à la globalisation de l'économie et des échanges en encourageant des formes de

gouvernance compatibles avec les nouvelles règles que lui impose le contexte international.

Mais le nouveau dispositif dépasse un simple changement dans les modes d'intervention des pouvoirs publics et s'apparente plus à un changement du cadre institutionnel qui régule les rapports entre les différents acteurs du développement.

En effet comme nous avons pu le montrer pour les deux zones objets de l'étude, la mise en place de nouvelles organisations de base a pu donner lieu à un début de remise en cause des règles de gestion anciennes et apporter un début de réponse à des problèmes de durabilité des ressources naturelles. Toutefois l'absence d'une longue expérience dans la conciliation des intérêts contradictoires de certains acteurs et la forte présence des projets promoteurs de ces nouvelles organisations freinent leur évolution et surtout retardent une autonomisation effective des communautés locales en question.

Références bibliographiques

Abaab A. et Guillaume H., 2004. « Entre local et global : pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources naturelles et les politiques de développement rural », *in* Picouet M. et *al.* (éd.), *Environnement et sociétés rurales en mutations : approches alternatives*, Paris, IRD Editions, (Coll. Latitudes 23), pp. 261-290.

Abaab A., Elloumi M. et Mezghanni C., 2000. « Tunisie », *in* Abaab A. et *al.* (éd.), *Agriculture familiale et développement rural en Méditerranée*, Paris, Karthala, pp. 449-500.

Biba G., 2003. « Interprétation théorico-empirique du rôle des institutions sur les transformations rurales en Europe de l'Est : l'exemple de l'application de la réforme agraire en Albanie », *in Ruralia*, n°12/13 *(en ligne)*.

Borner S., Bodmer F. et Kobler M., 2004. *L'efficience institutionnelle et ses déterminants : le rôle des facteurs politiques dans la croissance économique*, Paris, OCDE.

Dockès P., 2002. « La nouvelle économie institutionnelle, l'évolutionnisme et l'histoire ». Journée d'étude « Institutionnalisme et évolutionnisme, confrontations autour de perspectives empiriques », organisée par le Centre Walras, Lyon, 2-3 décembre 2002.

El Harizi, K., 2003. *L'autonomisation du rural pauvre dans un environnement politique volatile*. Rapport d'étude n°1, Washington DC, IFPRI.

Elloumi M., 2006. « Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives », *in* Chassany J.-P. et Pellissier J.-P. (éd.), Actes du séminaire « Politiques de développement rural durable dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne », Le Caire, 8-9 février 2006, pp. 55-66.

FAO, 1995. *Projet Gestion des ressources naturelles. Rapport de synthèse de l'étude sur la gestion des ressources naturelles en Tunisie*, 96 p.

FIDA, Mission de formulation, 2002. *Programme de développement agro-pastoral du Sud-Est dans le gouvernorat de Tataouine,* vol. 1, rapport principal et annexes, janvier 2002.

Hardin G., 1968. « The Tragedy of the Commons », *in Science*, n°162, pp. 1243-1248.

INS, 2005. *Recensement de la population et de l'habitat, les premiers résultats*, mars 2005 (en arabe).

McKean M. et Ostrom E., 1995, « Régimes de propriété communautaire en forêt : simple vestige du passé ? » *in Unasylva*, n°180 *Gestion des ressources forestières communautaires*, Rome, FAO.

Lavigne Delville Ph., Sellamna N.E. et Mathieu M., (dir.), 2000. *Les enquêtes participatives en débat : ambition, pratiques et enjeux*, Paris/ Montpellier, Karthala/Gret/Icra, 543 p.

Ménard C., 2003. « L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », *in Cahiers d'économie politique*, n°44.

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organisations Professionnelles, 2003. *Evaluation de l'approche participative dans le cadre du développement local. Rapport final*, Tunis.

North D. C., 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

Office de Développement du Sud, 2004. *Le gouvernorat de Tataouine en chiffres.*

Ostrom E., 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

Romagny B. et Hajji A., 2006. « Principales orientations et évolution des politiques de développement rural de 1960 à nos jours », *in* Genin D. et *al.*, (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 115-136.

L'eau : quelles politiques dans un espace aride en mutation ? Les leçons du Sud-Est tunisien

Sébastien PALLUAULT
Bruno ROMAGNY

La Tunisie, appartenant à la famille des pays du Maghreb, aux marges nord-occidentales du plus grand désert chaud du monde, constitue un système démonstratif des interactions subtiles entre l'eau qui tombe en excès ou parcimonieusement suivant les années et les lieux. Elle est interceptée par des couverts végétaux plus ou moins denses et pérennes ; elle ruisselle avec plus ou moins d'efficacité érosive ; elle s'infiltre pour alimenter des nappes plus ou moins profondes ; elle est consommée, convoitée, appropriée, polluée, gaspillée, payée et subventionnée, stockée ou transférée d'une région à l'autre... Cet inventaire succinct des diverses entrées naturelles et culturelles, écogéographiques mais aussi économiques, sociales et politiques du système-eau montre bien la complexité du pilotage d'un cycle qui n'est simple qu'en apparence. (Arnould et Hotyat, 2003).

Introduction

Depuis une quinzaine d'années, les politiques hydrauliques des pays de la rive sud de la Méditerranée, axées principalement sur l'augmentation de l'offre pour satisfaire des besoins en eau sans cesse croissants, atteignent des limites d'ordre physique et financier. En Tunisie, avec « 90 à 95% de l'eau disponible déjà mobilisée, en détourner davantage ne peut pas résoudre les problèmes clés dans le secteur de l'irrigation : envasement des réservoirs, épuisement des eaux souterraines, pollution, salinisation, et faible intensité de l'usage de l'eau » (Banque mondiale, 2006). Les risques que font peser autour de la ressource la pression conjuguée des secteurs d'activités et des populations s'analysent dans un contexte de transformation des

prérogatives des États et d'inflexion des politiques hydrauliques. Les pouvoirs publics cherchent désormais à valoriser et à gérer au mieux leur patrimoine naturel, en l'occurrence des ressources en eau dont les coûts de mobilisation[1] et de préservation ne cessent d'augmenter. Les politiques de l'eau engagées pour favoriser le développement économique, basées sur de grands travaux étatiques, se sont traduites par une forte augmentation de la pression exercée, en particulier sur les nappes souterraines. Plusieurs indicateurs (Margat, 2004) montrent qu'aujourd'hui l'eau des Méditerranéens est une ressource, certes renouvelable, mais régulièrement surexploitée et polluée, souvent gaspillée, mais aussi que certains processus de raréfaction sont d'ores et déjà à l'œuvre. Cependant, plus que les moyens techniques et financiers, c'est souvent la volonté politique qui manque pour construire un avenir viable ; plus que la rareté de l'eau, le problème principal est celui de son accessibilité et de sa répartition dans le temps et l'espace.

Un nouveau modèle de gestion de l'eau, élaboré dans les pays du Nord à partir des années 1970 et promu par les bailleurs de fonds internationaux, est progressivement devenu la norme. Fondé sur une conception décentralisée et participative de l'action publique, ce modèle joue le même rôle que le « consensus de Washington » dans le domaine des finances publiques (Blanchon, 2006). Il a pour mission de promouvoir, via en particulier une action sur le prix de l'eau, la recherche systématique d'une meilleure efficacité dans l'utilisation de la ressource, éventuellement par sa réallocation, le plus souvent au détriment du principal secteur de consommation dans les pays méditerranéens : l'agriculture. Deux piliers indissociables constituent les fondements des nouvelles stratégies publiques. Il s'agit non seulement de mobiliser toutes les ressources disponibles, conventionnelles ou non (dessalement de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées), mais aussi de gérer la demande. Le passage d'un modèle de gestion centralisée et autoritariste, largement répandu au Maghreb et hérité de la période coloniale, à un modèle de gestion territorialisée - du type agences de bassin - laissant une plus grande place aux acteurs locaux, constitue un défi crucial qui nécessite un profond renouvellement des modes de gouvernance de l'eau (Bied-Charreton et *al.*, 2006).

A travers le cas du Sud-Est tunisien, cet article s'intéresse aux évolutions qu'ont connues les politiques publiques en matière de gestion des ressources en eau dans des espaces arides. Nous laisserons volontairement de côté les réflexions relatives aux évolutions institutionnelles, liées à la promotion de la gestion locale de l'eau, qui font l'objet d'un texte séparé dans cet ouvrage, pour centrer notre approche sur la caractérisation des formes d'inscription régionale des politiques hydrauliques. Du fait de l'imbrication des différentes problématiques associées à l'eau, les questions que nous soulevons ont ici une résonance particulière. Alors que les formes de gestion dans le cadre des activités agro-pastorales traditionnelles s'enra-

1. 55% du budget du X[e] Plan (2002-2006) du ministère tunisien de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques sont consacrés à l'investissement dans l'eau, et 43% aux grands réservoirs (Banque mondiale, 2006).

cinent dans un long héritage de pratiques hydro-agricoles, l'émergence de nouvelles utilisations de l'eau - tourisme et agriculture irriguée principalement - s'accompagne d'une redéfinition des modalités d'accès aux ressources et de leurs usages. Les enjeux hydrauliques se déclinent par ailleurs autant sur le plan sectoriel que spatial. En outre, la réorientation des politiques de l'eau et la réorganisation des cadres institutionnels de sa gestion s'appliquent dans un territoire où les rapports au milieu naturel ont été récemment bouleversés. Ces changements placent au cœur de la question de l'eau l'équilibre des relations entre le local et le global, entre acteurs et secteurs d'activités, le croisement des échelles de gestion, la conciliation de différents objectifs. Après avoir présenté la problématique régionale de l'eau, en axant notre propos sur l'inflexion des politiques hydrauliques, nous évoquerons les multiples enjeux relatifs à l'augmentation récente des demandes sectorielles, notamment ses implications sur le plan de l'équilibre spatial de l'exploitation et de l'usage des ressources, entre la bordure littorale et les zones continentales. Enfin, nous nous interrogerons sur les stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics pour tenter de concilier développement économique, accès équitable à l'eau et préservation des ressources.

1. L'eau dans le Sud-Est tunisien : entre héritages traditionnels et nécessaire inflexion des politiques publiques

1.1. Potentiel hydraulique et modes d'adaptation à la rareté de l'eau

Un espace segmenté

Espace de transition entre le milieu méditerranéen et le domaine saharien, le Sud-Est tunisien est naturellement pauvre en eau. Situé à des latitudes sahariennes, il profite néanmoins de la proximité de la mer Méditerranée et de l'écran que lui offre le long relief de cuesta qui s'étend du *jbel* des Matmata jusqu'à la frontière libyenne. La pluralité de milieux naturels et d'étages bioclimatiques présente des nuances sur le plan pluviométrique et hydrogéologique, qui ont joué un rôle essentiel dans la répartition géographique des groupes sociaux et la nature de leurs activités. On découpe généralement ce territoire en quatre principaux milieux naturels, se succédant parallèlement au trait de côte en différents faciès géomorphologiques. La principale région naturelle, la Jeffara, se présente sous la forme d'une immense plaine alluviale. Faiblement ondulée, elle se compose de steppes assez pauvres se développant sur des sols très sensibles aux processus d'érosion hydrique et éolienne.

Carte 1 : présentation générale du Sud-Est tunisien

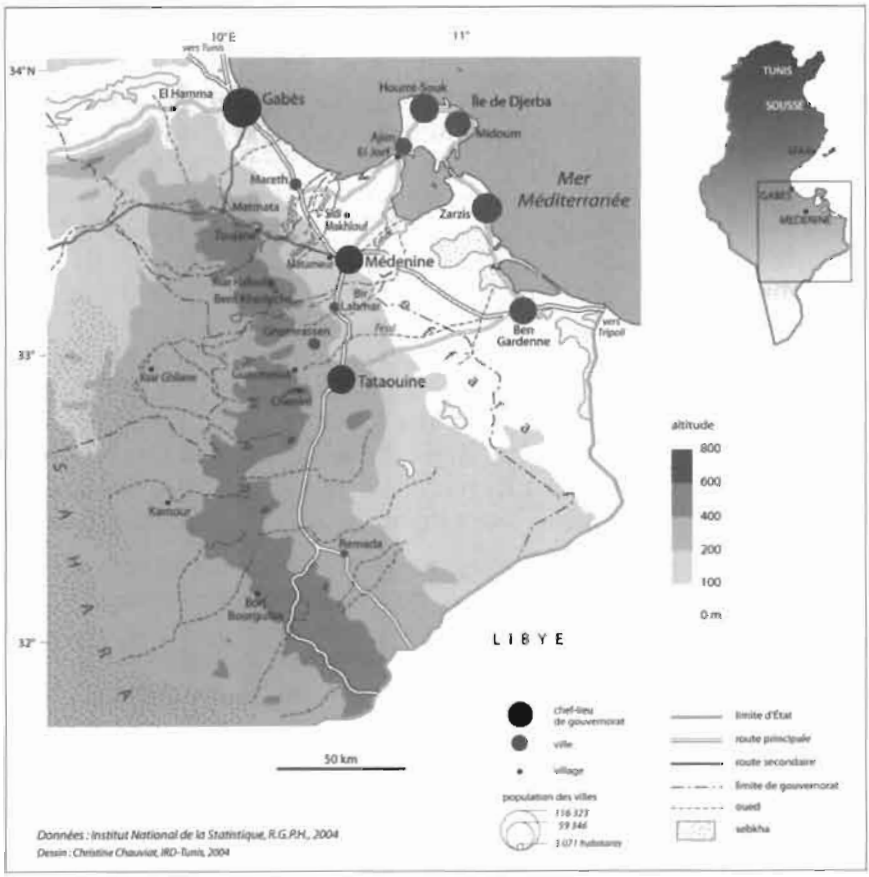

On distingue de la Jeffara la partie littorale, au climat plus doux et humide, qui se découpe en de nombreuses *sebkhas* et se prolonge au-delà du rivage par l'île de Djerba. Vers l'intérieur des terres, la plaine est limitée par les contreforts d'un étroit massif montagneux, appelé localement le *jbel*. S'élevant à près de 400 mètres en moyenne au-dessus de la plaine, il constitue le front de la cuesta et correspond à la bordure orientale du Dahar, un plateau qui s'incline vers les étendues sableuses de l'Erg saharien (carte 1). Cette diversité de milieux, associée aux profondes capacités d'adaptation des sociétés locales et à une complémentarité dans les usages des ressources naturelles, donne paradoxalement une certaine unité au Sud-Est tunisien, marqué par une forte identité culturelle.

Un climat contraignant

Le climat de la région présente un caractère aride, avec des précipitations faibles et très irrégulières dans le temps et l'espace. Sur la majeure partie du territoire, les pluies sont inférieures à 180 mm/an en moyenne et

diminuent à mesure que l'on s'éloigne de la Méditerranée et que l'on descend en latitude. Compte tenu de l'exposition aux masses maritimes que lui offre la large ouverture du golfe de Gabès, la bordure littorale est un peu plus arrosée, tout comme la partie la plus élevée du *jbel,* vers Beni Khedeche (200 mm/an en moyenne). Le climat se caractérise en outre par l'alternance de périodes sèches ou humides plus ou moins marquées selon les années, les épisodes de crues pouvant succéder à des sécheresses prolongées. Les températures, très chaudes l'été, se conjuguent à l'effet asséchant des vents pour favoriser un haut degré d'évaporation.

Ces conditions climatiques sont à l'origine de l'indigence des cours d'eau temporaires qui s'écoulent essentiellement du *jbel* vers la mer Méditerranée, quelques jours par an. Ce n'est qu'à l'occasion d'averses exceptionnelles que leur course parvient jusqu'à la mer ou aux *sebkhas* qui bordent le littoral. Plus généralement, ils s'évaporent dans les cuvettes endoréiques et les bas-fonds de la plaine, ou bien s'infiltrent dans les sols.

Stratégies paysannes adaptatives et savoir-faire hydro-agricoles

Compte tenu de sa rareté, l'eau a toujours été un élément structurant du fonctionnement et du renouvellement des sociétés locales. Pour se maintenir dans ce milieu aride, celles-ci ont élaboré des stratégies d'adaptation fondées sur deux principes : (i) l'ajustement des modes d'activités et d'occupation de l'espace selon la répartition spatio-temporelle et l'occurrence des pluies ; (ii) l'élaboration de techniques et d'ouvrages hydrauliques permettant de mobiliser les différentes ressources disponibles, qu'elles soient souterraines ou pluviales. Soucieuses de tirer parti des moindres potentialités du milieu naturel, les communautés rurales ont développé un éventail de techniques complémentaires de collecte, de rétention ou d'épandage des eaux pluviales. La diversité et la richesse de ce patrimoine hydraulique s'expliquent par la nature et la disposition des ressources en eau, la géomorphologie des lieux et enfin les nuances climatiques locales. Dans le *jbel*, les exploitants ont élevé des aménagements le long des pentes afin de retenir partiellement les eaux et les limons et de pratiquer, sur les terrasses devenues fertiles, une agriculture diversifiée : céréaliculture, arboriculture et maraîchage. En dehors de la période romaine, au cours de laquelle des systèmes de barrages et de digues ont été adaptés à la topographie des zones de piémont pour l'épandage des eaux de ruissellement (Mrabet, 2003 ; Ben Ouezdou et Ben Kehia, 2006), ces techniques de rétention des eaux sont demeurées une spécificité des zones de montagne.

Jusqu'à la veille du Protectorat, les systèmes agro-pastoraux du Sud-Est tunisien, voués majoritairement à l'autoconsommation, fonctionnaient selon des cycles saisonniers de déplacements et d'activités, très largement dépendants du climat. Ces systèmes traditionnels reposaient sur une exploitation extensive des ressources naturelles, une diversification des milieux occupés ainsi qu'une forte mobilité des hommes et des troupeaux. Au cours de la période pré-coloniale, la problématique de l'eau dans la région était essentiellement associée aux contraintes d'accès aux ressources

souterraines, ainsi qu'à la faiblesse et la variabilité des précipitations. Aujourd'hui, les eaux de pluie et de ruissellement sont valorisées par divers types d'ouvrages, anciens ou plus modernes servant parfois à la recharge des nappes phréatiques : aménagements de thalwegs (en particulier les *jessour* et les ouvrages en gabions), aménagements de versants (en particulier les *tabias*, terrasses, cordons pierreux et haies de cactus). Les solutions techniques adoptées par les agriculteurs pour contrôler le ruissellement témoignent de leur savante maîtrise des conditions topographiques et d'une subtile évaluation des paramètres de l'écoulement.

Conditionnant étroitement toute la vie agricole d'une grande partie de la région (*jbel* et Jeffara continentale), les *tabias* et les *jessour* reposent sur la réalisation de terrasses cultivées et de barrages en terre à rétention partielle (Fig.1). Leur fonction est de piéger à la fois les alluvions issues de l'érosion sur les versants et les eaux de ruissellement provenant des impluviums. Cette technique, que l'on retrouve dans d'autres pays, consiste à réaliser de véritables concentrateurs des eaux de surface et de fertilité[2]. Ils constituent un des maillons essentiels des techniques locales de petite hydraulique (Bonvallot, 1992) et ont une grande importance en matière de conservation des eaux et des sols (CES).

Figure 1 : Coupe schématique d'un *jesser*

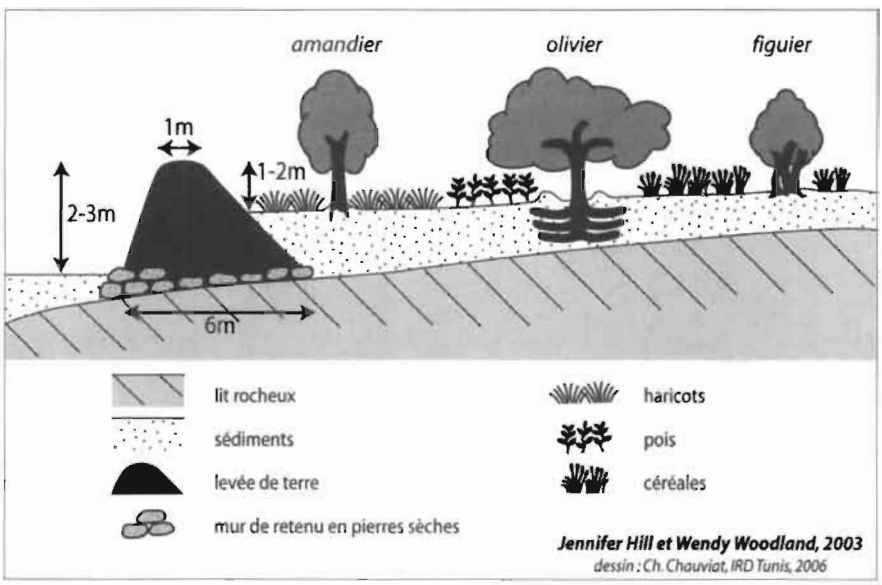

2. Les *jessour* représentent un « moyen efficace pour réduire les effets de l'érosion hydrique en cassant la vitesse du ruissellement exercé sur les pentes élevées de l'ordre de 25% (...). [Ce système] permet de fournir, pour une pluviométrie de l'ordre de 200 mm/an, l'équivalent d'un apport d'eau d'une pluie de 500 mm/an. Ceci permet de multiplier les ressources hydriques par 2,5 et d'augmenter de façon significative les possibilités offertes pour pratiquer l'agriculture [et notamment l'arboriculture] dans ce domaine aride » (Ben Ouezdou et Trousset, 2002).

Le rôle essentiel des eaux souterraines pour le développement régional

Les nappes souterraines concentrent la majeure partie des ressources hydrauliques du Sud-Est tunisien. Commandée par un jeu de failles orienté du nord-ouest au sud-est, la configuration hydrogéologique de la région est assez complexe, caractérisée par la juxtaposition de plusieurs niveaux aquifères et des formes de communication latérale entre les nappes (carte 2). Ce système dispose de deux principales sources d'alimentation : la nappe du Continental Intercalaire, qui communique à travers la faille d'El Hamma, à l'ouest de Gabès, et l'infiltration des eaux de ruissellement le long des bassin-versants qui s'étendent du *jbel* vers la Méditerranée. Dans la partie intérieure et méridionale de la Jeffara, les principaux apports sont liés à l'infiltration des eaux superficielles, facilitée par les ouvrages de recharge entretenus ou créés dans le cadre de la politique de CES. Constitués d'eaux très anciennes et présentant naturellement une forte minéralisation, les réservoirs situés dans les grès de Trias et les couches du Jurassique présentent une forte zonalité verticale de leur salinité (Kallel et *al.*, 2006). Dans leur partie libre, l'infiltration est responsable d'un apport d'eau de bonne qualité (nappe de Zeuss-Koutine, nappe du Sahel el Ababsa, ...), tandis que les eaux plus profondes présentent une qualité très médiocre.

Carte 2 : Niveau piézométrique des nappes du système aquifère de la Jeffara

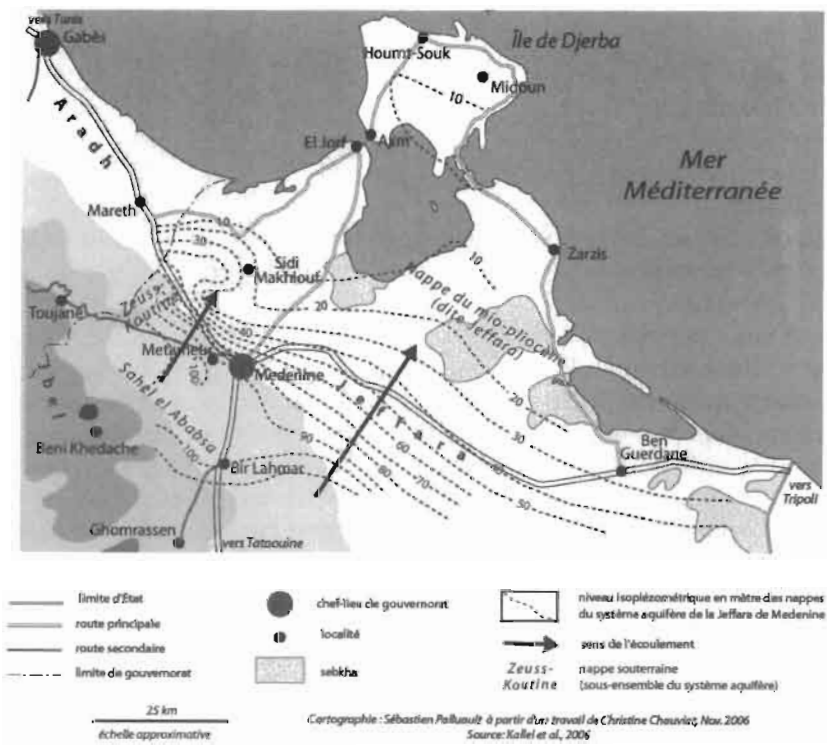

Compte tenu de la profondeur des nappes situées en amont de la faille de Medenine et du faible débit des rares sources naturelles, les modes d'activités traditionnels se sont essentiellement tournés vers l'agro-pastoralisme, en dehors de quelques îlots oasiens (Metameur, Medenine) alimentés par des nappes d'*underflow*. Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, les nappes phréatiques constituent les seules ressources souterraines utilisées par les populations locales. Logés dans différentes couches sablo-argileuses du Quaternaire, ces petits aquifères sont assez facilement accessibles à partir de puits de surface, notamment en aval de la faille de Medenine où ils sont alimentés par l'infiltration directe des eaux de pluie et parfois soutenus par des niveaux sous-jacents. Malgré leur qualité assez médiocre, ces eaux ont servi de support à des activités agricoles diversifiées sur le littoral, associant une agriculture en sec (arboriculture et céréaliculture) et du maraîchage en irrigué.

La situation hydraulique du Sud-Est tunisien présente ainsi de nombreuses contraintes naturelles, qui s'appuient autant sur les problèmes d'accès aux nappes souterraines que sur une inégale répartition spatiale des ressources en eau douce. L'agencement des nappes et la rareté des sources ont déterminé les principales spécificités socio-territoriales d'une région marquée par l'absence d'organisation sociale de type « oasien » (Bédoucha, 2000), avec une emprise modérée d'oasis à puits, et par la complémentarité recherchée entre les techniques de valorisation des eaux de ruissellement et les ouvrages de captage des ressources souterraines. Le développement progressif des techniques de forage dans les aquifères profonds - les premières tentatives datant du Protectorat dans la région de Zarzis en 1896 - a permis l'essor d'un certain nombre d'usages de l'eau : urbain, touristique, agricole, industriel. Cette politique d'accroissement de l'offre s'est traduite par une augmentation progressive de la pression sur les nappes souterraines les plus douces de la Jeffara.

1.2. Évolution des politiques régionales de l'eau : de la sécurisation des approvisionnements aux nouvelles orientations publiques

Partie intégrante des actions de développement agricole et rural menées dans la région, la politique de l'eau a constitué, dès le Protectorat, un axe fondamental de la stratégie de l'État en matière d'aménagement du territoire. Les premiers inventaires des ressources datent de cette période. Les travaux de petite et moyenne hydraulique qui ont été alors conduits avaient pour objectif essentiel de sédentariser les populations. Ils ont permis l'occupation permanente de villes comme Ben Gardane et l'essor de l'agriculture sur le littoral. La mise en valeur des territoires, l'amélioration des conditions de vie des *fellahs* et de façon plus générale la pacification du Sud-Est sont ainsi étroitement liées aux aménagements hydrauliques réalisés par l'administration coloniale. Jusque dans les années 1960, l'exploitation de l'eau était de loin inférieure aux ressources existantes, qui n'ont été véritablement évaluées que par la suite. Le régime juridique des

eaux a évolué d'une conception patrimoniale, dominée par le droit privé et musulman, à une conception dominée par le droit administratif et les prérogatives de la puissance publique. Héritée de la colonisation puis reprise et renforcée après l'indépendance, l'organisation des modes de gestion de l'eau a été initialement calquée sur le modèle français d'un État centralisé et interventionniste.

Une gestion de l'eau centralisée et orientée prioritairement vers un accroissement ciblé de l'offre

Confrontée aux risques de déficits en eau et à la croissance des besoins sectoriels, la Tunisie s'est lancée, dès la fin des années 1960, dans une politique ambitieuse d'augmentation de l'offre. Les pouvoirs publics ont rapidement intégré dans les plans de développement économique des considérations de politique hydraulique. Cette dernière, révisée tous les cinq ans, est conçue à l'échelle des trois principales régions du pays (Nord, Centre et Sud), chacune étant dotée d'un plan directeur pour la mobilisation de ses ressources en eau. Les objectifs du plan directeur des eaux du Sud (PDES), élaboré sur la base de l'étude des ressources en eau du Sahara septentrional conduite par l'UNESCO de 1968 à 1971, portaient prioritairement sur la satisfaction des besoins urbains et touristiques. Ces choix en matière hydraulique procédaient du soutien à des activités naissantes, sources de devises (le tourisme notamment) et de l'analyse des faibles opportunités économiques que représentait le développement de l'agriculture irriguée dans cette région. A l'absence d'investissements hydro-agricole dans la Jeffara, dans un contexte de forte expansion des zones d'oasis dans le Sud-Ouest tunisien - avec en particulier la culture du palmier dattier (Battesti, 2005) - se sont ajoutées de fortes restrictions pour l'accès à l'eau. La marginalisation des structures de production agricole associées aux ouvrages de petite hydraulique a accéléré le déclin des jardins familiaux de la bordure littorale (Abaab, 1981). Le partage de la ressource à l'échelle régionale a alors laissé apparaître de fortes inégalités sectorielles, mais aussi spatiales, le développement des activités de la zone littorale s'organisant aux dépens des systèmes agro-pastoraux dans les espaces de plaine, pourtant en plein boom démographique.

Cette forte croissance de la population a conduit les pouvoirs publics à multiplier les forages profonds et à créer un système de transfert régional pour améliorer l'alimentation en eau potable (AEP) des villes, puis des zones rurales. Cette interconnexion croissante des réseaux d'adduction permet de relier actuellement les forages de la zone de Zeuss-Koutine et des grès de Trias aux principaux centres de consommation (carte 3). La mobilisation des nappes douces de la Jeffara renvoie à une vision « descendante » de mise à disposition généreuse d'une ressource à bas prix, à partir de grands travaux hydrauliques que seul l'État pouvait assumer.

Carte 3 : Forages, réseau de transfert des eaux et dessalement

Au cours des années 1960-70, les réalisations hydrauliques furent toutefois limitées par le peu d'intérêt que portait l'État central à ce territoire, considéré comme ayant principalement une vocation pastorale. Les orientations du PDES, les stratégies d'interconnexion, le choix du dessalement des eaux saumâtres de la région au détriment des transferts sur de longues distances - pressentis au début des années 1980 - intègrent des préoccupations économiques et un souci de préservation des ressources qui dessinent les premiers contours de la politique actuelle, davantage centrée sur la régulation des usages.

La gestion de la demande en eau

L'application du programme d'ajustement structurel, dès la fin des années 1980 en Tunisie, imposant un désengagement progressif de l'État, a débouché sur une forte réorientation de la politique de l'eau. La décentralisation, qui accorde une place grandissante aux Centres régionaux de développement agricole (CRDA) au niveau des gouvernorats, s'est également

traduite par la généralisation des formes de gestion associative de l'eau en zone rurale (Romagny et Riaux, 2007). Les stratégies publiques reposent désormais sur une double dimension. Comme auparavant, la mobilisation des ressources conventionnelles reste au cœur des préoccupations. Cependant, avec le maintien de la priorité accordée à l'AEP des centres urbains et des zones touristiques de Djerba et Zarzis, le recours aux ressources non conventionnelles - dessalement des nappes saumâtres et de l'eau de mer (en projet), réutilisation des eaux usées traitées - se développe depuis la fin des années 1990 pour faire face à l'augmentation des besoins, dans le contexte d'une certaine concurrence entre usages sectoriels des nappes souterraines.

La gestion de la demande s'appuie principalement sur un système d'incitations financières pour la promotion d'équipements et de technologies économes en eau[3], conjugué à un système d'incitations tarifaires visant une rationalisation des usages (Romagny et *al.*, 2006). En outre, une modification des modes de gestion de l'eau est recherchée par le biais de mesures juridiques et institutionnelles. Mis en œuvre dès 1975, le Code des eaux a été progressivement enrichi pour tenir compte des changements amorcés par les autorités : mesures d'économie d'eau, recherche d'une valorisation optimale, etc. Il semblait au départ davantage régir la mobilisation des ressources que les multiples facteurs susceptibles d'infléchir de façon notable les demandes sectorielles. Au cours des années 2000, l'État a promulgué un certain nombre de nouveaux textes réglementaires relatifs à une meilleure gouvernance de l'eau, en misant sur une sensibilisation accrue des usagers pour la préservation de cette ressource vitale. Avec un équilibre ressources-usages qui reste précaire à l'échelle régionale, l'inflexion en cours des politiques de l'eau, axées sur une gestion intégrée de la demande et de nouvelles formes de mobilisation des acteurs locaux et des ressources, devrait s'accentuer.

2. La demande régionale en eau : état des lieux, évolutions et perspectives

Actuellement, dans le sous-sol du Sud-Est tunisien, on pompe quasiment autant d'eau pour satisfaire les besoins de l'agriculture que ceux de la population et des touristes. Ce relatif équilibre entre les usages sectoriels de l'eau s'explique non seulement par la modestie des superficies irriguées, mais aussi par la volonté des autorités de préserver la qualité des ressources souterraines destinées en priorité à l'AEP. Ces dernières années indiquent une croissance des prélèvements de tous les secteurs de consommation

3. Grâce aux subventions publiques, 75% de la superficie nationale irriguée utilise actuellement de l'équipement économisant l'eau, soit environ 300 000 ha. Ces subventions, de l'ordre de 40 millions de dinars tunisiens (un dinar tunisien = 0,7722 USD ou 0,5702 euros selon le cours de juin 2007), sont d'ailleurs remises en cause par la Banque mondiale en ce qui concerne le remplacement du matériel (Banque mondiale, 2006). L'objectif du gouvernement est d'équiper la totalité des périmètres irrigués du pays avec ces techniques d'ici à 2009.

- sauf de l'industrie - et un certain rééquilibrage, entre la bordure littorale et l'intérieur des terres, sur le plan de l'utilisation régionale de l'eau.

2.1. Les usages de l'eau

Les usages des eaux souterraines (tableau 1) concernent principalement les besoins agricoles et ceux des centres urbains ou des zones touristiques. L'impact du secteur industriel n'est important que dans la zone pétrolifère d'El Borma, proche de la frontière algérienne.

Tableau 1 : Répartition par usages de la demande en eau souterraine dans le Sud-Est tunisien

	Usages	Nappes profondes (données 2003, en Mm^3)	Nappes phréatiques (données 2005, en Mm^3)	Total en Mm^3	Part en %
Gouvernorat de Medenine	Agriculture	5,67	13,52	19,19	39,9
	Domestique	20,78	–	20,78	43,2
	Tourisme	7,82	–	7,82	16,3
	Industrie	0,30	–	0,3	0,6
	Sous-total	*34,57*	*13,52*	*48,09*	*100*
Gouvernorat de Tataouine	Agriculture	5,58	7,32	12,90	55,4
	Domestique	3,41	–	3,41	14,6
	Tourisme	0,04	–	0,04	0,0
	Industrie	6,94	–	6,94	29,8
	Sous-total	*15,97*	*7,32*	*23,29*	*100*
Total Sud-Est	Agriculture	11,25	20,84	32,09	45
	Domestique	24,19	–	24,19	33,9
	Tourisme	7,86	–	7,86	11
	Industrie	7,24	–	7,24	10,1
	Total	*50,44*	*20,84*	*71,38*	*100*

Source : DGRE/SONEDE, données en millions de mètres cubes (Mm^3)

Le secteur agricole

L'agriculture irriguée, à laquelle la Tunisie consacre 80% de ses ressources en eau (90% dans les régions oasiennes), exerce une pression relativement modeste sur les aquifères de la région. Les prélèvements du secteur agricole ne représentent en effet que 45% des ressources mobilisées, malgré l'émergence très récente de périmètres irrigués intensifs. L'agriculture en sec - surtout l'oléiculture - largement dominante, valorise principalement les eaux de ruissellement via un ensemble d'ouvrages hydro-agricoles (*jessour*, *tabias*, seuils, citernes, etc.) et de techniques

d'aménagement des terroirs qui témoigne d'un fort ancrage culturel et territorial. Ces ouvrages bénéficient, depuis les années 1970, d'aides de l'État à travers une politique incitative en matière d'aménagements de CES, qui entre dans les dispositifs d'accompagnement social et de lutte contre la pauvreté. Toutefois, l'irrégularité des précipitations, la violence des écoulements, l'intermittence du ruissellement ou bien les périodes de sécheresse prolongée, comme ce fut le cas entre 1999 et 2002, limitent l'efficacité de ces ouvrages et leur rôle pour la production agricole.

L'agriculture en sec reste donc très vulnérable aux aléas climatiques, d'autant plus que les nouvelles zones de culture sont situées le plus souvent en aval des cours d'eau, dans des secteurs de plaine où la topographie, la composition des sols et les conditions pluviométriques sont plus contraignantes que sur les glacis et les lanières d'interfluves des zones de piémont. Ces dernières ont constitué, au cours du XX[e] siècle, les espaces prioritairement mis en valeur. La déprise rurale, qui affecte les zones de montagne et de plaine les plus reculées, s'accompagne d'un défaut d'entretien des ouvrages, voire de l'abandon de certains aménagements. L'accès aux ressources souterraines permet aux exploitants de mutualiser les risques agricoles, mais aussi d'intensifier et de diversifier les systèmes de production. Dans le courant des années 1990, le renforcement des politiques de développement rural, la réorientation des politiques hydrauliques et la meilleure accessibilité technique et financière des modes de pompage et d'irrigation ont néanmoins favorisé l'essor de ce secteur d'activité.

Tableau 2 : Surfaces agricoles irriguées et mode de captage de l'eau en 2005

Gouvernorat	Périmètre irrigué à partir d'un ouvrage hydraulique privé			Périmètre irrigué autour d'un ouvrage public géré en GIC ou GDA			Surface irriguée totale (en ha)
	Nombre de puits (- 50 m)	Nombre de forages (+ 50 m)	Surface irriguée (en ha)	Nombre de périmètres	Nombre d'exploitants	Surface irriguée (en ha)	
Medenine	5 318	24	1 676	14	327	415	2 091
Tataouine	2 247	47	2 077	25	855	3 466	5 543
Total	7 565	71	3 753	39	1 182	3 881	7 634

Source : CRDA de Tataouine et Medenine, arrondissement périmètres irrigués

L'emprise des périmètres et des jardins familiaux irrigués à partir de puits de surface a surtout concerné les zones de captage des nappes phréatiques littorales et des aquifères bénéficiant de l'infiltration dans les lits d'oueds. A partir des années 1980, de petits périmètres irrigués se sont développés dans la plaine, en liaison avec l'utilisation plus fréquente de forages de moyenne profondeur (à partir de 25 mètres). L'exploitation agricole des nappes profondes de la Jeffara est, en revanche, un phénomène récent, qui s'inscrit dans la politique de constitution de périmètres irrigués autour de forages publics et d'encouragement à la création de forages

profonds privés. Les premiers, au nombre de 39, couvrent en 2005 une surface agricole de 3 881 ha (tableau 2). Les périmètres créés à partir de forages privés s'étendent sur une superficie sensiblement moins vaste, mais leur multiplication depuis quelques années constitue le véritable socle des dynamiques en cours au niveau de l'agriculture irriguée. Avec plus de 7 500 ha, la superficie totale irriguée reste très marginale par rapport à d'autres régions du pays (Sidi Bouzid, plaine de Kairouan, etc.), mais la progression de cette activité, qui ne représentait pas plus de 2 000 ha à la fin des années 1980, est au centre d'un certain nombre d'enjeux hydrauliques régionaux.

Cette dynamique agricole engendre une nette augmentation des prélèvements effectués dans les nappes souterraines. Les chiffres de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) indiquent un doublement de la demande entre 1999 et 2003, les prélèvements passant de 3,2 à 6,4 millions de mètres cubes. Bien que l'agriculture demeure le second secteur d'utilisation des nappes profondes derrière la consommation domestique, sa part ne cesse d'augmenter. Le développement de ce secteur devrait se poursuivre dans les prochaines années (Elloumi et Sghaïer, 2005), particulièrement dans les zones de plaine et de piémont où demeurent des disponibilités en eau. L'avenir de l'irrigué dans la région reste étroitement lié aux décisions des pouvoirs publics en termes d'accès aux nappes profondes et de soutien financier aux producteurs agricoles, en particulier dans un contexte d'ouverture internationale des échanges commerciaux.

L'alimentation en eau potable

Exploitée à partir de plusieurs forages profonds dans la plaine de la Jeffara, l'eau potable tient un rôle particulièrement important dans le Sud-Est. Avec près de 600 000 habitants en 2004, la région regroupe environ 6% de la population tunisienne et présente des densités de population élevées dans les délégations de l'île de Djerba et sur la bordure littorale. Malgré un fort mouvement d'émigration en direction des villes du nord de la Tunisie, de l'Europe (France surtout) et des pays arabes (Libye, Algérie, pays du Golfe...), la croissance démographique s'est maintenue à un rythme soutenu au cours des décennies 1970 et 1980, avant de diminuer. Celle-ci s'est accompagnée d'un phénomène d'urbanisation qui se traduit par un maillage du territoire réalisé à travers cinq villes de plus de 50 000 habitants : Zarzis, Medenine, Tataouine, Ben Gardane et Houmt Souk. Actuellement, les tendances démographiques régionales à la hausse semblent nettement se ralentir (Boubakri, 2006).

L'accentuation de la demande en eau potable est liée, par ailleurs, à la généralisation de la desserte. Actuellement, la quasi-totalité de la population des deux gouvernorats de Medenine et de Tataouine a accès à l'AEP, soit à travers le branchement direct au réseau de la Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE), généralisé en ville, soit à travers des points d'eau individuels ou collectifs gérés dans le cadre d'un

groupement d'intérêt collectif (GIC) ou d'un groupement de développement agricole (GDA). L'évolution des modes de vie et le niveau d'équipement des ménages influent aussi directement sur les besoins en eau domestiques, qui continueront à s'accroître dans les prochaines décennies. Ce rythme pourrait toutefois s'infléchir, compte tenu du ralentissement de la croissance démographique. De plus, une « culture » de gestion de la rareté de l'eau et de lutte contre les gaspillages reste très présente chez les habitants, en particulier ceux des zones rurales. L'eau de pluie est encore largement stockée et consommée comme eau de boisson, notamment pour le thé. Elle est complétée par l'eau du robinet pour d'autres usages. L'entretien des citernes enterrées - *majel* et *fesguia* -, subventionné par les pouvoirs publics, est généralement bien assuré, même dans les zones où le branchement individuel a été effectué. On constate toutefois un abandon progressif des ouvrages les plus éloignés des habitats. L'extension du branchement pourrait, à moyen terme, remettre en cause cette intéressante complémentarité dans l'approvisionnement en eau potable des familles du Sud-Est tunisien (Romagny et Guillaume, 2004).

Le tourisme

Une bonne partie de la bande côtière de Djerba-Zarzis constitue l'un des principaux pôles touristiques de la Tunisie, au même titre que Sousse-Monastir ou Hammamet-Nabeul. Il représente environ 20% du parc hôtelier national, avec en 2003 une capacité d'accueil de plus de 46 600 lits[4]. Le développement touristique de cette zone a réellement démarré à la fin des années 1980, bien que les premiers aménagements datent des années 1950. Entre 1984 et 1999, le nombre de touristes a été multiplié par quatre, la capacité d'accueil par trois. L'essor de cette activité, par ailleurs très gourmande en eau, a été un axe central des politiques économiques et d'aménagement du territoire. Son rayonnement, en particulier sur les secteurs de l'artisanat, des transports et de la construction, lui confère un rôle majeur. C'est pourquoi, la satisfaction des besoins en eau - en volume et en qualité - du secteur touristique a toujours été perçue comme une nécessité, justifiant le financement de coûteux investissements publics (transferts inter-bassins, stations de dessalement[5]). La mise en service, prévue en 2009, d'une unité

4. La Tunisie, avec 6,4 millions de touristes par an en 2005, est la première destination touristique d'Afrique du Nord. Le développement du tourisme s'appuie, depuis une dizaine d'années, sur la recherche d'une meilleure complémentarité entre les activités balnéaires du littoral et l'organisation de circuits touristiques plus culturels. Le Maroc, qui dispose aussi d'un patrimoine naturel, architectural, culturel riche et diversifié, s'est donné pour objectif d'atteindre les 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Lancée par le Roi en 2001, cette stratégie qui érige le tourisme en priorité économique nationale, dite "vision 2010", ambitionne de porter la contribution du secteur à 20% du PIB. Ainsi, 7,45 millions de touristes ont été accueillis en 2007 contre 6,5 millions en 2006. Le renforcement de la capacité d'accueil du pays passe par la réalisation de 6 nouvelles stations balnéaires (plan azur), d'une capacité d'hébergement globale de 170 000 lits. Cédées à des aménageurs, ces stations constituent un investissement global d'environ 5 milliards d'euros et devraient créer 35 000 emplois directs et 175 000 indirects.

5. Plusieurs unités de dessalement ont vu le jour, la première dans l'île de Kerkennah en 1974, puis d'autres dans le sud du pays depuis le début des années 1990. La technique de l'osmose inverse est utilisée pour le dessalement des eaux saumâtres des nappes (salinité supérieure à 10 g/l) ou de l'eau de mer.

de dessalement de l'eau de mer à Djerba - la première du pays - est directement liée aux projets de développement de la capacité hôtelière sur l'île.

Figure 2 : Évolution et répartition par usage de la demande en eau potable (réseau SONEDE- gouvernorat de Medenine)

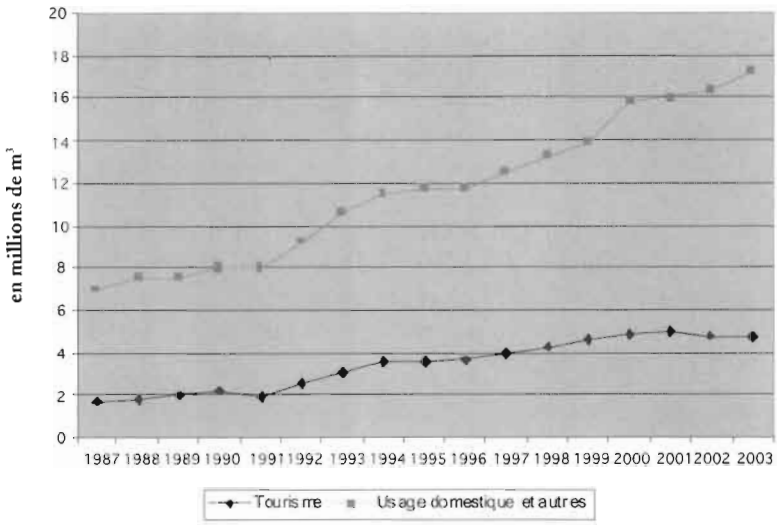

Depuis les années 1980, la part du tourisme dans la consommation globale d'eau potable du gouvernorat de Medenine oscille entre 25% et 35% (Fig.2). L'amélioration technique des réseaux, les mesures d'économie d'eau, mais aussi la baisse de la fréquentation liée à des évènements géopolitiques (attentats du 11 septembre 2001 puis de la synagogue de la Ghriba, intervention américaine en Irak, etc.) font que la part du tourisme tend à diminuer ces dernières années. Le secteur consomme néanmoins, avec presque huit millions de mètres cubes en 2003, deux fois plus d'eau qu'en 1992. Malgré les efforts consentis par les hôtels pour sensibiliser leur clientèle, un touriste à Djerba consomme toujours quatre à cinq fois plus d'eau qu'un habitant du Sud-Est.

L'industrie

Le secteur industriel ne joue qu'un rôle marginal dans l'exploitation des ressources souterraines. Même si sa part dépasse légèrement les 10% au plan régional, il s'agit d'une exploitation très localisée des eaux du Continental Intercalaire, dans l'extrême sud tunisien (secteur saharien d'El Borma). Les entreprises situées dans les zones habitées utilisent, soit le réseau SONEDE, soit leurs propres ouvrages hydrauliques, selon les besoins.

Les capacités installées actuellement dans le sud sont de l'ordre de 80 000 m³/jour ; elles concernent pour le moment la ville de Gabès, l'île de Djerba (depuis 1999) et la région de Zarzis (en 2000).

2.2. L'évolution des prélèvements

Les prélèvements d'eaux souterraines ont considérablement augmenté au cours des quinze dernières années, passant de 51,32 Mm^3 en 1990 à 72,11 Mm^3 en 2004. Entre 1999 et 2004, l'accroissement des volumes exploités a été de plus de 4,5% par an en moyenne, c'est-à-dire deux points de plus qu'au cours de la dernière décennie.

Tableau 3 : Ressources et exploitations des nappes souterraines dans le Sud-Est tunisien

	Nappes phréatiques (2005)			Nappes profondes (2004)			Total ressources souterraines		
	Ressources (Mm^3/an)	Exploitation (Mm^3/an)	%	Ressources (Mm^3/an)	Exploitation (Mm^3/an)	%	Ressources (Mm^3/an)	Exploitation (Mm^3/an)	%
Medenine	12,67	13,52	106,7	74,38	34,63	46,6	87,05	48,15	55,3
Tataouine	15,14	7,32	48,4	53,6	16,64	31	68,74	23,96	34,9
Total	27,81	20,82	74,8	127,98	51,27	40,1	155,79	72,11	46,3

Source : CRDA de Medenine et de Tataouine

Cette croissance est susceptible de remettre en cause l'équilibre des relations ressources-usages, dont il est pourtant difficile d'établir le bilan précis. D'après le tableau 3, le niveau d'exploitation des nappes souterraines à l'échelle de la région demeure relativement peu élevé, de l'ordre de 55% pour le gouvernorat de Medenine et de 35% pour celui de Tataouine. Il faut toutefois noter qu'une grande partie des ressources non utilisées est localisée, soit dans des réservoirs très profonds et fortement minéralisés (nappe profonde du Trias), soit dans des nappes éloignées des lieux de consommation (Continental Intercalaire, Complexe Terminal, etc.). Les autorités tunisiennes n'envisagent pas d'exploiter ces nappes sahariennes pour l'approvisionnement en eau de la région, compte tenu des coûts exigés pour la mobilisation, le dessalement et le transfert des eaux. Il convient donc de porter une attention particulière aux seules ressources « utiles ».

La préservation des nappes douces profondes, qui constituent des réserves stratégiques en raison de leur rôle dans l'AEP, est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics depuis plusieurs décennies. Leur gestion est encadrée par un ensemble de mesures en « amont », destinées à limiter le développement des prélèvements agricoles et à favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement à travers les aménagements de CES. Les mesures d'économie d'eau et la mise en place de systèmes de tarification progressifs selon les volumes consommés favorisent la lutte contre les gaspillages. La mobilisation de ressources non conventionnelles, principalement à travers le dessalement des nappes saumâtres, s'est avérée nécessaire pour contrecarrer la dégradation de la qualité de l'eau distribuée par la SONEDE[6]. Ce choix technique a contribué à réduire la surexploitation de la principale nappe, Zeuss-Koutine, et à améliorer la qualité moyenne de l'eau potable.

6. La surexploitation de la nappe de Zeuss-Koutine, au début des années 1990, caractérisée par la baisse de son niveau piézométrique et une réduction de la fraction d'eau douce située à son sommet, a contraint la SONEDE à distribuer dans le réseau principal des eaux relativement chargées en sel, de l'ordre de 2,8 gramme par litre.

Figure 3 : Évolution de l'exploitation des principales nappes profondes du gouvernorat de Medenine (en mètres cubes/seconde)

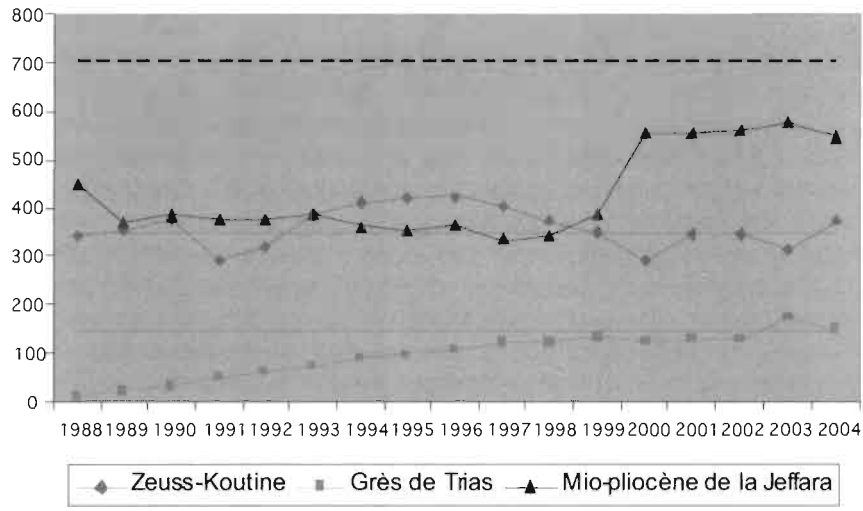

Source : DGRE. Le seuil de renouvellement des nappes est indiqué en pointillé

Pourtant, l'exploitation des nappes douces se maintient à un niveau élevé (Fig.3), tandis que les stations de dessalement sont exploitées à leur pleine capacité. Les ponctions opérées par les agriculteurs dans les nappes phréatiques qui communiquent avec ces aquifères, la constitution de périmètres irrigués et la création de nouveaux forages pour l'AEP contribuent à la croissance des prélèvements. La prochaine mise en service de la première station de dessalement d'eau de mer du pays, à Djerba, devrait diminuer sensiblement l'exploitation des aquifères de la Jeffara destinés à l'eau potable. Le dessalement de l'eau de mer, qui représente 97,2% de toute l'eau du globe, risque toutefois de créer l'illusion d'un règlement définitif du problème de la rareté de la ressource. Contrairement aux apparences, les usines de dessalement ne sont pas la panacée. Les contraintes technologiques, énergétiques, environnementales et financières qui pèsent sur leur fonctionnement doivent être bien évaluées au regard des bénéfices attendus[7]. En outre, la solution du dessalement, de plus en plus répandue au nord comme au sud de la Méditerranée, ne doit pas détourner l'attention d'autres techniques moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. Grâce aux traitements biochimiques qui ne cessent de s'améliorer, les eaux usées sont de plus en

7. Dans une perspective de lutte contre le changement climatique, les nouveaux besoins énergétiques liés à la production des ressources en eau non conventionnelles doivent être optimisés et couverts sans hausse significative des émissions de gaz à effet de serre. Le coût moyen du mètre cube d'eau dessalée est passé de 1,2 dollars en 1995 à une fourchette oscillant entre 0,5 et 1 dollar en 2005, selon le procédé utilisé. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient possèdent désormais 60% de la capacité mondiale en dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre, dont la moitié en Arabie Saoudite. Les pays méditerranéens produisent déjà 2,5 milliards de mètres cubes d'eau dessalée par an. L'Algérie a annoncé récemment la création de 13 unités de dessalement dans l'ouest du pays, le long de la bande côtière. Cette technique est aussi largement utilisée dans le sud de l'Espagne pour développer une agriculture irriguée intensive sous serre, aux effets néfastes sur l'environnement.

plus perçues comme une ressource pouvant émanciper les usagers d'une situation de pénurie et de pauvreté. Dans le domaine agricole, elles présentent plusieurs avantages : extension des superficies cultivées et augmentation de la productivité, atténuation des rejets polluants, diminution de la pression sur les ressources conventionnelles. S'il respecte des normes environnementales strictes et s'il est accepté par la population, l'épandage des eaux usées traitées représente une solution « intégrée » bien adaptée aux problèmes d'assainissement urbain et de production de nourriture, en particulier dans des territoires soumis au stress hydrique.

Les nappes phréatiques, exploitées essentiellement par le secteur agricole, ne sont pas entourées de la même attention. Un dispositif réglementaire[8] existe malgré tout, visant à faire diminuer la pression exercée sur les aquifères de la presqu'île de Jorf et de l'île de Djerba, mais son bilan est mitigé. Malgré le contournement d'une partie des règles par certains exploitants, les autorités locales hésitent à mettre en place une réelle police de l'eau, par manque de moyens, mais aussi pour des considérations sociales vis-à-vis de familles dont la situation est souvent précaire (Palluault et *al.*, 2005). Selon le dernier rapport disponible de la DGRE, paru en 2005, la situation des nappes phréatiques de la région les plus intensément exploitées s'est quelque peu améliorée. Ce phénomène serait lié à l'adoption de mesures d'économie d'eau, ainsi qu'à l'abandon ou à l'enfouissement des puits dans les zones gagnées par l'urbanisation. Il convient néanmoins d'analyser ces données avec précaution, un certain nombre d'ouvrages n'étant pas recensés[9]. Dans le même temps, l'exploitation des nappes phréatiques s'est renforcée dans les zones de plaine, où s'effectue la mise en culture d'espaces jusqu'ici dévolus aux parcours ou peu irrigués. Les agriculteurs valorisent de nouvelles nappes, dont les disponibilités sont limitées, mais sur lesquelles la pression exercée demeure encore assez faible.

L'augmentation globale des prélèvements dans les nappes phréatiques depuis une dizaine d'années n'a donc pas produit de situation alarmante, puisque les dynamiques territoriales et les politiques publiques permettent un certain rééquilibrage entre les diverses nappes de la région. On peut s'interroger néanmoins sur la durabilité de cette stratégie. L'optimum d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau conventionnelles pourrait en effet être bientôt atteint, d'autant que le développement des périmètres irrigués dans la plaine produit un effet d'entraînement au sein des populations d'agro-pasteurs, pour qui l'accès à l'eau demeure la meilleure garantie face aux risques climatiques contre lesquels ils ne sont pas assurés. Les politiques hydrauliques ont finalement permis de répondre jusqu'à présent

8. La presqu'île de Jorf fait l'objet d'un périmètre d'interdiction depuis 1987. Les contraintes qui entourent l'exploitation des nappes phréatiques de l'île de Djerba, réglementée par un périmètre de sauvegarde, sont moindres.

9. La création de puits dans ces espaces réglementés s'effectue sans demande de subventions, puisque les agriculteurs savent que leur demande sera automatiquement rejetée. De cette manière, les nouveaux puits ne sont pas toujours répertoriés. Les arrondissements des ressources en eau au sein des CRDA manquent généralement de moyens pour effectuer le recensement exhaustif des puits de surface et leur suivi régulier.

à la croissance de la demande, en quantité et en qualité, tout en limitant les situations graves de surexploitation. Le faible recours aux pratiques illicites de creusement de forages, largement répandues dans les zones oasiennes du Sud tunisien, et le souci des autorités de garantir une exploitation prudente des principales réserves d'eau douce constituent des spécificités du Sud-Est tunisien par rapport aux territoires environnants. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la situation relativement bonne des ressources souterraines de la région avec celle des aquifères du Nefzaoua, du secteur de Gabès ou encore de la Jeffara libyenne, qui connaissent des phénomènes d'altération de la qualité des nappes et de rabaissement des niveaux piézométriques nettement plus préoccupants.

2.3. Le rééquilibrage régional de la demande

Jusque dans les années 1990, la région était marquée par une certaine différenciation spatiale entre le littoral et l'intérieur des terres. L'amélioration spectaculaire des conditions d'accès à l'eau dans la plaine de la Jeffara a permis un certain rééquilibrage. Trois principaux facteurs ont contribué à cette évolution : (i) la croissance des villes de Tataouine et de Medenine[10] et, dans une moindre mesure, l'essor de petits centres urbains (Beni Khedeche, Bir Lahmar, Ghomrassen, etc.) ; (ii) la généralisation de la desserte en eau potable ; (iii) l'émergence d'une agriculture irriguée dans les zones de plaine et de piémont.

Au début du XX[e] siècle, la densité de la population était surtout élevée dans la bordure littorale où vivaient les populations sédentaires, et dans le *jbel* où l'émigration absorbait traditionnellement le surplus démographique. Favorisées par le mouvement de mise en valeur agricole de la plaine et par la politique de promotion de Medenine et de Tataouine au rang de sièges de gouvernorat, la sédentarisation et l'urbanisation se sont accélérées. Le déplacement du centre de gravité régional, du littoral et des montagnes vers la plaine, a ainsi été encouragé. La dynamique démographique dans la Jeffara a amené les autorités à compléter le réseau d'adduction d'eau par une nouvelle série d'interconnexions, tandis que se sont achevés de nombreux programmes d'équipement hydraulique en zone rurale.

L'emprise spatiale du secteur irrigué a en même temps connu une profonde reconfiguration. Les zones d'irrigation traditionnelles, qui étaient en déclin depuis les années 1960-1970, ont peu à peu disparu, à l'image des grands périmètres autour de Djerba et de Zarzis, constitués sous le Protectorat puis renforcés au cours de la décennie 1970 (carte 4). Les palmeraies de Djerba, Zarzis et de Ben Gardane n'abritent plus que quelques jardins irrigués isolés, tournés vers l'autoconsommation. L'urbanisation galopante, qui s'est réalisée au détriment des espaces agricoles et de parcours, ainsi que la concurrence des autres secteurs économiques ont privé

10. La population de Medenine a été multipliée par quatre entre 1975 et 2004, passant de 15 826 à 61 703 habitants. Au cours de la même période, la population de Tataouine est passée de 10 399 à 59 346 habitants.

cette petite agriculture des principaux moteurs de son développement : les ressources en eau, les terres disponibles et la main d'œuvre bon marché.

Carte 4 : Dynamique spatiale de l'agriculture irriguée dans le Sud-Est tunisien

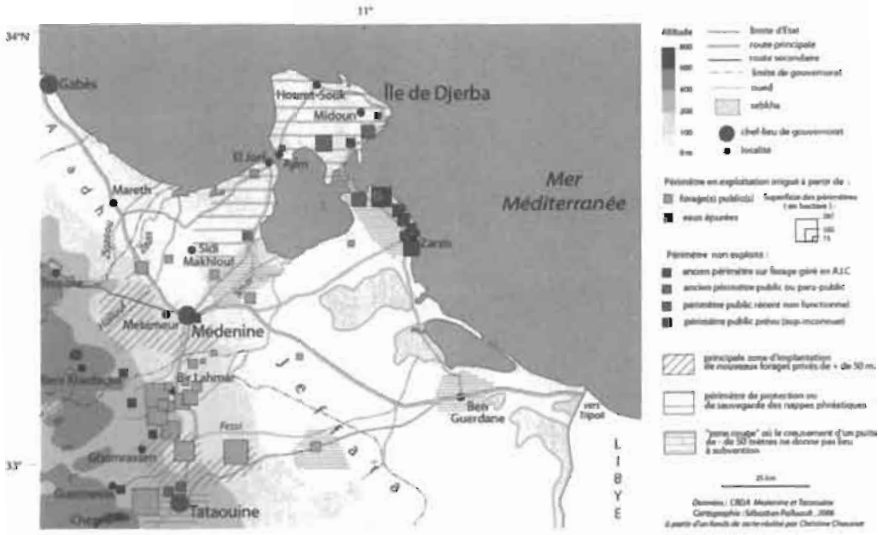

En moins d'une vingtaine d'années, l'agriculture irriguée s'est nettement développée dans la plaine de la Jeffara. La réalisation d'une série d'inventaires hydrogéologiques, concluant à la présence de nouvelles disponibilités dans les nappes souterraines et le recours aux eaux non conventionnelles ont encouragé les autorités à équiper d'autres forages publics et à créer plusieurs périmètres irrigués. De nouvelles autorisations de forage ont également été accordées, avec parcimonie, à des agriculteurs censés utiliser l'eau de façon efficiente. Une telle évolution des stratégies publiques et privées n'est pas sans poser un certain nombre de questions, en particulier celle d'une concurrence pour l'exploitation des nappes profondes de la plaine qui pourrait (re)naître entre un secteur agricole en transformation, réclamant un meilleur accès à l'eau souterraine, et des usages domestiques et touristiques, encore fortement dépendants de ces ressources.

3. Les nouvelles « spatialités » des politiques publiques de l'eau

3.1. Concurrence intersectorielle et complémentarité spatiale

Dès les années 1960, dans un contexte d'augmentation des besoins domestiques, des phénomènes de concurrence entre les usages sectoriels des nappes souterraines sont apparus. L'AEP des petits centres urbains comme Tataouine, Ghomrassen, Houmt-Souk ou encore Ben Gardane

était alors assurée par l'exploitation de nappes phréatiques locales, utilisées également pour l'irrigation de petits jardins. L'apparition de signes de surexploitation de ces aquifères a amené les autorités à concevoir le schéma d'interconnexion régional que nous avons déjà évoqué. Cette politique hydraulique s'est traduite au départ par une stricte distinction entre les usages des différents aquifères, selon leur profondeur et leur qualité. Les nappes profondes douces étaient destinées essentiellement au tourisme, à l'industrie et à la consommation domestique, tandis que l'agriculture devait valoriser les nappes aux faibles potentialités et de médiocre qualité. Le dessalement des eaux de la nappe côtière pour l'AEP et le desserrement concomitant des contraintes d'accès à l'eau à des fins d'irrigation dans la plaine ont modifié cette configuration, réactivant les problèmes de concurrence intersectorielle.

Existe-t-il une réelle concurrence entre les usages des nappes profondes de la Jeffara ?

Cette problématique entre dans le cadre d'un large débat au niveau de l'ensemble de la région, qui oppose schématiquement les tenants d'un développement plus ou moins intensif de l'agriculture irriguée à ceux qui insistent sur la nécessité de favoriser les secteurs - tourisme, industrie, services, commerce - réalisant la plus forte valeur ajoutée pour chaque mètre cube d'eau utilisé. Au-delà des aspects d'équité sociale, notre propos est de relativiser l'importance de ces formes de concurrence et des risques qu'elles peuvent engendrer à court terme.

Des études récentes (Palluault, 2003 ; Romagny et *al.*, 2006) ont souligné l'impact négatif d'une croissance simultanée des usages agricoles et non-agricoles sur les prélèvements de la nappe des grès de Trias (*Sahel el Ababsa*). Ces inquiétudes renvoient au développement, dans le courant des années 1990, de périmètres irrigués autour de forages publics et d'exploitations privées disposant d'autorisations de forages profonds dans les secteurs auparavant réservés au captage de l'eau potable. Toutefois, le processus de surexploitation des nappes des grès de Trias et de Zeuss-Koutine tient davantage à l'intensification de leur exploitation par la SONEDE qu'à la croissance des prélèvements agricoles[11].

C'est d'autant plus vrai dans le gouvernorat de Tataouine, où le secteur agricole ne prélevait en 2003 que 27% des ressources de la nappe des grès de Trias, contre 43% dix ans plus tôt. Du reste, à mesure que les risques de surexploitation se précisent, des arbitrages sont effectués pour limiter le rythme de création de nouveaux forages. L'octroi d'autorisations de forages à des opérateurs privés dans la zone des grès de Trias, à partir de 1996, puis le resserrement des contraintes dans les zones de captage témoignent d'une certaine forme de flexibilité et de pragmatisme des pouvoirs publics dans leur façon de gérer l'accès à l'eau agricole. Depuis 2004, du fait de l'apparition de

11. L'usage agricole est largement secondaire en ce qui concerne les nappes de Zeuss-Koutine et des grès de Trias de Medenine, de l'ordre de 4,2% pour la première et 11,8% pour la seconde en 2004, bien que sa part ait sensiblement augmenté au cours des dernières années.

phénomènes localisés de surexploitation, le CRDA de Medenine[12] ne délivre plus de permis de forage dans la nappe des grès de Trias.

En revanche, des autorisations ont été octroyées au sud-est de Medenine, où se loge une petite nappe légèrement minéralisée, et de ce fait non utilisée par la SONEDE. Le mouvement d'acquisition et de valorisation des anciennes terres de parcours situées entre Medenine et Béni Khédache connaît ainsi une réelle dynamique. De nombreux entrepreneurs, généralement urbains et disposant de solides moyens financiers, investissent dans des forages à moyenne profondeur jusqu'à la limite juridique autorisée (cinquante mètres) pour développer des jardins d'agrément ou des exploitations intensives, suivant l'exemple des périmètres pionniers qui se sont implantés sur des dizaines d'hectares le long de l'axe routier Medenine-Béni Khédache. Ce phénomène accompagne l'émergence d'une catégorie sociale relativement aisée et de nouvelles formes de notabilités, qui confèrent à l'acquisition de droits de forage un important pouvoir social et économique. Les autres nappes concernées par une possible concurrence entre usages agricoles et domestiques (calcaires Bathonien, Continental Intercalaire des piémonts oriental du Dahar) se caractérisent pour le moment par des taux d'exploitation relativement bas et concentrent, de ce fait, des enjeux encore mineurs.

La situation qui prévaut dans le secteur de la nappe des grès de Trias reste un cas relativement isolé à l'échelle de la région. La croissance des prélèvements agricoles dans la Jeffara et la mobilisation à venir de l'ensemble des ressources souterraines pourraient davantage exacerber, à moyen terme, les formes de concurrence intersectorielle. La sécurisation des approvisionnements résultera en grande partie de la capacité des pouvoirs publics à conserver un contrôle effectif sur l'exploitation des nappes souterraines pour des usages agricoles, tout en accordant plus d'autonomie aux initiatives locales. Le développement d'une agriculture irriguée intensive à partir de forages profonds privés et l'émergence toute nouvelle - et encore très limitée - de forages illicites constituent sur ce plan de réels facteurs de fragilisation.

La complémentarité entre ressources et territoires : vers une gestion intégrée ?

La capacité des autorités tunisiennes à maintenir la qualité de la desserte en eau potable et à dégager de nouvelles ressources utiles pour l'agriculture irriguée, ces dernières années, s'est appuyée sur une stratégie hydraulique fondée sur la recherche d'une meilleure complémentarité spatiale entre ressources et usages. Tant sur le plan de la gestion des sous-bassins versants qu'au sein des unités hydrogéologiques, les pouvoirs publics tentent d'assurer un certain équilibre entre les usages sectoriels, les différents types de ressources disponibles (tableau 4) et les milieux naturels.

12. Le CRDA de Tataouine a observé une attitude comparable pour les nappes profondes de la zone de piémont (nappe des calcaires Bathonien). Après une série d'autorisations délivrées entre 2000 et 2003, celles-ci sont dorénavant plus difficiles à obtenir.

Cette meilleure intégration de la gestion des ressources recouvre en réalité des stratégies anciennes, fondées sur l'utilisation de plusieurs sources dans un même lieu en fonction de leur qualité et de leur débit, à l'image de ce qui se pratiquait à Augarmi à l'époque romaine[13], ou bien dans le secteur de l'oued Zeuss au temps du voyageur Tijani. Au niveau des nappes de Zeuss-Koutine ou des grès de Trias de la plaine de Maouna, les forages publics ou privés sont situés en aval des zones d'alimentation des nappes et de captage de l'eau potable. La salinité de l'eau, qui avoisine alors trois grammes par litre, ne permet pas de la valoriser pour un usage domestique ou touristique. Un certain nombre de périmètres publics ont ainsi été constitués autour de forages de reconnaissance, dont la vocation a été déterminée par la qualité chimique de l'eau plutôt que par le débit disponible.

Cette complémentarité entre territoires repose également sur des réseaux de transfert d'eau, sur des distances moyennes, destinée à l'irrigation de nouveaux périmètres comme à Bir Amir ou à Dehibat. Actuellement, les surfaces irriguées d'El Ferch sont alimentées par plusieurs forages creusés dans une nappe profonde sur le versant occidental du Dahar, via un système de transfert long de 40 km. Dans le cadre du programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales dans le Sud-Est tunisien (PRODESUD), des projets équivalents ont été élaborés pour permettre l'irrigation de nouveaux espaces agricoles dans le *jbel* et les zones de piémonts. La pertinence économique de tels investissements semble discutable, et d'ailleurs, ces projets rencontrent un fort scepticisme au sein même des institutions qui sont chargées de les défendre ou de les mettre en œuvre. Les revenus générés par l'activité agricole couvriront sans doute difficilement les frais de fonctionnement et de gestion de tels ouvrages hydrauliques. Ces projets répondent moins à des impératifs économiques qu'à la nécessité d'offrir des perspectives locales sous forme d'emplois dans des secteurs où la déprise rurale est forte. On touche là les contradictions d'une politique hydraulique qui poursuit l'objectif d'une mobilisation optimale des ressources, mais dont la finalité sociale et économique n'est pas clairement exposée. La complexité des objectifs qui sont assignés aux autorités locales du CRDA, tout comme aux agriculteurs des périmètres publics irrigués, se répercute de manière criante dans les difficultés des GIC et des GDA.

13. Ben Ouezdou et Ben Kehia (2006) indiquent au sujet des travaux hydrauliques de l'antique cité d'Augarmi combien les populations avaient non seulement une véritable « conception globale de la gestion des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant », mais également à quel point les formes d'usage de l'eau dans le bassin versant de l'oued Hallouf étaient diverses, comprenant un éventail d'aménagements d'épandage des eaux de crues, de réservoirs et citernes, de puits et même une source captée. Au XIV[e] siècle, le voyageur Tijani fit également référence à une pluralité de techniques d'hydraulique agricole dans le bassin versant voisin de Zeuss-Oum Zessar.

Tableau 4 : La complémentarité des relations ressources-usages de l'eau (situation en 2005)

Ressources / Usages	Eaux de surface (pluies, ruissellement, oueds)	Eaux souterraines		Ressources non conventionnelles
		Nappes phréatiques	Nappes profondes	
AEP rural (habitat dispersé)	Citernes enterrées (*majels, fesguias*)		GIC pour l'eau potable : potences, bornes fontaines ou compteurs privés	
AEP urbain (habitat dense)	Citernes enterrées		Réseau de la SONEDE (compteurs privés)	Dessalement des eaux saumâtres
Tourisme (hôtels)			Réseau SONEDE et forages privés	Dessalement des eaux saumâtres et de l'eau de mer (en 2009). Eaux usées traitées
Industrie			Réseau SONEDE et forages privés	
Agriculture pluviale	Aménagements de CES (*jessour, tabias*)	Achats d'eau auprès des GIC ou de points d'eau privés pour l'irrigation d'appoint (sécheresse prolongée)		
Agriculture irriguée		Puits de surface privés	Forages privés ou publics (gérés en GIC)	Eaux usées traitées (GIC d'irrigation)

Source : Romagny et al., 2004, modifié par S. Palluault

3.2. Entre local et global, la difficile coordination de multiples échelles de gestion

La complexification croissante des formes de sécurisation de l'approvisionnement en eau dans le Sud-Est tunisien nécessite une adaptation des politiques publiques à de nouvelles échelles imbriquées de gestion[14], intégrant non seulement les logiques topographiques de bassin versant mais aussi les configurations hydrogéologiques qui mettent en relation différents bassins versants à l'échelle de plusieurs gouvernorats ou entre nations.

Les outils de planification des eaux élaborés en Tunisie au niveau des grands bassins régionaux, tel le PDES, ne sont pas toujours en parfaite adéquation avec les projets de développement économique, qui restent définis au sein des limites administratives. Le gouvernorat, niveau privilégié par le ministère de l'Agriculture pour le suivi hydrologique et hydrogéologique, ne correspond pas à une logique territoriale de bassin versant

14. Du fait de sa localisation géographique, les autorités tunisiennes ne prévoient pas de relier la région du Sud-Est au système d'interconnexion inter-bassins qui permet une sécurisation des approvisionnements de la bordure orientale via le transfert d'eau des zones plus pluvieuses du Nord-Ouest du pays.

(Romagny et Cudennec, 2006). Ce décalage entre les processus naturels qui fondent la logique du cycle de l'eau et les découpages administratifs se traduit par des interprétations différentes, de la part des responsables des CRDA, conduisant à divers modes de gestion de ressources souterraines communes ou partagées. C'est ce que l'on retrouve par exemple, jusqu'à ces dernières années, dans l'attitude divergente des CRDA de Tataouine et de Medenine vis-à-vis de l'exploitation de la nappe des grès de Trias. Initialement réservée à l'AEP de Medenine, cette nappe a été mise à contribution, à la fin des années 1980, pour l'irrigation de périmètres publics dans la délégation de Bir Lahmar, ce qui a entraîné une forte hausse des prélèvements. Par la suite, le CRDA de Medenine a consenti à desserrer l'étau autour de cette nappe et a octroyé des autorisations pour des forages privés destinés à l'irrigation, ce que le CRDA de Tataouine a toujours refusé. En revanche, les autorités du gouvernorat de Tataouine continuent d'aménager des périmètres irrigués autour de forages publics (extension récente du périmètre de Raouabi, création de celui d'El Margane). Le manque de coordination dans les décisions prises par les CRDA concernant la gestion de nappes à cheval sur plusieurs gouvernorats pose problème. Une certaine homogénéisation des approches serait nécessaire pour construire des réponses adaptées aux attentes des populations locales et cohérentes par rapport aux enjeux plus globaux qui entourent les ressources en eau.

Un changement de perspective dans les échelles spatio-temporelles de gestion des ressources en eau s'impose d'autant plus que l'alimentation du système aquifère de la Jeffara est déterminée non seulement par les dynamiques d'écoulement de surface, mais aussi par des processus hydrogéologiques qui mettent en relation les nappes de la région avec l'ensemble du système aquifère du Sahara septentrional (SASS). Les travaux menés ces dernières années par l'observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) dans le cadre des programmes de recherche sur le SASS, puis sur les nappes de la Jeffara tuniso-libyenne, ont montré que le débit actuel de l'exutoire du Continental Intercalaire, qui se déverse dans le système de la Jeffara au niveau d'El Hamma, est appelé à diminuer, même si l'on devait maintenir les prélèvements dans le SASS à leur niveau actuel. Devant l'augmentation très rapide et souvent non contrôlée (Brochier-Puig, 2004) des besoins urbains, agricoles et touristiques dans le Sud tunisien et le Sahara algérien, on peut supposer que les entrées d'eau au niveau du déversoir d'El Hamma vont continuer à diminuer. La fragilité des ressources de la Jeffara est par ailleurs renforcée par la dégradation de la situation de l'eau dans la région de Gabès, directement en aval d'El Hamma (Ben Alaya et *al.*, 2006). Ce constat renvoie à la nécessaire mise en place de mécanismes de coordination entre les gouvernorats, mais aussi entre les trois pays du SASS (Algérie, Tunisie, Libye), sans attendre les certitudes et quantifications hydrogéologiques à venir, dans l'esprit du principe de précaution. La coopération amorcée sous l'égide de l'OSS, en relation avec la DGRE, la *General Water Authority* en Libye et les autorités algériennes constitue les premiers pas

d'une collaboration transnationale, visant à trouver une solution pérenne pour maintenir de façon concertée un niveau d'exploitation raisonnable des nappes du SASS et de la Jeffara tuniso-libyenne.

En quelques décennies, les modes de gouvernance de l'eau se sont déplacés d'une gestion tribale locale à une gestion de plus en plus administrative et centralisée. Depuis les années 1980, la décentralisation a conduit à une diversification des structures et à un croisement des échelles d'intervention, du local vers l'international. Ce glissement d'échelle nécessite une adaptation des institutions et des mesures de gestion à différents niveaux : local, régional, national et international. Il invite à renforcer les formes de coopération et les dispositifs de gestion concertée des ressources en eau entre les pays du Maghreb, en vue de compléter les connaissances, d'harmoniser les outils méthodologiques et techniques et d'envisager les politiques de l'eau susceptibles de répondre durablement aux enjeux et aux mutations de demain.

Conclusion

Au moment où le développement rapide des activités économiques, notamment l'agriculture irriguée, entame les fondations d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides d'Afrique du Nord, à l'image du Nefzaoua tunisien ou de la Jeffara libyenne, le Sud-Est tunisien présente un bilan relativement positif en termes de sécurisation des approvisionnements et de préservation des ressources souterraines. Le recours progressif aux eaux non conventionnelles, les mesures d'économie d'eau et l'orientation des prélèvements vers des nappes souterraines encore peu utilisées ont permis de garantir les besoins des activités stratégiques, de développer de nouveaux secteurs économiques et de favoriser un rééquilibrage régional au profit des zones plus marginales de la Jeffara. Le maintien des activités agro-pastorales, qui s'appuie sur la perpétuation de pratiques ancestrales de gestion parcimonieuse des eaux de ruissellement, et la mise en place de formes d'arbitrages entre ressources et secteurs par les pouvoirs publics ont permis de contenir la dégradation des nappes souterraines. Toutefois, la sécurisation des approvisionnements en eau potable ne s'effectue qu'au prix de lourds investissements dans les techniques de dessalement. Si le dispositif hydraulique actuel apparaît en mesure d'éloigner les risques de pénurie d'eau potable à moyen terme, la multiplication des périmètres irrigués et la croissance attendue des zones urbaines, comme des capacités hôtelières, ne manqueront pas de poser, à moyen terme, des problèmes réels pour la préservation des aquifères et la durabilité du dispositif régional.

Ainsi, dans le Sud-Est tunisien comme dans l'Oriental marocain, la gestion des ressources en eau ne peut plus se limiter à la recherche d'une adéquation entre offre et demande. Dans un contexte de mutation des activités économiques (tourisme, urbanisation, etc.) et devant la réduction

des marges de manœuvre par rapport au degré actuel de mobilisation de l'ensemble des ressources, les politiques hydrauliques doivent relever le défi d'une utilisation à la fois rationnelle et optimale de l'eau, à même de soutenir le développement. Le repositionnement actuel de l'État, en faveur du renforcement des institutions régionales et locales de l'eau, doit permettre de mieux adapter les politiques hydrauliques à des contextes socio-territoriaux hétérogènes. Les pouvoirs publics cherchent à promouvoir des formes de développement adaptées à la raréfaction et au renchérissement des ressources, mais aussi à proposer de nouveaux arbitrages à de multiples niveaux : intersectoriels, interrégionaux, intergénérationnels (Margat, 2004). Afin d'éviter une fragilisation croissante des populations les plus vulnérables et une exacerbation des concurrences intersectorielles, de nouvelles formes de complémentarité entre activités et échelles territoriales doivent être favorisées, suivant les principes d'une gestion intégrée des ressources naturelles. Les futures politiques de l'eau, dans ces régions arides, devront ainsi associer une multitude de techniques ancestrales et modernes de mobilisation des ressources à une pluralité d'instruments juridiques, économiques et institutionnels, visant à maîtriser les demandes et à définir les stratégies en fonction du contexte local, par une action concertée entre les différents échelons de gestion et de décision.

Références bibliographiques

Abaab A., 1981. *La marginalisation des techniques de petite hydraulique familiale, cas des souanis à Ben Guerdane.* Thèse de Géographie, Université Paris VII, non publiée, 263 p.

Arnould P. et Hotyat M. (textes réunis par), 2003. *Eau et environnement. Tunisie et milieux méditerranéens*, Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint Cloud (ENS Éditions), 201 p.

Banque mondiale, 2006. *Tunisie, examen de la politique agricole. Eau, environnement, développement social et rural, région Moyen-Orient et Afrique du Nord.* Version finale, rapport n°35239-TN, 20 juillet, 108 p.

Battesti V., 2005. *Jardins du désert. Évolution des pratiques et savoirs oasiens. Jérid tunisien*, Paris, IRD Éditions, (Coll. A travers champs), 440 p. http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004609

Bédoucha G., 2000. « Libertés coutumières et pouvoir central. L'enjeu du droit de l'eau dans les oasis du Maghreb », *in Études rurales*, juillet-décembre, n°155-156, pp. 117-142.

Ben Alaya M., Ayadi S., Ben Mammou A. et Zargouni F., 2006. « Les processus de salinisation de la nappe côtière de Gabès (Tunisie méridionale) », *in* Actes de la III[e] conférence internationale sur « Les ressources en eaux dans le Bassin méditerranéen », 1-3 novembre, Tripoli, Liban, CD-Rom, 11 p.

Ben Ouezdou H. et Ben Kehia H., 2006. « Un long passé de valorisation des ressources en eau dans la Jeffara tunisienne : le bassin-versant de

l'oued Hallouf », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 69-78.

Ben Ouezdou H. et Trousset P., 2002. « Aménagements hydrauliques dans le Sud-Est tunisien », *in* Actes du colloque « Contrôle et distribution de l'eau dans le Maghreb antique et médiéval », 22-25 mars, Tunis, Tunisie.

Bied-Charreton M., Makkaoui R., Petit O. et Requier-Desjardins M., 2006. « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux », *in Mondes en Développement*, n°34 (3), pp. 39-62.

Blanchon D., 2006. « Marchés de l'eau et hiérarchies territoriales en Afrique du Sud », *in* Lombard J. et *al.* (éd), *La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*, Paris, IRD Éditions, ENS, pp. 231-248.

Bonvallot J., 1992. « Plaidoyer pour les *jessour*. Tunisie du Sud », *in* Le Floc'h E. et *al.* (éd.), *L'aridité : une contrainte au développement. Caractérisation, réponses biologiques, stratégies des sociétés*, Paris, ORSTOM Éditions, (Coll. Didactiques), pp. 507-517.

Boubakri H., 2006. « L'autre face de la Jeffara : mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales », *in* Genin D. et *al.* (éd), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 197-213.

Brochier-Puig J., 2004. « Les usages de l'eau dans les oasis en voie d'urbanisation : le cas du Nefzaoua (Sud tunisien) », *in Territoires en mutation*, n°11, 203 p.

Elloumi M. et Sghaïer M., 2005. *L'agriculture et les différents usages de l'eau dans la zone SASS en Tunisie. Analyse socio-économique.* Rapport OSS-SASS, phase II, 73 p.

Hill J. and Woodland W., 2003. "Contrasting Water Management Techniques in Tunisia : Towards Sustainable Agricultural Use", *in The Geographical Journal*, 169 (4), pp. 342-357.

Kallel M., Trabelsi R., Zouair K., Abidi B. et Yahyaoui H., 2006. « Contribution des méthodes hydrochimiques et isotopiques à la compréhension du fonctionnement hydrodynamique du système aquifère de la Jeffara de Medenine et Tataouine (Sud-Est Tunisien) », *in* Actes de la III[e] conférence internationale sur « Les ressources en eaux dans le Bassin méditerranéen », 1-3 novembre, Tripoli, Liban, CD-Rom.

Margat J. (avec la coll. de S. Treyer), 2004. *L'eau des Méditerranéens : situation et perspectives*, Ministère de l'écologie et du développement durable, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Plan Bleu PNUE/PAM, Sophia-Antipolis, 347 p.

Mrabet A, 2003. « L'irrigation de la plaine d'Augarmi (Ksar Koutine) dans l'Antiquité », *in* Actes du VIII[e] colloque international sur « L'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord », 8-13 mai 2000, Tunis, Institut National du Patrimoine, SEMPAM, pp. 415-431.

Palluault S., 2003. *Le développement des périmètres irrigués privés en Jeffara.* Mémoire de DEA Géographie et pratique du développement, Université Paris X, INAPG, 150 p.

Palluault S., Elloumi M., Romagny B. et Sghaier M., 2005. « Gestion de la rareté de l'eau et inégalités face à la ressource dans le Sud-Est tunisien », *in* Actes du colloque international « Pauvreté hydraulique et crises sociales, perspectives de recherche et d'actions », 12-15 décembre, Agadir, Maroc, IRD UR 044, ISIIMM, Université Ibn Zohr d'Agadir, Faculté des lettres et des sciences humaines d'Agadir, Ford Foundation, 15 p.

Palluault S., 2006. « Les modalités d'inscription des politiques publiques de l'eau en milieu aride : enjeux, pratiques, régulations. Le cas du Sud-Est tunisien », *in* Actes de la III[e] conférence internationale sur « Les ressources en eaux dans le Bassin méditerranéen », 13 novembre, Tripoli, Liban, CD-Rom, 14 p.

Romagny B. et Guillaume H., 2004. « L'accès à l'eau potable dans la Jeffara tunisienne : contradictions et nouvelles perspectives », *in La Houille Blanche*, n°1, pp. 52-59.

Romagny B., Guillaume H., Ben Ouezdou H. et Palluault S., 2004. « Ressources en eau, usages et concurrences dans la Jeffara tunisienne ». Documents de recherche du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED), série usages, appropriation, gestion des écosystèmes (USAGES), n°1, UMR 151 IRD, Université de Provence, 38 p. http//:www.lped.org.

Romagny B., Palluault S. et Ben Ouezdou H., 2006. « L'eau au cœur des stratégies de développement durable », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 245-264.

Romagny B. et Cudennec C., 2006. « Gestion de l'eau en milieu aride : considérations physiques et sociales pour l'identification des territoires pertinents dans le Sud-Est tunisien », *in Développement Durable et Territoires*, dossier n°6 « les territoires de l'eau », 21 p.
http://developpementdurable.revues.org

Romagny B. et Riaux J., 2007. « La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives : regards croisés Tunisie/Maroc », *in Hydrological Sciences Journal/Journal des Sciences Hydrologiques*, 52 (6), Special Section : *Dryland Hydrology in Mediterranean Regions*, pp. 1179-1196.

Le mouvement associatif : entre logiques de développement et reproduction de nouvelles élites : cas de l'Oriental marocain

Zoubir CHATTOU

Introduction

Le Maroc connaît une dynamique de changement dans ses structures sociales et institutionnelles qui ne peuvent laisser le chercheur en sciences sociales indifférent. Un nouveau contexte sociopolitique est en construction, marqué par l'élargissement des libertés individuelles et la transformation du mode de gouvernance politique. Dans cette dynamique d'« assainissement » politique, économique et social, de nouveaux acteurs de la société civile marocaine ont émergé pour prendre part au processus de développement et de changement qui caractérise le Maroc d'aujourd'hui.

Dans ce processus, nous proposons d'étudier les effets de l'intervention des associations opérant dans le développement local dans la province de Figuig et d'analyser les changements générés et les transformations dans la société, l'économie et les rapports politiques et institutionnels. Cette province présente un milieu favorable pour l'intervention et la dynamisation du mouvement associatif, facilité par les conditions écologiques, économiques et sociales qui caractérisent la zone (pauvreté, enclavement, problèmes de chômage et d'équipement de base, etc.).

L'intérêt de ce travail[1] est d'essayer de comprendre les problèmes et les perspectives d'intervention des ONG en matière de développement territorial et humain.

Notre objet de recherche porte sur les dynamiques socioéconomiques et politiques générées à l'échelle locale par l'intervention des ONG, et particulièrement dans les zones marginales du Sud Oriental (Bouarfa, Figuig, Tendrara). Ce travail fait suite aux recherches conduites par l'auteur en

1. Cet article repose notamment sur des éléments d'un travail de mémoire de fin d'étude de Jallal Ben Moussa que nous avons dirigé dans le cadre de ce programme CORUS.

collaboration avec M. Mahdi dans le cadre du Programme d'action régionale sur les politiques agricoles et alimentaires (PAR/PAA) du CIHEAM (Mahdi et Chattou, 2002).

1. Le développement des ONG au Maroc : une évolution controversée

Le rapport des institutions étatiques avec les associations a toujours été marqué par une vision paradoxale de soupçon, d'ingérence directe ou indirecte, voire de blocage. Mais ce rapport a évolué avec le temps et suivant les changements qui affectent les modes de gouvernance de l'État marocain et sa volonté de modernisation de la vie politique et institutionnelle. Les associations vont ainsi prendre une place de plus en plus importante et par conséquent jouer des rôles plus entreprenants dans les sociétés locales.

Le discours royal sur le développement humain et la lutte contre la pauvreté (INDH[2]) renforce encore davantage le rôle de la société civile. Son importance réside dans la reconnaissance effective que le développement est une entreprise collective et que les ONG peuvent être des partenaires incontournables pour les institutions étatiques.

La stratégie de développement national se trouve par ailleurs confortée par les effets incitatifs des organismes internationaux mais aussi par les principales institutions financières qui favorisent de plus en plus les ONG et les associations locales comme mécanismes intermédiaires dans le processus de développement.

1.1. Contexte sociopolitique et économique : le Plan d'Ajustement Structurel

A la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, le Maroc s'est trouvé dans l'incapacité d'honorer ses engagements financiers internationaux, et par conséquent il a connu des déséquilibres économiques internes et externes assez sérieux qui l'ont obligé à mettre en œuvre, sous la pression de la Banque Mondiale (BM) et du Fond Monétaire International (FMI), une série de mesures de réajustement destinés à obtenir une réduction de la dette et du déficit et à établir les équilibres macroéconomiques.

De ce fait, à partir de 1983, sous l'impulsion de ces institutions financières internationales (BM et FMI), le Maroc s'est engagé, dans l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) et a poursuivi la libéralisation de son économie en l'ouvrant à la compétition internationale. Il est ainsi devenu membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et a signé un accord de libre échange (ALE) avec l'Union Européenne et récemment un autre (ALE) avec les États-Unis. Il doit ainsi aligner tous les secteurs de son économie sur les règles du commerce international.

2. L'Initiative Nationale sur le Développement Humain.

Les strictes mesures financières appliquées dans le cadre du PAS à partir de 1983 ont considérablement limité la prestation des services publics pendant les années quatre-vingt. Ceci s'est traduit par la réduction des subventions des produits de base, des dépenses en matière d'éducation, de santé, etc.

La réussite de l'application du PAS a ainsi permis au gouvernement d'encourager l'initiative privée et la structuration de la société civile. Ceci est aussi le résultat des pressions politiques sur le Maroc pour qu'il engage un processus de décentralisation et de démocratisation du pays visant à mieux faire participer les citoyens à la définition et à l'exécution des programmes et projets de développement qui les concernent.

A côté des réformes constitutionnelles, la politique de régionalisation a été engagée sur la base de 16 régions dotées de structures de gestion appropriées au développement local.

1.2. Changement de style d'exercice du pouvoir

Dès l'indépendance, le Maroc a opté pour une centralisation des pouvoirs de décision afin d'asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire. Cette approche sécuritaire qui visait le contrôle du territoire et de la population se justifiait, non seulement par l'apparition de certaines poches de résistance et d'insoumission au pouvoir central, mais également, sur le plan économique en raison de la quasi-inexistence d'un secteur privé capable d'épauler l'État dans sa lourde tâche de développement au niveau des infrastructures de base. Il revenait alors à l'État le rôle d'unique encadreur, investisseur, producteur... etc. Ce centralisme excessif et multidimensionnel a caractérisé le Maroc de l'après indépendance pratiquement sur une période de plus de trois décennies.

Aujourd'hui le contexte a beaucoup évolué et nous assistons à une redéfinition du rôle de l'État, tant sur le plan politique qu'économique et social, fondé sur le partage du pouvoir, des responsabilités et des charges entre plusieurs acteurs jadis écartés, soumis ou ignorés[3].

Désormais, l'État, n'est plus le seul acteur politique et économique, mais il continue à orienter, réguler, arbitrer en cas de besoin, encadrer, faciliter la réalisation des objectifs nationaux mais sans être omniprésent dans tous les domaines.

Dès 1989, le roi Hassan II dans un discours à Marrakech avait mis en évidence la place et le rôle des Organisations Non Gouvernementales dans le processus de développement : *Nous portons un grand intérêt à la création des groupements à but non lucratif. Les mouvements associatifs constituent un appui utile à la décentralisation et permettant la mobilisation des élites et des potentialités dans les domaines économiques, culturels et sociaux* (Marrakech, 1989).

3. C'est à ce titre que Sa Majesté le Roi Hassan II avait déclaré le 11-4-1988 : L'État modifie sa manière d'agir en fonction de ce dynamisme nouveau. Il avait un rôle d'assistance et de prise en charge. Il passe à un rôle d'accompagnateur et de garant du bon fonctionnement de l'économie libérale.

L'État marocain, durant les années quatre-vingt-dix et en particulier pendant ces dernières années marquées par une volonté de démocratisation des institutions administratives et politiques, a profondément changé son comportement en reconnaissant que les associations participent à la création d'un consensus local, à l'organisation des initiatives d'intérêts communs et à l'intégration sociale des individus et des communautés.

1.3. Développement de la coopération décentralisée

A l'image de la pratique même de la décentralisation au Maroc, l'expérience internationale des collectivités territoriales marocaines est toute récente, même si certaines grandes villes comme Casablanca ou Fès ont été présentes dès les lendemains immédiats de l'indépendance sur le terrain des relations internationales – de façon cependant timide. Le mouvement de coopération décentralisée a connu au Maroc depuis une vingtaine d'années – du moins quantitativement – un élan exceptionnel (Brahimi, 1997).

A l'image du reste du monde, le rayonnement des villes marocaines sur la scène internationale est la conséquence logique de leur émancipation à l'échelle interne. Les lois fondamentales de 1976 relatives à la relance de la décentralisation ont favorisé l'ouverture des collectivités marocaines sur l'extérieur.

Les horizons ouverts par ces réformes aux collectivités territoriales marocaines ont débordé les frontières nationales. Un véritable engouement pour la coopération décentralisée a saisi, depuis le début des années quatre-vingt, les villes, voire même certaines communes rurales (Brahimi, 1997).

Ce développement s'est fait dans trois directions :

- sur le plan bilatéral avec la conclusion d'un grand nombre de jumelages et la multiplication des échanges avec les différentes villes du monde ;
- sur le plan multilatéral, à travers un vaste mouvement d'adhésion aux ONG des pouvoirs locaux ;
- et par une large participation aux réseaux de coopération initiés notamment par l'Union Européenne...

C'est ainsi que, dans le cadre de la coopération décentralisée, plusieurs ONG occupent une place de plus en plus importante dans le champ social et économique marocain, ciblant les populations les plus défavorisées. « Discrètement », elles mènent des actions d'appui et de soutien et réalisent souvent des projets de développement socioéconomiques et culturels significatifs, visant avant tout l'amélioration des conditions de vie de la population et sa participation dans les différents processus de décision.

1.4. Effet incitatif des financements internationaux

Au Maroc comme ailleurs, avec le déclin de « l'État providence » et la montée progressive de l'économie libérale ont été réaffirmés la valorisation de l'initiative privée et l'esprit d'entreprise. Parallèlement, l'existence d'un

financement étranger destiné aux ONG a joué un rôle-clé dans le développement du mouvement associatif marocain.

En effet, depuis le début des années quatre-vingt-dix, une des conditions imposées par la plupart des organisations internationales et des gouvernements occidentaux, pour financer certains projets dans les pays en voie de développement, est qu'au moins une ONG soit impliquée dans la réalisation du programme en question. Au Maroc, cet effort de promotion de la société civile par des acteurs extérieurs a fourni à de nombreuses associations les ressources nécessaires pour subsister et parallèlement, pour mener à bien leurs projets. C'est dans ce sens que la plupart des ONG marocaines actives dans le domaine de l'action sociale dépend d'un appui financier extérieur (Guilain et Laurent, 1995).

2. Les associations dans la province de Figuig

2.1. La zone d'étude

La province de Figuig fait partie des six provinces de la région orientale du Maroc. Cette région est la deuxième en terme superficie. Elle s'étale sur 82 820 km², soit 11,6% de la superficie globale du pays. Elle abrite 1 918 904 habitants[4], soit 6,4% de la population nationale. Elle est limitée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par les provinces d'Al Hoceima, Taza et Boulemane, à l'est et au nord-est par l'Algérie, au sud-ouest par la province d'Errachidia.

La province de Figuig est l'une des plus vastes du royaume. Située à l'extrême sud-est du pays, elle couvre une superficie d'environ 55 990 km² et est limitée au nord par la province de Jerada, au nord-ouest par celle de Boulemane, à l'ouest par Errachidia et à l'est et au sud par la frontière Maroc-Algérie.

Les habitants de la province de Figuig sont des tribus nomades berbères et arabes d'origines géographiques et culturelles différentes (tribus de Beni Guil, Laamour et Ouled Nasser). Certaines tribus se sont installées dans les oasis et aux abords des oueds pour s'adonner à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce. D'autres sont restées longtemps nomades, pratiquant l'élevage extensif.

L'évolution de la population de la province de Figuig est soumise à des effets naturels et migratoires. Selon le nouveau recensement, la population en 2004 a atteint 129 430 habitants, enregistrant un accroissement de 12 419 habitants par rapport à l'année 1994. A cet égard, la population s'accroît avec une moyenne de 1 250 habitants par an.

La population rurale est passée de 65 923 habitants, soit 56,34% en 1994, à 66 27 habitants, soit 51,2% en 2004. Ceci implique que le taux d'urbanisation s'accroît de plus en plus alors que la population rurale est en

4. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2004.

baisse malgré la fécondité élevée qui la caractérise. Cette régression de la population rurale est due aux conditions naturelles sévères (sécheresse) affectant les ressources pastorales et agricoles. Cet état de fait a affaibli les revenus des ruraux et les a poussé à émigrer vers les villes et les centres urbains pour la recherche d'emplois.

L'économie de la province de Figuig est basée essentiellement sur deux secteurs, l'élevage et les mines, et ce en raison, d'une part de la vaste étendue des terrains de parcours couverts en grande partie par l'alfa qui offre d'immenses espaces à l'élevage extensif, et d'autre part, de l'existence de ressources minières diverses et importantes que recèlent le sol et le sous-sol de la province, tels la barytine, le zinc, le plomb, le fer, etc.

Les autres secteurs tels que l'agriculture, l'artisanat, le commerce et le tourisme sont de moyenne importance et ne contribuent qu'à de faibles proportions au développement économique, mais ils présentent des potentialités dont la valorisation est de nature à dynamiser l'économie provinciale.

D'après l'annuaire des associations réalisé par l'Agence de développement social (ADS), la région de l'Oriental comptait plus de 260[5] associations vers la fin de 2004. Mais ce chiffre est insignifiant par rapport à la vaste étendue géographique, et la répartition géographique des associations est faite d'une manière inégale. Elle comprend les six provinces suivantes : la préfecture d'Oujda-Angad, la province de Nador, la province de Berkane, la province de Taourirt, la province de Jerrada, et la province de Figuig. Selon le RGPH de 2004, la population totale de la province de Figuig était de 129 430 habitants, elle se compose de presque autant d'hommes que de femmes. La province connaît une des plus faibles densités de la population du Royaume avec 2,09 hab/km ?.

Dans ce travail nous n'avons pas la prétention d'étudier l'ensemble du phénomène associatif de la région. Nous allons nous limiter particulièrement à celui de la province de Figuig. Celle-ci comprend 28% (soit 72 associations) des associations actives (Louissi, 2001). C'est la deuxième après la province d'Oujda (103 associations) en matière de création des associations.

2.2. Caractérisation des Associations de la province de Figuig

La province de Figuig, dans le Sud Oriental marocain, connaît une dynamique associative particulièrement intéressante. Ses 72 associations sont organisées selon les différents territoires de la province et touchent l'ensemble des secteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. C'est aussi l'expression visible d'une société civile en émergence sur des territoires souvent considérés comme en marge du développement.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des associations et de la population concernée au niveau de la province de Figuig.

5. Annuaire des Associations de la Région Orientale, 2004.

Tableau 1. Répartition des associations de la province de Figuig par commune

Commune	Nombre d'association	Population[6] (hab)
Bouarfa	10	25 947
Figuig	14	12 577
Beni Guil	4	9 059
Tendrara	4	12 057
Maâtarka	4	8 030
Bouânane	4	10 818
Aïn Chouatter	1	1 144
Abou Lakhal	3	1 497
Boumeriem	4	7 488
Beni Tadjit	13	14 931
Talssint	10	14 651
Total	72	**129 430**

Source : Enquête

Du tableau ci-dessus, il apparaît clairement que quatre communes : Bouarfa, Figuig, Beni Tadjit et Talssint enregistrent à elles seules 66% des associations créées (soit 27 sur 72 associations), couvrant une population de 68 386 habitants. Il apparaît aussi que plus on va dans le Sud, plus le nombre d'associations augmente, alors que dans le Nord le nombre d'associations est encore réduit.

Les centres urbains de Bouarfa (chef-lieu de la province) et de Figuig regroupent une population ayant un ancrage plus citadin et l'élite locale s'est dotée, au départ, des associations comme outils de développement d'activités culturelles. Des organisations d'instituteurs, de cadres des administrations et d'autres secteurs ont vu le jour. La préoccupation s'est aussi élargie à la gestion des infrastructures administratives socioculturelles adéquates (maisons de jeunes, bibliothèques, centres de soins, ...) et à l'organisation épisodique de manifestations culturelles pour améliorer le quotidien et contribuer au désenclavement culturel. Mais cette pratique s'est très vite traduite par l'émergence de véritables associations de développement bien insérées dans des réseaux internationaux.

2.2.1. Ancienneté des associations

L'analyse du profil historique des associations, sur la base de l'ancienneté de la création, montre que le mouvement est très récent et cadre avec le processus de changement qui touche toutes les structures institutionnelles et politiques du Maroc.

6. RGPH, 2004.

Tableau 2. Période de création des associations de la province de Figuig

Période de création	Nombre d'associations
1980-1984	1
1985-1989	3
1990-1994	5
1995-1999	24
2000-2005	39
Total	72

Source : Elaboration personnelle à partir des données collectées sur le terrain

Le tableau n°2, qui présente le nombre d'associations créées par périodes de 5 années, montre que le phénomène des associations dans le sud de l'Oriental est très récent. Plus de 39/72 des associations ont été créées au cours de la période 2000-2005. Seules quatre associations ont été créées au cours de la période 1980-1989 dont deux offrent des services à caractère caritatif ou de bienfaisance.

En effet, à partir du milieu des années 90, le nombre d'associations va connaître une augmentation significative. Ce développement du mouvement associatif est dû à la fois à la conjoncture politique plutôt favorable et à la présence, dès 1991, de l'Association Marocaine pour l'Appui au Développement Local (AMAL) ex-Association des Cadres et Anciens Elèves de Tendrara (ACAET). Celle-ci a connu un rayonnement qui a dépassé l'échelle locale et provinciale. Ses multiples relations de partenariat avec des organisations nationales et internationales, la diversité de ses actions de développement ont suscité un intérêt auprès des jeunes diplômés et de l'élite locale qui ont tenté de suivre le même parcours. L'association AMAL a également soutenu la création de plusieurs associations dans les communes de la province. Nous assistons ainsi à une structuration du tissu associatif de l'Oriental du fait même du développement d'associations avec la volonté de fédérer et de structurer les jeunes associations naissantes.

2.2.2. Typologie des associations du Sud Oriental

Sur la base de la liste exhaustive des associations (province de Figuig) élaborée à partir des répertoires obtenus lors de l'enquête exploratoire, nous avons pu classer ces associations selon leur domaine d'activité en trois types :

- 37 associations de développement et de l'environnement ;
- 15 associations professionnelles ou sectorielles ;
- 19 associations opérant dans le domaine de la santé, de la culture et du social.

Certes, la plupart des associations de la région Sud Oriental ont des vocations de développement et d'environnement (37/72), et peu sont des associations professionnelles et ou sectorielles (15/72). Ce chiffre reste cependant insignifiant par rapport à la dimension du territoire et la

densité de la population de la zone (129 430 habitants[7] et 55 990 km² de superficie).

Par ailleurs, ces associations sont géographiquement réparties de manière inégale : elles prolifèrent au sud (Bouarfa, Figuig, Beni Tadjit...) et se raréfient au nord (Tendrara, Aïn Beni Mathar).

2.3. Motivations de la création des associations dans la province de Figuig

Les motivations qui président à la création des associations sont diverses et variées. Généralement, la raison d'être du groupe est liée à des besoins ou à des préoccupations individuelles et collectives. La dimension individuelle se justifie du fait que les fondateurs, généralement diplômés, veulent à la fois se rendre utile par une insertion sociale dans leurs zones d'origine et répondre à des besoins territoriaux en terme de développement.

Les besoins auxquels répondent les associations enquêtées traduisent le plus souvent l'évolution des problèmes socioéconomiques et les préoccupations politiques et culturelles de la société à un moment donné.

Les acteurs affichent souvent des motivations qui ne sont pas propres à la province : ... *la zone est enclavée, la population est pauvre, elle a beaucoup de problèmes, des problèmes sociaux et économiques* (membre de l'association AMAL) et traduisent des motivations collectives qui font de l'association cette force de résolution des problèmes et de libération de la besogne. Dans le même sens, les motivations évoluent dans le temps et l'espace. La motivation de création qui découle généralement d'un besoin individuel évolue vers une représentation communément partagée.

La création de ces associations constitue en quelque sorte un indicateur du changement économique et social. Ainsi, en relation avec la sensibilité actuelle aux questions de développement local, d'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, de préservation de l'environnement, les objectifs des associations enquêtées s'orientent essentiellement vers l'amélioration des infrastructures de base, la qualification de l'élément humain afin qu'il joue son rôle dans le tissu socioéconomique, la valorisation du patrimoine naturel, agricole, culturel, etc.

Lors des entretiens, nous avons en effet pu percevoir que l'organisation est aussi envisagée comme un cadre collectif pour résoudre des problèmes individuels. La volonté de trouver des solutions à un ou plusieurs problèmes précis rejoint souvent un désir d'organisation et d'échanges. Par l'action associative et l'engagement, les membres de certaines associations expriment une volonté de se rapprocher des autres, de tisser des relations et de construire un lien social. Ceci ressort clairement de cet extrait d'entretien : ... *les réunions avec les agriculteurs et les formations nous permettent de nous rencontrer régulièrement, d'échanger des idées, de mieux connaître les autres, de tisser des relations. L'association nous permet aussi d'établir des relations à*

7. RGPH, 2004.

l'extérieur de la province et même avec d'autres associations nationales et internationales (cadre de l'association ACAF).

L'ACAF, qui regroupe les agriculteurs de l'Oasis de Figuig, a pour but la contribution à la mise en valeur des potentialités agricoles et la préservation de l'environnement. Mais au-delà de l'aspect agricole et environnemental, l'association travaille depuis sa création à la promotion de l'esprit coopératif sur la base de la formation des agriculteurs en particulier des jeunes.

La création de l'association peut aussi réunir des personnes qui veulent s'investir localement - souvent loin des partis politiques en place -, développer une utilité sociale et initier une dynamique nouvelle en dehors des structures sociales traditionnelles locales. C'est une manière de prendre un engagement individuel volontaire au service de l'intérêt général en tentant de résoudre des situations délicates liées au développement : *J'ai été membre d'un parti politique et je me suis rendu compte que mon action n'est pas efficace. Il faut dire que je suis déçu du rôle des partis politiques ici. La commune vit à un rythme très lent et souvent pas transparent. J'ai donc décidé de trouver une autre forme plus concrète pour militer en faveur de ma région. L'action associative me convient parfaitement* (membre de l'association AMAL).

Un élément essentiel lié à l'émergence des associations est le projet fondateur. En effet, lors de nos entretiens, nous avons constaté que la quasi-totalité des personnes fondatrices des associations du Sud Oriental sont d'un niveau d'instruction élevé, et issues essentiellement des trois ministères de l'Education nationale, de la Santé publique et de l'Intérieur. Nous avons aussi remarqué qu'une bonne partie des acteurs associatifs sont des diplômés chômeurs qui visent un double objectif : être visible et développer des possibilités de réinsertion sociale.

Il ressort aussi de nos analyses, que les associations les plus organisées et les mieux structurées sont l'association ACAF, Al Karama MC et AMAL Tendrara. Cette dernière est à l'origine de la création de la majorité des associations de la région orientale et plus particulièrement celles du Sud-Est. Ceci peut être expliqué par le fait qu'elle est pionnière dans le champ du développement et qu'elle s'est intéressée depuis l'année 1994 à la formation des ressources humaines.

Ces trois associations ont perfectionné leur fonctionnement dès le départ, ce qui correspond à un processus d'institutionnalisation de l'organisation (association).

Avec leur dynamisme, les associations contribuent incontestablement au développement du Sud Oriental. Cependant, elles souffrent d'un certain nombre de difficultés à savoir :

- la faiblesse des ressources financières ;
- un manque de professionnalisme en matière de montage et de gestion de projets de développement ;
- un manque de moyens élémentaires de fonctionnement : local, téléphone, matériel bureautique.

Ces difficultés placent les associations dans une situation de dépendance vis-à-vis des organismes internationaux, ce qui restreint leur champ d'action et les rend fragiles.

3. Les associations au cœur de la dynamique de développement local dans la province de Figuig

3.1. Aperçu synthétique sur les activités des associations de la province de Figuig

Les associations de développement local dans le Sud Oriental n'ont commencé à entreprendre des actions qu'à partir de 1993. Elles ont réalisé, en totalité, de 1994 à 2004, plus de 80 projets sur une période de 10 ans. Les domaines de leur intervention sont diversifiés et passent d'une échelle territoriale à une autre. L'association AMAL a réalisé à elle seule 43 projets, 36 dans la province de Figuig, 3 dans la provinces de Jerrada et 4 dans les provinces d'Oujda et Taourirt. Ces 80 projets ont mobilisé 24 912 365 dirhams.

Le tableau ci-après donne une idée sur les principales activités menées par les 13 associations enquêtées, porteuses de projets de développement dans le Sud Oriental marocain.

Tableau 3. Activités et services des associations enquêtées

Associations	Activités
Association de Figuig pour la Femme et l'Enfant	• Participation aux expositions (Oujda, Rabat, Saïdia) • Réhabilitation du local • Formation environnementale avec l'ACAF et montage de projet avec l'Espace associatif • Alphabétisation au profit des femmes
Association Ighata de l'Environnement de Bouarfa	• Formation dans le cadre du projet Sapin : montage du projet, partenariat et participation • Elimination des points noirs • Plantation d'environ 800 à 900 arbres au niveau des écoles • Formation environnementale au profit des enfants de l'école • Distribution des donations de la douane de Nador
Association Annoujoud Al Oulia pour la femme et l'enfant de Bouarfa	• Organisation d'une conférence sur la *Moudouwana*[8] • Participation aux expositions (foires) : présentation des produits du terroir • Distribution des donations de la douane de Nador • Alphabétisation au profit des femmes • Participation des femmes par le folklore populaire (Foire des transhumants)

8. Code du statut personnel portant des modifications essentielles en ce qui concerne le droit de la famille et particulièrement celui des femmes et des enfants. De ce fait il est une référence en matière de compromis entre le fiqr et le droit moderne.

Association Annoujoud Al Oulia pour le Développement de Bouarfa	• Vente d'aliments pour bétail • Accueil des émigrés : activités culturelles • Formation des femmes dans le cadre du projet de chèvre laitier (projet avec l'ADS)
Association Loudaghir pour le Développement Figuig	• Création d'un espace vert aux alentours de l'école • Construction d'un terrain de sport • Création d'une crèche pour les enfants • Alphabétisation
Association NAHDA pour le Développement Figuig	• Activités sociales : campagne d'hygiène, sensibilisation, prévention • Activités culturelles : conférences, exposés, journées d'études • Activités artistiques : musique, théâtre, expositions d'arts plastiques • Activités pour enfants : excursions, visites, camping • Activités sportives : tournois de sports collectifs entre jeunes locaux et avec d'autres villes • Activités quotidiennes : alphabétisation, formation
Association Khnag El Hiran pour le Développement et l'Environnement	• Formation des éleveurs (transhumants surtout) • Alphabétisation des femmes
Association Hammam Foughani	• Organisation de tournois sportifs • Organisation de tables rondes de sensibilisation • Atelier d'apprentissage : couture et broderie • Encadrement des jeunes (domaine associatif, informatique) • Alphabétisation
Association Al Moustakbal pour le Développement Figuig	• Programme d'alphabétisation • Organisation d'un cycle de formation pour les directeurs et les animateurs • Distribution de matériel bureautique aux associations • Distribution de matériel sanitaire aux malades et handicapés
Association de Bienfaisance (Dar Ettaleb) pour le Développement	• Construction d'une salle multi activités : cours d'informatique, bibliothèque
Association AMAL	• Amélioration de la situation sanitaire de 3 écoles à Tendrara • Formation des agriculteurs des communes de Tendrara et de Maâtarka • Création d'une culture sanitaire (population de Tendrara, Aïn Beni Mathar, Jerada) • Encourager la scolarisation notamment de la fille en milieu rural et urbain

	• Intégration socioéconomique de la femme rurale (achat de machine à broder, à coudre...) • Formation sur la gestion administrative et financière des projets de 20 associations dans la région de l'Oriental • Création d'activités génératrices de revenus (200 femmes et jeunes filles de Tendrara) • Initiation des jeunes à créer leur propres petites et moyennes entreprises
Association Al Karama	• Initiation des populations défavorisées à créer des petites et moyennes entreprises par l'octroi de microcrédits
Association ACAF	• Education environnementale (après sensibilisation) de la population de Figuig et constitution de comités des déchets dans les 7 ksour afin de contrôler leur propreté • Formation des agriculteurs de la région (avec des cas pratiques) • Organisation de compétitions inter-écoles • Organisation de pièces théâtrales à vocation environnementale • Sensibilisation des agriculteurs sur les aspects techniques et économiques du système goutte-à-goutte

Les associations commencent également à s'attaquer à des activités traditionnellement considérées comme relevant du domaine de l'État et des collectivités locales (école, réseau d'assainissement, santé, ...). Les services proposés couvrent en général des besoins qui semblent en partie ou totalement délaissés par les services publics : aide aux personnes âgées, insertion de la femme au développement socioéconomique, accès à la culture et aux nouvelles technologies, appui aux porteurs de projets ... *il y a des associations qui développent de plus en plus d'activités malgré l'éloignement de la zone des centres de formation et ce, grâce à leur dynamisme afin de gagner la confiance de la population et de garantir la survie de l'association* (le président de l'association Al Moustakbal pour le Développement à Figuig).

Dans la même logique, l'association AMAL dès 1991 organisait des activités culturelles et sportives au profit de la population de Tendrara, ce qui a permis de prendre conscience des problèmes réels de la zone (population défavorisée, pauvreté...), et, suite à des propositions de projets de développement venant de l'extérieur, en 1993, l'AMAL s'est s'orientée vers des actions de développement. C'est ainsi que l'association s'est ouverte à un large public en menant des actions et des projets de développement pour la population défavorisée de la région orientale.

Depuis sa création en 2003, l'association Khnag El Hiran a aménagé deux classes en milieu rural, deux instituteurs ont été affectés dans cette école en partenariat avec le ministère de l'Education nationale afin

d'alphabétiser et d'éduquer les enfants des transhumants. L'association, par la suite, a gagné la confiance de certains organismes de financement, par le biais de l'Agence de Développement Social. Elle a initié des microprojets générateurs de revenus, particulièrement en direction des femmes, dont l'élevage caprin, et a dispensé une formation sur sa conduite et sa gestion.

Cette évolution des activités est peut-être liée à l'apprentissage organisationnel et à l'appropriation du savoir-faire, résultat de quelques années d'expérience. Les membres de l'association deviennent ainsi plus aptes à repérer les besoins ou les opportunités qui s'offrent à eux localement, ce qui les conduit à redéfinir les activités, voire même les finalités de l'association. C'est ce que nous a affirmé le permanent de l'association AMAL : *Dans les premières années l'association avait ciblé des activités culturelles, sportives..., après l'expérience qu'elle a connue et avec les propositions venant de l'extérieur, elle a commencé à travailler, en plus de l'amélioration des conditions de vie, dans ce qui est institutionnel en vue de qualifier l'élément humain afin qu'il puisse encadrer les associations locales.*

Pour les responsables des associations enquêtées, le partenariat est devenu en général un outil stratégique de développement et une condition d'existence de l'association. Ce qui veut dire que la quasi-totalité des associations a pris conscience que le développement de leurs activités ne peut que s'inscrire dans une perspective de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs locaux. Le partenariat est perçu comme une condition de réussite, une manière de partager des risques, une ouverture pour l'apprentissage et la découverte d'autres pratiques et enfin une source de financement potentiel.

Ces partenariats prennent parfois une forme contractuelle, mais cette pratique semble encore insuffisamment développée, et se limite en général à confier à l'association des tâches d'exécution. Par contre, les associations AMAL, ACAF et Al Karama MC sont très avancées dans l'option de la contractualisation et ceci découle de la nature même de leurs activités.

3.2. Des finalités multiples à l'intervention des associations

Les associations aspirent toutes à se développer et ceci se traduit par une diversification de leurs activités. En ce sens, la constitution d'une association autour d'une activité même limitée peut faire émerger de nouvelles initiatives et constituer ainsi la base d'une réelle dynamique de développement.

Par leurs actions, les associations jouent le rôle d'acteur de développement à l'échelle locale. Elles occupent également une position de médiateur entre les institutions et la population. *La création de l'association a facilité les relations entre les transhumants et le Centre de Travaux Agricoles. L'association joue aussi le rôle de médiateur avec les autorités locales et favorise la circulation de l'information et la transmission des messages* (association Khnag El Hiran de Tendrara).

La nature des projets réalisés a ouvert la voie à la consolidation des partenariats locaux et régionaux. Les associations enquêtées ont pu réaliser

des projets de grande envergure qui relèvent de la compétence de la commune :

- Projet d'assainissement liquide : association AMAL, association Hammam Fougani... ;
- Projet de gestion des déchets solides : association ACAF ;
- Projet de réhabilitation et de rénovation des anciennes écoles : association NAHDA, Loudaghir.

Un des points importants à souligner c'est que les associations ont montré leur capacité à mobiliser des fonds provenant de plusieurs bailleurs de fonds nationaux et étrangers. Elles ont aussi su gagner la confiance de la population locale qui a contribué soit par son travail soit financièrement à la réussite de ces projets. Les associations développent ainsi des liens organisés en réseaux avec d'autres partenaires locaux, nationaux et internationaux en mettant en évidence de nouvelles valeurs (efficacité, planification, participation, renforcement des capacités, durabilité, partenariat, ...).

Au-delà de la fonction de régulation sociale qu'elle peuvent assurer, les associations semblent s'attaquer à des actions qui font partie des prérogatives de l'État et des communes, ce qui les place parfois dans des positions de compétition à l'échelle locale.

Malgré les activités et les projets de développement réalisés, les associations doivent faire face à de multiples contraintes qui entravent souvent le suivi et la réalisation de leurs projets :

- moyens limités par rapport aux besoins élevés de la population ;
- manque d'expérience chez certaines associations dans le domaine associatif ce qui affecte parfois négativement leur transparence et leur crédibilité ;
- insuffisance des études sur la région, ce qui affecte la programmation et la planification des projets par rapport aux exigences des bailleurs de fonds ;
- fuite des cadres associatifs vers d'autres villes ou à l'étranger au profit d'organisations de développement plus importantes ;
- éloignement de la zone des centres d'information et de formation (Casablanca, Rabat, Kenitra...).

L'action pour ces associations devient un élément central des projets autour desquels se cristallisent les aspirations et les attentes de la population tout en donnant une visibilité à l'organisation et à ses acteurs. C'est aussi le creuset de diffusion de nouvelles valeurs qui s'inspirent de la modernité sans être en rupture avec la tradition. Nous sommes en présence d'une nouvelle structure institutionnalisée qui prend place dans le corps social local en s'appuyant sur des alliances organisées en réseaux, en développant de nouveaux modes de participation à la vie locale et en favorisant la construction idéelle et matérielle d'une nouvelle élite locale. Cette élite qui s'identifie par l'appellation de l'acteur associatif commence à jouer un rôle de plus en plus important dans la gouvernance locale.

Les associations jouent un rôle très important dans le Sud Oriental. En effet, en plus de leur apport économique, elles sont porteuses de changements socioculturels.

L'intervention de ces associations a dynamisé toute une population depuis longtemps fragilisée par des handicaps liés au climat, à la pauvreté et à l'enclavement de la zone. C'est ainsi qu'une synergie s'est développée entre les individus et des efforts se sont additionnés pour semer les bases d'un tissu associatif endogène et faire émerger des expériences associatives pionnières dans le champ de développement. L'association AMAL en est à ce titre un exemple concret.

Pour sa part, l'association Al Karama MC, par l'octroi de microcrédits a exercé un effet d'entraînement sur l'économie locale féminine. Elle a indéniablement amélioré le pouvoir d'achat des ménages et a créé un environnement propice au développement de nouvelles activités économiques et de nouveaux métiers.

Sur le plan socioculturel, l'intervention des associations dans le Sud Oriental a été à l'origine de la redynamisation du secteur artisanal. Ces associations ont pu aussi générer des effets économiques indirects grâce aux ateliers d'apprentissage de la couture, de la broderie et de la tapisserie en qualité d'activités génératrices de revenus. Elles participent à l'amélioration des revenus des habitants.

Il est à noter, que la majorité des associations a joué un rôle important en matière de sensibilisation de la population. Leurs actions ont concerné essentiellement l'alphabétisation et la scolarisation. Ces initiatives se sont traduites en actions concrètes en faveur des catégories défavorisées de la population, à savoir les femmes et les enfants. A ce niveau on peut noter le refus des hommes en matière d'alphabétisation parce qu'ils expriment d'autres doléances économiques.

4. L'action associative est créatrice de changements

Le développement des capacités d'action et de mobilisation de ces associations ne peut se faire sans conflit, sans alliance ou résistance. Les associations en tant qu'acteurs sont amenées à tisser des partenariats, susciter des intérêts et engendrer des contradictions. Nous avons tenu à comprendre comment ces associations se sont adaptées dans un environnement institutionnel déjà existant.

4.1. Relations des associations avec les autorités locales

Contrairement à ce que véhicule le sens commun, les associations enquêtées affichent une attitude unanimement favorable à l'égard des autorités locales (province, caïdat, pachalik, administrations représentatives des différents ministères). Une nouvelle forme de communication s'est consolidée à l'échelle locale entre ces deux acteurs. Elle s'inscrit à la

fois dans le changement de style de l'exercice de l'autorité mais aussi dans la recherche d'interlocuteurs valables à l'échelle locale.

Les associations sont aussi satisfaites du nouveau rôle de soutien et d'appui dont elles bénéficient de la part des autorités locales. Par contre, leurs relations avec les communes sont souvent conflictuelles.

Nous assistons à une transformation des perceptions et des relations qui va dans le sens d'une compréhension des problèmes communs. Le vocabulaire lui-même en relation avec la problématique du développement local et territorial, véhiculé par les ONG ne semble pas réellement étranger aux représentants de l'État. De plus, plusieurs employés provinciaux sont membres de ces associations et donc jouent un rôle de médiateur entre les deux institutions.

Ces relations ne sont pas toujours bonnes et idéales. Elles sont traversées par des moments de conflit et de négociation qui nécessitent des réajustements et qui aboutissent à des compromis. Tout semble se passer comme si chacun avait besoin de l'autre pour mieux agir et renforcer sa position. L'autorité locale cherche sans cesse à instrumentaliser l'action des associations pour mieux la contrôler et l'association cherche toujours des appuis qui faciliteraient et la réalisation des projets et la gestion des partenariats.

Malgré ce sentiment de satisfaction de la coopération entre les autorités locales et les associations à l'échelle locale, nous avons relevé une inquiétude chez les membres des associations par rapport au discours officiel à l'échelle nationale. Un sentiment de méfiance, voire de peur d'une récupération est souvent exprimé : *On comprend mal comment l'État se met à jouer le rôle des ONG : cas de l'agence ADS, INDH.*

La peur des acteurs associatifs d'être noyautés par l'État s'est exprimée particulièrement pendant le lancement de l'INDH. Cette peur est justifiée par le fait qu'ils ont le sentiment que les frontières entre l'ONG et l'État commencent à changer et à se brouiller. Le changement d'attitude de l'État à leur égard a été si rapide qu'il a généré cette inquiétude. Les associations ne veulent pas être instrumentalisées et aspirent à défendre leur identité et leur indépendance en tant qu'organisations non gouvernementales.

4.2. Les associations et les communes

Paradoxalement, c'est avec les élus que les relations sont les plus tendues. Les associations sont toujours à la recherche de la neutralité afin de ne pas compromettre leurs relations avec les représentants politiques de la population. La recherche d'alliés politiques potentiels se fait de manière discrète et individuelle. Les militants associatifs s'efforcent de ne pas mélanger les deux aspects afin de ne pas nuire à l'indépendance de leurs organisations.

Les représentations réciproques des associations à l'égard des élus et de ces derniers à l'égard des associations sont souvent ambiguës et s'inscrivent

dans le registre d'une compétition qui vise à renforcer l'image positive de chacun auprès de la population. Dans le même ordre de représentation, la contribution des associations à la gestion des affaires civiques est souvent perçue par les élus communaux comme un moyen d'atteindre des objectifs d'ordre politique. En effet, nos entretiens avec les responsables des associations de la province de Figuig révèlent que la plupart des élus communaux ont une compréhension réduite des activités des associations dans le champ du développement local.

Nous avons constaté trois types de relations avec le monde des partis politiques :

- Le premier est l'exemple d'un élu fondateur d'une association qui a souvent un but électoral. Ce type d'association, qui repose sur des relations de parenté et qui met en évidence le capital de notabilité de la famille, connaît un développement limité dans le temps et dans l'espace. Ses manifestations demeurent conjoncturelles. L'association dans ce contexte se confond avec un comité d'appui mobilisable quand il le faut. L'association est perçue comme un instrument pour renforcer la position des candidats aux élections. Le mode de gouvernance demeure autocratique.
- Le second type est celui qui, dès sa naissance a mobilisé plusieurs profils, dans l'idée que l'organisation associative est une alternative au politique qui est considéré comme « archaïque », « corrompu », « loin des préoccupations des populations », etc. Ce type défend à tout prix la neutralité par rapport aux couleurs politiques et se distingue de l'action des partis. La politique se fait en dehors de l'association notamment pour ne pas compromettre la cohésion de l'équipe dirigeante, et l'appartenance politique des membres n'y est pas tolérée.
- Le troisième type est celui qui cherche des compromis selon les situations afin de tirer profit de chaque situation. Sans l'avouer ouvertement, l'association s'inscrit dans une ligne idéologique. Les militants associatifs passent de la position de membres d'une association à celle de futurs élus. L'association devient un laboratoire de formation à la pratique politique et au management du développement local.

Les tensions et les conflits à l'intérieur de ces organisations associatives sont souvent générés par l'introduction de l'élément politique et la mauvaise gouvernance. Les rapports qui sont d'abord conflictuels, se terminent par une obligation d'œuvrer ensemble afin de ne pas se faire distancer dans la compétition[9]. L'extrait d'entretien suivant l'affiche clairement : *La commune considère les associations comme concurrentes de ses missions et de ses activités, car les responsables de ces associations peuvent un jour prendre place dans un prochain conseil communal* (membre associatif).

9. La construction d'un centre de formation au profit de la femme de Tendrara et l'opération du ramassage des points noirs ont été menées en partenariat entre la commune rurale de Tendrara et l'association AMAL.

La recherche de la visibilité politique et sociale oblige souvent les communes à entreprendre des actions en commun. De plus, plusieurs membres des associations sont aussi des élus dans les communes, ce qui incite à une autre pratique de la gouvernance à l'échelle locale.

Le paradoxe c'est que les ONG sont plus satisfaites de leur collaboration avec la province, et particulièrement avec le gouverneur, qu'avec les communes. Les enjeux ne sont pas les mêmes selon les deux institutions. La pratique électorale génère une compétition entre les membres associatifs et les élus. Dans certains cas, l'action associative intervient comme une première étape dans la construction de l'image politique de soi avant de se présenter aux élections locales.

4.3. Liens entre associations et structures traditionnelles des *jmaa'a* [10]

La nature des relations de l'association avec la *jmaa'a* découle aussi de sa capacité à développer une légitimité sociale et une crédibilité auprès de la population locale. Les associations de la province de Figuig ont réellement compris cet enjeu et son importance dans la réussite de leurs actions. Elles ont développé des articulations entre les pratiques traditionnelles de la *jmaa'a* et les valeurs nouvelles.

Les valeurs de « solidarité », « d'entraide », « de participation », « de coopération », ne sont pas étrangères à la société locale. Elles sont même très présentes dans les pratiques des *jmaa'a* pour gérer leur territoire et défendre leurs ressources économiques et sociales. ... *Il faut se pencher un peu sur l'histoire des sociétés pastorales, la dimension de la solidarité est très ancienne chez la population de Figuig. Elle n'est pas récente. Les familles de chaque ksar s'entraident entre elles depuis toujours tant dans les activités sociales qu'économiques* (membre associatif).

La solidarité à l'échelle des douars et ksour a été identifiée selon le mode de *bezra*. La *bezra* c'est une forme de participation communautaire (cotisation ou entraide) en faveur d'un nécessiteux. Elle pourrait aussi prendre une forme de contribution en nature en associant les énergies individuelles pour la réalisation d'une tâche ou d'une action collective : *Jadis, on avait un régime de 'bezra', sorte d'entraide entre nous pour s'occuper d'un malade ou pour réaliser une activité, c'est la* jmaa'a *qui s'en occupait. Mais maintenant on parle beaucoup de partenariats dans tout projet de développement local, c'est-à-dire que le mot 'bezra' d'auparavant pourrait être actuellement ce qu'on appelle partenariat, c'est-à-dire plusieurs entités qui se cotisent pour réussir une action, n'est-ce pas une autre forme de 'bezra' ?*

D'après les responsables des associations dans la municipalité de Figuig, les jmaa'a des ksour[11] assistent aux différentes réunions des associations pour coordonner leurs actions. Elles participent à la réalisation des

10. Assemblée des chefs de lignage à l'échelle d'un douar. C'est une institution de base qui régit l'ensemble des différents entre les lignages et assure une fonction sociale très importante au niveau des réajustement socioéconomiques locaux et de la solidarité villageoise.
11. On note qu'il y a 7 ksour dans la municipalité de Figuig.

actions de développement en partenariat avec les associations et contribuent à la consolidation institutionnelle des associations. Ceci est aussi le point de vue du pacha de Figuig : La jmaa'a *se suffisait de ses ressources, je veux dire elle satisfaisait ses besoins par elle-même, elle ne faisait pas le partenariat ou la convention. Actuellement, les besoins de la population sont de plus en plus en croissance, pour les atteindre, les jmaa'a ont cédé le champ aux associations afin de demander de l'aide et du partenariat. Ceci dit elles vont se charger de couvrir une partie des besoins que l'État a négligé.*

Certaines *jmaa'a* des ksour ont même cédé aux associations des terrains pour construire leurs locaux, c'est le cas par exemple de l'association Hammam Foughani pour le développement à qui la *jmaa'a* a donné un local pour construire un atelier de couture. D'autres *jmaa'a* ont cédé aux associations des écoles abandonnées construites durant la période du protectorat par les nationalistes (Ecole NAHDA, Ecole Loudaghir).

Malgré les multiples réticences, d'ordre politique et culturel, ... l'implication des différentes formes d'organisation moderne (communes, associations...) ou traditionnelle (*jmaa'a*, groupements de base...) est capitale dans la réussite de toute initiative d'appui au développement par le biais de la réalisation de projets de développement (Zana, 2003).

Les associations se trouvent ainsi contraintes de trouver des compromis entre tradition et modernité afin de renforcer leur position d'acteur local. Sans ces compromis, elle risque de se fragiliser et de se couper de la population, élément central dans toute action de développement qui se veut durable.

Conclusion

L'analyse des entretiens nous montre que les associations ont pris conscience de leur importance en tant que force et élite locale. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)[12] consacre encore plus leur rôle et les implique en tant que partenaire dans la mise en place des projets. Ce rôle qui s'inscrit dans le processus de changement que connaît le Maroc redéfinit ainsi leur place en tant qu'élite locale, davantage orientée vers la modernité sans être en rupture avec la tradition.

Cette élite qui dispose d'un niveau d'instruction élevé affiche également de nouvelles aspirations qui se distinguent de celles de l'élite traditionnelle. Son ouverture à la culture occidentale et son altruisme alimentent son capital social et contribue à la construction de ses prédispositions en tant qu'acteur local. Cette position est renforcée par une crédibilité qui provient de son travail de proximité, de ses réalisations et de la grande flexibilité avec laquelle elle entreprend.

Les projets entrepris, au-delà de leur finalité, participent à l'éducation de la population en développant ses compétences et ses apprentissages. A

12. Parfois des réticences ont été observées chez certaines associations par rapport à l'INDH. Elles ont peur d'être récupérées et surtout instrumentalisées.

travers la micro finance, l'alphabétisation, l'appui aux projets générateurs de revenus notamment selon le genre, la santé, l'environnement, etc., les associations diffusent des valeurs et une représentation sociale de l'homme et de la femme, de la société, des modes de gouvernance actuellement dominants, de la responsabilisation, de la figure de l'acteur, etc. Ces valeurs participent au changement des sociétés locales et contribuent à la dynamisation des structures rurales.

Il faut dire aussi que les opinions des acteurs associatifs sont contrastées à l'égard de la participation des associations au développement. Bien qu'elle soit très utile, l'intervention des associations se heurte à de sérieux problèmes. Certaines associations enquêtées nuancent cette notion d'acteur : *les associations de la province ne sont pas encore arrivées à jouer leur rôle en tant qu'acteur de développement ; les quelques actions menées n'ont que très peu d'effet sur la population, vue les ressources financières et humaines généralement fragiles* (membre de l'association Al Moustakbal pour le Développement).

Devant cette fragilité, les associations s'organisent également en réseaux afin de développer leur capacité de pression sur les pouvoirs publics et afin de favoriser la circulation des informations et des expériences les concernant.

Références bibliographiques

Jallal Ben Moussa, 2005. *Contribution à l'étude des dynamiques des associations dans la région de l'Oriental.* Mémoire de fin d'étude, Meknès, Ecole nationale d'agriculture.

Brahimi M., 1997. « Les relations internationales des pouvoirs locaux et l'expérience marocaine de coopération décentralisée », *in La revanche des territoires* sous la direction de Sedjari A., Paris, L'Harmattan.

Guilain D. et Laurent G., 1995. « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté ? », *in Monde arabe-Maghreb-Machrek,* n°147, « Tribus, tribalismes et États au Moyen-Orient », sous la direction de Ricardo Bocco et Christian Velud, pp. 18-39.

Louissi T., 2001. *Rôle de la société civile dans le développement régional.* Mémoire DESA, Université Mohamed Ier, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Oujda, UFR : économie régionale.

Mahdi M. et Chattou Z., 2002. « Dispositif institutionnel et organisations de développement rural au Maroc ». Rapport d'étude réalisé dans le cadre du Programme d'action régionale sur les politiques agricoles et alimentaires du CIHEAM, Axe 3 : *Transformation du monde rural méditerranéen et processus de mondialisation*, Action 3 : *Institutions et organisations de développement rural en Méditerranée*, Réseau RAFAC, Montpellier, CIHEAM, octobre 2002.

Zana M., 2003. *Préparer et financer les projets dans la 'Coopération au développement'*, Tome 2 : Cofinancement des projets de développement.

Innovation institutionnelle et recomposition de l'ancien ordre pastoral

Mohamed MAHDI

Introduction

Le pastoralisme nomade n'est plus ce qu'il était. Là où il survit encore, comme dans l'Oriental marocain, ce genre de vie s'est substantiellement transformé sous l'action de nombreux facteurs, climatiques, socioinstitutionnels, politiques, économiques, démographiques, et techniques. La nature de la relation que les pasteurs entretenaient avec leur environnement social et naturel est actuellement profondément modifiée (Mahdi, 2007). L'un des facteurs marquant de cette évolution du pastoralisme ces quinze dernières années est l'intervention de l'État au moyen du grand Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental (PDPEO). Inscrite dans le cadre de sa nouvelle politique publique des zones de parcours, cette action étatique d'envergure[1] a pu induire un important changement institutionnel, notamment par l'organisation des éleveurs dans le cadre de coopératives pastorales, dites ethnolignagères.

La gestion des parcours et de l'élevage est traditionnellement fondée sur une organisation ethnique et territoriale ancestrale et sur un consensus tribal de reconnaissance mutuelle de droits à des groupes sur des territoires pastoraux donnés, dits *woulf*. Par la création de ces « coopératives pastorales », dont le nombre dépasse actuellement la soixantaine, le Projet a mis en place un nouveau cadre d'organisation pastorale et de gestion des parcours, par le greffage d'une institution moderne, la « coopérative », sur des institutions traditionnelles, les « unités socio spatiales ethniques ».

Les coopératives pastorales créées représentent les différents groupes ethniques présents sur le territoire du Projet et leurs rôles sont clairement

1. Le coût total du Projet est de 47,7 millions de dollars EU (soit 396,2 millions de dirhams au taux de change de 1990) co-financé par le FIDA, le groupe BAD/FAD et le gouvernement marocain, respectivement avec 14 millions $EU, 24,8 millions de $EU et 8,9 millions de $EU (PDPEO-DPA Figuig, 2002).

définis dans les documents du Projet : 1) être l'interlocuteur de l'administration en matière d'aménagement des terrains de parcours (choix des périmètres d'amélioration pastorale...), en matière de vulgarisation, et de santé animale, 2) prendre en charge la gestion de l'espace pastoral et à terme garantir la pérennité des travaux d'amélioration des parcours, 3) se charger de l'approvisionnement et de la distribution aux éleveurs adhérents des aliments pour le bétail, achetés ou reçus au titre de subventions étatiques (PDPEO-DPA Bouarfa, 2002).

Cette innovation institutionnelle permet de poser les problématiques suivantes : d'une part, sur le plan socioanthropologique, celle du changement provoqué et de ses conséquences sur les recompositions de l'espace et de la société et sur les structures tribales, et, d'autre part, sur le plan du développement, celle de la gouvernance à travers l'expérience de la gestion concertée du territoire pastoral et des ressources naturelles.

1. Anciennes et nouvelles structures de l'organisation pastorale

1.1. Coopérative pastorale et réalités tribales

Plus d'une quinzaine d'années de mise en pratique de la « coopérative ethnolignagère » ont démontré que ce concept, fondé sur le principe d'« entités ethniques et spatiales homogènes », est un artifice qui n'a pas résisté à une réalité sociohistorique tribale autrement complexe. L'homothétie entre « coopérative pastorale » et « groupe socio spatial homogène », credo de cette construction, s'est avérée être un leurre, une modalité pratique pour la mise en œuvre du Projet, fruit d'un consensus stratégique provisoire entre ethnies loin d'être homogènes. Les ethnies et les territoires sont si enchevêtrés qu'il est trompeur de vouloir les réduire à ces formes limpides où une coopérative épouserait une ou quelques entités ethnoterritoriales homogènes. Les contours ethniques et spatiaux établis lors de la création des coopératives n'étaient en fait que l'expression de consensus obtenus au niveau le plus élevé de la hiérarchie tribale, afin de ne pas perdre les avantages d'un grand projet dont on a fait miroiter les bienfaits aux éleveurs.

En effet, les niveaux de la structure sociale tribale choisis pour constituer les coopératives (lignage majeur, fraction) ne sont pas toujours pertinents et ne constituent pas de véritables lieux d'expression des solidarités sociales. Les solidarités ethniques s'affirment davantage en passant des niveaux supérieurs de l'organisation sociale aux niveaux inférieurs. La coopérative ethnolignagère n'a pas pu échapper à ses clivages intra ethniques. Des tensions n'ont pas tardé à surgir entre les ethnies constitutives de la coopérative et ont abouti à des scissions au sein des coopératives. De 34 coopératives créées au début du Projet on est passé à plus de 60 actuellement. Plusieurs années après le démarrage de ces coopératives « on » crie encore au besoin d'une connaissance fine des territoires pastoraux et de leurs usagers. L'affinité ethnolignagère n'est pas aisée à saisir. C'est une

réalité fuyante, un construit social qui aménage les intérêts immédiats de groupes sociaux à la fois semblables et différents et que ceux-ci n'hésitent pas, le cas échéant, à déconstruire. La « coopérative » apparaît dans le paysage institutionnel comme un nouveau groupe d'appartenance qui interpelle les référents ethniques traditionnels mais les réinterprète conformément aux intérêts instantanés des groupes et surtout des individus (Tozy, 2002).

Mais ce mouvement de scission des coopératives, sous le poids des clivages ethniques, en fait d'individus influents par lignages interposés, s'est accompagné d'un mouvement de fusion des coopératives dans un cadre fédérateur, l'Union des coopératives. En effet, dans son effort pour restructurer les coopératives et maîtriser leurs débordements, l'administration a aidé, vers la fin des années 90, à la création de trois Unions de coopératives. L'Union des coopératives devait jouer un rôle de dynamisation du système de représentation des coopératives, de renforcement de la cohésion entre les coopératives membres et constituer une instance de dialogue lors de la programmation des différentes actions du Projet. De même, elle devait participer activement à l'organisation et à la gestion des parcours, à l'approvisionnement et à la distribution des aliments et au développement d'activités novatrices et génératrices de revenus (Mahdi et Mounsif, 2007). Le paysage institutionnel se complique davantage par la création des groupements d'intérêt au sein des coopératives dans le cadre de ce qui est appelé le plan de développement des coopératives.

Cette profusion d'institutions nouvelles pose la question du statut et du rôle des institutions traditionnelles de gestion des parcours, à savoir les *nouab* des terres collectives[2] et la *jmaa'a*. L'institution des coopératives se traduit-elle par leur marginalisation ou bien des formes de cohabitation sont-elles possibles ?

Au moment de la constitution des coopératives l'avis des *nouab* avait été sollicité et pris en compte. Au quotidien, l'effectivité du rôle du *naïb* dépend des situations et, surtout, de sa personnalité. Limité à un rôle de façade, dans certains cas, et laissant à l'autorité de tutelle sur les terres collectives (le ministère de l'Intérieur à travers ses représentants locaux, le super caïd et le caïd), toute la liberté d'initiative et de décision, le *naïb* assume dans d'autres cas son rôle légal. C'est à lui que revient le droit de signer et donner son accord sur les demandes d'autorisation de construire une maison ou une étable dans le parcours. Les *nouab* sont d'autant plus influents qu'ils sont qualifiés et au fait des prérogatives que leur confère la loi. La plupart d'entre eux siègent dans les conseils d'administration des coopératives ; une confusion des rôles et des prérogatives entre autorité de tutelle, coopérative et *naïb*, que des usagers malintentionnés n'hésitent pas à tourner à leur avantage, passant outre l'avis du *naïb* et négociant des droits individuels de jouissance sur le parcours directement avec les autorités locales.

Quand à la *jmaa'a*, elle voit son champ d'action de plus en plus occupé par la nouvelle instance de concertation, la coopérative. Mais la *jmaa'a*

2. Le rôle du *naïb*, (pl. *nouab*), est défini par la loi de 1919 sur les terres collectives.

conserve un domaine de prédilection : l'arbitrage et la médiation dans les conflits interethniques que déclenchent des rixes entre familles. La justice des *jmaa'a* permet à la tribu de se soustraire à la justice étatique dont les procédures et l'issue seraient ruineuses pour tous. La *jmaa'a* continue aussi à exister à travers les « grands de la tribu » qui siègent dans les instances de décisions des coopératives et donnent leur avis sur toutes les affaires concernant le groupe ethnique, comme les conflits sur les limites territoriales, ou la vendetta. La *jmaa'a* se replie sur les unités sociales de base de la pyramide tribale. Son rôle est plus effectif au niveau du douar et ira en se relâchant en passant vers le lignage majeur, la fraction, la tribu. La coopérative s'est substituée en effet à la *jmaa'a* dans nombre de ses prérogatives.

1.2. Coopérative et restructuration du champ socioéconomique et politique

Le passage d'une gestion traditionnelle de la vie pastorale à une gestion nouvelle aura des conséquences sur l'organisation pastorale, les rapports sociaux, les statuts des groupes et des individus.

Rapports sociaux communautaires et marchands

Le Projet a investi la coopérative d'un bon nombre de fonctions qu'elle remplit, pour le compte de ses adhérents, comme l'approvisionnement et la commercialisation des aliments, la distribution des aliments subventionnés, le transport de l'eau pour l'abreuvement du bétail, et la gestion du capital financier de la coopérative. La volonté clairement déclarée d'associer les éleveurs et de les voir prendre en charge la gestion des ressources naturelles exprime tout l'espoir mis dans ces coopératives pour en faire de véritables instances de gestion de l'espace pastoral.

L'exercice de ces rôles par la coopérative a donné naissance à des rapports sociaux de type contractuels et régis par la législation sur les coopératives[3], entre les « coopératives/commerçants » et leurs « adhérents/clients ». Une logique coopérative et marchande prend progressivement le pas sur la logique tribale et communautaire qui régulait les rapports sociaux pour l'usage des parcours et la production pastorale.

Dans ce même contexte de changement, les coopératives pastorales de l'Oriental, en concertation avec l'administration du Projet, ont procédé à la création de mises en repos, dites *mahmia*, de certains terrains de parcours destinés à être ouverts à l'usage après leur régénération[4]. En contrepartie, les coopératives reçoivent une indemnité compensatoire sous forme d'aliments de bétail. Les nouvelles modalités de gestion de ces parcours mis en défens, les *mahmiate*, et la distribution des aliments subventionnés reçus en compensation, illustrent l'ampleur du changement provoqué. Ainsi, les

3. De nouvelles attitudes juridiques apparaissent chez les adhérents qui, de plus en plus, demandent des comptes au bureau de la coopérative, exigent le changement statutaire du tiers des membres, l'acquittement des cotisations, le contrôle des écritures et de la gestion financière, le recours en justice, etc.
4. Le Projet a initialement prévu la mise en défens de 750 000 ha et en a réalisé 470 000 ha, soit 61% (PDPEO-DPA Figuig, 2002).

mises en repos ne sont ouvertes qu'aux seuls adhérents de la coopérative qui, par ailleurs, sont seuls à recevoir les aliments de compensation. Les autres « ayants droit » non adhérents en sont exclus. La nouvelle discipline des mises en repos consacrera, sur le plan spatial, le passage du parcours conçu comme *woulf* à celui du parcours structuré en *mahmiate*, et sur le plan social la prééminence du statut de l'adhérent sur celui de l'ayant droit. Les *woulf* et les *mahmiate* sont régis par des logiques différentes, communautaire, d'un côté, et de droit positif, de l'autre. La *mahmia* échappe ainsi à l'emprise de l'ayant droit pour passer sous celle de l'adhérent, qui devient un statut légitimé, non plus par l'appartenance ethnique mais et surtout, par les apports en parts sociales versées au capital de la coopérative. Les quantités d'aliments reçus en compensation, soit les aliments subventionnés attribués à chaque adhérent, sont calculées sur la base de ses parts sociales[5]. Par ailleurs, la logique de la *mahmia* va rompre les anciens pactes pastoraux entre tribus, en en interdisant l'accès aux éleveurs étrangers à la collectivité ethnique. Nous verrons que de nombreuses violations de ces mises en défens sont commises par tous ceux qui se sentent injustement exclus de ce système, - qu'ils soient de la même collectivité ethnique ou des collectivités ethniques riveraines - qui voient dans cette organisation une manière d'usurper des droits d'usage que les anciens pactes pastoraux leur avaient octroyés.

Elite et masse

La nouvelle organisation pastorale dans le cadre de la coopérative pastorale est à l'origine de la formation d'une élite, une avant-garde qui va en prendre la direction et les commandes. Composée de gros éleveurs et des gens de la tribu, non éleveurs, recrutés parmi les commerçants, les fonctionnaires, les retraités, etc., cette élite est, de plus en plus, au fait des rouages de la gestion administrative, financière et politique de la chose publique. Elle s'est formée à coup de réunions, de voyages d'étude, de participation à des ateliers et à des séances de sensibilisation, de contacts avec les autorités, les administratifs, les experts, les enseignants et les étudiants. Elle affectionne actuellement un langage rôdé et truffé d'une terminologie en vogue sur le développement, la participation, la durabilité, la responsabilité, le rôle de l'État, la citoyenneté, l'intérêt général, etc. Elle reconnaît sans détour sa dette envers le Projet pour cette « conscience » acquise : « avant, on ne connaissait rien à tout ça », me confiait un notable. Cette proximité des sources d'information et de savoir, enrichissante, a immanquablement éloigné l'élite de la masse des éleveurs, mais l'a confirmée dans son rôle de médiation. La masse des éleveurs n'a d'autre alternative que de s'en remettre à ces représentants et de se plier de gré ou de force aux décisions qu'ils prennent en son nom[6]. Plus significatif encore, les coopératives sont personnalisées et identifiées par le nom de leur président.

5. Certaines coopératives ont essayé d'introduire un brin d'équité dans ce nouveau système en allouant 10 à 15% de la dotation aux ayants droit indigents et à des non éleveurs du groupe ethnique (soit 1 à 2 sacs de 80 kg). (Harrach, 1987).
6. Voir l'article de M. Tozy dans cet ouvrage.

Dans ces conditions, l'équipe dirigeante de la coopérative, dans laquelle le président acquiert les faveurs des adhérents, s'éternise dans les postes de président, de secrétaire et de trésorier. Ceux-ci sont reconduits à leur poste et se font même prier ; ils deviennent incontournables. Dans le cas contraire, la mise en cause de leur probité pour mauvaise gestion ou pour malversation ouvre la voie à un processus conflictuel qui ne trouve d'issue que devant la justice ; des têtes sont déjà tombées ; attitude nouvelle pour des communautés qui disposent de mécanismes de régulation de conflit, même en cas de meurtre, et ce, par le versement du prix du sang[7].

Le succès des coopératives est tributaire de la personnalité et de l'honnêteté de ses dirigeants. La majorité silencieuse des petits et moyens éleveurs murmure à qui veut bien l'entendre qu'elle attend toujours les retombées du Projet et que rien ne la satisferait plus que des aliments de bétail à des prix abordables. Pour le reste...

La coopérative n'a pas échappé à l'instrumentalisation politique. Elle est même devenue un instrument de conquête et d'exercice du pouvoir et occupe désormais une place importante dans l'espace sociopolitique et la gestion du politique au niveau local. Si les coopératives pastorales ont vécu leur âge d'or depuis leur création et jusqu'en 1992, les élections de 1993 ont révélé des divergences et des conflits en leur sein. La solidarité ethnique qui était à la base de leur constitution a été mise à mal par les loyalismes électoraux divergents de leurs adhérents. L'appartenance politique des membres de bureau et leur ambition politique ont exacerbé les dissensions au sein de ces coopératives. Chaque candidat aux élections a tenté d'entraîner en son sillage les membres de son ethnie ou de son douar. Les clivages politiques, qui ne recoupent pas toujours les segmentations ethniques, ont fini par provoquer des scissions à l'intérieur des coopératives. Les conflits au sein des coopératives apportent des preuves qui tranchent sur le modèle segmentaire ; les loyalismes ethnique et politique ne convergent pas toujours.

2. Gestion concertée des ressources naturelles[8]

C'est dans le contexte de cette dynamique sociale que les coopératives doivent assumer leur rôle de gestionnaire de l'espace pastoral en concertation et partenariat avec d'autres acteurs. Mais il faut dire que le concept de « gestion concertée des ressources naturelles » n'était pas formellement énoncé dans les documents du PDPEO. Il n'apparaît pas, non plus, comme l'un des objectifs affichés du Projet, à moins qu'il ne soit incorporé dans la notion de participation dont ce projet se fait une profession de foi. Les documents du Projet parlent plutôt de gestion participative des ressources naturelles. Aucune instance ou structure légale de concertation n'a

7. Voir l'article de A. Bendella dans cet ouvrage.

8. Cette section est la reprise remaniée d'un point de vue rédigé pour le programme de recherche : "Etude partenariale sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc", IRD-France, ENFI-Maroc, publiée in *De la parole aux gestes*, 2007.

été prévue au démarrage de ce projet. Toutefois, sa mise en œuvre a donné lieu à « une pratique de concertation pour la gestion des R.N. » qui renseigne sur la nouvelle configuration que prend la notion de gouvernance dans ces régions de pastoralisme nomade (INRA, 2005). L'adoption d'une approche participative s'est traduite dans la pratique par la sensibilisation et la responsabilisation des éleveurs quant aux problèmes de dégradation des parcours, et ce, en les impliquant, à travers leurs organisations professionnelles – les coopératives pastorales – dans la planification, la réalisation et le suivi des actions d'amélioration pastorale entreprises par le Projet.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette nouvelle forme de gestion et les contraintes rencontrées montrent toutes les étapes parcourues et le chemin qui reste à faire pour atteindre cet objectif.

2.1. Mise en œuvre de la gestion concertée

La stratégie de développement des parcours et de l'élevage de l'Oriental s'est fixé deux objectifs : l'amélioration des conditions des plus démunis et la sauvegarde du patrimoine naturel, à savoir les parcours. Dans ce dernier cas, il s'agit d'améliorer l'état des parcours par l'introduction, avec la participation des populations, de méthodes pratiques de gestion rationnelle des espaces pastoraux.

Pour atteindre ce dernier objectif, le Projet a mené, en accord avec les coopératives pastorales, de nombreuses actions d'amélioration pastorale. Celles-ci sont de deux sortes : l'amélioration des parcours, (par des mises en repos, la plantation d'Atriplex, le scarifiage et les semis, les travaux de sol) et la protection de l'environnement (par la plantation de bois de chauffe, des travaux de CES et de protection des points d'eau). A travers ces actions, la « direction du Projet » a, en effet, initié un « processus de négociation » (c'est la locution utilisée) pour impliquer les coopératives dans la gestion de l'espace pastoral. Ce processus a-t-il effectivement permis la diffusion et l'appropriation d'une culture de gestion concertée et rationnelle des ressources naturelles ?

En effet, avec le recul qu'offrent plus d'une dizaine d'années d'expérience de gestion des espaces pastoraux par les coopératives et notre familiarité avec la réalité du terrain, et avec la littérature produite sur cette expérience, nous pouvons dire que les coopératives ont été, effectivement, impliquées dans les « négociations et les concertations » sur le choix des sites à mettre en repos, sur les dates d'ouverture et de fermeture de ces sites et sur les indemnités des mises en repos que l'administration du Projet devait verser aux coopératives, charge à celles-ci de les distribuer à leurs adhérents. Les termes de la négociation sont simples : les coopératives s'engagent à mettre en défens des parcours et le Projet leur verse une indemnité compensatrice pendant la durée de la mise en défens.

Tout a été entrepris pour que la coopérative pastorale s'institue comme l'instance par excellence de gestion des parcours. Et effectivement, elle a acquis le statut de partenaire incontournable de gestion et de développement

de l'espace pastoral. La coopérative est maintenant membre actif et à part entière du « comité local », qui est l'outil de terrain du développement pastoral. Ce comité est appelé de tous les vœux des responsables à se transformer en un véritable espace de concertation entre les différents acteurs concernés par le devenir des parcours, à savoir les autorités locales, la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), les coopératives pastorales et les *nouab* des terres collectives qui y siègent. Par ailleurs, c'est vers la coopérative que les services techniques de la DPA se tournent pour délimiter les terrains des mises en repos, et c'est la coopérative qui nomme et rémunère les gardiens qui surveillent les *mahmiate*, distribue les cartes de pacages (les éleveurs adhérents sont munis d'une carte), perçoit les redevances sur l'utilisation des sites, pénalise les contrevenants.

Les pouvoirs de la coopérative vont en s'accroissant. La coopérative participe aux « commissions de contrôle et de suivi » des aires de mise en repos et assume la fonction de contrôle des sites aménagés. Au début ce contrôle se limitait à la prise en charge des gardiens des mises en repos, puis une police pastorale a été créée pour réprimer les violations des mises en repos par les éleveurs.

Un dispositif non formalisé de gestion participative des espaces pastoraux s'est progressivement mis en place. Ses principales instances sont la direction du Projet, les comités locaux, les comités de contrôle et de suivi. Ses acteurs sont les DPA[9], les centres des travaux, la Direction des Eaux et Forêts, les autorités locales, les coopératives pastorales et les unions de coopératives.

2.2. Limites de la gestion concertée

La mise en pratique de l'approche participative de la gestion des ressources naturelles a rencontré plusieurs contraintes qui illustrent que le développement est, en fait, une combinaison équilibrée de paramètres qui ne sont pas toujours facilement conciliables.

Amélioration pastorale et histoire locale

L'amélioration pastorale est une solution technique qui a été mise à mal par l'histoire locale. En effet, les actions d'amélioration pastorale n'ont pas été aisées à mettre en œuvre. Les mises en repos, implantées (voir tableau) à la suite de laborieuses négociations entre la direction du Projet, les coopératives pastorales et les comités locaux, ont vu leur pérennité menacée par des faits de société et de culture qui plongent leurs racines dans l'histoire locale des populations concernées. Tout d'abord l'absence de limites administratives entre les communes rurales (et entre les tribus) a donné lieu à des conflits territoriaux entre tribus, fractions ou douars. Dans ces interstices, des zones litigieuses surgissent à chaque fois que l'adminis-

9. La direction du Projet a été confiée au directeur de la DPA de Figuig, alors que plusieurs institutions indépendantes les unes des autres étaient concernées (DPA d'Oujda, Direction des Eaux et Forêts, les centres de travaux).

tration entreprend une action d'amélioration pastorale. En effet, l'emplacement de certains sites de mises en repos sur des zones intertribales n'a pas tardé à réveiller de vieux conflits de limites entre tribus riveraines. L'installation d'une mise en repos équivaut à une reconnaissance de droit de propriété sur cet espace à mettre en repos pour les groupes ethniques qui composent la coopérative bénéficiaire et à l'exclusion des autres groupes qui ne sont pas membres de la coopérative. Ensuite, la sédentarisation des éleveurs près des sites de mise en repos, et l'exploitation de certaines portions de terrain agricole à l'intérieur de ces mises en repos reconnues de fait à leurs usagers traditionnels, ont pris de l'ampleur. Enfin, les actes de violation des mises en défens par les éleveurs sont fréquents, notamment en période de sécheresse. Ces éleveurs contrevenants sont aussi bien des membres de la collectivité ethnique concernée par la mise en défens que des membres des collectivités riveraines, qui voient dans la mise en repos un moyen de les exclure d'un droit de jouissance ancestral justifié par des pactes pastoraux.

Ces contraintes ont largement contribué à entraver l'extension des mises en repos. Une évaluation interne du PDPEO reconnaît d'ailleurs que « le niveau de programmation et de réalisation des mises en repos est inférieur aux prévisions du rapport d'évaluation. Les négociations menées avec la population pour la création d'autres mises en repos n'ont pas abouti et le programme des mises en repos se trouve ainsi bloqué ».

Tableau 1 : Situation des mises en défens en zone d'action de la DPA de Figuig

Commune rurale	Superficie des mises en défens (ha)	Superficie des mises en défens respectée (ha)	Pourcentage
Beni Guil	118 000	16 000	13%
Tendrara-Maâtarka	214 000	140 000	65%
Total	332 000	156 000	46%

Source : Rapport d'achèvement du PDPEO

La « coopérative pastorale » n'est pas une panacée

L'originalité de ce Projet est de fonder sa démarche sur une bonne connaissance de la réalité sociohistorique et spatiale des populations concernées par le Projet (Hammoudi et Rachik, 1990). Cette connaissance a permis d'asseoir les bases d'une nouvelle forme d'organisation des éleveurs, la « coopérative pastorale ethnolignagère », pour gérer l'espace pastoral ; d'abord, parce qu'elle répond à la spécificité tribale de l'Oriental et au statut collectif de ses parcours ; ensuite, parce que c'est une formule qui « greffe » une institution régie par des lois modernes, la coopérative, sur une structure sociale traditionnelle régie par l'*orf*[10].

10. C'est la coutume. Il s'agit ici du droit coutumier.

Toutefois, la constitution des coopératives à la hâte et sans une préparation suffisante des éleveurs aux objectifs du Projet a eu des effets négatifs au moment de sa mise en œuvre. Au début, les éleveurs étaient plus attirés par les avantages matériels du Projet que par un réel désir de mieux gérer les ressources naturelles. Des dissensions sont vite apparues entre les composantes ethniques de la coopérative et ont conduit à des scissions, comme cela a été dit. Tous les rapports d'évaluation (internes et externes) de ce Projet insistent sur le fait que « la greffe coopérative » n'a pu tenir que grâce aux efforts des agents d'encadrement et à l'appui des autorités provinciales et locales, d'une part, et, d'autre part, à l'adhésion des éleveurs en raison des avantages substantiels qu'ils tirent des coopératives (indemnités de mises en repos, aliments de bétail subventionnés, soins vétérinaires...).

Les coopératives sont porteuses d'intérêts divergents

Les coopératives pastorales sont pour la plupart dominées par les gros éleveurs qui, dans la plupart des cas, assument les fonctions de président. Le fonctionnement de ces coopératives confirme le caractère très hiérarchisé de ces communautés pastorales et tribales ; des efforts sont encore nécessaires pour améliorer leur système de démocratie interne.

La constitution des coopératives a été le résultat d'un long processus de négociation, marquée par une forte implication des politiques et des administratifs : les députés, les présidents des communes, les conseillers, les représentants centraux, provinciaux et locaux du ministère de l'Agriculture et les représentants des autorités provinciales et locales. Leur constitution a été précédée par la mise en place d'un « comité de notables » qui regroupe les représentants des groupes ethniques et des lignages exprimant les mêmes affinités. Ce comité de notables a, par la suite, établi la liste des adhérents à la coopérative. Dès le départ donc, a émergé ce rôle prépondérant des notables, qui reste déterminant jusqu'à nos jours et donnera un sens particulier à la notion de gestion participative et concertée des ressources naturelles, car, pourrait-on dire, on ne se concerte qu'avec ceux qui ont droit à la parole.

Une forte différentiation socioéconomique et socioprofessionnelle caractérise les membres des coopératives et se rapporte à l'analphabétisme de la majorité des adhérents, à la différence des genres de vie, nomade et sédentaire, au différentiel dans la maîtrise des règles de fonctionnement des coopératives et à la divergence des objectifs des adhérents. Cette différentiation, qui souvent tranche avec l'homogénéité et l'affinité ethniques affichées par les coopératives, est porteuse de divergences d'intérêts qui ne manqueront pas de mettre en péril l'expérience de gestion concertée des parcours. Les multiples violations des mises en repos constituent l'un des aspects de ces divergences. Les violations sont la revanche du pauvre et de l'exclu, qui trouvent là le moyen de conserver leur latitude de passer outre les décisions prises sans leur participation ; et pour toute excuse, ils évoquent l'ignorance : « je ne savais pas ».

Absence d'une base légale et d'un réel pouvoir pour faire respecter le nouvel ordre

Le succès du nouveau système participatif de gestion des parcours tient au degré d'adhésion des usagers à ce système, au respect de la discipline qu'il institue, aux moyens mis à disposition pour la faire respecter et à la manière dont les usagers perçoivent la nouvelle organisation de la gestion de l'espace. Malgré quelques succès enregistrés par cette expérience de gestion participative des ressources naturelles, le « dispositif » mis en place demeure fragile.

Le pouvoir de la police pastorale n'est devenu opérationnel que depuis sa prise en charge par l'Union des coopératives et a servi de cadre de concertation entre les coopératives. Le contrevenant, quelle que soit son origine ethnique, se voit confisquer des têtes de bétail (un beau bélier pour 100 têtes) et imposer une amende de 10Dh/tête/jour. Mais les différentes évaluations du Projet soulignent les problèmes pratiques que pose ce système de protection des mises en repos. Des questions demeurent posées : à qui ira le produit des amendes ? La coopérative peut-elle se constituer partie civile si le dossier est déféré au tribunal ? Comment identifier les éleveurs en flagrant délit en l'absence de carte nationale ?

Les violations des mises en repos, très fréquentes et de natures diverses, affaiblissent le système de gestion participative des parcours mis en place : 1) le développement des enclaves de culture privées à l'intérieur des sites est un droit de cultiver qui a été reconnu aux usagers sur des portions de terrains, au moment de la mise en place des mises en défens, et qui a été étendu à d'autres terrains, proportionnellement au pouvoir de l'usager. Ces enclaves limitent les superficies de parcours ; 2) la violation des mises en repos par des sédentaires installés aux alentours du parcours ; la sédentarisation marque la polarisation de cette ancienne société nomade et l'émergence d'intérêts divergents qui rendent la gestion participative et rationnelle des parcours mal aisée ; 3) la violation de la mise en repos par des groupes ethniques qui réclament des droits sur des portions de parcours incorporées dans les mises en défens.

Ces actes de violation qui s'inscrivent en faux contre une gestion participative des ressources naturelles indiquent toute la faiblesse du dispositif de police pastorale. L'utilisation des articles 597-589-599 du code pénal débouche sur des peines privatives de liberté. Ce mode de persuasion est en train d'être suppléé par un système d'amendes précédé de la confiscation de quelques têtes de bétail. La police pastorale à elle seule et en l'absence de la participation et la collaboration des autres partenaires concernés (les coopératives, les autorités, ...), ne peut pas maîtriser une superficie aussi vaste que celle du Projet et avec des moyens, notamment humains, très limités. De surcroît, cette police devrait être instituée par un arrêté ministériel et déclarée au Bulletin Officiel. La concertation n'a pas considéré les droits ou les prétentions de droits sur les espaces mis en repos de tous les groupes concernés ; ce qui a été vu comme une atteinte aux « pactes pastoraux » entre ethnies voisines et avec les éleveurs étrangers. Dans le fond, les

mises en repos sont perçues même par les éleveurs qui y ont adhéré comme un moyen d'obtenir des subventions et de « gérer » des conflits territoriaux inter tribaux.

Situation juridique complexe et responsabilités mal définies

Le document de travail 4 « Opérationnalisation de la stratégie de développement dans l'Oriental » du FIDA pour la préparation de la Phase II du PDPEO, qui s'appuie sur les enseignements de « la stratégie de développement des parcours au Maroc en 1995[11] », a, de son côté, conclu que l'expérience de l'organisation des éleveurs dans le cadre de coopératives pastorales pour la gestion des parcours a connu des progrès mais a révélé certaines limites.

La contrainte de taille est la superposition de différentes « tutelles » sur le territoire et les terres de parcours (celle du ministère de l'Intérieur sur les terres collectives, des Eaux et Forêts sur la nappe alfatière, des communes rurales sur la forêt, notamment, la *jmaa'a* ou la communauté en leur qualité d'ayant droit) et des « textes juridiques »[12]. De même, dans sa partie intitulée « Diagnostic de la situation des parcours et de l'élevage », l'étude de la stratégie nationale met en relief les lacunes qui tiennent à l'absence de convention cadre entre les différents partenaires (ministère de l'Intérieur exerçant la tutelle sur les terres collectives et ministère de l'Agriculture exerçant la responsabilité des interventions techniques) ; ce qui crée une situation de non définition des responsabilités (par exemple sur des questions comme le défrichement des parcours et les litiges territoriaux) et un manque de synergie lorsque des actions de développement sont entreprises.

Un pas en avant : l'Union des coopératives

Le rôle des coopératives dans la gestion de l'espace a été renforcé par la création de l'Union des coopératives, qui, progressivement, va s'ériger comme l'instance appropriée pour la gestion des mises en repos et va

11. Etude de la stratégie nationale de développement des parcours et de l'élevage, réalisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et l'Utah State University, 1995.

12. La coopérative dispose de plusieurs registres de droit et de sources de légitimité anciennes et nouvelles.

– Le droit positif moderne : la loi 1919 qui définit les collectivités propriétaires et les autorités de tutelles et la loi 1917 sur la forêt ;

– La charte communale de 1976 et la loi 18-00 de 2002 qui octroient de larges pouvoirs aux communes en matière d'aménagement de territoire, et leur fait bénéficier d'une grande partie des recettes forestières ;

– L'orf ou la coutume locale, qui règle les rapports entre les ayants droit et les rapports avec les étrangers ;

– La loi 24-84 de 1984 sur les coopératives ;

– Le droit de gestion des terres collectives mises en défens dans le cadre du PDPEO que confèrent les PV de délimitation des mises en défens, les PV de fermeture et d'ouverture et de fixation de redevance, la verbalisation des délits de pacage. Cette compétence est confortée par le droit de perception des recettes et leur versement dans les caisses de la coopérative et par le droit de disposer librement des indemnités de mise en défens fixées par la loi 33-94 ;

– Le droit d'ouvrir les mises en défens à des non ayants droit et même à des étrangers à la tribu en contrepartie d'une redevance.

relayer les coopératives. C'est désormais l'Union qui collecte les redevances de pacage et des amendes de violation des mises en repos, qui prend en charge le salaire des gardiens, les installe et les répartit sur les sites de mise en repos. L'Union a aussi procédé à la remise en place des bornes de délimitation des espaces de mise en repos, a participé au contrôle et au suivi des délits de pâturage. L'Union perçoit 40% des redevances de pacage.

L'Union des coopératives a dû changer son règlement intérieur pour pouvoir réprimer les infractions aux mises en repos. L'exercice du pouvoir de police de l'Union des coopératives se traduit par la séquestration des bêtes, des béliers en l'occurrence, et la fixation de fortes amendes situées entre 10 à 20 Dh/jour pour le bétail et 800 à 1000 Dh pour les tentes.

Toutefois, si l'Union des coopératives a pour intérêt d'être le représentant de plusieurs coopératives et l'interlocuteur unique de l'administration du Projet, elle souffre des mêmes tares que les coopératives. Ainsi, les différentes évaluations et nos propres observations sur le terrain concluent à d'importantes disparités économiques et sociales entre les coopératives membres de l'Union, ce qui risque à tout moment de remettre en cause les acquis de cette institution. De même, comme pour les coopératives, le fondement de l'union est basé sur le poids de son leader et non sur l'esprit coopératif et associatif de ses membres.

Conclusion

L'intervention étatique moyennant un gros investissement a pu accompagner et accélérer la dynamique socioéconomique et institutionnelle des communautés de pasteurs de l'Oriental.

Si la « coopérative pastorale » a été une formule novatrice et originale, sa greffe sur les structures traditionnelles a révélé une dynamique de changement socioinstitutionnelle particulière, où l'arbitrage entre la tradition et la modernité est calculé en fonction des intérêts immédiats des groupes et des individus. L'opportunité est le seul justificatif du choix du type de loyalisme. Les institutions traditionnelles de gestion des parcours doivent se frayer un chemin dans de nouveaux espaces de pouvoir où elles côtoient les institutions nouvelles. L'avenir est réservé à ceux qui ont appris à « surfer » sur les deux registres.

Le changement d'attitude vis-à-vis des institutions traditionnelles s'est accompagné de changement dans les rapports sociaux et les rapports au territoire. Ces communautés d'entraide, de « don » et de « contre don », intègrent de plus en plus de valeurs marchandes dans leurs rapports d'échange. Le statut de l'individu et son rapport au groupe se modifient. L'éleveur n'est plus seulement un membre de la tribu, du groupe ethnique et du lignage, ou un « ayant droit » de terres collectives de parcours, il est aussi « adhérent » d'une coopérative et son « client ». Si la coutume locale continue à être invoquée pour réguler ses rapports avec ses pairs, ses frères, le recours aux règles de droit positif devient de plus en plus incontournable.

Le changement touchera aussi la conception locale du territoire pastoral. La mise en place de mises en défens consacre une nouvelle structuration de l'espace en *mahmiate*, et prélude à une emprise de la coopérative sur le parcours en lieu et place de la tribu.

L'expérience de mise en place de nouvelles formes de gestion concertée des parcours a montré que l'implication des éleveurs a eu une valeur éducative ; ce que les éleveurs reconnaissent sans détour. Un changement de perception de l'environnement est en train de s'opérer, une prise de conscience de la précarité et de la raréfaction de la ressource se propage. La gestion concertée est un apprentissage difficile, car elle ne peut se décréter ; ce n'est pas une question de type de structure à mettre en place, ou de concept de développement à faire valoir ; le plus souvent, cela se réduit à des relations entre personnes et au degré de leur engagement. Les différentes évaluations ne s'y sont pas trompées.

La concertation s'élabore et se met en place au milieu d'un ensemble de « contraintes » juridiques, économiques, sociales, politiques et de « conflits d'intérêt » souvent difficilement conciliables.

Sur un plan plus pratique, et concernant l'expérience de gestion concertée, lors d'une prestation de service nous avions pu émettre un certain nombre de recommandations que nous nous permettons de reprendre ici. Il nous a semblé nécessaire de :

- procéder à des négociations (concertation) avec les communautés sur les modalités pour évacuer les usagers des terrains de culture au sein des parcours ;
- sensibiliser, informer et obtenir l'adhésion des usagers étrangers aux principes de la nouvelle gestion des parcours pour atténuer le sentiment d'injustice ressenti envers ce qui est perçu comme une violation des pactes pastoraux ;
- sensibiliser à l'intérêt des mises en repos pendant les années de sécheresse ;
- renforcer le rôle de l'Union des coopératives en matière de gestion des parcours ;
- activer le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la charte de pacage ;
- veiller à bien préciser et sauvegarder les domaines de compétence des coopératives et ceux de l'Union pour éviter les confusions et les doubles rôles.

Références bibliographiques

FIDA, 1990. *Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental (PDPEO)*, Royaume du Maroc. *Rapport d'évaluation Phase I.* Rome.

FIDA, FAO, 2003. *Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental (PDPEO)*, Royaume du Maroc. *Rapport d'évaluation Phase II*, Décembre 2003, Rome.

Hammoudi H. et Rachik H., 1990. « Etude de morphologie sociale » *in Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental (PDPEO), Phase I*, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Royaume du Maroc.

Harrach M., 1987. *Organisation coopérative de gestion de l'espace et dynamique du système agro-pastoral dans l'Oriental du Maroc. Cas de la province de Figuig*. Master of Science, Montpellier, CIHEAM.

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), 2005. *Autonomisation des ruraux dans les hauts plateaux de l'Oriental*, Royaume du Maroc.

Mahdi M., 2007. "Pastoralism and Institutional Change in the Oriental", *in Pastoral Morocco - Globalisation Scapes of Mobility and Insecurity*, Wiesbaden, Germany, Ed. Reichert.

Mahdi M. et Mounsif M., 2007. « Le référentiel institutionnel et juridique » *in Référentiels techniques de gestion et d'aménagement des parcours, conduite des troupeaux et gestion et fonctionnement financier des coopératives pastorales*, 4 Fascicules, DPA Figuig et ENA Meknès.

Melhaoui Y., Directeur du projet GEF-RIF, Ministère des Eaux et Forêts. *Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du RIF*, Maroc (non daté)
ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/Y4807B/Y4807B31.pdf.

PDPEO, 2002. *Rapport d'achèvement du Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental*, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Direction provinciale de l'Agriculture de Bouarfa, Royaume du Maroc.

PDPEO, 2002. *Rapport d'achèvement du Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental.* Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Direction provinciale de l'Agriculture de Figuig. Royaume du Maroc.

Tozy M., 2002. « Des tribus aux coopératives ethnolignagères », *in* Mahdi M. (éd), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.

Les modes de régulation des conflits. Entre régulation communautaire et régulation judiciaire

Ahmed BENDELLA

Introduction

Pour mon mémoire de DESA, j'ai effectué une recherche de terrain dans l'Oriental marocain, et quand je répondais aux personnes qui me le demandaient que j'étais venu étudier les modes de régulation des conflits, ils étaient à la fois surpris et amusés. Surpris que quelqu'un puisse s'intéresser uniquement à l'étude des conflits, et amusés parce qu'ils considéraient que leur région était spécifique sur ce point, que nulle part ailleurs on ne pouvait rencontrer un tel foisonnement de conflits.

En effet, pourquoi étudier les modes de régulation des conflits, et pourquoi précisément dans cette région ?

Parmi les spécificités de cette région, figure principalement l'activité pastorale, un élevage extensif sur d'immenses terres pastorales appartenant à la collectivité tribale.

Le choix de ce terrain a été en grande partie déterminé par les projets de développement qu'a connus cette région et par toutes les études sociologiques qui les ont accompagnés. Ce choix n'a pas uniquement été motivé par l'avantage d'un terrain largement défriché, mais également par le fait qu'il constituait une entrée intéressante en considération de notre problématique.

En effet, un des constats les plus criants concernant cette région est la dégradation des ressources naturelles, constituées principalement par des terres de parcours. Ces terres étant des terres collectives, un lien est vite établi entre leur statut juridique et leur dégradation, cédant à la séduisante théorie de la tragédie des communes (Hardin, 1968).

Sur ce point en effet, la dégradation des ressources naturelles dans l'Oriental est indéniable, ceci dit, l'explication présentée par la théorie de

la tragédie des communes (*op. cit.*) est loin d'être suffisante pour rendre compte de cet état de fait[1]. On peut ainsi légitimement s'interroger sur les différents mécanismes de régulation mis en œuvre à propos de l'exploitation des parcours et qui a permis de les préserver pendant longtemps[2].

Ceci dit, il ne s'agissait pas d'établir un coutumier ou de dégager un corpus de règles, mais plutôt de comprendre le rapport de cette communauté au droit à travers l'étude d'un moment privilégié qu'est la régulation des conflits.

Ainsi donc, si l'important est d'étudier la régulation de l'accès aux parcours, d'autres types de conflits seront toutefois considérés afin de mieux appréhender le véritable objet qu'est le rapport d'une communauté au droit, que l'on essaye d'appréhender ici à travers les arrangements effectués à l'occasion de la régulation des conflits.

Les conflits autour du parcours ont été choisis comme point de départ parce qu'ils constituent un exemple fécond à un double point de vue. D'un côté, les terres de parcours étant propriété des collectivités ethniques, ce qui se rapporte à cette question constitue donc un lieu intéressant pour observer la communauté en tant qu'acteur juridique. D'un autre côté, à la lecture du Dahir de 1919[3], on voit clairement que l'État législateur se désengage de ce domaine, aménageant ainsi une niche libre de droits où d'autres acteurs peuvent s'activer librement sans remettre en cause le monopole de l'État en matière de production de normes juridiques.

Cependant, il n'est pas nécessaire de débusquer systématiquement ces espaces *off shore* pour appréhender cette problématique. En effet, on peut se hasarder à supposer que le monopole étatique de production juridique n'est qu'une vue de l'esprit juridique, les autres modes n'étant alternatifs que du point de vue de l'idéologie juridique. D'autre part, au-delà de la coexistence de plusieurs foyers de production de la juridicité, on peut observer que les acteurs sociaux mettent en œuvre un certain nombre de stratégies impliquant un travail sur la norme, allant de sa relecture à sa réinvention[4].

En effet, si les textes régissent avec plus ou moins d'exhaustivité des domaines d'activité sociale, il n'en reste pas moins vrai que les acteurs ont, pour leur part, à gérer une réalité autrement plus complexe et en perpétuelle mutation.

Il faut ajouter à tout cela que le système juridique marocain est lui-même le résultat d'un processus historique déterminé qui a engendré une

1. Plusieurs critiques ont été adressées à cette théorie, voir notamment C.-F. Runge, 1986.
2. Il est vrai que l'état de dégradation actuel est important et apparemment évolutif, mais ce même caractère inédit de l'état de dégradation de l'environnement nous pousse à ne pas nous contenter de l'explication fournie par la théorie de la tragédie des communes et à émettre un certain nombre d'hypothèses supplémentaires pour tenter d'expliquer cet état de fait.
3. Dahir du 27 avril 1919 organisant la tutelle administrative des collectivités indigènes et réglementant la gestion et l'aliénation des biens collectifs. B.O. n°340 du 28 avril 1919, pp. 375-378.
4. Il n'est pas question ici de remettre en cause l'autonomie de la sphère juridique ni la spécialisation des juristes, mais simplement d'appréhender le droit d'un point de vue anthropologique, et de le mettre en relation avec la société (Assier-Andrieu, 1987).

situation où cohabitent les sédiments et les vestiges de couches ni tout à fait intactes, ni tout à fait détruites (Berque, 1953).

Ainsi, ce travail se propose d'étudier les modes de régulation des conflits, qu'ils soient juridictionnels ou pas. A cette fin, j'ai été amené à mener une étude de terrain dans l'Oriental marocain, région que l'on m'a présentée comme vivier de conflits.

Un des principes fondamentaux de la science juridique est que *nul n'est sensé se faire justice soi-même.* La régulation des conflits, selon la théorie juridique, est le fait de l'ordre politique, et ceci au moins dans sa dimension organisée et institutionnelle. En effet, cette doctrine se fonde sur l'idée que l'État a le monopole de la production normative et de la coercition. Elle n'admet pas l'existence d'ordres normatifs autres que le légal, mais seulement de pratiques et de coutumes à sa marge, ainsi que de modes alternatifs de régulation des conflits.

Confrontée à l'étude historique ou sociologique, cette assertion ne résiste pas longtemps. En effet, les nombreuses études historiques et anthropologiques sur l'organisation juridique et judiciaire au Maroc admettent l'existence de nombreux systèmes normatifs et judiciaires.

Si cet état de fait est admis concernant l'histoire, on peut légitimement se demander si l'émergence de l'État-nation « moderne », avec ses institutions législatives et judiciaires, peut toujours supporter cet état de fait.

Ainsi, après toutes les mutations qu'a connues la société marocaine et les bouleversements de l'ordre tribal, il est légitime de s'interroger sur l'effectivité des modes de régulation communautaires.

Il faut aussi noter que la « système » juridique marocain est le fruit d'une évolution faite d'ajouts, d'interactions et d'enrichissements plutôt que d'évolution et de substitution. A cela il faudrait ajouter que la prétention hégémonique du droit étatique laisse subsister certains *lieux (au sens thématique) retranchés, parce que méprisés ou difficilement accessibles au droit moderne* (Tozy, 1989 : 87).

Ce dernier point nous amène à une question de grande importance pour notre propos. En effet, ce travail sera conduit à partir de l'hypothèse d'une situation de pluralisme juridique. Cette hypothèse s'appuie sur un corpus de travaux dont la validité a été largement prouvée.

Ainsi, d'une part, les travaux théoriques[5] démontrent que le pluralisme juridique est une réalité sociologique, et que même *le caractère alternatif des solutions autres que le jugement tient donc plus de l'affirmation idéologique que du constat sociologique* (Assier-Andrieu, 1996 : 187).

Concernant le Maroc, une longue histoire nous a donné une situation où trois types idéaux coexistent aujourd'hui, à savoir le « droit coutumier », la loi islamique et le droit étatique « moderne » qui, dans la réalité ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais se chevauchent et s'interpénètrent. En effet, les marocains ont toujours agi *en intégrant une représentation de la*

5. Voir notamment Louis Assier-Andrieu, 1996.

gestion des différends inspirée par un modèle [...] perçu avec toute la distance qui sépare [...] les membres de cette communauté humaine ont transformé leurs pratiques de règlement et aménagé le contenu de leurs références normatives (Assier-Andrieu, 1996 : 188)[6].

Conflit, régulation et cohésion sociale

Le conflit constitue un élément essentiel de la théorie sociologique. Deux tendances principales s'opposent dans l'étude sociologique du conflit, l'une qui l'oppose à l'intégration sociale, symbolisée par les études de Parsons, et une autre le considérant plutôt comme élément de cohésion sociale (Birnbaum, 1992). Et pour cette deuxième voie, c'est incontestablement Simmel (1908 [1999]) qui a jeté les bases d'une théorie sociologique des conflits dans une étude devenue classique.

C'est ainsi que pour lui *ce sont les causes du conflit, la haine et l'envie, la misère et la convoitise, qui sont véritablement l'élément de dissociation. Une fois que le conflit a éclaté pour l'une de ces raisons, il est en fait un mouvement de protection contre le dualisme qui sépare, et une voie qui mènera à une sorte de d'unité, quelle qu'elle soit, même si elle passe par la destruction de l'une des parties* (Simmel, 1908 [1999] : 265).

Ainsi, nous consacrerons ce chapitre à étudier les différents types de conflits observés lors de notre enquête de terrain. Ces conflits seront classés en deux groupes, selon qu'ils sont en rapport avec le parcours ou pas.

1. Conflits relatifs au parcours

Sur le parcours, on a l'impression qu'il pousse plus de conflits que d'herbe, surtout quand il pleut[7]. C'est le lieu où se produisent toutes ces choses qui ont peut-être fait dire aux personnes avec qui l'on a parlé que leur région est particulière du point de vue des conflits qui s'y déroulent.

Ceci n'est pas étonnant si l'on sait que plusieurs éléments favorables à l'émergence et à l'amplification des conflits sont réunis ici.

Ainsi, le statut des terres collectives pose d'emblée un certain nombre de problèmes, qui d'ailleurs ne sont pas exclusifs à la région de l'Oriental.

En effet, le législateur attribue à ce patrimoine foncier un statut particulier, édicté dans des circonstances bien particulières, qui a permis de le sauvegarder, mais qui pose certains problèmes dans sa gestion et dans ses perspectives d'évolution.

Toujours en relation avec ce problème des terres collectives, la délimitation des territoires est très fuyante. Elle est sans cesse objet de contestations et de conflits. A ce propos, un autre élément complexifie d'avantage

6. Voir également Mohamed Tozy, 1989 (*op. cit.*).

7. En effet, plusieurs personnes interviewées ont révélé qu'une pluviométrie favorable ravivait les conflits. Ainsi par exemple, une parcelle défrichée, délaissée par son attributaire durant les années de sécheresse, redevient un objet de conflit aux premières gouttes d'eau tombées.

les choses, il s'agit du découpage administratif opéré par les pouvoirs publics. Ainsi, aux frontières déjà incertaines entre les « collectivités ethniques », viennent s'ajouter d'autres frontières, qui ne s'emboîtent pas toujours avec les premières, et qui concernent les communes. Il faut noter à ce propos qu'il s'agit du cadre d'intervention de l'autorité locale chargée d'exercer sa tutelle sur le droit de propriété des tribus. L'on peut ainsi aisément imaginer les problèmes que peut créer un conflit de compétences à ce propos.

A cela s'ajoute l'enchevêtrement des modes de faire valoir, entre individuels et collectifs. En effet, si les règles traditionnellement appliquées en ce qui concerne les terres collectives admettent l'attribution de parcelles de terrain à titre individuel au profit d'un ayant droit, il n'existe rien qui puisse sécuriser cette appropriation individuelle. Et dans un contexte où le nomadisme est largement abandonné (Rachik, 2000) et où les éleveurs ont de plus en plus tendance à se sédentariser, cela peut constituer un enjeu capital pour certains.

Dans tous les cas, on peut pour la commodité de l'étude diviser les conflits autour du parcours en deux types. Des conflits intracommunautaires et des conflits intercommunautaires. Et là aussi les frontières se chevauchent par endroit.

1.1. Les conflits intracommunautaires

Le cas type de conflit intracommunautaire est le conflit lié au défrichement. En effet, ce type de comportement ne se rencontre qu'à l'intérieur d'une même communauté. Personne ne peut se risquer à aller labourer une terre en plein territoire voisin, bien que le problème puisse se poser dans les confins entre deux communautés.

On distingue entre les terrains anciennement défrichés, et ceux qui l'on été plus récemment. L'ancienneté dans ce domaine ne procure pas forcément plus de sécurité dans la possession, l'exploitation n'étant le plus souvent pas continue, et des terrains peuvent être cultivés par plusieurs personnes sur une certaine durée, et en cas de bonne pluviométrie, chacun essaie de faire valoir ses droits sur une même parcelle. Les arbitrages en faveur de l'un ou l'autre sont rares, et la communauté n'intervient qu'en cas de complication[8].

Mais la pression sur le parcours va en s'accroissant, et le défrichement gagne de plus en plus de terrain sur le parcours. On distingue dans ce sens un certain nombre de stratégies, visant plus à s'assurer une appropriation individuelle de la terre qu'une tentative de diversification de l'activité et des revenus[9].

8. Il n'est pas rare en effet de voir des conflits de ce type dégénérer en confrontation violente, menant parfois même à la mort d'un des protagonistes.

9. En effet, la région en question n'est pas particulièrement favorable à une activité agricole. Les sols y sont pauvres en minéraux et en matière organique, et la pluviométrie faible et capricieuse. Ainsi, une activité agricole, même si elle est rentable, ne le reste pas au bout de quelques saisons, rendant le sol exploité impropre même au pâturage.

D'abord, on distingue les terres gagnées sur le domaine forestier, en détruisant principalement des espaces alfatiers. Ces agissements sont sanctionnés par les gardes forestiers. Seulement, du point de vue des acteurs, ces actes ne sont pas perçus comme infractions, ou pas seulement, et le procès-verbal dressé à l'occasion de ce délit, est présenté par le contrevenant comme titre accordant un droit sur cette parcelle.

Le défrichement de parties du parcours rentre souvent dans une logique de compétition entre éleveurs, surtout entre les grands éleveurs. Ainsi, toutes ces étendues qui appartiennent à tout le monde[10], n'appartiennent finalement à personne[11], et peuvent donc appartenir à n'importe qui[12]. Ainsi, comme le souligne Simmel, *de même qu'on considère généralement que le simple fait de posséder équivaut déjà au droit de posséder, le stade antérieur qu'est le désir de posséder finit lui aussi par devenir un tel droit ; et le double sens du terme revendiquer – exprimer un simple désir ou un désir fondé en droit – montre que la volonté, disposant déjà du droit de sa force, lui donne aussi volontiers la force d'un droit* (Simmel, *op. cit.* : 296).

Ce genre de défrichement peut provoquer des conflits dans le cas où un même terrain est revendiqué par plus d'une personne. Un autre cas est celui où la parcelle en question se trouve en travers d'un passage habituellement utilisé pour accéder à un point d'eau. Enfin, un conflit peut surgir au cas où cette parcelle se situe sur la frontière d'un territoire.

Enfin, le défrichement peut servir de prétexte pour s'approprier une parcelle du parcours. Cette pratique s'appelle *teguedal.* Elle consiste à encercler une terre de parcours par une bande de culture. Les terres cultivées sont considérées dans cette région comme des lignes infranchissables interdites aux étrangers.

Un autre type de conflit intracommunautaire lié au parcours est le conflit autour des coopératives ethnolignagères. En effet, ces institutions nouvellement créées sont un lieu privilégié pour l'émergence des conflits, au sein d'un même lignage, et parfois même au sein d'une même famille.

A cet égard, l'exemple de la coopérative Saâda dans la commune Beni Mathar est particulièrement édifiant. Il s'agit d'un conflit de leadership au sein de l'une des coopératives les plus importantes créées dans le cadre du PDPEO[13].

Il s'agit d'un conflit entre le président de cette coopérative et son frère par un neveu interposé. Cette affaire est devenue une saga défrayant la chronique. Ce conflit s'est amplifié de manière incroyable, confirmant ainsi la thèse de Simmel selon laquelle l'intensité passionnelle du conflit est proportionnelle à l'intimité que partagent les protagonistes.

10. Tous les ayants droit.
11. Le principe d'affectation d'une partie des terres collectives à l'usage individuel de l'un des ayants droits ouvre une porte, qui en cas d'érosion du pouvoir coercitif de la communauté, de changement des stratégies par rapport à l'appropriation du territoire, et avec la marge de manœuvre des autorités locales, reste sans aucune surveillance.
12. Chacun des ayants droits peut se faire attribuer une parcelle de la terre collective, à condition d'être en mesure de bien négocier son affaire.
13. Projet de Développement des Parcours et de l'Elevage dans l'Oriental.

1.2. Les conflits intercommunautaires

La mémoire collective de la région est riche d'histoires sur les conflits souvent armés entre différents groupes (*lwaqt fache qanet qbila ka'tih 'ala qbili khra*/le temps où une tribu lançait une razzia contre une autre tribu).

Aujourd'hui, les guerres intertribales ne sont plus qu'un souvenir, mais les conflits, eux, sont encore bien vivants. Ils se manifestent de manière récurrente à propos des frontières entre les différents groupes, mais aussi à l'occasion de la transhumance, quand des éleveurs emmènent leurs troupeaux paître dans les parcours d'une autre tribu.

Ainsi, nous constatons que les motifs des conflits sont les mêmes, il n'y a que la forme et l'intensité des affrontements qui a un peu varié.

Concernant les conflits autour des frontières, ils constituent pratiquement un problème d'ordre public, et appellent l'intervention des autorités locales, et parfois même des autorités centrales. Seulement, jamais aucune solution de fond n'a été apportée à ce problème.

Pourtant, les autorités se sont attaquées à ces problèmes depuis bien longtemps. Certaines décisions ont même été consacrées par une immatriculation à la conservation foncière (d'après les rapports des autorités du protectorat).

Le découpage administratif a ajouté à ce problème en déplaçant des parties contestées hors du domaine de compétence de l'autorité de tutelle qu'est l'autorité locale.

Ce type de conflits commence parfois entre des individus bien déterminés, portant sur la contestation d'un défrichement ou du campement d'un éleveur, puis dégénère souvent et rapidement en un conflit entre deux groupes, souvent deux lignages de deux tribus différentes.

Et la mémoire qui est sollicitée pour trancher ce genre de conflits se révèle peu efficace, les frontières, aussi importantes qu'elles soient dans ce contexte, restent relatives par rapport à l'immensité du territoire en question et l'amplitude des déplacements de ces populations – au moins jusqu'à une date récente –, par ailleurs, les arrangements sont eux-mêmes variables à travers le temps et fluctuent en même temps que les rapports de force entre les parties.

Les conflits concernant l'accès d'éleveurs à des pâturages appartenant à un autre groupe relèvent d'un autre ordre. En effet, ces conflits restent le plus souvent cantonnés au niveau des individus, et s'il y a intervention de la communauté, ce n'est jamais en tant que partie, mais plutôt comme instance de régulation.

L'accès à un pâturage situé en territoire étranger relève de beaucoup d'éléments. Tout d'abord, pour mettre de son côté le maximum de chances pour la réussite de son entreprise, il vaut mieux avoir de bonnes relations avec les personnes dont on veut être l'hôte. En effet, si le système d'appartenance tribale est clair, chaque individu est au centre d'un réseau de relations, de parenté et de clientèle plutôt compliqué. Ensuite, la situation varie fortement en fonction de la pluviométrie.

Ce qui est intéressant à ce propos ce sont les différents registres de l'identité mobilisée à l'occasion de ce genre de conflits. Ainsi, d'un point de vue, l'on est membre d'une tribu, et l'autre est un étranger sur le territoire tribal, et d'un autre point de vue, on est marocain circulant sur une terre appartenant au Makhzen.

Dans un cas particulier, celui de la tribu des Ouled Sidi Abdelhakem, cette danse des identités prend une tournure particulière. En effet, coincés entre leurs voisins occidentaux, les Beni Mathar et la frontière algéro-marocaine, les escapades de Hakemis sont souvent l'occasion de conflits interminables avec leurs voisins[14]. A leurs remontrances portant sur l'exiguïté de leur territoire, et qui leur servent de justifications pour leurs tendances expansionnistes, leurs voisins restent sourds, et les accusent de toutes les tares. Certains vont même jusqu'à leur dire qu'ils ne sont pas marocains, et que leur territoire se trouve de l'autre côté de la frontière.

2. Les conflits relevant du droit commun

Si la vie dans cette région s'articule autour du parcours et de l'activité qui s'y déroule, il n'empêche que les éleveurs ont une activité sociale qui dépasse le seul cadre pastoral. Parfois aussi, certains conflits nés sur le parcours engendrent des conséquences qui le dépassent.

2.1. Les conflits relevant du droit de la famille et des successions

Les collectivités tribales de l'Oriental ont une structure[15] polysegmentaire (Mauss, 1931). En effet, les divisions de sexe, de classes d'âge, de générations sont très importantes dans la constitution des catégories de sujets de droit. Les règles étant ici tout sauf « générales et impersonnelles » (Tozy, 1989).

Un autre point important à prendre en considération, est le fait que le mode de vie nomade pose un certain nombre de contraintes relatives à la place de l'écrit dans la vie juridique[16].

Toutes ces remarques doivent bien sûr être relativisées étant donné tous les changements qui sont en train de s'opérer dans cette région, et plus globalement au Maroc[17]. Mais même ces changements sont intéressants

14. A l'ouest les Beni Mathar, et au sud les Beni Guil. On ne m'a jamais rapporté l'existence de litiges entre les Ouled Sidi Abdelhakem et leurs voisins du nord, les Mehaya.

15. Cette recherche ne s'est pas intéressée à l'étude à proprement parler des structures sociales, mais un certain nombre d'éléments obtenus lors des entretiens nous a permis de faire des observations susceptibles d'alimenter la réflexion sur la constitution des structures sociales en relation avec le sujet que nous traitons. Il est donc plutôt question de catégories juridiques que de structures sociales.

16. Il était rare qu'un fqih (clerc religieux traditionnel, faisant notamment office de notaire) accompagne les nomades dans leurs déplacements. Et l'enregistrement a posteriori d'actes une fois arrivés dans un centre n'était pas systématique.

17. Il est intéressant de noter à ce propos le cas d'un groupe de sœurs et leur mère qui ont introduit une requête en vue de la récupération de leurs parts dans la succession de leur père concernant un droit d'usage d'une parcelle de la terre collective. Elles se sont basées dans leurs prétentions sur la réforme du code de la famille.

dans la mesure où ils nous ont permis d'observer *comment disparaît une norme* (Rachik, 2002).

Concernant le statut personnel, les problèmes tournent souvent autour du divorce et de la pension alimentaire. Nous n'avons relevé aucun problème concernant le droit de garde ou le droit de visite.

Les ruptures des liens conjugaux obéissent ici aux mêmes lois qui les régissent ailleurs, à ceci près que, vu la particularité de ce milieu fermé, où l'endogamie est une pratique courante[18], les liens maritaux s'imbriquent dans un enchevêtrement de liens sociaux divers dont chacun rétroagit sur l'autre. Nos entretiens ont fait ressortir par exemple que les polarisations créées à l'occasion des élections ont un impact sur la pérennité de la vie conjugale[19].

Une fois le divorce consommé, se pose le problème de la pension alimentaire, source de conflits de non congruence entre le dispositif législatif appliqué par les instances officielles et les catégories en cours dans cette région.

En effet, si les problèmes de cet ordre relevaient auparavant du cadre domestique et étaient souvent réglés loin de toute intrusion étrangère, on constate une tendance de plus en plus grande à porter ces affaires devant les tribunaux. Le recours à la justice ici n'est pas exclusif d'autres moyens de règlement de ces conflits[20].

Pour illustrer cette non congruence entre normes étatiques appliquées par les juridictions et les pratiques locales, nous invoquerons deux exemples. Ils permettront de montrer d'une part, comment le recours à la justice n'est pas une fin en soi, mais seulement un élément de la stratégie des acteurs, et d'autre part, comment les documents officiels ne créent pas dans ce contexte de réalité juridique, encore moins sociale, mais sont plutôt considérés comme moyens donnant droit à des commodités offertes par les pouvoirs publics[21].

Le premier exemple est celui d'un couple divorcé avec un enfant. Toutes les tentatives de conciliation ayant échoué, le conflit fut porté devant la justice. Le mari voulant avoir le dernier mot, a préféré soudoyer quelques fonctionnaires plutôt que de perdre la face devant son ex-femme et les siens, dépensant ainsi plus que ce que cette dernière lui réclamait. Et pour renforcer sa position, notre homme a refusé d'inscrire son fils aux registres de l'état-civil, ce qui a poussé le grand-père du petit à le déclarer

18. Cette remarque doit être entourée de beaucoup de prudence car nous ne disposons pas de statistiques nous permettant de mesurer l'importance du phénomène. Ce qui nous intéresse ici est la simple existence de cet état de fait, et pas seulement comme cas isolé - puisqu'il nous a été rapporté lors de plus d'un entretien - et d'étudier les implications qui en découlent par rapport à notre sujet.

19. Il ne s'agit nullement de prétendre expliquer le phénomène du divorce, mais uniquement de constater ici la corrélation entre ces deux phénomènes et de voir comment les acteurs eux-mêmes font le lien entre eux.

20. Voir paragraphes suivants concernant les modes de régulation des conflits.

21. Ces remarques n'ont bien sûr pas un caractère général, les gens de cette région ayant conscience de l'importance de la preuve écrite et de ses implications, comme de la force exécutoire d'un jugement ou d'une procédure officielle. Tel est le cas par exemple en matière pénal. Mais même ici les arrangements traditionnels gardent leur place.

comme son fils auprès des autorités pour lui permettre d'accéder à l'école. Mais en faisant cela, notre homme ne niait en aucune manière sa paternité. Le grand-père lui-même, en agissant de la sorte, ne prétendait pas se substituer au père dans l'exercice de l'autorité paternelle.

Ce que l'on peut retirer de cet exemple est que le recours à la justice n'est que l'une parmi d'autres ressources que les acteurs peuvent mobiliser, et les jugements avec toute leur force, quand ils ne peuvent pas être annulés ou neutralisés, peuvent quand même être retardés de plusieurs façons. Par ailleurs, la réalité sociale est autrement plus compliquée pour être appréhendée à travers des documents officiels, ces derniers ne sont le plus souvent rien de plus qu'un moyen facilitant l'accès à une ressource ou à un service public. C'est ainsi que dans le cas que nous avons vu, si le refus du père d'inscrire son fils dans les registres de l'état-civil équivalait à un déni de paternité, l'affaire aurait connu des développements beaucoup plus compliqués. Et la facilité qu'a eu le grand-père d'inscrire l'enfant comme étant son fils – mais nullement d'en revendiquer la paternité – illustre l'aisance que peuvent avoir les acteurs pour composer avec les procédures officielles.

L'autre exemple concerne le payement des pensions alimentaires. Il ne concerne pas un cas unique, mais est apparu à plusieurs reprises durant nos entretiens. En effets, plusieurs personnes condamnées par les tribunaux à verser une pension alimentaire ont refusé de se conformer aux ordonnances rendues par la justice. Toutefois, leur position n'était pas motivée par un refus de subvenir aux besoins de leurs rejetons, mais elles contestaient simplement la logique qui avait servi à calculer le montant de cette obligation.

Ainsi, les tribunaux avaient condamné ces éleveurs à verser une pension alimentaire mensuelle calculée en argent. Et c'est justement ce qu'ils ont contesté. En effet, ces éleveurs préféraient à une obligation mensuelle sous forme de rente, le versement d'un capital en nature, à savoir un troupeau d'une certaine taille, que la mère, ayant désormais la garde de ses enfants, se chargerait de faire fructifier pour subvenir à leurs besoins. Ainsi donc, ce qui était contesté ici, ce n'est pas l'obligation à laquelle les condamnait la justice, mais simplement la forme qu'elle prenait.

Considérons maintenant le régime des successions. Nous ne nous occuperons ici que des éléments du patrimoine liés au parcours, donc la terre et les bêtes, le mobilier lié à la *khayma* n'ayant pas, le plus souvent, de grande valeur matérielle.

Les règles du droit successoral marocain, inspirées largement du droit musulman, sont claires et ont très peu changé depuis qu'elles ont été consacrées par le droit positif. Seulement, il ne faut pas perdre de vue que les terres collectives obéissent à un régime juridique un peu différent. Ainsi, ce patrimoine appartenant de manière inaliénable à la communauté ethnique, tous les droits que peuvent avoir des individus par rapport à ces terres sont liés au statut d'ayant droit. Hors, traditionnellement, les femmes sont exclues de cette affaire[22].

22. Conscients de la contradiction entre les dispositions de ce droit avec le droit musulman, les oulémas ont à travers les siècles passés utilisé des trésors d'ingéniosité pour concilier ces deux ordres, en ayant

Mais les femmes ne sont apparemment pas exclues du seul bénéfice de droits sur la terre collective, mais souvent d'autres droits, pour ne pas dire simplement qu'elles sont déshéritées[23].

Les droits d'héritage ne se répartissent pas uniquement par rapport à la division par sexe, mais aussi par rapport à la division par âge. En effet, même si l'on ne peut pas parler à proprement parler d'un droit d'aînesse dans ce contexte, il est largement admis que lors de la succession, l'on doit favoriser l'aîné par rapport à ses frères, ne serait-ce qu'en lui laissant le cheval et le burnous de son père défunt.

Ces observations doivent bien sûr être relativisées en considération des changements ayant touché cette région. Et dans ce domaine, le recours à la justice peut se révéler plus efficace que dans d'autres cas, ne serait-ce qu'en excluant toute possibilité de partage inégalitaire de l'héritage entre frères.

A ce propos, nous évoquerons ici l'exemple d'un éleveur des Ouled Sidi Abdelhakem, qui s'est depuis quelques années sédentarisé et même reconverti dans le commerce. Cet homme, aîné de quatre frères, vivait avec son père sur le parcours, alors que ses cadets avaient émigré en Espagne pour travailler. Au décès de son père, et après la fin de la période de deuil – mais aussi, comme il le dit, de leurs vacances au Maroc qu'ils ont passé à la plage et dans les discothèques – les frères cadets ont réclamé la liquidation de la succession de leur père. Notre interviewé a opposé à ses frères le fait que tout le temps qu'il était resté avec le père, il participait à la bonne marche de l'entreprise familiale sans jamais recevoir ni salaire ni participation aux bénéfices, et qu'il avait donc des droits à faire valoir en plus de ceux de la succession. Ses frères lui ont opposé une fin de non recevoir. Toutes les tentatives de médiation n'ont rien donné. Les personnes auxquelles il a demandé d'intervenir en sa faveur l'ont assuré de leur compréhension et de leur sympathie, mais lui ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire devant l'obstination de ses frères.

---

recours par exemple, pour le cas qui nous concerne, à une institution du droit musulman qu'est le *waqf* privé (« Les biens *waqf* ou *habous* sont des biens de mainmorte, « immobilisés » par legs volontaire, et dont l'usufruit doit servir en principe à un usage pieux, ou de bienfaisance, ou d'intérêt général... A côté des *waqf* publics, les docteurs de la loi ont reconnu très vite la légitimité des *waqf* privés ou familiaux. Un donateur « immobilise » tout ou partie de ses biens, et certains meubles aussi bien que les immeubles, à charge que l'usufruit soit versé à telles ou telles personnes, par lui nommément désignées [...]. L'usage du *waqf* privé est extrêmement répandu. Il offre en effet un moyen très simple de tourner les lois testamentaires [...] permet par exemple de déshériter les filles au profit des héritiers mâles ou au seul profit de l'aîné. D'autres fois, il servira à écarter de la succession les héritiers légaux au profit d'étrangers » Louis Gardet, *La propriété en Islam*). Ces travaux sont groupés sous la catégorie de *'amal.* (littéralement : la pratique, branche du droit musulman (*fiqh*) spécialisée dans l'étude des coutumes et pratiques locales).

23. Il est très difficile de s'aventurer dans ce domaine, non seulement à cause du manque de données, des différents changements qui ont touché aussi bien les structures sociales que les structures économiques, mais aussi à cause de la multiplicité et de la complication des droits dans ce domaine. Ainsi, en l'absence d'un droit de propriété privée, il existe un enchevêtrement de droits individuels et collectifs qu'il est difficile de traiter dans ce cadre. En disant ici que souvent les femmes sont exclues du droit de propriété et de possession de certains biens successoraux, cela n'exclut pas qu'elles ne puissent pas bénéficier de certains droits d'usufruit sur certains biens.

Cet exemple est édifiant sur plus d'un point. D'abord il montre comment la norme du partage inégalitaire de l'héritage est admise, même si elle a perdu de sa force. Il montre ensuite comment elle peut désormais facilement être mise en échec par le recours à la norme positive. Enfin, il montre que cette règle est fondée quelque part sur l'organisation économique qui prévalait dans cette région.

2.1. Les conflits relevant du droit pénal

Dans ce cadre, nous allons uniquement traiter des cas d'homicide. En effet, il a été très difficile lors des entretiens de recueillir des informations sur les affaires pénales. Ainsi, toutes les personnes interrogées se sont défendues de l'existence de voleurs au sein de leur groupe ethnique, quoique chacun accuse les autres groupes de tous les maux.

Par ailleurs, des agissements qualifiés comme infraction par la loi ne sont pas vécus comme tels ici. Il en est ainsi de la corruption et de la dégradation du domaine forestier pour ne prendre que ces deux exemples.

Les cas d'homicide qui seront traités ne comprennent que les cas sans préméditation. Il s'agit d'affrontement où l'utilisation de la violence conduit à la mort de l'un des protagonistes.

Ainsi, malgré la récurrence de bagarres qui se terminent de manière dramatique, la communauté intervient rarement à la source de ces problèmes en essayant d'empêcher les choses de dégénérer.

Ce genre de comportement se rencontre même dans les cercles les plus intimes, entre cousins par exemple. Les scénarios varient entre le cas où les protagonistes, souvent des parents, se disputent le droit sur une parcelle de terre, et finissent par y enterrer l'un des deux, et le cas où l'on tente de déloger une personne par la force, et qu'en se défendant, ce dernier donne la mort à l'un de ses agresseurs.

Ce qui nous intéresse ici ce ne sont pas les différentes motivations de ces crimes, mais leurs conséquences sociales qui, nous allons le voir, sont pratiquement invariables.

En effet, une fois le sang versé, et quelle qu'en soit la raison, on se retrouve souvent devant une confrontation latente des agnats de chacun des protagonistes. Et c'est à ce moment là que la communauté se mobilise pour intervenir dans l'affaire, essayant de désamorcer un conflit qui prend une telle ampleur qu'il commence à menacer son fonctionnement normal.

Cette situation n'est pas sans rappeler le système de vendetta qui appartient aujourd'hui au passé, et les médiations qui s'en suivent pour assurer le bon fonctionnement de la communauté.

En effet, la mise en scène par laquelle passe cette médiation ressemble étrangement aux arrangements qui accompagnaient la spirale de vendetta, à ce détail prêt que le coupable dans le cas actuel est souvent écroué. En effet, si les éleveurs décident de jouer une pièce d'un autre siècle, personne ne peut arrêter les poursuites judiciaires engagées d'office, et aucun arrangement ne peut se substituer à la sentence rendue par les juridictions.

Ce sur quoi nous voulons insister ici, c'est le fait que tout en étant conscients des contraintes posées par un contexte où les poursuites judiciaires en matière pénale sont engagées d'office, et que le paiement du prix du sang n'influence en aucune manière la peine appliquée à l'auteur du meurtre, nos acteurs continuent à jouer religieusement une pièce dont les répliques ont été écrites à une époque désormais révolue. Et peut-être justement que nos éleveurs ne tiennent pas forcément à utiliser un langage désuet par attachement nostalgique au passé, mais tout simplement que les mêmes mécanismes autrefois efficaces pour stopper la spirale des vengeances le sont aussi pour assainir le climat et ne pas entraver la bonne marche de la communauté.

Conclusion

Ainsi donc, nous constatons qu'à l'occasion d'un certain nombre de conflits, les registres normatifs mobilisés par les acteurs sont d'une riche diversité. Ceci est également vrai pour les différents arrangements et combinaisons entre les éléments de base de cette mosaïque juridique. Nous remarquons que, d'une part, les ordres traditionnels dont en devine l'éclat sous la poussière qui les a recouverts, ne sont plus ce qu'ils étaient, et ne le seront plus jamais ; que, d'autre part, sans qualifier le droit positif moderne d'ineffectif, nous pouvons voir qu'à certaines occasions, l'on prend des libertés avec cet ordre normatif. Et de tout cela, naît chaque jour un « bricolage » qui n'arrive jamais à se fixer sans pour autant être tout à fait improvisé. Et sur ce point, on peut supposer que ces recompositions des ordres normatifs, s'ils sont dans ce cas précis amplifiés par le contexte historique, seraient plus profondément liés à la catégorie de droit qui, observée à partir de son usage par les acteurs sociaux, révèle son irréductibilité à un ordre particulier. Ainsi peut-on supposer que le pluralisme juridique est une réalité sociologique et pas seulement une configuration historique.

Concernant le cas particulier que nous avons étudié, nous pouvons avancer que la dégradation des ressources n'est pas liée d'une manière absolue au statut juridique de la terre. En effet, d'une part, d'autres éléments, comme le défrichement, contribuent largement à la dégradation des terres de parcours, et plus largement les différentes stratégies visant à sécuriser l'appropriation individuelle de terre. D'autre part, le statut juridique des terres collectives ne correspond pas totalement à un libre accès, puisque depuis longtemps, et aujourd'hui encore, l'accès au parcours est soumis à un ensemble de règles.

Références bibliographiques

Assier-Andrieu L., 1987. « Le juridique des anthropologues », *in Droit et Société*, n°5, pp. 89-107.

Assier-Andrieu L., 1996. *Le droit dans les sociétés humaines*, Paris, Nathan.

Berque J., 1953. « Problèmes initiaux de la sociologie juridique en Afrique du Nord », *in Opera Minora. Anthropologie juridique du Maghreb*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, pp. 465-482.

Birnbaum, 1992. « Conflits » *in* Boudon R. (dir.), *Traité de Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 227-261.

Dahrendorf R., 1968. "On the Origin of Inequality among Men", *in Essays in the Theory of Society*, Stanford, Stanford University Press.

Durkheim E., 1893. *De la division du travail social*, 2 tomes, édition électronique, http://www.uqac.uquebec.ca

Hardin G., 1968. « The Tragedy of the Commons », *in Science*, vol. 162, pp. 1243-1248.

Mahdi M. et Tozy M., 1990. « Aspects du droit communautaire dans l'Atlas marocain », *in Droit et Société*, n°15, pp. 203-210.

Mahdi M., 1994. « Le Parcours collectif : identité de droit », *in Abhath : Majalat al-ouloum al-ijtima'ia*, n°4, pp. 5-24.

Mahdi M. (éd.), 2002. *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.

Mahdi M., 2002. « Du nomadisme aux nouvelles formes d'élevage », *in* Mahdi M. (éd.), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer, pp. 65-90.

Mauss M., 1931. « La cohésion sociale dans les sociétés polysegmentaires » *in Bulletin de l'Institut français de sociologie, I*, version électronique http://classiques.uqac.ca/

Rachik H., 2000, *Comment rester nomade*, Casablanca, Afrique-Orient.

Rachik H., 2002. « Comment disparaît une norme », *in* Mahdi M. (éd.), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer, pp. 57-63.

Runge, C.-F., 1986. "Common Property and Collective Action in Economic Development", *in Common Property Resource Management*, Washington D.C., National Academy Press.

Simmel G., 1908. "Der Streit und die Kreuzung sozialer Kreise", *in* Soziologie, Leipzig, Duncker & Humblot ; trad. française « Le conflit », *in* Simmel G., *Sociologie : étude sur les formes de socialisation*, Paris, PUF, 1999.

Tozy M., 1989. « Quelques cas de production indigène de droit » *in Droit et environnement social au Maghreb.* Actes du colloque de la Fondation du Roi Abdulaziz-Al-Saoud pour les Etudes islamiques et les Sciences humaines, Casablanca, décembre 1987, Paris, Editions du CNRS, pp. 83-103.

Tozy M., 2002. « Des tribus aux coopératives ethno lignagères. Histoire d'une mutation en cours sur les hauts plateaux de l'Oriental », *in* Mahdi M. (éd.), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer, pp. 19-38.

Axe 3

Recomposition des rapports sociaux et émergence de nouveaux acteurs

Nouveaux acteurs, nouveaux enjeux

Mohamed MAHDI

Introduction

L'Oriental et le Sud-Est tunisien sont engagés dans des processus de développement initiés par l'État et ont connu d'importantes actions réalisées dans le cadre de grands programmes de lutte contre la désertification et de développement des parcours et de l'élevage. Ces deux régions du Maghreb sont, de ce fait, l'objet d'enjeux socioéconomiques, politiques, voire géostratégiques : il s'agit dans les deux cas de zones frontalières, et cette situation pèse sur le devenir de leur population et de leur territoire. Actuellement, elles sont concernées par de sérieuses mutations qui s'inscrivent dans un champ d'interactions que cet ouvrage a tenté d'illustrer, entre des dynamiques environnementales, celles des modes d'exploitation des ressources naturelles et animales, et des dynamiques qui touchent aux recompositions des structures sociales dites « traditionnelles », aux statuts et rôles des acteurs et aux modes de légitimité et d'expression des pouvoirs locaux.

Les recompositions sociales de ces deux zones de communautés de pasteurs et d'agro-pasteurs à structure lignagère et tribale sont le résultat des changements des systèmes de production et de l'aspiration des populations à un nouveau genre de vie, du changement des modes de régulation sociale dans l'accès et l'usage des ressources naturelles, et enfin, de l'élargissement de l'horizon social, informationnel, culturel et commercial des populations rurales, suite aux contacts accrus avec la ville, aux flux migratoires et à l'exode rural.

Cette synthèse restitue les principaux résultats des contributions relatives à l'émergence des nouveaux acteurs dans ce champ de recomposition sociale et met en perspective les réponses aux questionnements et aux hypothèses qui soutiennent cette dimension de la recherche.

Recomposition des rapports sociaux

La structure familiale, le statut de la femme et sa relation avec l'homme, sont rudement mis à l'épreuve des changements de l'économie pastorale nomade, des fortes tendances à la sédentarisation et de la remise en cause des valeurs et des représentations sociales dominantes, à l'instar de l'honneur, la pudeur, l'obéissance (Mahdi et *al.*, 2007). L'apparition de familles dirigées par des femmes, la préférence donnée par ces dernières à la famille nucléaire alors que c'est la famille élargie et nombreuse qui est idéalisée, le recours à la justice pour régler les litiges familiaux au titre du nouveau code de la famille, sont autant de phénomènes qui révèlent des changements structurels qui tranchent avec les structures familiales prévalant dans ces communautés patriarcales (Mahdi et Harrami, 2006). D'autres changements fonctionnels, touchant aux fondements mêmes du rapport homme/femme traditionnel, se manifestent par les nouveaux rôles socioéconomiques des femmes que leur offrent l'exercice d'activités génératrices de revenus et l'accès à l'espace public, comme le souk ou la participation à des associations de développement local, leur intérêt accru pour la scolarisation, notamment des filles, et enfin, la quête de la liberté de disposer de leur corps.

Concernant ce dernier aspect, quelques progrès sont enregistrés dans le domaine de la réduction des taux de fécondité, de la diminution de la taille de la famille et du nombre idéal d'enfants à mettre au monde, de l'utilisation des moyens contraceptifs ou tout simplement dans le choix du conjoint. Des stratégies procréatrices nouvelles certes mais qui demeurent étroitement encadrées par un complexe de valeurs et de représentations où s'entremêlent fierté et prestige des pères à forte descendance, masculine notamment, d'un côté, et, de l'autre, phobie de la stérilité féminine et désir de la femme d'avoir une progéniture nombreuse pour consolider sa position de mère dans le foyer, les enfants étant ses piliers, *r'kisa,* et ses piquets, *outad*[1].

À l'encontre de cette position d'insécurité, et avec la promulgation du nouveau code de la famille, la pratique actuelle est de porter les conflits liés aux divorces et à la pension alimentaire devant les tribunaux, alors que ces questions relevaient auparavant de la sphère domestique. Bien que timidement encore, des femmes se tournent de plus en plus vers la justice pour contester la coutume qui les exclut du droit d'héritage sur les terres collectives ou pour contester le partage entre héritiers de sexe masculin qui favorise l'aîné par rapport à ses frères. Mais ce recours à la justice n'est pas exclusif d'autres moyens de règlement des conflits. Les exemples rapportés montrent que les plaignants subordonnent la résolution des conflits non seulement à des dispositions légales du droit positif mais aussi à des considérations où s'entremêlent rationalité de l'économie pastorale (refuser la pension en argent et l'accepter en cheptel) et ethos de l'honneur (ne pas perdre la face devant une femme), etc.

L'ensemble de ces changements et les représentations sociales qui leur donnent sens s'inscrivent dans un processus de reproduction sociale émer-

1. Images exprimant l'univers et la symbolique de la tente.

geant et dévoilent de nouvelles stratégies de reproduction des ménages ruraux, structurés par des rapports entre sexes que la perspective intergénérationnelle permet de mieux comprendre. En effet, ces changements sont plus manifestes dans les générations de moins de 30 ans qu'elles ne le sont dans les générations plus âgées, et chez les femmes sédentarisées plus que chez les nomades. Le jeune âge et la sédentarisation expliquent les possibilités offertes aux femmes de s'affranchir du poids de la tradition et de jouer un rôle effectif et reconnu dans le développement.

Des contraintes structurelles, telles l'éloignement ou l'inexistence des services de la santé, des écoles, des marchés, l'indigence des familles, entravent l'accélération de ces évolutions qui, par ailleurs, continuent à se voir opposer des résistances culturelles que traduisent des représentations sociales les condamnant ou du moins les réprouvant, et qui sont exprimées aussi bien par des hommes que par des femmes.

Les processus de reproduction sociale et les nouvelles stratégies de reproduction des ménages ruraux sont apparus plus clairement encore à l'analyse des phénomènes de l'émigration et de l'exode. En effet, dans ces régions, le nomadisme se double de nouvelles formes de mobilité sous forme d'émigration internationale ou d'« exode » vers les centres urbains. Ces phénomènes deviennent une composante incontournable de la reproduction des familles et une voie d'autonomisation et d'émancipation des femmes et des jeunes.

Henri Guillaume décrit le long processus qui a abouti au développement de l'émigration dans le Sud-Est tunisien suite à la rupture des dynamiques d'occupation et d'usage du milieu provoquée par la colonisation, ainsi qu'à la destruction du mode de vie semi-nomade et à une intensification dans les usages de l'espace et des ressources naturelles. De nouveaux modes d'exploitation se mettent en place où l'émigration devient une composante des stratégies productives familiales.

Dans l'Oriental, la mobilité vers les centres urbains ou l'« exode » a pris la forme d'un mouvement de repli des chefs de ménages vers les centres urbains proches des parcours pour y installer un second habitat du groupe domestique. C'est une façon de satisfaire l'aspiration à de meilleures conditions de vie en se rapprochant des équipements sociaux de base (école, dispensaire, eau potable, électricité, etc.) que pourraient leur offrir ces centres.

L'émigration internationale concerne des personnes adultes et relativement jeunes avec une représentation féminine encore réduite. Dans la majorité des cas, elle concerne le « fils » et/ou la « fille » du chef de ménage, nés pour la plupart dans les douars d'origine de leurs parents. L'émigration internationale, orientée essentiellement vers l'Espagne, a débuté dans les années 1990 et s'est accélérée depuis 2000. C'est une émigration saisonnière et employée en agriculture. Les jeunes émigrés ne rompent pas définitivement avec le groupe familial et l'activité de l'élevage. Les retours fréquents permettent de maintenir des ponts et garder des liens relativement solides avec le douar d'origine et de concilier l'activité d'élevage avec une mobilité transnationale de qualité.

Les nouvelles formes de mobilité interrogent sur l'avenir de l'activité d'élevage (M. Tamim). Une proportion avoisinant 83% des chefs de foyers enquêtés estime que l'élevage reste prometteur, le reste des enquêtés considèrent que ses horizons sont bouchés, à cause des années successives de sécheresse et du fait qu'ils ne peuvent survivre que grâce à l'intervention de l'État, notamment par la régulation du marché des aliments du bétail, l'octroi de crédits à des taux d'intérêt accessibles, la valorisation de la viande de l'Oriental. De même, si 73% des éleveurs sont convaincus que l'émigration est le seul moyen d'assurer l'avenir de leurs enfants, ils n'en pensent pas moins que les revenus de l'émigration internationale permettront par ricochet d'investir dans l'élevage. Leur perception de l'émigration est plutôt positive[2]. L'émigration assure des revenus stables et importants et améliore la qualité de la vie. Elle permet surtout le maintien du troupeau à travers les transferts d'argent. Le reste des enquêtés est d'avis que l'émigration contribue plutôt à la disparition de l'élevage ; les enfants sont très passionnés par le départ vers l'étranger et se détournent de l'élevage.

En effet, l'émigration dans l'Oriental est particulièrement l'affaire des jeunes. Elle est motivée à la fois par le désir d'échapper à la pénibilité du travail pastoral et par celui de vivre de nouvelles expériences. L'émigration offre une voie de sortie, *exit option*, et d'autonomisation des jeunes. L'émigration élargie la territorialité et les horizons de la population de l'Oriental qui vit désormais partagée entre plusieurs lieux : le douar d'origine, le parcours, le centre urbain et l'Europe.

Dans le Sud-Est tunisien, l'évolution du rôle de la femme et des jeunes a été favorisée par le développement d'une économie transfrontalière. Les femmes et les jeunes sont parvenus à s'intégrer dans les réseaux de transactions frontalières (H. Boubakri et W. Mbarek). Les villes du Sud-Est de la Tunisie sont devenues un gigantesque hypermarché à ciel ouvert des produits importés de Libye, une place financière « parallèle » de convertibilité informelle entre les deux monnaies, le dinar libyen et le dinar tunisien, connectée à des réseaux ayant des ramifications dans les pays du Moyen-Orient et de l'Asie. Les deux zones maghrébines concernées sont des zones frontalières, l'une de la Libye et l'autre de l'Algérie. Dans les deux, une économie transfrontalière, informelle et de contrebande s'est développée. Dans les petites villes de la Jeffara, des marchés dits libyens (*souk libya*) se sont installés. Les mouvements transfrontaliers des personnes ont atteint, dans l'Est tunisien, une moyenne de 3 à 4 millions de personnes par an. Dans l'Oriental marocain, les frontières sont fermées à la libre circulation des personnes mais les biens (bétail, produits alimentaires, produits agricoles, carburant, drogue) transitent clandestinement et alimentent toute une économie de contrebande.

Dans le Sud-Est tunisien, le « foyer familial » est devenu un espace de commerce informel tenu par les femmes et relayé par une pléiade d'intervenants : les ouvriers journaliers, les artisans, les commerçants, les fonctionnaires et même les élèves. C'est un commerce caractérisé par sa « mixité intergénérationnelle » où des enfants commerçants cohabitent avec des

2. Les contrats de travail en Espagne se négocient à prix atteignant les 80 000 Dh.

jeunes, des adultes, et des personnes âgées, etc. Les jeunes, plus ouverts et plus instruits s'impliquent de plus en plus dans ce commerce. Les plus diplômés d'entre eux se replient sur le commerce familial quand les tentatives de trouver un poste dans l'administration ont toutes échoué.

Ce commerce transfrontalier relève, en fait, des « traditions » de cette zone transfrontalière. « Le pastoralisme, activité principale de larges franges des populations frontalières, se prêtait bien à la contrebande. En effet, les tribus et les groupes de pasteurs frontaliers ont durant longtemps associé pastoralisme et contrebande dans cette zone » (Boubakri et Chandoul, 1991 ; Boubakri, 2000[3]). Actuellement, de nombreux pasteurs de la zone frontalière, comme la fraction de tribu des Helal à Ben Gardane, tirent de la contrebande un complément à leurs ressources. Les lignages des *arch*, (fraction de tribu) se convertissent au commerce parallèle (à la commercialisation de la viande labellisée dans l'Oriental), s'investissent dans la sphère politique et leurs jeunes vont jusqu'à rompre avec l'appartenance tribale réclamant une appartenance urbaine à la ville dans laquelle ils vivent.

Cette analyse rejoint la thèse de A. Hénia, exposée dans cet ouvrage, selon laquelle l'objectif du nomadisme dans le Sud-Est tunisien était plus le commerce caravanier que le pastoralisme. Le commerce transfrontalier trouverait son pendant historique dans ce commerce transsaharien.

Ces évolutions démontrent par ailleurs le caractère factice de ces frontières qui dressent une ligne de démarcation et cassent l'unité socio-spatiale de ces espaces où la mobilité des pasteurs se déployait en toute liberté.

Pour conclure cette section, il faut souligner un autre type de recomposition sociale engendré par la monétarisation générale de l'économie pastorale et la prééminence de la logique marchande. En effet, la monétarisation poussée de l'économie pastorale et le changement du rapport des nomades à l'argent a eu des conséquences sur le système d'élevage et sur les rapports sociaux de production qui lui servent de support. L'argent devient prégnant dans le processus productif, pour l'achat des aliments, pour la mobilité des troupeaux ou l'approvisionnement en eau d'abreuvement de bétail, et il va affecter les relations sociales entre nomades.

Le douar, constitue la communauté pastorale de base et l'unité de nomadisme. Le déplacement s'effectue sous la conduite d'un grand nomade et de ses bergers. Ce « grand » s'associe à des éleveurs nomades indigents qui vivent à ses crochets, dépendent de sa charité (*mniha*, brebis laitières) et se déplacent grâce à ses chameaux (Rachik, 2002). Mais le recours au camion comme moyen de nomadisation préfigure les nouvelles formes que sont appelées à prendre les relations sociales. Les éleveurs nomades forment, autour du propriétaire d'un camion, des unités de nomadisme, avec la différence substantielle, dictée par les sécheresses drastiques, que dans ce nouveau dispositif de nomadisation, c'est plus le transport quotidien de l'eau, que la mobilité de la tente et du troupeau qui importe et qui, du coup, rend nécessaire les services d'un propriétaire de camion. Tous les membres du campement nomade vont en dépendre.

3. Ces deux références sont citées par Boubakri et Mbarek dans le présent ouvrage.

Les statuts de ces partenaires et compagnon de nomadisme et la nature des relations qui les lient ont beaucoup changé. Il ne s'agit plus de pauvres éleveurs nomadisant sous la protection d'un grand éleveur. Les relations sociales dans le camp de nomadisation entre le camionneur et les éleveurs qui l'accompagnent sont fondées sur le service rémunéré. Le grand nomade ne fait plus de charité, il se fait rembourser pour les services de son camion. Il attend une contrepartie (*mouqabil*), un paiement (*khlas*), bien qu'il s'agisse le plus souvent de parents et de voisins.

Cette relation médiatisée par l'argent marque également les rapports sociaux entre les propriétaires des troupeaux et les bergers. Les contrats de gardiennage à part de croît (un nombre d'agneau déterminé à l'avance) sont remplacés par des contrats stipulant un salaire en argent. Le nom du contrat (*moukari*), qui est aussi le nom donné au « berger moderne » évoque l'idée de location. Ainsi, en opposant le *sareh* (berger traditionnel) au *moukari* (berger moderne), la nouveauté consiste à faire valoir la nature de la rémunération et la durée du contrat ; le *moukari* reçoit un salaire mensuel en argent.

Emergence de nouveaux acteurs de la société civile

L'émergence de nouveaux acteurs de la société civile a été favorisée par le nouveau contexte sociopolitique marqué par l'élargissement des libertés individuelles et la transformation du mode de gouvernance politique. Le mouvement associatif et la formation des groupements professionnels sont à l'origine de nouvelles structures organisationnelles locales et de l'émergence de nouvelles formes de notabilité et de leadership.

– Les associations de développement

Le mouvement associatif est très récent. De nombreuses ONG agissent dans des domaines aussi variés que le développement et l'environnement, la culture et le social. Leur création est motivée par des préoccupations liées à l'enclavement et à la pauvreté de la zone et répondent à un désir commun de leur apporter des solutions. Elle révèle une sensibilité collective aux questions de développement local, à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, à la préservation de l'environnement. Par leurs actions, ces associations tentent de contribuer à la création des infrastructures de base, à la qualification de l'élément humain, à la valorisation du patrimoine naturel, agricole, culturel, etc.

Les fondateurs de ces associations sont souvent des fonctionnaires dans les services extérieurs des ministères de l'Education Nationale, de la Santé Publique et de l'Intérieur et des diplômés chômeurs. Ces derniers cherchent par cet activisme à « être visible » et à développer des possibilités de réinsertion sociale. Les acteurs associatifs ont en commun un niveau d'instruction élevé ; ils marquent leur distance avec les partis politiques et initient une dynamique nouvelle en dehors des structures sociales traditionnelles locales.

Les faiblesses des ressources financières, ainsi que le manque de professionnalisme en matière de montage et de gestion de projets de développement, les placent dans une situation de dépendance vis-à-vis des organismes internationaux, leurs principaux bailleurs de fonds. Ces associations participent ainsi à une dynamique de développement local par la réalisation de nombreux projets dans des sphères relevant jusqu'ici du domaine de l'État et des collectivités locales, (école, réseau d'assainissement, santé, ...), souvent dans le cadre de partenariats dont ces associations ont fait un outil stratégique de développement et une condition de leur existence.

Dans l'Oriental, le tissu associatif fait apparaître de nouvelles structures institutionnalisées à l'origine de l'émergence d'une nouvelle élite, identifiée par l'appellation d'« acteur associatif », qui joue un rôle de plus en plus important dans la gouvernance locale. Ces associations doivent s'adapter à un environnement institutionnel structuré déjà existant. Ainsi, et contrairement à une idée communément admise, ces associations affichent-elles une attitude favorable à l'égard des autorités locales. Par contre, leurs relations avec les communes rurales et urbaines sont souvent conflictuelles, ambiguës et inscrites dans un registre de compétition. Les représentants de la population les considèrent comme des concurrents à leurs missions et activités. Mais tout autre est leur rapport aux *jmaa'a* traditionnelles. Les associations ont développé des articulations subtiles entre les pratiques traditionnelles de la *jmaa'a* et les valeurs modernes, récupérant et réactivant toutes les institutions qui font la force des *jmaa'a*, à savoir la solidarité, l'entraide, la participation, la coopération, en les enveloppant dans un langage moderne. Des formes de coopération et de partenariat se sont ainsi mises en place entre association et *jmaa'a*. C'est un compromis entre tradition et modernité qui renforce la position des associations et les empêche de se couper de la population, élément central dans toute action de développement durable.

Les associations ont pris conscience de leur importance en tant que force et élite locale. Sans être en rupture avec la tradition, cette élite est orientée vers la modernité. Sa crédibilité, elle la tient de son travail de proximité, de ses réalisations et de la flexibilité avec laquelle elle intervient dans le domaine de l'éducation, de l'appui aux projets générateurs de revenus, de la santé, de l'environnement, etc. Les associations diffusent de nouvelles valeurs et représentations sociales qui participent au changement des sociétés locales et contribuent à la dynamisation des structures rurales.

– *Les organisations de gestion des ressources naturelles*

Dans l'Oriental, le PDPEO[4] a transformé le paysage institutionnel à travers la création de « coopératives pastorales », dites ethno-lignagères appelées à jouer le rôle d'interlocuteur de l'administration en matière d'aménagement des terrains de parcours et de développement de l'élevage. Le PDPEO a en quelque sorte forcé le passage d'une gestion traditionnelle des parcours par le *naïb* et la *jmaa'a* vers une gestion moderne par la coo-

4. Projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental.

pérative. Dans la pratique, la formule appelle des arbitrages et des dosages entre institutions modernes et institutions traditionnelles, pas toujours aisés à trouver et dont les nombreuses conséquences se ressentiront sur l'organisation pastorale dans son ensemble, sur les rapports sociaux et sur les statuts des groupes et des individus.

Le concept de base de la création des coopératives, à savoir la recherche d'une homothétie entre coopérative et groupe sociohistorique homogène, a très vite montré ses limites au contact des rudes épreuves de la réalité sociopolitique locale au moment de sa mise en œuvre. La création des coopératives fut plus le fruit de consensus stratégiques provisoires entre groupes ethniques, que d'une quelconque communauté idéologique fondée sur l'appartenance tribale. Les fragiles équilibres obtenus n'ont pas résisté aux conflits d'intérêts qui opposent leurs membres. Les tensions et conflits ont par la suite provoqué des scissions au sein de ces coopératives qui ont vu leur nombre augmenter au fur et à mesure de leur exacerbation, de 34 au début à plus d'une cinquantaine au dernier comptage. Ce qui démontre que ces coopératives ne sont en fait qu'un « construit social ». Ainsi, les solidarités fondées sur les liens de sang sont plus effectives lorsqu'on se déplace des niveaux supérieurs de la structure tribale, la fraction (le clan) vers les niveaux inférieurs, à savoir le douar.

C'est que les groupes et les individus sont enchaînés dans des structures traversées par les solidarités et les conflits sur lesquelles le texte de Bendella apporte un éclairage instructif. Les conflits entre groupes ethniques sont exacerbés par le statut collectif des parcours, l'imprécision des délimitations des territoires, le découpage communal qui n'épouse pas toujours les territoires ethniques, l'incertitude des droits d'appropriation qu'aucune règle formelle ne garantit.

Le prototype du conflit est celui qui oppose les protagonistes autour des défrichements pour les cultures. Le défrichement met à nu la compétition entre les éleveurs et sert de prétexte pour s'approprier une parcelle du parcours, à travers l'institution de *teguedal*[5]. L'impression qui se dégage est que « sur le parcours pousse plus de conflits que d'herbe, surtout quand il pleut ». Entre les groupes ethniques, ces conflits qui prenaient naguère la forme de guerres intertribales, continuent à éclater à propos des frontières, et à l'occasion de la transhumance. Bien que ces conflits frontaliers posent un problème d'ordre public et appellent l'intervention des autorités locales, et parfois même des autorités centrales, aucune solution de fond ne leur a jamais été apportée ; l'État préférant le *statu quo* à une solution qui ferait immanquablement des mécontents.

Les coopératives ont-elles scellé le sort des institutions traditionnelles de gestion des parcours ? Dans ces coopératives ethno-lignagère, la représentativité est un dosage subtil, et à géométrie variable, d'institutions traditionnelles, *jmaa'a* et *naïb,* de personnalités influentes issues de la nouvelle élite, et ... de la masse des éleveurs anonymes.

5. Arabisation du mot berbère *agdal* (mise en défens d'un parcours).

L'émergence d'une nouvelle élite a tranché avec les modes de représentativité et d'exercice de pouvoir traditionnels. Elle est composée de gros éleveurs et des gens de la tribu, ainsi que de non éleveurs, recrutés parmi les commerçants, les fonctionnaires, les retraités, etc. Cette nouvelle élite constitue une avant-garde, de plus en plus au fait des rouages de gestion administrative, financière et politique de la chose publique.

Le *naïb* des terres collectives est membre de droit de la coopérative et conserve les prérogatives dont l'investit la loi de 1919. Faire prévaloir ses prérogatives légales et son avis, dépend des situations et de son charisme. Le *naïb*, comme acteur dans ce nouveau dispositif, devra négocier sa position dans un nouveau champ où sa compétence lui est disputée par le président de la coopérative, le représentant des autorités locales et le technicien de l'agriculture.

Les « grands » de la tribu, représentant la *jmaa'a*, siègent également dans les instances de décisions des coopératives, et donnent leur avis sur toutes les affaires concernant le groupe ethnique, comme par exemple les conflits sur les limites territoriales ou la vendetta. Mais la *jmaa'a*, qui voit son champ d'action se rétrécir, se déploie sur son domaine de prédilection : l'arbitrage et la médiation dans les conflits interethniques que déclenchent des rixes entre familles. Comme le montre Bendella, la *jmaa'a* joue encore un rôle dans le règlement des conflits relevant du droit pénal. Le plus important est le cas d'homicide sans préméditation suite à des affrontements où l'utilisation de la violence conduit à la mort de l'un des protagonistes. Les *jmaa'a* se mobilisent pour désamorcer le conflit en organisant une médiation afin d'empêcher la spirale de la vendetta. Le coupable est souvent écroué au titre des poursuites judiciaires engagées d'office par les juridictions pénales. Si le paiement du prix du sang n'influence en aucune manière la peine appliquée, elle sert davantage à assainir le climat et empêcher que la bonne marche de la communauté ne soit entravée.

Dans le Sud-Est tunisien, des groupements d'intérêt collectif (GIC), qui, par la suite, devaient prendre le nom de groupements de développement agricole[6] (GDA), ont proliféré pour atteindre le millier dans le courant des années 1990. Ces groupements, chargés du fonctionnement des systèmes hydrauliques pour l'eau potable ou l'irrigation en milieu rural, deviennent le cadre local que le Commissariat régional au développement agricole (CRDA) utilise pour intervenir auprès des agriculteurs.

Le processus de constitution des GIC rappelle celui des coopératives pastorales au Maroc, et pointe le rôle déterminant de l'incitation étatique. Dans le Sud-Est tunisien la constitution d'un GIC intervient « de manière systématique, parallèlement à la mise en service du forage et à l'équipement du périmètre » (S. Palluault et B. Romagny).

L'analyse du mode de gouvernance de ces GIC révèle l'émergence de nouveaux acteurs dans l'instance dirigeante qui occupent les postes de responsabilité. Ceux-ci sont choisis pour leur proximité avec les réseaux

6. Les groupements d'intérêt collectif avaient jusqu'au mois de mars 2007 pour se conformer à cette nouvelle réglementation et changer d'appellation.

politico-administratifs ou en raison de leur appartenance à la grande famille (*arch*). Ces acteurs exercent souvent un métier dans l'administration ou l'enseignement, ce qui consacre cette dichotomie, observée aussi dans l'Oriental, entre les instances dirigeantes et les autres membres du groupement. Dans le Sud-Est, le lien avec les autorités publiques locales rend difficile la mobilisation des bénéficiaires dans la gestion et le fonctionnement de la structure.

Les GIC sont très vite apparus comme des espaces d'expression de stratégies différenciées de petits agriculteurs et de producteurs plus entreprenants. Cette dernière catégorie, de par ses moyens financiers et capacités d'investissement dans l'agriculture, jouit d'une position dominante dans les assemblées générales et impose ses décisions en matière de répartition des tours d'eau et de fixation des tarifs. A ces deux catégories d'agriculteurs vient s'ajouter, bien que timidement, celle des jeunes diplômés dont les CRDA accompagnent l'installation.

– Le leadership

Le destin des communautés d'éleveurs est actuellement entre les mains de nouveaux leaders. Une analyse a été consacrée aux conditions de leur émergence dans un contexte particulier. Dans le cas de l'Oriental, les structures d'opportunité de l'émergence de leaderships sont de trois ordres (M. Tozy).

Le premier élément qui a façonné cette structure d'opportunité est le choix de la tribu comme premier appui de la stratégie du projet de développement des parcours et de l'élevage. Le deuxième élément est représenté par la décentralisation et les élections, c'est-à-dire les nouvelles conditions d'exercice du pouvoir au niveau local qui ont démultiplié les filières de production des leaders. Le troisième élément est l'émergence des associations et des ONG qui a créé une nouvelle structure d'opportunité pour l'émergence d'un nouveau leadership sur la base d'un système de valeurs lié à l'engagement, à l'autonomie envers l'État et à l'efficacité de l'action. Ces structures d'opportunité ont donné naissance à trois types de leaders différenciés par le mode de comportement, le profil et les conditions d'émergence.

Le notable traditionnel est le modèle dominant du leader. Il a remporté toutes les consultations électorales depuis 1960 ; il est souvent descendant d'un ancien caïd ou d'un chef de tribu. Sa grande faiblesse est son analphabétisme, son manque de vision à long terme et surtout l'absence d'une équipe. Le style du leader notable est de se substituer au groupe en l'évacuant totalement. Il a une forte capacité de mobilisation, de redistribution. A moyen terme, c'est un leadership efficace qui présente le visage d'une collectivité unie et unanime avec une faible prévalence au conflit ou du moins une forte capacité à le résoudre en interne.

Le notable entrepreneur ou fonctionnaire a émergé à partir des élections de 1983 avec la création de nouveaux partis politique où cohabitent le technocrate et l'entrepreneur enrichi par la marocanisation ou profitant

des largesses d'une économie administrée, des politiques de compensation et du régime des quotas. Le style du leader entrepreneur ou comparse est moins autoritaire. Il met en avant des valeurs moins ethnicisées et prêche l'efficacité. Son rapport à la tradition est plus souple, il ne cherche pas à moderniser à tout prix. Sa loyauté envers le groupe, même quand il s'agit d'un étranger apparenté, est totale. Au niveau des relations avec les partisans, c'est la consultation qui prévaut, parfois le leader se contente d'être le porte-parole d'un groupe, voire d'un patron qui ne réside pas sur place. Ce leader peut s'appuyer sur la collectivité qu'il consulte dans le cadre d'un minimum de formalisme.

Le leader de la société civile a investi des positions de pouvoir à partir de l'opposition politique ou de certains mouvements sociaux récents (droits de l'homme, diplômés chômeurs...). Le style du leader associatif est marqué par un sens aigu de l'intérêt général. Le militant associatif a bénéficié d'une formation supérieure ; il a suivi des stages en montage et gestion des projets. Du point de vue discursif, le militant associatif développe un bon discours sur le développement participatif et durable ; il a les moyens intellectuels pour monter des projets, concevoir un plan de développement, mobiliser sur des actions de proximité, utiliser les nouvelles technologies, mais il manque de capacité communicative avec le monde politique traditionnel pour lequel il ne nourrit que mépris. Le leadership associatif s'appuie sur des connaissances procédurières, des relais militants, un savoir-faire technique (risques écologiques, conception et formulation des projets).

Références bibliographiques

Boubakri H. et Chandoul M., 1991. « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *in Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 7, n°2, Poitiers, pp. 155-162.

Boubakri H., 2000. « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes », *in Maghreb-Machrek*, n°170, octobre-décembre 2000, (« La Libye après l'embargo »), pp. 39-51.

Mahdi M. et Harrami N., 2006. « Santé et procréation chez la femme, entre la conscience médicale et les valeurs sociales. Cas des communautés nomades au Maroc », 1er Congrès arabe sur *La santé de la famille et de la population*, Le Caire, 13-16 mai 2006.

Mahdi M., Harrami N. et Ablal A., 2007. « Nouvelles recomposition de la famille dans l'Oriental. Réalités et représentations sociales », *in* Akesbi N. et *al.* (dir.), *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale. Hommage à Paul Pascon*, Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II IAV Hassan II.

Rachik H, 2002. « Comment disparaît une norme », *in* Mahdi M. (éd), *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.

Nécessité et limites de la participation des usagers de l'eau agricole

Sébastien PALLUAULT
Bruno ROMAGNY

Introduction

Après avoir été pendant longtemps négligés ou délibérément désorganisés, les modes de gestion dits « communautaires » des ressources sont désormais présentés comme une alternative aux difficultés soulevées par la gestion étatique ou par celle relevant des mécanismes du marché, en particulier dans les pays en développement. Depuis une vingtaine d'années, l'évolution des politiques de développement rural en Tunisie a été marquée par la volonté de promouvoir une plus grande participation des populations à la gestion des ressources naturelles (GRN). Dans un contexte national d'ajustement structurel, de désengagement de l'État et de déconcentration administrative, cette reconnaissance du rôle que peuvent jouer les usagers locaux représente un profond changement par rapport aux politiques coloniales et post-coloniales. Pour ces dernières, seule la puissance publique pouvait garantir la pérennité de l'exploitation des ressources renouvelables (eau agricole, pâturages, forêts), supposées surexploitées par des acteurs irresponsables et incompétents. Aujourd'hui, le transfert aux communautés rurales des tâches, des compétences et des charges financières que les pouvoirs publics ne peuvent plus – ou ne veulent plus – assumer, est devenue une condition *sine qua non* pour toute aide apportée par les bailleurs de fonds aux politiques agricoles et hydrauliques. La participation vise alors à garantir une plus grande efficacité et une pérennité des actions de développement, en réduisant les sources de blocages en amont et en favorisant l'appropriation par les groupes sociaux des projets qui leur sont destinés.

Toutefois, la notion de participation, pourtant indispensable dans nombre de projets de développement et de GRN, est employée indifféremment pour qualifier des situations, des pratiques et des processus très divers, dans lesquels l'implication des populations connaît différents degrés, sans un

souci réel de cohérence (Leroy, 2005 ; Aït Hamza et *al.*, 2007). En effet, des interrogations demeurent quant à la place effective que les communautés rurales prennent dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des ces projets, et quant à l'articulation qui doit s'opérer entre les différents acteurs et les institutions. Après plusieurs décennies de politiques centralistes et dirigistes, la participation des populations invite à un changement dans la nature des relations entre l'administration et les communautés locales, et le passage chez ces dernières, d'un statut de « bénéficiaire » à un rôle d'acteur dans la gestion territoriale des ressources. Cette problématique rejoint la réflexion sur la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance dans la GRN.

Le renforcement de la place des communautés d'usagers de l'eau dans les projets de développement s'accompagne, par ailleurs, de leur intégration dans un large champ d'actions politiques. Les populations sont appelées à transcender les enjeux locaux pour adapter leurs modes de GRN à des orientations et à des objectifs exogènes touchant à la préservation des milieux naturels ou à l'utilisation efficace des dispositifs publics. Plusieurs travaux tendent à montrer que la gestion efficiente de biens communs d'environnement passe par des dispositifs d'élaboration et de mise en œuvre de projets accordant une place à l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire et faisant appel à la participation, la négociation, la médiation et la concertation (Billé et Mermet, 2003 ; Beuret, 2006). La remise en cause de la place de l'expert et de l'ingénieur dans le cadre des processus de décision s'est accompagnée d'une vision optimiste et ambitieuse certes, mais parfois erronée, des modes de gestion communautaires, garants d'une durabilité des ressources et porteurs d'un socle de relations solidaires entre les individus. Le passage d'une vision dirigiste à une implication plus forte des populations nécessite le transfert aux organisations locales d'un rôle complexe de médiation entre des acteurs locaux et des structures publiques porteurs d'intérêts spécifiques, de représentations et de positions différentes, voire divergentes. Dans ce contexte, l'élargissement des attributions de ces structures suppose une articulation subtile entre les stratégies hétérogènes des acteurs locaux et les modalités d'intervention des services de l'État.

Nous aborderons cette question difficile à travers l'analyse dans le Sud-Est tunisien des groupements d'intérêt collectif (GIC), remplacés depuis peu par les groupements de développement agricole (GDA), structures reposant sur un mode associatif, chargées du fonctionnement des systèmes hydrauliques pour l'eau potable ou l'irrigation en milieu rural. C'est par le biais de ces dispositifs, autrefois appelés associations d'intérêt collectif (AIC) que s'est opérée la promotion d'une plus grande participation des populations dans la GRN à l'échelle locale. Les GIC intervenant dans l'approvisionnement en eau des périmètres publics irrigués se sont peu à peu multipliés dans le courant des années 1990 et représentent actuellement plus d'un millier de structures en Tunisie (Al Atiri, 2007).

L'intérêt de l'étude de cette région aride, marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets de développement rural axés sur l'adoption de

l'approche participative (Sghaïer et *al.*, 2006 ; Elloumi et *al.*, 2007), réside dans le caractère vital d'une gestion raisonnée des ressources en eau et dans la prégnance des contraintes qui entourent l'activité agricole en irrigué. Par ailleurs, cette zone se caractérise par une certaine précarité des conditions socio-économiques qui fragilisent la capacité d'adaptation des populations aux mutations induites par l'ouverture croissante de leur région à la mondialisation. Nous nous interrogerons sur la capacité de ces structures à inaugurer de nouvelles formes de relations entre les communautés rurales et les pouvoirs publics, susceptibles d'impulser une véritable gestion concertée et durable des ressources en eau. Il s'agit aussi d'analyser la pertinence de ces structures auxquelles les pouvoirs publics demandent d'assumer une pluralité de rôles et de missions, ce qui permet d'étudier l'évolution des pratiques de gestion de l'eau en milieu aride et le devenir de l'agriculture irriguée dans la plaine de la Jeffara.

L'examen du renouveau des formes de gestion collective de l'eau dans le Sud-Est tunisien permettra d'évoquer la situation des GIC d'irrigation dans la Jeffara et d'étudier plus en détail le bilan de ces structures en lien avec la situation agricole dans les périmètres publics irrigués.

1. Le renouveau des modes de gestion collective de l'eau

1.1. Des pratiques communautaires à la gestion administrative de l'eau

La gestion collective de l'eau en Tunisie s'enracine dans des traditions séculaires intégrées dans un ensemble de règles sociales et de pratiques communautaires. Elle a sans doute trouvé son expression la plus élaborée dans les modes de partage des sources fondés sur la technique du *gadous*, en milieu oasien.

Dans les sociétés agro-pastorales du Sud-Est tunisien, les modes d'appropriation et d'utilisation des ressources naturelles relèvent en partie de règles communautaires. Le système des *jessour* par exemple (Fig. 1) s'appuie sur le respect de règles séculaires. Ainsi, la levée de terre (*tabia*) est équipée d'un déversoir dont la hauteur permet de répartir l'eau excédentaire vers l'aval et d'éviter une rupture du barrage lors d'importants événements pluviométriques. En outre, aucune modification de l'ouvrage ne peut être effectuée sans l'accord des autres propriétaires (Baduel, 1980 ; Ben Ouezdou et Trousset, 2002) et chacun est tenu responsable des dommages occasionnés lors des fortes crues aux aménagements en aval. L'objectif de cet ensemble de règles est double : il permet, d'une part, d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce système, d'autre part d'éviter les conflits amont-aval autour du partage des eaux de surface au sein d'une même unité hydrologique.

Figure 1 : La circulation de l'eau dans un *jesser*

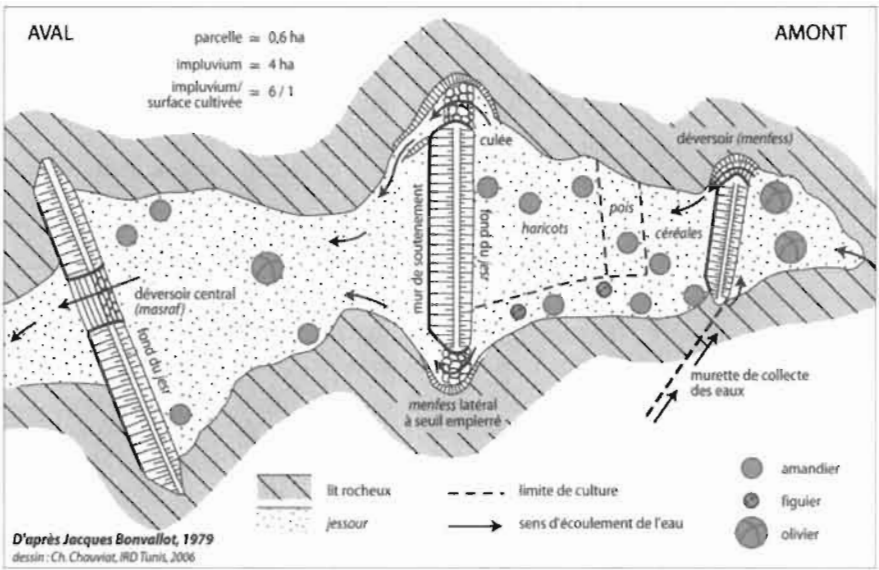

Toutefois, l'activité d'irrigation à partir des eaux souterraines ne s'inscrit pas, dans cette région, dans des systèmes de partage de l'eau aussi élaborés. En l'absence de sources abondantes, l'agriculture irriguée a été confinée à de rares secteurs de palmeraies où l'arrosage était effectué à l'aide de puits de surface. L'utilisation de ces ouvrages par des familles restreintes marquera le passage vers une appropriation privée (*melk*) des terres. Cette spécificité du Sud-Est tunisien par rapport aux autres régions méridionales et oasiennes de la Tunisie révèle le faible degré d'organisation sociale des irrigants et les difficultés que rencontre aujourd'hui l'administration pour promouvoir des formes de gestion collective des ressources hydriques.

Dès le protectorat français en Tunisie, l'utilisation des ressources en eau a été entourée d'un certain nombre de règles administratives et juridiques, en vue d'établir des conditions favorables à la sédentarisation des populations et de légitimer l'action des autorités coloniales en faveur du développement agricole. La domanialité publique des eaux (1885) a constitué le premier jalon de cette politique. Les premières formes de « participation » des populations dans le cadre d'activités d'irrigation apparaissent à Zarzis, puis dans l'île de Djerba à la fin du XIX[e] siècle, dans le cadre de la constitution des syndicats d'arrosage. Ces structures, étroitement contrôlées par l'administration[1], étaient destinées à réglementer l'usage

1. L'exemple de l'association syndicale pour l'utilisation des eaux des sources de Sidi Makhlouf, constituée en 1917, est à ce titre éclairant. Le siège du syndicat était situé à Medenine et les débats internes étaient menés directement par un officier français, chef du bureau des Affaires Indigènes. Le cheikh des *Mehabeul*, membre de droit du syndicat, en était le directeur, tandis que les six autres membres, nommés et révoqués par le premier ministre, étaient pris parmi les notables, à raison de deux individus par sous-fraction.

des forages du domaine public hydraulique et à obliger les bénéficiaires à contribuer au remboursement des investissements. La préférence donnée aux cultures en sec (oléiculture et céréaliculture tout particulièrement) et les faibles investissements réalisés dans l'hydraulique agricole expliquent leur nombre limité dans la région.

La législation traduit un renforcement progressif des moyens de contrôle de l'administration du protectorat sur les communautés locales, par le biais d'instances supérieures dont les membres sont directement nommés par les autorités. Les décrets du 24 mai 1920 substitueront ces structures aux associations spéciales d'intérêt hydraulique, qui s'apparentent essentiellement aux associations d'intérêt collectif (AIC) qui émergent en 1936.

1.2. L'évolution réglementaire de la gestion collective de l'eau

Après une période de fort centralisme étatique dans les premières décennies de l'indépendance, l'État tunisien réactive le modèle des AIC à la fin des années 1980 pour se conformer aux nouvelles orientations stratégiques du secteur de l'eau, et plus largement aux évolutions liées à l'application du plan d'ajustement structurel. Le statut des AIC, qui avait été entériné par le Code des Eaux en 1975, est ainsi modifié en 1987.

Parallèlement, la dissolution des anciens offices de mise en valeur a précipité la fusion de l'ensemble des organismes agricoles régionaux dans un organisme unique, le Commissariat régional au développement agricole (CRDA), qui intervient à l'échelle des gouvernorats. Celui-ci est subdivisé en arrondissements dont certains disposent de compétences relatives à la gestion des périmètres irrigués ou au fonctionnement des groupements d'irrigants. L'arrondissement du génie rural intervient auprès des associations, notamment via une cellule spécifique (cellule GIC) chargée de la constitution et du suivi des structures. L'arrondissement consacré aux périmètres publics irrigués (PPI) assure la gestion technique des périmètres et coordonne la réalisation des programmes d'économie d'eau. Enfin, l'arrondissement des ressources en eau (RE) est responsable de l'utilisation des eaux du domaine public hydraulique : il délivre les autorisations d'exploitation pour les forages publics, définit leur nombre et leur localisation, et réalise le suivi d'exploitation de la ressource.

Modifiées par la loi n°87-35 du 6 juillet 1987, les AIC d'irrigation ont pour objet *l'exploitation des eaux du domaine public hydraulique dans leur périmètre d'action, l'exécution, l'entretien ou l'utilisation des travaux intéressant les eaux du domaine hydraulique dont elles ont le droit de disposer, ou encore l'irrigation ou l'assainissement des terres par drainage ou tout autre mode d'assèchement* (article 154). Fortement promue dans les périmètres publics irrigués, la structure est liée au CRDA par un contrat de gérance qui définit les tâches, le rôle et les domaines d'intervention de chacun ; il établit en outre un contrat d'abonnement à l'eau avec ses adhérents. Ces structures de type associatif sont construites sur un modèle universel : AIC

en Tunisie, associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) au Maroc, associations d'irrigants ou *water users associations* en Égypte (Ayeb et Landy, 2007). Les textes relatifs aux AIC ont subi par la suite un certain nombre d'amendements, allant dans le sens d'une plus grande autonomie, notamment financière[2].

Initialement cantonnées à la seule exploitation et gestion des ouvrages intéressant les eaux du domaine public hydraulique, les attributions des associations sont étendues en 1999 (loi 99-43) à différents secteurs : gestion et protection des ressources naturelles, amélioration de la productivité agricole, écoulement et valorisation des produits, missions d'intérêt collectif (travaux agricoles, équipements ruraux, vulgarisation, etc.). Cet élargissement du champ des compétences s'accompagne d'un changement de dénomination : le terme groupement remplace celui d'association. En 2004, les attributions des GIC sont à nouveau reformulées, sans être profondément modifiées, pour s'adapter à toute forme d'associations d'agriculteurs. Cette reformulation est l'occasion d'unir l'ensemble des structures sous une même dénomination : le groupement de développement agricole[3] (GDA).

Les multiples révisions des textes traduisent deux tendances majeures. D'une part, on vise une reconnaissance croissante du rôle des usagers dans la constitution et le fonctionnement des groupements, ainsi que le renforcement de leur autonomie financière, qui repose sur l'application d'une tarification de l'eau de plus en plus élevée. D'autre part, l'évolution du cadre juridique souligne une inscription progressive des priorités de l'État sur le plan économique et environnemental dans les statuts des groupements. Les pouvoirs publics s'efforcent ainsi de mettre en cohérence les objectifs des différentes institutions nationales, régionales et locales de l'eau. Le GIC est devenu un cadre local par le biais duquel les autorités du CRDA interviennent auprès des agriculteurs à travers un panel de mesures techniques, financières et d'actions de vulgarisation. Parallèlement, l'administration met en place des politiques d'accompagnement des structures, destinées à la formation de responsables et au suivi de leur situation budgétaire, afin d'assurer progressivement la transition vers une gestion pleine et entière des missions du GIC par les usagers.

1.3. Les GIC d'irrigation dans le Sud-Est tunisien

Fin 2005, le Sud-Est tunisien (gouvernorats de Medenine et Tataouine) compte 36 groupements fonctionnels intervenant dans le domaine de la gestion locale de l'eau d'irrigation, dont 29 organisés en GIC et 7 en GDA. Leur faiblesse numérique tient directement au développement limité de l'agriculture irriguée dans cette région, qui s'explique principalement par

2. A partir de 1990, la création des AIC devient possible par simple arrêté du gouverneur et non plus par celui du ministre de l'Agriculture. A partir de 1992, la gestion comptable de l'association est assurée par un trésorier élu au sein des membres, exerçant son activité sous l'autorité du président du conseil d'administration.

3. Les groupements d'intérêt collectif avaient jusqu'au mois de mars 2007 pour se conformer à cette nouvelle réglementation et changer d'appellation.

les conditions naturelles, les contraintes d'accès à l'eau et la prédominance de systèmes de production agro-pastoraux basés sur l'association d'une agriculture en sec et de pratiques d'élevage extensives.

Au cours des années 1990, le nombre de groupements a toutefois régulièrement augmenté (Fig. 2) avec la création de PPI[4] dans la plaine de la Jeffara. Tandis que les dernières AIC héritées de la période du protectorat ont été peu à peu dissoutes dans les années 1980, un mouvement d'extension de l'agriculture irriguée, appuyé par la mise en œuvre de programmes de développement rural, a gagné les secteurs de plaine[5]. Cette nouvelle phase de mise en valeur agricole s'est caractérisée, dans un premier temps, par la seule constitution de périmètres irrigués autour de forages publics. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990, devant les faibles résultats des PPI en matière de production agricole que les politiques hydro-agricoles prendront un nouveau cap avec l'octroi à un certain nombre d'acteurs privés d'autorisations de forages profonds à vocation agricole.

Figure 2 : Évolution du nombre d'AIC / GIC dans le Sud-Est tunisien

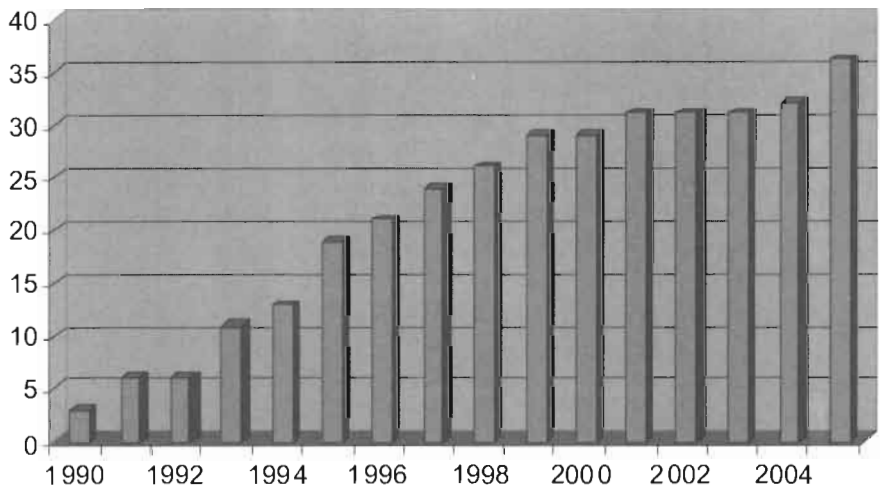

Source : CRDA Medenine et Tataouine

La constitution de périmètres publics irrigués répond à plusieurs objectifs à la fois socio-économiques et politiques. Il s'agit, d'une part, d'intensifier la production agricole et de satisfaire l'approvisionnement des marchés locaux dans un contexte de consolidation ou d'émergence de pôles urbains dans la plaine (Tataouine, Bir Lahmar, Medenine). D'autre part, ces aménagements hydro-agricoles ont pour vocation de créer des emplois nouveaux, de soutenir des activités agro-pastorales fragiles et de permettre

4. En réalité, seule l'installation hydraulique est publique, les terres relèvent du statut privé.
5. Jusqu'à la fin des années 1980, les autorités tunisiennes n'avaient autorisé le creusement de forage qu'aux seuls secteurs non agricoles (eau potable, tourisme et industrie) afin de limiter le rythme d'exploitation des nappes profondes douces de la Jeffara.

le maintien sur place des populations, dans une région fortement touchée par le phénomène d'émigration. Le renforcement des dispositifs d'accompagnement et de soutien aux communautés rurales et le lancement d'un programme de mobilisation optimale des ressources en eau ont offert des cadres d'intervention et d'investissement à ces nouveaux projets. Le rythme de création de nouveaux périmètres a été régulier au cours de la décennie 1990. Depuis 2004, la région connaît une deuxième phase de constitution de PPI liée à la valorisation agricole des eaux usées traitées par les stations d'épuration de la région et à l'application de nouveaux programmes de développement rural.

Les GIC du Sud-Est tunisien présentent plusieurs spécificités. De constitution récente, ces structures regroupent des irrigants qui possèdent peu d'expérience en irrigation et doivent adapter leurs pratiques agricoles à des modes de cultures plus intensifs. En outre, les groupements associent un nombre limité de producteurs au sein de périmètres irrigués de taille modeste (tableau 1). En effet, la surface agricole délimitée dans les PPI est de 107 hectares en moyenne, mais la plupart n'atteignent pas 50 hectares. En dehors de Bir Amir (501 hectares), fondé sur le modèle des vastes périmètres sahariens du type de Rgim Maatoug, dans le Sud-Ouest du pays, et du périmètre d'El Ferch, constitué autour d'une ancienne palmeraie irriguée à partir de puits de surface, les périmètres les plus étendus (Sahel Erroumen, Ouni, Graguer, ...) sont surtout destinés à une arboriculture fruitière développée en semi-intensif. En moyenne, ils rassemblent vingt à quarante chefs d'exploitation, mais une forte minorité en regroupe moins d'une vingtaine. Seuls les périmètres de Bir Amir, Sahel Erroumen et El Ferch associent plus d'une cinquantaine d'irrigants.

Tableau 1 : les périmètres publics irrigués gérés dans le cadre de GIC et GDA dans le Sud-Est tunisien en 2005

	Nom du périmètre	Date de création	Superficie (hectare)	Nombre d'exploitants	Structure de gestion	Ouvrage Hydraulique
Gouvernorat de Medenine	Oum Zassar	1990	27	27	GIC	1 forage
	Amra	2001	36	30	GIC	1 forage
	Tamassint	1983	38	35	GIC	1 forage
	Bou hamed	1994	15	14	GIC	1 forage
	Oued Moussa	1987	69	45	GIC	1 forage
	Fejij	1991	15	40	GIC	1 forage
	Karboub	1995	15	9	GIC	1 forage
	Hezma 2	1991	10	10	GIC	1 forage
	Hezma 4	1999	35	14	GIC	1 forage
	Hezma 5	1999	15	9	GIC	1 forage
	Lassifer	2001	44	29	GIC	1 forage
	Oeljet el Khoder	2004	30	30	GIC	Station d'épuration

	Talbet	2005	19	13	GIC	Station d'épuration
	Meghzal	2005	32	22	GIC	Station d'épuration
Gouvernorat de Tataouine	Bir Amir	1993	501	98	GDA	7 forages
	Nekrif 1	1995	115	20	GIC	3 forages
	Nekrif 2	1995	111	19	GIC	3 forages
	Nekrif 3	1995	274	10	GIC	1 forage
	Kambout	1995	105	23	GIC	1 forage
	Sahel erroumen	1996	384	54	GIC	4 forages
	Ouni	1993	174	5	GIC	1 forage
	Bessiouf	1994	109	39	GDA	1 forage
	Drayna	1998	256	43	GIC	1 forage
	Kirchaou	1999	40	15	GDA	1 forage
	El Mzar	1996	140	33	GIC	1 forage
	El Ghordab	1997	175	33	GIC	1 forage
	Mdeina	1997	45	28	GIC	1 forage
	Graguer	1995	175	43	GIC	1 forage
	El Bassatine	1991	20	20	GIC	2 forages
	Oul. Yahia 1	1993	100	29	GIC	1 forage
	Oul. Yahia 2	1993	95	30	GDA	1 forage
	Tomzaiet	1993	236	41	GDA	2 forages
	El Garaa	1997	35	30	GIC	1 forage
	Raouabi	1998	25	13	GIC	1 forage
	El Ferch	2005	295	170	GDA	8 forages
	Magran	2005	44	39	GDA	1 forage
	Khaoui	non exploité	–	–	GIC	2 puits de surface
	Oum Zitouna	non exploité	–	–	GIC	1 forage

Source : CRDA Tataouine et Medenine

Dans un contexte de mutations sociales, économiques et spatiales de l'agriculture régionale, la constitution des groupements d'intérêt collectif dans la plaine de la Jeffara pose donc en de nouveaux termes la question de la gestion locale des ressources en eau et de son rôle dans l'amélioration des conditions de la production agricole.

2. Le fonctionnement des GIC de la Jeffara

La gestion de l'eau dans le cadre des groupements d'intérêt collectif du Sud-Est tunisien a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche (principalement Belhouchet, 1997 ; Nasr et *al.*, 1998 ; Jebahi, 2002 ; Nasr, 2002 ;

Palluault, 2002 ; Romagny et Guillaume, 2004). Notre propos s'appuie sur cette littérature existante et un travail d'enquêtes de terrain mené en 2005 et 2006 auprès de plusieurs GIC d'irrigation. Il repose également sur des entretiens effectués auprès de techniciens, ingénieurs et responsables des arrondissements du CRDA concernés par la problématique des GIC et des GDA.

2.1. Constitution et fonctionnement des GIC

Bien que les GIC puissent être créés à l'initiative des usagers, l'administration a toujours exercé un rôle prépondérant dans la constitution des groupements. La raison en est simple : chaque périmètre irrigué autour d'un forage public doit être géré dans le cadre d'un groupement d'usagers rassemblant les bénéficiaires des installations hydrauliques. La constitution d'un GIC intervient donc de manière systématique, parallèlement à la mise en service du forage et à l'équipement du périmètre, sous l'impulsion de l'administration du CRDA. Celle-ci a du reste un rôle déterminant dans le dimensionnement de l'ouvrage hydraulique, la localisation et l'étendue du périmètre. Ce n'est que dans un second temps que la population, consultée par l'intermédiaire du *Omda,* peut faire connaître son intention de bénéficier ou non des aménagements hydro-agricoles et d'adhérer au groupement d'intérêt collectif [6]. La participation des bénéficiaires, regroupés dans un comité provisoire se limite donc à ce stade à l'établissement de la liste des propriétaires (en réalité déterminée dans le cadre de l'étude de faisabilité), à la rédaction de statuts conformes aux statuts-types et à l'envoi des papiers officiels aux instances du gouvernorat. Par ailleurs, l'administration ne laisse aucune latitude aux agriculteurs pour adopter des statuts qui pourraient mieux s'adapter à la situation du périmètre et à leurs aspirations en général. Ce mode de constitution assez dirigiste développe l'idée parmi les agriculteurs que le GIC est avant tout une reproduction locale de l'administration.

Le groupement est dirigé par un conseil d'administration de trois à six membres, élus pour trois ans en assemblée générale, et renouvelables par tiers. L'administration intervient souvent pour orienter ou suggérer le nom de tel ou tel agriculteur afin qu'il occupe les postes à responsabilité. Devant le taux élevé d'analphabétisme parmi les bénéficiaires, les autorités locales estiment que les responsables doivent maîtriser un minimum de compétences. Dans les groupements étudiés, les responsables (président et trésorier), généralement choisi pour leur proximité avec les réseaux politico-administratifs ou en raison de leur appartenance à la grande famille (*arch*) la plus représentée sur le périmètre, exercent souvent un métier dans l'administration ou l'enseignement. Ainsi leur niveau socio-économique est plus élevé que la

6. Elle est en fait placée devant un dilemme : refuser l'accès à l'eau ou bien accepter d'entrer dans le groupement et percevoir éventuellement les aides d'accompagnement de l'État à l'équipement de sa parcelle. Dans ces conditions, les refus sont donc peu nombreux, ce qui n'indique pas pour autant une adhésion et une appropriation effective du projet.

majorité des autres agriculteurs du périmètre. En raison de leur formation, de leur parcours professionnel et de leur intérêt pour le périmètre, leurs représentations du fonctionnement du GIC et de la situation du périmètre sont parfois en décalage avec celles des autres membres du groupement.

Perçu comme une structure fortement dépendante des acteurs politiques locaux, le GIC peine à mobiliser les bénéficiaires dans la gestion et le fonctionnement de la structure. L'absentéisme très élevé s'explique également par l'éloignement[7] des bénéficiaires et l'intérêt relatif qu'ils accordent à leur activité sur le périmètre. En effet, les adhérents des GIC, à l'image de la population du Sud-Est tunisien, ont recours à une pluriactivité et à des formes de compléments de revenus pour soutenir une activité agro-pastorale, elle-même profondément diversifiée. Ils exercent généralement une ou plusieurs autres activités liées à la migration, au commerce formel ou informel, au secteur administratif, aux services ou au tourisme. Le dynamisme associatif, qui se nourrit d'une implication individuelle, souvent proportionnelle à l'intérêt direct que revêt pour l'agriculteur l'amélioration de la situation agricole sur le périmètre, est fortement affecté par la faible intensification dans les PPI[8].

La forte implication du CRDA dans les missions de vulgarisation agricole ou de sensibilisation à l'économie d'eau, son ingérence dans les questions budgétaires du groupement constituent pour les agriculteurs autant d'interférences. Finalement, le GIC se cantonne à un simple rôle d'opérateur ou de « courroie de transmission » de l'administration. Sa fonction est restreinte à la maintenance et à l'exploitation des systèmes hydrauliques, ainsi qu'au paiement de l'eau et à la collecte de redevances mensuelles. Les agriculteurs se perçoivent comme des assistés et n'intègrent ni les évolutions qu'implique le désengagement de l'État, ni leur responsabilité dans l'équilibre financier et le fonctionnement du GIC.

2.2. Gestion technique et distribution de l'eau

Fonction centrale du GIC, la gestion technique du système hydraulique est cruciale pour l'activité agricole dans les périmètres irrigués. Les GIC de la Jeffara irriguent, en règle générale, à partir d'un seul point d'eau, en l'occurrence un forage fonctionnant au moyen d'une pompe électrique, plus rarement à partir d'un groupe électrogène. Quelques GIC/GDA du gouvernorat de Tataouine assurent cependant la gestion de plusieurs forages (jusqu'à sept pour celui de Bir Amir).

Dans l'ensemble, les équipements hydrauliques et les systèmes d'irrigation sont récents puisque les périmètres ont été créés dans les années

7. C'est le cas du GIC de Bir Amir dont les propriétaires habitent généralement à Tataouine, soit à près de 50 km du périmètre irrigué. Dans un espace d'habitat dispersé comme la plaine de la Jeffara où les populations maintiennent des activités agro-pastorales extensives, le maintien des producteurs sur une parcelle en irrigué est difficile.

8. Le périmètre irrigué de Oued Moussa regroupe officiellement 45 exploitants, mais seulement 34 d'entre eux ont adhéré au GIC en 2004. Sur ce total, seulement 26 ont utilisé de l'eau au cours des six premiers mois de l'année 2005, la plupart pour des volumes très faibles.

1990 ou 2000. La longueur des réseaux n'excède généralement pas une dizaine de kilomètres, ce qui est toutefois relativement important si l'on considère le nombre restreint de producteurs. Le pompiste du GIC, salarié ou bénévole, est chargé du fonctionnement du forage hydraulique et de la distribution de l'eau entre les exploitants suivant des règles propres à chaque GIC. Il s'occupe également de l'entretien du petit matériel et se charge de détecter les fuites éventuelles au niveau des canalisations.

La distribution de l'eau dans les périmètres irrigués a connu des évolutions importantes depuis une dizaine d'années, avec l'adoption des techniques d'économie d'eau et la modification du système de tarification. Auparavant, celle-ci était évaluée en fonction du temps d'irrigation, ce qui posait un certain nombre de problèmes liés à la variation du débit d'eau distribué sur les parcelles. L'application du nouveau système de facturation au mètre cube a nécessité l'équipement en compteurs d'eau. La consommation est relevée chaque mois et correspond à une tarification qui varie de 0,040 dinars à 0,120 dinars par mètre cube selon les groupements. Cette technique a permis de révéler de manière criante les écarts entre le volume prélevé au niveau du forage et le volume effectivement payé par les adhérents du GIC et de souligner de nombreuses fuites tout au long du circuit hydraulique.

Les pannes au niveau de la pompe constituent aussi un problème important dans les périmètres irrigués. Même si elles ne sont pas forcément récurrentes, elles peuvent engendrer la perte d'une récolte si la réparation n'intervient pas rapidement. A Oued Moussa comme à Mdeïna, la durée excessive des réparations a conduit à l'absence d'irrigation pendant plusieurs jours et donc à une chute sévère des rendements en 2004. La question des pannes et des fuites au niveau des périmètres pose le problème plus général de la formation des pompistes, de l'intégration par les agriculteurs de la nécessité d'une maintenance préventive et d'un investissement minimal dans l'entretien du réseau hydraulique. Les agriculteurs, qui se représentent généralement les aménagements hydrauliques comme relevant exclusivement du domaine de l'État, estiment souvent qu'il revient au CRDA de veiller au remplacement du matériel.

La question de la définition du tour d'eau constitue un autre sujet de discorde entre les adhérents du GIC (Bouchnak, 1999). La diminution des prélèvements et la construction des bassins ont toutefois rendu caduc les problèmes qui se posaient auparavant autour de l'observation des heures d'irrigation. Devant l'absentéisme d'un certain nombre d'agriculteurs, les tours d'eau sont régulièrement modifiés et adaptés. En règle générale, en dehors de la saison printanière et estivale au cours desquelles la demande peut être forte, les potentialités hydrauliques sont largement suffisantes pour couvrir les besoins en eau d'irrigation.

2.3. La situation financière des GIC

L'analyse de la situation budgétaire est un bon critère d'évaluation du

degré d'autonomie des GIC et de leur capacité à se substituer financièrement à l'État dans la gestion locale des systèmes hydrauliques.

Une analyse rapide des résultats financiers d'un échantillon de GIC de la Jeffara à la fin de l'année 2004 (tableau 2) montre qu'ils présentent tous un bilan total positif. Mais cette bonne santé apparente est trompeuse. L'exercice budgétaire 2004 s'est achevé sur un solde déficitaire pour dix structures sur dix-sept. Par ailleurs, les groupements ont parfois touché ponctuellement des subventions et aides de l'État qui ne sont pas comptabilisées correctement dans les cahiers de suivi financier. Les soldes négatifs et les dettes n'étant pas toujours répertoriées et reportés d'une année sur l'autre, certains GIC présentent un solde positif totalement fictif.

Les difficultés financières des groupements sont principalement liées à la diminution des ventes d'eau, de 30% en moyenne entre 2001 et 2004, et jusqu'à 80% dans certains GIC du gouvernorat de Medenine. Seulement quatre groupements sur dix-sept ont perçu des recettes plus importantes en 2004 qu'en 2001 (tableau 3). Selon un responsable d'arrondissement du CRDA de Tataouine, cette diminution des ventes est la conséquence directe de l'application du programme d'économie d'eau. Ainsi, les agriculteurs ne paieraient désormais que l'eau qu'ils utilisent effectivement. Sans sous-estimer l'impact de ces mesures, il est évident que cette évolution est aussi et surtout la traduction d'une baisse notable de l'intensification dans les périmètres publics irrigués. Or, la vente d'eau constitue parfois le seul poste de recettes pour les groupements. Le montant des cotisations, qui variait en 1998 de 12 à 36 dinars par hectare et par an dans le gouvernorat de Tataouine (Bouchnak, 1999), n'est pas toujours collecté[9]. La vente d'eau par citernes tracteurs aux adhérents et non-adhérents du GIC constitue une activité en forte progression dans les GIC. Vendue à 0,500 dinar le mètre cube (soit 2,5 dinars pour une citerne de 5 mètres cubes), la citerne est destinée à l'irrigation des arbres. Elle permet au GIC une marge bénéficiaire nettement plus importante. Elle a représenté jusqu'à 30% des volumes d'eau vendus par le GIC d'Hezma V en 2004.

Les recettes sont d'autant plus faibles que les adhérents contractent des dettes auprès du groupement. Pour le seul groupement de Mdeïna, les impayés s'élevaient à plus de 3000 dinars en 2006[10]. Les disponibilités financières des groupements sont donc souvent quasi nulles et déterminent une gestion à court terme.

Les charges financières sont principalement liées aux dépenses d'énergie pour le fonctionnement de la pompe, à la main-d'œuvre et aux frais d'entretien et de réparation du matériel. Malgré la diminution de la facture énergétique liée à la baisse des volumes d'eau achetés et aux campagnes

9. Sur les dix-neuf groupements étudiés, six n'ont pas fait mention de recettes liées à des cotisations pour l'année 2004. Dans certains groupements, le montant de la cotisation a été diminué sous la pression des agriculteurs qui estiment qu'ils ne doivent payer de cotisation que si leur activité est suffisamment rémunératrice. Or, de nombreux agriculteurs ne cultivent leur parcelle qu'en vue d'assurer à la cellule familiale une certaine autosuffisance.

10. Dans ce même groupement, l'absence de fonds se répercutent sous forme de délais de paiement des factures d'électricité et du salaire du pompiste.

Tableau 2 : Les résultats financiers des GIC d'irrigation de la Jeffara en 2004

	Prix de l'eau (en dt)	Recettes (en dt)	Dépenses (en dt)	Résultat (en dt)	Solde total (en dt)
Oued Moussa	0,050	3 723,400	2 941,150	+ 775,15	307,605
Lassifer	0,100	1 732,225	1 687,590	+ 44,635	125,922
Amra	0,100	2 007,240	2 233,822	- 226,582	1 148,198
Hezma II	0,100	400	371,76	+ 28,24	1 268,362
Hezma IV	0,120	1 970,200	2 004,576	- 34,376	2 776,382
Hezma V	0,120	7 063,100	3 344,824	+ 3 718,276	7 451,900
Oum Zessar	0,080	4 625	4 578,373	+ 46,627	932,745
Bou Hamed	0,060	845,500	942,017	- 96,517	547,694
Bassatine	0,090	3 794,900	4 309,276	- 514,376	843,068
Oul. Yayia 1	0,050	6 158	6 291,499	- 133,499	14 571,578
Oul. Yayia 2	0,060	4 294,500	4 116,300	+ 176,200	2 141,344
Kirchaou	0,050	4 334,350	3 559,658	+ 714,652	3 004,234
Mzab	0,080	7 325,900	6 659,776	+ 666,124	3 108,976
Mdeina	0,060	8 120	6 061,364	+ 2 058,636	2 058,636
Tomzaiet	0,112	7 861,260	8 015,364	- 154,014	166,819
Raouabi	0,090	3 474,750	3 886,785	- 412,035	172,741
Gordhab	0,070	6 784,476	7 277,476	- 492,920	1 507,915
Graguer	0,060	3 170,640	2 121,538	+ 1 049,102	1 940,247
El Garaa	0,080	5 488,680	6 346,883	- 858,203	8 125,497

Source : CRDA Medenine - Tataouine (Cellule GIC)

d'électrification des forages, les responsables du GIC ont parfois été amenés à réduire le coût du poste « main-d'œuvre » pour équilibrer leur budget. Les GIC Oued Moussa (Fig. 3) et Bou Ahmed ont ainsi été contraints de licencier leur pompiste et de confier ses tâches à un bénévole. Dans ce contexte, la plupart des GIC ne prennent en charge que les dépenses de réparation les plus urgentes. L'administration continue d'intervenir régulièrement pour l'entretien des réseaux et le remplacement du matériel, afin de ne pas pénaliser l'activité agricole dans les périmètres irrigués.

Face à cette situation, les CRDA tentent de maintenir un certain équilibre entre les recettes et les dépenses en orientant la constitution des budgets prévisionnels. Comme dans le cas des AIC de la région de Mahdia (Chraga et Chemak, 2003), les prévisions de production d'eau *sont surestimées par rapport à la demande réelle, ce qui conduit à calculer des recettes importantes sur la base d'une consommation d'eau fictive.* Le prix de l'eau, qui devrait être calculé pour permettre un équilibre budgétaire est sous-estimé[11] et permet

11. Ainsi, le budget prévisionnel du GIC d'El Hezma II pour 2003 était basé sur plus de 6000 dt de recettes liées à la vente d'eau, alors même que le périmètre était en voie d'abandon.

Tableau 3 : Les recettes liées à la vente d'eau dans des GIC d'irrigation en 2001 et 2004

	Recettes liées à la vente d'eau (en dinars tunisiens)		Variation 2001-2004 (en %)
	2001	2004	
Amra	1 705,120	1 420,240	- 16,7%
Bou Ahmed	3 490,000	725,500	- 79,2%
Hezma II	1 515,300	400,000	- 73,6%
Hezma IV	9 470,753	1 670,200	- 82,4%
Hezma V	6 869,842	6 883,100	+ 2,0%
Lassifer	4 883,625	1 512,225	- 69,0%
Oued Moussa	5 231,100	3 723,400	- 28,9%
Oum Zessar	5 557,500	5 372,000	- 3,3%
Bassatine	3 632,900	3 290,900	- 9,4%
El Garaa	8 258,540	5 488,680	- 33,5%
Gordhab	5 116,400	6 924,424	- 35,3%
Graguer	3 932,000	3 170,640	+ 19,4%
Mdeina	10 100,740	6 772,000	- 32,9%
Mzar	4 606,600	7 305,900	+ 58,6%
Ouled Yayia 1	10 564,800	5 593,000	- 47,1%
Ouled Yayia 2	3 866,000	3 970,500	+ 2,7%
Raouabi	4 080,800	2 880,750	- 29,4%
Total	**91 176,900**	**65 683,219**	**- 30,0%**

Source : Cellule GIC, CRDA de Medenine et Tataouine

à l'administration d'afficher une logique de vérité des prix sans l'établir formellement pour ne pas pénaliser les agriculteurs. Un responsable d'arrondissement au CRDA résume ainsi la situation : *si on appliquait réellement la vérité des prix, le tarif de l'eau serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Il ne serait pas accepté par les agriculteurs et on risquerait d'aggraver la situation dans les périmètres.* La situation financière des GIC de la Jeffara, à l'image du GIC de Oued Moussa (Fig. 3), apparaît donc extrêmement précaire, et rejoint une situation décrite dans plusieurs études de cas (Boukraa, 2002 ; Chraga et Chemak, 2003 ; Braham, 2003 ; Elloumi et *al.*, 2005 ; Bied-Charreton et *al.*, 2006 ; Mouri et Marlet, 2007) indiquant les difficultés des GIC/GDA à parvenir à une réelle autonomie.

De façon générale, les principaux problèmes que rencontrent les GIC renvoient à des questions de gestion administrative, technique et financière, à l'insuffisance des moyens humains et au manque de véritable pouvoir de décision, ce qui nuit à leur légitimité auprès des usagers. La transformation en cours des GIC en GDA vise à conforter leur autonomie financière par une diversification accrue des revenus et le renforcement de leurs

Figure 3 : L'évolution de la situation financière du GIC de Oued Moussa (en dinars tunisiens)

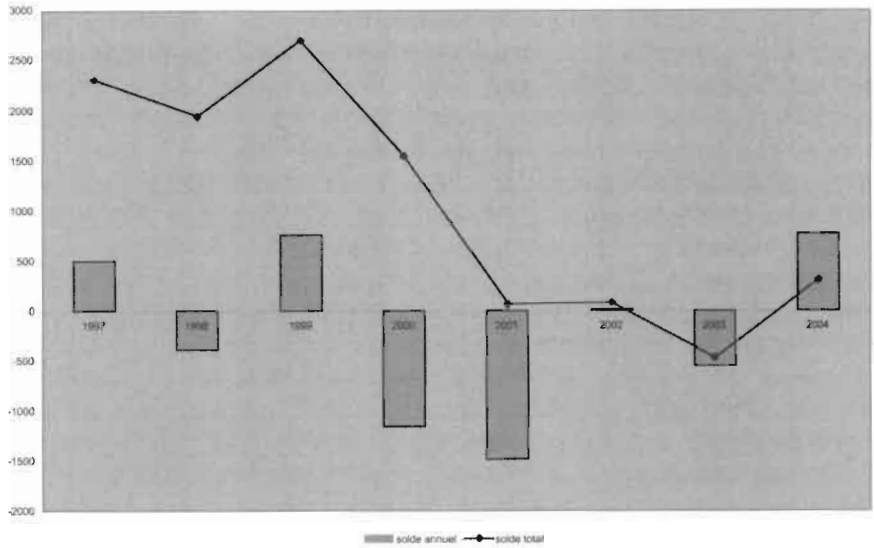

Source : CRDA Medenine – Cellule GIC

attributions. Ce nouveau changement institutionnel pourrait se traduire par la dissolution des GIC les plus fragilisés ou la modification des droits d'eau au sein des périmètres.

3. Le GIC face à la situation difficile des périmètres irrigués

La situation des GIC dépend de la capacité des agriculteurs du périmètre à engager un cercle vertueux favorisant l'augmentation des recettes, la qualité de leurs services, l'amélioration des conditions socioéconomiques des producteurs et la valorisation optimale des ressources en eau. Ce modèle, fondé sur un usage intensif des ressources et une vision marchande de l'eau, apparaît en décalage avec les pratiques de la majorité des irrigants.

3.1. Une faible intensification agricole et une sous-exploitation des potentialités hydrauliques

Malgré les diverses formes de soutien mises en place par les CRDA pour améliorer le degré d'intensification agricole dans les périmètres irrigués autour des forages publics, les systèmes de production restent dominés, dans le Sud-Est tunisien, par une polyculture vivrière destinée en grande partie à l'autoconsommation. Les parcelles à l'intérieur des périmètres se caractérisent par une forte densité arboricole, une large variété de cultures et l'exiguïté des surfaces effectivement irriguées. Les stratégies agricoles

reposent dans cette région sur une adaptation des systèmes de production aux aléas pluviométriques et s'inscrivent dans des pratiques de diversification des activités agro-pastorales. On retrouve dans les différents périmètres irrigués des comportements similaires visant, pour les agriculteurs, à percevoir un revenu certes faible, mais relativement sûr (Belhouchet, 1997). Ces stratégies s'appuient aussi sur une utilisation pragmatique des aides de l'État et des services du GIC.

La rentabilité inégale des parcelles dans les périmètres irrigués et les capacités limitées d'investissements des producteurs expliquent en grande partie le faible niveau d'intensification agricole souligné dans plusieurs études (Belhouchet, 1997 ; Nasr et *al.*, 1998 ; Bouchnak, 1999 ; Jebahi, 2002). Le développement des périmètres suit généralement un scénario en deux temps. Dans les premières années, les adhérents manifestent d'autant plus de motivation dans la mise en culture de leur parcelle que le démarrage de l'activité est soutenu par les dispositifs de l'État (dons de plants, subventions des intrants, subventions pour l'équipement en matériel d'irrigation, construction des bassins). Les agriculteurs s'orientent vers une polyculture vivrière mais aussi vers des tentatives plus ou moins heureuses de cultures à haute valeur ajoutée (courges, pastèques, melons) qui seront écoulées sur le marché. Cependant, les conditions naturelles (qualité de l'eau, des sols, vent, évapotranspiration), l'épuisement des sols et l'inexpérience des agriculteurs dans la conduite de l'irrigation les exposent à des rendements irréguliers et à une faible rentabilité. Faute de capacités d'investissements suffisantes, les irrigants réajustent généralement leur stratégie vers des cultures moins risquées, moins exigeantes en eau et en main-d'œuvre. Les surfaces cultivées en irrigué ont alors tendance à diminuer ; une place plus importante est accordée aux céréales et à l'arboriculture en sec ou en semi-intensif. Une petite partie de la parcelle est conservée pour des cultures maraîchères ou fourragères qui seront valorisées à l'intérieur de la cellule familiale, surtout si le périmètre est éloigné des marchés locaux.

Cette séquence coïncide avec la baisse de la vente d'eau que nous avons observée précédemment. Le positionnement des agriculteurs vers des systèmes de production peu intensifs se répercute directement sur le GIC qui vend de moins en moins d'eau, et voit ses recettes diminuer tandis que les dépenses de maintenance et d'entretien augmentent d'année en année. A Oued Moussa, plus d'un tiers des adhérents du GIC n'achètent plus d'eau, soit parce qu'ils ont abandonné totalement leur parcelle, soit, plus souvent, parce qu'ils ne la cultivent plus qu'en sec. Les pratiques des agriculteurs sont ainsi en contradiction avec les intérêts du GIC. N'utilisant l'eau d'irrigation que pour une consommation familiale, les producteurs sont réticents à s'acquitter de leur cotisation et de leur facture d'eau ; ils se désintéressent peu à peu de la structure GIC.

La situation des périmètres irrigués est donc mitigée. La création des PPI n'est pas parvenue à ancrer l'activité agricole en irrigué comme une option économique pertinente dans la région. Une telle situation souligne les difficultés des agriculteurs à rentabiliser leur accès à l'eau et l'ampleur

des contraintes auxquelles ils sont confrontés. Malgré l'augmentation constante des superficies équipées en matériel d'irrigation au sein des périmètres, les rendements des productions et les volumes destinés au marché demeurent dérisoires et ne parviennent pas à impulser une véritable dynamique qui permettrait d'équilibrer la situation budgétaire des GIC. Les revenus issus de l'activité agricole sont toujours très en-deçà des prévisions avancées dans les études de faisabilité.

3.2. Le GIC face aux stratégies différenciées des agriculteurs

Dans ce contexte général, seule une minorité de producteurs s'oriente vers des cultures intensives et une activité essentiellement marchande. Disposant de revenus substantiels acquis dans le secteur extra-agricole ou de réserves de financements obtenues grâce à des apports familiaux ou dans le cadre de la migration, ces producteurs peuvent supporter les frais inhérents à l'intensification de leur activité.

L'utilisation de techniques modernes (réseau d'irrigation localisée, fort recours aux intrants, achat de volumes élevés d'eau), l'emploi d'une main-d'œuvre permanente, la valorisation de la totalité de la parcelle en propriété ou encore le souci d'innovation caractérisent ces nouvelles exploitations. Les systèmes de production sont tournés vers des cultures maraîchères ou arboricoles (pêchers, abricotiers, grenadiers, etc.) à forte valeur ajoutée et destinées principalement au marché régional. Une certaine intégration aux activités d'élevage ovin et bovin permet par ailleurs le développement de cultures fourragères. Ce sont ces irrigants qui, dans de nombreux cas, maintiennent le fonctionnement des GIC.

Ces exploitants font néanmoins face à l'exiguïté de leur parcelle en irrigué et aux faibles opportunités d'extension de leur propriété sur le périmètre. En effet, du fait de l'attachement profond des agriculteurs à leur terre, même lorsque celle-ci n'est pas mise en valeur, les pratiques d'achat et de location de parcelles sont peu courantes dans les PPI. Les producteurs qui souhaitent investir dans une exploitation irriguée intensive préfèrent généralement déposer une demande d'autorisation de forage privé au CRDA afin de disposer de conditions de production plus favorables à la réussite de leur projet.

En raison de leur capacité d'investissement et de leur stratégie de production, ces irrigants sont responsables de la plus grande partie des volumes d'eau achetés[12] au sein du GIC, et se trouvent en position de force lors des assemblées générales pour imposer des décisions en matière de répartition des tours d'eau et de fixation du tarif. Leur avis est d'autant plus important qu'ils forment souvent les membres les plus actifs du groupement et qu'ils sont appuyés par l'administration qui les considère comme

12. À Oued Moussa, les trois principaux agriculteurs ont consommé autant d'eau que les 27 autres adhérents du GIC en 2004. A Ksar Ouled Boubaker, un chef d'entreprise, qui met en valeur les terres qu'il possède sur le périmètre d'El Garaa, a acheté un quart de toute l'eau facturée cette même année par le groupement.

les garants du fonctionnement du GIC. Ces exploitants se heurtent néanmoins aux logiques des autres agriculteurs. En effet, les délais de paiement, le non entretien des réseaux hydrauliques, le non respect des tours d'eau font peser sur ces exploitants des risques lourds en cas de rupture de l'approvisionnement en eau. Afin de renforcer la présence d'exploitants plus motivés, les CRDA accompagnent l'installation des jeunes diplômés ou réalisent des extensions de périmètres sur les terres de nouveaux producteurs. Dans le cadre du passage des GIC vers les GDA, l'administration a menacé de priver d'accès à l'eau les agriculteurs n'irriguant plus leurs terres et de réorganiser les droits d'eau sur les périmètres publics[13].

Le parti pris de l'administration en faveur d'acteurs en situation de minorité au sein du GIC condamne toute tentative de médiation par les pouvoirs publics pour faire émerger une vision partagée des difficultés du périmètre et associer l'ensemble des membres dans une perspective collective visant au développement des conditions socioéconomiques des producteurs. La dilution de la dynamique associative renforce l'exacerbation des stratégies individuelles.

Associées à l'analyse de la situation des périmètres publics irrigués, les performances des GIC dans le Sud-Est tunisien sont très mitigées dans la plupart des domaines. Pourtant, la conciliation des intérêts sociaux, économiques et environnementaux repose sans doute sur la coexistence équilibrée et complémentaire de petits agriculteurs et de producteurs plus entreprenants. Le processus d'abandon de certains périmètres (Hezma II, Hezma IV, Bou Hamed), l'absence apparente d'une quelconque dynamique associative et la dépendance financière de ces structures vis-à-vis de l'État fragilisent l'avenir des GIC dans la région. La transformation de ces structures en GDA ne devrait pas modifier profondément la donne. Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent être en mesure de concevoir différemment leurs interventions.

Dans un de ses derniers rapports sur la Tunisie, la Banque mondiale suggère de procéder à la *reconfiguration des institutions et des processus pour les rendre plus réactifs aux besoins des agriculteurs.* Elle précise ainsi : *Le gouvernement devrait continuer à appuyer la création des groupes d'usagers de l'eau. Toutefois, il devrait suivre l'impact qu'aura le changement de statut des GIC en GDA (...). Le gouvernement devrait être prêt à adapter le modèle GDA à la dynamique des groupements sur le terrain, plutôt que d'espérer promouvoir la conformité à un seul statut.* Les révisions successives du cadre législatif des associations d'usagers de l'eau peuvent suggérer une certaine forme de tâtonnement des autorités quant aux orientations à donner aux nouvelles organisations : conserver une place à la gestion de l'administration ou s'orienter vers une réelle autonomisation des associations d'irrigants et donc vers des mécanismes de prise de décision et de participation plus démocratiques (Bachta et Zaïbet, 2007).

13. La volonté de l'administration est de s'assurer que chaque agriculteur disposant d'une parcelle à l'intérieur du périmètre s'engage à mettre en valeur ses terres en irrigué afin d'éviter le gaspillage des fonds publics et la dégradation de la situation financière des GIC.

Conscients de l'écart entre les objectifs et la réalité de la situation de l'agriculture dans les périmètres irrigués autour de forages publics, les pouvoirs publics ont accordé un poids plus important aux initiatives privées à partir de la fin des années 1990, en octroyant des autorisations de forage dans les secteurs des nappes profondes douces auparavant exclusivement réservées à l'eau potable et à une agriculture gérée dans le cadre de GIC. Cette évolution majeure peut s'analyser comme la reconnaissance implicite, par les responsables des CRDA, de l'incapacité des GIC à incarner des structures efficientes de la valorisation des ressources en eau permettant l'amélioration des conditions socio-économiques des agriculteurs.

Conclusion

Si les réformes engagées dans le domaine de la gestion de l'eau au niveau local et la mise en œuvre d'une approche participative constituent un axe majeur des politiques hydrauliques nationales depuis les années 1990, leur application concrète pose des problèmes importants, notamment en termes de redéfinition des modalités d'accès à l'eau et de réorganisation des relations qui lient les agriculteurs à l'État. En Tunisie, faute d'un véritable transfert du pouvoir de décision aux associations d'irrigants, la réforme aboutit parfois à des résultats inverses de ceux escomptés au départ. L'action collective n'en sort pas renforcée ; au contraire, on observe une exacerbation des stratégies individuelles et une différenciation accrue entre les agriculteurs. Le cadre collectif des GIC apparaît davantage comme un élément contraignant qu'un outil de gestion au service d'un développement des communautés locales.

A travers différentes expériences liées à des projets de développement participatifs et de gestion intégrée des ressources naturelles, la Tunisie cherche à recréer les conditions d'une action collective efficace et décentralisée qui ont été mises à mal par plusieurs décennies d'interventions publiques. Mais comment concilier cette exigence avec des structures traditionnelles de gestion des ressources locales qui ont largement disparu, dans un contexte qui ne ressemble plus guère à celui dans lequel elles ont prospéré ? La participation repose sur une représentation des acteurs locaux n'hésitant pas à orchestrer un renouvellement continu des structures de développement.

L'un des défis de cette nouvelle approche serait de réussir un véritable processus de décentralisation, où la participation des populations apparaîtrait comme une fin plutôt qu'un simple outil facilitateur au service de projets de développement, permettant d'assurer une entente entre les intérêts qui animent les différents pouvoirs en jeu. Ceci implique de parvenir à des compromis explicites et négociés entre de multiples acteurs intervenant dans des structures qui deviennent des arènes de pouvoir (Romagny et Riaux, 2007). Cela revient à appuyer des processus de concertation, reposant sur des interactions horizontales entre les différents acteurs du territoire, basés sur une reconnaissance mutuelle de leur légitimité (Beuret, 2006).

La gestion commune des ressources en eau ne peut s'effectuer sans une intégration effective des populations et sans une participation des acteurs locaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement.

Plus que jamais, il convient de s'affranchir d'une vision normative de l'exploitation des ressources en eau au profit d'une efficacité émanant d'acteurs locaux qui doivent rester les premiers bénéficiaires et acteurs de leur gestion des ressources. Les raisons de l'adoption ou du rejet des dispositifs participatifs proposés aux acteurs ruraux pour gérer notamment l'eau sont bien souvent à rechercher dans l'environnement historique, politique, social, culturel ou économique des acteurs. Les politiques publiques, au fil du temps, ont façonné le milieu mais aussi les mentalités des exploitants, en particulier leur perception des interventions étatiques et des intentions des décideurs politiques. Un des enjeux du développement de cette région aride, tout comme dans l'Oriental marocain d'ailleurs, réside dans une décentralisation qui saurait conserver ou regagner une gestion communautaire autonome, face au défi d'une modernisation légitime qui implique aussi une intervention bénéfique de l'État. Loin de devoir se retirer, celui-ci a un rôle crucial à jouer dans la définition d'une pluralité de cadres juridiques s'adaptant au fonctionnement et à l'organisation des populations locales. Il lui revient de renforcer les liens entre les différents types de groupements d'agriculteurs, de proposer des conditions favorables à une véritable gestion concertée des ressources, plutôt que de chercher à imposer des solutions standard dont l'expérience des GIC en Tunisie souligne les limites.

Références bibliographiques

Aït Hamza M., Auclair L., Benchekroun F., Genin D., Qarro M., Romagny B. et Zagdouni L., 2007. *De la parole aux gestes. Éléments de réflexion sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc.* Brochure couleur réalisée dans le cadre du programme DGCRN, IRD-ENFI-SCAC de l'Ambassade de France à Rabat, 58 p.

Al Atiri R., 2007. « Évolution institutionnelle et réglementaire de la gestion de l'eau en Tunisie. Vers une participation accrue des usagers de l'eau », *in* Bouarfa S. et *al.* (dir.), *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau.* Actes du séminaire Wademed, novembre 2006, Cahors, France, CIRAD, Montpellier, France, 8 p.

Ayeb H. et Landy F., 2007. « Les associations d'usagers de l'eau en Égypte vues de l'Inde : entre gouvernance, démocratie et accès à l'irrigation », *in Autrepart*, n°42 (2), pp. 109-126.

Bachta M. S. et Zaïbet L., 2007. « Les innovations institutionnelles comme adaptations à l'évolution du contexte des périmètres irrigués : cas de la Tunisie », *in* Bouarfa S. et *al.* (dir.), *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la*

demande en eau. Actes du séminaire Wademed, novembre 2006, Cahors, France, CIRAD, Montpellier, France.

Baduel A.-F. et Baduel P.R., 1980. « Le pouvoir de l'eau dans le Sud tunisien », *in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°30, pp. 101-134.

Banque mondiale, 2006. *Tunisie, examen de la politique agricole. Eau, environnement, développement social et rural, région Moyen-Orient et Afrique du Nord.* Version finale, rapport n°35239-TN, 20 juillet, 108 p.

Belhouchet R., 1997. *Analyse agro-économique des exploitations agricoles irriguées en zones arides : cas du gouvernorat de Tataouine.* Master of Science, CIHEAM, Montpellier, France, 241 p.

Ben Ouezdou H. et Trousset P., 2002. « Aménagements hydrauliques dans le Sud-Est tunisien », *in* Actes du colloque « Contrôle et distribution de l'eau dans le Maghreb antique et médiéval », 22-25 Mars 2002, Tunis, Collection de l'Ecole française de Rome, 19 p.

Beuret J-E., 2006. *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan, 340 p.

Bied-Charreton M., Makkaoui R., Petit O. et Requier-Desjardins M., 2006. « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux », *in Mondes en développement* n°34 (3), pp. 39-62.

Billé R. et Mermet L. (dir.), 2003. *Concertation, décision et environnement : regards croisés*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, La Documentation Française, 2 vol., 440 p.

Bouchnak M., 1999. *La gestion de l'eau d'irrigation : les périmètres publics irrigués de Tataouine.* Projet de fin d'étude de cycle ingénieur de l'INAT, Tunisie, 90 p.

Boukraa R., 2002. « Gestion étatique et gestion associative de l'eau potable en milieu rural. Analyse de l'expérience tunisienne », *in* Elloumi M. (dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée. États, société civile et stratégies des acteurs*, Paris, IRMC-Karthala, pp. 399-405.

Braham T., 2003. « La gestion communautaire de l'eau », *in* Actes du colloque « Gouvernance de l'eau et développement durable », SONEDE, 9-10 octobre, Sousse, Tunisie, 30 p.

Chraga G. et Chemak F., 2003. « Les groupements d'intérêt collectif, un outil stratégique pour une gestion participative de la ressource en eau. Cas des GIC de Mahdia », *in* Actes de la 20e Conférence Européenne de la CIID « Irrigation et gestion concertée des conflits d'usages dans la région euroméditerranéenne », 17-19 septembre 2003, Montpellier, France, 18 p.

Elloumi M., Selmi S. et Chemak F., 2005. « Les nouvelles formes de gouvernance et de gestion des ressources naturelles en Tunisie », *in* Actes du colloque « Les institutions du développement durable des agricultures du Sud », SFER, 7-9 novembre 2005, Montpellier, France.

Elloumi M., Sghaier M., Dhehibi B. et Kadhkadhi K., 2007. *Changement institutionnel et développement durable : vers une nouvelle gou-*

vernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles, *in* Rapport final du programme JEFF-OR, 19 p.

Jebahi R., 2002. *Valorisation des ressources en eau dans les périmètres publics irrigués au sud tunisien. Cas de Bir Amir (Tataouine)*. Master of Science, CIHEAM, Montpellier, France, 214 p.

Leroy M., 2005. *La participation et l'implication des populations dans les projets de développement et de coopération décentralisée : une revue critique de la littérature*, EDF R&D, Département ICAME, 90 p.

Mouri H. et Marlet S., 2007. « De l'association d'intérêt collectif au groupement de développement agricole : le changement institutionnel et son impact sur le fonctionnement des périmètres publics irrigués tunisiens », *in* Bouarfa S. et *al.* (dir.), *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau.* Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, novembre 2006. CIRAD, Montpellier, France, 8 p.

Nasr N., Loumerem M., Fackeldey E., Ikhlefoum Z., Tokannou R. et Zoupoya K., 1998. « Les grands projets hydro-agricoles en zone aride : le périmètre de Bir Amir (Tataouine, Tunisie) », *in Agriculture et Développement*, n°20, pp. 81-88.

Nasr N., 2002. « La gestion sociale de l'eau dans les périmètres publics irrigués du Sud-Est de la Tunisie : le cas de Tataouine », *in* Elloumi, M. (dir.) *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée, États, société civile et stratégies des acteurs*, Paris, IRMC-Karthala, pp. 501-506.

Palluault S., 2002. *La gestion collective de l'eau en Tunisie : étude de cas dans la plaine aride de la Jeffara.* Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris 8-Saint-Denis, 178 p.

Romagny B. et Guillaume H., 2004. « L'accès à l'eau potable dans la Jeffara tunisienne : contradictions et nouvelles perspectives », *in La Houille Blanche*, n°1, pp. 52-59.

Romagny B. et Riaux J., 2007. « La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives : regards croisés Tunisie/Maroc », *in Hydrological Sciences Journal/Journal des Sciences Hydrologiques*, 52 (6), special issue : *Hydrological Changes in Semi-Arid Areas under Climatic and Human Influences : Focus on the Mediterranean Regions*, pp. 1179-1196.

Sghaïer M., Abaab A. et Campagne P., 2006. « L'expérimentation de nouvelles approches de développement local et de gestion des ressources naturelles », *in* Genin D. et *al.* (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 303-313.

Lieux, acteurs et réseaux de l'économie informelle à la frontière tuniso-libyenne

Hassen BOUBAKRI
Wafa MBAREK

Introduction

Après plus de 15 ans de tensions et de turbulences, entre 1970 et 1987, la Tunisie et la Libye ont normalisé leurs relations après la déposition du président Bourguiba en 1987. Dans la déclaration du 22 mai 1988 à Djerba, les deux États s'engageaient à garantir la liberté de circulation des personnes ainsi que des marchandises produites dans chacun des pays. Depuis cette date, les frontières n'ont jamais été fermées et la circulation des personnes n'a pratiquement jamais été entravée. Dans le même temps, la Libye traversait à l'époque une longue période de confrontation et de tensions avec les pays occidentaux qui s'est prolongée du début des années 1980 à 2003, date de la levée de l'embargo auquel était soumis le pays depuis 1992. La Libye a gardé, grâce à la qualité de ses relations avec la Tunisie, des « canaux » de relations et de contact avec l'extérieur, ce qui lui a permis de contourner l'embargo ou du moins d'en alléger les effets[1]. Pays pétrolier, la Libye importait une grande partie de ses besoins en produits de consommation courante et en équipements qui étaient généreusement subventionnés par l'État et vendus sur le marché par des magasins étatiques appelés à l'époque *mounchaat* (entreprises). Entourée par des pays pauvres (Tchad, Soudan, Niger) ou à économie libérale (Tunisie et Egypte), qui étaient en même temps émetteurs de main-d'œuvre émigrée, la Libye était un véritable *eldorado* où le coût de la vie était très peu cher grâce au système de subventions étatiques dont bénéficiaient tous les produits et services de consommation courante (produits alimentaires et manufacturés, logement,

1. L'aéroport de Djerba a longtemps servi de plateforme aéroportuaire par défaut, à la place de Tripoli, pour tous les voyageurs qui se rendaient en Libye ou quittaient ce pays. La Tunisie servait de pays de transit non seulement pour les voyageurs mais aussi pour les marchandises destinées à la Libye.

services publics, voitures...). Les différences des systèmes économiques, des prix et de l'abondance de ces produits entre le marché libyen d'un côté, et les marchés des pays voisins de l'autre, sont à l'origine du développement d'une puissante économie transfrontalière basée sur le commerce parallèle, sur la contrebande et sur les transactions financières licites et illicites. La ville de Ben Gardane, située à 30 km à l'ouest de la frontière tuniso-libyenne, est devenue la plaque tournante des échanges et des transactions transfrontalières.

L'un des objectifs de ce texte est d'identifier les acteurs et les opérateurs impliqués dans les réseaux sociaux et économiques qui opèrent du côté tunisien, en étroite collaboration avec leurs pairs en Libye, en Syrie, à Dubaï et en Turquie... Il s'agit de réseaux transnationaux, bien structurés et bien articulés, qui « irriguent » les marchés frontaliers d'énormes quantités de marchandises bon marché qui font le bonheur des consommateurs de toutes catégories et de tout niveau social.

1. Lieux et espaces de l'économie parallèle transfrontalière

L'économie frontalière a donné naissance à un réseau de lieux, d'espaces et de routes qui forment les points d'appui et de fonctionnement de cette économie.

Des marchés libyens (ou *souk libya*) sont nés dans toutes les régions et villes de la Tunisie. Celui de Médenine est peut-être l'un des marchés libyens les plus grands et les plus rayonnants du pays. La fonction de carrefour routier de Médenine place le marché libyen de cette ville dans une situation de concurrence et de compétition avec celui de Ben Gardane.

D'un autre côté, certains axes routiers de la plaine littorale de la Jeffara ont vu leur fonction de circulation se doubler d'une fonction commerciale. La route nationale n°1 (RN1), et particulièrement la tranche située entre Ras Jdir et Mareth, a ainsi fixé des centaines de points de vente d'hydrocarbures libyens, tenus par de petits vendeurs qui exercent en même temps d'autres activités dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Le réseau routier a joué à son tour un rôle de support à cette intensification des activités et des échanges. La circulation routière autour de Ben Gardane a pratiquement explosé dès l'ouverture des frontières en 1988. Elle a presque doublé en 20 ans sur le tronçon de la RN1 situé entre Ben Gardane et Ras Jdir, passant de 4348 à 7729 véhicules/jour entre 1982 et 2002. La circulation sur les routes secondaires et locales autour de Ben Gardane a été multipliée par 11 en passant de 824 à 9578 véhicules/jour entre 1982 et 2002.

L'analyse de trois autres lieux centraux dans cette zone de l'économie frontalière parallèle permet de mieux mesurer les transformations qu'elle a connues durant les dernières décennies.

Le marché maghrébin (essouk el magharibya)

Dès l'ouverture de la frontière tuniso-libyenne en 1988, a été instaurée la libre circulation des personnes (munies de leurs documents de voyage). Les mouvements transfrontaliers des personnes avaient alors explosé. Partis pratiquement de zéro en 1987, ils ont atteint une moyenne de 3 à 4 millions de personnes par an depuis 1988, soit au total 58,3 millions de personnes en 16 ans (1988-2003) (Boubakri, 2006). La zone frontalière et les villes du Sud-Est de la Tunisie en particulier sont devenues un gigantesque hypermarché à ciel ouvert des produits importés de Libye, pour répondre aux besoins des ménages tunisiens en produits de consommation courante, largement meilleur marché que les produits et articles vendus dans le commerce patenté en Tunisie (Boubakri, 2000).

La création du marché de Ben Gardane (appelé *essouk el magharibya* : « le marché du Maghreb ») remonte à 1992. La libéralisation de la circulation des personnes entre la Tunisie et la Libye à partir de 1988 a été accompagnée d'intenses transactions transfrontalières et d'une explosion du commerce parallèle qui a envahi les centres des villes et villages du Sud-Est tunisien en particulier. Pour mettre de l'ordre dans le développement anarchique de ce commerce et mieux contrôler son extension, le conseil municipal de Ben Gardane a procédé, en 1992, à l'aménagement d'un espace commercial de 36 906 m² à la périphérie nord de la ville, auquel il a donné le nom de *essouk el magharibiya* de Ben Gardane. Mais les espaces et les stands réservés se sont révélés insuffisants face à la demande croissante des commerçants, ce qui a amené la ville de Ben Gardane à aménager une « extension » du souk sur une surface supplémentaire de 51 335 m². L'espace commerçant du souk s'étend au-delà du noyau ancien et de son extension dans la mesure où durant les périodes de forte affluence (fins de semaine, vacances scolaires, veilles de fêtes...) le nombre de commerçants et l'espace d'achalandage doublent. Petit à petit, une troisième zone commerciale a vu le jour autour du souk.

950 points permanents d'exploitation ont été dénombrés sur une surface totale de 8 910 m² dans le noyau ancien du souk, répartis en 480 « baraques » (sorte d'échoppes), 220 « abris » (ou « stores ») et 250 emplacements pour la vente en plein air.

Difficiles à compter, en raison de leur mobilité d'un jour ou d'une semaine à l'autre et en raison du caractère épisodique des activités des commerçants[2], les points de vente non permanents sont plus nombreux et se retrouvent principalement dans la zone d'« extension » du souk et ses marges immédiates.

Deux branches dominent nettement sur le marché et représentent plus de la moitié des commerces : le prêt-à-porter représente plus du tiers (38%) des commerces, alors que la part de la branche des tissus et de la tapisserie atteint 22% (Fig.1)

2. Une bonne partie de ces commerçants exercent d'autres activités parallèles : paysans et pasteurs, employés du secteur privé, fonctionnaires, élèves, étudiants... C'est l'une des formes de pluriactivité commune dans la région.

Figure 1. Parts des branches de commerce sur le marché de Ben Gardane

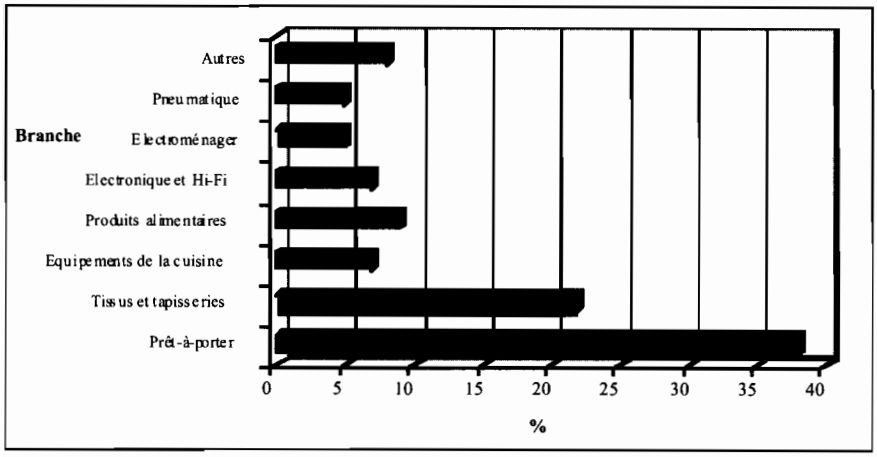

Source : enquête de W. M'barek, 2006

Durant les périodes de veille de fêtes, de jours fériés et de vacances scolaires, le souk de Ben Gardane donne l'impression d'un hypermarché géant fréquenté par des milliers de consommateurs venant des quatre coins de Tunisie pour des courses personnelles ou pour des achats en gros destinés à être écoulés sur les marchés des autres villes et villages du pays.

Nerf de la guerre, la circulation monétaire ne pouvait rester cloisonnée dans les circuits bancaires officiels. C'est ce qui explique la naissance de cette puissante place financière « parallèle » à Ben Gardane.

Le boulevard du change (*charii essarf*) à Ben Gardane : une grande place financière illicite

Devant le manque de convertibilité directe entre la monnaie libyenne (le dinar : *LYBDIN*) et la monnaie tunisienne (le dinar : *TUNDIN*) et l'explosion des besoins en liquidités des commerçants et des voyageurs dans les deux sens, dès l'ouverture des frontières entre les deux pays en 1988, les anciens « professionnels » de la contrebande transfrontalière se sont convertis en « agents de change informels », appelés *çarrafa*. Ils se sont surtout implantés sur l'axe routier principal (RN1 : Route Nationale N°1) entre le poste frontalier de Ras Jdir à l'est et Mareth au nord. Les scènes de liasses de billets brandies le long de cette route étaient l'une des composantes de cette zone économique transfrontalière. Un réseau régional de points de change informels a vu le jour dès 1988.

Ceci montre bien la capacité d'initiative et d'opération des acteurs sociaux et des opérateurs économiques autochtones à répondre aux besoins et à la demande quand les institutions (dans ce cas, les banques et, derrière eux, les États) sont incapables, de par la rigidité de la réglementation du change, de répondre aux besoins et à la demande. Plus tard, ces mêmes

çarrafa se sont regroupés sur l'avenue de Tunis, artère principale de la ville de Ben Gardane (appelée *charii essarf,* ou boulevard du change) dans 40 « cabines » de change parallèle, ce qui a fortement réduit l'ancienne forme de change le long de la RN1[3]. Les opérations se font auprès de particuliers qui n'ont aucun titre formel. L'activité des agences bancaires locales, surtout pour les opérations de change, était devenue très réduite[4].

Ben Gardane est ainsi devenue une véritable plaque tournante des transactions financières parallèles (Fig. 2) dans le change direct entre le dinar libyen et le dinar tunisien, sans passer par les devises fortes.

Chariï essarf est le point d'aboutissement (d'évidence invisible) d'un réseau d'agents collecteurs de devises dispersés sur tout le territoire tunisien. Les taux sont généralement plus avantageux (à la vente comme à l'achat des devises) qu'auprès des banques. La collecte se fait dans les principales villes et zones d'abondance des devises (régions touristiques et zones de retours des émigrés). Des sommes colossales en euros et en dollars surtout (qu'il est par définition difficile d'évaluer) sont ainsi convoyées de ces régions vers Ben Gardane.

Ce réseau ne se limite toutefois pas à sa dimension interne, mais a aussi une ramification internationale. La Libye est la deuxième zone d'approvisionnement en devises (Fig. 2). Les voyageurs et touristes libyens changent aussi bien leurs dinars que des dollars ou des euros.

Figure 2 : Réseaux de transactions des devises à Ben Gardane

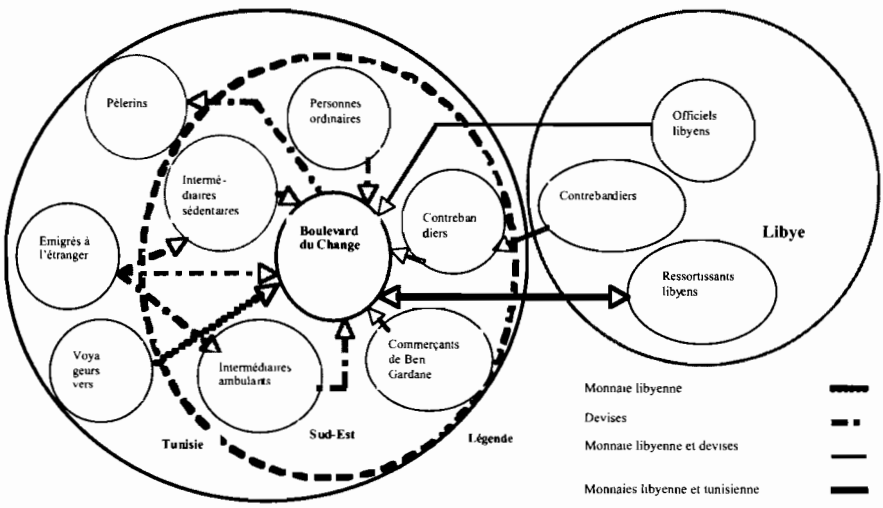

3. Des incidents violents et des affaires de braquage seraient à l'origine de ce transfert.
4. Toutefois, la Tunisie et la Libye ont signé en 2007 un protocole monétaire instituant la convertibilité directe entre les monnaies des deux pays sans passer par une autre devise. Le dinar tunisien peut désormais être échangé directement aux guichets des banques libyennes, et inversement pour le dinar libyen en Tunisie. Des différences d'interprétation des termes du protocole entre les deux États retardent sa mise en œuvre. L'application de ce protocole réduirait sensiblement le recours aux *çarrafa*.

[...] Quand je suis à l'étranger (en Syrie, ou en Egypte ou dans le Golfe) et que j'ai besoin de devises pour mes achats auprès des commerçants locaux, je téléphone à un « çarraf » de Ben Gardane avec qui je traite habituellement. Celui-ci me met en contact avec un « çarraf » du pays où je suis qu'il appelle pour me fournir la somme demandée en devises. Ce n'est qu'en retournant à Ben Gardane que je règle mon crédit auprès du « çarraf », donneur d'ordre initial [...]. Témoignage de Hédi, commerçant de prêt-à-porter à Ben Gardane.

Les réseaux de contrebande contribuent aussi à ces transactions le long des frontières. Mais là, ils font partie de réseaux transnationaux plus larges et plus diversifiés de trafics variés : de devises, de drogue, d'armes, de blanchiment d'argent sale et même d'êtres humains...

L'hyper entrepôt de Zoukra, une zone franche informelle

A l'origine centre élémentaire à mi-chemin entre le poste frontalier de Ras Jdir et Ben Gardane, Zoukra s'est « réveillée » avec l'ouverture de la frontière et l'intensification de la circulation routière entre les deux pays. Les premiers *çarrafa* de bord de route sont apparus à Zoukra dès 1988. Les premiers points de vente parallèle du carburant libyen ont également vu le jour à Zoukra. Cette petite agglomération routière est surtout devenue un avant-poste stratégique pour l'entrepôt : d'un côté, des marchandises introduites de Libye par les différents commerçants et intermédiaires opérant dans cette zone économique et, de l'autre, des marchandises fabriquées en Tunisie destinées au marché libyen. En effet, des sociétés tunisiennes de négoce, formelles celles-ci, se sont implantées à Zoukra pour la vente en gros de ces produits *made in Tunisia*. La clientèle de ce commerce de gros se recrute chez les voyageurs et les touristes libyens sur leur chemin de retour vers la Libye, ou encore chez les grands commerçants ou intermédiaires libyens de la Tripolitaine surtout (Tripoli, Sabratha, Sorman, Zouara, Ezzaouiya, El Khoms...) qui viennent s'approvisionner dans ces entrepôts au lieu d'aller les chercher plus loin en Tunisie. Une partie des commerçants tunisiens de Ben Gardane, ou opérant sur d'autres marchés du pays, s'approvisionnent à leur tour dans les entrepôts de Zoukra au lieu d'aller directement en Libye. Zoukra est en quelque sorte une zone franche informelle.

Le foyer familial : fief du commerce tenu par les femmes

Les foyers familiaux ont été intégrés aux réseaux des transactions commerçantes comme entrepôts d'abord puis comme espaces du commerce informel tenus par les femmes, ce qui traduit une évolution dans leur rôle et leur place dans la société locale. Cette évolution est toutefois restée limitée dans la mesure où la majorité des femmes de Ben Gardane demeurent « cantonnée » dans les foyers, contrairement à d'autres zones, comme Tataouine ou Médenine, où des jeunes filles surtout sont vendeuses sur les marchés des produits importés de Libye.

2. La dimension géographique et réticulaire de l'économie frontalière : les réseaux d'approvisionnement et de commercialisation

Les commerçants du marché de Ben Gardane s'approvisionnent en marchandises selon plusieurs procédés :

- en se déplaçant eux-mêmes en Libye ;
- auprès des « grossistes » de Ben Gardane et ses environs (des « regroupeurs » de marchandises à la tête d'énormes dépôts de produits importés). Ces même grossistes importent eux-mêmes leurs marchandises de manière licite ou ont recours aux réseaux illicites du trafic transfrontalier ;
- auprès des *knatria* (contrebandiers et trafiquants qui pratiquent l'introduction des marchandises par des voies illégales, par le camouflage des produits ou par la transgression illégale des frontières à bord de puissants véhicules tout terrain) ;
- auprès des voyageurs libyens qui rentrent en Tunisie pour le tourisme ou pour le commerce.

L'auto-approvisionnement

Les commerçants tunisiens rentrent en Libye pour s'approvisionner directement sur les marchés et les places commerciales de la Tripolitaine occidentale (entre Tripoli et la frontière tunisienne). La règlementation douanière tolère l'introduction des produits et marchandises destinés à répondre aux besoins des familles. Pour contourner cette règle, les commerçants de Ben Gardane ont toujours procédé, depuis 20 ans[5], à l'introduction répétitive de petites quantités de marchandises à la journée ou la semaine.

Les voies (licites ou illicites) d'introduction des marchandises dépendent de plusieurs facteurs : nature de la marchandise, nature des intervenants, contexte frontalier, etc. Plus de la moitié des commerçants font des voyages aller-retour en Libye au moins une fois par semaine. 16% le font dans la même journée.

Fréquences des voyages en Libye	%
Tous les jours	16
3 fois/semaine	16
2 fois/semaine	17
1 fois/semaine	3
1 fois/15 jours	6
1 fois/mois	12

5. Les frontières tuniso-libyennes ont été ré ouvertes depuis 1988. La circulation des personnes est totalement libre depuis cette date (sous condition de présentation de passeports ou de documents de voyage).

Une étude faite en 1992 par l'Institut des Régions Arides (IRA) (Laroussi, 1996) montre qu'une même personne peut effectuer une moyenne annuelle de 88 mouvements d'entrées-sorties avec la Libye. Les ouvriers journaliers (qui sont en réalité des chômeurs non déclarés) et les artisans sont les plus mobiles : ils effectuent une moyenne de 92 voyages par an. Ils sont suivis par les commerçants, les fonctionnaires et les élèves qui effectuaient à l'époque une moyenne de 80 à 85 voyages par an.

Ou bien les commerçants se chargent eux-mêmes de l'introduction de leurs marchandises en traversant la frontière plusieurs fois par jour ou par semaine, ou bien encore ils louent les services de jeunes tunisiens qui les accompagnent en Libye pour ramener les marchandises à Ben Gardane. D'autres commerçants enfin, recourent à des intermédiaires libyens qui les assistent dans le choix des fournisseurs libyens et surtout se chargent de l'introduction en Tunisie de la marchandise acquise par le commerçant tunisien (Fig. 3).

La ville libyenne de Zilten, petite localité proche de la frontière, est un vaste dépôt commercial tenu par des intermédiaires et des commerçants libyens au service des clients tunisiens de Ben Gardane. Ce grand dépôt de marchandises du côté libyen a son vis-à-vis du côté tunisien : la zone de Zoukra, décrite plus haut.

Figure 3. Circuits d'approvisionnement des commerçants de Ben Gardane en Libye

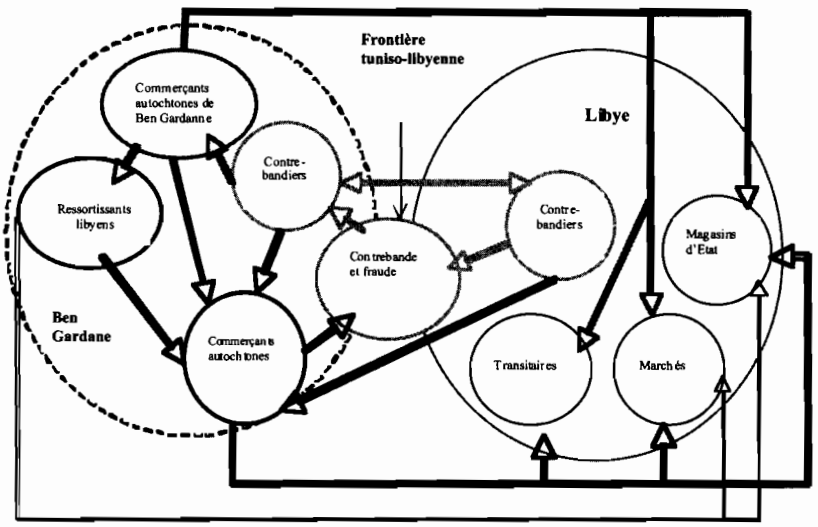

Le recours aux contrebandiers

La contrebande, le commerce parallèle et le change illicite font partie des « traditions » de cette zone transfrontalière et sont désormais des activités « classiques » et complémentaires pour ces populations. Ces traditions

remontent d'abord à la période coloniale et à la délimitation des territoires sous contrôle de la puissance occupante (à l'époque la France) et elles font surtout suite aux restrictions à la circulation des personnes et des produits dans cette zone frontalière avec la Libye[6]. La division (ou partition) effective de la Jeffara, plaine littorale s'étalant sur les deux côtés de la frontière actuelle entre les deux pays, daterait de cette période. C'est depuis cette époque que l'on a commencé à parler de la « Jeffara tunisienne » et de la « Jeffara libyenne ».

Le pastoralisme, activité principale de larges franges des populations frontalières, se prêtait bien à la contrebande. En effet, les tribus et les groupes de pasteurs frontaliers ont durant longtemps associé pastoralisme et contrebande dans cette zone (Boubakri et Chandoul, 1991 ; Boubakri, 2000). De nombreux pasteurs de la zone frontalière, comme la fraction de tribu des Helal à Ben Gardane, faisaient de la contrebande un complément de leurs ressources. Les arrière-grands-pères des jeunes commerçants actuels du Souk de Ben Gardane pratiquaient déjà la contrebande dans les années 30 du XX[e] siècle.

Plus tard, les tensions entre la Libye et la Tunisie, durant les années 70 et jusqu'au milieu des années 80, avaient rendu toute migration régulière des Tunisiens vers la Libye difficile, voire impossible. L'émigration clandestine est ainsi apparue comme l'alternative pour contourner la surveillance des forces frontalières. Les pasteurs frontaliers servaient de passeurs dans les deux sens : ils introduisaient les clandestins tunisiens en Libye et au retour ils introduisaient les produits prohibés (tabac, or, devises...) ou fortement taxés en Tunisie (thé, café, électronique...).

C'est ce qui explique la continuité de cette tradition durant les dernières décennies.

La contrebande transfrontalière s'est développée pour contourner la réglementation douanière du côté aussi bien tunisien que libyen.

Les commerçants de Ben Gardane s'approvisionnent auprès des réseaux de la contrebande pour deux types de marchandises :

- de grosses quantités de produits licites mais fortement demandés et qu'il est difficile d'introduire par petites doses ;
- les produits fortement taxés ou interdits à l'importation sans licence (tabac, électroménager, pneus, tapis synthétiques, équipements et engins agricoles, matériaux de construction...).

Certains cercles ou groupes de commerçants de Ben Gardane se partagent les tâches : les membres les plus âgés et les plus expérimentés du groupe (le père et les grands frères) organisent la contrebande et l'introduction

6. D. Larguèche ne mentionne pas de contrebande continentale (sur terre) dans la région du Sud-Est. Elle met l'accent sur l'île de Djerba comme plaque tournante de la *kuntra* (contrebande) dans la région, par mer (au départ comme à l'arrivée), pour le trafic des produits agricoles, du bétail et pour le débarquement des armes et des munitions (*barùd*). Les 'Akkâra (groupe de tribus de la zone de Zarzis) sont mentionnés dans la contrebande du bétail en association avec les Tripolitains, alors que les 'Arâb wirghimma (les bédouins de la confédération tribale de Ouerghemma) commandaient surtout les armes et les munitions pour renforcer la rébellion et la résistance contre le pouvoir central du Bey de Tunis (Larguèche, 2001).

de la marchandise à Ben Gardane, alors que les autres membres du même groupe (ou de la même famille : petits-fils et petits frères) se chargent de l'écoulement et de la distribution des produits sur le souk.

La contrebande est très développée dans cette zone. Elle s'appuie sur les réseaux transfrontaliers tuniso-libyens assez efficaces. Un parc impressionnant (mais très discret, voire invisible) de véhicules tout terrain extrêmement puissants est utilisé par ces réseaux pour la contrebande. Sans plaques minéralogiques, ou avec de fausses plaques, ces véhicules sont souvent « planqués » et ne sortent que lors des opérations de contrebande. Sur un convoi de 5 à 6 véhicules, seuls un ou deux sont réellement chargés de produits illicites, les autres sont destinés à brouiller la surveillance ou les poursuites des forces de la douane. Un ou deux véhicules de tête, jamais chargés, servent d'« éclaireurs ».

La Libye, plaque tournante des réseaux transnationaux de l'économie frontalière

La Libye ne sert pas uniquement d'espace d'approvisionnement pour les commerçants de Ben Gardane, mais elle sert aussi de plaque tournante pour l'importation puis la réexportation vers la Tunisie des marchandises que ces commerçants acquièrent sur des marchés étrangers (Syrie, Turquie, Égypte, Arabie Saoudite, Dubaï, Abu-Dhabi, Chine, Taiwan) (Fig. 4).

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- l'extension de l'aire d'attraction et d'influence du souk de Ben Gardane ;
- l'implication croissante de jeunes commerçants plus ouverts et plus instruits que leurs aînés ;
- la concurrence ardue entre le souk de Ben Gardane et les autres marchés parallèles en Tunisie, tout comme la compétition entre les commerçants du souk de Ben Gardane eux-mêmes. Ce qui amène ces commerçants à aller chercher encore plus loin des produits originaux et nouveaux qui sont, de plus, moins chers qu'en Libye ;
- l'explosion des transactions commerciales à l'échelle planétaire et l'émergence de places globales pour ces transactions comme Shanghai ou Dubaï ;
- d'autres aspects pratiques sont plus avantageux : l'aéroport de Tripoli est plus proche (200 km) que celui de Tunis (500 km) ; les prix des billets d'avion sont moins chers qu'en Tunisie ; la douane libyenne est beaucoup moins exigeante que la douane tunisienne pour les conditions d'importation des marchandises acquises à l'étranger.

Les relais des commerçants : un dispositif en rebond

Mais La Libye sert aussi à « mettre en orbite » le commerçant de Ben Gardane pour élargir ses relations, multiplier ses sites d'approvisionnement

Figure 4 : Circuits et réseaux d'approvisionnement en Libye, en Syrie et dans les pays du Golfe

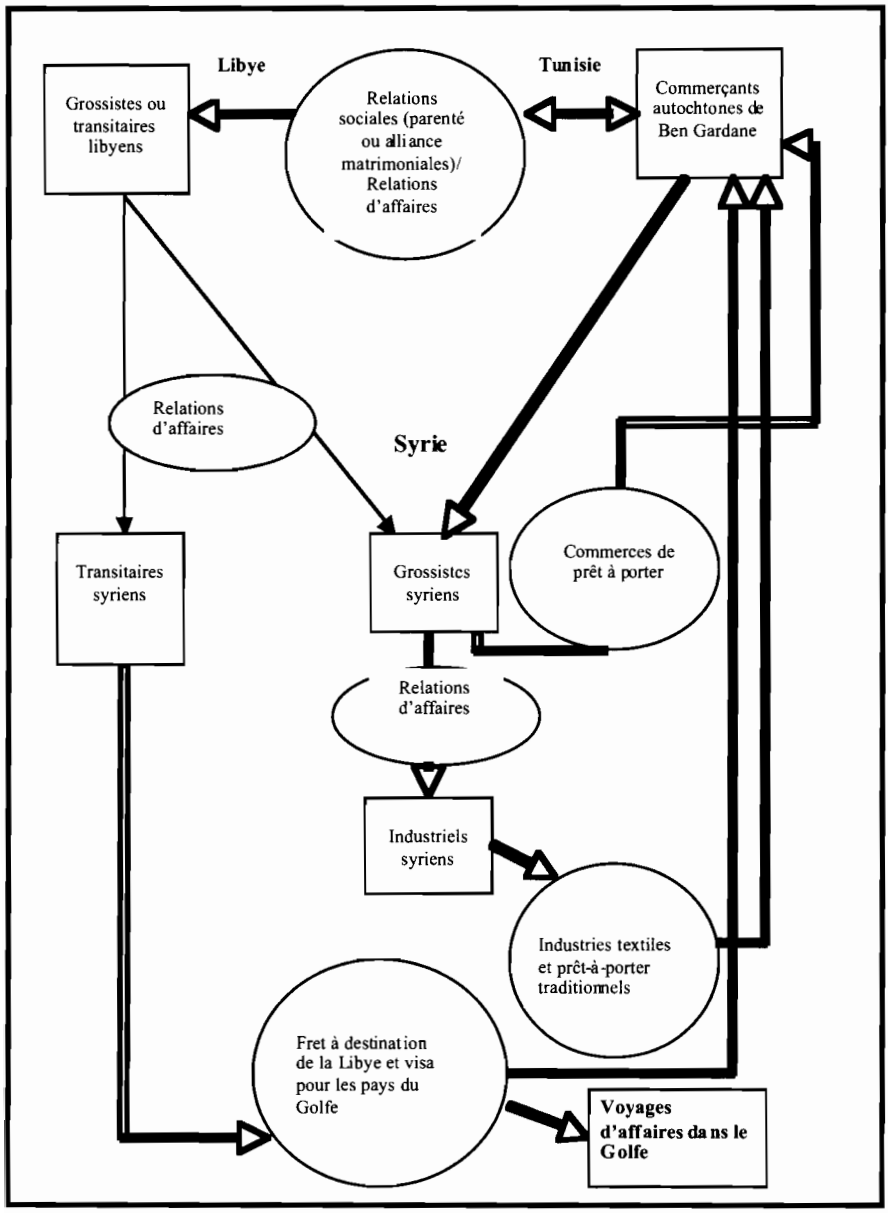

et étoffer ses réseaux au Moyen-Orient en particulier. La Syrie semble être une deuxième plaque tournante pour les commerçants de Ben Gardane.

En effet, les relations de proximité entre les commerçants de Ben Gardane et les grands commerçants grossistes ou transitaires de Tripoli leur ont ouvert les portes des marchés syrien et moyen-orientaux sur

lesquels s'approvisionnent les commerçants libyens. Ceux-ci font le voyage à Damas en compagnie de leurs clients tunisiens. Une fois sur place, ces derniers entrent en contact avec les commerçants et les industriels syriens. Certaines étoffes ou costumes spécifiques des femmes du Sud-Est tunisien sont commandés directement auprès des fabricants syriens, à des prix meilleur marché que ceux proposés par leurs fournisseurs traditionnels, les fabricants tunisiens ou juifs de Paris. Ils concluent directement des accords avec les transitaires syriens pour le convoi des containers du port de Lattaquié vers celui de Tripoli. Les commerçants de Damas ou de Lattaquié s'approvisionnant eux-mêmes aussi, sur les marchés du Moyen-Orient, facilitent l'obtention de visas pour le Golfe (Abu-Dhabi, Dubaï et Arabie Saoudite) au profit de ces commerçants de Ben Gardane et les mettent en relation avec leurs homologues dans cette région. Les produits Hi-fi et le prêt-à-porter féminin haut de gamme des pays du Golfe sont les principaux produits recherchés par les commerçants de Ben Gardane. L'abondance des produits turcs sur les marchés libyen et syrien permet aux commerçants de Ben Gardane de s'approvisionner directement sur ces marchés au lieu de se déplacer en Turquie. Le marché égyptien est réputé pour l'abondance des pneus et des cigarettes. C'est ce qui explique la fréquence des voyages de ces commerçants en Egypte.

3. Les commerçants de Ben Gardane

Si la majorité (85%) des commerçants est originaire de Ben Gardane, les 15% restants y ont immigré à partir des régions occidentales du pays (Gafsa, Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan).

La domination des commerçants autochtones

L'ancien noyau du souk est occupé exclusivement par les commerçants de Ben Gardane. Dans la zone d'extension, au contraire, ce sont les commerçants « immigrés » qui dominent à 60%, contre 40% pour les autochtones : les Bengardanis (originaires de Ben Gardane).

Quatre grandes familles autochtones appartenant à quatre *arch* (fractions de tribus ou groupes tribaux) dominent le commerce parallèle, le change parallèle et la contrebande à Ben Gardane. Ils sont spécialisés dans l'écoulement des produits sensibles et des produits à haute valeur ajoutée (cigarettes, pneus, tapis, électroménager, Hi-fi...), produits qui exigent aussi de grands capitaux.

Ces familles appartiennent aux *arch* suivants : les Saïdi, les Dhifallah, les Chandoul et les Helal.

Pour conserver et protéger leur domination sur les transactions commerciales dans cette zone, ces familles ont investi le champ politique par l'adhésion au parti au pouvoir et par l'implication dans le conseil municipal, la députation, etc. Les notabilités issues de ces familles sont bien connues à Ben Gardane.

Toutefois d'autres fractions de tribus ou de grandes familles ont également investi le commerce parallèle : les Amri, Ellafi, Abdelkbir, Nouar, Noubbigh, Mahdhi, Chouat, Haddad, etc.

Contrairement aux commerçants assez avancés dans l'âge, les jeunes commerçants autochtones revendiquent une identité de Bengardani (appartenance à la ville), plutôt que leurs identités claniques.

La mixité intergénérationnelle

Plusieurs générations de commerçants se retrouvent sur le marché de Ben Gardane.

Il s'agit de commerçants assez jeunes dans leur majorité. 40% des commerçants ont fait des études secondaires ou universitaires (élèves ou étudiants). D'autres étaient des paysans, des journaliers ou des artisans...

- *Les enfants commerçants* : une partie des commerçants n'a même pas franchi le seuil de l'enfance. Il s'agit d'élèves-vendeurs ne dépassant pas 13 ans d'âge, qui vendent des confiseries ou des jouets. Ils exercent cette activité en fin de semaine et durant les vacances scolaires. Leur capital ne dépasse pas 100 DT, prêté par un des membres de la famille, lui-même souvent commerçant. L'insertion dans le secteur commercial se fait ainsi dès le jeune âge, ce qui leur permet d'acquérir très jeune un savoir faire et une expérience qui les prépareront au négoce et à la maîtrise des techniques de transactions.
- *Les jeunes commerçants* : leur moyenne d'âge varie de 15 à 30 ans. Ils représentent entre 50 et 75% du total. Les étudiants ou les diplômés du supérieur sont moins nombreux que les élèves qui ont interrompu leur scolarité secondaire.
- *Les commerçants adultes* : leur âge varie de 30 à 60 ans. Ils sont moins stables car ils exercent souvent d'autres activités principales : bâtiment, artisanat, fonction publique, commerce patenté... Le commerce parallèle contribue à élargir le champ de la pluriactivité et à diversifier les sources de revenus des populations locales.
- *Les commerçants de troisième âge* : il s'agit souvent d'anciens pasteurs contrebandiers qui se sont reconvertis dans cette activité du commerce sédentaire mais toujours à la marge de l'institutionnel et en dehors de tout cadre formel.
- *Les commerçants « extérieurs »* : il s'agit de commerçants qui viennent au souk de Ben Gardane en provenance d'autres régions de la Tunisie pour s'approvisionner en marchandises diverses, puis les écoulent sur les marchés hebdomadaires, dans des stands permanents ou auprès des petits vendeurs de rue dans les grandes villes en particulier (Tunis, Sfax, Sousse...)[7], mais aussi dans les villes et les petits centres de la région ou dans d'autres régions. Les rayons de ces grands

7. Marchés de Moncef Bey, Zarkoun, Mellassine, Ben Arous et Ariana dans le grand Tunis ; Souk lahad (marché du dimanche) à Sousse, marché d'El Jem, etc.

marchés connus en Tunisie et même à l'étranger[8] sont approvisionnés à partir de Ben Gardane.

Ces commerçants empruntent généralement deux types de moyens de transport : les moyens de transports publics (louages et bus interurbains) ou des bus ou minibus loués en groupe auprès de sociétés de transport ou d'agences de voyages. Il est fréquent de repérer sur les grands axes routiers (surtout littoraux) des bus et minibus lourdement chargés en provenance de Ben Gardane. La réglementation en vigueur tolère le transport des biens personnels en quantité limitée, mais interdit le transport, à bord des moyens de transport public, de marchandises destinées à la commercialisation. La réglementation en matière de transport privé de marchandises destinées à la commercialisation est, elle aussi, assez sévère. C'est ce qui explique la multiplication des points de contrôle par les brigades de douane ou du ministère du Commerce sur les trajets qu'empruntent ces commerçants.

4. Les stratégies des commerçants

Deux tiers des commerçants ont hérité leur activité dans le cadre familial ou clanique, c'est-à-dire qu'ils ont continué une activité qui était déjà exercée par un membre de la famille restreinte ou du clan (*arch*). Mais même si elle est héritée, l'activité commerçante est exercée selon deux modes : individuel ou en groupe.

L'âge et l'origine géographique déterminent et orientent les stratégies adoptées par les commerçants.

L'exercice « solitaire » du commerce

Une partie des commerçants choisissent d'exercer tout seuls leurs activités, afin de préparer l'intégration ultérieure de leurs enfants à l'activité commerçante. L'individuel prépare en fait le collectif. Il s'agit d'exploiter tout seuls leurs commerces afin de préparer le terrain aux descendants pour reprendre ou intégrer le commerce des parents ou de la famille. C'est en quelque sorte un moyen d'assurer l'avenir des enfants et de conserver le patrimoine dans la famille restreinte. Les incertitudes sur l'avenir incitent les parents commerçants à ne pas s'associer à des personnes étrangères au ménage pour que, en cas de nécessité, les enfants rejoignent le commerce familial. Les aînés sont souvent sollicités pour seconder le père et finir par le remplacer, quitte à abandonner leur scolarité.

[...] Mes grands parents pratiquaient la contrebande transfrontalière. Ils étaient des pasteurs et faisaient en même temps du trafic de dromadaires de part et d'autre de la frontière. A l'ouverture du marché de Ben Gardane, mon père avait décidé d'investir son épargne dans la création, en 1992, d'un commerce de prêt-à-porter et de tapis, pris en charge par mon frère

8. Les guides touristiques conseillent de faire du *shopping* à Souk lahad à Sousse et au marché Moncef Bey à Tunis.

aîné. Quatre ans après, mon deuxième frère abandonna l'école et rejoignit l'établissement familial. Trois ans après, c'est au tour de mon neveu d'abandonner l'école et de rejoindre l'établissement familial. L'année suivante, c'était mon tour. Je venais juste de réussir ma maîtrise de langue et de littérature arabes. J'étais convaincu que je n'avais aucune chance de « décrocher » un poste. J'ai passé tous les concours et les tests qui ont été organisés depuis six ans, sans jamais en réussir aucun. Des jeunes dans ma situation, mais bien introduits, ont pourtant réussi à obtenir des postes, grâce à leur relations ! Avec mon neveu, nous tenons le magasin, alors que mes deux frères voyagent en Libye, en Syrie, ou à Dubaï pour s'approvisionner en marchandises et articles divers, ou encore rentrent en contact avec les milieux de la contrebande transfrontalière entre la Tunisie et la Libye pour s'approvisionner auprès d'eux [...]. Habib, Associé à la famille.

Toutefois, les objectifs suivis par les personnes sont dictés par d'autres facteurs, comme l'âge. Les jeunes cherchent ainsi à travailler tout seuls pour conserver leur autonomie et leur liberté d'initiative par rapport aux autres membres de la famille qui, souvent, exercent aussi sur le marché. C'est une façon également de se libérer des contraintes, et parfois des normes, collectives et communautaires ; ce qui leur permet par exemple d'échapper au contrôle du père, du grand frère, etc.

L'association

70% des commerçants exercent en association, souvent avec un membre de la famille. Les associations familiales sont la forme dominante d'exercice du commerce à Ben Gardane, surtout pour les commerçants originaires de la ville même. La multitude des tâches (voyages à l'étranger pour les achats, allers et retours fréquents en Libye...) fait de l'association le cadre idéal pour un partage des rôles entre les partenaires. L'un des traits majeurs du système associatif est qu'il repose sur la contractualisation verbale. Aucun document règlementaire ou juridique ne lie les associés. Les termes et les règles qui régissent les associations sont tacitement reconnus et sont généralement admis dans les activités informelles. Les différents et les litiges sont réglés en référence à ces règles. La médiation des membres influents et respectés des familles ou des associations est une forme courante de règlement des conflits.

D'un autre côté, l'hostilité sournoise des commerçants autochtones amènent les commerçants immigrés (originaires des autres régions tunisiennes) à être plus solidaires et à s'associer pour créer leurs commerces et les exploiter en commun.

Les stratégies de domination et d'exclusivité des commerçants autochtones

Les commerçants originaires de Ben Gardane exercent un monopole

non déclaré des surfaces commerciales à l'intérieur du premier noyau du souk qui reste l'endroit le plus fréquenté. Aucun commerçant non autochtone n'est parvenu à s'implanter dans ce noyau. Le vieux noyau du souk a été investi dès la fin des années 80. Il se divise en deux parties : la partie occupée en permanence par les *barrakas* (échoppes préfabriquées en bois et en tôle), et la partie réservée à l'implantation des commerçants ambulants durant les week-ends ou vacances scolaires. Les commerçants de Ben Gardane sont les exploitants exclusifs des deux parties de l'ancien souk qui demeure l'endroit le plus fréquenté et le plus dynamique de toute la place marchande de Ben Gardane.

Mais la domination la plus pertinente des commerçants autochtones se situe au niveau de leur dynamisme et de leur capacité à dominer les branches les plus lucratives et les plus innovantes du commerce : électronique et Hi-fi, électroménager, tabac, pièces de rechange automobile, pneumatiques, matériels et équipements.

L'exclusivité est le moyen le plus efficace pour conserver la domination d'un petit groupe de commerçants sur ces branches. Ces commerçants de Ben Gardane sont fortement liés à des milieux commerçants libyens de l'autre côté de la frontière avec lesquels ils partagent des relations matrimoniales (mariages mixtes) ou communautaires (appartenances à des groupes tribaux ayant une histoire commune) (Boubakri, 1991 ; 2000). De ce fait, les grossistes libyens approvisionnent exclusivement ces commerçants en produits et articles des branches indiquées. Les commerçants concernés sont toujours les premiers et parfois les seuls qui vendent ces produits sur le marché de Ben Gardane. Mais l'exclusivité peut ne pas se limiter aux articles de ces branches lucratives, et s'étendre à la vente des articles nouveaux dans des branches « banalisées » comme les produits alimentaires[9] ou le prêt-à-porter. Ces commerçants sont alors les premiers et les seuls qui écoulent tout nouvel article jusqu'au moment où sa « nouveauté » diminue et sa vente se répand auprès d'autres commerçants sur le marché de Ben Gardane, ou sur d'autres marchés. A ce moment, ces commerçants abandonnent l'écoulement des articles en question et attendent l'arrivée de la « nouveauté » suivante. En réalité, l'exclusivité ne dure que deux, trois ou quatre semaines en moyenne, une période durant laquelle les commerçants réalisent des profits élevés.

La clientèle est également exclusive, dans la mesure où ces commerçants ont su conserver la fidélité d'une clientèle qui n'achète ce type de produits que chez eux et qui dépose ses commandes à l'avance auprès d'eux. Le niveau des prix pratiqués par ces commerçants, défiant toute concurrence, est la meilleure garantie de la fidélité de cette clientèle. L'exclusivité est ainsi assurée de l'amont à l'aval.

Mais cette exclusivité est assurée aussi grâce aux compétences managériales et « géographiques » de ces commerçants, à deux niveaux :

9. Ils étaient par exemple, lors de périodes précises, les seuls à vendre des bananes ou des variétés de pommes importées fort appréciés par les consommateurs tunisiens alors que ces articles étaient quasiment absents dans les autres commerces et sur les autres marchés tunisiens.

- au niveau de leur connaissance des réseaux, et de leur maîtrise des circuits et des routes de la contrebande transfrontalière pour l'introduction des produits « prohibés » comme le tabac ou les pneumatiques ;
- au niveau de la bonne exploitation de l'espace local pour l'entrepôt de quantités parfois considérables de marchandises dans des entrepôts anodins dans les quartiers et les zones rurales environnantes de la ville. L'entrepôt de ces masses de marchandises permet de jouer sur les rapports entre l'offre et la demande pour garder un niveau minimum de prix, et permet surtout de répondre à la demande quand la marchandise manque sur le marché en raison des restrictions imposées à l'exportation des produits importés (et souvent subventionnés) en Libye, ou quand la douane tunisienne à la frontière est plus sévère. La mini crise transfrontalière de l'été 2005 a bien illustré cette situation. En effet, en juillet 2005, la Libye a imposé la condition de l'importation, et le change d'une somme de 300 euros minimum pour tout étranger voulant entrer en Libye. Les commerçants tunisiens qui rentrent en Libye plusieurs fois par semaine ou par quinzaine, et parfois même plus d'une fois par jour, n'ont pas pu s'adapter à cette nouvelle règlementation. Une « pénurie » provisoire s'en est suivie, ce qui a permis aux grands commerçants ayant des dépôts pleins de marchandises de les écouler à des prix largement supérieurs aux prix pratiqués en période « normale ». Un tel contexte ne peut que réduire la distance entre l'exclusivité et la spéculation.

Pour mieux affronter la concurrence et surtout accentuer l'exclusivité sur certains articles, un tiers des commerçants, surtout jeunes, originaires de Ben Gardane, vont plus loin que la Libye pour s'approvisionner en produits nouveaux ou rares en utilisant les réseaux d'intérêt qui les lient aux grossistes libyens qui, de leur côté, s'approvisionnent sur les marchés chinois, turcs ou du Golfe.

Pratiques et « répliques » des commerçants « immigrés »

Pour contrecarrer, ou contourner le monopole et la domination exercés sur le secteur de la part des commerçants de Ben Gardane, leurs homologues originaires des autres régions de Tunisie adoptent d'autres démarches pour conserver et élargir leur part de marché. Leurs pratiques consistent à :

- casser les prix et vendre en gros et en demi-gros durant les jours de grande affluence (les jours fériés, en fin de semaine ou durant les vacances scolaires). Au lieu de garder un niveau de prix élevé durant ces périodes, ils pratiquent le *discount* et réussissent à écouler de grandes quantités de marchandises à des prix très compétitifs ;
- cibler les vacances et les jours de fin de semaine pour vendre à la clientèle venant des autres régions de Tunisie. Cette clientèle est composée de deux catégories : les particuliers qui cherchent à meubler ou à équiper leurs foyers, et les petits commerçants (et petites

commerçantes) qui viennent à Ben Gardane pour s'approvisionner en marchandises destinées à être écoulées dans les circuits du commerce domestique ou sur les marchés des autres villes et villages de Tunisie ;

- cibler les branches de consommation courante (alimentation, prêt-à-porter banal, équipements élémentaires de la maison) qui dégagent des marges bénéficiaires très limitées mais dont la vente est massive, ce qui permet en fin de compte aux commerçants de réaliser des chiffres d'affaires élevés.

Par ailleurs, ces mêmes commerçants réussissent parfois à s'allier à des grossistes et à des transitaires libyens quand les deux parties ont des intérêts communs, mais pas par les relations personnelles ou les alliances comme c'est le cas avec les commerçants locaux.

Enfin, des cas d'associations sont signalés entre ces commerçants « immigrés » à Ben Gardane et quelques membres des cercles de la contrebande transfrontalière, ce qui permet à ces commerçants de mettre sur le marché des articles dont les commerçants locaux croient avoir l'exclusivité. Voilà encore un autre « fief » des commerçants de Ben Gardane que les commerçants non originaires de cette ville réussissent à pénétrer.

Il arrive même que des associations se créent entre les deux groupes. Dans ce cas, le commerçant « autochtone » se charge de l'acquisition des marchandises et des voyages en Libye alors que l'associé immigré apporte le capital et se charge de la vente dans le commerce.

De rares cas de mariages « mixtes » (entre commerçants « immigrés » et filles « autochtones ») sont à signaler, ce qui est assez rare dans une société traditionnelle et conservatrice comme celle de Ben Gardane.

> *[...] en 1998, j'avais décidé d'abandonner mes activités agricoles dans le Kairouanais et d'émigrer à Ben Gardane pour exercer dans le commerce [...] Dès le départ, j'étais confronté à l'hostilité et au rejet des milieux commerçants locaux, sans oublier mon manque d'expérience dans ce domaine et ma méconnaissance des circuits d'approvisionnement en Libye [...] Mais, petit à petit, je me suis imposé et je me suis fait une place et un nom dans le souk. Je me suis ainsi spécialisé dans la vente des articles de mode du prêt-à-porter féminin. Je vais en Libye au moins deux fois par semaine pour m'approvisionner auprès des grossistes libyens avec qui j'ai établi de solides relations de confiance et avec qui je partage beaucoup d'intérêts. Je rentre à Kairouan tous les deux à trois mois ou à l'occasion des campagnes agricoles. A chaque retour, je prends avec moi assez de marchandises pour les écouler à Kairouan durant mon séjour [...].*
>
> A., commerçant originaire du Kairouanais.

Conclusion

Le cadre de cet article ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse des jeux et enjeux des différents cercles et groupe d'individus et

d'acteurs engagés dans ces réseaux de l'économie informelle transfrontalière et qui assurent leurs connexions. Il s'agit d'un monde complexe et stratifié où les rôles sont partagés et les tâches sont assurément réparties entre ces différents cercles. En dépit des évidences sur les convergences d'intérêts entre les différentes strates et les différents cercles de ces réseaux, des questions cruciales restent posées sur les milieux politiques ou économiques qui tirent, ou non, profit de l'essor de cette économie parallèle. Les capitaux mobilisés, les profits et les ressources brassées, dans et autour de cette place marchande informelle, sont tels qu'ils ne peuvent pas échapper aux intérêts économiques et politiques des pouvoirs en place et de leurs alliés à l'échelle surtout régionale et locale.

L'autre question qui se pose est de savoir si l'on peut continuer à mobiliser ce terme d'« économie informelle » dans le contexte de la mondialisation caractérisée par l'érosion du contrôle des États sur l'initiative économique et l'émergence, voire même désormais la prédominance des acteurs et des opérateurs économiques privés (multinationales, banques, sociétés d'import-export, entreprises off-shore...) comme acteurs principaux de l'économie des échanges mondialisée.

Quel rôle jouent encore les frontières territoriales entres États quand les autres formes de frontières tombent ou se diluent les unes après les autres, et que la règle est désormais à la « liberté » de produire, de commercer, de transférer, de profiter, d'échanger...

L'économie informelle n'était-elle pas annonciatrice d'une mondialisation rampante, ou n'est-elle pas une construction, à la base (d'aucuns disent par « le bas ») de cette mondialisation ? L'économie parallèle n'a-t-elle pas permis à l'État de laisser jouer les mécanismes de marché, au moment où il n'est plus capable de jouer son ancien rôle « d'État-providence », de pourvoyeur d'emplois et de redistributeur des richesses et des ressources ?

L'absence de comptabilité et de statistiques régionales rigoureuses et fiables ne nous permet pas pour le moment de mesurer la contribution du commerce informel à la formation du Produit Régional Brut (PRB) et à la formation des revenus des individus et des ménages, directement ou indirectement engagés dans ce type d'activités. Grosse génératrice d'activités, de richesses, d'emplois et de ressources, l'économie transfrontalière informelle dans le Sud-Est de la Tunisie a, peut-être de loin, mieux réussi que l'État à intégrer cette région et à l'arrimer à l'économie mondiale des échanges, à atténuer sa marginalisation économique et politique qui a duré des décennies. Cette zone frontalière est désormais au centre d'une nouvelle région économique qui se dessine de part et d'autre de la frontière. La Tripolitaine occidentale d'un côté et le Sud-Est tunisien de l'autre forment les deux assises territoriales de cette région économique en formation.

Références bibliographiques

Boubakri H. et Chandoul M., 1991. « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *in Revue Européenne des Migrations Internationales,* vol. 7, n°2, Poitiers, pp. 155-162.

Boubakri H., 2000. « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes », *in Maghreb-Machrek,* n°170, octobre-décembre 2000, (« La Libye après l'embargo »), pp. 39-51.

Boubakri H., 2006. « L'autre face de la Jeffara (Sud-Est tunisien) : mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales », *in* Genin D. et *al.*, (éd.), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne*, Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA, pp. 197-213.

Laroussi K., 1996. « Impact du commerce informel sur le milieu rural en Tunisie. Etude de cas : la dynamique transfrontalière tuniso-libyenne », *in Revue de l'Institut des Régions Arides*, n°9, pp. 47-68.

Larguèche D., 2001. *Territoire sans frontières. La contrebande et ses réseaux dans la Régence de Tunis au XIX^e siècle.* Tunis, Centre des Publications Universitaires, 236 p.

Mbarek W., 2007. « Dynamique commerciale et acteurs sociaux dans la ville de Ben Gardane ». Mémoire de Master (en langue arabe) en Géographie de l'Espace, de la Société et du Territoire soutenu à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. 265 p. et Bibliographie et annexes.

Leaders et leadership. Configurations complexes, ressources politiques et influence potentielle des leaders dans le cas de l'Oriental marocain

Mohamed TOZY

Introduction

Au début des années quatre-vingt-dix, j'ai été amené avec deux collègues anthropologues[1] à entreprendre une enquête sur « l'aptitude des éleveurs de l'Oriental[2] à l'innovation » pour le compte d'un organisme de développement qui envisageait le financement d'un projet d'aménagement des parcours et d'organisation des éleveurs en coopératives. Ce fut le début d'une longue fréquentation qui a duré plus de 25 ans[3]. Je retiens de ces moments deux rencontres qui m'ont envoyé des signaux contradictoires sur la notabilité comme statut. Un entretien avec un notable de la tribu des Beni Mathar qu'on a fini, lors de nos séances de restitution du soir, par appeler « le déchu » tellement sa situation nous avait émus. Il ne gardait de son statut de grand de la tribu (*kebir lqbila*) que le cheval qu'il entretenait à grand frais, et son insistance pour nous garder à manger chaque fois

1. H. Rachik et A. Hammoudi.

2. L'Oriental dans ce texte est la région située au sud d'Oujda, regroupant des parties des provinces de Jerrada, Taourirt et Figuig. Elle est considérée comme une zone écologiquement et sociologiquement fragile, une zone frontalière qui est aussi parmi les plus pauvres du royaume. Du point de vue climatique la région est couverte par un gradient bioclimatique décroissant du Nord au Sud, allant du semi-aride à l'aride inférieur et présaharien, avec une pluviométrie comprise entre 250 et 160 mm. Les sols sont squelettiques sur les reliefs et désertifiés ou relativement peu profonds ailleurs (20 à 50 cm). C'est le domaine de l'alfa et des parcours pour cheptels ovin et caprin. La population, autrefois nomade, est de plus en plus fixée, même si le mode d'habitat dominant reste la tente.

3. De juin 1991 à nos jours, j'ai séjourné chaque fois entre une à deux semaines à l'occasion de différentes études : Etude sur l'innovation juin 1991, mars-avril 1991 ; Etude sur les coopératives pastorales (2000-2001) ; Etude sur l'évaluation du PDPEO 1 en 2002 ; Etude sur l'identification du PDPEO 2 en 2003 ; Etudes sur l'autonomisation des ruraux pauvres, janvier-juin 2005 ; Etude du Fonds de l'environnement mondial, 2006 ; Etude sur le devenir des terres collectives, 2008.

qu'on le voyait. Quand il prenait la parole en public, les gens commençaient par l'écouter dans une indifférence polie, puis se détournaient de lui comme pour souligner leur exaspération face à ses radotages. Le second entretien eut lieu en 2005, lors d'une réception organisée par la fédération des coopératives des Beni Guil. Un grand éleveur qui venait d'engager un traiteur pour prendre en charge la réception qu'il avait organisée à notre intention s'excusait à peine de ne pas nous recevoir dans son campement, nous expliquant que, pour les besoins de la transparence comptable que le projet de développement venait de leur inculquer, un traiteur avec une facture valait le sacrifice de l'honneur et la réputation de générosité de la tribu. Malicieusement je lui rappelai le bon vieux temps quand, durant l'enquête de 1990, les éleveurs avaient égorgé en deux semaines pas moins de 34 moutons en l'honneur des étudiants. Je lui demandai aussi, en faisant allusion aux pratiques de *hrig* (émigration clandestine), des nouvelles de son dernier voyage en Espagne dont j'avais eu écho par l'un de ses concurrents les plus farouches. Il neutralisa ma rouerie avec un naturel déconcertant et me confirma l'information : « effectivement, j'ai passé deux mois en Espagne pour faire mes papiers de résident là-bas, cela m'a coûté plus de 90 000 Dh pour éviter les *pateras*[4] et avoir un contrat en bonne et due forme. Je n'ai aucune raison de m'y installer, je cotise à la sécurité sociale espagnole pour assurer ma prise en charge sanitaire. De toute façon c'est important d'être ici et là-bas. Qui sait ? Je ferai peut-être des investissements en Espagne... ». En l'espace de deux décennies, la figure comme l'éthos du notable avaient complètement changé. Ce sont ces mécanismes de changement qui nous ont poussés à aller plus loin pour déconstruire les ressorts de la notabilité dans ces provinces, notamment dans la communauté des éleveurs, en inscrivant ce travail dans la problématique plus large de la fabrique du leadership.

1. Eléments pour une analyse en terme de configuration et de structure d'opportunité

Nous avons emprunté le concept de « configuration » aux travaux de N. Elias[5] en lui donnant un sens particulier qui rend compte de l'évolution

4. Barques à fond plat qu'utilisent les clandestins pour la traversée du détroit de Gibraltar.

5. Comme le note Tabboni, il s'agit de la plus originale et la plus importante des notions introduites par Elias. Une configuration est un modèle d'interdépendance qui lie un phénomène social à celui qui s'y oppose directement. Il ne s'agit pas de catégories descriptives mais de types idéaux construits par l'analyste. Par exemple, l'anomie doit être comprise par référence à la conformité aux normes comme les outsiders doivent l'être par rapport aux *established* et les courtisans par rapport aux nobles chevaliers. Plus concrètement, comprendre les comportements anomiques suppose que l'on puisse définir en quoi consiste la conformité aux normes ; de la même manière, la connaissance des outsiders exige que l'on connaisse l'image que les *established* ont d'eux-mêmes. L'autocontrôle auquel se soumettent les courtisans ne peut être compris que si l'on connaît le type d'autocontrôle auquel se soumettaient les nobles guerriers. Une configuration est donc un champ de tensions défini par une opposition qui n'est jamais complète entre deux pôles opposés mais à l'intérieur duquel tout est fait de mélanges variables. Elias invite à s'éloigner des antinomies classiques dont les termes s'excluent et à comprendre les modes de combinaison de phénomènes opposés (Tabboni, 2000).

de la théorie pour nous rapprocher plus du concept de situation historique. Ce dernier permet d'identifier des structures d'opportunité dans un jeu d'acteurs gouvernés par un système de règles et un type de ressources qui réfèrent à des modalités de mobilisation et des compétences particulières pour mettre en œuvre l'influence en fonction des évolutions et des changements intervenus dans la configuration. C'est dans ce cadre analytique que le leadership est approché comme un processus réciproque de mobilisation, par des personnes avec certains motifs et buts, des ressources économiques, politiques et symboliques, dans un contexte de compétition et de conflit, en vue de réaliser des objectifs indépendants ou tenus mutuellement par les leaders et les partisans (McGregor Burns, 1978 : 18). Notre objectif, ici, n'est pas de procéder à l'inventaire de ces ressources, d'ailleurs impossible et inutile à la fois, il s'agit plutôt d'examiner trois ressources qu'on a jugé opportunes pour l'exercice du leadership, à savoir la position formelle, la disponibilité et le standing social des leaders et la compétence d'intermédiation qui ressortent aussi des pratiques d'intercession déjà décrites dans une précédente étude (Tozy, 1989). Le « Leadership » est l'opposé du « Headership » qui donne la priorité aux droits et aux obligations d'un poste ou de statuts dans une structure hiérarchique (Edinger, 1975 : 257). En effet, le leadership n'est pas défini, uniquement, par une position déterminée[6] même s'il faut reconnaître que celle-ci offre souvent des bases sociales pour le comportement de leadership[7]. Dans le cas des partis politiques par exemple, les personnes qui occupent des rôles formels[8], au sein d'organisations structurées hiérarchiquement, auraient plus de chance d'exercer une influence sur le cours des actions. La reconnaissance des adhérents permet aux leaders, grâce à leur statut légal différencié, de choisir délibérément entre plusieurs alternatives et dans un ensemble divers d'actions (Dahl, 1971 : 257). Ainsi, dans les situations formalisées par une institutionnalisation même rudimentaire la maîtrise des règles de l'organisation permet aux leaders d'influer sur les choix des partisans et de renforcer leur statut grâce au contrôle des procédures d'accès à tous les postes de responsabilité, notamment celles relatives à des fonctions électives (trésorier, régisseur,...).

Par contre, dans des structures moins institutionnalisées, l'émergence du leadership s'explique davantage par des caractères propres aux leaders ; en plus du charisme et des statuts hérités qui peuvent être décisifs, la reconnaissance du leader passe par son offre de compétence par rapport à une situation ou à une configuration historique donnée.

La configuration complexe, ou ce qu'on appelle dans les théories de l'action collective la structure d'opportunité, renvoie au système de relations existantes dans un contexte particulier donné. En plus des qualités

6. Blondel estime que le leader réel d'une organisation constituée peut très bien être une personne qui n'occupe pas une position formelle dans le groupe (Blondel, 1987 : 13).

7. Edinger affirme que le contrôle d'une position favoriserait considérablement l'exercice de l'influence dans un groupe ou une organisation (Edinger, 1975 : 255).

8. Nous adoptons ici la définition que donne Edinger à la notion du rôle : « le rôle est essentiellement une formulation sociologique qui contient des formes distinctives de comportement interpersonnel, associées à des personnes dans des positions de types différents » (Edinger, 1990 : 518).

propres des leaders potentiels : standing social, engagement, ambition, diplôme, généalogie, charisme, il faut tenir compte de l'espace d'émergence du leadership qui est un combiné complexe de variables quantitatives et qualitatives : il faut ainsi tenir compte du type de ressources rares à mobiliser, du niveau d'institutionnalisation, du système, du type de coalition possible, de la mobilité dans l'espace et de la disponibilité de la ressource temps (Dahl, 1971 : 330).

Dans le cas particulier de l'Oriental, les variables qui structurent l'espace de compétition entre leaders potentiels sont nombreuses. Nous allons nous contenter d'en mentionner deux qui nous semblent les plus importantes : en premier lieu, le contexte naturel caractérisé par la rareté et la prédominance de l'aléa dans la gestion du risque dû à la dégradation des ressources et l'avancée de la désertification, l'aléa devenant déterminant dans l'exercice des activités agricoles et d'élevage ; et en second lieu, les comportements de l'État à travers ses politiques publiques nationales et régionales[9].

En effet, lors des options de politiques publiques, voire de politique générale, d'une zone frontalière sensible, l'État se sent redevable au loyalisme d'une élite courtisée. Dans ce contexte général, l'informel est instrumentalisé comme un outil de redistribution et de rémunération du loyalisme. Le maintien et la reconduction des équilibres deviennent une option rationnelle qui explique en partie l'instrumentalisation de la tradition, notamment tribale[10]. C'est d'ailleurs le choix de la tribu comme premier appui d'une politique de développement qui a constitué la principale donnée de la configuration complexe. La réactivation de la culture tribale pour prendre en charge les nouvelles formes de participation des communautés

9. « En 1990 au démarrage du projet des hauts plateaux (intitulé PDPEO 1), les anthropologues et géographes, mis à contribution dans le cadre de deux études sur la morphologie des groupes et sur l'aptitude des éleveurs à l'innovation en matière de conduite de l'élevage, ont pu constater la restriction des aires de déplacement des éleveurs et la naissance de la catégorie des *quitanes* (litt. résidents nomades fixes). Ils en ont déduit la fin du grand nomadisme à la fois mode de vie et technologie vernaculaire de la gestion des espaces écologiquement fragiles. Le camion remplaçant le dromadaire, le mouvement est plus rapide et l'inégalité d'accès aux ressources en est devenue plus grande. Dix ans plus tard, une enquête rurale participative, qui a intéressé la même population et qui a été conduite par une partie de l'équipe des anthropologues de 1990, a constaté, entre autres, deux grandes ruptures : la présence massive des bovidés et la fragilisation des *blassa* à alfa (petite dépression avec une densité importante d'alfa) qui en a découlé, et le départ de presque 60% des adhérents des coopératives qui ont quitté provisoirement ou définitivement l'élevage du fait de l'amplification de l'aléa dû à la désertification. Le parcours n'est plus un espace de vie mais un espace en voie de désertification. Sa capacité de résilience étant largement entamée du fait que la ressource qui lui assure la pérennité, l'alfa, est en voie de disparition. Pour les amoureux des formules rapides qui choquent on peut dire que les experts se sont mus en médecins légistes : en 1990 ils ont eu à constaté la mort du nomadisme et en 2006 ils sont en train de constater la fin du mythe des millions d'hectares d'alfa, de *yazir* (romarin) et d'armoise, voire de la steppe » (Tozy, 2005).

10. Le fait tribal n'a pas seulement résisté dans les toponymes des collectivités territoriales sensés servir de cellule à une construction nationale fondée contre les ethnicismes ou dans les patronymes codifiés par la loi sur l'état civil, il a continué à fonder une partie de l'architecture politique. L'historiographe du royaume n'a pas hésité à éditer un recueil des tribus du Maroc quelques vingtaines d'années après la dernière carte de celles-ci établie en 1958. Une partie du patrimoine foncier du royaume continue à appartenir à des tribus à charge pour les autorités locales d'en définir le contenu et la consistance humaine (Tozy et Lakhassi, 2004).

de base, tantôt en dehors des circuits de l'État, tantôt en son sein, a pris les allures d'une exacerbation de l'héritage d'une culture participative liée à l'histoire. Cette perspective débouche le plus souvent sur une minimisation des changements intervenus dans la morphologie des groupes et l'érosion de l'esprit de corps qui en a découlé. Le projet de développement des parcours et de l'élevage concerne l'une des régions les plus défavorisées du Maroc qui, jusqu'en 1990, n'avait bénéficié que de très peu d'investissement de la part de l'État pour promouvoir le développement économique et social. Le projet a figuré parmi les priorités du gouvernement qui n'a pas caché sa volonté au plus haut niveau d'en faire un levier pour réduire les disparités sociales et transformer durablement le paysage sociopolitique. Entre les deux entités sociale et institutionnelle de base – à savoir la collectivité territoriale créée par la charte communale de 1976 et la collectivité ethnique (la tribu) consacrée propriétaire et personnalité morale par le dahir de 1919 sur les terres collectives – le choix des concepteurs du projet s'est porté sur la seconde. Ce choix a été doublement justifié : par le mode d'organisation autochtone autour de l'activité pastorale d'une part et par le mode d'appropriation de l'espace construit et reconstruit sur des bases ethniques, d'autre part. La principale innovation qui consistait à organiser les populations d'éleveurs nomades en coopérative ethno-lignagère est un pari sur la modernisation *soft* des populations. Le projet a considéré cette action d'organisation comme une composante à part entière et non comme un dispositif d'accompagnement du projet. Les éleveurs étaient organisés en coopératives pastorales sur la base des affinités ethniques. Ces coopératives sont l'interlocuteur privilégié du projet pour la programmation, l'exécution et le suivi-évaluation des différentes actions, notamment celles qui concernent l'amélioration et la gestion des parcours. Cette donnée structurelle a d'emblée imposé au démarrage un premier type de leaders associés à la position au sein de la tribu. Le changement de configuration ne va intervenir que plusieurs années après quand la tribu ou fraction de tribu aura muté pour devenir une coopérative obéissant en principe à d'autres logiques de fonctionnement[11].

11. Cette configuration dans laquelle l'État est un acteur majeur dans la mesure où il a le monopole de la redistribution et de la violence légitime installe le notable dans une position d'intermédiation en prolongeant sa survie à travers des compétences et des ressources dont il est familier et qui lui viennent d'une configuration située chronologiquement avant la colonisation dans laquelle la tribu constituait le cadre exclusif de reconnaissance et offrait un espace d'action et des modalités d'accumulation presque infinies. La définition des ressources du notable ressort des critères de performance de l'activité pastorale. Rachik décrit comme suit le notable de cette configuration : « En établissant la liste des gens qui avaient l'habitude de camper ensemble, j'étais étonné que mes interlocuteurs ne citaient, pour certains douars, que le nom d'une seule personne. Il s'agit d'un nomade, dit localement *kbir* (grand), qui constitue son propre douar... le grand comme le fut le cheikh de la tribu Oulad Abdelkrim, détenait 80 chameaux et plus de 500 ovins et caprins. Comme tout nomade, il possédait un palanquin qui servait lors du déplacement à abriter l'épouse... il admettait en plus dans son douar des indigents avec qui les liens sont définis en termes de charité ». Voici comment il décrit ces liens : « Celui qui ne possédait pas de quoi se déplacer, on l'aidait à le faire (en lui donnant des chameaux). Celui qui n'avait pas de bétail, on lui donnait quelques brebis laitières (*maniha*). Celui qui n'avait pas de laine on lui donnait de quoi confectionner sa tente... » (Rachik, 2000 : 44-45).

La politique de décentralisation[12] et l'introduction des processus électoraux comme mécanisme de qualification des élites est une deuxième donnée importante. A l'instar des autres régions du royaume, la zone du projet a connu dès 1960 ses premières élections communales. Durant une quarantaine d'année les choix de politique électorale (mode de scrutin, implantation de nouveaux partis...) ont favorisé une certaine homothétie entre élite tribale et élite communale.

Toutefois, la création de nouvelles communes dans le cadre du nouveau découpage administratif de 1992, le phénomène d'urbanisation, l'élargissement de l'assiette démographique de l'élite, la libéralisation du système politique ont abouti à une complexification du jeu politique et à une démultiplication de leurs filières de production. L'élément décentralisation intervient ainsi comme un constituant important d'une nouvelle structure d'opportunité pour un leadership concurrent. L'amorce du processus de réforme a débuté au tout début des années quatre-vingt-dix. A partir de cette époque, une culture politique du compromis et de la négociation apparaît. La relation entre la monarchie et les partis politiques nationalistes de l'opposition (l'Istiqlal et l'USFP – Union socialiste des forces populaires) enregistre une mutation profonde aussi bien dans sa forme que dans son contenu. Les révisions de la Constitution, en 1992 puis en 1996, n'étaient pas des actes isolés. D'autres réformes ont été introduites à la même période, notamment à travers la mise en place de nouvelles structures : la création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (avril 1990), la création des tribunaux administratifs (septembre 1993), la création du ministère chargé des Droits de l'Homme (1993), la création du Conseil Constitutionnel (février 1994), la création du Conseil Consultatif pour le suivi du dialogue social (novembre 1994). Au plan local c'est l'idée de la bonne gouvernance qui semble structurer les nouveaux profils des

12. L'une des nouvelles données de la vie politique locale est le renversement de l'équilibre rural/urbain sur lequel se construisait toute l'architecture électorale des quarante dernières années. Si l'on y ajoute les effets, même atténués, d'une mondialisation qui accélère les recompositions territoriales et favorise apparemment un changement de signification du local qui se trouve désenclavé et projeté de façon brutale dans une relation directe avec le monde, on peut s'attendre à l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs sociaux et politiques qui vont se positionner par rapport à ces transformations pour les activer, les maîtriser ou les freiner. La connaissance de ces acteurs et de leur stratégie est essentielle pour mieux réfléchir aux questions de gouvernance, telle est la problématique globale dans laquelle s'inscrit cette analyse... Les premières consultations électorales ont eu lieu le 29 mai 1960. A cette époque le Maroc amorçait à peine sa révolution clisthènienne passant d'une gestion des personnes à une gestion du territoire. Le pays fut divisé en 800 communes qui venaient remplacer un peu plus de 700 tribus. H. Zemmouri, alors chargé du découpage au sein du ministère avait un mandat précis « il fallait casser l'ordre tribal pour poser les bases d'une nouvelle administration, les élections impliquent la destruction de l'ordre ancien pour lui substituer un système basé sur l'encadrement par les partis » écrira plus tard Rémy Leveau qui faisait partie des collaborateurs proches (Leveau, 1976 : 29 *sq.*). Ce temps paraît lointain, ce qui est en partie vrai, même si la génération qui a vécu ces événements est encore en partie aux commandes. Il ne faut pas en effet, sous-estimer les mutations profondes que connaît l'élite marocaine, le plus déterminant étant tout simplement démographique. Quand Hassan II disait dans un discours au Parlement dans les années quatre-vingt-dix : « Excusez-moi de ne pas vous connaître un par un », il exprimait une angoisse due à une prise de conscience de ce phénomène inédit. Il n'est plus possible de réunir l'élite dans un espace unique. En 1960, ils étaient 47 000 candidats se battant pour 10 200 sièges, pour une population de 11 626 000 d'habitants et 4 172 000 électeurs. En 1997, ils sont plus de 102 179 candidats luttant pour 24 353 sièges, pour 28 millions d'habitants et 12 790 631 électeurs (Tozy, 2001).

acteurs en compétition. L'État se met en œuvre autrement dans le cadre d'un nouveau « concept d'autorité » qui, au-delà de sa dimension rhétorique, génère de nouvelles demandes. La mise en place de l'INDH comme « chantier de règne » élargit aussi le champ du possible pour de nouveaux acteurs venus de la société civile et du privé[13]. La période 1999-2005 est ainsi intéressante à plus d'un titre. Elle conjugue deux faits inédits : l'accès de l'opposition au pouvoir et une succession dynastique. Les deux évènements sont très liés, le premier étant le prélude au second : la fin du règne du roi Hassan II, annoncée par une maladie chronique, a permis d'anticiper la mise en place d'un *new deal*. Cette histoire politique marocaine a été contée, on le sait, comme un renversement complet, ce qui n'est pas le cas. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de noter qu'elle met en place une nouvelle configuration politique. Au plan local cette configuration crée de nouveaux rapports et fait appel à une nouvelle conception du leadership (Tozy, 2008).

C'est dans ce cadre que les associations, et les ONG en général, se sont imposées ces dernières années comme des acteurs à part entière du développement. Le secteur associatif s'est affirmé en apportant son savoir-faire pour répondre à des demandes sociales jusque-là négligées par l'État et pour relayer l'action de l'administration en direction des populations vulnérables ou marginalisées. Ce rôle central des associations est désormais reconnu par l'État qui a mis en œuvre de nouveaux mécanismes d'appui au partenariat : une simplification du financement direct des associations par une série de mesures, dont la plus importante est la Circulaire du Premier Ministre du 27 juin 2003, qui vise à faciliter la conclusion d'accords de partenariats entre administrations et associations. La dynamique associative s'est accélérée ces cinq dernières années. On assiste de plus en plus à la naissance d'ONG spécialisées organisées sur la base d'objectifs spécifiques et touchant une population particulière. Appartiennent à cette catégorie les associations de jeunes, de femmes ou les associations pour la construction de pistes ou d'adduction d'eau potable, les associations de protection de l'environnement, les associations d'éducation de la jeunesse et surtout les amicales de quartiers. La présence des associations sur le terrain a créé une nouvelle structure d'opportunité pour l'émergence d'un nouveau leadership sur la base d'un système de valeurs lié à l'engagement, à l'autonomie envers l'État et à l'efficacité des actions. La revue de ces changements dans les structures d'opportunité ne doit pas se lire comme une succession diachronique de séquences, l'une se substituant à l'autre. Chaque nouvelle donnée transforme la structure sans éliminer l'ancienne. Le système fonctionne par intégration progressive en essayant de gérer les tensions entre les différentes variables par adaptation.

13. L'INDH, annoncé en mai 2005 comme « chantier de règne », est la composante d'une vision stratégique d'ensemble qui vise à moyen et long termes la mise en place : -d'un processus politique de consolidation de l'État moderne : démocratie, État de droit, promotion de la femme, etc. ; -de réformes et projets structurants, générateurs de croissance : modernisation de l'économie, chantiers d'infrastructures, accords de libre-échange, etc. ; -du développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance.

Structure d'opportunité et configuration pour l'émergence du leadership. Essai d'analyse de l'évolution du cas de l'Oriental dans le temps

Acteurs en présence	Opportunités formelles	Objectifs stratégiques	Capacités et ressources stratégiques	Capacités et ressources valorisées par le groupe	Types de leadership
État/autorité/ makhzen Commune rurales Tribus	Rare/accès à la position prédisposante par reconnaissance du groupe et du makhzen (chef de tribu, président de commune rurale sans vraie compétition)	Stabilité et maintien de l'ordre/faible extraction	Connaissance toponymique, ethnographique, religieuse, information historique, logistique de réception et de prise en charge, représentativité ethnique et capacité de substitution au groupe	Capacités qui font éviter au groupe le face-à-face avec le makhzen (fiscalité, recrutement pour l'armée...), logistique de réception, statut symbolique différencié (aristocratie), arbitrage et résolution des conflits locaux et régionaux, intermédiation *chfaa* (intercession)	Dispositif vertical de patronage en cascade Leadership traditionnel/notabilité héritée de représentation
État providence faiblement institutionnalisé Projet de développement Communes Organisations professionnelles	Démultiplication des positions prédisposantes par reconnaissance du groupe et de l'État (président de commune rurale, chambre d'agriculture, coopérative, système semi compétitif)	Stabilité, faible changement et introduction de l'innovation	Connaissance technique, logistique de réception, écoute, capacité de mobilisation, capacité de représentation du groupe	Résolution des conflits, négociation avec l'administration, capacité de revendication, capacité de redistribution (notabilité d'intermédiation) mobilité sur lieu de décision connaissance des circuits de redistribution et d'accès aux ressources garantis par l'État	Dispositif horizontal de patronage en cascade Leadership traditionnel, notabilité hérité avec compétition au sein du groupe de notables pour le choix d'un leader relais
État décentralisé régulateur Projet de développement Communes Organisations professionnelles Société civile	Démultiplication des positions prédisposantes par reconnaissance du groupe et de l'État (président de commune rurale, chambre d'agriculture, coopérative, système semi compétitif)	Développement, mobilisation/ participation/ autonomisation	Connaissance technique innovante, capacité de mobilisation par la persuasion, relais avec le groupe, capacité de négociation, prise de parole en public, capacité d'arbitrage et de résolution de conflits	Connaissances procédurières et de réglementation, mobilité et connaissance hors région, mobilisation de l'information hors du groupe d'appartenance, groupe de référence plus large que groupe d'appartenance avec possibilités de mobilisation de soutien en dehors du groupe Accès aux NTC	Dispositif en réseau Leadership basé sur l'offre de compétence Leadership de mobilisation/ animation

2. Structure d'opportunité et configuration pour l'émergence du leadership : types de leadership

Les styles de leadership sont des *types de comportement* manifestés par les leaders lorsqu'ils entreprennent des actions en vue d'orienter l'attitude des partisans. Ainsi, le recoupement d'informations collectées sur les ressources, les discours et les actions des leaders fait ressortir divers modèles de comportement de leadership. Celui-ci se manifeste grâce à différentes formes d'influence exercée par les leaders sur les choix des partisans (Leach et Wilson, 2000 : 26). Aussi, cette influence est-elle fonction de l'attitude adoptée par un ou plusieurs leaders en fonction des ressources politiques et techniques demandées par les groupes.

Les ressources politiques et techniques demandées par les partisans dépendent du type d'activité, exercé par le groupe, du type de richesses à mobiliser, de la configuration sociopolitique, acteurs et institutions en compétition...

Dans le cas de l'Oriental on est en présence de plusieurs types de leadership en compétition dans des configurations caractérisées par une tension forte entre les valeurs, les ressources mobilisables et le type d'action collective.

2.1. Le notable traditionnel

Profil et conditions d'émergence

Dans une configuration d'homogénéité ethnique avec prédominance d'un élevage extensif, le parcours joue un rôle important dans l'accès aux ressources. En même temps, l'aléa se gère par la mobilité et l'occupation des meilleurs pâturages, ce qui nécessite une information précise sur la situation et la qualité de ceux-ci. Dans cette configuration d'autorégulation ou de régulation par la force et de faible institutionnalisation, l'État est souvent en retrait sans responsabilité précise sur la durabilité des ressources. Il peut se contenter d'une fonction d'arbitrage ou de consécration d'un leadership existant. Cette situation courante par le passé l'est moins maintenant. Le changement de politique, laissant une plus grande place au développement participatif, a un peu perturbé la configuration ancienne et transformé légèrement le type de ressource mobilisable pour accéder au leadership. Néanmoins, la configuration ancienne est encore observable dans certaines communes, Maatarka, la partie frontalière de Tendrara et de Ouled Sidi Abdelhakem et certaines parties du sud-est de la commune de Beni Guil (Mengoub et chez les Knadsa).

Dans ces zones, le modèle dominant de leader est le notable traditionnel ou évolué. C'est, en quelque sorte, le type même du fellah défenseur du trône, fils de grande *khaïma*, la tête de la tribu ou du douar. Il a remporté toutes les consultations électorales depuis 1960, souvent descendant d'un ancien caïd ou chef de tribu, Amghar. Son rayonnement peut être régional ; auquel cas il peut nourrir des ambitions parlementaires ou simplement

locales et se contenter de la présidence de la commune, d'un siège dans la chambre d'agriculture, ou de président de la coopérative. L'entretien d'un train de vie au-dessus de leurs moyens, et d'une logistique de réception imposée par la disparition des caïd tribaux et leur remplacement par des fonctionnaires aux émoluments limités et par conséquent incapables d'assurer le gîte et le couvert des étrangers et des envoyés du makhzen, les a souvent ruinés. Ils étaient pourtant bien placés pour capter les ressources provenant de l'État (crédit agricole, programme de lutte contre la sécheresse...).

Le changement de configuration consécutif à l'ouverture politique et une demande de participation qui privilégie la réunion délibérante nécessitant un minimum de savoir parler au détriment de la décision autoritaire a constitué une mise à l'épreuve difficile qui les a obligé soit à développer d'autres compétences notamment tribuniciennes soit à passer le relais à des parents proches mieux préparés à ces nouvelles exigences[14]. Le notable traditionnel valorise l'ethnicité, sa légitimité est construite sur des valeurs locales. Il n'a pas de problème de représentation, il peut exprimer parfaitement les besoins de la collectivité mais pas les planifier à long terme. L'arbitrage, entre ses propres intérêts et ceux des siens, renvoie à une conception particulière de l'équité. Il se doit d'être généreux, de penser aux autres tout en pensant à sa personne. Dans certains cas, il est seulement un *Primus inter pares*, dilué dans le groupe. Il n'a en général pas de problèmes avec les autorités locales. Il n'est pas gêné si celles-ci se substituent à lui pour gérer les affaires courantes de la commune ou de la coopérative. Sa grande faiblesse, c'est l'instruction, le manque de vision à long terme et surtout l'absence d'une équipe. Il a tendance à se méfier des gens instruits, même quand il s'agit de ses proches, à moins qu'ils occupent des postes de responsabilité dans la fonction publique (autorité et justice). Pour palier au déclin inéluctable et s'adapter aux nouveaux besoins le leadership notabilaire est relayé dans le clan par un autre type de notables. Le nouveau leader est un avocat ou cadre supérieur installé à Rabat ou dans le chef-lieu de la région, capable de servir de relais dans ce qui est devenu le nouveau centre de gravité du groupe. Il est de plus en plus extraverti et développe des besoins qui le mènent au chef-lieu de la région : tribunaux, scolarisation des enfants à l'université, hôpital des spécialités. Résident de commune ou parlementaire absentéiste, il offre des compétences d'intermédiation et des dons de plaidoyers et se positionne comme capteur de ressources.

Dans cette configuration, le notable doit être capable de mobiliser un minimum de connaissance sur les hommes et les espaces techniques : les toponymes des parcours, les animaux et leurs performances et sur les circuits de commercialisation et d'approvisionnement en orge subventionnée. La connaissance des services techniques, la connaissance des autorités, la connaissance du marché sont des atouts importants pour se faire accepter.

14. Cette exigence nouvelle a été formalisée lors de la réforme de la charte communale de 1976 (2002) qui conditionne l'accès à la présidence de la commune par la fourniture d'un certificat de scolarité attestant que le prétendant sait lire et écrire.

Il doit aussi être capable d'assistance à ses clients et d'anticipation des crises, ce qui requiert de la mobilité (optimisation des parcours,) et une trésorerie confortable pour répondre aux transactions de crise.

Style du leader traditionnel

Le leader notable se substitue au groupe et l'évacue totalement. Il a une forte capacité de mobilisation, de redistribution. Il est capable de neutraliser toute possibilité d'émancipation ou d'institutionnalisation. A moyen terme, c'est un leadership efficace qui présente le visage d'une collectivité unie et unanime avec une faible prévalence au conflit ou du moins une forte capacité à les résoudre en interne. A long terme, la vulnérabilité du groupe, et son incapacité à gérer l'aléa de la sécheresse et de la réduction des ressources disponibles érode le pouvoir de ces leaders. L'absence de leaders concurrents en dehors du cercle traditionnel - à moins que l'État ne bouleverse la structure d'opportunité - et la faible capacité d'adaptation des leaders traditionnels peuvent mener à une crise de leadership qui accentue la fracture entre générations et crée des conditions chaotiques pour la gestion durable des ressources.

2.2. Le notable entrepreneur ou fonctionnaire

Profil et conditions d'émergence

La crise de l'entité tribale dans l'Oriental est le résultat de plusieurs facteurs, le plus important étant la crise du grand nomadisme, la tendance à la sédentarisation, une occupation permanente des parcours et le développement d'un élevage à faible déplacement. La confédération tribale ou la grande tribu n'étant plus opérationnelle, c'est la fraction ou le douar qui constitue désormais le groupe de référence. La proximité et le développement des petits centres en expansion ont généré d'autres activités et d'autres sources de richesse, la richesse et le prestige ne se réduisant plus à la taille du troupeau. Les opportunités d'émigration, l'ouverture de la fonction publique communale aux locaux et la valorisation de l'école ont totalement changé les conditions prédisposant au leadership.

Au niveau du pays, ce type de leaders a eu son heure de gloire à partir des élections de 1983 avec la création de nouveaux partis comme le Rassemblement des indépendants et, plus tard, l'Union constitutionnelle qui sont venus encadrer une nouvelle élite politique où cohabitaient le technocrate, l'entrepreneur enrichi par la marocanisation ou celui qui a profité des largesses d'une économie administrée, des politiques de compensation et du régime des quotas.

Dans le domaine pastoral, cette mutation marque le passage du notable *kessab* (éleveur naisseur) au notable *moual* (éleveur entrepreneur au sens shempétérien) qui pratique à côté de l'élevage intensif basé sur la qualité, et axé sur la commercialisation et la marge bénéficiaire. Certains éleveurs ont profité des opportunités ouvertes par l'État pour occuper de nouveaux créneaux et développer certaines activités dans les domaines de la spéculation

immobilière, du commerce de gros des denrées subventionnées ou des travaux publics au niveau local.

La configuration décrite ci-dessus est une configuration ouverte, la culture traditionnelle y est encore forte mais l'ouverture, par le marché et l'État, de nouvelles opportunités crée de la compétition entre plusieurs filières d'accès au leadership et accentue la fréquence des conflits sur les ressources. Une autre caractéristique de cette configuration est l'instabilité des positions et la fréquence des conflits. Ceux-ci ne sont plus gérés uniquement par l'arbitrage et l'intercession à cause des judiciarisations des recours. La complexification de la structure d'opportunité oblige à recourir à des systèmes de patronage en dehors du cercle restreint du groupe. Le leader local se doit d'avoir des appuis et des protections au niveau du centre ou du chef-lieu de la région, voire au niveau de Rabat. La restauration de la deuxième chambre et son élection par le moyen du suffrage indirect (chambre d'agriculture, communes rurales) ouvre de nouvelles opportunités aux grands électeurs pour se créer de nouvelles généalogies politiques qui opèrent en dehors du champ d'influence local.

Cette configuration se retrouve chez les Beni Mathar, les Beni Guil de Bouarfa les Zwas installés à Taourirt, chez les Ouled Ghzeil, et Ouled Sidi Abdelhakem installés au centre de Ain Beni Mathar.

Dans cette configuration, le leader doit être capable de régler les conflits en interne mais aussi de mobiliser des soutiens au niveau de la justice, il doit être également capable de faire le déplacement en dehors de sa zone d'influence pour inciter ses patrons protecteurs à intervenir pour ses clients. Une expérience même courte d'émigration à l'étranger ou même indirecte (présence de proches parents à l'étranger, notamment le fils) est un important atout. Elle permet de mobiliser les réseaux d'émigration, d'être au courant et de développer son influence par la maîtrise de l'information[15] sur cette ressource stratégique.

Plusieurs types de leadership sont appelés à émerger dans cette configuration. En plus du leader entrepreneur (cas d'un non autochtone à Tendrara), on peut retrouver le leader comparse (un comparse est un leader commis par le groupe qui dispose d'une ressource valorisée par l'environnement mais non importante pour le groupe), ce leader peut être immergé dans un projet familial d'exercice du leadership : cas de la fraction des Hlalma (un leader) ; de la tribu de Ouled Sidi Abdelhakem (2 leaders) ; c'est souvent un leadership héréditaire qui maîtrise une des compétences requises par l'environnement (ressources en temps, alphabétisation...).

Style du leader entrepreneur

Le style du leader entrepreneur ou comparse est moins autoritaire que celui du leader traditionnel, il met en avant des valeurs moins ethnicisées et prêche l'efficacité. Le rapport à la tradition est assez souple, il ne cherche

15. La maîtrise de l'information doit aussi toucher des domaines comme les circuits d'approvisionnement en orge subventionnée, la médication, les services techniques, les autorités locales et provinciales, les circuits judiciaires.

pas à moderniser à tout prix. Sa loyauté envers le groupe, même quand il s'agit d'un étranger apparenté, est totale. Au niveau des relations avec les partisans, c'est la consultation qui prévaut, parfois le leader, notamment comparse, se contente d'être le porte-parole d'un groupe, voire d'un patron qui ne réside pas sur place.

Ce leader peut s'appuyer sur la collectivité qu'il consulte dans le cadre d'un minimum de formalisme. Souvent une expérience politique dans d'autres organisations lui permet d'investir un savoir-faire stratégique dans les domaines de la mobilisation et de la gestion.

Ce type de leader promeut ce qu'on peut appeler un leadership de représentation basé sur l'idée que le leader incarne les intérêts de la collectivité. Souvent, il essaie de ne pas être partie prenante des enjeux sur les ressources rares dans la mesure où il mobilise des moyens en dehors de la collectivité (fonctionnaire, ex-émigré, commerçant, entreprise).

Sa position au sein de la collectivité est mobilisée pour acquérir d'autres positions en dehors du groupe, au niveau provincial et régional. Ces positions consolident son statut professionnel et lui donnent des possibilités de mobilité au sein du groupe élargi (ville ou région).

2.3. Le leader de la société civile

Profil et conditions d'émergence

L'ouverture politique qu'a connue le Maroc depuis 1996 a créé les conditions d'une nouvelle configuration politique plus ouverte. Le lexique qui encadre l'action des pouvoirs publics a muté pour prendre en charge des concepts comme la société civile, le développement durable, la participation des populations. La mobilisation de nouvelles ressources pour le développement en dehors du monopole exercé par l'État, ainsi que les critères de performance imposés par les partenaires internationaux ont privilégié de nouvelles compétences centrées sur la consultation, la délibération, la persuasion et le plaidoyer. La demande de ces nouvelles ressources a largement contribué à transformer les conditions d'accès au leadership.

Ainsi, les associations, et les ONG en général, qui se sont imposées ces dernières années comme des acteurs importants du développement constituent le vivier principal où émergent ces nouveaux leaders encore minoritaires mais qui prennent de l'importance au fur et à mesure que de nouveaux critères de gouvernance s'imposent.

Dans ce contexte général, la configuration de l'Oriental n'a pas été totalement bouleversée. Néanmoins, de nouvelles opportunités ont été ouvertes. On est toujours dans un milieu où le référentiel tribal et ethnique a son poids mais, à l'intérieur de ce cadre, l'arbitrage entre leaders potentiels doit tenir compte de ces nouveaux critères de compétence[16]. Cette nouvelle configuration ouverte n'est visible clairement que dans les centres

16. A Tendrara, l'Association des anciens de Tendrara a pu recourir à un leadership allogène, très tôt le groupe a pu placer des autochtones dans les rouages de la nouvelle association dont le rayonnement est national.

urbains de la zone caractérisés par une forte densité du tissu associatif, une baisse du poids de l'élevage extensif et surtout la multiplication des possibilités de diversification des ressources. Elle est très visible dans les communes de Beni Mathar et Tiouli et potentielle à Bouarfa et Tendrara.

Il faut noter que dans cette configuration subsistent les demandes de compétences traditionnelles : règlement des conflits en interne, connaissances techniques et ethnographiques sur les parcours, mobilisation des réseaux d'intercession auprès du makhzen, mais apparaissent aussi de nouvelles demandes liées au rôle de plus en plus important de la société civile. A côté des leaders traditionnels, et comparses, on retrouve des leaders associatifs issus de la société civile émergente qui ont investi des positions de pouvoir à partir de l'opposition politique ou de certains mouvements sociaux récents (Droit de l'homme, diplômés chômeurs...).

Style du leader associatif

Le militant associatif est souvent porté par un sens aigu de l'intérêt général. Ceci ne veut pas dire que les opportunistes sont absents, dans la mesure où la carrière associative permet des raccourcis, évite de se confronter aux arbitrages des partis politiques ou des groupes ethniques, et surtout, permet de se constituer des réseaux au niveau des quartiers. Souvent, le militant associatif a bénéficié d'une formation supérieure ; il a suivi des stages en montage et gestion des projets. Du point de vue discursif, le militant associatif développe un bon discours sur le développement participatif et durable, a les moyens intellectuels pour monter des projets, concevoir un plan de développement, mobiliser sur des actions de proximité, utiliser les nouvelles technologies, mais il manque de capacité communicative avec le monde politique traditionnel pour lequel il ne nourrit que mépris. Le leadership associatif s'appuie sur des connaissances procédurières, des relais militants, un savoir-faire technique (risques écologiques, conception et formulation des projets). Quand ce leadership rentre en concurrence avec le traditionnel, sa réussite dépend de la structure d'opportunité offerte.

Quand celle-ci favorise la morphologie tribale et marginalise les formes modernes d'organisation (le PDPEO)[17] deux scénarios sont possibles : les prétendants leaders organisent un espace parallèle de leadership (cas de l'association Amal ou de la section de l'AMDH à Bouarfa) et se mettent en situation d'attente, ou bien ils se mettent au service du leadership traditionnel (cas de Maatarka et Tendrara).

Conclusion

Au terme de cet exercice très localisé sur les formes de leadership on est tenté de tirer des conclusions de portée générale qui renvoie au système politique global. Le pouvoir qui pense faire une offre idéologique évoluée en revendiquant une écoute de l'opinion publique et en entretenant une

17. A Tendrara, l'argent injecté par l'association Amal (ACAET) dans la ville entre 1996 et 2002 était de loin supérieur aux moyens mobilisés par la commune.

relation forte avec l'option participative ne comprend pas la faible réactivité de la classe politique. La crédibilité de ce réformisme comme option stratégique renvoie à une mutation dans les modalités d'adaptation du système confrontée à une crise des élites aussi bien au niveau local que national. Cette élite n'arrive pas à mettre en débat ces projets politiques ou ces choix de sociétés pour en porter la responsabilité devant l'opinion publique. Le projet de revoir les bassins de recrutement des élites n'a pas pu être mené à terme. La monarchie a écrémé le marché des technocrates pour accompagner la diversification de ses besoins en compétence d'intermédiation et de gestion, mais les nouveaux chantiers de gouvernance participative, notamment l'initiative de développement humain et les besoins d'un formalisme politique informant d'une institutionnalisation des pratiques politiques exacerbent les manques en compétences élues qui ne peuvent pas être comblés uniquement par la cooptation.

Références bibliographiques

Barnes E., 1968. *Les relations humaines à l'hôpital*, (trad. française), Toulouse, Privat.

Blondel J., 1987. *Political Leadership : Towards a General Analysis*, London, Sage.

Boudon R., 1995. *Le juste et le vrai*, Paris, Fayard.

Browne C.G. et Cohen T.S., 1963. *Chefs et meneurs*, trad. par Luccioni M., Paris, PUF.

Collerette P., 1991. *Pouvoirs, leadership et autorités dans les organisations*, Québec, Presses Universitaires du Québec.

Dahl R., 1971. *Qui gouverne ?* Paris, A. Colin (traduction de la version originale *Who governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press, 1961).

Dahl R. and Neubauer D., 1968. *Reading in Modern Political Analysis*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.

Edinger Lewis J., 1967. *Political Leadership in Industrial Societies*, New York, Wiley, p. 6.

Edinger Lewis J., 1975. "The comparative analysis of political leadership" *in Comparative Politics*, vol. 7, n°2, January 1975.

Edinger Lewis J., 1990. "Approaches to the comparative analysis of political leadership" *in The Review of Politics*, vol. 52, n°4, Fall : 509-523.

Folkertsma Marvin J., 1998. *Ideology and Leadership*, USA, Prentice Hall, Inc.

Hemphill and Bass B., 1969. *Stogdill's Handbook of Leadership*, New York, Free Press.

Kellerman B., 1984. *Leadership, Multidisciplinary Perspectives*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.

Kellerman B., 1986. *Political Leadership : Source Book*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

Lasswell H., 1930. *Psychology and Politics,* Chicago, University of Chicago Press.

Leach S. and Wilson D., 2000. *Local Political Leadership,* Bristol, UK, University of Bristol, The Policy Press.

Leveau R., 1976. *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP.

McGregor Burns J., 1978. *Leadership*, New York, Harper & Row.

Médard, J.-F., 1992. « Le big man africain » *in Année sociologique* (1949) (42), pp. 167-192.

Rachik H., 2000. *Comment rester nomade*, Casablanca, Afrique Orient.

Rosen D., 1984. "System leadership in world cultures", *in* Kellerman B., *Leadership*, *Multidisciplinary Perspectives*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.

Tabboni N., 2000. « Norbert Elias : pour une sociologie non-normative » *in Tumultes* n°15, octobre 2000.

Tozy M., 1989. « Représentation/intercession, les enjeux de pouvoir dans 'les champs politiques désamorcés' au Maroc », *in Annuaire de l'Afrique du Nord,* Paris, CNRS.

Tozy M. et Lakhassi A., 2004 « Le Maroc des tribus, mythe ou réalité ? » *in* Dawod H. (éd.), *Tribu et pouvoir en terre d'Islam*, Paris, A. Colin.

Tozy M., 2005. *Projet de lutte participative contre la désertification et de réduction de la pauvreté dans les écosystèmes arides et semi-arides des Hauts plateaux de l'Oriental*, Rapport, Rabat, HCEFLD/GEF.

Tozy M., 2008. "Morocco's Elections Islamists, Technocrats, and the Palace" *in Journal of Democracy*, vol. 19, n°1, January 2008 (National Endowment for Democracy, The Johns Hopkins University Press).

Tozy M. et *al.,* 2001. *Diagnostic de la capacité locale pour la bonne gouvernance*, Rabat, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, USAID, RTI, novembre 2001.

Weber M., 1971. *Economie et société*, Paris, Plon (1922).

Emigration et élevage dans l'Oriental marocain

Mohamed TAMIM

Introduction

Ce texte s'appuie sur une enquête[1] effectuée, en juillet 2005, auprès d'éleveurs résidant à Aïn Beni Mathar. Bien que les provinces de Figuig et Jerada figurent parmi les provinces du Maroc en deuxième et troisième position quant au poids de leur population nomade dans la population rurale de la province (comme le montre le tableau suivant), la zone concernée par notre enquête présente la particularité d'abriter aussi des éleveurs qui sont en même temps agriculteurs bénéficiaires d'un périmètre irrigué mis en œuvre par l'État.

Les conclusions de cette étude montrent que l'émigration, notamment vers l'Espagne, constitue, d'une part, une composante incontournable dans la reproduction des familles, et, d'autre part, une voie ouverte à l'autonomisation et l'émancipation pour les jeunes. Par ailleurs, l'activité d'élevage se restructure, ainsi que les mobilités traditionnelles qui lui sont sous-jacentes. Enfin, l'émigration, bien qu'autorisant une mobilité sociale vers le haut pour de nombreux foyers, constitue aussi une source de nouvelles stratifications sociales.

1. Configuration générale de la distribution de la population et de l'émigration

La plupart des communes rurales de la région de l'Oriental, notamment celles relevant des provinces de Jerada et Figuig, se trouvent dans une

1. Cette enquête est réalisée dans le cadre de l'étude « anthropologie de la migration » menée par l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) pour le compte de la Direction de l'aménagement du territoire du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE).

Tableau 1 : Poids de la population nomade dans la population rurale des provinces concernées

Provinces	Population rurale de la province	Population nomade de la province	% population nomade dans la population rurale
Tan-Tan	4 412	3 148	71,35
Figuig	65 924	37 979	57,61
Jerada	38 630	11 627	30,10
Errachidia	366 837	19 661	5,36
Guelmim	58 680	2 575	4,39
Assa Zag	10 766	311	2,89
Boulemane	124 841	3 234	2,59
Ouarzazate	329 577	5 956	1,81
Tata	83 287	1 060	1,27
Khenifra	245 893	1 738	0,71
Chtouka Ait Baha	214 456	96	0,04
Taroudant	559 568	158	0,03
Chichaouia	279 975	4	0,00
Azilal	392 941	4	0,00

(Source : RGPH[2] 1994)

zone aride où les conditions climatiques rendent périlleuse l'activité de l'élevage pastoral.

Les densités de population[3] sont ici très faibles en milieu rural (en moyenne 2 habitants au km² pour la province de Figuig et 11 pour celle de Jerada) mais elles sont relativement élevées et concentrées dans les centres urbains ou municipalités (4 477 pour Debdou ; 2 474 pour Jerada ; 2 340 pour Aïn Beni Mathar ; 663 pour Tiouissit ; 407 pour Figuig ; 2 804 pour Bouarfa). Par ailleurs, en milieu rural, la population moyenne par douar est faible au regard des autres provinces du Maroc (297 habitants pour Figuig ; 199 habitants pour Jerada contre une moyenne de 403 habitants pour l'ensemble du Maroc). On remarque enfin que, à l'exception des communes urbaines et des centres qui captent de plus en plus de population, les communes rurales présentent dans la majorité des cas des soldes migratoires (1994) négatifs, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

2. Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
3. Pour 1994.

Tableau 2 : Solde migratoire par commune selon le critère du « lieu de naissance », RGPH 1994

Communes	Migrants sortants	Migrants entrants	Solde entrants moins sortants
Aïn Beni Mathar	0	4 152	4 152
Jerada	11 864	24 376	12 512
Touissit	5 646	1 796	- 3 850
Gafait	1 672	488	- 1 184
Guenfouda	2 400	1 040	- 1 360
Laaouinate	2 807	644	- 2 163
Lebkhata	254	216	- 38
Ras Asfour	660	40	- 620
Sidi Boubker	2 064	1 200	- 864
Tiouli	4 402	1 592	- 2 810
Beni Mathar	2 907	724	- 2 183
Mrija	2 148	40	- 2 108
Oulad Ghziel	216	48	- 168
Oulad Sidi Abdelhakem	1 398		- 1 398

2. Les principaux résultats de l'enquête

L'enquête entreprise à Aïn Beni Mathar a concerné 55 éleveurs agro-pasteurs, chefs de foyers et leurs familles, provenant des communes rurales de Beni Mathar, Oulad Ghziel et Oulad Sidi Abdelhakem.

2.1. Le repli des chefs de ménages sur l'urbain

Des agro-pasteurs qui sont adhérents des coopératives d'éleveurs et qui ont choisi, pour la plupart d'entre eux, le centre urbain de Aïn Beni Mathar (province Jerada) comme second lieu d'installation de leur groupe domestique ou d'une partie de ce dernier : 70% des éleveurs enquêtés se sont installés en effet dans ce centre depuis le début des années 1980, un contexte caractérisé par une sécheresse persistante.

Les raisons principales invoquées par les éleveurs sont d'abord d'ordre négatif et se rapportent aux conditions de vie difficiles que les membres de leurs familles ne veulent plus supporter dans le douar d'origine : ils ont besoin de se rapprocher des équipements sociaux de base pour mieux scolariser les enfants, accéder à l'eau potable, à l'électricité, à l'hôpital etc. Mais les raisons sont aussi d'ordre professionnel : être proche du souk, gros marché hebdomadaire de bétail dans la région et lieu d'abattage des animaux par les éleveurs exerçant le métier de boucher ; pratique d'une autre activité liée ou non à l'élevage etc.

2.2. Une émigration internationale affirmée, sélective et agricole

Les chefs de foyers enquêtés se répartissent en trois groupes : 47% ont des migrants internationaux parmi lesquels 20% ont des migrants dans la famille élargie du chef de ménage ; 24% n'ont pas de migrants internationaux en leur sein mais en ont dans la famille élargie du chef de foyer ; et un troisième groupe constitué de 29% de chefs de foyers qui n'ont de migrants internationaux ni en leur sein ni dans la famille élargie du chef de foyer. Cette précision est importante pour dire que la « toile » de chaque ménage peut être plus ou moins large, et constitue une « armature » et une ressource mobilisable dans les projets individuels ou familiaux d'émigration.

Emigrés dans la famille restreinte du chef de ménage

L'effectif de migrants « définitifs » rencontrés dans l'enquête se rapportant aux membres de la famille restreinte du chef de ménage est de 73 personnes, parmi lesquels 63 sont à l'étranger ; soit, en moyenne, 1,32 migrants par foyer.

Ce sont pour la plupart des personnes adultes et relativement jeunes (81% ayant moins de 40 ans) avec une proportion féminine réduite (8%). Il s'agit par ailleurs, dans la majorité des cas (95%), de « fils » et « filles » du chef de ménage, nés pour la plupart (86%) dans des douars d'origine du chef de ménage actuel.

Le trait principal de l'émigration rencontrée dans la zone est la prédominance de la destination internationale (86,30%), récente (52,54% sont partis entre 1990 et 1999, et 44,07% depuis 2000) et vers l'Espagne qui accueille, à elle seule, 96,82% (dont 66% à Murcia) ; 3,17% vont en Belgique et en France.

Par ailleurs, la caractéristique principale et nouvelle de cette émigration en Espagne est l'emploi en agriculture de manière saisonnière (78% des migrants), une mobilité qui permet de jeter des ponts et garder des liens relativement solides entre l'activité d'élevage exercée dans le douar d'origine et une mobilité transnationale de qualité. La part des activités agricoles dans les activités exercées par les migrants est importante (78%).

Enfin, les émigrés ont un niveau d'instruction très bas (42,19% ont le niveau primaire) ou inexistant (45,31% sont analphabètes).

Toutefois, tous les foyers enquêtés ne sont pas concernés par la migration internationale, et cette dernière demeure concentrée et d'ampleur familiale (regroupant des membres actifs essentiellement). Ainsi, sur 54 chefs de ménages enquêtés, 48% ont des émigrés et ces derniers comprennent un effectif de 63 soit 1,16 migrants par foyer.

Emigrés dans la famille élargie du chef du ménage

Pour apprécier l'importance de l'émigration internationale dans la zone et son caractère familial, il convient d'ajouter à l'effectif enregistré dans la famille restreinte du chef de ménage celui relevé au niveau de sa famille élargie qui est de l'ordre de 56 émigrés (20 frères et trois sœurs du

chef de ménage, 33 membres de la famille de son conjoint) parmi lesquels 77,35% sont en Espagne, 18,8% en France et le reste en Hollande. Au total, 60,37% de ces émigrés sont employés dans l'agriculture.

En définitive, au niveau de 55 foyers enquêtés, on relève un effectif de 119 émigrés à l'étranger, concentrés ou « exterritorialisés » en Espagne, soit une moyenne de 2,16 émigrés par foyer.

Tableau 3 : Fréquence de migrants internationaux dans les foyers enquêtés

Nombre de migrants	Nombre de foyers concernés	Total des migrants
6	1	6
5	1	5
4	4	16
3	5	15
2	6	12
1	9	9
Total	26/55	63

2.3. Le métier actuel d'éleveur dans l'expérience des chefs de foyers enquêtés

Les éleveurs ne constituent pas un groupe homogène mais différencié, et le métier d'éleveur subit des mutations ou des formes de changement et d'adaptation à plusieurs niveaux.

Des éleveurs et de nouveaux rapports à l'espace

Plusieurs variétés d'éleveurs se présentent quant au rapport à l'espace de déploiement utilisé : nomades ; éleveurs pasteurs avec déplacements de plus ou moins grande amplitude sur les parcours ; éleveurs ayant construit des étables ; éleveurs émigrés à l'étranger ; éleveurs urbains ; etc.

Ainsi, 36% des éleveurs enquêtés réservent l'emplacement de leurs troupeaux ovins dans la *zriba* (enclos sommaire) située à proximité de leur résidence dans le centre urbain de Aïn Beni Mathar ou dans sa périphérie immédiate. Ces éleveurs figurent parmi les démunis que les conditions climatiques et les nécessités de la vie familiale moderne (se rapprocher des équipements) ont chassé du milieu rural pour aller s'installer en ville ; ce chiffre comprend aussi des éleveurs pourvus, qui pratiquent l'engraissement pour le marché.

Un système d'élevage qui combine l'intensif et l'extensif

Les chefs de ménage se définissent, quant à leur activité, d'abord comme éleveurs au regard de l'activité principale, puis comme agriculteurs en activité secondaire. Si les systèmes de production s'articulent autour de

l'élevage pastoral comme procédé principal de transformation de la biomasse (l'agriculture est mise au service de l'alimentation du bétail plus qu'à celui de la production des céréales et des maraîchages pour le marché), la vulnérabilité qu'impose l'environnement aride pousse la plupart des éleveurs à développer, dans la mesure du possible, un système d'élevage à la fois extensif et intensif.

Outre l'achat d'aliments de bétail en périodes de sécheresse pour compenser les déficits alimentaires sur les pâturages, on constate l'existence, chez la plupart des éleveurs, d'un troupeau ovin (et/ou bovin) parqué dans l'enclos de l'exploitation et nourri sur place. Le métier de *guerras* (celui qui pratique l'engraissement) figure parmi les pratiques d'élevage mises en œuvre, alliant stabulation et affouragement, et réduction de la taille du troupeau.

Des activités hors exploitation

13% des chefs de foyers ont séjourné à l'étranger (deux en Espagne ; trois en France, deux en Hollande, puis sont revenus) et 18% exercent ou ont exercé une activité autre que l'élevage : gardien de point d'eau ; imam de mosquée ; boucher ; commerçant de bétail ; vendeur de lait ; fonctionnaire ; propriétaire de café, etc.).

Dans tous les cas, les fils ou un berger, et les femmes de la maisonnée, s'occupent de la conduite du troupeau sur le parcours ou de l'engraissement dans l'enceinte de l'exploitation. Pour tous ces éleveurs enquêtés, la recherche et l'exercice d'une autre activité dans d'autres domaines professionnels sont dictés par le besoin d'améliorer leur situation matérielle car, selon eux, les revenus tirés de l'agriculture et de l'élevage ne sont pas suffisants face aux effets de la sécheresse qui alourdit les charges de l'exploitation par l'achat d'intrants.

2.4. Emigration, pastoralisme, et avenir des enfants

L'activité d'élevage a, depuis longtemps, structuré la vie sociale dans les hauts plateaux de l'Oriental. Elle est de plus en plus soumise à des tensions diverses, parmi lesquelles des conditions climatiques et naturelles instables et peu propices à un élevage strictement ou uniquement pastoral, et des itinéraires individuels et familiaux qui s'écartent de plus en plus de cette activité (scolarisation, autres métiers etc.). Les points suivants permettent de faire ressortir les représentations qu'ont les éleveurs enquêtés de leur situation, en focalisant sur la question de l'avenir de l'élevage et sur la migration.

L'élevage, un avenir pour les enfants ?

17% des éleveurs enquêtés estiment et considèrent que l'élevage n'est plus porteur d'avenir et que ses horizons sont bouchés à cause des années successives de sécheresse. Par contre, 83% estiment que l'élevage est prometteur si l'État intervient à travers un ensemble de mécanismes pour

orienter l'évolution du secteur dans le bon sens : régulation du marché des aliments du bétail notamment ; octroi de crédits à des taux d'intérêt accessibles ; mise en place d'un abattoir moderne dans le centre de Aïn Beni Mathar ; subventions aux éleveurs les plus pauvres ; équipement de la zone pour rendre l'activité d'élevage plus attrayante surtout pour les générations futures. Mais ces éleveurs sont convaincus que l'émigration reste le seul moyen qui s'offre actuellement pour assurer l'avenir des enfants : *une émigration s'entend vers l'Espagne* où le travail est jugé disponible et qui permet, par ricochet, d'investir dans l'élevage à l'intérieur de son pays.

Un regard positif sur la migration

En effet, l'émigration permet, à leurs yeux, d'avoir des revenus stables et importants, et constitue le seul moyen pour jouir d'une vie moins tendue. Les éleveurs encouragent, et de manière importante, la migration de leurs enfants ; à titre d'exemple, au moment de l'enquête, un chef de ménage était en train de négocier deux contrats de travail en Espagne pour ses deux fils, et un autre a mobilisé 80 000 Dh pour envoyer son deuxième fils à l'étranger.

La migration (internationale) est associée à la stabilité des revenus, à la promotion sociale, à la construction de maisons, à la diminution du niveau de pauvreté etc. On estime aussi que la migration permet un maintien actif de l'élevage à travers les sommes d'argent transférées par les émigrés.

Pour les familles des éleveurs enquêtés, malgré les effets négatifs qu'elle engendre en raison de la séparation des enfants d'avec leurs parents émigrés, la migration comporte, outre les sacrifices, des compensations : elle assure tout d'abord une augmentation de richesse de la famille en permettant de disposer d'argent frais, elle aide ensuite à couvrir les charges de l'élevage (fourrage, médicaments, achat des ovins..), et elle permet aussi aux foyers concernés d'assurer la scolarisation de leurs enfants.

Toutefois, 27% des éleveurs considèrent que l'émigration contribue plutôt à la disparition de l'élevage car les jeunes d'aujourd'hui sont attirés par l'étranger et surtout par l'Espagne, ce qui, en favorisant le départ des futurs éleveurs à l'étranger, menace l'avenir du secteur.

Conclusion

Les enquêtes effectuées et les observations de terrain permettent de relever quelques modalités nouvelles d'utilisation des ressources naturelles locales et l'articulation des territoires de cette région de l'Oriental du Maroc avec l'extérieur. Ainsi :

- Les bases de l'économie d'élevage sont en mutation : en raison des sécheresses fréquentes, de nouvelles occupations de l'espace pastoral émergent (labours) et se développent, et de nouvelles règles d'accès aux parcours (coopératives ethnopastorales) sont instituées.

- L'émigration, qui concerne particulièrement les jeunes, pour la plupart sans niveau d'instruction, est une émigration, dans de nombreux cas, de type saisonnier, motivée aussi bien par la pénibilité du travail local jugé répulsif, que par le désir de nouvelles expériences même si les ressources locales sont parfois importantes. L'émigration offre une voie de sortie et d'autonomisation pour les jeunes.
- La territorialité des populations s'élargit et se caractérise, dans la vie des familles, par la combinaison de plusieurs lieux pour vivre : le douar d'origine qui continue d'abriter des membres de la famille ; le parcours exploité par l'emploi de bergers rémunérés ; le centre urbain de Aïn Beni Mathar qui permet aux membres de la famille d'accéder à des services sociaux, de pratiquer des métiers nouveaux ou complémentaires à l'élevage et d'être dans un lieu d'échange et, enfin, « Murcia » pour l'international. La combinaison de ces lieux de la reproduction des familles ne pourrait se faire si les liens sociaux n'étaient pas solides.
- Une nouvelle stratification sociale issue du croisement de l'histoire familiale suivant le capital hérité (pourvue ; dépourvue à l'origine) et de la qualité de connexion avec l'extérieur (émigration qui rapporte ; émigration de pauvreté) caractérise la société. L'émigration à l'étranger en effet est relativement concentrée dans certaines familles qui, de part et d'autre des continents, offrent à leurs membres des conditions de vie et de mobilité meilleures.
- Enfin, une figure relativement nouvelle de migrant transnational s'affirme ici, combinant élevage, métiers urbains et travail temporaire à l'étranger.

Axe 4

Production et évolution des identités Spécificités régionales et innovation rurale

Production et évolution des identités Spécificités régionales et innovation rurale

Pierre BONTE

1. Éléments d'une problématique

On abordera dans cette quatrième partie les problèmes méthodologiques, conceptuels et théoriques qui découlent de la problématique générale de l'étude. Un court rappel du projet qui inspire celle-ci peut être utile à cette fin.

Le programme de cette étude s'inscrit dans le thème 6 de l'appel d'offre initial : « Gestion durable des ressources naturelles ». Il vise à définir plus précisément les variables environnementales, socioéconomiques, sociales et culturelles qui contribuent à la durabilité de cette gestion et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Le champ de réflexion et les cas traités s'inscrivent dans des zones arides, plus précisément dans le milieu des steppes présahariennes maghrébines, zones fragiles où la dégradation de ces ressources est notable, imposant de fortes contraintes pour le développement et même parfois pour le simple maintien des conditions de vie des populations.

Dans le contexte de ces zones arides, des actions techniques ont été identifiées, et continuent à être l'objet de réflexion, au sein des grands programmes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et, éventuellement, la désertification. Nous estimons - c'est là la problématique générale de ce projet - que ces programmes, indispensables pour une connaissance générale de ces milieux, de leur évolution et des moyens de les préserver, ne peuvent déboucher sur une gestion durable des ressources et un développement réel des groupes humains concernés que s'ils sont prolongés par des actions qui s'appuient sur la diversité des contextes économiques, sociaux et culturels dans lesquels s'inscrivent ces groupes. Rejoignant à cet égard les préoccupations qui s'expriment dans le thème 1 de l'appel d'offre : « Identité, territorialité, construction nationale et régionale », nous proposons dans ce rapport les éléments d'une méthodologie,

s'appuyant sur l'analyse de deux cas circonstanciés : le Sud-Est tunisien et les steppes orientales marocaines.

1.1. La problématique de l'identité

Les groupes humains qui subissent de fortes contraintes d'aridité ont développé au cours de leur histoire des formes d'adaptation à ces milieux arides présentant des traits communs mais aussi des aspects spécifiques. La mondialisation joue dans le sens d'une plus grande complexité de ces traits adaptatifs, du fait de l'urbanisation massive, de la diversification des activités et de la consommation, de la croissance et de la diversification des échanges, entre autres facteurs. Elle induit ainsi de nouvelles convergences et de nouvelles divergences. Cette complexité peut contribuer à aggraver les difficultés qui résultent de la localisation dans des écosystèmes fragiles et entraîner marginalisation et paupérisation, mais elle peut aussi créer les conditions de nouvelles réponses, diversifiées, et être le support de nouvelles dynamiques locales de développement.

On analysera dans ce chapitre les conditions sous lesquelles les recompositions des systèmes de production, des modes d'occupation de l'espace, des rapports sociaux (hommes/femmes, groupes d'activité, professionnels, associatifs, gestionnaires, notabilaires, institutionnels...) ainsi que les recompositions des représentations identitaires des groupes en question, peuvent être mobilisées pour induire des dynamiques locales et régionales particularisées sur la base d'une participation active des populations concernées.

Les réflexions développées dans les pages qui suivent s'appuient sur les travaux menés antérieurement dans ces deux régions et sur les recherches complémentaires effectuées dans le cadre de l'étude telles qu'elles sont exposées dans les trois premières parties de cet ouvrage auxquelles nous renverrons ponctuellement dans le cours de l'exposé. Elles s'inscrivent dans des perspectives plus générales qu'a entraînées, durant la dernière décennie, la prise en compte croissante des nécessités d'un développement durable des zones concernées et de la promotion des acteurs locaux de celui-ci[1]. Trois dimensions du développement rural durable ont été ainsi mises en avant : *territorialité, multisectorialité, participation active des acteurs locaux à la définition et à la gestion des processus.*

Le développement rural, conclut le séminaire tenu à Marrakech sur ce thème, doit *s'appuyer sur une promotion des identités et de la qualité des produits, des cultures et plus généralement des ressources naturelles et culturelles. Cette promotion doit accompagner la montée en puissance souhaitable du marché intérieur, liée à l'augmentation des revenus des populations. Elle s'inscrira également dans l'augmentation prévisible du commerce mondial des produits*

1. En ce qui concerne les pays méditerranéens, on peut se référer par exemple aux travaux du séminaire du CIHEAM « Nouvelles stratégies pour le développement rural durable dans les pays méditerranéens » qui s'est tenu Marrakech entre le 1er et le 12 avril 2000, en particulier à la déclaration finale qui a clos ce séminaire.

différenciés ouvrant ainsi des perspectives aux produits identitaires des pays du Tiers monde (CIHEAM, 2000).

Ces perspectives générales, que nous retiendrons comme horizon de ce travail, dessinent différents thèmes que nous aborderons en nous référant aux deux ensembles territoriaux de l'Oriental marocain et du Sud-Est tunisien sur lesquels nous disposons de données approfondies rassemblées depuis près de deux décennies.

- L'identification d'espaces socioéconomiques qui sont à la fois expressions de mémoire sociale et d'identité, riches de caractères et de potentialités propres, porteurs de communautés de destin.
  L'objectif est ici de définir entre centralisme et particularisme micro-local des entités intermédiaires, où peut s'exprimer une véritable dynamique locale en prise avec l'environnement extérieur.
- La définition d'actions intégrant les volets agricole, environnemental et d'aménagement (adaptation de l'agriculture, gestion des ressources naturelles, diversification économique, mise en valeur du patrimoine culturel, tourisme, ...).
  L'objectif est ici de prendre en compte les nouvelles fonctionnalités des espaces ruraux concernés et de rechercher les formes de valorisation possible des ressources locales (naturelles, culturelles, ...), des atouts spécifiques à chaque territoire.
- La production d'identités régionales sur lesquelles peuvent s'appuyer les actions de développement durable en assurant simultanément une intégration spécifique endogène des actions de développement autour de représentations d'un devenir commun et une inscription particulière dans l'espace national et international.
  L'objectif est ici de contribuer à la production d'identités régionales s'affirmant au niveau national et international et favorisant dans ce contexte une insertion nouvelle, autre que celle de l'émigration de main-d'œuvre qui a prévalu jusqu'à présent.

Précisons cependant que l'on s'attachera moins ici à définir un ensemble d'activités programmatiques impliquant un cadre institutionnel et participatif – qui reste à définir en s'appuyant sur des expériences en cours, qui seront analysées – ainsi que des investissements circonstanciés, qu'à approfondir la problématique dans ses dimensions méthodologique, conceptuelle et théorique.

Méthodologiquement, la démarche conduit à développer une **approche comparative** qui mette simultanément l'accent sur les convergences – les contraintes générales qui s'exercent sur une aire donnée, en l'occurrence les contraintes d'aridité et les effets de désertification – et les divergences qui donnent leurs caractères spécifiques aux zones territoriales concernées. À côté des indicateurs quantitatifs et de la modélisation des données, cette approche implique la prise en compte de critères plus qualitatifs qui concourent à la définition de l'identité, notion qui n'est pas sans ambiguïté dans son utilisation par les sciences sociales et qui demandera à être précisée.

Ceci nous conduira à approfondir l'appareil conceptuel à travers lequel est susceptible de se développer la démarche. Cette dimension de l'étude est particulièrement importante dans la mesure où celle-ci sera amenée à diversifier les contributions des différentes disciplines des sciences sociales en faisant appel, à côté de l'économie et de la sociologie rurales, ainsi que des sciences juridiques et politiques, aux apports de la géographie, de l'anthropologie et de la technologie culturelle, de la sémiologie et de la linguistique, ... mais elle sera conduite aussi à accorder une place aux données historiques voire archéologiques, ainsi qu'aux études patrimoniales, pour inscrire les processus identitaires dans leur profondeur temporelle.

L'efficacité de cette démarche pluridisciplinaire implique que soient définis des concepts encore peu usités dans les travaux sur le développement, tels que ceux de savoir-faire, de paysage, de style ou encore celui plus récent d'authenticité, mais aussi que soient précisée la signification que nous accordons à des notions référentielles dont le contenu est flou et parfois même contradictoire comme celles de nature et de culture par exemple, ou encore de tradition, de patrimoine, d'innovation, ... Sans prétendre résoudre une fois pour toutes l'ensemble des questions soulevées, il est souhaitable que l'étude apporte une contribution significative à la fixation de ce vocabulaire élargi des travaux concernant le développement.

Une troisième dimension de la démarche porte plus précisément sur les perspectives développementales sur lesquelles elle ouvre. Celles-ci apparaissent comme les effets d'une réflexion qui s'est développée récemment en conséquence des difficultés suscitées par les approches qui ont prévalu depuis plusieurs décennies.

La mise en place des grands programmes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification s'est appuyée sur des instruments techniques de plus en plus précis et a abordé les problèmes généraux des zones arides (ressources hydriques, dégradation des sols, statut juridique des terres et de l'eau, mouvements de population, ...), sans apporter de réponses pleinement satisfaisantes dans la perspective du développement durable.

L'introduction d'une dimension participative associant les populations locales à l'élaboration et à la réalisation de ces programmes a manifesté aussi certaines limites, que nous allons souligner, s'agissant des groupes-cibles visés, dans leur dimension humaine et territoriale, et de l'appréciation des effets économiques, sociaux et culturels des solutions qui étaient apportées. Faire de ces populations les acteurs premiers et les sujets du développement apparaît comme l'objectif majeur d'une approche nouvelle susceptible de mobiliser celles-ci dans leurs particularités identitaires relevant de leur communauté de destin, tout en assurant une meilleure intégration régionale, nationale et internationale qui contribue à libérer les capacités d'innovation locale.

1.2. L'approche comparative

La problématique de l'identité implique une approche comparative qu'ont particulièrement théorisée les anthropologues dont la discipline s'appuie sur la diversité des faits sociaux et culturels pour fonder une analyse globale de ceux-ci[2]. La construction et la définition des identités s'effectuent toujours en effet en référence aux autres, s'alimentant de cette diversité pour distinguer les « marqueurs » d'une spécification du groupe concerné qui ne peuvent s'identifier qu'à travers leur reconnaissance par d'autres groupes.

Nous avons choisi de développer cette comparaison entre deux aires territoriales ayant une échelle spatiale comparable et relativement grande. L'approche comparative peut être menée à d'autres échelles, en particulier au niveau local lorsqu'il s'agira d'affiner la démarche et de préciser les actions souhaitables. Elle peut aussi rester implicite prenant alors la forme de l'approche monographique qui met l'accent sur la spécificité d'un groupe social donné, défini dans l'imbrication de ces traits institutionnels et culturels.

Quelle que soit la démarche suivie, l'approche comparative a pour caractéristique de mettre en évidence la dimension relative des processus identitaires – tenant à la détermination de contraintes générales et de traits particuliers – ainsi que leur aspect évolutif. On peut résumer dans cette perspective les traits généraux (partagés) et particuliers des deux régions concernées par l'étude : le Sud-Est tunisien et les plateaux de l'Oriental marocain.

Les **traits généraux** que présentent ces deux régions correspondent à des déterminations d'ordre environnemental et historique qui s'inscrivent dans le long terme et qui permettent de fonder la comparaison entre les deux régions en termes d'identités partagées à une plus grande échelle. La comparaison entendue comme partage de traits communs présente donc aussi un caractère relatif en fonction des critères adoptés pour l'établir. Elle peut se fonder sur l'appartenance commune à l'ensemble des zones arides dans le monde ou être spécifiée aux zones arides présahariennes de l'Afrique du Nord. Elle peut être posée en terme de partage de cultures « bédouine », et « berbère » communes au sein de l'ensemble maghrébin ou envisagée encore dans la perspective de la colonisation sous la forme commune du « protectorat » qu'ont connu le Maroc et la Tunisie, mais non l'Algérie. Mais elle peut aussi être appréciée en fonction d'identités partagées au sein d'un monde méditerranéen, lui-même défini en fonction de critères différents selon les disciplines et les auteurs, ou encore dans le contexte des échanges Nord-Sud, etc.

La définition de ces identités partagées relève en définitive d'une problématique qui sélectionne un certain nombre de critères, eux-mêmes relatifs mais ayant valeur heuristique, pour traiter d'un ensemble de questions,

2. Bonte et Izard, 1991.

en l'occurrence celles posées dans l'appel d'offre auquel répond le programme : gestion durable des ressources naturelles, processus identitaires, territorialité et construction régionale et nationale. Nous avons, dans cette perspective, retenu une série de critères qui définissent contextuellement cette identité partagée des deux régions de l'étude.

- L'aridité (en moyenne entre 100 et 200 mm de précipitations annuelles) qui correspond à l'inscription dans une zone intermédiaire entre les régions connaissant un climat de type méditerranéen et la région proprement désertique saharienne.
- Le déficit chronique des ressources pluviométriques avec des périodes récurrentes de forte sécheresse et une inégalité de la répartition de ces ressources. Ce déficit justifie l'importance des ressources souterraines dont l'extension et le fonctionnement sont beaucoup mieux connus, et leur exploitation plus développée en Tunisie qu'au Maroc.
- Les sols et la végétation, qui présentent des traits spécifiés entre la zone méditerranéenne et la zone saharienne. Il s'agit d'un milieu majoritairement steppique, caractérisé par la place de l'alfa par exemple dans la couverture végétale.
- La fragilité des ressources naturelles et leur dégradation préoccupante que l'on analyse parfois sous le terme controversé[3] de désertification mais qui correspond à des phénomènes plus diversifiés et complexes de nature fortement anthropiques et liés à une surexploitation des parcours, à une dégradation des sols et à la concurrence croissante pour l'utilisation des ressources hydriques.
- L'importance de l'élevage, prioritairement de l'élevage ovin, et dans le passé du pastoralisme nomade qui occupait une grande partie des terres exploitées. Le système pastoral impliquait des déplacements annuels sur des parcours généralement réguliers et un mode de vie nomade. Ce mode de vie a favorisé en certains cas une spécialisation dans le domaine des transports (caravanes) et du commerce.
- L'organisation sociale de type « tribal », c'est-à-dire organisée sur la base de principes « segmentaires », de groupes filiatifs constitués en ligne masculine considérés comme équivalents au sein d'une structure généalogique remontant à un ancêtre commun. Elle est caractérisée par la référence prépondérante à des origines arabes hilaliennes[4] ou assimilées et parfois à des « saints » fondateurs. La différenciation statutaire et politique est faible au sein de la société tribale.
- L'importance passée et plus ou moins présente des terres collectives (parcours et éventuellement agriculture sous pluie) associées au système tribal mais dont le statut juridique a été progressivement modifié depuis la colonisation. La situation actuelle manifeste des

3. Controversé car il pointe sur un phénomène évolutif irréversible là où interviennent des mouvements cycliques et parce qu'il risque de sous-estimer la dimension anthropique des processus ainsi conceptualisés.

4. Le Arabes hilaliens sont les descendants de mouvements de tribus, en provenance d'Égypte et de la péninsule arabique, qui ont occupé progressivement une partie du Maghreb à partir de l'époque médiévale.

formes diverses de combinaison de propriétés collectives et privatives des terres exploitées.

- L'importance ancienne des migrations de travail qui ont débuté sous la colonisation et se sont particulièrement développées durant les cinquante dernières années après l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, inscrivant à une grande échelle ces deux régions dans la problématique des échanges Nord-Sud contemporains.
- Une certaine marginalité géographique, économique et administrative qui résulte d'une histoire politique comparable : existence d'un pouvoir étatique plus ou moins fort (makhzen marocain, conquête ottomane et formation du beylicat en Tunisie) contrôlant difficilement ces régions périphériques. Cette marginalité politique s'est prolongée dans le domaine de l'encadrement administratif et social, des transports, des investissements, ... Elle se traduit dans les représentations de la place de ces deux régions dans le contexte national.
- La localisation de ces deux régions en zone frontalière – entre Tunisie et Libye dans un contexte de conflit ancien entre dynastie beylicale et pachalat de Tripoli ottoman, Maroc et Algérie où la colonisation ancienne a favorisé une redéfinition des frontières et des allégeances – a suscité un développement des activités transfrontalières (échanges et contrebande).

On peut, à l'inverse, dresser la liste provisoire et non limitative des **traits spécifiques** qui contribuent à la différenciation de ces deux régions et à leurs traits identitaires. Nous résumons dans les tableaux qui suivent les données développées dans les trois premières parties de l'étude, renvoyant à celles-ci pour leur présentation de manière plus précise.

ORIENTAL MAROCAIN	SUD-EST TUNISIEN
Milieu physique et humain	
Région relativement homogène physiquement de hauts plateaux steppiques, d'une altitude souvent supérieure à 1000 mètres avec des saisons fortement contrastées. Représentation d'une certaine homogénéité du peuplement (tribus arabes se réclamant le plus souvent d'une origine hilalienne).	Opposition marquée entre plaines côtières et montagnes et plateaux steppiques, d'altitude peu élevée, et aridité bien marquée. Opposition recoupant partiellement un clivage entre « arabes » et « berbères » impliquant des différences de mode de vie (nomades/sédentaires ksouriens) et des hiérarchies associées à la protection plus qu'à des distinctions linguistiques ou « ethniques ».
Système de production « traditionnellement[5] » dominant	
Spécialisation pastorale ancienne, correspondant à l'homogénéité du milieu physique, avec exploitation « tribale » des terrains	Spécialisation pastorale ancienne, avec également exploitation « tribale » des terrains de parcours, qui a toujours été associée à des

5. Voir au paragraphe 1.3. les significations que nous accordons au terme « tradition ».

de parcours. Marginalité de l'exploitation agricole qui se concentre dans des zones restreintes (labours sous pluie, oasis) et généralement périphériques.	formes d'agriculture sous pluie dans le cadre d'un agro-pastoralisme généralisé, ainsi qu'à des formes anciennes de vie sédentaire fondées sur des techniques traditionnelles de captation des eaux (citernes) et/ou de contrôle de leur ruissellement (sous la forme des *jessour* et d'autres aménagements hydrauliques).

Mode de vie et d'habitat

Le nomadisme était généralisé et la fixation des nomades est récente tant dans de petits centres urbains, à vocation minière ou administrative, que dans le cadre d'un habitat dispersé dans la steppe, avec éventuellement persistance de la tente.	Le nomadisme a connu une évolution séculaire et apparaît en voie de disparition. La sédentarisation a débuté anciennement autour des zones agricoles et des greniers collectifs (ksour) et s'est accentuée durant la période coloniale et surtout l'indépendance où elle a fait l'objet de politiques volontaristes de l'État. Elle est la conséquence de l'évolution des systèmes agro-pastoraux et de l'exode rural. Elle s'accompagne de déplacements des populations vers les villes et les nouvelles zones agricoles (arboriculture, irrigué).

Évolution du régime foncier

Le régime des terres collectives est resté largement dominant en ce qui concerne les terrains de parcours. Il se perpétue dans le cadre des coopératives « ethno-lignagères »[6] mais s'accompagne de stratégies d'appropriation individuelle. Le régime privatif des terres s'étend ponctuellement dans les zones agricoles (en particulier irriguées).	Le régime des terres collectives est resté effectif dans les zones de parcours méridionaux. Partout ailleurs la privatisation est achevée ou en cours, favorisée par l'évolution des systèmes de production et l'intervention publique après une courte phase de collectivisme coopératif et d'extension des « terres domaniales » qui n'a pas eu d'impact notable dans la région.

Évolution des activités de production

L'élevage est resté dominant avec une restriction progressive des déplacements des troupeaux et l'utilisation de transports mécanisés pour le bétail et l'eau. L'agriculture irriguée a été introduite ponctuellement et le développement de l'arboriculture est resté limité.	Développement des systèmes agro-pastoraux et sédentarisation avec une importance croissante de l'arboriculture (olivier) et de l'irrigué et surtout d'une pluriactivité rurale en augmentation.

Ressources en eau

Le bilan des potentialités hydriques souterraines est encore imprécis et l'exploitation	L'inventaire des ressources souterraines est assez précis et leur mise en exploitation, qui

6. Ce terme rend compte du fait que les coopératives d'éleveurs ont été organisées sur la base de l'organisation tribale « segmentaire », constituée de groupes se donnant une origine ancestrale commune, qui détermine des solidarités et des droits communs, sur les zones de pâturages en particulier. Ces groupes lignagers sont eux-mêmes insérés dans des généalogies plus profondes qui justifient les relations entre ces groupes « lignagers » en terme d'alliances ou de conflits.

reste déterminée en priorité par les besoins de l'élevage.	utilise toutes les potentialités, est caractérisée par une forte concurrence du fait des besoins agricoles et humains (villes) croissants et de la demande touristique extérieure.

Echanges nationaux et internationaux

La région était relativement à l'écart des grands courants d'échanges régionaux et continentaux (transsahariens). Avec le protectorat, développement d'une production pour l'exportation (ovins, alfa, mines), se perpétuant pour les ovins qui voient par ailleurs d'importants apports du troupeau algérien. Ouverture maritime limitée par Oujda. Echanges frontaliers actifs mais limités par la fermeture de la frontière avec l'Algérie.	Débouché d'une route transsaharienne séculaire (Ghat-Ghaamés-Afrique noire) mais déclin ancien des échanges régionaux peu renouvelés sous le protectorat et depuis l'indépendance (huile). Ouverture maritime ancienne renforcée par le développement touristique côtier (Djerba, Zarzis). Echanges frontaliers très actifs récemment avec d'importants flux commerciaux et financiers centrés sur Ben Gardane.

Insertion dans le contexte national

Inscription périphérique dans le Makhzen marocain avec une délimitation floue des tribus marocaines et algériennes au moment de la colonisation. Perpétuation d'une certaine marginalisation géographique, politique et économique qui se traduit à travers le processus de régionalisation actuel (création de l'Agence de l'Oriental). Enclavement relatif (sauf au nord, Oujda et côte méditerranéenne) accentué par la fermeture de la frontière algérienne.	Tradition de distance vis-à-vis du pouvoir central, remontant aux conflits entre le pouvoir beylical et le pouvoir ottoman de Tripoli, contrebalancée par une politique active d'intégration nationale qui se traduit dans le domaine des infrastructures. Désenclavement relatif utilisant les potentialités de la localisation frontalière pour développer les échanges régionaux.

Contexte des études

Le projet oriental de réorganisation du système agro-pastoral est l'un des premiers menés à une grande échelle dans la région et les données quantitatives et qualitatives sur celle-ci restent encore fragmentaires.	Le programme pluridisciplinaire Jeffara sur l'évolution des ressources naturelles et humaines, centré sur la plaine côtière portant ce nom, qui a servi de point de référence aux études, s'inscrit dans une série d'autres travaux menés sur cette région.

La problématique d'identification des identités régionales et locales, telle que l'illustrent les deux exemples retenus et telle qu'elle est envisagée dans une perspective comparative soulève un certain nombre de **problèmes méthodologiques** que nous évoquerons maintenant :

– Les processus identitaires doivent être analysés dans leur dimension temporelle. Celle-ci est en partie organisée selon des référentiels identiques dans les deux régions qui présentent des traits communs en ce qui concerne la mémoire collective[7]. On peut en retenir quelques traits saillants :

7. Nous évoquons moins ici la trame historique dans laquelle s'inscrivent ces sociétés que les représentations qu'elles se font de leur passé qui définissent les catégories dans lesquelles s'organise cette

1/ une forte culture tribale inspirée de la « geste hilalienne » et de la tradition « arabe » et bédouine et qui continue à jouer un rôle dans les États nationaux contemporains[8] ; 2/ la recomposition des entités tribales à partir du XVI[e] siècle en particulier, marquée par l'importance des leaders religieux ; 3/ l'inscription dans des structures étatiques anciennes en Tunisie et au Maroc ; 4/ s'accompagnant d'une localisation frontalière (empire ottoman puis Libye en Tunisie, Algérie coloniale au Maroc) perpétuant les particularités régionales (révoltes et dissidence, sous-encadrement administratif, trafics transfrontaliers, migrations de travail) ; et 5/ évolution divergente des structures étatiques depuis l'indépendance, obtenue dans les années cinquante.

La distinction entre « arabes » et « berbères », « nomades » et « sédentaires », autre catégorie gérant la mémoire collective, a pris par contre des formes différentes dans les deux régions. Au-delà des distinctions linguistiques et culturelles, peu marquées dans les deux zones d'étude, elle renvoie à des processus de classement et de hiérarchie qui ont une grande profondeur historique et qui relèvent des représentations organisant la mémoire collective.

– Les processus identitaires sont aussi déterminés par l'inscription des ensembles territoriaux concernés dans des ensembles plus vastes, régionaux, nationaux et internationaux, c'est-à-dire qu'ils présentent une dimension spatiale qui intervient plus particulièrement pour déterminer ces processus en terme de flux et d'échanges. Le Sud-Est tunisien est de longue date (dès l'époque phénicienne et romaine) ouvert sur des échanges au sein du Bassin méditerranéen et vers le Sahara et l'Afrique, alors que l'Oriental marocain semble être resté relativement à l'écart de ces courants d'échange. Avec la colonisation française, l'exportation de produits locaux prend une nouvelle dimension à destination du marché métropolitain et européen : minerais, bétail, et surtout alfa qui suscite le développement de nouvelles infrastructures au Maroc. Ce sont cependant les migrations de travail, nationales et internationales (Algérie et Libye respectivement et dans les deux cas vers l'Europe), qui caractérisent ces flux régionaux contribuant à déplacer les pôles de développement vers d'autres régions et contribuant à une certaine marginalité administrative et politique. La création de l'Agence nationale de l'Oriental au Maroc[9], en charge de l'aménagement de la zone,

mémoire collective et qui contribuent à la (re)définition des identités. Cette question soulève celle, plus générale, du statut des recherches historiques dans la problématique du développement ainsi réorientée. A côté d'une micro-histoire (ou ethno-histoire) des communautés locales, qui peut avoir un grand intérêt pour comprendre les enjeux participatifs au sein des populations actuelles (déploiement des solidarités et émergence des conflits), cette élaboration catégorielle des cadres de la mémoire collective (les anthropologues et historiens parleraient d'une anthropologie historique) nous apparaît essentielle pour identifier les unités sociales et territoriales « participatives ».

8. Dans le contexte international contemporain on assiste à un renouveau des études sur la tribu « arabe » qui se traduit par une série de publications envisageant le rôle des tribus dans les mouvements politiques et militaires : Bonte, Conte et Dresch, 2001 ; Faleh and Dawod, 2003 ; Dawod, 2004 ; Chatty, 2005 ; etc.

9. Trois Agences ont été récemment créées concernant les provinces du Nord (Rif), celles du Sud (Sahara), et de l'Oriental, afin de favoriser la promotion de régions considérées comme défavorisées sur le plan des infrastructures et des programmes de développement, et posant des problèmes d'intégration nationale spécifiques.

marque les prémices d'une politique de régionalisation qui reste plus implicite en Tunisie malgré l'évolution progressive des politiques de développement local.

– Les processus identitaires ne se réduisent pas à une somme de spécificités concrètes héritées de l'histoire et de l'inscription spatiale, ils relèvent du domaine des représentations et plus précisément des assignations de sens qui sont attribuées à ces traits particuliers dans le contexte globalisant des valeurs qui définissent un groupe humain. La distinction entre « arabes » et « berbères » illustre clairement cette dimension sémiologique des identités et leur inscription contextuelle. Sur la base de mouvements de populations[10] qui caractérisent l'histoire du Maghreb depuis la conquête musulmane, ces deux termes ont pris des significations différentes qui correspondent à des représentations différenciées des identités ainsi dénommées.

Elles impliquent en Tunisie des hiérarchies qui associent le terme « berbère » aux populations sédentarisées et agro-pastorales « protégées » par les nomades. On retrouve des distinctions comparables en Algérie[11]. Toujours en Algérie et au Maroc des populations tribales arabophones et berbérophones, distinguées territorialement, sont inscrites dans des relations de complémentarité et de compétition, ouvrant sur des alliances ou des conflits.

Ces distinctions ont pris un sens nouveau durant la période coloniale où s'est développé un « mythe berbère », soulignant la distance entre ces deux catégories au prix d'un brouillage accru de leur contenu[12]. La « conquête arabe », initiée avec l'islam, poursuivie avec les invasions hilaliennes aurait fondé la supériorité militaire et politique des Arabes. Mais le Berbère héritier d'une ancienne tradition sédentaire, travailleur et démocratique est ouvert aux progrès de la « civilisation », contrairement à l'« Arabe » nomade, pillard et oppresseur.

Il reste des traces de ce mythe berbère colonial à travers la valorisation de la culture et du style « berbère » dans les représentations des touristes contemporains. Ces clichés contribuent, au-delà des distinctions de langue et de culture peu marquées dans le Sud-Est tunisien, à la promotion dans cette région de savoir-faire, de techniques artisanales, de manifestations esthétiques associées à l'identité « berbère ». L'usage de la tente, l'art équestre, la poésie hilalienne, soulignent à l'inverse l'inscription de l'Oriental marocain dans une culture « nomade », « arabe », qui connaît une certaine réactivation dans le contexte régional contemporain[13].

10. Caractérisés par un apport notable mais sans doute fortement minoritaire de populations arabophones qui se mélangent avec des populations berbérophones en contribuant à leur arabisation linguistique, culturelle et sociale, dans ce dernier cas dans le contexte mouvant de réorganisation périodique des tribus et des dynasties à l'étude duquel s'est consacré Ibn Khaldoun.

11. Ces hiérarchies ont un autre contenu au Sahara mauritanien, désignant des catégories sociales qui ne coïncident que partiellement avec des distinctions d'origine.

12. Ce mythe a été beaucoup plus efficace en Algérie et au Maroc qu'en Tunisie, bien que les éléments de cette distinction soient aussi présents dans le Sud-Est tunisien auquel nous nous intéressons ici. Ces évolutions divergentes tiennent pour une part à la place qu'ont occupée ces catégories dans les constructions nationales des identités depuis les indépendances, point que nous ne pouvons aborder ici.

13. Le projet initié par l'association « Culture nomade » au sein du CPR de Rabat mériterait une étude

– Ces processus identitaires connaissent en effet des évolutions nouvelles dans le contexte de patrimonialisation culturelle qui caractérise l'époque contemporaine et se manifeste de manière universelle, sous l'égide d'organisations internationales comme l'UNESCO, mais aussi à travers de multiples initiatives locales. La mondialisation et la « marchandisation », s'accompagnant d'une rupture des mécanismes de transmission traditionnels correspondant à la transformation des modes de vie et des structures sociales (urbanisation massive), inscrivent dans d'autres perspectives les processus d'assignation de sens qui définissent les identités. Elles renvoient en effet à de nouvelles structures institutionnelles (création de structures ad hoc du type des maisons de la culture, multiplication des ONG, organisation de festivals, de musées, etc.), à d'autres formes d'appropriation cognitive (passage de l'oral à l'écrit et à l'icône, passage de l'artisanat à l'art, extériorisation de l'objet culturel), à un autre environnement social et économique (« marchandisation » et « consommation culturelle », notion de « public », développement du tourisme international, national et local). Cette patrimonialisation des traits identitaires contribue à une nouvelle définition du statut des acteurs et sujets du développement qui se traduit en Europe par exemple dans les représentations du paysan, du rural, comme aménageur de l'environnement.

Ces premières considérations sur les problèmes méthodologiques soulevés par cette approche environnementale et durable du développement illustrent la nécessité d'ouvrir l'éventail des disciplines conviées à cette analyse mais aussi les difficultés qui résultent de cet élargissement de la pluridisciplinarité. Revenant sur certaines de ces considérations nous examinerons d'abord quelques-unes des questions conceptuelles qui sont ainsi soulevées.

1. 3. Le cadre conceptuel

Ces questions sont de deux ordres : d'une part, l'introduction de nouveaux concepts qui permettent de rendre compte de faits, non aisément réductibles à des indicateurs quantitatifs et posant des problèmes particuliers de formalisation/modélisation du fait de leur grande complexité et, d'autre part, l'explicitation de ces concepts qui sont susceptibles de lectures diverses selon les disciplines, les écoles et les auteurs, de manière à fonder sur des bases claires la démarche pluridisciplinaire. Nous nous en tiendrons ici à quelques concepts qui nous semblent particulièrement heuristiques pour appuyer notre démarche.

---

plus approfondie. Le postulat est que la perpétuation et le développement des identités régionales passe par une évolution des systèmes d'enseignement locaux qui prenne en charge cette culture locale nomade en danger d'extinction. L'association organise un festival nomade annuel où sont conviées les populations concernées et qui allie interventions plénières, ateliers et soirées folkloriques animées par ces populations. Le second festival a eu lieu en 2006 et s'inscrit dans un cycle de quatre rencontres dont nous avons repris les intitulés pour balayer provisoirement ce champ d'activité : une architecture pour les écoles nomades, l'adaptation des programmes en faisant appel à la tradition locale, l'adaptation du système scolaire, la plurifonctionnalité de l'école.

Le premier correspond aux savoir-faire spécifiques d'un groupe humain. On entend par ce terme des faits d'ordre cognitif (classification des savoirs et des usages), technique (organisation de « chaînes opératoires », enchaînements d'actions, de gestes, d'outils, de connaissances, de mots, ayant une efficacité technique particulière dans la transformation de la matière en valeurs d'usage), et social (organisation d'un processus de production combiné éventuellement avec d'autres savoir-faire pour déboucher sur un produit), qui présentent par ailleurs une dimension symbolique et éventuellement esthétique : un tapis est un produit ayant des usages matériels mais susceptible à travers son décor d'exprimer un ordre cosmique par exemple, et pouvant par son adéquation à un style défini par des normes esthétiques avoir des qualités particulières reconnues socialement.

Les savoir-faire renvoient à des compétences humaines et à des traditions locales susceptibles de se prolonger avec d'autres finalités dans le contexte actuel. Les pratiques du parcours et de mobilité nomade sont ainsi dès à présent récupérées dans les activités touristiques : trekking dans la région des steppes et autres types de tourisme mobile (rallyes, déplacements caravaniers dans l'une et l'autre région). Ces savoir-faire sont aussi justifiables de nouvelles valorisations aux référents fortement identitaires : la nouvelle donne que représentent les produits du terroir, les appellations contrôlées, les races animales et espèces végétales, etc., est déjà largement exploitée dans l'Europe méditerranéenne et a inspiré des recherches novatrices. Il en est de même des produits de l'artisanat qui soulèvent, outre les mêmes questions d'organisation de la production et de la commercialisation dans le cadre local et régional, des problèmes de critères esthétiques, promotionnels, ..., d'adéquation aux demandes du marché que nous présenterons plus longuement dans le cadre de l'approche de la notion d' « authenticité ».

Un type de savoir-faire particulier, mais aussi le résultat des multiples autres savoir-faire qui s'exercent pour l'organiser, se traduit dans l'aménagement de l'espace humanisé sous forme de paysages qui représentent la trace souvent millénaire des groupes humains et de leurs activités, et la référence identitaire la plus immédiate qu'ils produisent d'eux-mêmes et qu'ils fournissent à l'extérieur. Il n'existe pas de paysages « naturels » tant l'action de l'homme s'est exercée de longue date pour façonner son environnement, là même où elle peut apparaître superficielle. Ainsi le pacage animal a-t-il contribué, par l'intermédiaire de la sélection alimentaire, de la diffusion excrémentielle des graines et du fait du piétinement, à la constitution des formations steppiques dans de nombreuses régions africaines[14]. En d'autres circonstances, le paysage est littéralement produit par l'activité humaine, agricole plus particulièrement, à travers l'aménagement des bassins,

14. L'exemple le mieux étudié est celui du parc national du Serengueti au Kenya, réserve de faune sauvage établie sur les anciens territoires de pâturage des éleveurs Maasai amenés ainsi à déguerpir avec leurs troupeaux de bovins. Le départ de ceux-ci a favorisé la reconstitution d'une brousse arbustive (*bush*) et les migrations des herbivores non domestiques et de leurs prédateurs (lions et autres) aux périphéries du parc exploitées par les pasteurs.

le transfert de l'eau sur de grandes distances (barrages, *foqqaras* sahariennes), la construction des terrasses, l'organisation des oasis ou des rizières...

A cet égard les zones étudiées sont particulièrement riches en référents identitaires : terrains de parcours steppiques, oasis, systèmes des *jessour*, ksour et greniers fortifiés, ... La préservation et la promotion de ces sites paysagers, qui ont connu une dégradation marquée lors des précédentes décennies, parfois au nom du « développement », constituent un enjeu important. Il n'y va pas seulement de l'objectif d'exploitation touristique mais aussi de la réélaboration des identités des groupes locaux qui ne jouent que rarement un rôle actif dans l'exploitation de ces sites. Celle-ci peut être l'objet de nouveaux usages dont témoigne, par exemple, le tournage de films[15], ou encore la réintroduction programmée de l'outarde dans la région de Missour pour satisfaire les plaisirs cynégétiques des émirs pétroliers.

Plus complexe, mais pourtant central, est le concept de **style** qui relève d'un même champ que ceux de savoir-faire ou de paysage que nous venons d'introduire. Sa connotation identitaire est évidente mais il prend un sens différent selon qu'il s'agit de la tradition ou de ses manifestations contemporaines[16]. Ce concept a été d'abord développé dans les travaux de technologie culturelle, dans une certaine continuité avec le sens commun qui l'entend comme une conformité entre des normes, se référant ou non à des valeurs esthétiques, et des savoir-faire. Il se manifeste à travers des objets généralement matériels (vêtements, bijoux, meubles, tableaux...) mais peut correspondre à des productions immatérielles (littérature orale ou écrite par exemple). Les difficultés naissent du fait que la référence normative répond à de nouvelles significations dans les sociétés contemporaines.

Des travaux récents sur les produits artisanaux africains, touaregs en particulier[17], soulignent que ces normes se définissaient moins par la notion du « beau » que par l'adéquation aux valeurs globales partagées dans le groupe humain concerné et qui permettent de le différencier d'autres groupes. Dans les sociétés contemporaines ces normes conservent leurs effets identitaires mais les produits sont des objets de consommation dont la valeur se réalise au moment de leur « usage » moins défini par leur utilité ou d'autres représentations des groupes humains qui les ont produits que par les signes qu'ils présentent pour ceux qui les acquièrent : l'« authenticité » est une de ces valeurs signifiantes sur laquelle nous reviendrons immédiatement.

La production des tapis « berbères » dans le Sud-Est tunisien a été étudiée récemment[18] et illustre ces évolutions. Les tissages réputés de Douiret,

15. Sans oublier naturellement la simple photo, trace du voyage touristique, ou la carte postale emblème d'une région donnée et de ses paysages. Les enjeux, parfois économiques et financiers, se traduisant sur le plan juridique, de l'exploitation des sites paysagers témoignent des évolutions patrimoniales et mercantiles en cours.

16. Notons que cette distinction se traduit dans la muséographie contemporaine, en France, dans l'opposition entre le projet qui a présidé à la création du Musée de l'Homme avant la Seconde guerre mondiale, et le tout récent Musée des Arts premiers du Quai Branly.

17. La thèse de doctorat de C. Hincker, 2001.

18. La thèse de doctorat de V. Pardo, 2003.

îlot berbérophone dans la région, production exclusivement féminine, présentent un décor particulier (style) qui s'inscrit dans la contextualisation cosmique des valeurs féminines et qui a pour pendant les décors en relief des greniers fortifiés qui expriment des valeurs masculines. La production des tapis a ainsi pour fonction symbolique de « tisser les relations sociales », et en quelque sorte de construire la trame du monde. Dans le contexte contemporain, l'ornementation des greniers ne constitue plus qu'un patrimoine, d'ailleurs fortement dégradé, par contre la confection des tapis et autres textiles perdure dans un nouveau cadre de production (coopératives féminines ou petites entreprises) et de commercialisation (gérée par des filières locales ou nationales du « tapis berbère » ouvertes sur le marché international) où la définition du style ne renvoie plus à ses valeurs locales mais répond à une demande largement extérieure.

Le concept d' « **authenticité** » que nous venons d'évoquer appelle aussi quelques éclaircissements. Il est emprunté au vocabulaire de l'anthropologie qui l'a utilisé dans le cadre de l'analyse des systèmes marchands actuels pour rendre compte de l'organisation spécifique de marchés portant sur des produits qui relèvent du domaine de l'art ou des activités de luxe, mais aussi du secteur des produits « exotiques », « orientaux », ou encore des artefacts touristiques[19]. C'est-à-dire qu'il ne concerne pas seulement les marchandises fortement individualisées (marché de l'art par exemple) mais tous les produits dont la valeur relève de critères essentiellement qualitatifs, définis en fonction de normes qui soulignent l'adhésion à des formes rendant compte, d'une manière ou d'une autre, des conditions de production de l'objet : objets artisanaux, voire artistiques[20], (versus objets industriels) correspondant à des savoir-faire individualisés et normalisés par rapport à des normes techniques, esthétiques, ... définis par une « expertise ». C'est l'élaboration des formes stylistiques, la définition des normes et la reconnaissance de l'expertise qui définissent l'authenticité, qui intéresse ainsi essentiellement la valorisation marchande de certaines activités locales dont l'importance est évidente en terme de développement et de gestion durable des ressources naturelles ainsi que de promotion des identités locales et régionales.

Tous les savoir-faire et l'ensemble des produits des activités humaines, y compris un paysage par exemple[21], ou plus encore un terroir[22], sont en fait susceptibles de répondre à cette définition de l'authenticité, la valorisation de certains d'entre eux pouvant avoir un intérêt commercial plus grand que d'autres. C'est le cas des produits alimentaires de terroir ou de certains produits artisanaux qui peuvent s'inscrire immédiatement dans des circuits marchands de consommation de masse. A l'inverse, d'autres produits,

19. Cf. par exemple, A. Appadurai, 1986.

20. Cette distinction entre objets artisanaux et artistiques relève des idéologies modernes et reste de nature relative : production en série ou d'œuvres uniques, etc.

21. Ainsi que le souligne J. Baudrillard, 1972, en ce qui concerne les paysages de plages tropicales avec ensoleillement garanti.

22. C'est-à-dire une unité territoriale dont les produits sont associés aux savoir-faire humains et aux qualités intrinsèques du milieu « naturel » correspondant.

comme les tapis d'Orient ou les masques africains par exemple, circulent dans le cadre de réseaux spéculatifs restreints, soumis à des normes internationales d'expertise rigoureuses et réservés à une clientèle particulière.

Cette esquisse de recadrage conceptuel des analyses développementales demanderait à être testée et complétée dans le contexte d'expérimentation de leur applicabilité à des programmes s'inspirant de cette démarche. Elle soulève au passage des interrogations concernant le cadre épistémologique dans lequel ont été précédemment conduites ces analyses et menés ces programmes. Ce cadre correspond généralement à des systèmes d'opposition binaire que remettent en question les réflexions théoriques récentes dans le domaine des sciences sociales. C'est le cas de l'opposition entre nature et culture qui apparaît elle-même dictée par nos propres représentations de ce qu'est la nature et qui nous conduit à parler de « milieux naturels », de « facteurs naturels » s'opposant aux facteurs anthropiques, etc., là où cet environnement « naturel » est essentiellement façonné par l'homme lui-même à travers ses activités cognitives[23], ou matériellement en organisant, par exemple, comme nous l'avons précédemment noté, les paysages qui structurent son environnement.

Une autre opposition, celle entre tradition et modernité, structure plus ou moins consciemment nos manières d'aborder la problématique du développement. Elle soulève d'autres problèmes épistémologiques dont nous ne pouvons traiter dans cette étude, mais qui prennent de nouvelles significations quand on les aborde dans le contexte plus étroit certes mais plus précis d'opposition entre « tradition », entendue comme la somme des mécanismes cognitifs, symboliques et pratiques de transmission de la culture d'un groupe humain, et « patrimoine » impliquant d'autres mécanismes cognitifs, symboliques et pratiques de transmission.

Cette opposition, réelle, tient à des réassignations de sens correspondant au passage d'une pensée « holiste » au sein de laquelle tout produit culturel se voyait attribuer une signification en fonction de la référence à une totalité, à un « cosmos », et l'« individualisme moderne »[24] qui le définit en fonction de la « valeur d'usage » (J. Baudrillard) que lui attribue un individu ou un groupe et qui va contribuer ultimement à définir la place de ceux-ci dans la société : collectionneur d'objets d'art ou de tapis ou pratiquant du tourisme de masse, golden boy, spéculateur financier investissant la sphère du pouvoir, ou nouveau « rural » revendiquant la responsabilité de gestion de l'environnement, qu'il soit chasseur et/ou écologiste, adepte des appellations contrôlées ou du commerce équitable, ou encore travailleur migrant réinvestissant ses éventuels profits dans son milieu d'origine, ..., le plus souvent une combinaison ouverte de ces référents. Les modalités de transmission de la tradition et du patrimoine sont donc pour une part exclusives et la

23. La manière dont l'homme se l'approprie intellectuellement dans le contexte d'un cosmos où s'inscrit aussi la société humaine, ou comme le substrat de ce qu'observe le chercheur scientifique qui déconstruit la matière pour mieux l'observer et l'interpréter. Opposant la pensée préscientifique qu'il conçoit sous la métaphore du bricolage et la pensée scientifique, C. Lévi-Strauss notait déjà que les différences sont d'abord le résultat d'un changement d'échelle de l'observation.

24. Nous reprenons là la terminologie adoptée par L. Dumont, 1983.

patrimonialisation culturelle accompagne le déclin des conditions de transmission « traditionnelle » des traits culturels. Ceux-ci se perpétuent néanmoins dans la mémoire collective et dans la projection de la société en son devenir à travers la réélaboration de ses identités.

Ces réflexions préalables, sans doute trop courtes pour cerner les problèmes ainsi soulevés, ont pour objet d'illustrer la nécessité de renouveler le cadre conceptuel des travaux, mais aussi d'approfondir la problématique initialement avancée. Les ressources humaines mobilisables pour le développement sont évolutives dans le contexte de la mondialisation, et elles apparaissent non pas comme porteuses d'une tradition figée mais comme étant susceptibles de fournir les acteurs et les sujets de nouvelles perspectives d'action sur leur environnement, sources d'innovation qui peuvent plus particulièrement se cristalliser autour de communautés de destin et contribuer en retour à la promotion identitaire de ces communautés dans leur dimension locale et régionale.

1.4. Perspectives développementales

La réorientation des perspectives développementales s'est d'abord imposée à partir d'un constat de plus en plus souvent effectué : l'identification dans ces zones arides, où les ressources naturelles se sont fortement dégradées, de contraintes générales qui doivent être levées, en s'appuyant sur des réponses elles aussi générales à leurs effets négatifs, soulève autant de nouvelles questions qu'elle n'apporte de solutions durables.

Il en est ainsi, dans les deux zones territoriales retenues, des contraintes correspondant à la rareté de l'eau. L'aménagement de l'accès à l'eau des ruraux ou des pasteurs peut avoir des conséquences contradictoires sur le plan technique (surpâturage, évolution des systèmes de production), économique (concentration de l'accès aux ressources) ou social (déclin du nomadisme ou des systèmes d'irrigation locaux). Il aggrave parfois plus qu'il ne réduit la compétition pour la ressource dans un contexte de diversification des usages (consommation humaine, urbaine, touristique, ..., irrigation, consommation animale, ...). Bref de nouveaux problèmes s'ensuivent par rapport à ceux qui ont été éventuellement résolus.

L'appel, parfois plus programmatique qu'opérationnel, à la participation des populations locales, n'est pas sans soulever d'autre part de nouvelles difficultés dans la mesure où il est plus souvent conçu comme un appel à l'adhésion de ces populations à des programmes qui restent largement définis en dehors d'elles[25], que comme une véritable participation à leur communauté de destin. Celle-ci implique que ces populations deviennent de véritables acteurs du développement, aux orientations duquel elles seraient amenées à contribuer. C'est dans cette mesure que les caractères identitaires des sociétés concernées doivent être pris en compte, sans retenir exclusivement les effets de « tradition » mais en privilégiant au contraire les traits

25. Avec souvent pour conséquence l'appropriation de ces programmes et des investissements qu'ils commandent par une minorité des populations concernées.

d'innovation qui se manifestent dans le contexte contemporain et qui s'inscrivent dans de nouvelles constructions identitaires.

Dans le monde rural des pays du Nord, où les effets de la mondialisation et de la « modernité » sont plus aisément constatables, le paysan ou plutôt le « rural » comme le souligne significativement l'évolution des termes, ne revendique pas seulement un rôle nouveau d'aménagement et d'entretien des paysages et de l'environnement[26], il peut être aussi petit entrepreneur touristique offrant restauration et chambres d'hôtes, guide ou employé des stations de sports d'hiver, initiateur de nouvelles méthodes commerciales (marché de producteurs, ventes sur pied...), animateur de fêtes et autres manifestations locales, entrepreneur agricole ou transporteur, etc., sans parler de ses capacités de gestionnaire des AOC et autres produits de terroir, de vinificateur ou de producteur de produits transformés (charcuterie, foie gras, confitures, miel...) ou encore d' « inventeur » de nouveaux produits (en ce qui concerne le monde animal, le bison, l'autruche, les cervidés, suidés et autres animaux sauvages). Il est notable que ces capacités d'innovation rurale supposent et s'accompagnent de forts référents identitaires qui se traduisent sur le plan institutionnel (groupement de producteurs, mécanismes de labellisation, etc.), économique, social et culturel. L'enjeu de l'innovation rurale dans les perspectives développementales définies par la territorialité, la multisectorialité et la participation des sujets du développement n'est donc pas abstrait. Il correspond, au centre même du système mondial, à des tendances lourdes de l'évolution du monde rural, à côté de la production aux finalités agro-alimentaires.

L'inventaire des filières d'innovation rurale que nous nous proposons d'entreprendre dans la seconde partie de cet exposé peut s'appuyer sur le rapide survol que nous venons d'effectuer des filières observables dans les pays du Nord. Mais il doit aussi prendre en compte d'autres traits identitaires qui particularisent, à des degrés divers et avec des effets différenciés, les deux aires de l'étude. Il s'agit, à côté d'autres que nous avons déjà introduits, de :

– **L'importance des migrations de travail.** Ces migrations, qui se sont produites de longue date, traduisant les handicaps que connaissaient ces régions, et qui se sont développées depuis un demi-siècle avec un net ralentissement depuis une décennie, offrent de nouvelles perspectives de développement et d'innovation rurale. Les effets les plus négatifs, l'exode d'une partie non négligeable de la force de travail et des potentialités novatrices d'une part, l'affaiblissement du tissu social de l'autre, auxquels il faut ajouter les difficultés de plus en plus contraignantes d'accès aux pays d'accueil, ont pour contrepartie des effets potentiellement favorables.

Le revenu migratoire n'est pas seulement utilisé pour compenser la faiblesse des revenus ruraux au niveau local, il l'est aussi pour réaliser des

26. Avec d'autant plus de force que ce rôle lui est parfois contesté en s'appuyant sur les transformations auxquelles il a contribué de ces paysages ruraux et de l'environnement (remembrement et drainage des zones humides, apports de produits chimiques et d'engrais, surexploitation et pollution des ressources hydriques, etc.) mais dont il est loin d'être le seul responsable.

investissements locaux productifs (aménagements hydrauliques ou agricoles, achats de terres ou de bétail, commerces et petites entreprises, etc.) ou non (immobiliers en particulier). Ces investissements peuvent être encouragés par des mesures *ad hoc* et orientés pour renforcer le potentiel humain. C'est le cas de l'accès à un système éducatif et de formation professionnelle plus performant, des échanges sociaux et culturels qui se manifestent plus particulièrement lors des retours saisonniers, et surtout des réseaux qui s'établissent ainsi à une échelle qui déborde le cadre territorial de référence pour s'établir au niveau international : réseaux financiers, économiques, sociaux et culturels qui se sont déjà traduits par quelques réussites individuelles et communautaires telle celle des commerçants d'origine « berbère » du Sud-Est tunisien établis dans les grandes villes tunisiennes et européennes. Les migrations de travail, fussent-elles à long terme, voire définitives, peuvent ainsi contribuer à renforcer ces potentialités humaines mais aussi à promouvoir des représentations identitaires qui se manifestent dans le milieu d'immigration lui-même (renforcement des liens économiques, sociaux et culturels)[27].

Quels que soient l'ancienneté de la migration, les activités des migrants, la durée et les modalités sociales de la migration, celle-ci repose dans les deux cas étudiés sur de fortes solidarités identitaires. Elles fonctionnent tout aussi bien à l'occasion de la constitution des réseaux de commerçants, restaurateurs, pâtissiers... issus de certains villages du Sud-Est tunisien que dans les mêmes réseaux de travailleurs non qualifiés issus d'autres villages de cette région, ou encore de certaines zones de l'Oriental marocain qui se déplacent massivement vers l'Espagne où ils sont employés comme journaliers dans le secteur de l'agriculture. Cette dimension identitaire de l'immigration est rarement prise en considération en tant que telle dans les travaux qui privilégient l'étude des flux humains et financiers.

– **Les activités transfrontalières.** Si l'impact des flux et des revenus migratoires est parfois difficile à apprécier, l'importance des flux et revenus liés aux échanges transfrontaliers l'est plus encore dans la mesure où une partie de ces activités se situe dans le contexte d'une illégalité plus ou moins tolérée[28]. Des travaux récents ont toutefois, en Tunisie en particulier, mis en évidence quelques conséquences de ces échanges sur le développement régional, mobilisant des groupes particuliers contrôlant ce commerce, dont l'exercice nécessite des connaissances particulières, et ouvrant sur des relations élargies bien au-delà de l'échelle régionale, suscitant de nouveaux métiers, de passeurs clandestins ou officiels par exemple, déterminant de

27. Des recherches plus récentes sur l'immigration en Europe, en particulier celle d'origine maghrébine et turque, soulignent de plus en plus clairement les manifestations de ces revendications identitaires dans des domaines aussi variés que celui de l'alimentation (revendication d'une nourriture halal), du vêtement (affaire du voile), des choix matrimoniaux, des rites (promotion de la fête de l'Aïd al-Kebir), etc. Ces manifestations identitaires, paradoxalement, sont autant une affirmation des particularités, religieuses en priorité, qu'une modalité d'intégration dans une communauté nouvelle plus large.
28. La situation est à cet égard différente au Maroc, dont la frontière avec l'Algérie est officiellement fermée, et en Tunisie, où les échanges officiels avec la Libye sont importants et où la tolérance envers certaines pratiques illégales (vente d'essence, échanges de devises) est une reconnaissance de fait des apports de ces échanges à l'économie du Sud-Est tunisien.

nouveaux flux d'échanges à l'échelle nationale ou internationale[29]. On observe au Maroc, en particulier dans la région d'Oujda, les mêmes phénomènes à une échelle moindre. S'il est naturellement difficile d'intégrer ces filières aux politiques développementales, elles n'en traduisent pas moins des effets plus généraux de la mondialisation qui se manifestent en d'autres lieux par la délocalisation des entreprises industrielles du Nord ou par celle des sociétés de services utilisant les réseaux des NTC.

Dans un contexte un peu particulier, celui de l'existence simultanée de frontières nationales avec les possibilités particulières qu'elles offrent pour le développement des échanges, ce développement correspond aussi à l'affirmation identitaire des entités régionales que l'on observe en d'autres cas : à l'échelle de la construction européenne par exemple. Au delà d'une analogie formelle émergeant des problématiques nouvelles : le déclin d'un certain nombre de fonctions, économiques en particulier, de l'État national promeut de nouvelles attributions au niveau des régions qu'entérinent certaines évolutions politiques[30] et qui renforcent les identités régionales.

Les nouvelles perspectives développementales que nous venons d'évoquer, privilégiant moins les réponses générales aux problèmes de dégradation des ressources naturelles et aux contraintes globales imposées par l'aridité, que la diversité des situations locales et régionales et les particularités identitaires, nous ont amené, dans les pages précédentes, à réexaminer la notion d'identité dans le contexte contemporain. Sans reproduire à l'identique les identités héritées de l'histoire, relevant de la « tradition », qui se perpétuent dans la mémoire collective, la « modernité » nous est apparue caractérisée par une (re)construction de ces identités qui emprunte d'autres modalités de transmission (patrimonialisation par exemple), d'autres lieux de production de sens (« marchandisation », immigration par exemple) qui loin de remettre en question ces perspectives développementales ouvrent sur de nouvelles capacités de mobilisation des ressources humaines.

1.5. Identité et démarche participative

Le Maroc et la Tunisie, comme la plupart des pays du Tiers monde aux lendemains de la décolonisation, ont développé un temps des politiques de développement dirigistes et volontaristes qui n'accordaient d'importance aux différenciations régionales qu'en fonction des retards cumulés que présentaient certaines d'entre elles, avec pour objectif une meilleure intégration nationale. Ces politiques s'appuyaient sur des structures de

29. L'immense souk de Ben Gardane, à une dizaine de kilomètres de la frontière libyenne, alimente en produits les plus divers non seulement les populations locales mais encore celles des grandes villes tunisiennes à partir desquelles sont organisés, le week-end, des voyages par cars pour s'approvisionner dans ce nouveau temple de la consommation. Il est étroitement contrôlé par les commerçants issus de la ville qui, à travers leurs relations commerciales en Libye, ont étendu leur approvisionnement à l'ensemble du Proche-Orient.

30. Le trait que l'on observe dans le contexte contemporain est encore peu manifeste dans les pays du Maghreb. Il est notable toutefois que les trois agences nouvellement créées au Maroc pour répondre aux enjeux de développement se situent dans des zones frontières et périphériques : l'Oriental, le Rif et les Suds.

mobilisation et d'encadrement des populations en charge de leur application sous un contrôle plus étroit d'instances administratives et/ou politiques. Elles ont rencontré des difficultés qu'illustre par exemple l'échec du mouvement de généralisation des structures coopératives en Tunisie, mais elles ont contribué aussi au développement des infrastructures, dans le domaine de l'eau par exemple dans ce même pays. Ces politiques, par ailleurs, ont contribué à alourdir les investissements au niveau étatique et à l'inflation des appareils d'État, source de déstabilisation. Les programmes d'ajustement structurel imposés par les organismes internationaux et la libéralisation accélérée de l'économie se sont voulus des réponses à cette « faillite » des États, au prix de nouvelles difficultés qui correspondaient au non-engagement des populations concernées par l'élaboration et l'application, souvent brutale, de ces nouvelles politiques

Le mouvement mondial de désengagement économique de l'État qui en résulte a néanmoins renforcé progressivement, dans les années 1980, les initiatives locales et favorisé une participation accrue des populations au développement local, même si le souci d'intégration nationale reste une préoccupation majeure comme en témoigne la politique marocaine d'autonomie régionale liée au règlement de la question saharienne et de création d'Agences régionales concernant les zones considérées comme marginalisées et défavorisées[31]. Dans le contexte d'une intervention accrue des ONG, nationales et internationales, dans les politiques de développement, la réorganisation de la coopération internationale à l'échelle régionale, qu'illustre par exemple le programme LEADER, se révèle par ailleurs favorable à des réinvestissements des programmes et des investissements au niveau local.

La réorientation des approches participatives, prenant en compte la dimension territoriale, la multisectorialité et la promotion de l'innovation rurale, reste cependant un processus en partie expérimental et qui a fait l'objet de différentes applications dans les deux zones de l'étude. Sans nous risquer à dresser un bilan, qui serait prématuré, nous tenterons de tirer quelques leçons des difficultés révélées par la mise en place et la réalisation de ces programmes. Ils sont d'abord d'ordre institutionnel, contribuant à une nouvelle réflexion dans le cadre de la NEI (nouvelle économie institutionnelle), soulevant la question de la nature et de la forme des nouvelles structures participatives ; ils impliquent par ailleurs une réflexion sur la composition et le rôle des élites qui seront amenées à occuper une place importante dans le mouvement participatif ; ils relèvent enfin des choix programmatiques favorisant le développement multisectoriel et l'innovation rurale, ainsi que la gestion de ces choix dans des projets concrets.

31. De même, les inégalités de développement régional, des traditions anciennes de contestation du pouvoir central et la localisation frontalière (entre la Libye et sa politique panarabe et panafricaine et l'Algérie secouée par les influences islamistes) ont contribué à ce qu'une attention particulière soit accordée à la région du Sud-Est tunisien.

L'allègement de l'encadrement du développement, conçu plus en terme de partenariat que de maître d'œuvre, et la volonté de s'appuyer sur des formes d'organisation propres aux populations concernées, soulèvent le problème primordial de l'identification des formes efficaces susceptibles d'être mobilisées dans le contexte participatif. Quel degré de continuité faut-il poser entre les institutions locales « traditionnelles » et ces institutions participatives ? Cette question doit être abordée en tenant compte du fait que les traits transmis par la tradition, ceux qui définissent en particulier les identités locales, sont bien inscrits dans la mémoire collective mais avec d'autres significations dans la « modernité ». Plus concrètement, dans la perspective du développement local, ces programmes auront à faire le choix des « unités socio-territoriales » cohérentes pour obtenir la mise en œuvre des solidarités sociales et une coopération efficace, et, de ce fait pertinentes pour leur réalisation.

Plusieurs programmes engagés tant au Maroc qu'en Tunisie, ont rencontré ces problèmes et leur ont apporté des solutions. En Tunisie, le PGRN (Programme de Gestion des Ressources Naturelles) dans la région de Médenine est ainsi fondé sur cette notion d'« unité socio-territoriale », il en est de même du PRODESUD qui concerne la région de Tataouine, dans une aire géographique présaharienne ou les activités d'élevage nomade sont restées importantes sur des parcours collectifs utilisés selon des règles d'usage par les fractions de tribus, où ces unités socio-territoriales ont été définies sur la base de ce fractionnement tribal et organisées dans le cadre de groupements de développement agricole (GDA) représentatifs, qui ont pour charge la gestion des parcours et plus particulièrement l'instauration de mise en défens pour assurer le renouvellement des pâturages dégradés. Le programme buta rapidement sur une difficulté majeure. Les conflits résultant de l'utilisation des parcours étaient réglés par une instance déjà en place, le conseil de gestion tribal, dont les prérogatives étaient ainsi remises en question. Malgré des tentatives de coordination de ces deux instances, sous forme de représentation des comités de gestion au sein des GDA, les éleveurs se détournèrent progressivement de ceux-ci, refusant les décisions de mise en défens qu'édictaient les groupement, tentés alors de chercher un soutien du côté des autorités administratives.

Le PDPEO au Maroc relève des mêmes principes mais s'est déroulé à une autre échelle géographique – la majeure partie de la zone pastorale de l'Oriental – et de temps, puisqu'il remonte aux années 1990 et a connu une seconde phase d'application. Visant le développement du secteur de l'élevage et une meilleure gestion des ressources naturelles, il repose sur la création de coopératives sur une base « ethno-lignagère », c'est-à-dire sur la base d'une organisation tribale restée vivace dans toute la zone. Ces coopératives se sont vues doter de fonctions, et même de pouvoirs, assez étendus. Elles jouent un rôle important dans l'approvisionnement en aliments pour le bétail – la complémentation alimentaire du bétail apparaissant comme la réponse générale à la dégradation de la couverture végétale – et la fourniture de moyens de transport. Elles interviennent surtout dans la gestion

des parcours, qui réaffirme l'inaliénabilité des terres collectives, en disposant de capacités effectives (coercition et amendes) de mise en défens[32] au profit des ayants droit, membres de la coopérative et même d'éleveurs extérieurs contre des redevances.

La prolongation du programme témoigne d'une réussite certaine au profit d'une population qui avait peu bénéficié de la politique nationale de développement. Le bilan que l'on peut effectuer dans cet ouvrage témoigne cependant de difficultés intrinsèques à la problématique, difficultés dont la prise en considération éclaire sur les questions soulevées par la démarche participative. Ces difficultés se traduisent dans les nombreux conflits qui accompagnent la dynamique de fonctionnement des coopératives entraînant la multiplication des « fissions » (dans la zone de Beni Guil leur nombre est ainsi passé de 8 à 16). Ces conflits et ces « fissions » manifestent des évolutions qui ne correspondent peut-être pas aux intentions initiales des concepteurs du projet mais qui n'en sont pas moins instructives. Trois points sont à retenir :

- Le contenu lignager (tribal) des unités retenues a été élaboré à partir d'une conception, fondée sur les travaux anthropologiques, de solidarités associant les membres des groupes filiatifs organisés sur la base de relations généalogiques. En fait, ces solidarités sont plus ou moins effectives, ou à l'inverse plus ou moins formelles, selon le niveau générationnel auquel se situe généalogiquement le groupe filiatif : les unités larges sur la base desquelles ont été constituées les coopératives ne présentent pas nécessairement les traits d'une solidarité maximale (pouvoir d'arbitrage éventuellement mais non de mobilisation des activités pastorales concrètes). Ces solidarités *('asabiyya)*, par ailleurs, se conjuguent structurellement avec des phénomènes de compétition entre agnats (au sein du lignage, de la fraction, de la tribu), qu'avaient identifiés de manière prémonitoire Ibn Khaldoun mais que n'ont pas toujours retenu les travaux contemporains. Cette compétition s'exerçait essentiellement autrefois pour l'exercice du pouvoir[33]. Les fonctions d'autorité pénale accordées à la coopérative (gestion des parcours) et celles qui résultent de ces fonctions économiques contribuent à réactiver une dynamique de « fission »[34] et souligne la mesure dans laquelle le découpage initial ne rendait pas compte de la fluidité des structures tribales.
- Une autre leçon que l'on peut tirer de l'évolution du PDPEO est que dans le contexte de la modernité, la coopérative est appelé à jouer le rôle d'une agence commerciale au sein de laquelle les relations prennent une forme marchande et monétaire. Ceci se manifeste déjà dans les fonctions réglementaires où s'opposent les règles monétarisées de

32. *Mahmia*, la décision étant prise en relation avec l'administration locale.
33. D'autres facteurs pouvaient naturellement contribuer à cette dynamique, en particulier la croissance démographique qui crée des pressions internes que l'on retrouve à l'œuvre dans les coopératives.
34. Nous employons volontairement ce terme, utilisé par les anthropologues pour rendre compte d'une partie de la dynamique politique tribale, et ayant pour contrepartie des phénomènes d'alliance et de fusion, plutôt que de parler de scission, ceci pour souligner les continuités.

la mise en défens coopérative *mahmia*, qui permet de négocier l'accès aux pâturages protégés et les règles traditionnelles de définition du *woulf* : à la limite le système peut laisser place à la formation d'une rente foncière. Ces fonctions marchandes et monétaires se traduisent plus clairement encore dans la gestion des approvisionnements et des moyens de production (camions, citernes, etc.). L'ayant droit traditionnel se transforme ainsi en adhérent contractuel, note Mohamed Mahdi qui développe l'analyse dont nous résumons certaines conclusions dans cet ouvrage. Une autre conséquence est la différenciation croissante des éleveurs avec une concentration des troupeaux aux mains de grands éleveurs maîtrisant les moyens de production et dominants sur le marché[35].

C'est finalement le problème de la constitution de nouvelles élites qui est impliqué par la démarche participative. Ce point que soulèvent aussi les évolutions générales observables dans les zones concernées mérite une analyse plus approfondie.

Sans remettre en question fondamentalement l'autorité du pouvoir étatique, l'évolution partenariale des interventions administrative et politique laisse place à l'intervention de nouvelles élites. Se pose aussi, en ce domaine, la question de la continuité entre les héritages institutionnels de la tradition et l'émergence de nouveaux groupes sociaux. Les conclusions des travaux en cours ne sont pas univoques. Le projet PRODESUD en Tunisie révèle l'opposition entre les conseils de gestion tribaux[36] et les nouvelles instances participatives représentatives qui solliciteront le soutien de l'appareil administratif territorial. Dans l'Oriental marocain, les autorités traditionnelles du *naïb* et de la *jmaa'a* ont subi une forte concurrence des structures coopératives et n'ont maintenu qu'une certaine autorité d'arbitrage et de médiation.

De fait, la nature et le statut de la notabilité, dans la perspective de la démarche participative, ont connu des évolutions en profondeur sous l'influence principalement de deux facteurs.

Le premier est la généralisation des rapports marchands et monétaires s'accompagnant de nouvelles formes de différenciation sociale qui ne recoupent pas immédiatement la notabilité « traditionnelle ». L'évolution du nomadisme, souligne Hassan Rachik, est déterminée par la généralisation de l'argent, des rapports monétaires, qui gèrent de manière de plus en plus exclusive les relations de solidarité et de coopération, autrefois nouées ans un cadre parental et tribal, et qui entraînent une réorganisation globale du système pastoral : fourniture de la complémentation animale, abreuvoir par transport en citernes, déplacement motorisé des troupeaux, développement de l'emploi de bergers salariés, sélection des animaux pour le marché,

35. La constitution des coopératives n'a pas été le facteur déterminant de cette différenciation économique des éleveurs qui aurait eu lieu vraisemblablement sans la mise en place du PDPEO, mais elle ne l'a pas empêchée.

36. S'agit-il en fait d'une institution traditionnelle, émanant de la *jmaa'a* tribale ou d'une instance créée antérieurement sous contrôle administratif ?

etc. Des démonstrations identiques pourraient être faites de la situation dans le secteur de l'arboriculture, de l'agriculture irriguée, ...

Un second facteur est l'« instrumentalisation » politique des structures participatives qui se manifeste dans le contexte de l'activité des partis ou dans les circonstances électorales. L'autorité acquise en ce domaine est en quelque sorte instrumentalisée dans le domaine extérieur, régional ou national, du politique pour la transformer en notabilité, celle-ci intervenant en retour dans le fonctionnement de ces structures[37]. Cette dimension éminemment politique de l'ordre tribal en a été, de tout temps, une caractéristique essentielle, mais elle se manifestait, avant le renforcement des pouvoirs étatiques au niveau local, au sein de la tribu elle-même gérée par ses « grands », choisis en fonction de critères conjoncturellement diversifiés : hérédité, arbitrage et médiation, autorité religieuse, capacités militaires, ...

La réorganisation des élites dans la modernité peut concerner cette notabilité « traditionnelle » qui intervient dans le jeu politique actuel par exemple en négociant ces appuis en fonction de ses positions acquises souvent renforcées par des traits relevant de la modernité (richesse, éducation, appartenance aux institutions administratives ou militaires, ...)[38]. D'autres catégories sociales sont parallèlement impliquées dans ces nouveaux processus de notabilisation. Nous les citerons rapidement renvoyant pour des analyses plus approfondies à d'autres contributions à cet ouvrage. Il s'agit des fonctionnaires susceptibles de traduire leur appartenance à l'appareil d'État en autorité locale dans leur milieu d'origine. Il s'agit d'autre part des entrepreneurs, s'appuyant sur leurs ressources économiques, parmi lesquels se rangent éventuellement les migrants qui ont choisi d'investir de manière productive au moment de leur retour au pays ou même avant. Il s'agit enfin des responsables des mouvements associatifs, qui se sont multipliés depuis deux décennies, qui tirent leur autorité du fonctionnement de leur association et de leurs rapports de négociation efficaces avec les pouvoirs publics[39]. Ainsi que le montre Mohamed Tozy, les différentes catégories entre lesquelles se répartissent les nouvelles élites se notabilisent et agissent avec des styles particuliers selon leur origine, mais fournissent toutes des partenaires privilégiés à la démarche participative.

Un dernier point doit être abordé dans le cadre de cette réflexion générale. Dans quelle mesure, une fois identifiés les unités socio-territoriales pertinentes et les partenaires représentatifs, cette démarche peut-elle

37. Nous avons constaté le même phénomène dans le cadre du projet Elevage II en Mauritanie qui prévoyait la constitution d'associations pastorales sur des bases sociales et territoriales reflétant largement les appartenances tribales. Créées avant le processus de démocratisation de la vie politique en Mauritanie après les régimes militaires qui s'étaient succédés depuis 1978, ces associations devinrent avec la tenue des élections locales des instruments d'acquisition d'une notabilité plus large. Ce constat n'implique par ailleurs aucun jugement de valeur et pourrait être fait à partir de l'observation des mécanismes locaux du politique dans les démocraties occidentales.

38. C'est la situation que nous avons observée en Mauritanie où les réalités tribales restent fortes. Mais on peut aussi l'observer dans un pays dont l'histoire récente s'est bâtie sur une marginalisation de ces appartenances tribales : cf. à ce sujet la thèse de Y. Ben Hounet, 2006.

39. Une catégorie spécifique est constituée dans ce groupe par les diplômés chômeurs, issus du système éducatif, qui cherchent un investissement et une reconnaissance locale dans le mouvement associatif.

contribuer à définir les choix programmatiques, répondant aux nécessités d'initier des activités innovantes multisectorielles et la promotion des identités régionales ? Nous nous appuierons à nouveau sur des « expérimentations » en cours[40] qui concernent le Sud-Est tunisien où la question de la pluriactivité se posait plus immédiatement.

Le plus ciblé dans ses objectifs est le programme « Innovation Rurale en Zones Difficiles » (IRZOD) mis en place en 2002 dans la délégation de Béni Khédache, région montagneuse non loin de Médenine, regroupant environ 30 000 personnes[41] et considérée comme l'une des plus défavorisées du gouvernorat de Médenine. Ce programme s'inscrit ainsi dans l'aire du Sud-Est tunisien retenu pour notre étude.

Profitant de l'existence d'un riche patrimoine socioculturel (ksour, habitats troglodytes) et naturel (*jessour*), le projet se propose de privilégier l'innovation rurale utilisant les ressources locales. L'objectif est de créer des revenus nouveaux, en particulier non agricoles, complétant ou remplaçant les revenus de l'émigration. Le projet est animé par les habitants de la zone et une Association gestionnaire. Il est piloté par une structure locale : le Comité local d'Animation et de Réalisation (CLAR), rattaché au Conseil local de développement. Rassemblant facteurs institutionnels et partenaires locaux, il est placé sous l'autorité d'un Comité de pilotage présidé par le gouverneur de Médenine et composé de représentants de l'ensemble des partenaires institutionnels, publics et privés, nationaux et internationaux[42].

Plusieurs axes ont été retenus :

- l'axe « tourisme » se propose d'exploiter le patrimoine local et les potentialités touristiques d'une région située entre le pôle touristique balnéaire de Djerba et le pôle touristique saharien de Tataouine. De nouveaux produits touristiques ont été conçus (circuits favorisant un séjour prolongé dans la zone) ;
- l'axe « artisanat » s'est organisé autour de deux productions locales caractéristiques, les tissages « nomades » et la vannerie qui font traditionnellement la réputation de la région de Béni Khédache ;
- l'axe « produits agricoles spécifiques » se propose de sélectionner un certain nombre de produits de terroir de qualité : figues séchées, huile d'olive, plantes naturelles aromatiques et médicinales ;
- l'axe « gestion des ressources naturelles » est un axe transversal qui recoupe les axes précédents avec un objectif de préservation et de valorisation du patrimoine naturel en termes de biodiversité et de paysages, ainsi que l'amélioration de la production agricole.

Il est prématuré certes de tirer des conclusions de cette expérience en cours. Dans un article qui lui est consacré, M. Sghaier, A. Abaab et P. Campagne[43]

40. Les programmes précédemment évoqués étaient généralement consacrés à un secteur particulier, celui de l'élevage, il est vrai le plus important et le plus problématique, et ils n'abordaient pas en tant que telle la question de l'innovation rurale.
41. Avec une tendance à une décroissance démographique durant la dernière décennie.
42. Parmi lesquels le Conseil général du département français de l'Hérault.
43. Sghaier, Abaab et Campagne, 2006.

soulignent certaines des difficultés soulevées. La principale a trait à la participation des acteurs locaux dans le contexte socioéconomique difficile que connaissent les populations concernées, mais il faut s'interroger aussi vraisemblablement sur le cadre institutionnel et les modalités d'investissement qui restent largement contrôlés, il faut envisager enfin les effets à long terme des actions qui contribuent à remettre en question les capacités d'intégration du programme dans l'environnement proche et élargi. C'est toute une réflexion sur les relations entre le local et le global qui doit être inscrite dans la réflexion générale sur le nouveau cadre conceptuel du développement que nous avons précédemment engagée, mais la réflexion doit porter aussi, notent les auteurs de l'analyse du projet, sur la nécessaire réorientation des politiques économiques internationales, en particulier de l'organisation du commerce mondial, pour mettre en place de nouvelles pratiques laissant leur chance aux « produits identitaires » sur le marché.

2. Les filières d'innovation rurale

Nous établirons, dans cette seconde partie, un premier inventaire, très provisoire, des potentialités d'innovation rurale que nous avons pu identifier à travers les travaux existants et les missions effectuées au Maroc et en Tunisie à l'occasion du programme CORUS. L'objectif est de définir un certain nombre de « filières », centrées sur des produits ou des activités, sur lesquelles peut s'appuyer la réflexion sur la production et l'évolution des identités régionales, dans le contexte national et international et dans une perspective de développement durable.

Nous entendons par filières : 1/ une succession d'actions et de produits organisée en fonction de leur capacité d'insertion dans un programme spécifique ayant cet objectif de développement durable, en s'appuyant sur des pratiques et représentations locales identitaires, mais aussi : 2/ un ensemble d'activités économiques susceptibles d'apporter des revenus complémentaires aux personnes concernées par ce programme, de contribuer à la structuration durable, au niveau régional, du milieu social et économique et de préserver et gérer de manière efficace les ressources locales « naturelles » et humaines.

Certaines de ces filières peuvent être développées dans les deux régions concernées par l'étude, d'autres sont particulières à l'une ou l'autre en fonction des traits identitaires différenciés qu'elles présentent.

2.1. La valorisation patrimoniale des paysages et des sites

Les ressources patrimoniales, qu'elles soient « naturelles » ou culturelles représentent un atout incontestable et un ensemble de signes identitaires dans les deux régions concernées. Les ressources « naturelles » prédominent dans l'Oriental marocain alors que les ressources culturelles sont plus présentes dans le Sud-Est tunisien où les paysages et les architectures rurales des ksour traduisent plus directement une intervention humaine

millénaire. Ces ressources se sont considérablement dégradées sous la colonisation et plus encore depuis l'indépendance des deux régions. Cette évolution est l'effet de multiples facteurs parmi lesquels prédominent les phénomènes de dégradation qui concernent les sols, la ressource hydrique et la production végétale, la pression démographique et la surexploitation de l'eau, des terres agricoles et pastorales, les mouvements de population, etc., bref l'ensemble des facteurs qui ont été évoqués dans cet ouvrage. L'absence d'une politique patrimoniale a joué aussi un rôle non négligeable se traduisant dans le Sud-Est tunisien par l'abandon des habitats fortifiés, leur ruine voire leur destruction, parfois à l'initiative des autorités politiques.

Le patrimoine reste néanmoins d'une grande richesse et sa réhabilitation implique simultanément sa valorisation dont les enjeux ne se limitent pas à la restauration des ressources « naturelles », à travers une série de procédures d'ordre technique, pas plus qu'ils ne se limitent à la restauration des modes de vie et de production dans des sortes de « réserves » destinées au public. La restauration des paysages et des sites doit s'effectuer dans une perspective de valorisation des revenus des populations locales à travers la promotion des caractères identitaires des communautés socioculturelles qu'elles constituent et l'ouverture de filières d'innovation vers le milieu national et international. Les réponses proposées dans ce premier paragraphe, qui traite de la valorisation patrimoniale des paysages et des sites doivent se prolonger en prenant en compte celles proposées dans les trois autres paragraphes. Selon les milieux concernés, les problèmes que nous aborderons dans ce premier paragraphe se posent de manière assez différente.

Les steppes, à vocation pastorale et occupées traditionnellement par des populations ayant un mode de vie nomade, constituent le milieu largement dominant dans l'Oriental marocain et leur présence signe les paysages, homogènes sans être uniformes, de toute la région. Ces milieux steppiques connaissent une dégradation indéniable. À côté des effets des sécheresses qui ont sévi ces dernières décennies, ont pesé les effets de l'évolution des activités humaines du fait de la concentration des troupeaux, des restrictions qu'a connu la mobilité pastorale, de la surexploitation de la ressource végétale plus accessoirement ici de la concurrence de l'exploitation agricole[44].

Ces milieux « naturels » steppiques ont en fait, nous l'avons vu, une dimension anthropique à travers en particulier le pacage sélectif du bétail. La restauration des milieux steppiques implique de ce fait, à côté des problèmes techniques qui ont été inventoriés et leurs solutions étudiées (rotation et mise en défens des pâturages par exemple), une réorganisation socioéconomique des éleveurs qui a été engagée avec la création à une grande échelle des coopératives « ethno-lignagères » constituées dans le cadre du programme PDPEO étendu à la majeure partie de la région. Le bilan contrasté de ce programme a été présenté précédemment. Parmi les

44. Qui pesait plus lourdement en Tunisie où l'agro-pastoralisme jouait un rôle traditionnellement plus important, en particulier dans les plaines steppiques côtières et qui a été encouragé sous la colonisation et surtout après l'indépendance, s'accompagnant d'une sédentarisation massive des populations nomades.

problèmes qu'il a soulevé, le fait que, dans un souci justifié de participation des populations locales, il ait privilégié exclusivement l'élevage, activité largement dominante dans cette aire territoriale, a contribué à des effets imprévus : accentuation de la concentration des troupeaux et accès inégal aux ressources et moyens de production, notabilisation et émergence de conflits au sein de l'organisation des éleveurs, conçue comme fondée sur des solidarités traditionnelles. Sans gommer les acquis, une réorientation des activités dans le sens d'une diversification des sources de revenus ainsi que des formes de territorialité (définition de terroirs) et des modalités d'organisation associative et/ou entrepreneuriale, à côté de l'amélioration de la qualité des produits, confortant les traits identitaires bien marqués de cette région, est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Cette référence identitaire partagée s'organise autour d'une « culture nomade » dont les manifestations sont encore présentes dans le contexte contemporain. Ainsi, même associée de plus en plus à des habitations en dur, la tente continue à faire partie des paysages steppiques et témoigne significativement de la persistance de cette culture nomade dont on trouve aussi les manifestations dans les produits pastoraux, l'artisanat, l'art équestre, la littérature orale, etc. Sur le plan associatif la promotion et la valorisation de cette culture est encore très limitée en dehors de quelques tentatives en partie excentrées, telle l'association « Culture nomade » qui a eu l'initiative de diverses manifestations dans la période récente. Tout reste à inventer en fait en ce domaine depuis la création d'écomusées et de « maisons du nomade » jusqu'à l'organisation de manifestations festives et l'intégration de ces institutions et manifestations aux circuits touristiques.

Même si les milieux steppiques et la tradition d'une culture nomade se retrouvent dans le Sud-Est tunisien, et même si le mode de vie sédentaire agro-pastoral ne concerne qu'une partie des populations de cette dernière région et ne façonne qu'une part restreinte de ces paysages, ce sont ces paysages « sédentaires » qui contribuent largement actuellement à lui donner ses traits identitaires. Une partie des populations agro-pastorales généralement installées dans les zones les plus montagneuses et associée à une culture « berbère », est caractérisée par un habitat particulier unissant, à des degrés divers de sédentarité, habitat humain et greniers fortifiés[45] construits en pierres et en terre. Ces ksour qui servaient aussi de refuge pour ces populations montagnardes parsèment les paysages régionaux ainsi qu'un habitat plus dispersé, lui aussi associé à la vie sédentaire, fait d'habitations troglodytes creusées dans le sol qui sont caractéristiques plus particulièrement de la région de Matmata. Ces habitats ksourien et troglodyte qui représentent un patrimoine unique et qui commencent à être connus sur le plan international, correspondent à des pratiques agricoles plus intensives que celles de l'agriculture sèche des plaines et plateaux steppiques, des pratiques qui se traduisent également dans l'organisation des

45. Les nomades pouvaient détenir eux aussi des greniers fortifiés généralement implantés à proximité des ksour sédentaires. C'était le cas des greniers de Médenine en grande partie détruits après l'indépendance de la Tunisie.

paysages locaux. Particulièrement spectaculaire est le système des *jessour* qui permet le contrôle des bassins versants montagneux grâce à la construction d'une série de terrasses suivant les lignes de pente, retenant l'eau et le limon sur des parcelles souvent minuscules qui ont permis en particulier le développement d'une arboriculture de qualité. Ces paysages, fortement humanisés, jouissent d'une réputation croissante parmi les ressources naturelles et architecturales patrimoniales tunisiennes et sont l'objet d'une exploitation touristique qui concerne plus particulièrement la région de Matmata.

L'exploitation des paysages de type ksourien (que nous associons aux paysages de *jessour*) dans le Sud-Est tunisien soulève deux types de problèmes : des problèmes de réhabilitation et des problèmes de valorisation. Les solutions à apporter aux uns et aux autres peuvent contribuer à l'établissement de plusieurs filières d'innovation rurale.

La réhabilitation de nombreux sites s'impose du fait de la forte dégradation qu'ont connu durant les dernières décennies nombre d'entre eux, abandonnés par leur population dans le contexte des mouvements agro-pastoraux vers des zones nouvelles de plaines steppiques (Jeffara en particulier), et d'accès parfois difficile, avant que ne se manifeste un nouvel intérêt patrimonial dans le pays. La réhabilitation de certains de ces ksour a déjà été engagée de manière plus ou moins satisfaisante. Effectuée avec la participation active des populations elle peut être source de nouveaux revenus sous réserve de l'encadrement technique de ces projets locaux. À côté des activités de chantier proprement dites sont impliquées en effet d'éventuelles activités de conseil et de services : transmission des savoir-faire et formation des entrepreneurs et ouvriers aux matériaux et aux techniques de construction, éventuellement de décoration, conseil juridique qui répond à des nécessités particulières du fait de la complexité des situations immobilières et des acquisitions extérieures qui peuvent croître avec la promotion de la région.

Les revenus espérés de la réhabilitation seront mieux garantis et plus importants dans la mesure où celle-ci s'accompagne d'une valorisation du patrimoine qui tient elle-même à sa valeur marchande. La valorisation à travers les activités touristiques est naturellement privilégiée : le patrimoine rénové est susceptible d'usages pour l'hébergement, et la restauration[46], il peut abriter des points de vente pour des produits artisanaux ou autres locaux ; les visites peuvent être aussi sources de revenus surtout si elles s'accompagnent de la création de musées et écomusées locaux[47], d'exposition, de manifestations artistiques, ...

Le thème de la « culture nomade » dans l'Oriental marocain et celui de la « culture ksourienne » dans le Sud-Est tunisien constituent deux

46. Contrairement à ce que l'on observe dans la région de Matmata où les habitats troglodytes ont été aménagés pour un usage touristique, les réalisations dans l'ensemble du Sud-Est tunisien sont encore embryonnaires.

47. Éventuellement de parcs de loisir. Il existe une tentative de ce genre, sur le thème des dinosaures illustré par la découverte de fossiles locaux et le tournage d'un film, à proximité de Tataouine.

sources de référents identitaires en fonction desquels peuvent s'organiser une série de filières d'innovation rurale[48] promouvant sites, paysages et modes de vie, mais valorisant aussi les activités régionales et leurs produits. Il existe cependant d'autres potentialités que nous ne développerons pas dans ce rapport faute de données le permettant. Elles correspondent à d'autres types de milieux « naturels » que l'on observe dans ces deux régions.

Les oasis contribuent, en Tunisie, beaucoup plus à l'identité de la région Sud-Ouest du Djerid, où elles ont connu un développement touristique conséquent correspondant à un réseau dense d'établissements humains qui n'a pas son équivalent dans le Sud-Est : elles sont ici le plus souvent de taille réduite[49] et restent peu nombreuses. Il en est de même dans l'Oriental où l'altitude et la rigueur climatique ne se sont pas révélées favorables au développement du palmier dattier sauf en des zones marginales par rapport à l'aire d'étude, dans la région de Figuig et de Missour en particulier. De même, en l'un et l'autre cas les paysages de désert s'observent ponctuellement, aux franges méridionales de ces régions, point de départ d'un tourisme du désert sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

2.2. Filières d'amélioration de la qualité et de promotion des produits

S'agissant des activités et des produits en fonction desquelles sont susceptibles de s'organiser les filières d'innovation rurale, nous avons choisi de distinguer deux types de situation : 1/ celle où ces filières développent des productions existantes dans une perspective d'amélioration de la qualité et de promotion des produits sur le marché et dont on peut penser qu'elle offre des garanties plus grandes de croissance des revenus des populations locales qu'un accroissement purement quantitatif de ces productions[50] ; 2/ celle d'autres filières qui peuvent se développer sur la base d'activités et de produits (ré)inventés dans la perspective de développement durable et de promotion identitaire régionale que nous avons précédemment exposée.

Le développement des filières correspondant aux situations du premier type implique une série de processus qui concernent les domaines de :

- la production : la sélection des espèces animales et végétales concernées, la stabilisation de ces espèces et un certain degré de traçabilité jusqu'au consommateur ;

48. La distinction entre ces deux régions n'est pas exclusive. Les paysages steppiques arides et la culture nomade sont aussi d'ores et déjà illustrés à travers des initiatives locales qui pourraient être renforcées. C'est le cas de l'écomusée organisé dans le cadre de l'IRA de Médenine, particulièrement bien situé à quelques dizaines de kilomètres de Djerba, au point de départ de circuits touristiques déjà en place. Le musée des Amis de la Terre de Tataouine pourrait être élargi et intégré dans un ensemble plus vaste traitant des zones arides régionales et de la vie nomade. Il en est de même de l'aménagement du parc national de Sidi Toui, consacré aux milieux steppiques, lui aussi situé non loin de Djerba et de Zarzis qui n'est pas aménagé, pour le moment, pour l'accueil du tourisme.

49. En dehors de la palmeraie de Tataouine et surtout de celle de Mareth.

50. Accroissement quantitatif dont les effets, et les méfaits, ont déjà été constatés dans le domaine de l'élevage ou de l'arboriculture en particulier.

- le contrôle de la production et de la diffusion : labellisation du produit selon des critères qui peuvent normativement varier (produits de terroir, appellation contrôlée, etc.) et contrôle de ce label ;
- la promotion de la diffusion et de la consommation.

Nous avons distingué cinq filières d'innovation rurale qui sont concernées par cette amélioration de la qualité et la promotion des produits, deux sont liées à la production animale, trois à la production végétale.

La première, et sans doute l'une des plus prometteuse, est le développement de la **filière de la viande ovine**, plus particulièrement dans l'Oriental marocain. Dans l'une et l'autre région, les terrains de parcours pastoraux steppiques sont fortement spécialisés dans l'élevage ovin qui apparaît comme un trait identitaire reconnu à l'échelle nationale et même un temps internationale. Ce trait ne s'est pas démenti dans l'Oriental, la production ovine conservant néanmoins une certaine importance dans le Sud-Est tunisien.

Sur les hauts plateaux marocains est élevée une race ovine particulière dont la morphologie est adaptée à l'élevage nomade et dont la qualité de la viande est reconnue de longue date. Il s'agit de la race Beni Guil du nom d'une grande confédération tribale régionale, cette dénomination commune du groupe humain et de ses animaux témoignant du caractère fortement identitaire de cet élevage. Elle est souvent mélangée avec d'autres races en particulier la race Ouled Jellal d'origine algérienne, élevée sur les hauts plateaux qui prolongent en Algérie l'Oriental marocain. On assiste de longue date, et le processus semble s'être accentué récemment du fait de la fermeture de la frontière entre les deux pays, ou à cause de celle-ci et des différentiels de prix, à un métissage de ces deux races justifié par la prolificité plus grande de l'espèce algérienne mais qui peut contribuer à une certaine perte de qualité.

L'Oriental marocain a toujours produit une partie de ses ovins pour l'exportation. De nos jours encore les moutons en provenance de cette région alimentent les sacrifices de l'Aïd al-Kebir dans les grandes villes du royaume. Sous le Protectorat français ces exportations se sont même un temps orientées parallèlement vers la métropole par l'intermédiaire du port d'Oran, mêlée avec des animaux algériens sous l'étiquette commune de « petit oranais ».

Une étude est à effectuer débouchant sur un programme traitant des questions de sélection et de fixation de la race, de techniques d'élevage et des normes alimentaires animales, de la labellisation du produit respectant certaines normes de traçabilité, de l'organisation des chaînes de diffusion vers l'extérieur et de la promotion du produit. Le marché national semble devoir être privilégié en y intégrant le marché que constituent les grandes concentrations touristiques telle celle que peut susciter la réalisation du projet AZUR sur la côte méditerranéenne proche. La conquête de ce marché peut constituer éventuellement un tremplin pour faire connaître le produit au niveau international.

Les potentialités de la filière de la viande ovine dans le Sud-Est ne sont pas aussi importantes quantitativement mais existent néanmoins. Il s'agit cette fois du mouton à queue grasse[51] de race barbarine dont la qualité pour la viande est reconnue. Une filière du même ordre que celle précédemment évoquée pourrait cependant être développée à destination en particulier de l'important marché touristique de Djerba-Zarzis.

Une seconde filière associée à la production pastorale est la **filière du tissage**, même si la matière première, la laine, en particulier en Tunisie, est loin d'être exclusivement produite dans le cadre de l'élevage local. À côté de la fabrication des tapis, ces activités de tissage, qui sont uniquement le fait des femmes, sont à l'origine de produits divers qui sont plus ou moins commercialisés dans le contexte régional (couvertures, burnous, toiles de tente, etc.) mais doivent être pris en compte quand on examine les capacités d'innovation en ce domaine. La production des tapis représente néanmoins le débouché principal de cette filière du tissage.

De ce point de vue, tant au Maroc qu'en Tunisie, ces régions ne font pas partie des centres de fabrication les plus réputés sur le plan national et encore moins international. La qualité des produits est inégale, le style n'est pas normalisé de manière reconnue et leur authenticité n'est pas de ce fait aisément établie sur le marché ainsi qu'en témoignent les dénominations assez vagues (tapis de l'Oriental, tapis berbère, tapis nomade...). L'amélioration de la qualité se joue donc pour une part essentielle en amont et implique de multiples actions : qualité de la matière première (laine et teintures), formation des tisserandes, amélioration du matériel, normalisation de la production, ... Les conditions socioéconomiques de la fabrication (coopératives, entreprises privées, ...) doivent aussi être réexaminées dans cette perspective.

Tout en préservant les conditions de vente sur le marché, souvent à prix modéré, à quelques exceptions près dans le Sud-Est tunisien, en utilisant aussi la diversification des produits à destination du marché local, national ou touristique, des mesures doivent accompagner celles prises pour l'amélioration de la qualité, afin de fixer les styles et de faire reconnaître l'authenticité de la production locale. C'est le cas du « tapis de l'Oriental » qui pourra bénéficier des potentialités du marché touristique, en extension, de la côte méditerranéenne. Les « tapis berbères » originaux du Sud-Est tunisien seraient susceptibles de trouver leur place sur le marché international extrêmement structuré. Ceci implique des actions de promotion auprès des grands marchands nationaux et internationaux et des experts.

Une troisième filière d'innovation, concernant cette fois les produits végétaux, concernant essentiellement le Sud-Est tunisien, est la **filière de l'huile d'olive**. Le développement de l'arboriculture, initialement associé à la vie sédentaire ksourienne, a été spectaculaire dans cette région durant la colonisation, sur des terres autrefois consacrées à l'élevage nomade qui ont pu être récupérées plus aisément par les colons, et il s'est poursuivi depuis

51. Mode d'adaptation aux milieux arides.

l'indépendance. Les meilleures terres ont été d'abord occupées mais le mouvement de plantation s'est déplacé vers des zones moins favorables, en particulier les zones méridionales où les rendements des arbres sont faibles et la qualité du produit parfois médiocre.

Le développement de la filière de l'huile d'olive devrait donc être sélectif et s'appuyer sur le repérage des meilleurs terroirs (dans le contexte de restauration des *jessour* par exemple). Ces terroirs peuvent être valorisés en reprenant des techniques artisanales de presse et en s'appuyant sur la dimension « biologique » de la production.

Assez semblables sont les potentialités d'innovation que présente la **filière des arbres fruitiers** dont les plantations ont connu parallèlement un certain essor mais qui correspondent aussi à des terroirs traditionnels dont l'identité est d'ores et déjà établie : c'est le cas des figues séchées de la région de Béni Khédache. Ces terroirs ponctuels doivent être répertoriés plus précisément et leur appellation normalisée de manière à améliorer la diffusion sous forme de fruits frais ou de fruits transformés et conditionnés qui répondent mieux à la localisation de ces zones par rapport aux marchés urbains nationaux.

Le problème se pose de manière différente en ce qui concerne le pistachier dont on trouve des exemplaires relativement nombreux dans certaines régions périphériques de l'Oriental. Il semble, sous réserve d'enquêtes plus précises, que ces arbres ont un statut intermédiaire entre les régimes privatif et collectif, statut qui doit être éclairci et éventuellement aménagé pour envisager un développement quantitatif et qualitatif de la production.

Une dernière filière du végétal qui peut être explorée est celle de l'**exploitation des plantes sauvages aromatiques et médicinales** qui caractérisent ces steppes méditerrano-sahariennes. Leur exploitation est ancienne au niveau local dans les deux régions concernées. Les travaux sur ce thème menés par l'IRA de Médenine soulignent qu'il s'agit le plus souvent d'une production à des fins familiales dont seule une faible partie est commercialisée. La pression sur le milieu n'en est pas moins forte s'agissant de certaines espèces contribuant à la fabrication d'huiles essentielles comme le romarin au Maroc, et les techniques de récolte demandent à être améliorées. Les débouchés sont cependant importants et il peut s'agir d'une source de revenus complémentaires, voire principaux, appréciables sous réserve d'un inventaire des espèces les plus rentables et d'un aménagement des terroirs qui peut impliquer une intervention humaine.

2.3. (Ré)invention de nouvelles filières

Il n'est ni souhaitable ni aisé de définir à l'avance les nouvelles filières innovantes qui seraient susceptibles de contribuer au développement local. Une connaissance plus précise des potentialités locales[52] et la définition de

52. Il est notable et significatif que les données qui permettraient de juger de ces potentialités soient rares et fragmentaires dans les études menées jusqu'à présent, qu'elles soient académiques ou inscrites dans la perspective d'actions de développement particulières.

ces réorientations par les populations concernées constituent des préalables. Nous nous en sommes tenus, à titre d'exemple, à la définition de trois filières qui s'appuient sur des traditions identitaires dans la culture régionale. Il s'agit donc plutôt d'une ré-invention qui illustre la démarche beaucoup plus qu'elle ne la définit.

La première concerne la **filière de l'alfa**. Cette plante caractéristique de la végétation des steppes présahariennes maghrébines, constitue de temps immémoriaux l'un des principaux pâturages des troupeaux ovins. En outre, pendant la période coloniale, les exportations d'alfa occupaient une place essentielle dans l'économie régionale de l'Oriental marocain tout comme dans celle de l'économie algérienne et, dans une moindre mesure dans celle de la Tunisie où étaient exploitées les zones de steppes. Dans les années 1960 encore, aux lendemains de l'indépendance du Maroc, on estimait, les bonnes années, entre 150 000 et 200 000 tonnes, les quantités d'alfa exportées depuis l'Oriental, principalement vers la Grande-Bretagne, puis vers la France, aux fins de fabrication du papier. L'importance du tonnage avait justifié la construction d'une voie ferrée traversant du nord au sud les hauts plateaux[53] et les installations de conditionnement et de stockage jalonnent encore aujourd'hui les principales stations desservies par le rail. La cueillette et le conditionnement de l'alfa fournissaient en outre un travail saisonnier important qui justifiait même l'apport d'une main-d'œuvre saisonnière extérieure à la région.

Le déclin de ces exportations a été rapide et elles sont aujourd'hui quasiment inexistantes dans l'Oriental marocain et plus encore dans le Sud-Est tunisien. La concurrence croissante du bois pour la fabrication du papier explique la quasi-disparition de ces activités mais aussi la réduction drastique de la ressource en conséquence de la surexploitation industrielle et pastorale. La régénération des pâturages à alfa est un des objectifs de la régénération de la végétation steppique à des fins pastorales mais elle peut aussi fournir le point de départ d'autres activités. Certaines sont traditionnelles comme la fabrication de nattes dans le Sud-Est tunisien mais on peut aussi envisager l'implantation d'entreprises de transformation : papeteries artisanales ou spécialisées dans les produits de qualité en particulier.

La **filière équestre** offre aussi d'autres potentialités d'innovation rurale. L'élevage des chevaux et les arts équestres, y compris l'utilisation à des fins guerrières, présentaient une valeur essentielle dans la culture nomade de ces deux régions qui se reflète par exemple dans les œuvres poétiques d'origine hilalienne qui caractérisent la littérature orale locale. Le rôle de cet élevage a décliné dans les steppes du fait de la motorisation et de l'utilisation en attelage. La qualité reconnue de l'espèce orientale au Maroc (barbe arabe) a de ce fait fortement décliné. Un certain intérêt pour cet élevage se manifeste cependant de nouveau dans l'Oriental marocain à travers plus particulièrement des associations culturelles et sportives urbaines.

53. La construction de cette voie ferrée correspondait aussi à l'ouverture d'exploitations minières dans le sud de cette région.

Le développement de la filière équestre implique en premier lieu la restauration des qualités des animaux qui peut être menée en s'appuyant sur des apports des haras nationaux marocains. La valorisation de la filière ne doit pas seulement être conçue comme un aspect de l'animation culturelle régionale, les paysages des steppes peuvent se prêter au développement de centres équestres, intéressant un public national et international, et inscrits dans le développement des activités touristiques (circuits, initiation à l'art équestre, etc.).

Un troisième domaine où est susceptible de se développer l'innovation rurale concerne l'artisanat. Certains points ont déjà été évoqués en ce qui concerne la transformation des produits animaux et végétaux : tissage de la laine, utilisation de l'alfa, conditionnement et transformation de l'huile d'olive, des fruits, des plantes aromatiques et médicinales, etc., sans parler des activités de tissage qui représentent le secteur le plus important et le plus prometteur. D'autres activités artisanales présentant des traits identitaires peuvent aussi être développées, sous réserve d'analyses plus précises de l'état des savoir-faire et des ressources disponibles, de la demande du marché et de leur rentabilité en termes d'apport de revenus : la vannerie qui utilise plusieurs types de matériaux en Tunisie, la fabrication de vêtements d'inspiration traditionnelle, le travail du cuir auquel le développement de la filière équestre peut apporter de nouveaux débouchés.

2.4. La filière touristique

La promotion touristique de ces régions, dans le contexte national, présente de réelles potentialités qui ne sont encore que très marginalement exploitées. Sans devenir l'objectif exclusif, ni même sans doute principal, du développement régional, l'exploitation de la filière touristique, s'appuyant sur ces potentialités locales et les traits identitaires régionaux que nous avons définis, et impliquant l'engagement des populations, peut représenter pour celles-ci une source d'accroissement, à moyen terme et à long terme, de leurs revenus ainsi que de développement de l'économie régionale.

Les choix à faire en ce domaine doivent être cependant soigneusement pesés car ils vont s'inscrire dans un environnement national et international très concurrentiel et concerne des marchés dont l'essor n'est pas illimité et présente des fluctuations qui ne peuvent être contrôlées au niveau local. Au Maroc et surtout en Tunisie, il s'agit essentiellement pour le moment d'un tourisme de masse, relativement bon marché, attirant une clientèle internationale, qui s'est développé dans des régions périphériques de celles que nous étudions. Ce que l'on appelle parfois le « tourisme balnéaire » impliquant des séjours relativement courts et sans grande mobilité avec consommation de soleil et de plage, s'est ainsi implanté de longue date dans la zone voisine du Sud-Est tunisien de Djerba et de Zarzis. Un pôle identique se dessine aux confins nord de l'Oriental, sur la côte méditerranéenne avec le projet AZUR de Saïdia qui sera opérationnel dans les années à venir.

La vocation touristique du Sud-Est tunisien et de l'Oriental marocain doit d'abord s'affirmer dans une certaine complémentarité avec l'existence de ces pôles existant ou à venir qui attirent une clientèle déjà identifiée et nombreuse mais dont les investissements en temps (durée du séjour) et en argent présentent des limites. Elle repose sur la « captation » d'une partie de ces flux touristiques qui implique une diversification des activités proposées à cette clientèle, ou l'ouverture de nouveaux marchés, d'une part et, d'autre part, l'aménagement coordonné des produits touristiques présentés, profitant à l'économie régionale autrement que par des apports de main-d'œuvre plus ou moins saisonnière et compensant les emprises qui en résultent sur les ressources naturelles, en eau en particulier.

L'une des conditions premières de cette captation est l'aménagement de l'accès aux sites et aux paysages, ainsi qu'aux ressources existantes ou susceptibles de se développer, telles celles que nous venons d'énumérer. S'il peut exister parallèlement un « tourisme d'aventure » qui se satisfait, et même parfois recherche, les difficultés de la « découverte », il ne peut compenser les apports plus réguliers des circuits touristiques organisés qui sont susceptibles de fournir une image globale ou plus partielle et thématique des régions concernées. La mise en place de ces circuits implique le développement de la capacité hôtelière et de restauration encore très faible.

L'aménagement de ces accès est en cours dans le Sud-Est tunisien où le réseau routier s'est enrichi de plusieurs liaisons, avec la région touristique de Matmata par exemple. De fait, des circuits allant d'une journée à deux ou trois jours sont d'ores et déjà proposés à partir de Djerba et la création de circuits de cet ordre est envisagée dans le projet IRZOD dans la région de Béni Khédache.

L'aménagement des accès reste encore assez sommaire dans l'Oriental marocain qui dispose cependant d'un atout patrimonial : l'existence d'une voie ferrée, actuellement non exploitée, le traversant du nord au sud et qui peut être réhabilité à des fins touristiques[54].

A côté de cette organisation classique des circuits touristiques, les deux régions sur lesquelles porte l'étude présentent des capacités spécifiques de développement des activités touristiques qui correspondent à des identités régionales affirmées. Trois orientations particulières peuvent ainsi d'ores et déjà être retenues :

- le tourisme « ambulatoire » : alors que les circuits touristiques organisent les déplacements en fonction des sites et des paysages, ce tourisme a pour finalité la mobilité et répond pour une part aux traits du milieu, steppique ou désertique, et de la culture nomade qui caractérisent ces deux régions. L'organisation du trekking pédestre, de circuits équestres ou motorisés (motos et 4 x 4), plus particulièrement dans l'Oriental marocain, répond à une vocation de ces régions et on l'observe dès à présent pratiqué à partir d'initiatives individuelles. L'accueil se fait en campements et représente simultanément une

54. Ce projet a fait l'objet d'une première étude par un opérateur suisse.

initiation à la vie nomade et aux milieux naturels et humains. Les effets négatifs possibles de ces activités touristiques, la dégradation du milieu naturel en premier lieu, doivent cependant être envisagés, en particulier quand il s'agit de rallyes organisés au niveau national et international.

- le tourisme du désert représente une variante du tourisme ambulatoire qui concerne les zones les plus désertiques des régions concernées. Il présente les mêmes caractéristiques, en ajoutant les circuits à dos de chameaux, et répond aux mêmes objectifs.
- le tourisme ksourien s'appuierait, dans le Sud-Est tunisien, sur les valeurs identitaires associées à ce patrimoine bien particulier. Des séjours de quelques jours ou plus prolongés, dans ce cadre patrimonial privilégié, sous réserve de sa rénovation[55], doivent être associés à des activités culturelles diversifiées : pratique de l'artisanat, découverte des milieux naturels et humains, avec différents niveaux de complexité des connaissances ainsi proposées. Ils peuvent être associés à des festivals, des fêtes locales, des expositions d'art et d'artisanat, etc. et même dans certains cas à des réunions ayant des finalités d'affaire, scientifiques, publicitaires, etc.

Il serait prématuré, et à vrai dire quelque peu en dehors de nos compétences, d'entrer dans le détail de l'énumération des activités susceptibles d'être associées au développement de cette filière touristique. Soulignons simplement, pour conclure sur ce point, que, si les références identitaires régionales sont bien le fondement des activités de réhabilitation, d'aménagement infrastructurel et immobilier, d'accueil et d'animation culturelle, qui impliquent au premier chef les populations locales, le développement de la filière mobilise aussi des acteurs extérieurs : la coopération interrégionale doit en particulier être fondée solidement au profit des populations locales, de même que doivent être définies les interventions de l'État dans la coordination nationale de ces activités, et que ne doit pas être négligé l'environnement économique international du secteur touristique.

Conclusion

Nous avons tenté dans les pages qui précédent de rédiger une synthèse des travaux menés sur deux terrains – le Sud-Est tunisien et l'Oriental marocain – qui présentent des convergences notables résultant de leur inscription dans les zones arides maghrébines mais aussi des divergences qui s'expliquent par les particularités du milieu physique et surtout par les effets différenciés des activités humaines. Synthèse partielle cependant, un bilan plus exhaustif n'entrait pas dans nos objectifs, et synthèse orientée en fonction du projet qui était le nôtre dans le cadre de la réponse à l'appel

55. Se pose cependant une question de principe, celle du foncier et des possibilités d'acquisition de biens immobiliers par des résidents saisonniers, sinon permanents.

d'offre CORUS. Il s'agissait de souligner les limites, que nous identifions, des programmes apportant des réponses générales, d'ordre essentiellement technique et économique, aux problèmes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles. Cet essai de synthèse, provisoire et imparfaite, illustre l'importance qui est accordée à la démarche participative mais aussi les problèmes particuliers qu'elle soulève. Il se veut un plaidoyer, circonstancié, en faveur de politiques qui appuient les perspectives de développement durable sur la prise en compte des identités locales comme condition essentielle d'orientation des initiatives locales dans le sens de l'innovation et de la particularisation des actions aux niveaux territoriaux identifiés, locaux et régionaux. Cette réorientation des politiques implique une réflexion sur le cadre épistémologique, conceptuel, méthodologique et programmatique dans lequel sont amenés à s'organiser alors les projets. Nous espérons que cet ouvrage contribuera à en jeter les bases.

Références bibliographiques

Appadurai A., 1986. *The Social Life of Things : Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

Baudrillard J., 1972. *Critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard.

Ben Hounet Y., 2006. *La tribu dans l'Algérie contemporaine.* Thèse de doctorat en anthropologie sociale, Paris, EHESS.

Bonte P. et Izard M., 1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.

Bonte P., Conte E. et Dresch P., 2001. *Emirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Editions.

CIHEAM, 2000. Déclaration finale du séminaire « Nouvelles stratégies pour le développement rural durable dans les pays méditerranéens », Marrakech, 1er-12 avril 2000.

Chatty D. (ed.), 2005. *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa : Entering the 21th Century*, London, Brill Academic Publishers.

Dawod H. (éd.), 2004. *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, A. Colin.

Dumont L., 1983. *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Editions du Seuil.

Faleh A.-J. and Dawod H. (ed.), 2003. *Tribes and Power. Nationalism and Ethnicity in the Middle East*, London, Saqi.

Hincker C., 2001. *Des techniques à l'identité. Un parcours de la matière au style chez les Touaregs de l'Ouest (Confédérations imédédaghen et iwellemmeden Kel Ekümmerd, Mali).* Thèse de doctorat en anthropologie sociale, Université d'Aix-Marseille I.

Pardo V., 2003. *Tisser les relations sociales. Dans les rites et la matière, représentations de l'ordre social, des valeurs et de l'appartenance à Douiret, village berbérophone du Sud-Est tunisien.* Thèse de doctorat en anthropologie sociale, Université d'Aix-Marseille I.

Sghaier M., Abaab A. et Campagne P., 2006. « L'expérimentation de nouvelles approches de développement local et de gestion participative des ressources naturelles », *in* Genin D. et *al.* (éd), *Entre désertification et développement. La Jeffara tunisienne,* Tunis, Cérès éditions, IRD, IRA.

Table des matières

Liste des auteurs 5

Introduction générale 7
Pierre BONTE, Mohamed ELLOUMI, Henri GUILLAUME, Mohamed MAHDI

Axe 1
Dynamiques agro-pastorales, usages des ressources naturelles et ruralité

Variations, convergences et défis communs 13
Henri GUILLAUME

Mutations agro-pastorales, ruralité et développement dans le Sud-Est tunisien 19
Henri GUILLAUME

Mutations des systèmes alimentaires des ovins dans les hauts plateaux de l'Oriental marocain 45
Mohamed MOUNSIF, Abdelghani LAAOUISSI

Races ovines, systèmes d'élevage et représentations des éleveurs 63
Anne-Marie BRISEBARRE

Les nomades et l'argent 79
Hassan RACHIK

Processus de sédentarisation des nomades dans la Jeffara, Sud-Est tunisien 91
Abdelhamid HÉNIA

Migrations, transformations sociales et recompositions des territoires dans la Jeffara, Sud-Est de la Tunisie 113
Hassen BOUBAKRI, Habiba NOURI

Modélisation bioéconomique et gestion des terres de parcours
Utilisation d'un modèle de contrôle optimal de la charge animale sur parcours : cas du Moyen Atlas et de l'Oriental marocain 143
Khalil ALLALI, Karima DJILLALI

Outils d'aide à la planification et à la gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides : le cas de la Jeffara tunisienne 163
Mongi SGHAIER, Mondher FÉTOUI, Nihaya OUNALLI, Houcine JEDER

Axe 2
Evolution des politiques de développement et changements institutionnels

Développement rural, participation et nouvelle gouvernance 187
Mohamed ELLOUMI

Changement institutionnel et développement durable : vers une nouvelle gouvernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles 199
Mohamed ELLOUMI, Mongi SGHAIER, Boubaker DHEHIBI, Kaouthar KADHKADHI

L'eau : quelles politiques dans un espace aride en mutation ? Les leçons du Sud-Est tunisien 223
Sébastien PALLUAULT, Bruno ROMAGNY

Le mouvement associatif : entre logiques de développement et reproduction de nouvelles élites : cas de l'Oriental marocain 253
Zoubir CHATTOU

Innovation institutionnelle et recomposition de l'ancien ordre pastoral 275
Mohamed MAHDI

Les modes de régulation des conflits : entre régulation communautaire et régulation judiciaire 291
Ahmed BENDELLA

Axe 3
Recomposition des rapports sociaux et émergence de nouveaux acteurs

Nouveaux acteurs, nouveaux enjeux 307
Mohamed MAHDI

Nécessité et limites de la participation des usagers de l'eau agricole 319
Sébastien PALLUAULT, Bruno ROMAGNY

Lieux, acteurs et réseaux de l'économie informelle à la frontière tuniso-libyenne 343
Hassen BOUBAKRI, Wafa MBAREK

Leaders et leadership : configurations complexes, ressources politiques et influence potentielle des leaders dans le cas de l'Oriental marocain 363
Mohamed TOZY

Emigration et élevage dans l'Oriental marocain 379
Mohamed TAMIM

Axe 4
Production et évolution des identités : spécificités régionales et innovation rurale

Production et évolution des identités : spécificités régionales et innovation rurale 389
Pierre BONTE

Achevé d'imprimer sur les
presses des Imprimeries Réunies
10, Av. Abderrahman Azzam
1002 Tunis
Janvier 2010

Développement rural Environnement et Enjeux territoriaux

Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien

L'ouvrage rend compte de recherches comparées sur les mutations des sociétés rurales et l'usage des ressources naturelles dans l'Oriental marocain et le Sud-Est tunisien. Deux régions arides du Maghreb qui, à l'image de nombreux espaces du sud-méditerranéen, sont confrontées à des difficultés et risques sociaux, économiques et environnementaux. Dans un contexte de changement climatique et de pression humaine croissante sur les ressources naturelles, ces risques constituent des enjeux d'actualité et pèsent sur le devenir des populations.

Ces deux régions présentent un ensemble de similitudes (milieu naturel, situation frontalière respectivement avec l'Algérie et la Libye, économie agro-pastorale, émigration, projets de développement d'envergure initiés par les États, etc.) mais également de différences résultant des dynamiques agraires, des politiques foncières, des transformations des rapports sociaux ou encore de l'aménagement territorial. A travers l'analyse pluridisciplinaire de ces trajectoires d'évolution, les auteurs de l'ouvrage s'attachent à produire des connaissances utiles pour orienter les actions de développement dans ces régions, alors même que s'amplifie la sensibilisation des pouvoirs publics sur l'ampleur des défis à relever en matière de gestion des écosystèmes, de sécurité alimentaire, de gouvernance territoriale ou de développement économique solidaire.

Ces travaux ont été conduits par des chercheurs français, marocains et tunisiens dans le cadre du programme de Coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS) initié et financé par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes. Cette coopération a principalement associé l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès au Maroc (ENA), l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, France).

Illustration de la couverture : Tapis Oriental marocain et du Sud-Est tunisien

ISBN 9973-19-737-5
N° d'éditeur : 010883